

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

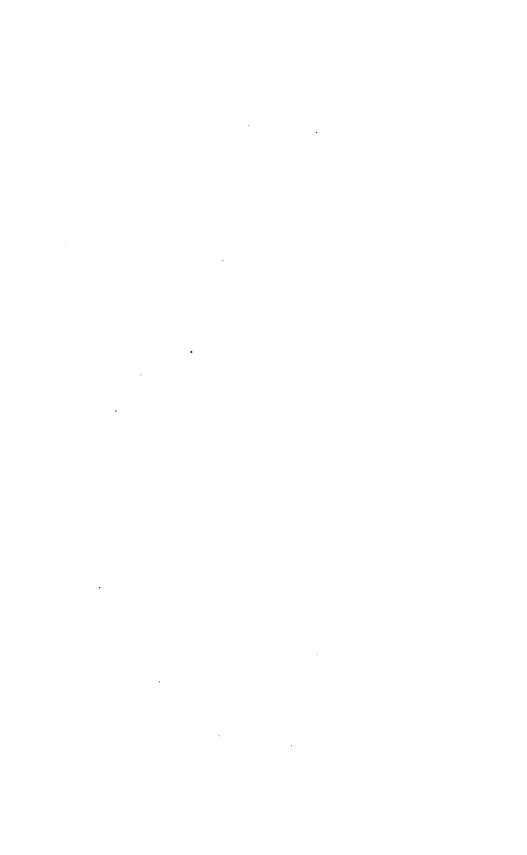
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



Per. 23721 1.21



			<b>.</b>
	•		
			-

# ANNUAIRE

## STATISTIQUE

## DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

par MM. DEVAUX père et als.



### A LILLE.

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE,
Grande-Place.

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEGR Grande-Place.

35.<sup>me</sup> année. — 1863.



:

		hile.  FEU.  FEU.  FIU.  G. G. G.  FIU.  G. G.  FIU.
JCIN.	Prine lane le 1 Dernier quart. 16 8. Nouvelle lane 16 16. Premier quart. 1e 21.	s. France. ste Goldide. Fare Digg. Boniface. S. Norlett. S. Refare. S. Ratiofe. S. Antoine. S. Basilide. S. Lugarde. S. Evelle. S. Gervals. S. Evelle. S. S. Liebert. Nat. S. Joap. S. Liebert. Nat. S. Joap. S. Ladishs. S. Ladishs. S. Ladishs. S. Ladishs. S. Ladishs. S. Ladishs. S. Panill. S. Ladishs. S. Ladishs. S. Ladishs.
5	Prine lane le 1. Pornier quart. le Nouvelle lane le Premier quart. le	lundi mardi mardi jeudi vendr, samedi lundi mard
	2022	-mo-mo-mo-mo-mo-mo-mo-mo-mo-mo-mo-mo-mo-
MAT.	Pleine lune le 3. Concrier quari. le 10. Nouvelle lune le 15. Premier quari. le 15.	Sa Phil. et Jao. Sa Ahanaso. Itw. ste Groit Se Nonque. Se Nonque. Se Nonque. Se Stanislas. Fran.s Nicolas. Sa Autonin. Sa Autonin. Sa Autonin. Sa Achille. Sa Gervais. Se Guilhert. Se Pierre Coff. Se Valens. Se Jules. Ju
	Piene lune le 3. Dernier quart. le Vouvelle lune le Premier quart. le	vendr., lindi mardi merc., lindi merc., lindi merc., lindi mandi merc., lindi mandi merc., lendi mardi mardi mardi mardi mardi merc., lendi mardi merc., lendi
	ASSA	なるのようのであるわれたはいいないないないないないないないないないないないないないないないないないない
AVRIL.	Pleine lune le å. Nouvelle lune le 18. Nouvelle lune le 18. Premier quart. le 26.	a Hugues, ev. Larante Cere Mort de NS. Paques. Paques. Paques. Aphraale. A
AVI	Pleine lune le 4. Dernier quart, le 11 Nouvelle lune le 18. Premier quart, le 26	merc.  Jeudi  Dax.  Jendi
		- まるもちもしののいけばなれたのしないのはははははにはいるのの
MARS.	Pleine lune le S. Cornier quart. le 12. Nouvelle lune le 19. Premier quart. le 27.	Branxisceass. S. Simplica. S. Simplica. S. Casimir S. Theophir S. Theophir S. Theophir S. Theophir B. Thomas d'A. Ocul. Coul. B. Thomas d'A. Ocul. B. Flungar E. B. Thomas d'A. Coul. E. S. Fraucoise B. Flungar E. B. Gregorie S. Fraucoise S. Gregorie S. Fraucoise S. Alexandre S. Baroth. S. Joseph. S. Joseph. S. Joseph. L'Ambonciat S. L'
MA	Pleine lune le 5. Dernier quart. I Nouvelle lune le Premier quart. I	DISS.  Jundi marci merc. jeudi vendr. vendr. jeudi Diss. Jundi marci merc. Jundi marci Diss. Jundi marci Diss. Jundi marci Jundi marci Jundi marci Jundi Jun
	57000	するのようのうりりはいはちはいちのいればればればいるのと
FÉVRIER.	Picine lure is 3. Premier quart. te 41. Novveile jun · le 48. Premier quart. ie 25.	Septicasine.  Bulaise, év.  Bulaise, év.  Starbe, év.  Starbe, év.  Starbe, év.  Starbe, év.  Starbe, év.  Starbe, év.  Starbelline.  Starbell
FÉVI	Pieine lune lo 3. Dernier quart. It Kouvelle lun le Premier quart. I	DIM.  Jandi
	MMEM	よなななななななななななってもしゃりのなななななななななななななななななななななななななななななななななななな
IANVIER.	Pieine tune le S. Derri er quart. le 13. Nouvelle lune le 19. Premier quart. le 26.	Chrcoxcision.  St Macaire.  Ste Genevière.  Stincon S.  Stincon S.  Liberaani.
JAN	Piene lune le 5. Dern'er quart. I Nouvelle lune le Prem:er quart. I	Jendi Vendi Dinx. Dinx. Dinx. Dinx. Jendi Vendi Ponx. Jendi Vendi Marci Jendi Marci Jendi Marci Jendi Marci Jendi Marci Jendi Vendi Marci Jendi Jendi Marci Jendi Marci Jendi Marci Jendi
	AAZA	- まるようらてのもの「まりようちておりのがなればいればのかが

•

JOHLLET.	-	4	AOUT.		SEF	SEPTEMBRE.	130	OCTOBRE.		NOVE	NOVEMBRE.	-	DÉCE	DÉCEMBRE.
Pleine lune le 1. Rernier quart, le 7. N wyelle lune le 15. Premier qu rt. le 23. Premier qu e 18.		Dernier quart. 1e Nouvelle lunc le 1 Premier quart le Pleine lune le 28.	Dernier quart. 1e 6 Movelle lure le 14. Premier quart le 23. Pieine lune le 28.	SKEE	Dernier quart. Ie Norwelle lane le 1 Premier quart. Ie Fleine laue le 27.	Dernier quart. le 5. Novrtle le me le 43. Premier quart. le 20. Fleine laue le 27.	 Dernier quart, le Nouvelle lune le 1 Prem er quart, le Pleine luue le 26,	Dernier quart. le 5. Mouvelle lune le 12. Prein er quart. le 19. Preine lune le 26.		Derpier quart. 16 3. Nouvelle lune 16 11. Premier quart. 16 1 Pielne lune 16 25.	Dernier quart. 1e 3. Nouvelle lune le 11. Premier quart. 1e 18. Pielne lune 1e 25.		Derbier qu'nti, le 3. Nouvelle lince le 10. Premicr quari, le 17 Pleine lune le 25.	Deraier qu'iti, le 3. Nouvelle line le 16. Premicr quart, le 17. Pieine lune le 25.
R Rombaull.  Tr. S. Marlin.  Tr. S. Marlin.  R Acathon.  Ste Godelive.  Ste Godelive.  Ste Godelive.  Ste Godelive.  Ste Godelive.  Ste Wileleand.  Marly ste deg.  Ste Pelleite.  Tran Stenett.  St		samedi long. long. jendi werc. jendi merc. jendi	Pierre-és-1.  The des Age Ste Lydie Douinique. Se War. aux N Transf NS. Gatian Se Griffeque Se Claife, abb Sie Claife, ab Sie Réfène, as Sie Réfène, ac Sie Claife, ac Sie Claife, ac Sie Réfène, ac Sie Réfène, ac Sie Réfène, ac Sie Claife, ac Si	- これではなるなななななななないのはなりのはなりのはないないないないできましていいいいないないないないないないないないないないないないないないないないない	mardi merc, vendr, sam, Dun, Dun, merc, perdr, vend	s Gilles, abbé s Lazare, 101, s Lazare, 101, s Estraphin. s Bertin. s Bertin. s Bertin. s Ravivirs N-D s Once, vetq s Nicolas de T s Lambert	 jeudi vendr Bra, Jeudi Werr, Jeudi Vendr, Vendr, Jeudi Vendr, Marci Jeudi Vendr, Samedi Jeudi Vendr, Samedi Jeudi Vendr, J	ss Remi et P. Schraceise, Schraceise d'A. Spraceise d'A. Spraceise d'A. Spraceise d'A. Schraceise d'A. Schraceise d'A. Schraceise d'Albertanie.	<b>183年のも78日の18日の18日の日本のようでありのの</b>	DDM. Indi mercr. peudi vendr. Samedi DDM. Indi morri Indi Indi	TOUSSAINT.  1825 Talkasses  8 Ubarta Sor Charles Bort  8 Charles Bort  18 Emest, m.  18 Emest, m.  18 Es Emest, m.  18 Lönnard, m.  18 Este Linger, m.  18 Este Linger, m.  18 Este Linger, m.  18 Fellin de V.  18 Fe	本表的本面的下面也可以有效有效的的 B 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	mardi hendri vendr. vendr. vendr. Din. hendri hendri hendri hendri hendri hendri hendri hendri hendri hendri hendri hendri hendri vendr. vendr. vendr. vendr. vendr. vendr. vendr. vendr. vendr. hendri hendr	s Eloi, éT.  s Faucois Xa.  s François Xa.  s François Xa.  s Nicolas. éT.  s Mbrolas. éT.  s Merchade.  s Rechade.  s Rechade.  s Rechade.  s Rechade.  s Rechade.  s Rechade.  s A delaid. éT.  s Cynique.  s Luce.  s A delaid. éT.  s Phirogone.  s Flavien.  s Flavien.

:

:

## EMPIRE FRANÇAIS.

### NAPOLÉON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGENIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce

mariage:

Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, Prince Impérial, né à Paris,

le 16 mars 1856.

MATHILDE-LOETITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 29 septembre 1822; marié le 30 janvier 1859, à Louise-Thérèse-Marie-Clotilde, fille de Victor-Emmanuel III, roi de Sardaigne, née le 2 mars 1843.

### MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. \( \), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, ministre de la Maison de l'Empereur.

### GRANDE AUMÔNERIE.

N...., grand aumonier.

Mgr. Tirmarche, \* , évêque d'Adras , aumônier.

M. l'abbé Devèze, \* , vicaire général.

M. l'abbé Mullois, premier chapelain.

MM. l'abbé Versini, l'abbé Liabeuf, chapelains ordinaires; l'abbé Laine, 🛪 , chapelain ordinaire, chargé des fonctions curiales.

### PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. \*), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais.

M. le général de division Rolin, (G.O. \*), adjudant-général du

palais.

MM. le baron de Montbrun , 🛪 ; — le baron de Varaigne , 🛪 ; de Valabrégue de Lawœstine, 🛪 ; — le baron Morio de l'Isle, 🗱 ; prefets du palais.

M. le comte Lepic (C. \*), premier maréchal-des-logis.

MM. le baron Émile Tascher de la Pagerie, ★; — Oppermann (O. ★), chef d'escadron en retraite, maréchaux-des logis.

### GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, M. le général Lechesne (G. O. \*); — de l'Elysee, M. le colonel Griffon (C. \*); du palais de Saint-Cloud, M. le colonel Thiéron (C. \*), député; — du Palais Royal, M. le général de brigade Deshorties de Beaulieu (G. O. \*); de Meudon, M. le colonel Gaudo-Paquet (O. \*);—de Versailles, M. le général de division Paté (G. O. \*); de Trianon, M. le colonel Quilico (C. \*); — de Rambouillet, M. le général de brigade Besançon (C. \*); — de Fontainebleau, M. le général de brigade de Polignac (C. \*); — de Strasbourg, M. le colonel de Kænigsegg (O. \*); — de Compiègne, M. le colonel Becquey-Beaupré (O. \*); — de Pau, M. le colonel Ibert (O. \*).

### SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. \*), sénateur, grand chambellan.

M. le comte Baciocchi (C. \*), surintendant des spectacles de la Cour, des théâtres impériaux, de la musique de la Chapelle et

de la Chambre, premier chambellan.

MM. le duc de Tarente (O. \*), député; le vicomte Olivier de Walsh, \*; le marquis de Gricourt (O. \*); le marquis de Chaumont-Quitry, \*, député; le marquis de Conégliano, \*, député, le baron de Bulach, \*; le vicomte de Laferrière (O. \*); le vicomte G. d'Arjuzon; le marquis d'Havrincourt; le marquis de Trévise, chambellans.

### CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Mocquart (C. \*), secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet.

M. Sacaley, \*, sous-chef du cabinet.

### SERVICES DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (C \*), directeur.

M. Peupin, \*, directeur-adjoint.

### ÉCUYERS.

N...., grand écuyer.

M. le général Fleury (G. O. \*), aide-de-camp de l'Empereur,

directeur-général des haras, premier écuyer.

MM. Bachon, (O. \*), le baron Bourgoing, \*, le comte d'Ayguesvives, \*, de Grammont, \*, le baron Lejeuné, \*, le comte de Castelbajac, Davillier (O. \*), le marquis de Caux, le marquis de la Tour du Pin-Montauban, éeuyers ordinaires; de Burgh, écuyer honoraire.

M. le comte d'Aure (O. \*), écuyer-inspecteur.

#### VÉNERIE.

S. Exc. M. le maréchal Magnan (G. \*\*), sénateur, grand-veneur M. le prince de la Moskowa (C. \*\*), aide-de-camp de l'Empereur, commandant des chasses à tir.

MM. le baron Lambert, \*, le marquis de Latour-Maubourg (O. \*), député, lieutenants de la vénerie.

M. le baron de Lage (C. \*), lieutenant des chasses à tir.

### CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. \*), sénateur, grand-maître des cérémonies.

M. le comte Rodolphe d'Ornano (O, \*), député, premier mattre des cérémonies.

MM. Fueillets de Conches (C. \*), le baron de Lajus (O. \*), introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.

MM. Jules Lecocq, \*, le baron Sibuet, \*, aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.

#### TRÉSORERIE.

M. Bure (O. \*\*), trésorier général de la Couronne. M. Thélin, Charles, \*\*, trésorier de la cassette.

### MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

- M. Auber (G.·O. ※), membre de l'Institut, directeur.

  SERVICE DE SANTÉ.
- M. le docteur Conneau (C. ♣), premier médecin de l'Empereur.

  MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.
- S. Exc. M. maréchal Vaillant (G. \*), ministre de la maison de l'Empereur, sénateur, membre du Conseil privé, grand-maréchal du palais, commandant la Maison militaire.

M. Rôlin (G. O. \*\*), général de division, adjudant-général du palais.

Aides-de-camp de l'Empereur: MM. le comte Roguet (G. O. \*), général de division, sénateur; le comte de Goyon (G. \*), général de division; de Failly (G. O. \*), général de division; le comté de Montebello (G. O. \*), général de division; Lebœuf, (G. O. \*), général de division; Frossard (G. O. \*), général de division; Mollard (G. O. \*), général de division; le baron de Béville (C. \*), général de division; le prince de la Moskowa (C. \*), idem, sénateur; Fleury (G. O. \*), idem; de Waubert de Genlis (C. \*), colonel d'état-major; Castelnau (C. \*), idem; le marquis de Toulongeon (C. \*), idem; le comte Lepic (C. \*), idem; le comte Reille (O. \*), idem; Favé (O. \*), colonel d'artillerie.

Cabinet topographique de l'Empereur. M. le baron de Béville (C. \*), général de division, aide-de-camp de l'Empereur, chef du cabinet.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur: MM. le baron de Méneval, (O. \*), lieutenant colonel; de Vassart, \*, chef d'escadron d'artillerie; S. A. le prince Murat, Joachim, \*, idem de cavalerie; Stoffel, \*, idem d'artillerie; Jumel de Noireterre, \*, capitaine d'état major; Lebon-Desmottes, \*, idem de cavalerie; Beaupoil de Saint-Aulaire, \*, idem d'artillerie; de Clermont-Tonnerre, \*, idem d'état-major; Musnier de Mauroy, idem d'infanterie; Rolin, \*, idem d'état-major; Hulot, \*, idem d'infanterie; Hamelin, \*, lieutenant de vaisseau; de Quélen, \*, capitaine de cavalerie; de Galiffet, \*, idem de cavalerie; Verchère de Reffye, idem d'artillerie; Guillier de Souane, idem de chasseurs à pied; de Viel d'Espeuilles, idem de lanciers de la Garde.

#### ESCADRON DES CENT GARDES A CHEVAL.

Lieutenant-colonel, commandant: M. Verly, \*.

#### GARDE IMPÉRIALE.

Commandant en chef. S. Exc. M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (G. \*\*), sénateur.

### MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Mme la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano.

Dames du palais: Mmes la comtesse Gustave de Montebello; la comtesse de Lézay-Marnézia; la baronne de Pierres; la marquise de Las-Marismas; la marquise de Latour-Maubourg; la comtesse de Labédoyère; la comtesse de Lourmel; la comtesse de la Poëze; la comtesse de Rayneval; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes); de Saulcy; la baronne de Viry-Cohendier.

Dame lectrice, Mme la comtesse de Pons de Wagner.

Premier chambellan, M. le duc Charles de Tascher de la Pagerie, (O. \*★), sénateur.

Chambellans, MM. le comte de Lézay-Marnézia, \*, le marquis d'Havrincourt.

Premier écuyer, M. le baron de Pierres, \*.

Eeuyer, M. le marquis de Lagrange, \*...

Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. \*).

### MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Mme l'amirale Bruat, Gouvernante. Mmes Bizot et de Brancion, Sous-Gouvernantes.

### Sénat.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1º des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature; 2º de celles qui pourraient cempromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus consulte : 1º la constitution des Colonies et de l'Algérie; 2º tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche; 3º le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatusconsultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgues par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Neanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le Sénat vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur. Pendant la durée de la session, l'Empereur désigne des ministres sans portefeuilles, chargés de défendre devant le Sénat, de concert avec le Président et les membres du Corps législatif, les projets de loi du Gouvernement. (Décret du 24 novembre 1860.) Les débats des séances sont reproduits par la sténographie et insérés in extenso dans le journal officiel du lendemain. En outre, les comptes-rendus de ces séances, rédigés sous l'autorité du président du Sénat, sont mis chaque soir à la disposition des journaux. (Sénatus-consulte du 2 et décret du 3 février 1864.)

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereus ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 4° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée a la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs; ils sont nommés pour un an.

### BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. \*\*), premier président de la Cour de cassation, membre du Conseil privé.

Premier vice-président, M. de Royer (G. O. \*).

Vice-présidents, LL. EExc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ☼); le maréchal Régnault. de Saint-Jean d'Angely (G. ≵); le maréchal Pélissier, duc de Malakoff (G. ≵), membre du Conseil privé.

Grand référendaire, M. le général de division, marquis d'Haut-

poult (G. \ ).

Secrétaire du Sénat, M. le baron de Lacrosse (G. O. \*).

### PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. \*).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. O. \*).

S. A. I. le prince Lucien Murat (G. 🗱).

### SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. \*), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. \*), archevêque de Besançon, le cardinal Gousset (C. \*), archevêque de Reims; le cardinal Donnet (C. \*), archevêque de Bordeaux; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry (C. \*).

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. \*\*), maréchal de l'Empire, ministre de la maison de l'Empereur.

Magnan (G. \*\*), maréchal de l'Empire, commandant le 1er corps d'armée

Le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. 💥).

L'amiral Hamelin (G.\*), grand chanceller de la Légion-d'Honneur. Le maréchal Pélissier (G.\*), duc de Malakoff, Gouverneur général de l'Algérie.

Le maréchal comte Randon (G. \*\*), ministre de la guerre.

Le maréchal Canrobert, François (G. \*).

Le maréchal Regnault de St.-Jean-d'Angely (G. \( \).

Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. \*).

Le maréchal Niel (G. \*\*).

L'amiral Desfossés, Romain (G. \*\*).

Le maréchal comte d'Ornano (G. \*),

#### MEMBRES.

### MM.

Le général de division baron Achard (G. \*), ancien membre de l'Assemblée législative.

```
MM.
```

Le marquis d'Audiffret (G. O. \*), président à la Cour des comptes.

Le marquis de Barbançois (O. 🗱 ).

Barbaroux (C. \*).

Le vicomte de Barral (O. 🕸 ).

Barrot, Ferdinand (G. O. \*), ancien ministre.

Barthe (G. \* ), ancien président de la Cour des comptes.

Le duc de Bassano (G. O. \* ).

Le comte Hector de Béarn (G. O. \*), ancien ministre plénipotentiaire.

Le comte de Beaumont (de la Somme) (O. \*), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le prince de Beauveau (O. \*), ancien pair de France.

Le marquis de Belbeuf (O. ♣), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.

Berthier, Charles, prince de Wagram, \*.

Billaut (G. O. \*), ministre sans porteseuille.

Le marquis de Boissy (O. \ \ ).

Bonjean (C. \*).

Le baron J. Boulay (de la Meurthe) (G. O. \* ).

Le baron de Bourgoing (G. O. \*), ancien ambassadeur.

De Bourqueney (G. \*), ministre plénipotentiaire.

Le baron Brenier (G. O. \*).

Le comte de Breteuil (C. \*), ancien pair de France. Le duc de Cambacérès (G. O. \*), ancien pair de France.

Carrelet (G. \*), général de division, ancien commandant de la 1re division militaire.

Le comte de Casabianca (G. O. \*), ancien ministre d'état.

Le marquis de Castelbajac (G. O.), général de division.

Le vice-amiral Cécille (G. O. \ ).

Chaix-d'Est-Ange, ancien procureur-général de la Cour impériale de Paris.

Le baron Chapuys de Montlaville (C. 🗱 ), ancien préfet.

Le général de division Charron (G. \*).

Le comte de Chasseloup-Laubat (G. \*), ministre de la marine et des colonies.

Le baron de Chassiron (C. \*), ancien député.

Chevalier, Michel (G. O. \*), membre de l'Institut.

Le comte François Clary (O. \*).

Le général de division marquis de Cramayel (G. O. \*).

Le marquis de Croix (O. \*).

Dariste (C. \*).

Daumas (G. O.), général de division.

Delangle (G. \*), ancien premier président de la Cour impériale de Paris, ministre de la justice.

Doret (C. \*), capitaine de vaisseau.

Dumas (G. O. \*\*), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.

Dupin aîné (G. \* ), procureur général à la Cour de cassation.

Le baron Charles Dupin (G. O. ♣), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.

Elie de Beaumont (G. O. \*), membre de l'Institut.

Le marquis d'Espeuilles, 🗱.

Favre, Ferdinand (C. \*).

Le comte Fialin de Persigny (G. ♣), ministre de l'Intérieur.

Le général de division, comtè de Flahault (G. \* ), ancien ambassadeur de France, à Londres.

De Forcade de la Roquette (C. \*), ancien ministre.

Le général de division Forey (G. \*).

Achille Fould (G. \*), ministre des Finances.

Le baron de Fourment, ¾, ancien membre de l'Assemblée législative. Le marquis de Gabriac (O. \*), ancien ministre plénipotentiaire.

Le général de division Gémeau (G. O. 🗱 ).

Le marquis Ernest de Girardin, ¾, aucien membre de l'Assemblée législative.

Goulhot de Saint-Germain (O. \rightarrow ), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le général de division comte de Goyon (G. \*).

Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. \ ), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le comte de la Grange (G. O. \*), général de division.

Le baron Grivel (G. \*), vice-amiral. Le baron Gros (G. \*), ministre plénipotentiaire de France, à Londres.

Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. \*).

Le général de division Guesvillers (G. \*).

Le général de division marquis de Grouchy (G. O. \*).

Haussmann (G. O. \*), préfet de la Seine.

Le général de division marquis d'Hautpoul (G. \* ), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.

Le baron de Heeckeren, \*.

Herman (O. ♣), ancien conseiller d'État.

Hubert-Delisle (O. \*), ancien gouverneur de la Réunion.

Le vice-amiral baron Hugon (G. \ ).

Le général Husson (G. O. \*\*), ancien membre de l'Assemblée législative.

Ingres (G. O. \*), membre de l'Institut.

Le général de division Korte (G. \*).

Le comte de Labédoyère, ancien député.

Le baron de La Crosse (G. O. \*), ancien ministre des Travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.

De Ladoucette (O. ♣), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le duc de la Force (O. ★).

Le vicomte de la Guéronnière (C. \*), ancien conseiller d'Etat.

Le général de division vicomte de la Hitte (G. \ → ), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.

A. Laity (G. O. \*), ancien préfet.

Le comte Achille De Lamarre (O. \*)

Le général de division marquis de Laplace (G. \*).

Le marquis Larabit (G. O. \*), ancien député.

Le comte de Lariboisière (G. O. \*), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le marquis de la Roche Lambert (O. \*).

Le général comte de la Ruë (G. \*).

Le marquis de Lavallette (G. \*), ancien ambassadeur.

Le général de division marquis de Lavæstine (G. \*), commandant la garde nationale de Paris.

Lebrun (C. \( \structure{\pi} \)), ancien pair, membre de l'Institut.

Lefebvre-Duruflé (C. \*), ancien ministre des travaux publics.

Le comte Le Marois (O. ✷), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le comte Lemercier, Louis (C. \*), ancien pair de France.

Le vice-amiral Le Prédour (G. O. \*\*).

Le baron Le Roy de Boisaumarie (G. O. \*\*), préfet de la Seine-Inférieure.

Leroy de Saint-Arnaud (C. \*), ancien conseiller d'État. Le comte de Lesseps (C. \*), idirecteur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.

Le général de division Létang (G. \*).

Le général de division Le Vasseur (G. O. \\*).

Leverrier (C. \*), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.

Le général de division Lyautey (G. O. 🗱), membre du comité d'artillerie.

Magne (G.  $\clubsuit$ ), ministre sans portefeuille.

Mallet (C. 🗱 ).

De Maupas (C. \*), ancien ministre, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône.

Mérimée (C. \*), membre de l'Institut. De Mésonan (C. \*)

Mimerel (C. \*\*), ancien membre l'Assemblée législative.

Le général de division de Montréal (G. O. 🗱 ).

Le duc de Mortemart (G. \*).

Le général prince de la Moskowa (C. \*).

S. A. le prince Lucien Murat (G. \*).

Le général de division comte Ordener (G. O. \*),

Le général de division comte d'Ornano (G. \*★), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le duc de Padoue (G. \*), ancien conseiller d'État, ancien minist. Le général de division Le Pays de Bourjolly (G. \*).

Piétri (G. O. \*), ancien préfet de police.

Le pr. Poniatowski, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G. O. ❖).

Le général de division Renault (G. \\*).

Le baron Paul de Richemont, ancien député (C. \*).

Le vice-amiral Rigault de Genouilly (G.O. \\ ).

Le marquis de La Rochejacquelein (O. \*).

Le général de division comte Roguet (G. O. \*).

Le général de division de Rostolan (G. \*).

Rouher, (G. \*), ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Rouland (G. O. \*), ministre de l'instruction publique et des cultes.

De Royer (G. O. ♣), ancien ministre.

Le général de division duc de Saint-Simon (G. 💥 ), ancien pair de France.

De Saulcy (O. \*), membre de l'Institut.

Le général de division comte de Schramm (G. \*), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.

Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. \*), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le comte Siméon (C. \*), ancien membre de l'Assemblée législative

Stourm (C.  $\clubsuit$ ).

Le vicomte de Suleau (C. \*), ancien préfet.

Le duc Tascher de la Pagerie (O. \*).

Amédée Tayer (O. ☀), membre de la Commission municipale de la Seine.

Amédée Thierry (C. \*\*).

Le général de division Thiry (G. O. \*).

De Thorigny (C. \*), ancien ministre.

Thouvenel (G. \*), ancien ministre des affaires étrangères.

Tourangin (G. O. \*), ancien conseiller d'Etat.

Le vice-amiral Tréhouart (G. \*).

Le duc de Trévise (C. \*).

Troplong (G. ✷), premier président de la Cour de cassation.

Le marquis de Turgot (G. \*), ancien ministre des affaires étrangères.

Vaïsse (G. O. \*\*), ancien ministre de l'intérieur, chargé de l'Administration du département du Rhône.

Le baron de Varenne (C. 🛪 ), ancien ministre plénipotentiaire.

Le duc de Vicence, \*

Le baron de Vincent (C. \*), ancien conseiller d'Etat.

Le comte Villeneuve de Chenonceaux (O. \*). Le comte Colonna Walewski (G. \*), ministre d'État.

### Corps législatif

Elu les 21 et 22 juin, 6 et 7 juillet 1857, en vertu du décret organique du 2 du même mois.

L'élection a pour base la population. Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs; néanmoins, un député de plus est attribué à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500 (Sénatus-consulte du 27 mai 1857). Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif vote. tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur.—L'adresse est discutée en présence des Commissaires du Gouvernement, qui donnent toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Europe. (Décret du 24 novembre 1860).—Pendant la durée des sessions l'Empereur désigne des ministres sans portefeuille, chargés de défendre devant la Chambre, de concert avec le Président et les membres du Conseil d'État, les projets de loi du Gouvernement. (Décret du 24 novembre 1860).

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est renvoyé, sans discussion, au Conseil-d'Etat, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil-d'Etat, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les comptes-rendus des séances du Corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du Président de l'assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés in extenso dans le journal officiel du lendemain. (Sénatus-consulte du 2 et décret des 2 et 3 février 1861.) — Le procès-verbal des séances est lu à l'assemblée; il constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses séances sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le président et le vice-président du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an ; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

Au jour de l'ouverture de la session, le Président, assisté des quatre plus jeunes membres présents qui remplissent les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection des six secrétaires définitifs, procède, par la voie du sort, à la division de l'assemblée en neuf bureaux. Les bureaux, ainsi formés, se renouvellent chaque mois par la voie du tirage au sort. Ils élisent leur président et leur secrétaire.

### BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. le duc de Morny (G. \*\*), membre du conseil privé.

Vice-présidents, MM. Schneider (G. O. 🛪 ); Réveil (C. 🛪 ).

Secrétaires, MM. Vernier (O. \*), le comte Joachim Murat, \*; de St.-Germain, 💥 ; le marquis de Talhouet, 💥 ; le baron David (O. ♣); le comte Le Peletier d'Aunay, ♣.

Questeurs, MM. Hébert, \*; le général de division Perrot (G. O. \*)

### MEMBRES.

AIN. MM. le comte Le Hon(O. \(\delta\); le cte. de Jonage, ★; Bodin, ★. Aisne. MM. Hébert (O. \*★); le cte de Cambacérès; Baudelot, \*: Geoffrov de Villeneuve (O. \\*). Allier. MM. le baron de Veauce, ★: Desmaroux de Gaulmain,  $\divideontimes$ ; Rambourg (O.  $\bigstar$ ). ALPES (Basses). M. le colonel Reguis (C. \* ). ALPES (Hautes). M. Faure (O. \*). ALPES MARITIMES. M. Lubonis (C. ※). Ardèche. MM. le général d'Antheville (C. \*\*); le comte de Rochemure, **☆**; le comte Boissy d'Anglas (C. 🛠 ). ARDENNES. MM. de Montagnac, 🛪 ; de Ladoucette (Eugène) 🗱 .

AUDE. MM. Roque-Salvaza(O. \*\*) Dabeaux, ★. AVEYRON. MM. Girou de Buzareingues, \*; Calvet-Rogniat, \*; Auguste Chevalier (O. \*).

ARIKGR. MM. Didier; Busson, \*.

AUBE. MM. le vicomte de Ram-

bourget; le baron de Plancy, \* .

Bouches-du-Rhône. MM. Canaple  $(O. \divideontimes)$ ; Rigaud  $(O. \divideontimes)$ ; le b.ºn Laugier de Chartrouse, 🗱 . Calvados. MM. Vautier, Abel, \*; Douesnel, **\***; comte de Colbert-Chabannais, 🛪 ; le marquis de Caulaincourt (C. \*). Cantal. MM. de Parieu (O. 💥); Creuzet, \*.

Charente. MM. Gellibert des Séguins; Tesnière, \*; André, \*. CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. le baron Vast-Vimeux; Roy-Bry, le baron Eschassériaux, 💥 ; le vicomte Anatole Lemercier.

CHER. MM. le comte de Nesle; Guillaumin, \*.

Corrèze. MM. Lafond, \*; le baron Léon de Jouvenel, 🗱.

Corse. MM. Abattucci (Sévérin), ★; le baron Mariani (O. ★ ).

Cote-d'Or. MM. Vernier (O. ≈);

Louis Bazile, \*.

Côtes-du-Nord. MM. Le Gorrec, Cadore, \*; le vicomte de Latour, \*; de Cuverville

CREUZE. MM. Delamarre (O. \*);
Sallandrouze de Larmonaix
(O. \*).

DORDOGNE. MM. Paul Dupont, \* ;
Adolphe de Belleyme, \* ; Du
solier, \* ; Taillefer, \*.
Doubs. MM. le marquis de Coné-

Dours. MM. le marquis de Conégliano, \* ; Latour-Dumoulin (O. \* ).

Dròme. MM. de Lacheisserie, \*; Monier de la Sizeranne (O. \*); Morin, \*.

EURE. MM. le duc d'Albuféra, \*; le marquis de Blosseville, \*, le comte d'Arjuzon, \*.

EURB-BT-LOIR. MM. le vicomte Reille (O. \*\*); le colonel Normand (C. \*\*).

FINISTÈRE. MM. Du Couëdic, \*; Conseil, \*; le comte de Tromelin (C. \*); Bois de Mouzilly

GARD. MM. Pérouze, \*; le comte de Tascher de la Pagerie, \*; André, \*.

GARONNE (Haute). MM. le marquis de Tauriac, \*\*; de Perpessac, \*\*; Massabiau, \*\*; Duplan (O \*\*).

GERS. MM. Belliard, ★; le comte Frédéric de Lagrange, ★; Granier de Cassagnac (O. ★).

GIRONDE. MM. Čuré, '¾; le baron Travot, ¾; le colonel Thiérion (C. ¾); le baron David (O. ¾); Arman (O. ¾).

HÉRAULT. MM. Doumet (C. ★); Roulleaux-Dugage(C. ★); Cazelles (O. ★).

ILLE-ET-VILAINE. MM. le marquis de Piré, \*; le comte de Caffarelli, \*; de Delmas (O. \*); Duclos (Ed.), \*.

INDRE. MM. Charlemagne (Raoul);
Delavau, \*.

INDRE-ET-LOIRE. MM. Gouin, \*;

le comte de Flavigny  $(O. \divideontimes)$ ; Mame  $(O. \divideontimes)$ .

Isère MM. Arnaud, ຸຸຸ່>; de Voize, (O. ♣); Flocart de Mépieu, ♣; Fangier. ♣

Faugier, \*.
JURA. MM. Edouard Dalloz, \*;
le comte Toulongeon, \*.

Landes. MM. François Marrast, \*: Corta, \*.

LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary (O. \*); Crosnier (C \*). LOIRE. MM. le comte de Charpin-

LOIRE. MM. le comte de Charpin-Feugerolles, \*; Bouchetal-Laroche, \*; le colonel du Marais (O. \*).

LOIRE (Haute). MM. le marquis de Fay de Latour-Maubourg, \*; de Romeuf (C. \*\*).

Loire-Inférieure. MM. Thoinnet, \*; Voruz, \*; Simon, \*; Anselme Fleury, \*.

LOIRET. MM. Nogent-St.-Laurens
(O. \*); le duc de Tarente (O
\*); le vicomte de Grouchy
(O. \*).

Lot. MM. le comte Joachim Murat, \*; Deltheil (O. \*).

LOT-BT-GARONNE.MM Noubel, \*; Charles Laffite, \*; le vicomte de Richemont, \*.

Lozere. M. le comte de Chambrun, \*.

MAINE-ET-LOIRE. MM. Ségris, \*; Bucher de Chauvigné, \*; Louvet (O. \*); le comte de Las Cases, \*.

MANCHE. MM. le comte de Kergorlay (O. \*); Hervé de Saint-Germain, \*; Brohyer de Littinière, \*; le général Meslin (G. O. \*).

MARNE. MM. Haudos (O. ★); le général Parchappe (G. O. ★), Verlé (O. ★). Marne (Haute). MM. le baron Lespérut, \*; Chauchard, \*. Mayenne . MM. Jules Leclerc, 🚓 ;

Mercier (O. ★); Halligon. MEURTHE. MM. Drouot, ★; le

baron Buquet, 💥 ; Eugène Chevandier, 💥 .

MEUSE. MM. Millon; de Benoist, ຸຸ×; le comte de Ségur, ຸ×.

Morbihan. MM. le général Boullé (G. O. 🛪 ); le Melorel de la Haichois, 🛪; le comte de Champagny, \*.

Moselle. MM. le colonel Hen-

nocque (O. \*\*); de Wendel. ★; le baron de Geiger (O. ★). Nièvre. MM. de Montjoyeux,

Brame; Lemaire (O. ♣); Plichon, \*; de Clebsattel, \*; Choque, ★: Seydoux (Ch.) O. ★); Godart-Desmarets, ★.

OISE. MM. le baron de Corberon, \*; le vicomte de Plancy,

※; Lemaire (O. ※).

ORNE. MM. de Chazot; David-Deschamps, ★; le comte de Torcy.

PAS-DE-CALAIS. MM. d'Herlincourt, \*; Delebecque (O. \*); d'Hérembault, 🛪 ; de Monnecove; Wattebled, \*.

Puy-de-Dôme. MM. Léon de Chazelles, ∗; le duc de Morny  $(G. \divideontimes)$ ; Cristophle; Du Miral (O. ★); marquis de Pierre.

Pyrénées (Basses). MM. O'Quin, ★; Larrabure, ★; Etcheverry, ူ.

Pyrénées (Hautes). MM. Dauzat-Dembarrère, ★; Achille Jubi-

Pyrénées-Orientales. M. Justin

Durand, \*.

RHIN (Bas). MM. le baron Alfred de Bussière (O. ★); Coulaux ★; le comte Hallez-Claparède, \*; le baron Cœhorn , 🗱 .

Rhin (Haut). MM. Lefébure, ★; le baron de Reinach, 🛠 ; Keller.

RHÔNE. MM. Reveil (C 💥 ); Hénon , Descours , 🗱 ; le mar-

quis de Mortemart, \*.

Saone (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, 🗱; le marquis de Grammont; Lelut (O. 🏂 ). Saône-et-Loire. MM. le comte de Barbantane, \*; Schneider (G. O. 🛪 ); le général Brunet-Denon (G.O. ♣); le comte de Chambrillan.

MM. le marquis de SARTHE. Chaumon-Quitry, ★; Leretd'Aubigny, 💥 ; le marquis de Talhouet, 💥 ; le prince Marc de Beauveau, ¥.

SAVOIE. MM. de Boigne, \*; Palluel.

SAVOIE (Haute). MM. Pissard, 森;Bartholoni.

Seine. MM. Guyart-Delalain, ¥; Devinch (C. \*\dagger\*); général Perrot (G. O. \*); Olivier. Emile; Picard; Favre, J.; Darimon; Fouché-Lepelletier, \*; Kœnigswarter (Ö. ☎); Véron (O. ※).

Seine-Inférieure. MM. Pouher-Quertier, fils, \*; Quesné, \*; Corneille; Lédier, \*; Reiset, ★ , Ansel , 
★ .

Seine-et-Marne, MM. de Beauverger, 🛪 ; Gareau , 🛪 ; Evariste Josseau, \*.

Seine-et-Oise. MM. le baron Caruel de Saint-Martin, ¥; Darblay jeune (O. ♣); Dambry, 🛠 : Brochant de Villers, 🛠 .

SRVRES (Deux). MM. Ferdinand David, \*; le comte du Hamel (O. \*); Leroux Ch. (O. \*).

SOMME. MM. Gosserat, \*; le cte de Riencourt, \*; Conneau (C. \*); de Morgan, \*; Randoing (O. \*).

TARN. MM. Gisclard; le baron de Carayon-Latour, \*; le général baron Gorsse (C. \*).

TARN-ET-GARONNE. MM. Janvier de la Motte, \*; Belmontet, \*.

VAR. MM. Lescuyer - d'Attainville (O. \*); Jules Portalis, \*; le vicomte de Kervéguen.

VAUCLUSE. MM. Pamard (O. \*);
Millet, \*\*.

VENDÉE. MM. le marquis de Sainte-Hermine, \*; Alfred Léroux (O. \*); le général Lebreton (G. O. \*).

VIENNE. MM. Bourlon, \*; de Beauchamp-Robert, \*.

VIENNE (Haute). MM. Noualhier, \*; Calley de Saint-Paul, \*.

Vosges. MM. le comte Bourcier de Villers, \*; Aymé (O. \*); le baron de Ravinel, \*.

YONNE. MM. le comte Rodolphe d'Ornano (O. \*); Javal, \*; Le Comte, Eugène (O. \*).

### Conseil d'État.

### FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'Etat rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires; 2° sur le contentieux administratif; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

## FORME DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire; elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles

où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les

affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'État délibérant au contentieux. Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle

ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÈTAT.

### S. M. L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Napoléon (G. \*).

Président, S. Exc. M. Baroche (G. \*\*), membre du conseil privé, ministre sans portefeuille.

Vice-président, M. de Parieu (G.O. \*), ancien ministre. Président de la section du contentieux, M. Boudet (C. \*).

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (G. O. \*), ancien ministre.

Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, M. Boinvillers (C. \*).

Président de la section des finances, M. Vuitry (C. \*).

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy (C. \*).

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (C. \*).

Secrétaire-général du Conseil d'Etat, M. Boilay (O. \*), ayant titre et rang de conseiller d'État.

### MM. Conseillers d'État.

Abattucci (O. ※), ancien chef du cabinet du ministre de la Justice.

Bataille, \*, ancien maître des requêtes.

Bauchart, Quentin (O. \* ), ancien membre de l'Assemblée législative.

Bavoux, \*.

Besson (G. O. \* ), ancien préfet.

Blanche (O. \*).

Blanchot, intendant-général au ministère de la guerre.

Blondel (C. \*), ancien directeur général des forêts.
Bréhier, \*, ancien membre de l'Assemblée législative.

```
Boulatignier (O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
Baron de Bussière, *.
Cardoën, procureur général à la Cour impériale de Paris.
Le comte de Chantérac (O. *), ancien député.
Chassériau (O. *), ancien maître des requêtes.
Conti (O. *), ancien directeur des affaires criminelles et des
  grâces au ministère de la Justice.
De Cormenin (O. ¾), ancien membre de l'Assemblée législative.
Cornudet (O. *), ancien conseiller d'État.
Cuvier (O. *),
                       idem.
Le comte Dubois (O. *).
Duvergier (C. ✷), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.
Flandin (O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gasc (O. **).
Gaudin (C. *), ancien ministre plénipotentiaire.
Godelle (O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gomel, * , ancien maître des requêtes.
Heurtier (O. 🗱 ).
His de Butenval (G. O \ ), ancien ministre plénipotentiaire.
Lacaze (O. ♣), ancien membre de l'Assemblée législative.
Langlais (O. *).
De Lavenay, ¥.
Lefebvre Armand (C. *).
Le Play (C. ※ ).
Lestiboudois (O. 2), ancien maître des requêtes.
Lover, *.
Maigne (O. *), ancien représentant.
Manceaux (O. *), ancien secrétaire-général du ministère de l'In-
   térieur.
Marchand (C. \ ).
Vicomte du Martroy, 🗱 , ancien maître des requêtes.
Merruau (O. *★).
Persil (G. O. *), ancien ministre.
Pétetin (Anselme), directeur de l'imprimerie impériale.
Quinette (O. *), ancien ministre plénipotentiaire.
Riché, ¥.
Le vicomte de Rougé, *, membre de l'Institut.
De Sibert de Cornillon (C. *).
Suin (O. ※), avocat-général à la Cour Impériale de Paris.
Villemain (C. * ), intendant militaire.
              Maîtres des requêtes de première classe.
     MM.
Comte d'Argout, Gaston, **, ancien maître des requêtes.
Aubernon, ☆.
```

3

Berger, Léon, \*... Du Berthier, \*... Berthier, \*.

Baron de Bernon, \*.

Chamblain (O. \*), ancien préfet.

De Chassiron, \* ancien attaché d'ambassade.

Colas de La Noue, \*.

Crignon de Montigny, \*.

François, \*, ancien maître des requêtes de deuxième classe.

Gaslonde. \*, ancien membre de l'Assemblée législative.

Goupil, ★.

Jahan (O. \*), ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.

Louyer-Villermay, \*, ancien maître des requêtes.

Pagès, 🗱. idem.

Pascalis, ¥. Vicomte Portalis, Ernest, ¥, ancien auditeur.

Redon de Beaupréau, \*.

De Ségur, Anatole, \*, ancien préfet.

### Maîtres des requêtes de deuxième classe.

### MM.

Aucoc, \*, ancien auditeur.

Bauchard.

Le comte de Belbœuf, ancien auditeur.

Boinvilliers, \*.

Bordet, ancien auditeur.

De Bosredon, ¥.

Le baron Cardon de Sandrans, \*, ancien auditeur.

De Casabianca, \*, ancien chef du cabinet du ministre des finances. Faré.

Ch. Fortoul, \*, ancien chef du cabinet du ministre de l'instruction publique.

Fouquier, ancien conseiller de préfecture.

Hudault, \*.

Leblanc, Ernest, \* , lieutenant de vaisseau.

Lhopital, \*, ancien auditeur.

Marbeau, ★.

De Maupas, Paul, \*, ancien procureur de la République à Neufchâtel.

Mesnard.

De Missiessy.

De Montour, \*, ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur.

Robert, Charles, 🛪 , ancien auditeur du Conseil d'Etat.

### Auditeurs de première classe.

Par décret du 24 octobre 1860, leur nombre a été porté à 40.

MM. Alcoock; Bessières, Bartholony; Bayard, 💥; du Bodan; Boivin, Bouard; Braun; Brincard; Chadenet; le baron de La Coste du Vivier; Cottin, \*; David; le vicomte Dubois; Dufau; Flandin; Godard de Ricovet; d'Hauteserve; Hély d'Oissel; Le Chanteur; Lefebvre-Pontalis; A. Legrand; LefRoy; le vicomte de Luçay: le baron de Mackau; Megard de Bourjolly; de Meynard; des Michels; Moreau; Paixhans; Perret; de Ravignan; le comte de Renepont; Rolle; G. Rouher; de Salverte; Taigny; Tarbé des Sablons, \*; Vieyra-Molina, \*; Walckenaër.

### Auditeurs de deuxième classe.

MM. de l'Aigle; de Barthélémy; de Baulny; de Bonnecnose; Bégé; Charner; Chauchat; Cohen; Cordier; de Crevecœur; Danyau; de Franqueville; comte de Saint-Gilles; Ginoux; de Guigné, Grandidier; Jacquet; Joly de Bonneville; Jonglet de Ligne; Kratz; Lacave-Laplagne; Lecomte; Lezaud; Lombard de Buffières; Monnier; Pastoureau; Pétiet; Plantier; de Raynal; de Reverseaux; Roussigné; vicomte des Roys; Sauvage-Savoye; de Vaufreland; Henry de Villeneuve; Louis Vicaire; de Voyer d'Argenson.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G. O. \*), président. — Conseillers d'Etat, MM. Suin; La Caze; Arm. Lefebvre; Conti; de Sibert de Cornillon; Persil; Bayoux; Riché.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. François; du Ber-

thier; vicomte Portalis. — Deuxième classe, M. Mesnard.

Auditeurs, première classe, MM. Dusau; Bayard; Megard de Bourjolly; Brincart; Alcock. — Deuxième classe, MM. Sauvage; comte de Saint-Gilles; Bégé; Pétiet; de Barthélémy; de Reverseaux; Cordier; Lombard de Bussières.

### SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet (C. \*\*), president. — Conseillers d'Etat, MM. Marchand; Boulatignier; Bauchard; Blondel; vicomte du Martroy.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, justice et affaires étrangères. - MM. La-

caze, \*; de Sibert de Cornillon (C. \*).

Section de l'intérieur. — MM. Gomel; Besson. — Section des travaux publics, agriculture et commerce, MM. le comte Dubois, (O. \*); Alfred Blanche. — Section de la guerre et de la marine, MM. Maigne (O. \*); Chassériau (O. \*) — Section des finances, MM. de Lavenay, \*; Gasc, \*.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Gaslonde, #; Pascalis, #; Aubernon. — Deuxième classe, MM. de Cardon de Sandrans; Faré; de Belbœuf; Aucoc. — Maîtres des requêtes faisant fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux admidistratif, MM. Chamblain, de première classe; Ch. Robert, Lhopital, de deuxième classe.

Auditeurs, première classe, MM. de Renepont; Paixhans; Walkenaër; Perret; David; Flandin; Rouher. — Deuxième classe; MM. Réalier-Dumas; Roussigné; de Guigné; Chauchat, Savoye: Joly de Mammeville, de Raynal; L. Vicaire; Lézaud.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE l'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Boinvilliers (C. \*), président. — Conseillers d'Etat, MM. Cuvier; Flandin; vicomte de Cormenin; de Chantérac; de Bussière; Bréhier; Langlais; Gomel; Besson; Merruau.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. le vicomte de Beau préau; de Ségur; Colas de La Noue; de Bernon. — Deuxième classe, MM. de Casabianca; Fouquier; Fortoul; Hudault; Marbeau.

Auditeurs, première classe, MM. Cottin; des Michels; Bouard; de Ravignan; de Salverte; Chadenet; de la Coste du Vivier; de Mackau; Tarbé des Sablons; Braun; Hély d'Oissel. — Deuxième classe, MM. Ginoux de Fermon; Henri de Villeneuve; de Baulny; Plantier; de Voyer d'Argenson; Pastoureau.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuillefroy (C. 2), président. — Conseillers d'Etat, MM. Heurtier; Cornudet; de Buthenval; comte Dubois; Duvergier; Le Play; Alf. Blanche; Gaudin.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Pagès; de Chassiron; Jahan; Berthier. — Deuxième classe, MM. de Maupas; de

Montour; Leblanc; E. Boinvilliers; de Bosrédon.

Auditeurs, première classe, MM. Le Roy; Bartholony; Moreau, Rolle; Taigny; du Bodan; Godart de Rivocey; de Meynard; vicomte Dubois; Legrand. — Deuxième classe, MM. Cohen; de Vaufreland; Monnier; Grandidier; de Franqueville.

### SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard (G. O. \*), président. — Conseillers d'Etat, MM. Villemain; Maigne; Manceaux; Chassériaux; Abatucci; Batt aille; Lover.

Maître des requêtes, deuxième classe, MM. de Missiessy; Bor-

et: Bauchard.

Auditeurs, première classe, MM. Le Chanteur; Vieyra-Molina; Bessières. — Deuxième classe, MM. Kratz; Danyau; vicomte des Roys; Charner.

### SECTION DES FINANCES.

M. Vuitry (C. \*), président. — Conseiller d'Etat, MM. Godelle; Quinette; Gasc; Lestiboudois; de Lavenay; de Rougé.

Maîtres des requétes, première classe, MM. Berger; Goupil; Louyer-Villermay; d'Argout; Crignon de Montigny.

Auditeurs, première classe, MM. Lefebvre-Pontalis; Boivin: 'Hauteserve; Brincard; vicomte de Lucay. — Deuxième classe, MM. de Crèvecœur; Lacave-Laplagne; de Bonnechose; Jaquet;

Lecomte ; Jonglet de Ligne ; de l'Aigle.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM. Barbier (O. ★), directeur général des douanes et des contributions indirectes. — De Boureuille (C. \*), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. — Chaix d'Est-Ange (G. O. \*\*), procureur général près la cour de Paris.— De Contencin (O. \*), directeur général de l'administration des cultes. - Darricau (G. O. \*), intendant general inspecteur, directeur de l'administration de la guerre au ministère de la guerre. — Dupuy de Lome (C. ※), directeur des constructions navales au ministère de la marine. — De Franqueville (C. \*), directeur général des ponts-et-chaussées. — Gautier (C. \*), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur. — Herbet (C. ※), ministre plénipotentiaire, directeur des consulats au ministère des affaires étrangères. — Lascoux (C. \*), secrétaire géneral du ministère de la justice. — E. Marchand (O. \*), secrétaire général du ministère d'État. — Mercier Lacombe (O. \*), directeur général des services civils de l'Algérie. — Petitet (G. O. \*), directeur de la comptabilité au ministère de la guerre. — Baron de Roujoux (C. ♣), directeur des colonies au ministère de la marine. — Thuillier (C. \*), directeur général de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur. — Vandal (O. \*), directeur général des postes. — Vaïsse (C. \*), président à la cour de cassation.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'Etat. MM. Legé, président; Amye (O. \*); de Jouvencel, \*; Labordère, \*; Lambert, \*; Lebou; Renard de St.-Malo; Caille, secrétaire de la sec

tion du contentieux, secrétaire délégué.

### ministères.

### MINISTÈRE D'ÉTAT.

S. Exc. M. le comte Colonna Walewski (G. \*), sénateur, mem-

bre du Conseil privé, ministre.

Cabinet du ministre, M. de Saux (Jules) (O. \*), chef. — Bureau du cabinet. — Affaires réservées, Moniteur, bibliothèques. — 2' bureau. — Etablissements scientifiques et littéraires.

M. E. Marchand (C. \*), conseiller d'Etat, secrétaire général.— Bureau du secrétariat : Service législatif et bureau de la comptabilité. — 2° bureau. — Personnel; décorations; pensions civiles.

DIRECTION GÉNÉRALE DES HARAS. — Premier hureau : Personnel; organisation de la monte; réformes d'étalons. — Deuxième bureau : Remonte des haras; achat et répartition d'étalons, encouragements, courses, concours, etc..

Section des batiments civils. -- Bureau des travaux. -- Bureau de la comptabilité. -- Conseil des bâtiments civils.

SECTIONS DES BEAUX ARTS. — DES THÉATRES. — DES MONUMENTS

HISTORIQUES.

Direction générale des archives de L'empire. — Section du secrétariat. — Sections historique, administrative, législative et judiciaire.

Par décret impérial du 5 décembre 1860, ont été distraits du ministère de l'Instruction publique et des cultes pour être placés dans les attri-

butions du ministère d'État, les services ci-après, savoir :

L'Institut impérial de France.—La bibliothèque impériale et le cours d'archéologie y annexé.—Les bibliothèques Mazarine, de Ste-Geneviève, de l'Arsenal, et la rédaction du catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements. — L'académie impériale de médecine. — Le journal des savants.— L'École impériale des chartes.—Les souscriptions aux ouvrages scientifiques et littéraires et la répartition de ces ouvrages entre les bibliothèques publiques. — Les encouragements et secours aux savants et gens de lettres. — Les subventions et encouragements pour voyages et missions scientifiques et littéraires.

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

S. Exc. M. Delangle (G. \*\*), garde des sceaux, ministre. — Cabinet du ministre, M. de Gonet, chef.

M. Lascoux (C. ♣), conseiller d'Etat, secrétaire-général.

Sous-direction du personnel. — Bureau du personnel : secrétariat-général. — Discipline de la magistrature; personnel de l'administration centrale, légion-d'honneur, préséances. — Bureau des archives.

Direction des affaires civiles et du sceau. — Bureau des matières civiles. — Bureau des naturalisations. — Bureau du notariat. — Bureau des avocats, avoués, etc.

Direction des affaires criminelles et des graces. — Bureau des affaires criminelles. — Bureau des grâces. — Bureau de la comptabilité. *Préparation des comptes*. — Bureau des frais de justice.

DIRECTION DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE: Service de l'administration.

— Service des travaux. — Service du Bulletin des lois et du Monileur des communes.

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. Drouyn de Lhuys (G. \*), ministre. — Cabinet du

ministre, M. Berthemy, \*, chef.

CABINET ET SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — Bureau du protocole : exequatur, décorations, etc. — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — Du Midi et de l'Orient. — Sous-direction du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — Sous-direction des archives. — Bureau de la chancellerie

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. le comte de Persigny (G. \*), sénateur, membre du conseil privé, ministre.

Chef du cabinet, M. le comte de Jaucourt.

M. de Laire, \*, secrétaire particulier du ministre.

Correspondance purticulière. — Audiences. — Secours. — etc.

Direction du personnel. — M. Dureau (O. ♣), directeur.

Direction générale de l'administration départementale et communale. — M. Thuillier (C. \*), conseiller d'État, directeur-général.

DIVISION DU SECRETARIAT. — 1er. bureau : secrétariat. — 2º bureau : archives departementales et communales. — 3º bureau : établissements généraux de bienfaisance.

DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. —
1er. bureau : administration générale des prisons. — 2° bureau :
administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus. — 3° bureau : administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction — 4° bureau : transférements.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — 1er bureau : administration générale, élections, gardes nationales, pensions. — 2° bureau : dépenses départementales. — 3° bureau : aliénés, enfants trouvés, mendicité.

Division de l'administration communale et hospitalière. — 1 er. bureau : administration et comptabilité des communes. — 2° bureau : contentieux des communes. — 3° bureau : voirie. — 4° bureau : hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-depiété.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1er. bureau : opérations et écritures centrales. — 2º bureau : ordonnancements. — 3º bureau : comptabilité départementale.

CAISSE CENTRALE.

Direction de la presse et du colportage. — M. le comte Treilhart (O. ≱), directeur.

Bureau du secrétariat de la direction.—Correspondance générale. — Moniteur des communes, etc.

2º DIVISION. — 1er. bureau: colportage. — 2º bureau: administration, exécution des lois et décrets sur la presse. — 3º bureau: statistique de la presse étrangère; traduction.

Direction générale de la sûreté publique. — M. Boittelle (G. O. \*\*), préfet de police, chargé de la direction générale.

1er. bureau: correspondance politique. — 2º bureau: police spéciale: réunions et associations, police des lieux publics, des étrangers et réfugiés, surveillance des condamnés libérés, extraditions, naturalisations, transports de corps, inhumations, transit d'armes et vente de poudres, événements divers. — 2º bureau: police administrative, émigration, loteries, passeports, secours de route, livrets, police de la chasse, recherches dans l'intérêt des familles, mendicité, vagabondage.

Bureau de l'imprimerie et de la librairie. — 2° bureau : propriété littéraire.

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. le vicomte de Vougy (O. \*), directeur-général.

Bureau central. — Bureau du personnel. — Services du matériel et des dépêches.

### MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Achille Fould (G. \*), ministre.

Administration contrale du ministère. — Direction du personnel et de l'inspection générale. — Bureau du personnel générale. — Bureau de l'inspection générale.

Secrétariat-général. — M. Pelletier (C. \*\*), secrétaire-général.

1<sup>re</sup> DIVISION. — Administrations financières. — 1er bureau : enregistrement, domaines, forêts. — 2e bureau : douanes, contributions indirectes et tabacs. — 3<sup>e</sup> bureau : postes, contributions directes et monnaies. — 4<sup>e</sup> bureau : dépêches et contre-seing.

2º DIVISION. — 1er. bureau: ordonnancement et comptabilité. 2º bureau: matériel et service intérieur. — 3º bureau: archives et bibliothèques. — 4e bureau: dépêches et contre-seing. — 5e. bureau: service des bâtiments et conservation du mobilier. — 6e hureau: service militaire de l'hôtel.

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — 1er bureau : instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie. — 2° bureau : actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor. — 3° bureau : examen et conservation des oppositions.

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — Bureau central: surveillance des comptoirs d'escompte. — Section des ordonnances. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — Bureau central. — Bureau du grand-livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des

pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES. — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et des receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des receveurs des finances. — Bureau de la comptabilité des payeurs. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

DIRECTION DES CAISSES CENTRALES DU TRÉSOR PUBLIC. — Caisse centrale. — Bureau central et de comptabilité. — Bureaux de paie-

ment de la dette publique.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — 1er. bureau : contrôle de la gestion du caissier central. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et secours, des cautionnements, etc.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal, comte Randon (G. \*), sépateur, ministre. — Cabinet du ministre: M. le colonel Ribourt (C. \*), chef.

1re. DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er. bureau : correspondance générale, opérations militaires. — 2° bureau : états-majors, écoles militaires. — 3° bureau : recrutement. — 4° bureau : justice militaire. — 5° bureau : infanterie.

2º DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — 1º bureau: cavalerie, remontes. — 2º bureau: gendarmerie.

3º DIRECTION. — ARTILLERIE. — 1re section: personnel. — 2º section: matériel, comptabilité.

4° DIRECTION. — GÉNIE. — 1<sup>re</sup> section : personnel. — 2° section :

matériel, comptabilité.

5° DIRECTION. — ADMINISTRATION. — 1° bureau: intendance service de marche, transports, équipages militaires. — 2° bureau: subsistances, chauffage. — 3° bureau: personnel des officiers de santé, hópitaux militaires, hospices civils, infirmeries régimentaires, invalides. — 4° bureau: habillements, lits militaires, campements. — 5° bureau: solde, revues de comptabilité, administration intérieure des corps de toutes armes.

6° DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — 1°° section : géodésie, topographie, dessin et gravure. — 2° section : travaux historiques,

statistiques, bibliothèques, etc.

7º DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — 1° bureau . contrôle de dépenses, contentieux, budgets généraux. — 2º bureau : fonds, ordonnances, comptes. — 3º bureau : comptes matières. — 4º bureau : pensions,

secours — 5° bureau : service intérieur. — 6° bureau : lois, archives, décorations.

Service de l'Algérie. — M. Tassin, chef de service.

### MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. le comte de Chasseloup-Laubat (G. \*), ministre. — Cabinet du ministre. — 1<sup>er</sup> bureau: cabinet. — 2<sup>e</sup> bureau: service intérieur, archives et bibliothèques.

M. Alfred Blanche (O. \*), conseiller d'État, secrétaire-général.

1º DIRECTION. — 1º bureau : état-major de la flotte. — 2º bureau :

mouvements.

2º DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er bureau: corps entretenus et agents divers. — 2º bureau: inscription maritime, équipages de la flotte et justice maritime. — 3º bureau: pêche et domanialité maritime. — 4º bureau: troupes de la marine. — 5º bureau: solde, habillements et revues. — 6º bureau: subsistances, hôpitaux et chiourmes.

3º DIRECTION. — MATÉRIEL — Bureau des constructions navales et des travaux hydrauliques. — Bureau de l'artillerie. — Bureau

des approvisionnements.

4º DIRECTION. — ADMINISTRATION COLONIALE. — 1er bureau : administration générale des colonies. — 2º bureau : administration intérieure des colonies. — 3º bureau : justice, régime pénitentsaire. — 4º bureau : finances, hôpitaux, vivres.

5° direction. — comptabilité générale. — 1er bureau : fonds et ordonnances. — 2° bureau : dépenses d'outre-mer. — 3° bureau : comptabilité centrale des fonds. — 4° bureau : comptabilité des ma-

tières.

Invalides de la marine. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages et du service des gens de mer.

### MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Rouland (G. O. \*), sénateur, ministre.

DIRECTION DU PERSONNEL, DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET DU CABINET DU MINISTRE, M. Gustave Rouland, \*, directeur.

Cabinet. — Bureau des cultes. — Bureau du cabinet : décorations, etc.

Personnel et Secrétariat. — Personnel de l'administration académique, de l'instruction supérieure et secondaire. — 1er. bureau: souscriptions, missions, école française d'Athènes, travaux historiques, établissements scientifiques et littéraires. — 2º bureau: procès-verbaux du Conseil impérial de l'instruction publique, archives, enregistrement des dépêches.

Administration de l'Instruction publique. — 1re DI-VISION. — 1er bureau: administration académique, instruction supérieure. — 2e bureau: matériel de l'instruction supérieure.

2º DIVISION. — 1er hureau: instruction secondaire, bourses. —

2º bureau: matériel de l'instruction secondaire.

3e division. — 1er. bureau: instruction primaire. — 2e bureau:

matériel de l'instruction primaire.

Administration des Cultes. — M. Hamille, \*, directeur. — Bureau du secrétariat et des archives. — 1re. division. — 1er bureau: personnel du clergé et police ecclésiastique. — 2e bureau: service paroissial, contentieux, congrégations religieuses.

2° DIVISION. — 1er. bureau: administration temporelle. — 2° bu-

reau: travaux diocesains, subventions.

Sous-direction des cultes non catholiques.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE. — 1er bureau : comptabilité de l'instruction publique. — 2e bureau : comptabilité des cultes. — 3e bureau : pensions de retraite.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Sections d'histoire de philologie, d'archéologie, des sciences.

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. Rouher (G. \*), senateur, ministre. — Cabinet du ministre: M. Gustave Rouher, chef.

M. de Boureuille (O. \*), conseiller d'Etat, inspecteur-général

des mines, secrétaire-général.

Secrétariat-général. — Affaires qui ne ressortissent à aucun bureau.

Division du personnel. — 1er. bureau: nominations, promotions et mouvements. — 2º bureau: frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.

Division de la comptabilité. — 1 er. bureau: opérations centrales et ordonnancements. — 2° bureau: comptabilité de l'agriculture et du commerce. — 3° bureau: comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.

Statistique générale de france. — Mouvement de la population, commissions statistiques, service statistique de la caïsse des retraites pour la vieillesse, calcul des tarifs et table de mortalité, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.

### AGRICULTURE.

Direction de l'Agriculture. — 1 er. bureau: enseignement agricole et vétérinaire. — 2° bureau: encouragements à l'agriculture, secours, chambres d'agriculture, associations agricoles, concours d'animaux, drainage, etc. — 3° bureau: subsistances, mercuriales,

importations et exportations des grains, foires et marchés, règlements de la boulangerie, boucherie, abattoirs, vente de comestibles.

## COMMERCE.

Direction du commerce intérieur. — 1 er. bureau : commerce, agents de change, courtiers. — 2º bureau : industrie, chambres consultatives des arts et manufactures. — 3º bureau : police sanitaire et industrielle.

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — 1 er. bureau: législation et tarifs de douanes en France. — 2 bureau: législation, commerce et tarifs de douanes à l'étranger. — 3 bureau: mouvement général du commerce et de la navigation.

## TRAVAUX PUBLICS.

Ponts-et-chaussées et Chemins de fer. — M. de Franqueville (O. \*\*), conseiller-d'État, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, directeur général.

Division des routes et ponts. — 1er. bureau: routes impériales.

- 2º bureau: routes départementales et police du roulage.

Division de la navigation. — 1er. bureau: ports maritimes, canaux de navigation. — 2º bureau: rivières navigables et flottables.

Division du service hydraulique. — 1er. bureau: usines et services diners. — 2º bureau: desséchements et services divers.

Chemins de fer. — Division des études et travaux. — 1er. bureau: études et concessions. — 2° bureau: travaux. Division de l'exploitation. — 1er. bureau: exploitation commer-

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1er. bureau: exploitation commerciale. — 2º bureau: exploitation technique. — Bureau de la statistique des chemins de fer.

Mines. — Division des mines et usines. — 1<sup>er</sup>. bureau : mines, eaux minérales, appareils à vapeur. — 2<sup>e</sup> bureau : usines métal-lurgiques, cartes géologiques et agronomiques. — Bureau de la statistique-minérale.

## MINISTERE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. \*), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, ministre.

M. Gautier (C. \*), conseiller d'État, secrétaire général. — Bureau du secrétariat, personnel, archives de la couronne; 2° bureau : mobilier de la couronne.

DIVISION DES BATIMENTS DE LA COURONNE. — Bureau des bâtiments : construction et entretien des palais, etc.; inspection et contrôle.

Division de la comptabilité générale. — Bureau de l'ordonnancement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES.

Administration générale des domaines et forêts. -- Bureau cen-

tral. Personnel, etc. — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Bureau du contentieux.

Administration des établissements de la couronne. — Musées. — Mobilier. — Manufactures. — Bibliothèques.

## MINISTRES SANS FORTEFEUILLE.

- S. Exc. M. Magne (G. \*), sénateur, ancien ministre des fianances.
  - S. Exc. M. Billault (G. \*\*), sénateur, ancien ministre de l'Intérieur.
- S. Exc. M. Barochè (G. \*), ancien ministre, membre du conseil privé, président du Conseil d'Etat.

## GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

S. Exc. M. l'amiral Hamelin (G. \*), sénateur, grand chancelier, ayant rang de ministre.

M. le général Eynard (C. \* ), secrétaire-général.

Bureau du secrétariat-général : personnel de l'Administration contrale, demandes d'admission et de promotion dans l'Ordre, présentation de candidats, affaires disciplinaires, etc.

DIVISION ADMINISTRATIVE. — 1.° bureau : Enregistrement des nominations, délivrance des brevets, constatation des droits aux traitements, décès des légionnaires, demandes d'accepter et porter des ordres étrangers. — 2° bureau : maisons impériales Napoléon.

Division des fonds et de la comptabilité. — 1et bureau : admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages. — 2e bureau : comptabilité générale, affaires contentieuses.

## ADMINISTRATIONS DES REVENUS PUBLICS.

Contributions directes. — M. de Janvry (O. \*), directeur-général.

Enregistrement et domaines. — M. Tournus (C. \*), directeur-

général.

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Barbier (O. \*), conseiller d'État, directeur-général.

TABACS. — M. Rolland (O. 🗱), directeur-général.

Postes. — M. Vandal (O. \*), conseiller d'État, directeur-général.

Forris. — M. Vicaire (O. \*), directeur-général.
GOUVERNEMENT GÉNÈRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal Pelissier, duc de Malakoff (G. \*), sénateur, membre du conseil privé, gouverneur-général.

M. de Martimprey (G. O. ✷), général de division, chef d'état-

major général sous-gouverneur.

M. Mercier-Lacombe (O. \*), directeur du service civil de l'Algérie, chargé de l'Administration du département d'Alger.

Départem. 14	Chefs-lieux.	PREFETS.	ARCHEVÊQUES et évèques.	DIOCÈSES
	<u>.</u> 	MM	I. NN. SS.	<u>.                                    </u>
Ain.	Bourg.	De Saint-Pulgent, *	De Langalerie.	Belley.
Aisne.	Laon.	Castaing (0.**).	Christophe (O. 🔆).	Soissons.
Allier.	Moulins.	Genteur, (O. 34).	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.)	Digue.	Gimet, ¥.	Meirieu. 🔆	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Le Peintre, *.	N	Gap.
Alpes (Mar.)		Gavini (0.3%) m d. r. en s. ext.	Sola, (0.☆).	Nice.
Ardèche	Privas.	Demanche, *.	Delcusy, 💥.	Viviers.
Ardennes.	Mézières.	Le vicomte Tiburce Foy (C. **)	l., .	Reims (Marne)
Ariège,	Foix.	Amelin , 🗱	Bélaval.	Pamiers.
Aul e.	Troyes.	Le Masson (O. 🔆).	Ravinet.	Troyes.
Aude.	Carcassonne.		De la Bouillerie, 🔆.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Boby de la Chapelle (O 💥).	Delalle. 🗱	Rodez.
Bouchdu-R.		De Maupas (C. 🌟), sénateur, ( chargé de l'admin. du départ.)	Chalandon, **. Cruice.	AlX, Arles et E Marseille.
Calvados	Caen	Le Provost de Launay (O. 💥).	Didiot.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	D'Arnoux, 3%.	De Pompignac.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Le baron Michel (O. * ).	Cousseau, 💥	Angoulême.
		Boffinton, 🇱.	Landriot.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Paulze d'Ivoy (O. 🔆).	De la Tour d'Auvergne.	
Corrèze.	Tulle.	Bohat, *.	Berteaud.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Géry, ≱.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	Le baron J. de Bry, (O. 32).	Rivet . *.	Dijon.
Côtes-du N.	StBrieuc.	Le cte Rivaud de la Raffin.reO.	N	Saint-Brieuc.
Creuse.	Guéret.	De la Rousselière, 💥.		Limoges (Vienn
Dordogne,	Périgueux.	Ladreit de la Charrière, (O. 🎎).	Baudry.	Périgueux.
Doulis.	Besançon.	Pastoureau (O. 🌟).	S. E. LE CARDINAL	
	l <u></u> .	181- 1 G - 11 H	Матніви, (С. 🔆)	Sadne.
Droine.	Valence.	Mis de Castellane, 🂥.	Lyonnet.	Valence.
Eu.e.	Evreux.	Janvier de la Motte, (O. 💥).	Devoucoux.	Evreux.
Eure et-Loir.		Le vicomte de Charnailles, *.	Regnault.	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Le baron Richard (O. 💥).	Sergent, *	Quimper.
Gard.	Nimes.	Le b. Pougeard-Dulimbert C.*	Plantier, 32.	Nîmes.
Garonne (H.)		Boselli (C. 💥).	DESPREZ, **.	Toulouse et Na
Gers.	Auch.	Le Vicomte de Gauville, *.	DELAMARE, *.	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	De Mentque, (G.O. 14).	S. E. LE CARDINAL DONNET (C. 🔆).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Piétri, JM (O. 🗱).	Le Courtier, *	Montpellier.
Ille-et-Vil.	Rennes.	Féart , (0. 🔆).	Brossays (O, 🗱).	RENNES.
Indre.		A. de Laire, 💥 .		Bourges (Cher).
Indre-et-Loʻr		Podevin (O. 🎇).	GUIBERT, *	TOURS.
lsèr <b>e</b>	Grenoble.	Ponsard, (O. 💥.)	Ginoulhiac, ☆.	Grenoble.
Jura.		Nau de Beauregard, ‡.	<b>.</b> .	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-M.	Le baron de Vougy, 🕉	Epivent.	Aire.
Loir-et-Cher		De Soubeyran, (O. 3.)	Pallu du Parc, 🇱	Blois.
Loire,		Mouzard-Sencier (O. ※).	N	Lyon (Rhane).
Loire (H).	Le Puy.	Demonts, 34.	N	i.e Puy
Loire-Infér.	Nantes.	Chevreau, H. (G.O. 32) c.d'Et.	Jaquemet. 34	Nantes.
Loiret.	Orléans.	Le Comte de Coëtlegon (O 🕸).	Dupanloup (0, **).	Orléans.
Lot.	Cahors.	De Fleury, 🔆.	Bardou , 💥 .	Cahors.
Lot-et-Gar.	Agen.	Paillard,	De Vesius, 34.	Agen.
1	Mende.	ile Pebcyre,	Foulquier, 32.	Mende.
Maine et-L.	Angers.	Bonrion de Rouvre, (O. 🗱).	lAngebault,☆.	Angers.

:m.te	Chefs-lieux.	PREFETS.	ARCHEVEQUES et	DIOCESES
	· .		ÉVÊQUES.	
	Saint-Lô.	MM. Pron. (C. ☆).	NN. SS. Bravard.	Coutances.
•	Saint-Lo.	i . '' '''	S. E. LE CARDINAL	
	Chalons.	Chassaigne Goyon (O.**), maît. des requêtes en service extr.	Gousser (C. ☼). Bara.	Reims et Châlons. Ardennes)
(H.)	Chaumont.	De Rostan d'Ancézune, 💥.	Guerrin.	Langres.
e.	Laval.	Bulurgey de Grandville, (C. ‡.)	Wicart, *.	Laval.
).	Nancy.	De Saint-Paul (O. *).	Darbois. 💥.	Nancy.
	Bar-le Duc.	Poriquet,	Rosat , *.	Verdun.
ın.	Vannes.	Lefebvre (J.)	Dubreuil.	Vannes.
	Metz.	Le baron Jeanin (O. 3.	Dupont des Loges.	Metz.
•	Nevers.	Lerat de Maguitot (O. 3%).	Forcade, *.	Nevers
	Lille.	Vallon (G. O. *).	REGNIER, *.	CAMBRAL.
	Beauvais.	Chevreau (Léon), 34.	Gignoux, *.	Beauvais.
	Alençon.	De Matharel , *.	Rousselet , *.	Séez.
Cal.	Arras.	De Tanlay (C. 🌟).	Parisis (O. 🔆).	Arras.
	Clermont-F.	Le comte de Preissac , (C. *).	Féron , *	Clermont.
(B)	Pau.	Guillaume d'Auribeau (O. 3.).	Lacroix	Bayonne.
(H)	Tarbes.	Garnier. 3.	Laurence	Tarbes.
.0.	Perpignan	Salles, *.	Gerbet , *	Perpignan.
	Strasbourg.	Migneret, (C. *.)		
	Colmar.	Odent, 32.	Roess, 🔆.	Strasbourg.
	Lyon.	Vaïsse (G.O. **), sénat., chargé de l'administ.on du départem.	S. E. LE CARDINAL DE Bonald (C. ****)	LYON et Vienne.
I.)	Vesoul.	Isoard, 💥.	(2. 44)	Besançon (Doubs).
		Le b. de La Guéronnière,(O.*).	De Marguery e, ¾.	Autun.
		D'Andigné, 🔆.	Fillion.	Le Mans.
- 1			S E.LEC BILLIET(C 32)	CHAMBERY.
- [	Chambéry.	Dieu (Hippolyte) (O. 3.)	Vibert (0. ※).	Maurienne.
ı	<u></u>	)	Turinaz (O. *).	Tarentaise.
H.)	Annecy.	Ferrand, 3.	Magnin.	Annecy.
		Haussman, (G. O. 💥), sénateur.	N	PARIS.
	_	Boittelle (G. O. 🎇), préf. de pol.		DOUEST
	Rouen.	Le baron Le Roy (G.O. 32), sen.		ROUEN.
_ '		De Lassus StGéniès, 🎇.	Allou, 🔆.	Meaux.
	Versailles.	De St -Marsault, (G. O. 💥).	Mabile, 🌠.	Versailles.
	Niort.	Lorette, *.	Pie.	Poitiers (Vienne et 2S.)
		Cornuau, cons. d'Etat, (C. 💥).	Boudinet.	Amiens.
	Alby.	Tourangin, 💥.		ALBY.
	Montauban.	Levainville, 💥 .	Doney.	Montauban.
		Montois (O 🔆).	Jordany, 💥.	Fréjus et Toulon.
	Avignon.	Durand Saint-Amand (0, 💥).	DEBELAY, (O. *.)	AVIGNON.
		Girard de Villesaison, (O. 🔆).	Colet.	Lucon.
·	Poitiers.	Levert *.		Poitiers (Vienne et 2S.)
(H).	Limoges.	Le Bouville, (O. 💥)	Fruchaud.	Limoges.
· 1	Epinal.	De Vésins, 💥.	Caverot, 💥.	Saint-Dié.
J.	Auxerre.	Sohier (O . 💥).	JOLLY, 💥	SENS et Auxerre.
		stration départeme		

'Administration départementale de l'Algérie.

l'Alger, M. Mercier La Combe (O. 3.), direct. gén. du service civil, chargé de l'adm. du dépt; dépt d'Oran, M. Majorel (O. 3.) préfet; dépt de Constantine, M. Lapeine (O. 3.) préfet.

# hès des Colonies , suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

int-Denis. le la Réunion Afrique.	Mgr. Maupoint.	St-Pierre et Port-de-France (Martinique Antilles.)	Mgr. Boutonnet.
endeloupe Antilles.	Mgr. Boissonnet.	Alger. ( Afrique ).	Mgr. Pary (C. 42)

# ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

## DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

#### ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV; et depuis conseiller d'État, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1850,

décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte Beugnor a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'État en mission.

M. le baron Siméon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. DUPONT-DELPORTE, maître des requêtes au conseil d'Etat,

nommé le 22 mars 1815.

- M. Duplrix Dr Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'État, directeur général des Postes.
- M. le comte de Rémusat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban de Villenbuve Bargemont, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. le vicomte de Villers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France. M. le baron Méchin, conseiller d'État, membre de la Chambr des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte De Saint-Aignan, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice Duval, pair de France, conseiller d'État, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des dé partements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. Anthony-Thourer, commissaire du Gouvernement, préfet pro

visoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. Delescluse et D. Pillette ont administré le dépar tement, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT ST. AMAND, auparavant maire du 7º arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. David, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. Vaïsse (C. \*), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849, depuis ministre de l'Intérieur, conseiller d'État et sénateur.

M. Besson, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne, depuis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller d'Etat.

M. Collet-Meygret, commandeur des ordres de la Légion d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857, auparavant

préfet et directeur général de la sûreté publique.

## PRÉFECTURE.

M. Vallon, grand officier de l'Ordre impérial de la Légiond'Honneur, commandeur de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, nommé le 20 octobre 1857, *Préfet*.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement ; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

M. le Préset donne ses audiences tous les jours, de midi à deux heures.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

## SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par delégation et sous la direction du Préset.

M. Evariste Bergognié, \*, secrétaire-général.

## CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, président; Balson; Cleenewerck de Crayencour; Derbigny; des Rotours.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les dissicultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque

semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées en double expédition et enregistrées au secrétariat, ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'en-

registrement.

Un décret impérial du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de l'réfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-gressier, nommé par le Préset et choisi parmi les employés de la Présecture. — Les comptes des rece-

veurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

## CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le Conseil général du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, le vice-président et le secrétaire. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que le Préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 60, un par cauton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir: Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues, MM. Joos, ※, négociant et maire à Bergues. De Coussemaker, 🛪 🕂 🤻, juge à Lille. Bourbourg, Dunkerque-Est, De Cleebsattel, \*, avocat, député, à Dunkerque. Dunkerque-O., A. Carlier, président du tribunal de commerce. Gravelines, Le Camus (O. \*), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais. Hondschoote, Cuel (O. №), ingénieur en chef des ponts-etchaussées, en retraite, à Dunkerque. Wormhoudt. Morael, docteur en médecine à Wormhoudt. Bailleul-Nord-E. ,Béhaghel , Louis , \* propriétaire à Bailleul Bailleul-Sud-O., Plichon, \*, avocat, député, à Bailleul. Cassel, Béhaghel, Louis, propriétaire à Cassel. Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck. Hazebrouck-N., Hazebrouck-S., Cleenewerck, \*, propriétaire à Hazebrouck. Duquenne, maire de la Gorgue. Merville. Beck, juge-de-paix, à Steenvoorde. Steenvoorde , Armentières, Dansette, 🛪 , manufactur. et maire à Armentières. Chombart, Louis, avocat à Lille. La Bassée. Cysoing, Brame, Jules, député à Lille. Haubourdin, le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin. C. Descat, \*, apprêteur de tissus et adjoint, à Lannov. Roubaix.

#### MM.

Bernard, Henri, raffineur de sucre à Lille. Lille-Centre, Lille-Nord-Est, Kuhlmann (O. ♣), président de la chambre de commerce à Lille. Lille-Ouest, Victor St.-Léger, filateur de lin, à Lille. Lille-Sud-Est. Morisson, docteur en médecine à Lille. Lille-Sud-Ouest, Mourmant, \*, rassin. de sucre et adjoint à Lille. Desmoutier, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle Pont-à-Marcq Quesnoy-sur-D., Desrousseaux, Louis, \*, notaire à Lille. Roubaix, Mimerel (C. 🗱), sénateur à Paris. Seclin, Collette, Louis, ancien notaire à Seclin. Tourcoing-Nord, Defontaine, Ed., \* 🛧 , propriétaire à Marquettelez-Lille. Tourcoing-Sud, J. Leurent, docteur en médecine à Tourcoing. Cambrai-Est, Stiévenard-Béthune, propriétaire à Etrun. Cambrai-Ouest, Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy. Telliez, propriétaire et maire à Carnières. Carnières, Clary , Le Câteau , le comte E. Martin (du Nord), propriétaire à Paris. Seydoux, Ch. (O. ¾), propr., député, au Câteau. Marcoing, Crépin, cultivateur et maire à Proville. Solesmes, Macarez, fabricant de sucre à Capelle. Avesnes-Nord, De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre. Avesnes-Sud. Mailliet, banquier, président de la société d'agriculture à Avesnes. Bavai, le baron Butron de la Torre, maire à St.-Vaast. Berlaimont, Paul, Charles, ¥, avocat général à Toulouse. Landrecies, Doutrelaine (O. \*), lieutenant-colonel du génie, à Paris. De Carnières (C. \*), conseiller à la cour de Maubeuge, cassation. Le Quesnoy-Est, Piette, Hippolyte, juge-de-paix au Quesnoy. Le Quesuoy-O., le baron de l'Epine, \*, propriétaire au Quesnoy. Solre-le-Château, Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château. Trélon, Godart-Desmarest, ¾, maître de verreries, député à Trélon. Arleux, le marquis d'Aoust, maire de Cuincy. Douai-Nord, Maurice, ¾, avocat, propriétaire à Douai. Douai-Ouest, Danel, Paul (O. ♣), président à la cour impériale de Douai. Douai-Sud, Choque, Emmanuel, ¾, député, maire à Douai. Marchiennes. le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing. Orchies, Guilbert-Estevez, \*, propr. et maire à Orchies. St-Amand riv. d., Lécuyer, \*, président honoraire du tribunal civil de Valenciennes, maire à St.-Saulve.

St-Amand riv. g., le comte Dubois (O. \*\*), conseiller d'Etat à Paris.

Bouchain,

Lebret, [\*\*, associé régisseur gérant des mines d'Anzin, à Denain.

Condé, Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes. Valenciennes-E., Lemaire (O. \*), membre de l'Institut, député, à Paris.

Valenciennes-N., Lefebvre, \*, banquier, président de la chambre de commerce, à Valenciennes.

Valenciennes-S., Boulanger, Emile, \*, juge à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1853, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

Conseil général. Première série. Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Est, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive-droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — Deuxième série. Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — Troisième série. Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnov-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Ces trois séries ont été successivement renouvelées en 1855, 1858 et 1861.

La seconde sortie de la 1<sup>re</sup> série aura lieu en 1864.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ciaprès :

## BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de lhôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET, MM. N..., chef du cabinet; Devaux fils, commis de 1<sup>re</sup> classe.

Première division. — M. Cornaille, chef de division. — BUREAU DES FINANCES. — MM. Dupire, chef de bureau; Didier, commis de 4º classe; Verdier, commis de 4º classe; Lecock, surnuméraire.

Attributions. — Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de nonvaleurs; — nominations des percepteurs; — cadastre parcellaire. == Contributions indirectes: — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droits de vérification des poids et mesures. == Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. == Communes: — administration et comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — parcours et vaine-pâture; — nomination des receveurs municipaux. == Fabrique des églises: — administration des biens; — donations, legs et fondations religieuses. == Enregistrement et timbre; — registres de l'état-civil. — Formation des budgets départementaux.

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ. MM. Lauridant, chef de comptabilité; Laurent, commis de 1<sup>re</sup> classe.

Attributions. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales; — traitements des juges, des ministres du culte, etc.; — frais de justice; — tenue des registres de comptabilité; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. MM. Lober, chef du bureau; Joly, commis de 1<sup>ro</sup> classe; Defrenne, commis de 2<sup>e</sup> classe.

ATTRIBUTIONS. — Domaines; — affaires contentieuses; — ventes de biens; — ventes d'objets mobiliers; — révélations; — successions dévolues à l'État; — liquidations de dépenses. — Agence judiciaire du trésor public; — correspondance; — cautionnements; — inscriptions hypothécaires. — Bois et forêts; — délimitation; — droits d'usage; — aliénations; — ventes de coupes; — défrichements. — Hospices; — bureaux de bienfaisance; — monts-de-piété; — contentieux; — régie des biens; — administration; — comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. — Enfants trouvés et abandonnés; — administration; — comptabilité. — Caisses d'épargne; — organisation. — Loteries de bienfaisance.

Deuxième division. — M Deblock, chef de division. — SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. MM. Druez, chef du bureau; Breton, commis de 1<sup>ro</sup> classe; Bernard, commis de 1<sup>ro</sup> classe; Plumecocq, commis de 1<sup>ro</sup> classe; Lechien, commis de 2<sup>o</sup> classe; Plouvier, commis de 3<sup>o</sup> classe; Durieux, commis de 4<sup>o</sup> classe.

Attributions. — Clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du Bulletin des lois et Actes administratifs de la Pré/ecture; — visas et légalisations. — Personnel des préfets, souspréfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative; — congés des fonctionnaires; - délégations; - cérémonies religieuses et fêtes publiques; - préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies; - journaux et écrits périodiques; - bibliothèques publiques. = Theatres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. — Agriculture. Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; - beaux-arts. = Monuments historiques; - archives; - commerce; - industrie; - travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école navale; - école des mineurs. = Tribunaux de commerce; - chambres de commerce; - chambres consultatives des arts et manufactures; -conseils de prud'hommes. = Instruction publique; - lycées et colléges communaux; — collation de bourses; — école normale; — écoles primaires; - salles d'asile; - institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes; - congrégations religieuses. = Art de guérir; écoles de médecine; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; - vaccine ; - épidémies ; - eaux thermales; - médecine vétérinaire; - école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée; — affaires militaires, = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE. MM. Vincent, chef du bureau; Masurel, commis de 1ºº classe; Lerouge, commis de 2º classe; Torck, commis de 4º elasse.

Attributions. Police générale, municipale et rurale; — gardeschampêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. — Prisons; — maison centrale de force et de correction; — maisons de justice, d'arrêt et de correction; — dépôts de sûreté. — Règlements de police. — Crimes, délits, événements, incendies — Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. — Asiles d'aliénés. — Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. — Débits de boissons. — Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passeports à l'étranger; — passeports gratuits;

— passeports avec secours de route; — permis de chasse; — louveterie. — Echenillage. — Départs d'ouvriers pour l'Afrique; — transports d'armes et de poudre. — Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, \*, chef de division. — BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. MM. Baillœul, chef de bureau; Lefebvre, chef de bureau; Mallebrancq, commis de 1<sup>re</sup> classe; Landrieu, commis de 2<sup>e</sup> classe; Decourchelle, idem; Cornée, commis le 2<sup>e</sup> classe; Ducroc, commis de 4<sup>e</sup> classe.

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation; - rivières et canaux navigables; - ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines; - leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; - police; - roulage; - barrières de dégel; - alignements; - amendes, etc.; - personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux : droits de navigation; - péages; - concessions; - expropriations pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; - redevances fixes et proportionnelles; - ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables: - police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes; formation: — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux; - contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; - examen des projets, surveillance et règlement des travaux; - comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; - instruction des affaires; - poursuites des contraventions; - conférences avec les ingénieurs civils et militaires; - exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries; - correspondance; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE PRÉFECTURE. M. Dupire, chef de bureau, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

Bureau de l'Instruction primaire. — MM. Hennissart, secrétaire de l'inspection; Prestat et Peltier, employés.

## ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, \*, archiviste; Le Glay fils, employé à la section historique; Alph. Boussemart, employé à la section administrative; Delmotte, employé.

#### ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des com-

munes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le Secrétaire-général de la Préfecture, président; Mimerel, (C. \*), sénateur, membre du Conseil général; Jules Brame, député, membre du Conseil général; Ed. Defontaine, \*, ancien président du tribunal, membre du Conseil général; Le Glay, \*, archiviste du département, secrétaire.

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, à Lille, Grande-Place. Huissier de la Préfecture, le sieur Palliez. — Huissier du conseil de préfecture, le sieur Desmulliez. — Concierge de l'hôtel, le sieur Godard. — Concierge des bureaux, le sieur Delesalle.

## SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nonmés, pour chaque année, par le Préfet; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

## ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous Préset, M. le baron Pétiet, \*, secrétaire, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

MM. Hilst, doct-méd. et maire à Armsbouts-Cappel \*Bergues, \*Bourbourg, Demeunynck, \*, doct. méd., à Bourbourg. \*\*Dunkerque-Est, Beck, propriétaire à Dunkerque. Verley , présid. du trib. civil à Dunkerque. \*\*Dunkerque-O., Mollet, 🛪 , maire à Dunkerque. Bourdon, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque. \*Gravelines, Wanwormhoudt, rentier à Gravelines. \*Hondschoote , Goudaert, notaire à Hondschoote. \*\*Wormhoudt, Bergerot, propr. et maire à Esquelbecq.

#### ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Siffait, \* + ; secrétaire, N...

Conseil d'arrondissement.

\*\*Bailleul-N.-E., MM. Bieswal, propr. à Bailleul.

\*\* — Plouvier, propr. et maire à Steenwerck.

\*Bailleul-Sud-O., Stoppelgast, propriétaire à Bailleul.

<sup>(1)</sup> Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque — La première a été renouvelée en 1861, et la seconde le sera en 1864.

MM. Desmyttère, propr. et maire à Cassel.
Lespagnol, juge d'instruction à Hazebrouck.
Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
Hennion-Delebecque, not. et maire à Estaires.
Verhaeghe, \*\*, propriétaire à Merville.
Deschodt, propr. et maire à Terdeghem.

#### ARRONDISSEMENT DE L'ILLE.

#### Conseil d'arrondissement.

\*Armentières, MM. Castrique, propriétaire à Armentières. \*\*Cysoing, Baratte fils, propr. et maire à Templeuve. \*\*Haubourdin, Tierce, juge de-paix à Haubourdin. \*\*La Bassée, Leroy-Dubois , cultivateur et maire à Illies. \*\*Lannoy, Telliez, juge suppléant à Lille \*Lille-Centre, Ladureau , avocat à Lille. \*Lille-Nord-Est, Rouzé, \*, banquier à Lille. \*Lille-Ouest , Mercier, courtier de commerce à Lille. \*Lille-Sud-Est, Lefebyre, cultivateur à Lille (Fives). \*Lille-Sud-O., Soins, teinturier à Lille. \*\*Pont-à-Marcq Des Rotours, ¾, propr. et maire à Avelin. \*\*Quesnoy-sur-D., Lambin, propr et maire à Comines. \*\*Roubaix, Piat, fabricant à Roubaix. \*\*Seclin, Rose, propriétaire à Lille \*Tourcoing-N., Rousselle-Defontaine, maire de Tourcoing. Ducrocq, notaire à Marcq-en-Barœul. \*Tourcoing-S.,

#### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

# Sous-Préfet, M. Fréd. Barrot; secrétaire, M. Pourpoint. Conseil d'arrondissement.

MM. Leroy, ∗, ancien notaire à Cambrai. \*Cambrai-Est , \*Cambrai-O., Monier , propr. à Aubencheul-au-Bac. Bricout-Ledieu, adjoint à Carnières. \*Carnières, \*\*Clary , Vatin, propriétaire à Haucourt. Beauchard, propret maire de Ligny. \*Le Cateau, Seydoux, A., 🛪, manuf. et maire au Cateau. Carlier, médecin au Cateau. \*\*Marcoing, Boulanger, propriétaire à Doignies. \*\*Solesmes, Decaux, juge-de-paix à Solesmes.

#### ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

# Sous-Préset, M. Thuillier; secrétaire, M. Michaux.

Conseil d'arrondiseement.

\*\*Avesnes-N.,

\*\*Avesnes-Sud,

\*\*Bavai,

\*\*Berlaimont,

MM. Devise, propr. à Saint-Hilaire.
 Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
 Coulmon, propr. et maire à Bavai.
 Hemont, notaire à Berlaimont.

\*Landrecies, MM. Dequesnes, adjoint à Landrecies.

\*Le Quesnoy-Est, Lefebvre-Douay, propr., au Quesnoy.

\*Le Quesnoy-O., Manesse, cultivateur et propr. à Frasnoy.

\*\*Maubeuge, Walrand, notaire à Maubeuge.

\*Solre-le-Chât., Georges, Eugène, propr. à Solre-le-Château.

\*Trélon, Delloue, filateur à Fourmies.

## ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Am. Génin, \*; secrétaire, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

\*\*Arleux,

\*Douai-Nord,

\* — Lequien, \*, docteur en médecine à Douai.

\*Douai-Ouest.

\* — Honoré, ancien maire à Douai.

Luce, maire à Courchelettes.

De Guerne, \*, cons. à la Cour imp. à Douai

Fiévet, fabricant et maire à Masny.

\*\*Marchiennes,

\*\*Orchies,

MM. Cany, négociant et maire à Arleux.

Lequien, \*, docteur en médecine à Douai.

Honoré, ancien maire à Douai.

Luce, maire à Courchelettes.

De Guerne, \*, cons. à la Cour imp. à Douai

Fiévet, fabricant et maire à Somain.

Théry, notaire à Marchiennes.

Josson-Mullié, brasseur à Orchies.

#### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Marlière, \*; secrétaire, M. Gomez père.

Conseil d'arrondissement.

\*Bouchain, MM. Delinselle, fabricant et maire à Denain. Bouchez, notaire à Bouchain. \*Condé, Renard, fils, industriel à Fresnes. \*St-Amand r. d., Baligant, propriétaire à Mortagne. Nicolle, maire à St-Amand. r. g., Bracq, \*, propr. et maire à Valenciennes. \*\*Valenciennes-E., \*\*Valenciennes-N., Lewille, ★, adjoint à Valenciennes. Blanquet, fabricant et maire à Famars. \*\*Valenciennes-S., Paillard, juge-de-paix à Valenciennes.

# SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

## CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

## Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrondissements d'inspection.

Le 2º arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunterque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

1

Inspecteur général du 2° arrondissement, M. Féburier, (O. \*).

SERVICE DES ROUTES, DE LA NAVIGATION ET DES IRRIGATIONS

ET DESSÉCHEMENTS.

MM. Kolb (O. \*), ingénieur en chef du département, à Lille; Grille, \*, Menche de Loisne, \*, ingénieurs ordinaires. chargés du service des routes et de la navigation à Lille; Larivière, idem, à Dunkerque; Lermoyez, \*, idem, à Cambrai; Bertin, \*, idem, à Douai; Masquelez, \*, idem, à Valenciennes; Drouets, idem. à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. — Conducteurs principaux, MM. Dubrulle, à Donai; d'Orchies, à Lille. — Conducteurs de 1<sup>re</sup> classe, MM. Lefebvre, à Cambrai; Landremont, à Douai; Labbé, à Valenciennes; Flament, Langangne, à Lille; Bélanger, à Condé; Chaponnière, à Cambrai; Bonneau, à Avesnes. — Conducteurs de 2º classe, MM. Dhaisnes, à Valenciennes; Surbayrolles, à Cambrai; Dorchies (Louis), à Lille; Szmurlo, à Lille; Monchovet, au Quesnoy; Parsy Aimé, à Valenciennes; Chantraine, à Orchies; Daigremont, à Dunkerque; Dupont, à Avesnes; Dailliez, à Lille. — Conducteurs de 3º classe, MM. Jouin, à Cambrai; Cuvelier, à Dunkerque; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Hacard, au Câteau; Macaigne (Valéry), à Merville; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Pons, à Douai. — Conducteurs de 4º classe, MM. Catelot, à Avesnes; Annoot, à Cassel; Parsy (Achille), à Valenciennes; Villette, à Dunkerque; Petit, Foucart, à Dunkerque; Alavoine, à Lille; Wallerand, à Valenciennes; Passage, à Avesnes; Drouets, à Avesnes; Verlinde, à Dunkerque; Arduin, à Douai.

Conducteurs auxiliaires, MM. Caroulle, à Dunkerque; Heunet, à Douai; Lallemand, Tortrad, à Avesnes; Heughebart, Defernez, Coupey (Henri), Vanriscotte, à Lille; Macaigne (Jules), à Cambrai.

Agents secondaires. — De 1<sup>re</sup> classe, MM. Carette, Robin, Ingelrans, Lefebvre, Annebicque, Wardavoir, à Lille; Vallez, à Douai; N. Cailleau, J. Cailleau, à Cambrai; Denis, à Valenciennes. — De 2<sup>e</sup> classe, MM. Wallaert, Mallet, à Dunkerque; Robin, Vitrant, Faure, à Lille; Gronié, à Dunkerque; Rangelrath, à Valenciennes; Camberlin, à Avesnes.

Service spécial des travaux d'achèvement du canal de roubaix et de la rectification du canal de la deule et de la route impériale  $n^{\circ}$  42, dans la traverse de lille.

MM. Kolb (O. \*), ingénieur en chef; Grille, \*, ingénieur ordinaire, à Lille.

Conducteur embrigadé de 4º classe, M. Roussel, à Lille.

Conducteurs auxiliaires: MM. Coyaux, Diruit, Bréon, Tripelon, Abadie, à Lille.

Agent secondaire de 2º classe, M. Deniau, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service: M. Gosselin, \*, ingénieur en chef, à Compiègne, MM. Michéa, conducteur embrigadé de 2° classe; Laborie, employé secondaire de 1° classe; Journay, employé de 2°

classe; Godebski, Ferrand, Cousin, idem, idem.

Première section du canal de Saint-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé: M. Lermoyez, \*\*, ingénieur ordinaire, à Cambrai; MM. Huré, conducteur embrigadé de 2° classe, à Condé; Hérouard, idem de 2° classe, à Cambrai; Hurier, idem, idem, à Valenciennes; Loth, conducteur auxiliaire, à Cambrai. — Employés secondaires de 1<sup>re</sup> classe: MM. Huguet, Bertheloot et Dubus, à Cambrai; Joncourt, idem, idem, à Riqueval. — de 2° classe, M. Mochez, à Valenciennes.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle): MM. Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes; Lattérade, idem, à Saint-Quentin; Malézieux père, conducteur embrigadé de 1<sup>re</sup> classe, à Mauroy (Aisne); Goursault,

employé secondaire de 1re classe, à Avesnes.

#### SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Service général: MM. Gojard (O. \*), ingénieur en chef, à Dunkerque; Haeuw, conducteur embrigadé, chef du bureau, idem;

N..., employé secondaire, idem.

Service des ports de Dunkerque et de Gravelines: MM. Plocq, \*, ingénieur ordinaire, à Dunkerque; Maréchal, conducteur principal, idem; Brandt, conducteur embrigadé de 2º classe; Pauwels. idem, idem; Aligard, idem, à Dunkerque; Caroulle, idem de 4.º classe, à Gravelines; Gauthier, conducteur auxiliaire, à Dunkerque: Leduc, idem, idem; Debacker, Em., idem, idem; Bataille, idem, idem.

Employé secondaire de 1<sup>re</sup> classe: M. Truck.

Employés secondaires de 2º classe: MM. Edm. Debacker, Lano, Melling, Meurs, Muotz, Dieuset, Verva, à Dunkerque.

Employés secondaires de 4° classe: MM. Haeuw, Féver, à Dun-

kerque.

Officiers de port: MM. Conseil, \*\*, en disponibilité, Petyt, lieutenant de port de 1<sup>re</sup> classe, chef de service; Taris, idem de 1<sup>re</sup> classe;
Christiaens, maître de port de 1<sup>re</sup> classe, à Dunkerque; Tresca,
maître de port de 2<sup>e</sup> classe; Decreus, idem de 3<sup>e</sup> classe, idem, à
Dunkerque; Bommelaer, maître de port de 2<sup>e</sup> classe, à Gravelines.

## NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 22 mai 1843, est composée comme suit:

MM. Gojard (O. \*), ingénieur en chef des ports maritimes, président; Plocq, \*, ingénieur ordinaire des ports de Dunkerque

et de Gravelines, secrétaire; Cuel (O. \*), ingénieur en chef en retraite; Larivière, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Conseil, \*, capitaine de port en disponibilité, à Dunkerque; Fournier (O. \*), commissaire de l'inscription maritime; Caron, \*, chef des pilotes à terre, enseigne de vaisseau en retraite; Terquem, professeur d'hydrographie, Petyt, lieutenant de port; Pauwels, conducteur des ponts-et-chaussées, secrétaireadjoint.

SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE A LILLE.

M. Lemaître, 🛪 , ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées , directeur du service.

## Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM.'de Fourcy, \*, ingénieur en chef des Mines, à Paris; Brame, &, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Paris; Cléry, \*, ingénieur ordinaire des mines, idem; Debray, conducteur embrigadé, à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. le baron de Condé (O' \*), inspecteur principal, à Paris; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mangeot, \*, ingénieur en chef, à Paris; Masquelez, \*, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, et de Valenciennes à Achette; — Quaisain, ingénieur ordinaire, à Saint-Omer, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et des autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; — Mougeat, conducteur auxiliaire, à Arras; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; Coppé, idem, à Béthune; Gaget, idem, à Aire; Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson; Larivière, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé du chemin de fer de Dunkerque à Furnes; — Menche de Loisne, \*, ingénieur ordinaire à Lille, chargé du chemin de fer de Lille à Tournai.

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. Boudousquié (O. \*), ingénieur en chef des mines de Valenciennes; Dormoy, ingénieur ordinaire des mines, à Valenciennes.

#### SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

Chemins de fer du Nord. MM. Grégoire, commissaire de 1.re classe, à Lille; Brisset, idem de 4º classe, idem; Hédouin, idem de 1. e classe, à Valenciennes; Lambert, idem de 4. classe, à Douai; Marty (O. \*), idem de 4. classe, à Dunkerque; Célariès, idem de 2 classe, à Maubeuge; Gourdin, \*, idem de 3 classe, à Hazebrouck; Lancelot, idem de 4 classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de

3º classe, à Anzin.

## CHEMIN DE FER DU NORD.

## Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Petiet (O. \*), ingénieur, chef du service d'exploitation et du matériel, à Paris; Couche, \*, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris; Boucher, \*, ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé de l'entretien de la voie; Alquié, ingénieur du matériel et de la voie, à Paris.

## DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — Commission administrative. — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, président; Beck, Boutté, Thélu, Hovelt Ém. — Conducteur, M. Beelkens, aux Moëres; percepteur, M. Deman, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

1<sup>re</sup>. section. — Commission administrative. — MM. Vandenbavière, président: Demarle Catrice, Louf, Caron-Couvreur, Decarpentry. — Conducteur, M. H. Vercoustre, à Bourbourg; percepteur, M. Demarle fils, à Gravelines; secrétaire, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à

Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2º section. — Commission administrative. — MM. le docteur Hilst, président; Hamerel, Geersen, Belle, Mahieu. — Conducteur, M. Vercoustre, à Bourbourg; percepteur, M. Dufossé, à Bourbourg; secrétaire, M. Vercoustre.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hon-

dergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3° section. — Commission administrative. — MM. Demeerze-maker, président; A. Carlier, Decrocq, Delessie, Meezemaeker. — Conducteur, M. H. Hagron, à Bergues; percepteur, M. Dehaeze, à Bergues; secrétaire, M. Dehaeze.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration parti-

culière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727

hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4° section. — Commission administrative. — MM. Lemaire, \*, président; Vandewalle, Deblock, Féron, Dewaele. — Conducteur, M. Durand, \*; percepteur, M. Debaeque, à Bergues; secrétaire, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — Agence administrative. — MM. Menche, maire d'Haubourdin, directeur; Dillies, propriétaire à Phalempin, directeur-adjoint; Léor. Lefort, propriéteire à Bauvin; comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, Descamps, filateur à Lille, membres; Cazier, maire d'Emmerin, membre suppléant.

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 décembre 1858, en vertu du titre X de la loi du 16 septembre 1807.

MM. Mourmant, \*\*, adjoint au maire de Lille; Baratte, membre du conseil d'arrondissement de Lille; Frémont (O. \*\*), lieutenant-colonel du génie en retraite; Coisne, propriétaire à Lomme; Delasalle, propriétaire et maire à Beaucamps; Lallemant, idem, idem, à Erquinghem-le-Sec; Messéan, idem, idem. à Boigrenier.

PRÉS DUHEM. — Syndicat d'entretien. — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, directeur; Rogeau-Planque, directeur-adjoint; Ramery-Loire, syndic; Ch. Deleplanque et P. Lelong,

syndics suppléants.

vallée de la scarpe. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — Commission administrative. M. le baron de Bouteville, président-directeur; Dumont, à Douai; André, à Nivelle; Lambrecth, à Montigny; Caudrelier, à Pecquencourt; Lenclud, Hasnon; Baligand, à Mortagne. — Percepteurs, MM. Duburque et Vilain; conducteur, M. Lefevre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, président: Miroir père, à Condé; Pureur, brasseur, idem; Gilmant, à Thivencelles; Defernez, à Hergnies. — Conducteur, M. Grimard, percepteur, M. Mayeur;

secrétaire. M. Guiot. A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — Commission administrative. MM. Merlin de Beaugrenier, président; Russin, à Anzin; Hamoir, à Valenciennes; Cavrois, à Valenciennes; Miroux, à Bruay. — Percepteur, M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATRAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — Commission administrative. — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, président; Baligand, à Mortagne; Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye;

Baligand (A.), à Mortagne; Fourrez, à Château-l'Abbaye. -

Percepteur, M. Delsart, à Saint-Amand.

prairies de flines-lez-mortagne. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — Syndicat, MM. Baligand, directeur; Lecœuvre, directeur-adjoint; Hornez, Devaux, Poutre,

syndics; Cateau, Bouchez, Watteau, syndics-suppleants.

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, président; Desprez, maire de Château-l'Abbaye, secretaire; André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau. notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. - Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

- Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Bachy, maire de Maroilles, président; le baron de l'Epine, 🛪, Dequesne (Valéry), Largillère-Naveaux, Mary (Alfred), membres. - Conducteur, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, président, à Locquignol; Boutteaux, Boulenger, Sury,

Becquet, membres.

vallée de la basse-sambre. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siège est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. Paul, \*, maire de Berlaimont, directeur; Mercier, propriétaire à Berlaimont, directeur-adjoint; Lucq, propriétaire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Laval, syndics; Couplet, propriétaire à Bachant; Grand (Pierre), maire à Pont-sur-Sambre; Bascourt Th., brasseur à Berlaimont, syndics-suppléants.

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., juge-de-paix, directeur; Deharveng-Colson, directeur-adjoint; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; Deroisin, à Recquignies, syndics; Poulet, de Jeumont; Havenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, syndics-

suppléants.

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien composé comme suit :

MM. Lebret, \*, associé régisseur-gérant de la Compagnie des mines d'Anzin, directeur; Mathieu, directeur des mines de Douchy; le maire de Neuville-sur-l'Escaut; Coquelle, maire de Mastaing; Bouchez, notaire à Bouchain; de Maingoval, propriétaire à Douchy, syndics; Dromart, propriétaire à Bouchain; N...., syndics-suppléants. Receveur, M. Minne, percepteur à Bouchain; conducteur, M. Défernez.

vallée de la vergne. — Agence administrative. MM. Défernez, directeur; Capillon, directeur-adjoint; Pouille, syndic; Dupriez,

Lemaire et Haubourdin, syndics-suppléants.

Commission spéciale instituée par décret du 6 juin 1857. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé; Vitrant, agent-voyer principal à Valenciennes; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé; Défernez (J.-B.), cultivateur à Hergnies; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé; Milescamps (F.), propriétaire à Hergnies; Devaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne; receveur, M. le percepteur de Condé.

## COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

VALLÉE DE LA BASSE-DEULE ET DE LA LYS. — Un arrêté préfectoral du 24 mai 1854, a réuni en association syndicale, les propriétaires intéressés à l'entretien et à l'amélioration des ruisseaux de la Longue-Marque, de la becque du Pont-d'Or, du Chien et de la becque de Comines.

L'association est régie par un syndicat composé comme suit :

MM. le maire de Quesnoy-sur-Deûle, directeur; de la Chaussée, propriétaire à Lille; Quecq (Arthur), idem, idem; comte de Melun, idem, idem; de Norguet, idem, idem, membres; Lambelin, propriétaire et cultivateur; Fauvarque, distillateur, membres suppléants. — Receveur; M. Devemy.

solre et canal de Bourgogne. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Leroy (Alphonse), directeur; Bever, notaire; Preux, tanneur; Cowez-Meurant, propriétaire; Bernard (Célestin), rentier; Lamelin, pharmacien, membres; Rouez (Zénon), Portement, membres suppléants.

## MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. M. Boudousquié, (O. \*), à Valenciennes. — Ingénieurs ordinaires des mines, M. Dormoy, à Valenciennes, Chosson, à Lille. — Gardes-mines, MM. Canelle, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

## AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérét commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Dubois, à Lille.—Agent-

voyer en chef honoraire, M. Marquette.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal, Delarre, Cadet de Beaupré, agents-voyers de 3º classe à Lille; Bar, agent-voyer de 3º classe, à Haubourdin; Normand, idem, 3º classe, à Pont-à-Marcq.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lebleu, agent-voyer principal à Dunkerque; Jougleux, agent-voyer ordinaire de 3º classe à

Bergues; Dodanthun, idem de 3º classe à Bourbourg.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Duchâtel, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 2<sup>e</sup> classe, à Bailleul; Masse, idem, de 3<sup>e</sup> classe, à Cassel.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Lambert, agent-voyer ordinaire de 3º classe, à Cambrai; Vasseur, idem de 3º classe, à Solesmes; Dellaye, idem de 2º classe, au Câteau.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes: Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy; Fruleux, idem de 2º classe, à Maubeuge; Ringuet, idem de 3º classe, à Avesnes.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à

Douai; Degravier, idem de 3<sup>e</sup> classe, à Marchiennes.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes; Renard, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Denain : Jougleux, idem de 3º classe, à Saint-Amand.

## Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, président; de Melun, membre du Conseil municipal, vice-président; Marteau, architecte du département, secrétaire; Kuhlmann (O, \*), membre du Conseil général; Leconte, \*, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Aernout, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille; Vasse, inspecteur d'Académie, à Lille; Menche de Loisne, \*, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Dewarlez, architecte à Roubaix ; Leroy , 'architecte à Lille ; Vandenberghe , idem , idem ; Bernot, directeur de l'école professionnelle à Lille; Mottez, directeur de l'école primaire supérieure à Lille; Devaux, \*, chef de la division des travaux publics de la Préfecture.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Marteau, à Lille.

# LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris toutes les préfectures et un grand nombre d'autres villes importantes.

Par décret du 20 janvier 1862, le personnel du service des lignes télégraphiques comprend:

Un directeur général de l'administration au Ministère de l'Intérieur,

10 inspecteurs généraux divisés en deux classes,

92 inspecteurs départementaux, divisés en trois classes,

40 sous-inspecteurs,

92 directeurs de transmissions, divisés en trois classes,

Des chefs de station, Commissiprincipaux, Traducteurs, Gardes-magasins, Employes, Surnuméraires, Chefs-surveillants, Surveillants,

Et Facteurs,

En nombre suffisant aux besoins du ser-

Le siège de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, où toutes les lignes aboutissent.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy (O. \*), rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris. — Inspecteur du département du Nord, M. Devémy, \*, rue de Béthune, 51. — Directeur des transmissions, à Lille, M. Warin, rue de Tournai, 21. — Chef de station, (hôtel des postes, rue Marais), M. Dupont. — Commis principal, M. Munier-Pugin.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DANS LES AUTRES VILLES DU DÉPARTEMENT.

STATIONS, de Dunkerque, M. Brajeux, chef de station; Gravelines, M. Erny, employé chargé du service; de Roubaix, M. Crépin, chef de station; de Tourcoing, M. Canuel, idem; d'Hazebrouck, M. Degravier, employé, chargé du service; de Douai, M. Napie, chef de station; de Cambrai, M. Legon, idem; de Valenciennes, M. Degond, chef de station; de Maubeuge, M. Boudon, idem; d'Avesnes, M. Desplats, employé, chargé du service; de Fourmies, N... idem.

Le bureau de Lille est ouvert tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis hait heures en hiver, jusqu'a neuf heures du soir (4).

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichés dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1er mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées, en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 28 mai 1853, une loi votée en 1856, la loi du 21 juin 1861 et celle du 3 juillet 1861. Cette dernière a modifié les tarifs ou taxes des dépêches privées et les a soumis à une taxe fixe et uniforme pour tout l'Empire. Nous en donnons le texte ci-après:

ART. 1 et le st permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe électrique, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle,

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

ART. 2. — Les dépêches télégraphiques privées, de un vingt mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes, per cues au départ, savoir :

Les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de un franc.

Les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire de l'Empire, hors le cas précédent, à une taxe fixe de deux francs.

(1) Un service de nuit existe à la station centrale de Lille, depuis le 20 juin 1857; la succursale ferme à neuf heures du soir.

La même taxe sera appliquée à la Corse lorsque des communications télégraphiques directes entre la France continentale et ce département auront été établies.

Au-dessus de vingt mots ces taxes sont augmentées de moitié pour

chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu de départ est transmise d'office. Sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de sa dépêche sont comptés et taxés.

Les règles à suivre pour la constatation de l'identité, pour le calcul des mots, des chiffres et de tous autres signes dont la dépêche se compose, les règles concernant le mode de réception et de conservation des dépêches, et le mode de perception des taxes sont déterminés par des règlements d'administration publique, concertés, en ce qui touche les matières de comptabilité, avec le Ministre des finances.

La taxe des dépêches transmises entre les bureaux d'une même ville, fixée à 1 franc par la loi du 21 juillet 1856, pourra être réduite par des

décrets de l'Empereur.

Des décrets de l'Empereur détermineront également la taxe à percevoir pour les dépêches télégraphiques privées entre la France continentale et l'Algérie, lorsque des communications télégraphiques directes auront été établies.

ART. 3. — Il ne sera admis de dépêches de nuit qu'entre les bureaux ouverts d'une manière permanente pendant la nuit.

Ces dépêches ne sont soumises à aucune surtaxe.

ART. 4. — Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit

dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Tout ce qui concerne l'envoi des dépêches au-delà du lieu d'arrivée, soit par la poste, soit par exprès, soit par estafette, lorsque ce service est possible, soit par tout autre moyen de transport; enfin, les mesures propres à faire concourir au service des dépêches télégraphiques celui de l'Administration des postes, seront déterminés par des règlements d'administration publique concertés, en ce qui concerne le service des postes, avec le Ministre des finances.

ART. 5. — L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou d'accusé de réception par le bureau de destination.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche. Copie de la dépêche collationnée est remise sans frais au domicile de l'expéditeur, selon ce qui est réglé à l'art. 4.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

ART. 6. — Les dispositions des lois antérieures auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi, continueront de recevoir leur exécution.

ART. 7. — La présente loi sera exécutoire à partir du 1er janvier 1862.

#### TARIF INTÉRIEUR

## APPLICABLE A PARTIR DU 1er JANVIER 1862.

## 1º TAXES GÉNÉRALES.

I TAKES GENERALES.		
1º Entre deux bureaux d'une même ville ou d'un même d	lépa	artement :
1 à 20 mots, adresse et signature comprise Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine	1	»
excédante	» ŧ	30
2º Entre deux bureaux quelconques du territoire continer pire, la Corse comprise, hors le cas précédent :	ntal	de l'Em-
4 à 20 mots	2	<b>»</b>
excédante	4	D
N. B. — Provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, les dépêcentre la France continentale et la Corse seront soumises, en o précédentes, à une surtaxe de 1 fr. 50 c, pour la dépêche simple pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.	utre	des taxes
3° Entre un bureau quelconque de France, y compris la bureau quelconque d'Algérie ou de Tunisie :	Cor	rse, et un
1 à 20 mots	8 0	) . )
Chaque dizaine de mots ou fraction ( Algérie		D
de dizaine excédante	5	»
(Décret impérial du 5 octobre et arrêté ministériel du 12	octo	obre 1861.)

#### 2º TAXES SPÉCIALES

1º Collationnement. La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche.

2º Accusé de réception. La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

- N. B. Toute demande de collationnement ou d'accusé de réception qui n'aurait pas été comprise dans la dépêche est considérée comme une nouvelle depêche et taxée comme telle.
- 3° Copie. 1° L'expéditeur ou le destinataire qui veut obtenir copie d'une dépeche par lui envoyée ou reçue paye un droit de 0 fr. 50 c. par copie ; 2° toute dépeche adressée à plusieurs destinataires dans la même ville est soumise à un droit de copie égal à autant de fois 1 franc, qu'il y a de destinataires, moins un.

(Lois des 28 mai 1853 et 25 juin 1854.) 4º Port à domicile. 1º Dans le lieu d'arrivée : Gratuit.

ł	Frais de poste	>>	40
	Frais d'exprès	1	
2º Hors du lieu d'arrivée :	pour le 1 <sup>er</sup> kilomètre, et pour chacun des suivants.	D	50
	Frais d'estafette par myriamètre.	3	75

(Décret impérial du 17 juin 1852.)

- N. B. Les dépêches à destination des localités desservies par les gares de chemins de fer, sont soumises, suivant les cas, à des frais fixes d'exprès, conformément aux indications portées dans la colonne frais fixes, des anciens tarifs intérieurs.
- 5º Dépêches de nuit. Les dépêches transmises pendant la nuit ne sont plus soumises à une surtaxe.

Il ne peut être échangé de dépêches pendant la nuit qu'entre deux bureaux ayant un service de nuit permanent.

#### 3° COMPTE DES MOTS.

1º Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur sa minute pour être transmis entre dans le compte des mots.

Toutesois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les maintienne dans le corps de sa dépèche; dans ce cas, la date et le lieu d'origine doivent être transmis, et dans le préambule comme service, et dans la dépèche, à la place où ils se trouvent sur la miuute.

2º Sont comptés, au contraire, dans le nombre des mots taxés: l'adresse, les indications sur le mode de transport au-delà des lignes télégraphiques (poste, exprès, estafette), la signature et, en un mot, tout renseignement transmis par l'expéditeur.

3º Les mots composés formant, à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie française, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés, comme par le passé, que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place, etc., les indications relatives au numéro des habitations, sont comptés désormais pour le nombre de mots employés à les exprimer, qu'ils se trouvent dans le texte ou dans l'adresse de la dépêche.

Même règle pour la signature.

4º Tout caractère isolé, lettre ou chiffre, compte pour un mot.

5° Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant.

Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division, sont comptées pour un chiffre.

6<sup>6</sup> Les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation et les alinéas ne sont pas comptés.

Les guillemets et les parenthèses ne sont plus comptés.

Les soulignés sont, comme par le passé, comptés pour deux mots.

Tous les signes que l'appareil doit exprimer par des mots sont comptés

pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes électriques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, toute l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, la Suède et la Norwège, la Russie, les principautés danubiennes, la Turquie, l'Espagne et l'île de Sardaigne.

La ligne télégraphique sous-marine de France en Algérie a été livrée

à la correspondance, le 1er novembre 1857.

#### OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Les dépêches privées sont reçues dans les bureaux de l'Etat, et en outre dans la plupart des gares des chemins de fer desservies ou non par les employés de l'Etat. (Décision du 20 juin 1857).

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui doit savoir signer. Les dépêches doivent être intelligibles, écrites lisiblement, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effaces, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le

nombre des mots rayés nuls et signer.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes. Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Calais, Toulouse, Nancy, Lille, Tours, Boulogne, Chambéry, Montpellier, Narbonne, Nice (Rouen reste ouvert tous les jours jusqu'à minuit), et en outre dans tous les bureaux des gares des chemins de fer desservis par les agents de l'État. Sur les chemins de fer du Nord, ces bureaux sont: Amiens, Boulogne, Creil, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes et la gare du nord à Paris.

Sont considérées comme depêches de nuit celles qui sont déposées de 9 heures du soir à 8 heures du matin, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, et de 9 heures du soir à 7 heures du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par diverses voies, que, par exemple, une dépêche pour

Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse, de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinataire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions : voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'exprès et autres accessoires; le principal de la taxe demeure acquis au Trésor; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue sous déduction de 75 centimes, avant que sa

transmission ne soit commencée, condition de rigueur.

Le chef du bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public

et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art 6).

# SERVICE DE SANTÉ.

## Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Brigandat, \*, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Comtesse, à Étrœungt; Bagneris, fils, à Douai; Manouvrier, \*, à Valenciennes.

## Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, président; Bailly, &, docteur en médecine, viceprésident; Pilat, docteur en médecine, secrétaire; Frémont (O. &), lieutenant-colonel du génie en retraite, Brigaudat, \*, docteur en médecine; Kuhlmann (O. \*), chimiste; Pommeret, médecinvétérinaire; Delezenne, pharmacien; Delezenne, \*, professeur de physique; Desmesmay, \*\*, agronome, Kolb (O. \*\*), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille; Cazeneuve, \*\*, directeur de l'école de médecine; Germain, \*\*, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, \*\*, docteur en médecine; Violette, \*\*, commissaire des poudres.

## CONSEIL D'HYGIÈNE DR DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, président; Menneboo, \*, docteur en médecine, vice-président; Faucon, idem, secrétaire; Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem: Leroy, pharmacien; Delattre, vétérinaire; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, \*, ingénieur du port.

## CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, président; Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, vice-président; Debaecker, pharmacien, idem, secrétaire; Prévost, docteur en médecine, à Hazebrouck; Beesau, idem; Baelde, vétérinaire, idem; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck; le maire de Bailleul; Lobbedez, vétérinaire, à Hazebrouck; Vandamme fils, pharmacien, à Bailleul; Decool, docteur en médecine, à Hazebrouck; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

## CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, président; Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; de Beaumont, idem, idem; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Senez, idem; Banse, vétérinaire; Lermoyez, \*\*, ingénieur des ponts-et-chaussées; D'houdain, procureur impérial; Bruyelle, agent-voyer principal; Monier, ingénieur civil.

## CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, président; Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, vice-président; Caverne, pharmacien, secrétaire; Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes, Delflache, vétérinaire, idem; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; Carlier, à Avesnes; Bachy, pharmacien, à Maroilles.

## CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, président: Lequien, docteur en médecine, vice-président: Duhem, idem; Bagnéris fils, docteur en médecine:

Maugin, idem; Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; Billet, industriel, à Cantin; Delplanque, vétérinaire; Faucheux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste.

## CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, président; Marbotin, \*, docteur en médecine, vice-président; Pesier, chimiste, Huart, vétérinaire; Manouvrier, \*, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O. \*), ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Delanoue, naturaliste à Raismes; Morin, Edmond, pharmacien; Bracq, \*, maire de Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine, idem.

## Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 4850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 4848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

## Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

## Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Par un arrêté du 6 juillet suivant, M. le Préfet a nommé inspecteurs de la pharmacie les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité.

Arrondissement de Lille. MM. Brigandat, \*, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille; Garreau, \*, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Delezenne, pharmacien, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Trélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Prévost, Émile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, pharmacien, idem; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, ≵, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, idem: Lemaire, pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, \* docteur en médecine à Valenciennes; Manouvrier, \*, idem, idem; Pesier, chimiste, idem.

## Police sanitaire des ports.

Un décret du 21 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composé comme suit :

#### COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, président; le maire de Dunkerque, vice-président; le commandant de la place; le directeur des douanes; le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du Conseil municipal; Meneboo, \*, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Choquet, membre de la Chambre de commerce, secrétaire.

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Faudacq, capitaine des douanes, agent principal, à Dunkerque; Mondelli, lieutenant des douanes, agent ordinaire, idem; Morin, idem, idem; Bimon, idem, idem; Romby, idem, agent ordinaire, à Gravelines.

## Vaccine.

#### COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, président; Dorémieux, Conseiller municipal, vice-président; le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille; Cleenewerck de Crayencourt, Conseiller de Préfecture; Lefebvre, \*, doyen-curé de Saint-Etienne; Eschenauer, ministre du culte réformé; Bailly, \*, docteur en médecine; Pucelle, idem; Cazeneuve, \*, idem, Chrestien, idem; Germain, \*, docteur en médecine, secrétaire et conservateur du dépôt de vaccin.

## COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, président; Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; Deconinck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, \*, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, secrétaire du Comité.

## COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, président; Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Habrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, secrétaire du Comité.

#### COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, président; le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Leroy, Conseiller d'arrondissement; de Beaumont, docteur-médecin à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies, secrétaire du Comité.

## COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, président; Devise, Conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé; Carlier, membre du bureau de bienfaisance; Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Triffet, docteur médecin à Avesnelles; Comtesse, médecin des épidémies, secrétaire du Comité, à Etrœungt.

## COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, président; Lequien, \*, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du burcau de bienfaisance de Douai; Faucheux, docteur en médecine; Gelez fils, idem; Bagnéris, médecin des épidémies, secrétaire du Comité.

#### COMITÉ D'ARRONDISSEMENT LE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet; président, le maire de Valenciennes; Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valenciennes; le vice-président du burcau de bienfaisance; Marbotin, \*, docteur en médecine, à Valenciennes; N. N. Manouvrier, \*, secrétaire du Comité.

#### Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources: La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, \*, docteur en médecine à Valenciennes.

## PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Bouai, près la Cour d'assises; six maisons d'arrêt: à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

#### Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siège une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, vice-président; le président du tribunal civil; le procureur impérial; Harcourt, propriétaire; Zandyck, docteur en médecine; Delelys, adjoint, propriétaire; Willems, avocat; Delye, juge; Lefebvre, avocat, secrétaire.

HAZEBROUCK. MM. Quenson, vice-président; Ruyssen, Kien,

Bloeme, Devulder, doyen-curé.

LILLE. MM. le comte de Melun, , vice-président; Dujardin, ancien notaire, secrétaire; Lefebvre, \*, curé de Saint-Etienne;

Ed. Reynard, \*; Rouzière, négociant; Dorémieux, conseiller-

municipal; le baron Meunier, \*, idem.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant; Vallée, vicaire-général; de Beaumont, docteur-médecin; Lestoquoy, juge-de-paix; de Liénard, propriétaire.

AVESNES MM. George, maire; Flament, le président du tribunal

civil; le procureur impérial, N... N... N...

DOUAL. MM. Bois, propriétaire, vice-président: Lavoix, receveur municipal; Boutique, avoué; Rossignol, conseiller à la Cour impériale; Lenglet, idem; Nutly, juge-de-paix, secrétaire.

valenciennes. MM. le sous-préfet, président; Pesier. vice-président; Boulan, propriétaire; Miot René; Dupont, avocat, N...

#### Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, N...; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, \*; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Herbecq; Valenciennes, M. Manouvrier, \*.

# Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser; Dunkerque, M. Deberdt; Hazebrouck, M. Spannut; Lille, M. Sterkeman; Cambrai, M. Margerin; Avesnes, M. Dekerchieter; Valenciennes, M. Decottignies.

#### Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre

de l intérieur, sont :

MM. Mimerel (C. ※), Kuhlmann (O. ※), membres du Conseil général; Menche, maire d'Haubourdin; Billon, maire de Loos.

Commission de surveillance des jeunes détenus de la colonie agricole, MM. le chanoine Lemahieu, président; Ed. Reynart, \*,
secrétaire; Desrousseaux, \*, conseiller général; N..., juge au
tribunal civil de Lille; Lallier, vice président du tribunal de Lille;
le comte d'Hespel, conseiller général; Derbigny, \*, conseiller de
Préfecture; N...

Administrateurs. MM. Dodun, directeur; Guilmot, Bompard, inspecteurs; Agnius, agent-comptable; Lyoen, greffier; Baudry, économe; Flament et Revel, aumóniers; le docteur Gramaccini, médecin; Billon, docteur en médecine, chirurgien; Turbelin, pharmacien; Briand, instituteur; Bailleul, agent responsable de la colonie agricole; Contamine, Hervieux, Doirat, Bordier, commis aux écritures; Vidal, garde-magasin; Hochart, chef des cultures; Dournel, gardien-chef.

M. Marteau, architecte de la maison centrale.

#### Monastère du Bon-Pasteur.

# Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Supérieure, Dame Marie des Anges Levoyer. Aumônier, M. Vendeville. Médecin, M. Binaut.

## Colonie agricole de Guermanez.

# Etablissement d'éducation correctionnelle pour les jeunes garçons.

Cette maison, autorisée par M. le Ministre de l'intérieur en 1855, recoit les enfants condamnés, et a pour but de les former aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit
dans les préceptes de la religion et de la morale, et un instituteur leur
procure l'instruction élémentaire.

Commission de surveillance. — MM. le chanoine Lemahieu, président; le comte Octave d'Hespel, conseiller-général; Derbigny-conseiller de préfecture; Desrousseaux, \*\*, conseiller général; Lallier, vice-président du tribunal de Lille; Reynart, \*\*, propriétaire.

Directeur. — M. le docteur Faucher.

# ORGANISATION MUNICIPALE.

Les Conseils municipaux se composent :

De	10	membres	dans	les	communes	de:	500	h	abitants,
	12						504	à	1,500,
	46			_			1,501	à	2,500,
	24			_			2,501	à	3,500,
	23						3.501	à	10,000,
	27						10,001	à	30,000,
	30			_			30,004	à	40,000,
	32						40,001	à	50,000,
	34			_	•		50,004	à	60,000,
	36			=			60,001	et	au-dessus.

Les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les cinq ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les Maires et Adjoints sont nommés par l'Empereur dans les chefslieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipanx se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque séance peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1860, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composilion de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

# ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. Maire, M. Mollet, \*.— Adjoints, MM. Delelis, N...— Conseil municipal, MM. Delelis, Morel-Agie, Govare, A. Carlier, Cuel (O. \*), Quillacq, Coffyn, Durin, Beck, Bertheloot, Coquelin, Verleye, Delye, Bourdon, Hamoir, Gojard (O. \*), Carpentier, V. Derode, Choquet, Vandewalle, de Cleebsattel, \*, Willems, Delaetre, Dessurne, Bessat, N... N.

Secrétaire de la mairie, M. Caux.

Bergues, Maire, M. L. Joos, \*. — Adjoints, M. A. Guilbert, Guilbert Léonce. — Conseil municipal, MM. Demeunynck, Ch., Claeys, Jean, Pastoors, Al., Michiels, Henri, Vandenbrouck, Ed., Lecauche, L., Vernaelde, H., Vermuller, H., Pluvier, J., Dehaese, B., Claeys, L., Ciéren, Jean, Pareydt-Josse, Bastaert ainé, Devaecke ainé, Demol, Victor, Bevinaert, A., Deblock, Louis. — Secrétaire de la mairie, M. Carpentier.

## ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. Maire, M. Kien, Ad. — Adjoints, MM. Thibaut, Kien, Alf. — Conseil municipal, MM Omacre, Cleenewerck, \*, Kien, Adolphe, Houvenaghel, Deberdt, Warein, \*, Debaeker, Pouvillon, Prévost, Quenson, Schimdt, Caboche, Thibaut, Deschodt, Claudorez, Donkele, Guermonprez, Vandewalle, E. Vandewalle, D. Delbecq, Bailleux, Massiet, Leclerc. — Secrétaire de la mairie, M. Champeaux.

BAILLEUL. Maire par délégation, M. L. Lotthé. — Adjoints, MM. N. ., N .. — Conseil municipal, MM. Vandamme-Vanlerbergue, J. Hopsomer, Ild. Plichon, Cauwelier, Salomé, Vanlerberghe, Achille, M. de Coussemaker, Hensele, J. de Coussemaker, Waultre. Lotthé, Flahault, L. Béhaghel, Declercq, Henri Flahault, E. Flahault, Lebleu, Bieswal, Delcour, Hennion, Hié-Vandermeerch, N. ., N... — Secrétaire de la mairie, M. Hopsomer.

Cassel. Maire, M. Desmyttère. — Adjoints, MM. Dehandschoewerker, Chevalier. — Conseil municipal, MM. Desmyttère, Dehandschoewerker, Chevalier, Béhaghel, Marant, Wackernie, Vernimmen, Merchier, Dutroy, \*, Vanbever, Leroy, Windriff, Vantroyen, Paresys, Desmidt (C. \*), Colpact, Thirion, Losson, Samsoen, Quarez, Delabaere, Ryckewaert, N... — Secrétaire de la mairie, M. Pastoors, Al.

ESTAIRES. Mairie, M. Hennion. — Adjoints, MM. Deroy, Ducatez-Degrave. — Conseil municipal, MM. Deroy, Loridan-Hullebert, Hameau, Degroote-Delassus, Leclercq, Durez, Ledieu, Depecker-Ridez, Rohart, Rogie Dupire, Singer, Taffin-Peuvion, Leroux, Brewart-Savary, Ducatez-Degrave, Gruson-Puchelle, Degruson, Fenart-Lelong, Salomé-Blanquart, Hernu-Thoret, Duflos-Ferret, N..., N... — Secrétaire de la mairie, M. Beau.

Menville. Maire, M. Duhamel. — Adjoints, MM. Degruson, Paul, Gombert-Dupont. — Conseil municipal, MM. Arnould (Henri), Lutun, Bécu-Loutre, Duhamel, Hadou, Corniaux-Brulé, Variscotte-Dubois, Loridan-Loridan, Clarisse-Piat, Delassus-Vanderbergue, Lefebvre-Deroide, Mattelin, Bridelance, Grillet-Het, Roussel-Desprey, Duvette, Degruson, Cappon-Bécu, Deroo, Gom-

bert-Dupont, Barizel, Delbarre-Duquenne, N... - Secrétaire de la mairie, M. Guy.

#### ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. Maire. M. Richebé (O. \*.\*). — Adjoints, MM. Delattre (\*\*\* M.), Mourmant, \*\*. — Conseil municipal, MM. Blocquel, \*\*, Violette, \*\*, Descat, (Floris) \*\*, Faure, Delesalle, Gustave, Frémont, (O. \*), H. Bernard, V. Delgutte, Delattre (\*\* \*\*), Léonard Danel, Bonte (Auguste), Th. Rouzé, \*\*, Morisson, Ch. Crespel, Catel, Flamen, Dorémieux, Mourmant, \*\*, Ladureau, Meunier, \*\*, de Melun, Bigo-Tilloy, A. Six, Testelin, G., Dupont, Cox, \*\*, Jules Defontaine, Dequoy, Debièvre, Gentil, Mercier, Meurein, Duchange, Soins, N..., N... — Secrétaire en chef de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES, Maire, M. Dansette-Leblon, \*. — Adjoints, MM. Pouchain-Boutry, N... — Conseil municipal, MM. Butin, Desmazières, A. Mahieu, Cary, Deloince, Rogeau, Pouchain, Dutilleul, Reynart, Clarisse, Fauquembergue, Hadou, Castrique, Delangre, Lescornez, Theetten, Descamps, Wanin, V. Pouchain, Dansette-Leblon, Cardon-Peucelle, Lacherez, Beghin-Lesage, Breuvart. — Secrétaire de la mairie, M. Dernoncourt.

COMINES. Maire, M. Lambin. — Adjoints, MM. Desbonnets, Ignace Lambin. — Conseil municipal, MM. Catteau-Lauwick, Delbecque, Desbonnets, Gaudron-Cuvelier, Cuvelier-Pagès, Ghesquière-Herhaux, Lesaffre, Meurillon, Hassebroucq, Goeman, Froidure, Lecomte, Capelle, Lauwick, Lambin-Courouble, Desprez, Caullié-Ployart, Flament, Gondrexon-Lefrançois, Salembié, N...N.....— Secrétaire de la mairie, N...

ROUBAIX. Maire, M. Ernoult - Bayart. — Adjoints, MM. J. Lagache, C. Descat, \*\*. Renaux-Lemesre. — Conseil municipal, MM. Tiers-Bonte, G. Lefebvre, P. Lepers, L. Watine, E. Hannart. Dellebecque-Desfontaines, Motte-Bossut, J. Lagache', Delattre, Ed., F. Duthoit, C. Piat, Duriez, D. Salembier, C. Descat, \*\*, Renaux-Lemesre, H. Delattre, \*\*, Parent, Delerue-Dazin, A. Wibaux, Dubar-Delespaul, Frasez, Ternynck, Ed. Debuchy, Ferret, Desobrie, Mimerel fils, \*\*, Bourbier, Dewarlez, N... N... — Secrétaire de la mairie, M. Brun-Lavainne.

Seclin. Maire, M. Duriez. — Adjoints, MM. Desmazières-Delannoy, Pinte. — Conseil municipal, MM. Desurmont, Desmazières-Delannoy, Lagache, Cottignies, Fournier, Cormorant, Dujardin, Mollet. Collette, Monchy, Labbe, Duriez, Descloquemant, Dujardin (François), Pinte, Raout-Menu, Moreaux, Prache, Six, Delahaye, Duquesne, Dujardin, Dupire. — Secrétaire de la mairie, M. Delacour.

Tourcoing. Maire, M. Roussel-Defontaine. — Adjoints, MM. J. Leblan, Bernard. — Conseil municipal, MM. Roussel-Defontaine, J. Leblanc, Bernard, Six-Lerouge, Vandebeulque, Delahaye, Desurmont-Desurmont. Plouvier, Jourdain-Défontaine, Caulliez-Catteau, Meurillon, Houzet, H. Desurmont, Aug. Delmazure, Ph. Motte, A. Debisschop, Herbaux-Thibeauts, Hassebroucq, Leserre, Darras-Lemaire, Pollet, Lorthiois-Desplanques, Joire, Delepoulle-Vannelslande, Laloy, Duvilliers-Duriez, J. Laurent. — Secrétaire de la mairie, M. Elie Brun.

# ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. Maire, M. Petit-Courtin, \*. — Adjoints, MM NN... — Conseil municipal, MM. Mallet, Duchange, Brabant, Mallet-Boulanger, Danquigny, L. Bricourt, Boittelle, Wallerand, Dutemple, Cirier, Danquigny, I., Maréchal, Lallier, Ployart, Delaporte, Bruley de la Brunière, Minangoy, de Liénard, Pagniez-Delloye, Quichon, Renard, d'Houdain, Parsy, Bertrand, Dron. — Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

LE CATEAU. Maire, M. Seydoux (Auguste), \*.— Adjoints, MM. Eraux-Chantreuil, N...— Conseil municipal, MM. Petit, Carlier, Devaux, Flavigny-Vallez, Fiévet-Remy, Ponsin-Bonnaire, Ponsin-Sartiaux, Rassine-Lacomblez, de Lafons, Basquin, Durieux, Maréchal, Delvallée, Collery-Colmant, Devouge, Dumesnil, Sautier, Mouton, Lozé, Morcrette, Regnaudin-Cousin, Degoix-Bienvaux, Crinon-Houche.— Secrétaire de la mairie, M. Collart.

### ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBRUGE. Maire, M. Walrand. — Adjoints, MM. Deladrière, Autier, Jules. — Conseil municipal, MM. Bottieau, \*, Hamoir, Deharveng, Ouverlaux, Meurisse, Jean, Levecque, Hubinet, Holgrin, Février, Autier-Carion, Marchant, de Mauraige, Autier-Desenfans, Froissart, Labbé, Houdart, Dubois, NNNN — Secrétaire de la mairie, M. Cobert.

AVESNES Maire, M. George. — Adjoints, MM. Flament, N... — Conseil municipal, MM. Georges, Flament, Maillard, Caverne, Evrard, Mailliet, Guillemin, Ducarne, Lecompte, Liézard, Aubry, Arnoult, Renotte, Cabaret, Gauchet, Paul, Passage, Gossart, Carlier, Davoine, Mariscal. — Secrétaire de la mairie, M. Lemire.

#### ARRONDISSEMENT DE DOUAL.

DOUAI. — Maire, M. Choque, \*. — Adjoints, MM. Asselin, Bagnéris. — Conseil municipal, MM. Bagnéris, Choque, \*, Vasse, Lequien, Coudroy, Honoré, Asselin, Chappuy, Hannotte, Druon, de Guerne, \*, Demazières, Coppin-Lejeune, Théry,

Robaut, Maurice, \*, Deloffre, Dubrulle, \*, Paix, Tréca, de la Grange (C. \*), Petit, \*, Thorez, Gilet-Laurent, de Warenghien, NNN... — Secrétaire de la mairie, M. Lepreux.

Orchies. — Maire, M. Guilbert-Estevez, \* .— Adjoints, MM. Cordonnier-Jacquart, Becquet. — Conseil municipal, MM. Sablon-Descamps, Coez-Fourmestreaux, Regnier-Dhainaut, Darrambide, Delegrange, Guilbert-Estevez, \*, Dorchies, Bocquez, Leper, Caby, Josson-Mullié, Gamonet, Labaussois, Cordonnier, Cuvelier, Lemaire-Lemaire, Lubrez, Fasciaux, Lubrez-Jacquart, Leroux, Bricquet, N..., N.... — Secrétaire de la mairie, M. Delegrange.

## ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. Maire, M. Bracq d'Abencourt, \*.— Adjoints, MM. Lewille, Verdavaine.—Conseil municipal, MM. Boulanger, \*, Bracq d'Abancourt, \*, Verdavainne, Lefebvre, \*, Canonne, \*, Gérard, Deruesne, Maillard (C. \*), Dutemple, de Warenghien, \*, Hamoir, Duquesne, \*, Manesse, Giard, Pesier, Leville, \*, Maurice, Derombies (O. \*), Le Barbier, Noel-Lefebvre, Renotte-Bombaux, Chavatte, Blondeau, Gauthier, Holaind-Maillard, N... N....—Secrétaire de la mairie, M. Lamy père.

Condé. Maire, M. Carlier. — Adjoints, MM. Delzant, Pureur. — Conseil municipal, MM. Delzant, Houzé, Lefebvre, Haubourdin-Wattiau, Cornet, Caudron, Tocquet, Waternau, Reguem, Dapsence, Martel, Deffine, Miroir, Lenfant, Mention, Charles, Maquet; Carlier, Demarez, Glorieux, N..., N... — Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND. Maire, M. Nicolle. — Adjoints, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — Conseil municipal, MM. Tournois-Maurois, André, Nicolle, Desbrosses, Waché, Dufrenne, Bouchart-Sterlin, Lecœuvre-De Brabant, Roger, Davainne, Barbieux, Boutelier, Basiez, Mottez, Lemer-Talmant, Joly-Broutin, Wibault-Brohon, Basiez, Prosper, Verez-Druon, Davainne-Davaine, Carlier-Dutilleux, Legrand-Guislain, N... — Secrétaire de la mairie, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

1	MOF	S	BUREAU - de poste		NOMS DES	
les Cunes.	de l'arroud.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
	- 6	!				
ourt.	c.	Cambrai-O.	Cambrai.	Massin.	Germe.	Bourdon.
n.	v.	Bouchain.	Bouchain.	Guillemot.	Coez.	Lespagnol.
	A.	Solre-le-Chat.	Solre-le-Chat.	Hersov.	Petit.	Jonet
	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Bouly	Ghesquier.
s-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Marchand.	Apourcheaux.
a-16a-Drei'	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
ipret.	A.	Bayai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
rs.	D.	Douai-N.	Douai.	Dupuis.	Delval.	N
e.	D.	Donai-S.	Douai.	Patoux, Ad	J. Leroy; Mathieu.	Lecocq
pes.	L.	Lannoy.	Lille.	Le Vte de Clercy	Dutronquoy.	Gahide.
x.	C.	Marcoing.	Masnières.	Panien.	Goubet.	Cacan.
ullin.	L.	Seclin.	Carvin.	Maurov.	Debarge; Denoullet.	Laurent.
	A.	Trélon.	Trelon.	Bernaille.	Larose; Colinet.	Leblon.
ng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B.*		Bonduelle.
	lv.	ValenciennN.	Bureau.	Quillacq.	Desert; Boucher.	Delattre.
ζ.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, PJos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.
ts-Cappel	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
tières.	ſ.,	Armentières.	Bureau.	Dansette. 💥	Pouchain; N	Cateaux
е.	н.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche	Verstraet.
	v.	Valencienn S.	Valenciennes.	Guérit.	Wibaille , Ignace.	N
	L.	Lannoy.	Lille.	Reuflet.	Castelain.	Dillies.
ent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur, François,	Delcourt, Aug
es.	L.		Pont-à Marcq.		Ochin.	Demarescaux.
heul-au-B	lc.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cochon.	Bernard , J B.	Legrand.
chicourt.	D.	Donai-S.	Douai.	Buisset.	Goguillon.	Lefrancq.
s.	L.	La Bassée.	Fournes.	Cordonnier.	Dassonville.	Duburcq.
y-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Dumont	Legrand.
<i>i</i> •	v.	ValenciennN.	Anzin.	Maillard.	Lacroix.	Collet.
	D.	Douai-O.	Donai.	Moguez.	Dubois.	Desix.
٧.	D.	Orchies.	Orchies.	Leleu.	Regnier.	Apourcheaux.
court.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Meresse.	V. Inchy.
nies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
y.	V.	ValenciennS.		Leduc.	N	Dervaux.
ye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Carpentier.	Ohresser.	V. Aymeries.
n.	L.	Pont-à-Marcq.	Pout-à-Marcq.	Des Rotours,¥.	Jacquart.	Barbieux, Broutin
relles.	A.	Avesues-S.	Avesnes.	Prangère.	Bucquoy, Auguste.	Delimal.
ies.	A.	Avesnes.	Bureau.	George.	Bricourt,	Denis.
ies-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Berteaux.
s les-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Glay-Tacq; Rury-Mercq.	Joly
ngt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Telker.	Courbet.	Deligne.
Ties.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Dubois.
ent.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Ternant.	Couplet.	Portier.
y.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Huin.	Mathon.	Darras.
al.	H.	Bailleul.	Bureau.	N	NN	Dehaens, Pasquas

Ce tableau , dressé par ordre alphabétique des communes , peut servir de table pour les recherches ans le tableau statistique par cantons , inséré ci-après , dans la seconde partie de l'Annuaire.

]	NOM	s	BUREAU de poste		NOMS DES	
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Minis du ci
Baisicux. Baives.	L. A. Dk.	Lannoy. Trélon. Hondschoote.	Cysoing. Trélon. Wormhoudt.	Salembier. Hancart, Eug. Vanbockstaele.	Macs. Guérin. Verriele.	Deb <b>erck</b> Dehu. Puppinch
Bambecque. Banteux. Bantigny.	C.	Marcoing. Cambrai-O.	Masnières. Cambrai.	Sorlin. Lelong.	Cousin. Bourgeois.	N Ployart.
Bantouzelle. Bas-Licu.	C. A.	Marcoing. Avesnes-N.	Masnières. Avesnes.	Bancourt. Ringuet.	Waxin, Wautier. Dhourdin,	Demaret V. Aves Trannou
Baudignies. Bauvin. Bavai.	A. L. A.	Le Quesnoy-E. Seclin. Bavai.	Carvin. Bureau.	Boez. Lemsire. Coulmon.	Bottelle. Ravaux, fils.	Méplaus Libert.
Bavinckhove. Bazuel.	H. C. L.	Cassel. Le Càteau. Haubourdin.	Cassel. Le Càteau. Haubourdin.	Baelen. Herlemont , An Prémesque	Vanbremeersch. Lesne François. Desbonnets.	Dem <b>an.</b> Pronier. Delfortri
Beaucamps. Beaufort. Beaumont.	A. C.	Maubeuge, Le Câteau.	Manbeuge. Le Càteau.	Leconte. Mériaux.	Havret. Dricot.	Marchan V. Inch
Beaurain.	C.	Solesmes.	Sole mes.	Caillaux.	Delsart.	Lamour.
Beaurcpaire.	A	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard	Denis.	Mutte.
Beauricux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-lc-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Denis.
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	Remy,
Bellaing	V.	ValenciennN.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Crauck,
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart.	Prévost.	Jourdair
Berelles.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever	Hanze.	Dubois.
Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Joos 💥	Guilbert A; Guilbert L	Delautre
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul. 🔆	Bandez ; Emond.	Legrand
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Regnault.	Leroy.	Griffon.
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier. Demessine, Augustin Cornet.	V. Amfr
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont- <b>à-Marcq.</b>	Levaillant.		Moreau.
Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.		V. Villers
Berthen. Bertry	H. C. C.	Bailleul-SO. Clary. Carnières.	Bailleul. Clary. Caudry.	Vanstaevel. Lansiaux. Longatte.	Deswel. Laforge, Griffart. Bracq.	Vermers Druesne Plouvier.
Béthencourt. Bettignics. Betti echies.	A. A.	Maubeuge. Bavai.	Maubeuge. Bavai.	Lemaire fils. Demarbaix.	Adam. Godin.	V. Gogi Locquet
Beugnies.	A.	Avesnes»N.	Avesnes.	Hazard.	Deresme.	V.Sars-I
Beuvrages.	V.	ValenciennN.	Anzin.	Guisgond.	Lécailliez.	Manouvr
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Defontaines.	Delgrange.	Comond
Bévillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire Locquet	Dupont.	Honoré.
Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker	Desoutter.	Walbror
Bissezeete.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Varsken	Itsweire
Blaring hem.	II.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Champe
Blécour	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Porreye.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Dammar
Boeseghem	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Legrand.	Bercker.
Bais-Grenier.	L.	Armentières. Wormhoudt. TourcoingS.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Delefiie.
Bollezeele.	Dk		Wormhoudt.	Decorte.	Delepouve.	Leturgie
Bondues.	L.		Tourcoing	Lecat-Butin 💥	Hellin; Dupire.	Delemer

N	OMS	5	BUREAU de poste		NOMS DES	
nes.	de l'arrond.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
<del></del>			, ** ; ; ;	C	1 .M	<u> </u>
	v.	Hazebrouck-S. Bouchain.		Socts.	Meerssmann. Galand.	Cappelaere. Grau.
h.	Å.	Avesnes-Sud.	Bureau. Avesnes.	Regnier. Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
~ 1	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Relle	Tettart.	V. Bourbourgy.
Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
les.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Roget.
mes.	Ľ.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Catry.	Duez.
,	Ā.	Landrecies.	Landrecies.	Lebrun.	Dumont.	Lemaire.
es.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
es.	v.	StAmandr.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
es.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
ts.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain	Detourmignics.
	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durieu.	Guillaume.	Delcourt.
es.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Lecente.
<b>L</b>	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Desfontaines.	Roget.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Dubuisson.	Margerin.
	V.	StAmandr.g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Deleforge.
·que.	Dk.	Bourbourg	Bourbourg.	Vitse.	Adriansen.	Capèle.
	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Deliaene.	Permandt.	Plouvier.
	v.	ValencienN.	Anzin.	Hautcour.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage , J. B.	Quéva.
-Amend	V.	StAmandr.d.	Saint-Amand.	Lemer.	Andrė.	Villiers.
mt.	D.	Arleux.	Douai.	Bodvin.	Tantart.	Malaquin.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Heniau.	Gumez.	Sergent.
nrt.	D.	Arleux.	Donai.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
•	Ç.	Clary.	Clary.	Croisette.	Chalenton, Morticr-Cerquen.	Crépin.
ture.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Devulder.	Cavry.
	H.	HazebrNord.	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
ile.	C.	Cambrai-Est. Cambrai.	Cambrai.	Lefebvre.	Bury.	Maseaux. Desrousseaux,
l•	٠.	Camprai.	Bureau.	Petit-Courtin 🔆		Piquet.
à-Car.	lτ.	Seclin.	Carvin.	Gravelaine.	Delval.	Vandaele.
en-Lar.	i -	Cysoing.	Cysoing.	Cte.de Brigode Keml	Cretin.	Beau.
go-rev.	č.	Marcoing.	Cambrai.	Faille.	Bocquet.	Ficheux.
<b>5</b> -	Ď.	Arleux.	Donai.	Brachelet.	Leblond.	Donay.
	Dk.	Dunkerque-O.	1	Mahieu.	Dewaele.	V. Armb. C
	c.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirette-Malaquin.	V. Escarmain.
1670.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles	V. Lomme.
<b>l.</b>	L.	Cysoing.	Pont-3-Marcq.	Druon.	Fretin, Gilbert.	Galand.
reack.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Degardin.	Bogaert.
ts.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Lancel et Brunet
	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez	Dorchies.
<b>86.</b>	A.	Avesnes Sud.	Avesnes.	Hulin.	Watteau.	Duhein.
	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Behandschoowereker, Chevalier.	Arnould.
	C	Le Câteau.	Le Catenu.	Bricout,	Azambre ; Druen.	Bécur.

N	OM	S	BUREAU de poste	NOMS DES			
des communes.	de l'arrond.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	1	
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebyre.	Dumont.	Vas	
Caudry.	Č.	Clary.	Bureau.	Jacquemin-Lefebree.	Bracq; Fontaine.	Bras	
Caullery.	č.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Day	
Cauroir.	č.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Talf	
Cerfontaine.	Ă.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Mabille.	V. F	
	Ĺ.	Armentières.	Armentières.	Deron.	Six; Vigneron.	Hoo	
Chapelle-d'Arm.		StAmandr.d.		Despret fils.	Pavot.	Vail	
Château-l'Abbaye.	L.	Seclin.	Seclin.		Deleval.	Defi	
Chemy.	L.	1 =		Fiévet de Chaumont	Castel.		
Chéreng.		Lannoy.	Cysoing. Solre-le-Chât.	Duquenu <b>oy.</b> Suin.	Castel. Harlet.	Lero V. (	
Choisies.	A. C.	Solre-le-Chát.	Bureau.	Bobœuf		V. C	
Clary.		Clary.			Largillière; Pruvot.		
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chat.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Dece	
Cobrieux.	Ļ.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier.	Deroubaix.	Bois	
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Renon.	Domanez.	Lecu	
Comines.	L.	Quesnoy-sD.		Lambin Q.	Desbonnets-Lambin Ig.	Ren	
Condé.	V.	Condé.	Bureau.	Carlier.	Delzant; Pureur.	Cro	
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendycke, H.		Dan	
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	Lelieur.	V. I	
Courchelettes.	D.	Donai Ouest.	Douai.	Luce, 🔆.	Fournier.	V. I	
Cousolre.	Α.	Solre-le-Chat.	Maubeuge.	Martin.	Martin.	Gena	
Contiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Caltier	
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Geersen.	Lobiau.	Ded	
Crespin.	v.	Condé.	Condé.	Giraud.	N	Cou	
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Desmoutiers.	Roth.	Des	
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Cooren	Depoers.	Deg	
Croix.	Α.	Landrecies.	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	Bott	
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Lepers ; Brulois.	Vire	
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marquisd'Aoust		Lan	
Curgies.	v.	ValencEst.	Valenciennes.	Stievenard.	Durieux.	Her	
Cuvillers.	Ċ.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. I	
Cysoing.	Ľ.	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue; Legentie.	Her	
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dau	
Dechy.	D.	Donai-Sud.	Douai.	Lasne.	Ducatillon.	N	
Dehéries.	c.	Clary.	Clary.	Furgero.	Huart.	v. i	
Denain.	v.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel, *.	Lepoivre, Payen.	Lec	
Deulémont.	L.			1 ''			
_		Solre-le-Chat.	Quesnoy-sD.	Vandermersch, A. Solasse.	Vandermersch-Paret	Lav V. J	
Dimechaux.	Α.			Harlet.	Lefrancq.		
Dimont.	A.	15.	Solre-le-Chât.	1	Ducarne.	Cos	
Doignies.	Ç.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger.	Caudrillier.	Lec	
Dompierre. Douai	A. D.	Avesnes-Nord. Donai.	Avesnes. Bureau.	Lecohier. Choque, ¥.	Lehanier. Asselin; Bagneris.	Dup Voi	
Douchy.	v.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Béra.	Dec	
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Brillet.	Demoulin.	Den	
Oringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman.	Flai	

	$\sim$		BUREAU de poste		NOMS DES	
Es.	de l'arrond.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres
ie	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ¥.	Delelis; N	Delaeter; Deconinck et Deswarte.
ema.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Van Padelles de Palmaert	Dumont.	Bellingier.
1	D.	Douai-S.	Donai.	Houriez.	Brevet.	Muguez.
	A.	Solre-le-Chat.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Colson.	V. Šolrinnes.
	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Cuisset.	Francois.	Poulet.
	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	V.StRemi-Ch.
	н.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Duprez.	Villette.
	A.	Maubenge.	Maub uge.	Parée.	Hongne.	Michel.
ourt.	v.	Bouchain.	Bouchain.	Rémy.	Defoutaine.	V. Aniche.
	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
aine.	A.	Le Quesnoy E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
	L.	Hanbourdin.	Haubourdin.	Delangre.	Lefebvre.	Laumondays.
en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Lesebvre.	Mullet.
l•	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lecouffe.	Coisne.	Colliot.
vage.	A.	Trélon.	Trélon.	( ulhiat-Du Fresne	Quenée.	Echevin.
	D.	Arleux.	Donai.	Jouvenet.	Devred.	Trupin.
l.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Pidou.	Leturgie.
-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Decherf.	Fauquenoy.	Pionnier.
- 1	D.	Marchiennes.	Donai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
n.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Devaux.	N	Roland.
R.	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Caulicz A; Cauliez J.	Tisou.
IVES	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez
12.	v.	Condé.	Condé.	Clément.	Alglave.	Noclercq.
nes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Mathelin.	Fortrie.	V. Radinghem.
	C.	Clary.	Clary.	Rubin.	Fiévet.	flut'n.
eq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt,	Bergerot.	Schottey.	Paëile.
	D.	Doual-O.	Douai.	Hunez.	Wacheux.	Charlet.
	H.	Merville.	Boreau.	Hennion, Louis	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet.
	Ç.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	Hutin.
	D.	Arleux.	Douai.	Bégot.	Savary.	Basuyau.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Cocquelet.	Sergent.
-	A. V.	Avesnes-S.	Avesues.	Maton.	Delaroque.	Desiorges.
í		ValenciennE.	Valenciennes.	Cheval.	Breucq.	Moncomble.
7	C. C.	Cambrai E. Cambrai-E.	Cambrai. Cambrai.	Stiévenard.	Carbonnell <b>e</b> . Chauwin.	Dewez Doloboomo
	Ľ.	Lille-SE.	Lille	Monscourt.		Delebecque.
	v.	ValenciennS.		Roussel.	Descamps ; Deletête.	Quenot; Gahide.
	Ď.	Orchies.	Orchies.	Blanquet.	Delobel.	Duvinage.
	Д. А.	Landrecies.	Landrecies.	Bouchez.	Picquet.	Brienne.
	D.	Arleux.	Douai.	Daussy.	Hautecœur.	Leclercq.
1	7 1	Bavai.		Beugnier. Moreau.	Bruneau. Charles.	Chalant.
i i	<b>A</b> •	nasar.	Maubeuge.	Torolean.	Cualics.	Bury.

N	MOM	S	BUREAU de poste		NOMS DES			
фіі сомниния.	de l'arrond.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	N		
Felleries.	<b>A</b> .	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Dubois.	Beca		
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclereq.	Dupo		
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	WateL	Bertrand.	Dum		
Féron.	Ā.	Trélon.	Fourmies	Goutierre.	D'arcy.	Denè		
Ferrière-laGrande		Maubeuge.	Maubeuge.	Dumont.	Durant.	Legr		
Farrière-la-Petite.		Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Crou		
	ι.	Avesnes-N.	Avesues.	Dupont.	Flacon.	Dela		
FlaumontetWaud.	Ĺ.	1	Lille.		-	Lefel		
Flers.	D.	Lannoy.		Crepel.	Delebecque ; Masquelier.			
Flers.	C.	Douai-O.	Douai.	Marqquette.	Carlier.	Dest		
Flesquières.		Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Basquin.	Blon		
Flêtre.	H.	Bailleul-SO.	Bailleul.	Vanuxem.	Deberdt.	Réan		
Flines lez-Mortag.	V.	StAmand r.d.		Barbieu.	Lecœuvre.	Rem		
Flines lez-Raches.		Douai-N.	Douai.	Larose.	Mouchon; Coulmont	Jacq		
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon.	v.s		
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Dussart.	Estoclet.	Dela		
Fontaine-au-Pois.	A.	Làndrecies.	Landrecies.	Pierrart.	Boucher.	Faidl		
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.	Vito		
Fontaine-NotD.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard, Jh.	Panien.	Cour		
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	v. s		
Forest.	L.	Lanuov.	Lille.	Roman , Louis.	Caby, Louis.	Serle		
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	Boulenger.	Laur		
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Bousis.	Berteaux; Legrand.	Char		
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Dutilleul.	Mulier.	Baud		
Frasnoy.	Ā.	Le Quesnoy-Q.		De l'Epine.	Gérin.	Ploy		
Frelinghien.	Ĺ.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Daul		
Fresnes.	v.	Condé.	Condé.	Renard L.	Wargny, Maréchal-	Taffi		
Fressies.	Ğ.	Cambrai-O.	Cambrai.	Devis.				
Fressin.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Haine. [Lenglé.] Desprès.	Delei		
	L.							
Fretin.	L. L.	Pont-à-Marcq.		Lemesre.	Collette.	Dela Dela		
Fromelles.		La Bassée.	Fournes.	Vincent.	Leuridan, Trentile.			
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dubouvry.	Mouchon.	Dhal		
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.		Deroubaix.	Lobry.	Hant		
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Loby.	Boudin,	Verb		
Glageon.	A.	Trelon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazi		
Lacuration Later L	Н.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillié, Jean-Franç.	Logr		
	D.	Arleux.	Douai.	Parsy.	Branque.	Blon		
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Vignolle.	Dupe		
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Lenglet ; Lhussier.	Lam		
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantConvreur		Caul		
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Anselin.	Villetard.	Leve		
	Č.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy, Jacques.	Leroy; Tordeux.	Veru		
Grande-Synthe		Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.	Dedi		
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle; Vancassel.	Land		
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	Man		
		Lanite y.			-obhenonic.	1		

I	MOM	S	BUREAU de poste		NOMS DES	
ines.	de l'arrond.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres
. 1	D	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Leduc:	Reytier.
	Ã.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraula.	Wibaille.	Despretz.
l-Boub.		Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque.	Choquet Dumez.	Becuwe.
C-DARM.	L.	Tourcoing N.	Tourcoing.	Demeestère,∰.	Wouters; Lemaire.	Blicg.
	D.	Arleux.	Douai.			Forest.
	L.	La Bassée.	La Bassée.	Cambroy	Remy.	
				Leclercq.	Poliet, Ignace.	Pionnié.
- `	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Verryser.	Dewaine.
B-	A. V.	Berlaimont.	Berlaimont. Saint - Amand.	Haplencour.	Maitte.	Pouille.
	v.			Lenclud.	Abrassart; Delcroix.	
	L.	Bouchain.	Bouchain.	Lestoille.	Ledieu ; Mercier.	Moreau.
		Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Tettelin; Butin.	Ravaux.
	C. V.	Clary.	Clary.	Decaudin, JB.		Dorchies.
		ValenciennS.		Mocq.	Lefebvre.	Lotten.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Labbez.	Bisiau; Sorriau.	Cudot.
	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Mariez.	V. Avesnes.
nt.	A.	Maubenge.	Maubeuge.	Gillet, D.	Mary.	Blanchart.
	V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
erque	H.	Merville.	Saint Venant.	Dequirez.	Blondel.	Verbecque.
purt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Hovine.	Liefquint.	Devred.
wck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Kien, A.	Thibaut; Kien, G.	Devulder.
	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Leclercq.	Duez.
<b>19.</b>	V.	Bouchain.	I'enain.	Varlez.	Locquet.	Delgorge.
365.	L.	Lille-NE.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanacker.
	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, H.ri	Franchomme ; Braquaval.	Deltour.
	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
-6.0	ν̈́.	Condé.	Condé.	Defernez	Pouille; Lemer.	Becquet.
•	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Canyn.
1	Ÿ.	ValenciennS.		Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
	Ĺ.	Seclin.	Seclin.	Descamps.	Durot.	V. AllennlM.
	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Jeoffroy.	Charlet, Jean-Franç.	
	Dk.		Watten.	Lardeur.	Canleers.	
	H.	Bourbourg. Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Deruywe.
	Dk.					Serieys.
	A.	Hondschoote. Bavai.	Bavai.	Goudaert.	Bollengier; Zoëte. Lerat.	Salomé.
	Ĉ.			Hongne.		Lelong. Jaclin.
	Č.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	
	v.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
		Bouchain.	Bouchain.	Candemont.	Diculot.	Leclercq.
	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Bridoux.	Hanne.
	Ņ.	Bavai	Bavai.	Lerat.	Boullard.	Dennetières.
	Ĺ.	Seclin.		Parent.	Liénart.	Néauport.
	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame; Villers.	Chocqueel.
		Steenvoorde.	Steenvoorde.	Ventielcke.	Martein.	Strobbel.
	Dk.	Bergues.		Dewacie.	Coudeville.	V. Bergues.
1	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Lecomte.

	NOMS			NOMS DES			
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	N	
Inchy.	c.	Le Câtean.	Le Càteau.	Gabet.	Danjou.	Ledi	
	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Quelain.	Mascaux; Panien.	Garç	
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Petoux.	Crer	
	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Poulet.	Cantineaux.	Mon	
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dutrieux.	Lane	
	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Letieur.	Lese	
	Ĺ.	La Bassée.	Bureau.	Masure.	Bècle; Dillies.	Géri	
	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Cloc	
La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquenne.	Jove; Marsy.	Mas	
	C.	Le Catran.	Le Càteau.	Godfrin.	Denise.	Men	
	Ď.	Douai-N.	Douai.	Lambrecht.	Herbeaux.	Lefe	
La Longueville.		Bavai.	Bavai.	Prevost.	Lotteau.	Delv	
F		Lille-O.	Lille.	Selosse.	Bailly.	Desp	
	L.	Lille-C.	Lille.	_	Menrice; Leclercq.	Blan	
LaMagdeleine.	L.	Donai-O.	Douai.	Dupont.	Silvain.	Roc	
	D.	Orchies.		Tarlier.		Mal	
2101101	_		Orchies.	Leprètre.	Dupire.		
	D.	Landrecies.	Bureau.	N	Dequesne; Bonnaire.		
	A.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lese	
	L.	Lannoy,	Bureau.	Defirennes.	Decottignies.	Dela	
	L.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hedon.	Lacc	
	A.	Donai-O.	Douai.	Le Se geant d'Honderourt	Cauchy.	Sime	
	D.	Le Cateau.	Bureau.	Seydoux, **.	r: ux h atrenil ; lozé.	Wal	
Lecelles.	C.	StAmand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Roseau-Choteau.	Lahi	
Lécluse.	V.	Arleux.	Douai.	Branque.	Leclerc.	Rick	
	D.	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Labo	
	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Devulder, P.re	Debavalaere.	Lam	
	Dk.	Lannoy.	Launoy.	Salembier.	Droulers; Dclannoy.	Drul	
Leffrinckhonchke.	L.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Wemaere.	Des warte.	Mon	
Le Maisnil.	Ðk.	Hanbourdin.	Haubourdin.	Carlier.	Lu:un.	Corn	
Le Quesnoy.	Ĺ.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais; Goffort.	Lette	
Lesdain.	A.	Marcoing.	Masmères.	Lefebvre.	Fontaine.	Agac	
Le Grand-Fayt	C.	A vesnes-S.	A vesnes.	Prangère.	Pigache.	Dob	
Les Moëres.	A.	Hondschoose.	Bergues.	Mallengier.	Paris J. M.	Wer	
Le Petit-Fayt.	Dk.	Avesnes-S.	Avesnes.	Wargnies	Vitrant.	N	
	A.	Seclin.	Lille.	Marchand-Lefebyre	Chuffart.	Dub	
	L.	Berlaimont	Berlaimont.	Collart.	Witrant.	Kett	
	A.	Douai-S.	Douai	Lasnes.	Fiévet.	Mas	
	D.	Lille SE	Lille.	Baudoux	Descamps.	Marl	
		Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebyre.	Legros.	Tell	
	Ā.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât,	Lhomme, fils.	Caniot.	Cop	
Lieu St-Amand		Bouchain.	Bouchain.	Lempereur.	Sénéchal.	Léci	
Ligny.	v.	Clary.	Clary.	Bauchard.	Leduc.	Wal	
Ligny.	Ċ.	Haubourdin.	Haubourdin.	De Garsignies.	Foucart.	v.i	
	Ľ.			Coursignies.	- Jucait.	1	

N	O M	S	BUREAU de poste		NOMS DES	
ïEs.	de l'arrond.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres
	L.	Lille.	Bureau	Richebé (O 🛠)	Delattre, 🌟; Mourmant, 🂥;	Voir au chapitre des cultes.
ataine.		Maubeuge.	Mauhenge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Prevost.
,	A.	Tourcoing N.	Tourcoing.	Lefebyre.	Clarisse; Destombes	Guichard.
ol.	L.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Applencourt, L	Renard.	Bohem.
	A.	Donai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
	D.	Haubourdin.	Lille.	De la Phalerque.		Havez.
	ŗ.	Quesnoy-sur-D		Duthoit.	Verdier.	Meurillon.
ie.	L.	Bourbourg.	Bourbourg.	Meezemaecker.	Bogaert.	Leps.
	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Vandenbavière.	Petel.	Mispelaere.
	DŁ.	Haubourdin.	Haubourdin.	Billon.	Bonte.	Dufour.
-	Ն. V.	Bouchain.	Denain.	Mathieu.	Cartry; De la Perrotière.	Ducaullon.
-Bavai		Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
-Ques.	A. A.	Le Quesnoy-E.	7	Wattremez.	Bruneau-Millot.	Dubois.
1	L.	Cysoing. Maubeuge.	Cysoing. Manbeuge.	Mouque. Michaux, Franç	Olivier Duponcbelle. Alvin.	Delanuoy.
,	A.	Hazebrouck-N		Degroote.	Dufour.	Verstavel.
annoy	Ĥ.	Lannoy.	Lannov.	Degroote. Delannoy.	Hespel.	Chrétien.
and to y	Ľ.	ValenciennS.	Valenciennes.	Ledieu.	Plichon.	Garcon.
	v.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Monfroy.	Godry.
rt.	Α.	Clary.	Clary.	Décaudin.	Leveaux.	Hebert
	C.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Clavier.
es-Cam	A.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery; Debonte.	Roussel.
ţ-	D.	Marcoing.	Bureau.	Carré.	Dufrenois.	Leriche.
_	C.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.
Barcenl		Tourcoing-S.	Lille	Delos.	Despature ; Honoré.	Lecocq -
-	L.	Dunkerque O.	Dunkerque.	Geerssen.	Longueval.	Franchois.
26.	Dk.	Le Quesnoy-O.		Jacquemart.	Fremaux.	Martin.
	A.	Clary.	Clary.	Taisne.	Duva; Lefebvre.	Mucherie.
_ 1	C. V.	ValenciennE.	Valenciennes.		Manbré-Mouchicourt	
-	<b>X</b> .	Landrecies.	Landrecies.	Bachy.	Briatte. Bureau	Desruelles. Tison
	A.	Manbeuge. Lille-O.	Maubeuge. Lille.	Hannequart. Salembier.	Vernier.	Dethoor.
ie.	Ĺ.	Bouchain.	Bouchain.	Tribout.	Cachera.	Lemaire.
ies.	v.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millescamps.
is.	L.	Marc ing.	Bureau.	Solau.	N	Pollet.
	C.	Donai-S.	Douai.	Fiévet.	Herbage.	Tavaux.
. !	Ď.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Foulon.	Coupé.
re.	v.	Maubeuge.	Burean.	Walrand.	Deladriere ; Autier	Babeur.
-	A.	StAmandr.g	Saint-Amand.	Hornez Watteau	Bont.	Gonez.
. 1	V.	Le Cateau.	Le Câteau.	Taine	Lagouge.	Delemer.
ien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Minaux.	Wyar
nies.	C.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.
ł	<b>A.</b>			l		h -

1	NOM	S	BUREAU de poste	NOMS DES			
des	de l'arrond.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.		
Mérignies. Merkeghem. Merville. Méteren. Millam. Millonfosse. Mouves. Monchaux. Moncheaux. Moncheauxt. Moncheauxt. Mons-en-Bar. Monsy. Montigny. Montigny. Montigny. Montigny. Montigny. Montecourt. Morenchies. Morenchies. Mouchin. Moustiers. Mouveaux. Naves. Neuf-Berquin. Neuf-Mesail. Neuville-ser-Ferr. Neuville-ser-Ferr. Neuville-ser-Ferr. Neuville-ser-Tescheuv	L.DH.H.H.DV.C.A.V.L.D.L.L.C.C.D.C.H.C.V.L.A.L.C.H.A.A.L.C.V.C.H.C.V.D.H.A.C.L.	Pont-à-Marcq. Wormboudt. Bailleul-SO Merville. Bailleul-SO. Bourbourg. StAmandr.g. Marcoing. Berlaimont. ValenciennS. Pont-à-Marcq. Arleux. Lille-NE. Pont-à-Marcq. Le Câteau. Clary. Douai-S. Solesmes. Hazebronck-S. Cambrai-O. StAmaudr.d. Cysoing. Trélon. Tourcoing-S. Cambrai-E. Bavai. Le Quesnoy-E. Tourcoing-O. Bouchain. Le Câteau. Bailleul-NE. Cambrai-O. Bouchain. Le Câteau. Bailleul-NE. StAmandr.g. Orchies. Cassel. Berlaimont. Marcoing. Seclin.	Douai. Lille. Pont-à-Marcq. Le Câtrau. Clary. Douai. Solesmes. Hazebrouck. Cambrai. Saint-Amand. Orchies. Trélon. Tourcoing. Cambrai. Estaires. Maubeuge. Le Quesnoy. Tourcoing. Cambrai. Bouchain. Le Câteau. Armenteères. Cambrai. Saint-A mand Orchies. Cassel. Berlaimont. Marcoing. Seclin.	Petitprez. Deharveng. Delanuoy. Ghestem. Ledoux. Carlier. Ledieu, L. Delangre-Salombier Pluvinage. André. Quique. Buret. Belot. Nicolas. Daillard. Malfait.	Mosclet. Watteau. Lourent. Heauw. Uemade, Louis. Cureur. Dassonville.	FISTOLINE VILL CODE DODLWYMYDDMDBCSDPDSDC & FOURTA	
Neyelles-sur-Selle Obies. Obrechies. Ochtezeele	V. A. A. H.	Bouchain. Bavai. Maubeuge. Cassel.	Bachant. Bavai. Maubeuge. Cassel.	Flamen. Hottelart. Baudart. Piérens.	Chatelain, Ildeph. Deghaye. Julion. Vangrevalynghe.	G S B T	

N	OM:	5	BÜREAU de poste		NOMS DES	
Es.	du du du		duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
	v.	Condé.	Condé.	Bocquet, Hyp.	Bocquet, A.	Renaux.
	A.	Trélon.	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
~	v.	Valencienn S.	Valenciennes.	Mambré.	Pluchart.	V. Hérin.
	v.	Valencienn E.	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie: Bavay.	This.
pel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Gecraert.	Vermersch.	Florisoone.
	บ.	Orchies.	Bureau,	GuilbertEstevez 💥		Cudot.
	C.	Le Cateau.	Le Câteau.	Pamart.	Seillier.	Ghyselynck.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Rousseau.	Dupire.	Pruvost.
rt.	L.	Pont-à-Marcq.		Dubois.	Lefebvre.	Dorchies.
e.	н.	Steenvoorde.	Casel.	Blaevoet , JB.	Decroock.	Duverlie.
	H.	Cassel.	Cossel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
urt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Basuyau.
ourt.	<b>D</b> .	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Ladent.	Jaclin.
es.	L.	Quesnoy-sD.	Lille.	Pollet.	Delefortrie, Louis.	Maréchal.
	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
t-de-R.		StAmandr.d.	Saint-Amand.	Leleu.	Pillion.	V. Aubry.
nthe.	Dk.	Dunkerque-O		Maegherman.	fonteyne.	Delaeter.
in.	L.	Pont-à-Marcq.		Dillies.	Caillet.	Duthoit.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Vanhove,	Houvenaghel.
	A.	Le Quesnoy-E.		Williot, Zul.d	Joveniaux.	Griffon.
onil.	Ç.	Le Cateau.	Le Cateau.	Sellier.	Delattre.	Chauwin.
Larcq.		Pont-à-Mareq.	Bureau.	Bulteau.	Six.	Dujardin.
ambre.		Berlaimont.	Berlaimont.	Lucq.	Cathelotte.	Wallez.
	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Villereau.
5.	H.	HazebrSud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Gruson.
ucs.	L. V.	Armentières.	Lille. Valenciennes.	Lemesre.	Delobel.	Boone. Brasselet.
	Ä.	ValencEst.		Dassonvil .	Bury.	Huniez.
ı-Bois. 1-Sart.	1	Landrecies.	Landrecies.	Cauchy.	Dépret.	
I-Cart.	A.	Le Quesnoy-O. Landrecies.	Le Quesnoy. Landrecies.	Tacq. Lenain.	Dehove.  Burlion	Malaquin. Cambreleng.
•	v.	ValencSud.	Valenciennes.	Hermant.	Hubert.	Jaclin.
_	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin.	Laude.	Delefortrie.
•	L.	Seclin.	Carvin.	Legrain.	Grard.	Wenis.
pre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Bennynck.	Lagatie.
e.	v.	ValencEst.	Valenciennes.	Cazin.	Dassonville.	Lambelin.
ing.	v.	ValencSud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huboux	Fromont.
L-Drale	I - '	Quesnoy-sD.	Bureau.	N	Dhalluin; Fauvarque.	
ю.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Boisse.	Lefrance.	V. Aibes.
chain	V.	ValencEst.	Valenciennes.	Boulanger.	Lenglet.	Montaigne.
	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	
	D.	Donai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Farsy.	Gadenne.
iem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Defives.	Delebarre.
our!.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes .	Normand.	V. Sailly.
pomrt .	D.	Donai-Ouest.	Douai.	Debruille.	Guislin.	Houcke.
i.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Anselot.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
COMMUNES.	de l'arrond.1.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Mini du c
Raismes.	v.	StAmandr.d.	Valenciennes	Leroy.	Monouvrier; Fréant.	Rogie.
Ramillies.	lc.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.		Rousseau.	Naveau.	Locquen
Recquignies.	A.	Maubenge.	Maubeuge.	De Roisin.	Delforge	Dubuiss
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerkov
Reumont.	lc.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
Rexpoede.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Vitze.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelair
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Wilbaut.	Villain.	1.eclercq
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Doise.	Largillière.	Bresson
Robersart	A	Landrecies.	Landrecies.	Collet-Potelle.	Legrand.	Baligand
Rœulx.	v	Bouchain.	Bouchain.	Risbourg, Ed.	Lecu.	Cornil.
Rombies et March	V	ValencEst.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.
Romeries.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Dugimont.	Poretz
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Lille.	Morelle.	Spriet.	Delsart.
Roneg.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delehaye
Boost-Warendin.	D.	Douai-Quest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard.	Gillis.
Rosendael.	Dk.	Dunkerque E.	Dunkerque	Schodduyn.	Ponseel.	Decheri'.
Rosult.	V.	StAmand r.g.		Legrand.	Sauvage.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Ernoult-Bayart.	Lagache ; Descat ; Renaux.	Maës, H
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Flament.	Huin.	V. Englef
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Becquet de Mégille.	Debève.	Wilman
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit, Ph.rt	Laurent.	Delecam
Rouvignies.	v.	ValencSud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Prou
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Dufour.	Bustrel.	Dewaele
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquain.	Demont.
Rumegies.	V.	StAmandr. g.		Liermain.	Masingue.	Langran
Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Lantiez.	Manniez.	Ségard.
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecompt
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delvallé
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Castelain.	Deleport
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Conia-Cousin.	Brassart
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canonne
StAmand.	V.	StAmand.	Bureau.	Nicolle.	Barbieux; Bouchart.	Jostrain
StAndré	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Hazebrouck.	Varlet.
StAubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux.	Villain•
St - Aubin.	A.	Avesnes-Nord.		Bruyère.	Triquet.	Largillie
StAybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Thomas.	V. Cres
StBenin.	C.	Le Cateau.	Cateau.	Durieux.	Griffard.	Gosselet
StGeorges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenb
StHilaire.	A.	Avesnes-Nord.		Bronchart.	Matton.	Berthier.
St -Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Becart.
StJans-Cappel.	H.	Bailleul-NE.		Serien.	Debruyne.	Plactevo
te-Marie-Cappel		Cassel.	Cassel.	Depuydt.	Beun.	Bernast.
StMartin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Delehaye.	Lecuppr

NOMS			B UR E A U		NOMS DES	
ES.	de l'arrond.'.	du CANTON.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
lin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.
brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Francois.	Dereuddre.	Lefever.
n.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq.	Blas.	Jeanleboruf.
bauss.	Α.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
⊶b÷ti.	1 -	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Juste.	Brogniet,
B.	V.	Valenc Nord.	Val-uciennes	Lecuyer, 3.	Jacquemart.	Carette.
et.	C.	Le Catean.	Le Cateau.	Millot.	Monchicourt, Chartier	
e.Cap.	Н	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Croquette.	Serein.	Pauwels.
p.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Caillaux.	Chrétien.
t.	A.	Bavai.	Bavai.	De Butron,b. de laT		Delhaye.
-	A.	Le Quesnoy-E.		Boulangé.	Lasne.	Engels.
	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle.	Degruson.
	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbomez.	Fleurquin.
_	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Dureux.	V. Blécourt.
	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
ières.	Ιν̈́.	StAmandr.g.		Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier.
eres. Eries.	A.	Solre-le-Chât.		Imbert.	Dupont.	Collet.
	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Baudez.	Dumoulin.
	Ϊ́ν.	ValenciennE.		Hamoir.	Carlier.	Ducatteau.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.
	v.	ValenciennE.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Sauvet.
	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pinte.	Plaëtevoët.
	Ĉ.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Dhalluin.
•	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caullery.	Lcclerc.	Duquesne.
4.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, fils.	Wagnier.	Laurette.
5.	Ã.	Le Quesnoy-O.		Wallerand.	Bruyère.	Boulinguez.
<b>3</b> •	L.	Hanbourdin.	Haubourdin.	Salomé.	Becquart.	Caron.
ers.	Č.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.		Dubus.
<b></b>	H.	Hazebrouck-N		Justice.	Cousyn.	Cornette.
	D.	Douai-N.	Douai.	Anache.	Delfosse; Drumez.	Dumet.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duyck-Quinto	Condeville.	Blomme.
	C.	Solesmes.	Bureau.	Douay.	Wagon; Degardin.	Rousselle.
hé tegu.	Ă.	Solre-le-Chat.	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy	Agache.
l.	Ā.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chat.	Planard.	Baudet.	Bottiaux.
_	D.	Marchiennes	Douai.	Morelle.	Bataille; Helbecque.	Carpentier
g.	Č.	Solesmes.	Solesmes	Dupont.	Durlin.	Dupont.
٠.	υk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed.	Depoers.	Deschodt.
	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck	Cousin Course	Facqueur.	Polart.
que.	H.	Hazebrouck-S.		Coubronne.	Devalckenaere.	Delattre.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Debavelaere.	Vangraesscheppe.
rde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Heem.	Klein; Dewitte.	Pauwels ; Vanderelde.
	H.	Bailleul-NE.	Bailleul.	Plouvier.	•	Lefrancois.
	п. Н.	Hazebrouck-S.	Hazebrouek.	Ruckebusch.	Charlet, P.; Charlet, J-B Rooses.	Desmedt.
	л. <b>А</b> .	Avesnes-N.	Avesnes.	Wittrant Binot.	Witrant	Boutrouille.
		Bavai.		Brasseur.	l	Millot
ne-H.	<b></b>	l-aver.	-ava1.	139cuj.	Auquier	1

N O M S			BUREAU		NOMS DES	
	<u>.</u>		de poste			_
_	بو		duquel chaque			
des	5	du	commune	Maires.	A J:-:	M
COMMUNES.	2	CANTON.	dépend.	Maires.	Adjoints.	a
COMMUNES.	de l'arrond.	CARIUM.	u.po.u.			
Tempilen ars	L.	Seclin.	Seclin.	Dassonville.	Gossart.	Lefeb
Templeuve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Baratte	Ricourt; Wartel.	Lance
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Merli
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E.		Daullé.	Janssen.	Desch
Thiant.	V.	Valencienn S.		Mariage.	Bertout.	Dutri
Thiennes.	Н.	Hazebrouck-S.		Lobbedez.	Vicart.	Pruvo
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Gilmant.	Mayeur.	Grave
Thumeries.	L.	Pont à - Marcq		Denneulin.	Duquenne.	Dorle
Thun.	V.	StAmand r.g.		Raviart.	Vandeville.	Lefra
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Douay.	Deledicq.	Desm
hon-StMartin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Vilain.	Lagouge.	Court
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Leiebvre.	V. Nei
Filloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricquet.	Leleu.	V. Br
Coufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Deleplanque.	Plouvier.	Dehu
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel-Befontaine.	J. Leblan ; Bernard.	
Fourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.		Moreaux.	Dennel.	Dume
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Stocquelet.	Cuvillier.	Larso
Tressin	L.	Lannoy.	Cysoing.	Delahaye.	Mullié.	V. As
Γrith-St.Léger	V.	Valencienn S.	l - '	Fontaine.	Bassez; Vallez	Dupor
froisvilles.	<u> C:</u>	Le Câteau.	Le Cateau.	Cardon.	Bayard.	Tilma
Uxenı.	Dk.	DunkerqE.	Dunkerque	Steen.	Daverou.	Ducor
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Bracq Dabancourt	Lewille; Verdavaine.	V. au des c
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	N	Pavot.	Bulte
Veudegies-sur-Ec.		Solesmes.	Solesmes.	Dargaisse.	Druesne, Pierre.	Baliga
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille.	Buisine.	Dubray.	V. L
Verchain et Mangr	V.	Valencienn S.	Valenciennes.	Bailleux.	Quarez.	Dhair
Verlinghem.	L.	Quesnoy-sD.	Quesnoy-s D.	Lambelin.	Ghestem, Zacharie.	Drum
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois	Dessenne.	Delcre
Vicq.	V.	Condé.	Condé.	Pisson-Verchain	Deleau.	Bisiat
Viesly.	C.	Solesmes.	Solesmes,	Vallez.	Bruyelle; Vitrant.	Souffl
Vieux-Berquin		Bailleul-SO.	Estaires.	Loones.	Petitpré; Deswarte.	Acqua
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Castiau.	Decout; Dupas.	Musir
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest	V. Bo
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gérard, Pierre.		Salem
Villereau.	<b>{</b> ▲.	Le Quesnoy-O.		Laurent.	Haca.	Huar
Villers-au-Tertre.		Arleux.	Douai.	Denoyelle.	Delval, Henri.	V.Mo
	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Alfred de Campeau.		V. Se
Villers-en-Cauch.		Carnières.	Cambrai.	Denoyelle.	Denoyelle-Vilain.	Rous
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bedu, Louis-J.	Vitté.	Brow
Villers-Outréau.	IC.	Clary.	Le Catelet.	Marlier.	Passet ; Estevez.	Quiqu
Vi lers-Plouich	1	Marcoing.	Masnières.	Lourdel.	Lobry.	Rogie
Villers-Pol.	Ă٠	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carlier.	Lefebvre.	Barbe
Villers-sire-Nicole		Manbeuge.	Mau beuge.	Tellier.	Pronier.	Choq
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes,	Lenoir.	Deregnaucourt	Vanr

NOMS			BUREAU NOMS DES			
nes.	de l'arrond.	du Canton.	duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
khove. nes- prt.	Dk. L. C. A.	Wormhoudt. Pont-à-Marcq. Clary. Trélon.	Watten. Carvin. Bureau. Trélon.	Vandenkerckhove. Grauwin. Begaint , Franç. Brasselard.	Devynck. L. Vallois. Mailliez, Joseph. Paul.	Maerten. Delahaye. Plouys. Hannoteau.
ix. echies.	V. H. C. L. D.	Carnières. Lille-O.	Valenciennes. Hazebrouck. Cambrai. Lille.	Bertaux. Vermersch-Versta- Delacourt. (vel. V.te Obert **. Mottez.	Dumez; Bar, Rauwel, Lefebvre, Duquesnoy; Guerin.	Cambre eng. Salomé. Bulteau. Saint-Léger.
es et H.  1ain.  -le-Gr.  -le-Petit n.	L. A.	Marchiennes. Cysoing. Le Quesnoy-O. Le Quesnoy-O. Hondschoote.		Hovine. Dervaux. Colmant, Ferd. Galle.	Cauvez. Pollet. Valin. Cocquelet, Célestin. Verhulst.	Vallez. Durieux Carlier. Dernoucourt. Baudens.
on-Bas on-Sud u-Bac. hal		Quesnoy-sD. Quesnoy-sD. Bouchain. Roubaix.	Carnières. Carnières. Bouchain. Lille.	Delebecque. Ghestem. Bouchez. Brulois.	Cardon-Coutelle. E. Delebecque. Macarez. Gros; Lepers.	V. Deûlêmont. V. Deûlêmont. Mullier. Lambelin.
nies nies. los. ain-sD.	A. L. L. V.	Bourbourg. Maubeuge. Seclin. Roubaix. Bouchain.	Bureau. Maubeuge. Seclin. Roubaix. Bouchain.	Deleffie.   Legrand.   Hocedez.   Pollet.   Deslinsel.	Vanderhaeghe. Baudart. Waymel, JB. Béghin; Dhalluin.   Cheminais.	Duriez. V. Damousies. Geeraert. Seingier. V. Denain.
uiz-sF. t. 'S. s-Cappel.	V. L. D. H.	Bouchain. Haubourdin. Douai-N Cassel.	Bouchain. Haubourdin. Douai. Cassel.	Leboucs de Castro Looten.	N Menu ; Liénard. Dubois. Reumaux.	Lavechin. Pouillaude. Bonvarlet, Vanderbauwede
:k-Sud. Cappel. :. bies.	L. Dk. L. A. L.	Quesnoy-sD. Bergues. La Bassée. Trélon.	Comines. Bergues. Fournes. Fourmies.	Billiard, Dely lle. Chombart. Demorg. Boutem.	Vaneslande; St-Léger. Macke. Lezie. Lermizeaux. Mulliez.	Roussel. Vanbever. Caudrelier. Lebon. Pluchart.
seele. honds	A. H. Dk. Dk.	Lannoy. Trélon. Steenvoorde. Wormhoudt Bourbourg.	Lannoy. Trélon. Steenvoorde. Bureau. Watten.	Bouté. Wyckaert. Dehaene. Drieux.	Cuisset. Bocker. Bêle; Beudart. Cloet.	V. Liessies. Hilst. Caillie. Bécue
TCappel. seele.	Dk. i k. H. Dk	Bergues. Wormhoudt. Cassel. Dunkerque-E.	Bergues. Wormhoudt. Cassel. Dunkerque.	Lammens Vandenbilcke, Reumaux. Adam.	Verrièle. Ardaens, père. Vandaele. Vanhille.	Cortyl. Serlooten. Vancostenoble. V. Ghyvelde.
æne.	H.	Cassel.	Cassel.	Francho Fidel.	Desmondt.	Salomé.

#### COMPTABILITÉ COMMUNALE.

État des communes dont les revenus excèdent 20,000 francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.

Dunkerque, M. Versmée; Bergues, M. Deschamps; Gravelines, M. D'Haisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Baelde; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Jouffroy; Armentières, M. Boussemaer; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing, M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Lambert; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge, M. Levecque fils; Douai, M. Lavoix; Orchies, M. Delegrange; Condé, M. Douchement; Saint-Amand, M. Duvez; Valenciennes, M. Deffaux.

#### OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch. — Bourbourg-Ville, M. Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Judez, r. c. — Dunkerque, MM. Dalinval, p. ch., Dupays, r. c. — Gravelines, M. Deblaecker, r. c. — Hondschoote, M. Deman, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c. — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Itsweire, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Boudville, p. ch.; Deroide, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ilgelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Camblin, p. ch.; Vanoye, r. c. — La Bassée, M. Hibon, r. c. — Comines, M. Flament, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Douet, r. c. — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Fresnoy, r. c. — Seclin, M. Olivier, r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Joliet, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c. — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Noyon et Stève, r. c. — Bavai, M. Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Seraut, chargé du contrôle administratif; Degai, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent et Perein, r. c. — Le Quesnoy, M. Tessier, r. c. — Solre-le-Château, M. Tellier-Corneille, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Vadot, r. c. —

<sup>(1)</sup> Explication des abréviations contenues dans le présent article, p. ch (préposé chef); r. c. (receveur central).

Orchies, M. Delegrange, r. c. — Anzin, M. Magnien, r. c. — Saint-Amand, M. Makenne, r. c. — Condé, MM. G. Petit, p. ch.; N..., r. c. — Valenciennes, MM. Boizard, p. ch.; Leclercq, r. c. — Vieux-Condé, M. Decout, r. c. — Denain, MM. Delhay, p. ch.; Boilly, r. c.

## GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — Commandant, M. Saint-Léger (O. \*).

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — Commandant, N...

### Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers mu-

nicipaux soldés. — Commandant, M. Jorez, \*.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

## COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

#### Arrondissement de Dunkerque.

Cantons: Bergues, MM. Champeaux; Bourbourg, Dhaisne; Dunkerque (deux cantons), Vallée, commissaire central; Dunkerque-Ouest, Venière; Gravelines, Boullay-Bonneville; Hondschoote, Deledicque; Wormhout, Desoutter.

### Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons: Bailleul, MM. Stevenoodt; Cassel, Van Bambeke; Hazebrouck, Depaux; Horrie, à Merville; Honoré, à Estaires; Steenvoorde, Deottinis.

#### Arrondissement de Lille.

Cantons: Armentières, MM. Wernert; La Bassée, Legrand; Cysoing, N...; Haubourdin, Roumet; Lannoy, Broyer; Lille, (5 cantons), commissaire central, J. Cor, \*; 1er arrond., Mathon; 2e arrondiss., Taillefer; 3e arrondiss., Plateau; 4e arrondiss., Bastier; 5e arrondiss., quartier de Wazemmes), Raimond; 6e arrond.

(quartier des Moulins), Wéry; 7° arrondiss., Richard; 8° arrondiss., Génot; 9° arrondiss., Montbreignand; Pontà-Marcq, Dallennes; Quesnoy-sur-Deûle, Girard, à Comines; Roubaix, Wallet, commiss. cent.; Ménagé, Mocquet, à Roubaix; Guilluy, à Wattrelos; Seclin, Delessue; Tourcoing (2 cantons), Jean, comm. cent.; Tourcoing-Sud, Millelot, à Tourcoing; Tourcoing-Nord, Bloëme, à Halluin.

#### Arrondissement de Cambrai.

Cantons: Cambrai, MM. Gibert, commiss. cent.; Bonescuelles d'Orgères; Carnières, Beaurepaire, à Quiévy; Clary, Bonnier; Le Câteau, Aigoin; Marcoing, Denis, à Masnières; Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons: Avesnes, MM. Chrissement; Bavai, Piard; Berlaimont, Boursier; Landrecies, Detraux; Maubeuge, Mornave; Le Quesnoy, Henry; Solre-le-Chàteau, Bonescuelles d'Orgères fils; Trélon, Pettre, à Fourmies.

#### Arrondissement de Douai.

Cantons: Douai, MM. Thieffry, commiss. cent., Hanotte; Marchiennes, Depuydt, à Somain; Orchies, Regnard; Arleux, Bonsan.

### Arrondissement de Valenciennes.

Cantons: Saint-Amand, MM. Bonnotte; Bouchain, Correaux, à Denain; Condé, Deledicque; Valenciennes, Charrier, commiss. cent., Vergnes, à Valenciennes; Richard, à Anzin.

Commissaires spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière

Valenciennes, MM. Delcourt; Tourcoing, Harivel; Jeumont, Peyre; Feignies, Mulnaer; Baisieux, Joland; Dunkerque, Baras; Douai, Adam de Flamare.

# ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

# Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

#### Burcaux de Bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices des Bureaux de Bienfaisance (1).

## ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. — Hospices. MM. Quillacq, Thélu, Pigalle, Féron, Morel. — Bureau de Bienfaisance. Les mêmes. — MM. Papillon, receveur; Vanthielt, économe-comptable; J. Mine, secrétaire.

Bergues. — Hospices. MM. Delautre, Pluvier, Demasière, Delport. N... — Bureau de bienfaisance. MM. Bastaert, Pluvier, Deblock, Delautre, Pareydt. — MM. Cousyn, receveur; Lenglet, économe-comptable; Cousyn, secrétaire de l'hospice; A Guilbert, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Bourbourg, — Hospice. MM. Blavoet, Deschodt, Legaigneur, Vandenbroucque, Bondu. — Bureau de bienfaisance. Les mêmes. — MM. Courdain, receveur; Dammarez, secrétaire-économe.

Gravelines. — Hospice. MM. Demarle, Torris, Jeannin, Lanstheere. — Bureau de bienfaisance. MM. Gourdin-Massenin, Loosdregt, Legouloz-Denêve, N..., N...

### ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — Hospices. MM. Pouvillon, Houvenaghel (Louis), Leclerc (Ch.), Houvenaghel (Justin), Deschodt. — Bureau de bienfaisance. MM. Caboche, Cleenewerck, Loingeville, Defoort, Scheercousse. — MM. Halinck, receveur; Scheercousse, secrétaire économe-comptable.

Bailleul. — Hospices. MM. Vandamme, Cortyl, Béhaghel, H., Béhaghel L., Baelde. — Bureau de bienfaisance. MM. Poupaert, de Coussemaker, Baelde, Freson, Béhaghel P. — MM. Hopsomer Ch., receveur; Bubbe, économe-comptable; Depup, secrétaire.

Cassel. — Hospices. MM. Leroy, Dehandschoewerker, Ch., Dehandschoewerker, L., Marant, Martin. — Bureau de bienfaisance. MM. Vanbever, Chevalier, Marant-Stoven, Dehandschoewerker, L., Bussehart, Louis. — MM. Dekystpotter, receveur et secrétaire; Pastoors, économe comptable.

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Estaires. — Hospice. MM. Taffin, Degruson, Hennion, Vermersch, Deroy. — Bureau de bienfaisance. MM. Priem-Dequirez, Taffin, Kieken, Hennion, Degruson, Ed. — MM. Bossu, receveur; Beau, secrétaire.

La Gorgue. — Hospice. MM. Joye, Marsy, Revel, Claudorez, Cattoir. — Bureau de bienfaisance. MM. Gailly, Cattoir, Lerouge, Lenglart, Dubois. — MM. Marsy, secrétaire; Vermercq, receveur.

Merville. — Hospice. MM. Arnould, Mattelin, Loridan, Variscotte-Dubois, N... — Bureau de bienfaisance. MM. Duhamel, Ch., Barizel, Aug., Vanuxem, J.; Mattelin, Arnould. — MM. Barizel, receveur; Mattelin, secrétaire de l'hospice; Duhamel, Ch., secrétaire du bureau de bienfaisance.

Steenbecque. — Hospice. MM. Ruyssen, Durant, Durau, Beudant, N... — Bureau de biensaisance. MM. Derloo, Vandepitte, Devalckenaere, Compagnon, Lesage. — MM. Iserby, receveur:

Coubronne, économe, secrétaire.

Steenvoorde. — Hospice. MM. Oury, Klein, Dejonghe, Dewitte, Mortier. — Bureau de bienfaisance. MM. Leureelle, Paresys, Parent, Vanderlynden, Merchier. — MM. Riquet, receveur: Baillieul, économe-comptable et secrétaire.

Steenwerck. — Hospice. MM. Lefrançois, Touquet, Charlet, Lebleu, Quagebeur. — Bureau de bienfaisance. MM. Wecksteen, Penin, Delangre, Decherf, Chieus. — MM. Bonnet, receveur;

Chieux, secrétaire-économe.

Vieux-Berquin, — Hospice. MM. Lagersie, Acquart, Traisnel, Taffin, Castrique. — Bureau de bienfaisance. MM. Moreel, P., Charlet-Morel, Dannequin, Petitpret, Roussel. — MM. Lecœuche, receveur; Ingelrans, secrétaire-économe.

### ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — Hospices. (1). MM. Brame, \*, Barrois, comte de Melun, Lemaire, Flamen, Cazeneuve, \*, N... — Bureau de bienfaisance. MM. Dorémieux, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Gustave Bernard, Pajot, Lefebvre, Aug., \*, Blocquel, \*, membre honoraire. — MM. Rigal, receveur; Ducatez, économe-comptable de l'hospice-général; Duvochelle, économe-comptable de l'hópital St. Sauveur; Mallet, économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert; Dürr, secrétaire de la commission des hospices; Landas, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Armentières. — Hospices. MM. Woussen-Castrique, Castrique, Clarisse-Béghin, Musin-Lespagnol, Hadou. — Bureau de bienfaisance. — Les mêmes. — M. Marcotte, receveur, secrétaire et

économe-comp!able.

<sup>(1)</sup> Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Bondues. Hospices. MM. Tiers, Dupire, Delemer, Leduc, Lebrun.

— Bureau de bienfaisance. MM. Lefebvre, Desaint, Procureur, Lebrun, Catrisse.

La Bassée. Hospice. MM. Tison, Cordier, Larsonneur, Largent, Pollet. — Bureau de bienfaisance. MM. Denis, Duchatel, Graffine, Bavière, Hennebelle. — M. Leroy, receveur, économe-comptable et secrétaire.

Comines. Hospices. MM. Cappelle fils, Catteau-Lauwick, Lauwick, Goeman, N... — Bureau de bienfaisance. MM. Devos, Flament, Gaudron-Cuvelier, Lesassre, Desmazières. — MM. Messéan, receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance; Marcotte-Ghesquières, économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

Halluin. Hospice. MM. Demeestère, Danset-Lemaître, Phalempin, Lemaire, Wouters.—Bureau de bienfaisunce. MM. Desprez, Pollet,

Drouart, Mathieu, Dhalluin.

Haubourdin. Hospice. MM. Derbigny, Testelin, Leroy, Lamblin, Bonte. — Bureau de bienfaisance. MM. Testelin, Dô, H., Wana-

verbecq, Buisine, Lamblin.

Linselles. Hospice. MM. Ducatteau, Destombes, Guichard, Delannoy, N...—Bureau de bienfaisance. MM. Chombart, Destombes Aug., Destombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Delecourt.—M. Fiévet, receveur.

Quesnoy-sur-Deûle. Hospice. MM. Decottignies, Lesassre, Poullier, Benoit, Bodé. — Bureau de biensaisance. MM. Ghesquier-

Lernould, Benoit, Poullier, Lambelin, Bodé.

Roubaix. Hospices. MM. Grimonprez-Bossut, Motte-Duthoit, Renaux-Lemerre, Delfosse, N... — Bureau de bienfaisance. MM. Réquillart, Mullier-Delmazure, Lepoutre-Parent, J. Lagache, L. Screpel. — MM. Leconte fils, receveur; Vincre, économe-comptable de l'hôpital et de l'hôspice; Cottigny, secrétaire de l'hôspice; L. Crombé, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Seclin. Hospice. MM. Clayes, Demeestère, Garez, Collette, Cayet. — Bureau de bienfaisance. MM. Dupire, Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaux.— M. Mullier, receveur et secrétaire de l'hospice;

M. Delacourt, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Tourcoing. Hospices. MM. Wattine, Ch. Wattine, L. Jonglez-Wattel, Hassebroucq, Desurmont-Desurmont. — Bureau de bienfaisance. MM. Motte, Lorthiois, Duvillier-Duriez, Nollet, G. Desurmont fils. — MM. Debuigne, receveur et secrétaire; Vanderputte, économe-comptable.

Wambrechies. Hospice. MM. Saint-Léger, Guérin, Catry, Butin, Desbonnets. — Bureau de bienfaisance. MM. Saint-Léger, D'Halluin, Desreumaux, Cardon, Ghestem. — M. Hochart, receveur de l'hos-

pice; M. Butin, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Wattrelos. Hospice. MM. Droulers, Mulliez, Béghin-Tiers, Dubrulle, N...—Bureau de bienfaisance, MM. Droulers-Duquesnoy, Castel-Dujardin, Jubaru-Duquesnoy, N..., N...—MM. Lezaire, économe, secrétaire; Bataille, receveur.

#### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Cambrai. Hospice. MM. Proyart, de Liénard, Minangoy, Déjardin, l'abbé Vallée. — Bureau de bienfaisance. MM. Renard, Toussaint-Lallier, Boittelle, \*, Piettre, de Beaumont (Emile). — Bruyelle, receveur; Manniez, économe-comptable; Wilbert, secrétaire.

# ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. Hospices. MM. H. George, Evrard, Beaumont, Viroux, Pasqual, A., Postiaux, économe-comptable et secrétaire. — Bureau de bienfaisance. MM. Flament, Lambert, Carlier, Arnould, Renotte. — MM. Michaux, aîné, receveur; Dubois, économe-comptable et secrétaire.

Landrecies. Hospices. MM. Marie, Béthune, Bonnaire, Desbrosses, Passefort. — Bureau de bienfaisance. MM. Boutteaux, Bonnaire J.-B., Merlin, Bonnaire-Pavot, Marsy. — MM. Descamps, receveur; Merlin, économe comptable; Madoulé, secrétaire.

Maubeuge. Hospices. MM. Walrand, maire, Horrie, Halgrin, de Carnières, Bayart. — Bureau de bienfaisance. MM. Guislain, Pechemarty, Labbé, Lombart, N... — MM. Lucq, receveur; Dubut, secrétaire; Deligne, économe-comptable.

Le Quesnoy. Hospices. MM. Carion, Dupont, Piette, Goffart, Desquesnes. — Bureau de bienfaisance. MM. Legrain-Piette, Hubert, Rigolet, Bertrand, N... — MM. Vallet, receveur; Hubert Félix. économe de l'hospice: Vandamme, secrétaire.

Félix, économe de l'hospice; Vandamme, secrétaire.
Solre-le-Château. Hospice. MM. Leroy, P., Michaux, Baligand.
Declemy, Lancelin. — Bureau de bienfaisance. MM. Preux, Bever,
Leroy, Baligand, Lancelin. — M. Georges, receveur.

#### ARRONDISSEMENT DE DOUAL.

Douai. Hospices. MM. Danel, (O. \*), Dumon, \*, Capon père, Preux (O. \*), le comte d'Esclaibes, avocat. — Bureau de bienfaisance. MM. Petit, \*, Tréca-Leleu, le comte de Guerne, \*, de Serval, (O. \*), Drouart de Lezey, conseiller à la cour impériale. — MM. Lacombe, receveur; Dubois, économe-comptable; Brassart, secrétaire

Lallaing. Hospice. MM. Lefebvre, Morelle, Houseaux, Wacquez-Noël, Herbaux F., Deregnaucourt, N... — Bureau de bienfaisance. MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. Hospice. MM. Lemaire, Is, Lahaussois, Hego-Bulteau, V. Cuvelier, Bocquet. — Bureau de bienfaisance. Les mêmes. — M. Guilbert, J., receveur-secrétaire, et économe-comptable.

#### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. Hospices. MM. Lewille, Ed., \*, Lusardy, Del-court-Dubois, Desfontaine de Preux, Maillard (C. \*). — Bureau de bienfaisance. Les mêmes. — MM. Bouton, receveur; Leslan, secrétaire des hospices; Caudron, secrétaire du bureau de bienfaisance; Vassart, économe-comptable.

Saint-Amand. Hospices. MM. Barbieux, Basiez, Bauchart, Waché, Davaine. — Bureau de bienfaisance. MM. Hedon, Mériaux, Waché, Basiez, de Monchaux. — MM. Duwez, receveur et secré-

taire; Lemonnier, économe.

Condé. Hospice. MM. Delzant, Rossy, Houzez, Waternau, Haubourdin. — Bureau de bienfaisance. Les mêmes. — MM. Douchement, receveur, Richard, économe-comptable et secrétaire.

# Asiles publics d'aliénés

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

#### ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, \*\*, membre du Conseil général et maire d'Armentières, Cary, Boussemaer, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique. — Directeur, M. Delair; aumónier, N...; médecin, M. Butin; receveur, M. Musin-Lespagnol; économe, M. Laleu.

#### LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Verley, \*, président; Meunier, \*, conseiller municipal; Rouzé, \*; Leconte, \*, doyen-curé de Saint-Maurice; E. Defontaine, \*.— Directeur, M. Guilhert; médecin, M. le docteur de Smyttère; aumônier, M. Pionnié; receveur-économe, M. Longuespée.

#### LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés—hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Chombart, conseiller général; le curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; V. Delgutte, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Isaac Durosoy; médecin, M. Joire.

#### Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Bergues, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. % à Lille, 14 à Dun-

kerque, 8 à Bergues et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

#### PERSONNEL.

LILLE. Commission administrative. MM. Catel-Béghin, Meurein, Lemaire, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — Directeur, M. Fockedey; contrôleur, M. Masurel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. Commission administrative. MM. Dessurne, Thélu, Vandewalle, Delval, Gaspard, Hamoir. — Directeur, M. Hovelt.

Les autres monts de-piété sont régis par les commissions administratives des hospices.

BERGUES. Directcur, M. Guilbert; contrôleur. M. Willeman. CAMBRAI. Directeur, M. Sapelier; contrôleur, M. Wilbert. DOUAI. Directeur, M. Mouton de Bourdignin, \*. VALENCIENNES. Directeur, M. Hourdequin; contrôleur, M. Caudron.

#### COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, N...—
A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Vandewalle.— A Lille, MM. Delannoy, Théry, N...— A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre.— A Avesnes, MM. Mary, Guillemin, Manesse.— A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon.— A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

#### Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt deux caisses d'épargne, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires, une à Merville, une à Comines, une à Cassel, une à La Bassée, une à Bourbourg, une à Steenvoorde, une à Solesmes et une à Iwuy.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1<sup>er</sup> novembre 1833, 14 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835; 1<sup>er</sup> décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852, 8 sep-

tembre 1853, 20 et 23 octobre 1858, 10 novembre 1855, 25 mars 1857, 6 juillet 1860, 17 novembre 1862.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé, Saint-Amand, Denain et Bouchain. Des succursales de la caisse de Douai sont installées à Orchies et à Marchiennes; une succursale de la caisse de Dunkerque, à Wormhoudt; des succursales de la caisse d'Avesnes, à Landrecies, Fourmies, Trélon et Maroilles; des succursales de la caisse de Lille, à Haubourdin, Quesnoy-sur-Deûle et Seclin.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, président; Morel-Agie, vice-président; Dessurne aîné, secrétaire; A. Dessurne, secrétaire adjoint; Carlier, \*, négociant; Chaveron, Cailliez, rentier; Féron, \*, Carron, \*, capitaine au long cours; Verleye, président du tribunal, Vandewalle, propriétaire; Beck, ancien notaire; Durin, négociant, Darras, idem; Lefebvre, avocat; trésorier, M. Gombert.

Bergues. MM. le maire. président; Herwyn, vice-président; Michieils, Pouvillon, W. Pluvier; J. Pluvier, Dekester, Guilbert, Vernaelde, Claeys, Pastoors, Delport, Deschamps, Vanhoucke, Verenocke, J. Guilbert, trésorier, M. Godbille Honoré.

Bourbourg. MM. Demeunynck, \*, maire, président; Bondu, vice-président; Legaigneur, secrétaire; Decarpentry, O. Belle, Bourgois, Deschodt, Milliez, Gommers, V. Vercoustre, Guénin, Blaevoet. F. Vercoustre, Weens-Collin. Simonis de Dudezeele Belle Ed.; trésorier, M. Joos.

GRAVELINES. MM. Leroy, maire, président; Salomé, vice-président; Poirrion, Demarle, Martin, Decarpentry, Merlen, Lesur, Noël, Hautefeuille, Torris, Vanwormhoudt, Leurette, Jannin,

Weens, Waguet.

HAZEBROUCK. MM. Kien, maire, président; N., vice-président; Caboche, greffier du tribunal; Vanhoucke père; Schmidt, inspecteur des contributions indirectes; Smagghe père, Vitse, propriétaire; Scheercousse père; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, propriétaire; trésorier, M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, président; Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem, de Saint-Vaast; Behaghel, L., conseiller municipal; Behaghel, H., idem; Flahaut (Hubert), Flahaut (Évar), Bieswal, Behaghel, percepteur; de Coussemaker, propriétaire; Cortyl, propriétaire; Baelde, receveur municipal; Lotthé, notaire; Vandewalle, conseiller municipal; trésorier, M. Baelde.

CASSEL. MM. Desmyttère, maire, président; Béhaghel, viceprésident; Windrif, secrétaire; Dehandschœwercker, A., Chevalier, Dutroy, \*; Leroy, Wackernie; Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Roussel, Martin; trésorier, M. Pastoors. ESTAIRES. MM. Hennion, maire, président; Rogié-Dupire, Salomé-Blanquart, Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermerch, Hennion-Duflos, Taffin Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Ledieu-Silvie, Leclercq, Bonduel, trésorier, M. Beau.

MRRVILLE. MM. Duhamel, Ph., maire, président; Clarisse-Piat, vice-président; Bridelance, \*, secrétaire; Delassus-Vanderberghe, secrétaire-adjoint; Bécu-Loutre, négociant; Grillet-Het, corroyeur; Barizel, receveur municipal; Barizel, receveur de l'enregistrement; Delassus, brasseur, Bécu-Dautriche, négociant; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Vanuxem Justin, Degruson, P.; trésorier, M. Guy.

Steenvoorde. MM. Heem, maire, président; Beck, juge-depaix, vice-président; Vercamer, notaire, secrétaire; Klein, adjoint; Verbeke, idem; Haeu, propriétaire; Dewitte, idem; Neuwe, idem; Degroote, médecin; Legrand, greffier de la justice-de-paix; Serlooten, brasseur; Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, propriétaire; tréso-

rier, M. Bailleul.

LILLE. MM. le maire de Lille, président; de Vogelsang, viceprésident; Remy-Meurisse, Jouffroy, Defontaine, Durieux-Forret, Desmedt-Wallaert, Brice, Tripier-Durieux. — M. Charvet-Barrois, vice-président honoraire. — M. Keguelin de Rozières, caissier.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, président; Castrique; Boussemaert, Jeanson, Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauquemberghe, Salmon, A., L. Baron, Cardon-Peucelle, Lacherez, Dewildie, N..., N.., Marcotte-Boutry, secrétaire; trésorier, M. Hallot.

Comines. MM. le maire de Comines, président; Catteau-Lauwick, vice-président; Goeman, Froidure fils, Gondrexon, Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau, Meurillon, Ch. Lecomte, secrétaire; Plamont, trésorier.

LA BASSÉE. MM. le maire, président; Deleplanque, Cordier père, Grenier, Cousin, Hennebelle, Leroy, Dilly, Denabrif, Ma-

cron, Dhennin, Lefebvre, Poissonnier.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, président; Leconte, viceprésident; Delefosse, secrétaire; Frasez, vice-secrétaire; Dujardin, Grimonpret-Bossut, Réquillart-Screpel, Screpel, L., Watine, Réquillart-Désaint, Renaux-Lemesre, Lepoutre, Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbière, Ach. Delattre, trésorier, M. Laignel.

Tourcoing. MM. le maire, président; Hassebroucq, vice président; Nollet, Motte, Leurent, Lemaire-Réquillart, Lorthiois-Leplat, Desurmont-Motte, Mathon, Nollet, Debischoop père, Des-

tombes, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Catteau, Debuchy, Desur-

mont-Desurmont; trésorier, M. Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, président; Toussaint, négociant; Bernard-Guéry, idem; Duvivier, architecte; Brunelle, médecin; Moreau, Fr.; Flavigny-Vallez, membres élus par les fondateurs; six conseillers municipaux à tour de rôle; trésorier, M. Delattre.

LE CATEAU. MM. Seydoux, \*\*, maire, président; Deveaux, Delsarte, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Deveau Charles, Chantreuil-Boitôt, Fiévet fils, Flayelle-Ternant, Lavandier-Lestoquoy, Pénaert, notaire; Ponsin-Hiolin, Charles Ponsin, Seydoux

fils; trésorier, M. Delhay.

AVESNES. M.M. George, maire, président; Evrard, juge-de-paix, vice-président; George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire; Bernardou, propriétaire; Flament-Fleury, rentier; Marchand, notaire; Delflache, artiste vétérinaire; Carlier, rentier; Caverne, pharmacien; Ducarne, propriétaire; Guillemin, avocat; Davoine, propr.; trésorier, M. Fosset.

MAUBRUGE. MM. le maire, président; Quivy, vice-président; Bayart, secrétaire; Deharveng, secrétaire-adjoint; Sculfort, de Lagorce, Autier, Jules; Riche, Philippe; Marchand, Février-Guil-

lemart, Autier, Emmanuel; trésorier, M. Levecque.

DOUAL MM. Danel, (O. \*), président de chambre à la cour impériale, président; Leroy, propriétaire, secrétaire; Bois, propriétaire; Landry, idem; Allard, idem; Danniaux, conseiller à la cour; de Bailliencourt, notaire; le comte de Guerne, \*, conseiller à la cour; de Warenghien, idem; Delorme, propriétaire; Lagarde, conseiller à la cour; Lavoix, receveur municipal, Nutly; juge-depaix; Preux (O, \*), premier président honoraire à la cour impériale; Bommart, avocat, ancien maire de Douai; Cuvelle, greffier en chef de la cour impériale; de Maingoval, idem; Guille, idem; Bonnaire, idem; Cartier, \*, garde d'artillerie; Thomassin; Leboucq de Ternas, propriétaire; trésorier, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Desruesne, président; Desfontaines de Preux, vice-président; Didiez, avocat, secrétaire; Boulan, Rousseau fils, Pesier, Libert, Viel, Courtin, Hourdequin, Lusardy, propriétaire, Boulan, Ernest; Devillers; trésorier, M. Verchain.

# Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord est indiquée dans la deuxième partie du présent annuaire.

# Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes

communes.	DATES des autorisations	NOMS des présidents.				
Arrondissement de Lille. MM.						
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois.				
Annappes.	24 décembre 1853	Delemazure.				
(St-Vincent de-Paul).						
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.				
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.				
Armentières (St-Hubert)		Dansette, 🔆, maire.				
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.				
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855.	Cordonnier.				
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.				
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.				
Bois-Grenier St JBte.		Desplanque.				
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.				
Bousbecques(St-Martin)		Catry-Dalle.				
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.				
Comines.	30 juillet 1853.	N				
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.				
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Revel , Louis.				
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.				
Emmerin (St-Barthel.).		Le général Pirain.				
Ennevelin (St-Quentin)		Havez.				
Erquinghem-Lys (St-M.)		Feutrie.				
Faches (la Prévoyante)	3 mars 1856.	Bajeux.				
Forest (St-Jean-Bapt.)		Roman , maire.				
Frelinghien(le Funquer)		Lotigier.				
Frelinghien (le Bourg).		Le Gourmand, maire.				
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.				
Gondecourt (Ste. Barbe)		Berte.				
Halluin (la Prévoyante)		Demeestère, 💥.				
Hantay.	16 août 1854.	Leclercq-Mortelecque.				
Haubourdin(St-Jean-B.)		Testelin.				
Hellemmes(St-Ghislain)		Noé.				
Illies.	4 décembre 1856.	Rigaut.				
La Bassée.	14 juin 1855.	Grenier.				
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Deron.				
La Madeleine.	21 juin 1859.	Desmazières.				
(Ste Marie-Madeleine)		h				
Lambersart (St. Nicolas		Bailly.				
Lambersart (Canteleu).		Béharel.				
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	N				
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Baudoux.				
Lille (Soc. des artistes).		Renard, *.				
Lille (Société protest.) Lille (ND. de Lille).	15 décembre 1854. 25 janvier 1855.	Eschenauer.				
		Comte de Melun.				

Communes.	DATES	NOMS			
	des autorisations.	des présidents.			
		1 1516			
· Tille - Pives (St. Inc)	18 juillet 1857.	MM. Dubois.			
Lille. — Pives (St-Luc). Lille. — Moulins-Lille.	24 février 1854.	Guichard.			
(St-Roch).	24 1011101 1004.	Guionai G.			
Lille. — Wazemmes.	10 février 1853.	Mourmant, ※.			
(la Prévoyance).		, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
Lille (Association des	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve 🛠 .			
Médecins du Nord).		71 1			
Lille (Société typogr.).	22 août 1861.	Blocquel, *.			
Lille (Soc. de prévoyance des pharm. du Nord).	4 septembre 1862.	N			
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.			
Lomme (St-Eloi).	13 mars 1856.	Bailleux.			
Lomme (St Hubert).	20 septembre 1855	Duriez			
Lomme (St-Martin).	10 juillet 1858.	Duriez.			
Lompret (St. Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.			
Loos (St-Lucien).	1 octobre 1853	Betmann.			
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.			
Marquette (St-Louis).	29 avril 1857.	Lemay.			
Mons-en-Bar. (St-Jos.)	20 juillet 1857.	Delebarre .			
Neuville-en-Ferrain (St-Quirin).	6 juillet 1857.	Catteau.			
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Droulers.			
Phalempin.	3 février 1855.	Thérin.			
Premesq. (St-Laurent).	25 mai 1856.	Lambin.			
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.			
Quesnoy-sDeûle (St-V.)	25 juillet 1861.	Sigiez.			
Radinghem (St-Joseph)	12 juin 1855. 6 février 1855.	Galloo. Labbe.			
Roncq (St-Piat). Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.			
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier.			
Seclin (Anciens milit.)	31 décembre 1861.	Delespaul.			
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre.			
Templeuve (Soc. Frat.).	20 février 1861.	Prévot.			
Toufflers (St. Pierre).	9 février1859.	Deleplanque.			
Tourcoing (St-Napoleon)	25 mai 1856.	Roussel-Caulliez.			
Tourcoing (St-Vde-P.)	15 février 1858.	Leroux.			
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.			
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.			
Tourcoing (St-Barthel.)	16 octobre 1861.	Bernard.			
Tourcoing (Fidel - Amis) Tressin (St-Pierre).	24 mai 1862.	Bouche. Destriez.			
Vendeville (St-Joseph).	8 mai 1855. 23 juin 1858.	Buisine.			
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.			
Wambrec. (St-Vde-P.)	6 février 1854.	Vte. Obert. 💥			
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.			
Willems(St-Vde-Paul)		Truffaut.			
Arrondissement de Dunkerque.					
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Haeuw.			
Dunkerque.	2 juin 1854.	De Cleebsattel, *.			
(ND. des Dunes).	,				
Dunkerque (St-Joseph).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.			
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.			
· · · · ·	•				

1	COMMUNES	DATES	NOMS			
ı	COMMON DO	des autorisations.	des présidents.			
	Arr	ouck.				
	Arrondissement d'Hazebrouck. MM.					
1	Bailleul (anc. militair.)	Behaghel.				
	Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.			
	Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère.			
	Estaires(St-Vde-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy , Alexandre.			
	Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859. 30 août 1854.	Revel			
ı	La Gorgue. Hazebrouck.	7 mars 1853.	Duquenne. Cleenewerck, 🗱.			
ı	Hazebrouck (anc, mil.)	10 août 1858.	Kien.			
1	Merville.	16 avril 1853.	Danel-Delebecq.			
	Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Danel-Delebecg.			
1	Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez.			
1	Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre			
i	Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.			
	Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.			
	Vieux-Berquin		Loones-David.			
ı	A	rrondissement de <b>D</b> oi	uai.			
	Douai (société générale)		Maurice , 🛠 ,			
ı	Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Pugnier.			
1	Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Choque.			
	Lécluse. Marchiennes.	3 janvier 1855	Branque.			
	Raimbeaucourt.	25 avril 1855. 8 ianvier 1855.	Piédanna. Dapyril.			
	Sin	10 janvier 1859.	Goulois.			
	Anzin.	idissement de Valenci 19 juillet 1858.	í Jénart.			
	Condé.	26 juin 1854.	Pureur.			
- 1	Raismes	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.			
-	Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.			
ı	Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.			
1	Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux, Louis-Philippe.			
1	Valenciennes.	8 septembre 1853.	Feytaud.			
1	(Union valenciennoise)	0 4 . 1 40.00	<b></b>			
1	Valenciennes.	8 septembre 1853.	Fosse.			
1	(soc. gén. de prév.) Valencienncs (St-Eloi).	6 avril 1857.	Meurs, François.			
١	Valenciennes.	9 juin 1857.	Lewille.			
ı	(L'Union fraternelle.)	o jum 1001.	Dewine.			
1	Valenciennes (Tailleurs	18 juin 1859.	Noël.			
	d'habits).					
ı	Ar	Arrondissement de Can				
1	Cambrai.	7 mars 1857.	De Beaumont.			
ı	(Ass. des ouvr. mal.)	i maio root.	De Beddinonv.			
ı		22 juin 1855.	Rigaut.			
ı	•	rondissement d'Ave	. •			
1						
1	Le Quesnoy (secours m.)	25 juillet 1860.	Herbecq. Piette.			
1	Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.			
•	,	#1117 -001.	-vitua.			

## Sociétés de charité maternelle.

#### LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'ainé est en bas age.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le

produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme Vallon.
Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-Presidentes, Mmes de la Serre, Ch. Verley.
Secrétaire, Mme Gentil-Descamps.
Trésorier, M. Desmottes, notaire.
Dame pour la confection des vétements, Mile Desjardins.

#### Dames honoraires.

Pour l'ancien Lille. Mmes Blondeau-Piat, Demesmay, Vve Ch. Crespel, Descamps-Crespel, Huot, Lahousse, Droulers-Vernier, Gust. Descat-Leleux, Descat-Leleux, Em. Verstraete, Groulois-Lanvin, Regnault-Flamen, Delebecq-Barrois, Jonglez-Hovelacque. Bocquet-Richebé, Decoster-Droulers, Decroix-Duquenne, Tilloy-Casteleyn, Loncke, Meurisse, Rose, Vandamme-Buisine, Descamps-Groulois, Clainpanain, J. Casteleyn, Mlles Legrand, Mmes de Grimbry, J. de Vicq, Verley, Ach. Wallaert, de la Phalecque, Mille-Mimerel, Murville, Lemaire-Raoust, Akermann, Ed. Fauchille, Delesalle-Desmedt, Auguste Lemoinier, Blanquart-Evrard, Mlle Théry, Mmes Catoire, Bigo-Danel, Farnèse-Favarque, Ant. Rousseau, Virnot-Lethierry, Boutry-Van Isselstein, E. Brame, Mlles Delangre, Clara Béghin, Mmes Dujardin, Humbert, Van de Weghe, J.-B. Fauchille, Ch. Crespel-Tilloy, de Germiny, Catel-Béghin, F. Crespel, Godefroy, H. Kolb, Vandamme-Meurisse, Kiener, Fr. Debuchy, Henri Barrois fils, Huet, Scrive-Bigo, F. Dehau, Aronio de Romblay, Tilloy-Beaumont, Houzé de l'Aulnoit, J. Schoutten, Ch. Huet.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Decoster, Comère, Holbecq, Beghin-Dejaeghère, Delcourt-Malfait, L. Faure, J. Chapus, Marcotte, Faucheur-Desmedt, Lefébure, H. Faure, Paul Lepercq, J. Lefebvre, Julien Barrois, Ch. Fauchille, Ach. Lefebvre, Six, Caron.

Pour la section des Moulins. Mmes Ph. Bériot, Denniel Bériot,

Collette, Gennevoise-Lefebyre, Lefebyre-Bériot, Lammens, Dequoy,

Mlle Cliquennois, Mme Gisclon, A. Wallaert-Legavrian.

Pour la section d'Esquermes. Mmes la Prieure du couvent des Bernardines, Crépy-Dubus, Vermersch, Louis Mallet, Wakernie, Mlle Billet, Mme Bernard-Rouzé.

Pour la section de Fives. Mmes veuve Barrois-Desmesmay, G.

Barrois, Brabant-Hette, Bériot, J. Cuvelier.

Pour la section de St.-Maurice. Mmes veuve Cox, Edm. Cox, Lethierry-Barrois, Prouvost-Wacrenier, Van Troyen, Cuvelier, Cazeneuve.

#### Dames administrantes.

1er Arrondissement. Mmes J. Mathon, Henri Scrive, Viseur-Waymel, Mile. Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Agache, de Genevières.

2º Arrondissement. Mmes Rouzé-Duthoit, Maquet-Verstraete, Dehau-Deleruyelle, Vannière-Smet, Alf. Labbe, de Melun, Des-

rousseaux-Lefebvre, Lallier, Charvet-Fokedey, Terwangne.
3° ARRONDISSEMENT. Mmes Th. Cuvelier, Ch. Verley, Mile Huret,
Mmes Dépret-Béghin, Emile Scrive, Dubois-Charvet, Théry-Dumon, Desmed-Faucheur, Rousselle, C. Mas, Rouzé-Duthoit.

4º ARRONDISSEMENT. Mmes Pajot, Fauchille-Prévost, Kolb-Bernard,

5° Arrondissement. Mmes Verley-Charvet, Gonnet-Murville, L. Delannoy, Desmedt-Wallaert, Léonard-Danel, Charvet, Barrois, Blondeau-Herlin, de la Serre, A. de Norguet

SECTION DE WAZEMMES. Mmes. Lepercy-Deledicque, Faucheur-

Deledicque, dames déléquées.

Dames administrantes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Delefortrie, Sarrazin, Frémeaux, Courtois, Faucheur-Deledicque, Lepercy-Deledicque, Tesse-Degland, Richter, C. Sarrazin, Waymel, Lepercq-Mourmant.

SECTION DE MOULINS-LILLE. Mme E. Wallaert, dame déléguée. Dames administrantes. Mmes Em. Wallaert, V. Olivier, Mlles. Delebecque, Brière, Mamet, Coëvoët.

SECTION D'ESQUERMES. Mme de Genevières, dame déléguée.

Dames administrantes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Miellez, Braquaval, Delannoy.

SECTION DE FIVES. Mme Rose Demerler, dame déléguée.

Dames administrantes. Mmes Rose-Demerler, Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot.

SECTION DE SAINT-MAURICE. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois,

dames déléguées.

Dames administrantes. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois, Lambry-Cardon . Steverlynck-Delecroix.

#### VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 45 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes

Présidente, Mme de Warenghien; secrétaire, N...; conseillères, Mmes Serret, S. de la Serre; trésorière, Mme Waternau.

# Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au seconrs des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir:

Mmes Desnich, directrice; de Staplande, trésorière; Melle. Galloo, secrétaire.

# Société charitable de St.-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

# Association pour la construction de maisens d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers au plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, \*, ancien maire.

# INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

#### ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Guillemin (O. \*); inspecteurs, MM. Dumouchels, \*.

à Laon; St.-Joire (O. I.), à Mézières; Vasse (O. I.), à Lille; Jarry, à Arras; Allou (O. \*), à Amiens; Gisclard (O. I.), à Douai; secrétaire de l'académie, M. Clochez (O. I.).

## CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, président; les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr. Régnier, \*, archevêque de Cambrai; Mgr Parisis (O. \*), évêque d'Arras; MM. Devismes, pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux; de Moulon (O. \*), premier président de la cour impériale de Douai; Pinart (O. \*), procureur-général près la cour de Douai; Vallon (G. O. \*), préset du Nord; Choque, \*, député, maire de Douai.

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

#### FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Girardin (O. \*), doyen, professeur de chimie; Lamy, professeur de physique; Guiraudet, professeur de mathématiques appliquées; David (\* O. I.), chargé du cours de mathématiques pures; Lacaze du Thiers, professeur d'histoire naturelle, en congé; Dareste, suppléant; Violette, professeur adjoint de chimie.

### Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, professeur au lycée; littérature, M. Colincamp, professeur de la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire de la Faculté, M. Tancrez.

#### FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, \*, doyen (O. I.), professeur d'histoire; Vidal, professeur de littérature ancienne; Colincamp, professeur de littéraire française; Delondre, professeur de philosophie, supplée par M. Aubé; Dhugues, chargé du cours de littérature étrangère; Candas (O. I.), secrétaire de la Faculté.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, \* , docteur en médecine, professeur

de clinique médicale.

Professeurs titulaires, Anatomie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Pathologie médicale, M. Pilat. — Pathologie chirurgicale et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique médicale, M. Cazeneuve, \*. — Clinique chirurgicale, M. Parise. — Clinique obstétricale, accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut. — Matière médicale, M. Brigandat. — Pharmacie, toxicologie, manipulations, M. Garreau, \*.

Professeurs adjoints, Physiologie, M. Joire. — Clinique chi-

rurgicale, N... — Clinique médicale, M. Wannebrouck.

Professeur suppléant, M. Chrestien. Chef des travaux anatomiques, M. Féron.

# ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

#### LYCÉE DE DOUAL.

Bureau d'administration, MM. Génin, ★ ♣, sous-préfet; Maurice, ★, conseiller général; de Moulon (O. ★), premier président de la cour impériale de Douai; Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre; Choque, \*, membre du Corps législatif, maire de Douai.

Administration, MM. Fleury, \*, proviseur; Pernelle, censeur; Fournet, \*, (O. I.), aumonier; Souriau, économe; Mekerke, 1er

commis d'économat; Hulau, 2° commis.

Professeurs. Logique, M. Dugit; rhétorique, M. Quinot; mathématiques spéciales, M. Painvin, \* (O. I.); physique, M. Offret, (O. I.); histoire, M. Périgot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean et M. Broye. — Professeurs adjoints de physique, MM. Charault et Fiévet; professeur adjoint de mathématiques, M. Ricourt. — Seconde, M. Nicolas; troisième, M. Boisard; quatrième, M. Hadamard; cinquième, M. Dorémieux; sixième, M. Lamarre; septième, M. Bercq; huitième, M. Cousin; langue anglaise, M. Mervoyer; langue allemande, M. Kotzustski. — Surveillant général, M. Cantain.

Maîtres répétiteurs, MM. Sauvage, Pointelain, Petain, Richez, Monier, Pelletier, Hallynck, Laboere, Legoux, Ridoux, Boissard,

Podvin, Hinglais.

Aspirants répétiteurs, MM. Boone, Lacour, Cousin.

Maître des travaux graphiques, M. Malet, 🗱 . — Maître de chant. M. Noury, - Maitre de dessin, M. Chevalier. - Maitre d'écriture, M. Flamand. - Médecin, M. Maugin. - Chirurgien, M. Gelez fils, Maitre de gymnastique, M. Deleplace.

## LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Richebé (O. \*), maire de la ville

de Lille; Lefebvre, \*, doyen-curé de Saint-Etienne; Dufresne (O. \*), président du tribunal civil; Delerue (O. A), juge de-paix; Richaud (O. I.), proviseur.

Administration, MM. Richaud, (O. I.), proviseur; Lartail, censeur; Gonthier, aumonier; Martinet, économe: Lemoigne, pre-

mier commis d'économat; N..., deuxième commis.

**Professeurs.** Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguet; logique, M. Répelin; rhétorique, M. Hinstin; physique, M. Humbert; histoire, M. Chon (O. I.); mathématiques pures, MM. Laigle et Baillart; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave, professeur adjoints de physique, MM. Schmeltz et Gali. — Seconde, M. Wartel; troisième, M. Carpentier; quatrième, M. Magnier; cinquième, M. Malfait; sixième, M. Renard; septième, M. Caron; huitième, M. Boswé; Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles. Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, M. Basselart; chimie, histoire naturelle, M. Gali; manipulations chimiques, M. Gali; écriture commerciale, M. Planard. — Cours préparatoire à la division élémentaire, MM. Planard ct Duriez; maître de langue anglaise, M. O'Neil-Nesbitt; maître de langue allemande, M. Meyer; surveillant-général, M. Latreille; maîtres répétiteurs, MM Caron, Perdrizet, Claudel, Gambiez, Pottiez, Marix, Buridant, Garot, Augris; aspirants repetiteurs, MM. Bossuwe, Wocquier, Basselart, Planard, Duriez, Potrou, Crouet, Goury, Rousseau; maître de travaux graphiques, M. Vandenbergh; maître de dessin, M. Menier; maître d'écriture, M. Planard; médecin, M. Bailly; maître de gymnastique, M. Madurel.

## COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES

Bureau d'administration, MM. Dansette, \*, maire, président; Cateau, curé; Castrique, ancien notaire; Butin, médecin; Deloince-Boutry, conseiller municipal. — M. Bouvart (O. I.), prin-

cipal.

Professeurs: MM. Bouvart, régent de mathématiques; Paulier, régent de troisième et quatrième; Rémaut, régent de cinquième et sixième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise; Burlot, régent de septième et huitième; Berker, maître de dessin linéaire et d'arithmétique. — Maîtres de français et d'études; MM. Bouvart fils, Guillois, Meurisse et Delannoy.

# COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Motte, Simon, doyen de N--D.; Vanlaer, docteur en médecine; Caulliez-Catteau, conseiller municipal, H. Desurmont, idem. — M. l'abbé Leblanc, principal.

Professeurs, MM. Fichaux, régent de logique; l'abbe Joseph Deltour, régent de rhétorique; Piques, chargé de la seconde; Playoust, chargé de la troisième; Podvin, régent de la quatrième;

Delsaut, régent de cinquième; C. Deltour, régent de sixième, Ducoulombier, régent de septième; Jules Deltour, régent de huitième; physique et chimie, Jaudeau; Paillard, régent de mathématiques supérieures; Tellier, régent de mathématiques élémentaires; Louage, chargé de l'enseignement de la langue anglaise.

Maîtres d'études, N....

Econome, M. Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, MM. Leplat et Louage, chargés des cours.

# COLLÈGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Conseil d'administration, M. le baron Petiet, \*\*, sous-préfet, président; Mollet, \*\*, maire; Cuel, (O. \*\*), ingénieur en chef en retraite; Carlier, \*\*, négociant; Verleye, président du tribunal civil; de Clebsattel, \*\*, député. — M. Boutoille, (O. I.), principal.

Professeurs: MM. Millet, régent de logique; Bouvart, régent de rhétorique; Guesdon, régent de mathématiques supérieures; Charlier et Legros, régents de mathématiques; Aubertin, régent de seconde; Duwez, régent de troisième; Callais, régent de quatrième; Morel, régent de cinquième; Pillet, régent de sixième; Gaudefroy, régent de septième.

Directeurs de l'école professionnelle annexée. MM. Quiquet, (O. A.), Leclercq, maîtres; Keogh, maître d'anglais; Guthlin, maître d'allemand; Herpreck, maître d'écriture; Debuisson, maître

de dessin.

Maîtres d'études, MM. Sainteville, Leroux.

# COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. le sous-préfet, président; Kien, Ad. maire; Thibaut, adjoint; Kien, Alf., idem; Vandewalle, propriétaire; l'abbé Dehaene, principal et régent de rhétorique; l'abbé Dekeyser, sous-principal; l'abbé Dehaene (Louis) économe.

Professeurs, M. l'abbé Bonte, suppléant de rhétorique; M. Janssoone, régent de seconde; suppléant M. l'abbé Debuschère; Vallée, régent de quatrième; Lesebvre, régent de cinquième; Henneron, régent de sixième; Lacroix, régent de septième; Pilate, régent de huitième; Thooris, régent de mathématiques; MM. les abbés Debuschère et Gourdin, M. Gauthier, prosesseurs de l'école primaire supérieure.

Maîtres d'études. MM. l'abbé Lacroix, l'abbé Gourdin, Pilate.

#### COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, président; Bacquart, curé; Van Merris, Behaghel, Baelde, Plichon, \*, député. — M. l'abbé Pruvost, principal.

Professeurs: MM. le principal, régent de rhétorique et de seconde;

Gourmez, de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques; Dorédonville, de cinquième et de sixième; l'abbé Delecambre, de septième; Vandamme, de huitième; Béhagnon, chargé du cours professionnel; Châteliez, chargé de la classe élémentaire.

#### COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, maire, président; Dehandschoewercker, Aimé; Chevalier, Wackernie, Desmidt (C.\*)

- M. Becquet, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français; Roullier, régent de sixième et de septième; Mahieu, régent de huitième et du troisième cours de français; Pidoux, professeur des premier et troisième cours de français.

## COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. Hennion, maire, président; Deroy, médecin; Degruson, propriétaire; H. Hennion, Tassin-Peuvion. — Delplanque, principal régent de quatrième et de cinquième.

Professeur, M. Chotin, régent de sixième, septième et huitième;

Hacherez, régent de mathematiques.

MM. Breton, Vuylstege, maîtres d'études.

#### COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. F. Barrot, sous-préfet, président; Petit-Courtin, \*\*, maire; Maréchal père, de Liénard, Proyart, président du tribunal civil; de Beaumont, A. Leroy.— M. Baisier,

(O. I.), principal; M. Bertrand, aumonier.

Professeurs, MM. Platriez, régent de logique; Vanwtherghe, (O. I.), régent de mathématiques supérieures; Vermeille, régent de physique; Fournaud, régent de mathématiques élémentaires; Cappelle, (O. A.), régent de rhétorique; Vonderscher, régent de seconde; Lefebvre, régent de troisième; Ausécache, regent de quatrième; Lefebvre, régent de cinquième; Cousin, régent de sixième; Davoine, régent de septième; Maréchal et Darques, maîtres de langue française pour l'enseignement communal.

Maîtres d'études: N. N...

Maître d'Anglais: M. Vonderscher.

# COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, \*, maire, président; Cassine, docteur-médecin; Pénart, notaire; Dumesnil, imprimeur; Plovigny. — M. Louvet, principal, chargé de la troisième et de la quatrième.

Professeurs, MM. Bricout, régent de cinquième et de sixième; Devos, régent de septième et de huitième; N..., régent de mathématiques; Francq, directeur de l'école primaire supérieure annexée; Lhomme, instituteur primaire élémentaire.

### COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. George, maire, président; Viroux, Malfait, Gauchet, (Octave), Pasqual, A.te. — M. Clarck, principal.

Professeurs, MM. Vandepitte, régent de quatrième et de cinquième; Roussel, régent de sixième et de septième; Davigo, régent

de mathématiques et de huitième.

Maîtres d'études, MM. Fosset, directeur de l'école primaire supérieure annexée; Bassez, professeur adjoint; Hinglay, maître d'études.

### COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, président; Février, Bottieau, Autier-Carion, Ouverlaux. — M. Delesalle (O. A.), prin-

cipal; M. l'abbé Bouchez, aumonier.

Professeurs, MM. le principal, régent de seconde et de troisième; Duburcq, régent de quatrième; Eynnard, régent de cinquième et de sixième; Berriot, régent de septième; Chevalier chargé du cours de français; dessin, M. Bailliaut; écriture, M. Gaudry.

Maîtres d'études, N. N...

# COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, maire, président; Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvoir, adjoint; Mesange, juge-de-paix; Duchesnin, commandant du génie en retraite.

- M. Ribeire, principal.

Professenrs, MM. le principal, régent de rhétorique et de seconde; Déjardin, régent de troisième et de quatrième; Pruvost, régent de cinquième et de sixième; Havet, régent de septième et de huitième; Lemaire, régent de mathématiques et de sciences physiques.

Maîtres d'études, N. N...

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Boudringhin. Ecole primaire, M. Pisson. — Ecole élémentaire, M. Boone.

#### COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, président; Beauvois, Dupont (O. A.); Dumont, Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas. — M. Cromback (O. I.), principal. — M. Lehoucq, aumônier.

Professeurs, MM. Ledien, régent de logique; Nicolet (O. A.), régent de physique et de chimie; Farez, professeur d'histoire naturelle; Dépasse, Deneuche et Marizis, régents de mathématiques; Caffiaux (O. A.), régent de rhétorique; Leleu, régent d'histoire; Louise, régent de seconde; Bebin, régent de troisième; N... régent de quatrième; Vilon, régent de cinquième; Fiévet,

régent de sixième; Lecomte, régent de septième; Libeau, charge d la huitième, maître de langue anglaise; Quiquet, maître élémentaire; Buckner, maître de langue allemande.

Maîtres d'études, NN...

Enseignement spécial, Maîtres, MM. Tricottez, Quiquet, Mélot,

# COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. Nicolle, maire, président; Dupont, juge-de-paix; Waché, avocat; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Cosserat, principal.

Professeurs, MM. le principal, faisant les classes de quatrième et de cinquième; Toulet, régent de sixième et de septième.

M. Bara, maître de l'école primaire superieure annexée M. Mériaux, maître de l'école primaire élémentaire.

#### COLLÈGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Carlier, maire, président; Croquey, curé; Martel, notaire; Caudron, médecin; Petit, secrétaire de la mairie. — M. Richard, principal.

Professeurs, MM. Richard, chargé de la quatrième et de la cinquieme; Guilbert, chargé de la sixième et de la septième; Lebon,

régent de huitième et d'un cours de français.

Professeur de dessin, M. Rossy. — Ecole professionnelle, M. Devémy, directeur. — Régent de mathématiques, M. Sudler.

Maître d'études, M. Hervotte.

M. Descamps, directeur de l'école primaire supérieure annexée. Ecole élémentaire, M. Maniez, maître.

COMMISSION CHARGEE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, président; Richaud, proviseur du lycée de Lille; Chon, professeur, idem; Wartelle, idem, idem; N....

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préset, président; Vasse, inspecteur d'académie; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Vallée, vicaire-général; Eschenauer, pasteur protestant; Villedieu, \*, procureur impérial; Tournier, juge au tribunal civil; de Beaumont (O. I.); Mourmant, ¥, membre du Conseil général; Deschodt, membre du Conseil général; Grimon (O.A.), inspecteur de l'instruction primaire; Defontaine, E., \*, membre du Conseil général, secrétaire.

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Vasse (O. I.), inspecteur d'académie. — MM. Hennissart, commis d'inspection; Prestat et Peltier, employés.

# ETABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Marco en-Baroeul. — MM. Crevecœur, supérieur; Lassé et Hollebecque, Graux, directeurs; Duretz, économe. - Professeurs, MM. Legrand-Josson, Polet, Binaut, Serrurier, Lecherf, Fanien, Cambier, Becquet, Leleux, Jaspar, Ruyssen, Taillefer, Watteliaux-Brousse, Pochet, Moilleron, Graux, Renier, Hélin, Servatius, Delaleau, Cathelain, Durant, Drez, Pavie, Covin, Toulet, Hennino.

LILLE (Institution de Saint-Joseph). — M. Dennel, supérieur; Professeurs, MM. Sockeel, Meesmaecker, Duthoit, Vandenbavière, Courquin, Vandoé, Coille, Leclerc, Heusse, Delporte, Carnel.

ROUBAIX (Institution de Notre-Dame-des-Victoires). — M. Dayez, directeur; professeurs, MM. Mouton, Dransart, Delannoy, Corbier, Wirth, Mortreux, Bordoduc, Laisnez, Bereau, Sinsoillier, Claise, Dejus, Carton.

DUNKERQUE (Pensionnat de Notre-Dame-des Dunes). — M. Durant, supérieur; professeurs, MM. Berthein, Dehenne, Dezitter, Sagary, Duquesnoy, Coubronne, Vasseur, Ledoux, Vanrenterghem, Deriche, Hidden, Vandepitte, Vérès.

BERGUES (Institution de Saint-Winoc). - M. Brande, directeur; professeurs, MM. Deseille, Level, Riquier, Ravaux, Ouin, Bleuzé,

Legrand.

GRAVELINES (Institution de Saint-Joseph). — M. Hébant, supé-

rieur; professeurs, MM. Masselis, Durant.

Solesmes (Institution de Sainte-Marie). — M. Destombes, supérieur; professeurs, MM. Duviliers, Feuillet, Lemaire, Destombes. Dumortier, Martin, Aublin, Flêche, Lefebvre.

BAVAI (Institution de l'Assomption). — M. Mortier, supérieur; professeurs, MM. Fournier, Denis, Briolet, Dequesne, Bombard, Lecuppre, Honorez, Bourlet, Leman.

Doual (Institution Saint-Jean). — M. Destombes, supérieur; M. Lefer, econome; professeurs, MM. Hautcœur, Dehaisne, Cardon, Miance, Lecq, Gravelaine, Dubus, Delahaye, Catteau, Billiau, Hennousse, Vanheeger, Charlez, Herfelinck, Lobert, Gobert, Coquelet.

Auchy (Pensionnat). — M. Sainsoillier, directeur; professeurs, MM. Dessauvage, Lubrez, Dufossez, Defontaine, Delrue, Proye, Bailleul, Michel, Bultez, Dayez, Denoyelle, Ayiès, Lacquemant,

Leclercq, Tirlemont.

Saint-Anand (Institution Notre-Dame-des-Anges). - MM. Duriez, supérieur; professenrs, MM. Delangre, Vaillant, Boniface, Dupain,

Huart, Decalonne, Lambert, Laurent, Richard.

Valenciennes (Institution de Notre-Dame). — M. Lasnes, supérieur; professeur, MM. Deraismes, Dumon, Mangé, Cérisier, Cappliez, Helle, Fontaine, Paris, Julien, Vassart, Béatimont, Delannoy, Dolez, Ségéers, Selosse.

# INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille; Vanhende, id.; Mercier, id.; Sellier, id.; Vanerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Riquier, à Dunkerque;

Lépollart, id.; Selingue, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. MM. Dupont, Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies. Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Lesens, à Somain; Leleu, à Auchy.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.

# COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, président; de Beaumont, membre du Conseil général; David, \*, professeur à la Faculté des sciences de Lille; Richaud, proviseur du lycée impérial de Lille; Chon, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, professeur au petit séminaire de Cambrai.

# ÉCOLE PROFESSIONNELLE DU NORD.

L'Ecole professionnelle du Nord, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Cette école prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des pontset-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instruction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. - L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice.

L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. Vasse, inspecteur d'académie; Bergognié, \*, secrétaire-général de la Préfecture; Girardin (O. \*), Leconte, \*, doyen-curé de Saint-Maurice; Kuhlmann (O. \*), Frémont (O. \*), Wallaert fils, Scrive, Fiévet, Bernot.

Directeur, M. Bernot.

Professeurs. — Instruction religieuse, M. l'abbé Bourgeois. — Construction de machines et exploitation de mines, M. Havrez, ingénieur civil. — Filature et tissage, M. Boire, ingénieur civil. — Chimie industrielle et agricole, M. V. Meurein, chimiste. — Mathématiques élémentaires, M. Cochez. — Comptabilité et droit commercial, M. Grégoire. — Cours de français et de langues vivantes, M. Tilmant.

#### COURS DES CHAUFFBURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société Impériale des Sciences de Lille, est dirigé par M. Fiévet, membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

# ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Gisclard, inspecteur d'académie à Douai; l'abbé Héroguer, curé-doyen de St.-Pierre; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Douai; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Lefebvre, \*, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille, président: Brigandat, \*, docteur en médecine; Defontaine E., \*, propriétaire; Bernot, directeur de l'école professionnelle; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de St.-Joseph; Théry, ancien professeur; Grimon (O. A.), inspecteur primaire, secrétaire. — MM. Eschenauer, membre du conseil départemental; Danel, \*, membres-adjoints. — Mme Wallaert-Crépy, Melle Gamonet, dames adjointes.

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Vasse, inspecteur d'académie, président; Lesebvre, \*,

doyen-curé de Saint-Étienne; Mmes Wallaert-Crépy et Gamonet, M. Grimon (O. A.), inspecteur primaire, secrétaire.

# Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Bonvoisin, pour l'arrondissement de Dunkerque; N..., pour l'arrondissement d'Hazebrouck; Grimon (O. A.), pour l'arrondissement de Lille; Luçon, pour l'arrondissement de Cambrai; Chevalier (O. A.), pour l'arrondissement d'Avesnes; Descamps, pour l'arrondissement de Douai; Tricottet (O. I.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

## DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

# Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delaeter, curé; Delaroière, propriétaire; Deblocq, prop.; Vernaelde, id.; Pluvier, Jean, id.; Pluvier;

. Houvenaghel, curé; Dentu, prop.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement; Legaigneux, prop.; Delessie, officier de santé; Cadet, doyen; Demeunynck, maire; Bellanger, prop.; Decarpentry, jugede-paix; Lesebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, doyen; Morel, juge; le comte de Causans; Willems; Carlier, négociant; Verley, président du tribunal; Decarpentry, prop.; Baillart, juge-de-paix;

Gandye, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Deconynck, curé; Bessat, inspecteur des douanes en retraite; Cavrois, propriétaire; Delacourt, idem; Bonvarlet, nég.; Infroit, docteur-médecin; Dussaussoy, prop.; V. Derode, nég.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen; Loosdreght, notaire; Waguet, négociant; Betel, cultivateur; Vanwormhoudt,

juge-de-paix; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Salomé, doyen; l'abbé Hermédail; Debile, pharm.; Duvet, juge de paix; Leys, médecin; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Morael, percepteur; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, propriét.; Debreyne, notaire; Villette, maire; Vernimmen, juge-de-paix.

#### Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Béhaghel, conseiller général; Becquaert, doyen; Hindré, juge de paix; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswaerte, juge-de-paix, Dehaene, doyen; Béhaghel, percepteur; Plouvier, conseill. d'arr.; Lotthé, maire.

Canton de Cassel. MM. Desmyttère, maire; Aernout, doyen; Smagghe, juge de paix; Dehandschoewerker, notaire; Chevalier.

adjoint; Morael, notaire; Debaecker, propriétaire.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Devulder, doyen; Deschodt, conseiller général; Decool, notaire; Leleu, avoué, Kien, idem; de la Serre, prop.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. de la Grange, prop.; Markant, doyen; Lespagnol, juge d'instruction; Massiet-Pouvillon, prop.,

Bieswal, juge-de-paix.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doven; De Gruson, prop.;

Bouillez-Verhaghe, propriétaire; Leclercq, id..

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen, Beck, juge-depaix; Heem, maire.

#### Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen; Le Glay, 💥.

archiviste; Houzé de l'Aulnoit, avocat.

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue (O. A.), juge-de-paix; Doremieux, propriétaire; Leconte, 🗱, doyen; Dehau Deleruyelle, propriétaire.

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. Aernout, doyen; de Caulaincourt, propriétaire; Gentil, idem; le comte de Melun; Vanden-

bussch, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen; G. Bernard,

négociant; Th. Rouzé, \*, banquier.

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Lefebvre, \*, doyen; Broudehoux, prop.; de Genevières, propriétaire; Remy-Meurisse, id; Cornaille, chef de div.; Théry, ancien prof.

Pour les écoles de la ville de Lille : MM. Dorémieux, propriét.; Fays, idem; Houzé de l'Aulnoit, avocat; le comte de Melun; N...

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Hoft, vice doyen; Cerf, percepteur; Dansette, \*, maire; Lesage, juge-de-paix; Jansen, pharmacien; Castrique, ancien notaire; Boussemaert, propriétaire.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, conseiller général; Chombart, maire; Gérin, doyen; Bloze, notaire; Ybert, ancien

maire; N...

CANTON DE CYSOING. MM. Revel, juge-de-paix; Baratte, propriét.; Lancelle, doyen; Delerue, adjoint; Herrengt, curé; Delinselle, maire.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; Ravaux, doyen; Menche, maire; Billon, maire; de Garsignies, propriétaire; Félix Bernard, maire; Tierce, juge-de-paix.

CANTON DE LANNOY. MM. Defrennes-Delerue, industriel; Delahaye, doyen; Cordonnier, propriétaire; Gahide, curé; Deberker, curé; Henri Mas, propriétaire; Ch. Delerue, idem; Arthur Gentil, id.

CANTON DE PONT-A-MARCO. MM. Ernest Desmoutiers, conseiller général; Delescluse, juge-de-paix; Dujardin, curé; Des Rotours, \*, maire; E. Des Rotours, conseiller de préfecture.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen; le maire de Quesnoy-sur Deûle; Desplanques, juge de-paix; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant; Fauvarque, adjoint.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Maes, doyen; Grimonprez Bossut, fabricant; Motte, filateur; Ernoult-Bayart, maire; Parel, juge-de-

paix; Herrengt, doyen; Delattre-Guichard, propriétaire.

CANTON DE SECLIN. MM. Collette, conseiller général; Cayet, jugede-paix; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Rose fils, maire; Lefort, fabricant; Delespaul.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen; Labbe, maire;

Dathis, juge-de-paix; Lacae, adjoint.

CANTON DE TOURCOING (Sud). Deregnaucourt, doyen; Duchochois, juge de-paix; Leblanc, adjoint.

#### Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre; Lestoquoy, juge-de-paix; Belgrand, propriétaire; A. de Baralle, architecte;

Stiévenard, propriétaire, conseiller général.

Canton de Cambrai (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen; Lancelle, juge-de-paix; Bonnel, maire; Tribou, officier de santé; Monier, conseiller d'arrondissement; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; l'abbé Cailleau.

Canton de Carnières. MM. Bouly, juge-de-paix; Plouvier, curé; Brunet, doyen-curé; Longatte, maire; Villain, propriétaire; Cat-

telain, idem; Dauverchin, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix; Vallez, doyen; Flayelle, notaire; Delafons, prop.; Denise, adjoint; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen; Bobœuf, notaire; Delfosse, juge-de-paix; Vatin, conseiller d'arrondissement: Mar-

lier, propriétaire ; Bouchard, maire, Mucherie, curé.

Canton de Marcoing. MM. Pollet, curé; Leroy, adjoint; Boulanger, propriétaire; Millot, propriétaire; Leriche, curé; Ségard, curé; Savary, juge-de paix; Crépin, conseiller genéral.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, jnge-de-paix; Lobry, maire; Thomas, curé; Ratte-Béra, négociant; Roussel, doyen; Denis, propriétaire.

# Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen; George, juge-depaix ; de Colnet, conseiller général ; Demoulin, notaire ; George, prop.; Couronne, avoué.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Wéry, rentier; Joffrain, propriét.; Delforge, doven-curé; Evrard, juge de-paix; Emond, propriét.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé; Delhaye, ancien notaire; baron de Molambaix, prop.; François, prop.; Regnier, prop.; Coulmon, maire; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Legrand, doyen-curé; Hennet, percepteur; Wallez, curé; Orhesser, directeur de hauts fourneaux;

Baudoin, marchand.

CANTON DE LANDRECIES. MM. Prouvost, doyen-curé; Meurisse, licencié en droit; Gabet, prop.; Azambre, notaire; Béthune, juge-

Canton de Maubeuge. MM. Babeur, doyen-curé; Horrie, ancien juge-de-paix; Lemaire fils, prop.; Legrand, desservant; Ouverlaux, notaire; Lucq, receveur de l'hospice; Renaux, prop.; Renon, adjoint; Meurisse, prop.; Quendt, officier retraité; Delfosse, juge-

Canton du Quesnoy (Est). MM. Lotte, doyen-curé; Fremin-Dusartel fils, prop.; Mésange, juge-de-paix; Rigolet, idem; Piette,

juge-de-paix; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Lambert, doyen-curé; de l'Epine, prop.; de l'Épine, \*, conseiller général; de l'Épine, Ferdinand; Ribeire, principal du collège; Desanfans, notaire.
CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultiv.; Lomme,

maire; Magy-Magy, négociant; Agache, doven-curé; Declemy,

propriétaire; Braure, juge-de-paix.

Canton de Trélon. MM. Larsonneur, doven-curé; Delloue, prop.; Hannoteau, ancien maire; Lerouge, notaire; Bourgeois, juge-depaix; Lebègue, filateur; Clavon, ancien notaire.

# Arrondissement de Douai.

Canton d'Arleux. MM. Luiset, juge-de-paix; Quincampoix, doyen; Branque, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, not.

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen; Théry, juge-de-paix; Waché, notaire; Coulmont, prop.; Lequien, \*, docteur en médecine; Asselin, avocat.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen;

Bernard fils, prop.; N

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen; de la Phalecque, prop.; Fievet, maire; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche;

Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, prop.; Horrie, juge-depaix; Dupont, curé; baron de Bouteville, conseiller général; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, prop; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cadot, doyen-curé; Guilbert-Estevez

\*, maire; Girard de St.-Gérand, juge-de-paix; Cuvelier, prop.; Gamonet, notaire; Warocquier, idem; Appourchaux, curé; Caille, doct. en méd.

## Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENES (Est). MM. Pique, doyen; Verdavaine, maire; Dugimont, juge-de-pax; Florent, prop.; Gambart, idem;

Sauvet, curé; Chomback, ancien principal.

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. de Warenghien, président du tribunal; Dubois, Henri, negociant; Collet, curé; Lavechin. cultivateur; Hautcœur, Aug., cultivateur; Boulan, prop.; Charamond, juge-de-paix.

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen; Boulan fils; Paillard, juge-de-paix; Lesens, industriel; Mariage, maire;

Hallette, idem.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Joffrain. doyen; Barbieux, notaire; Baligand, maire; Dupont, juge-de-paix; Ewbanck, propriétaire.

Canton de Saint-Amand (rive gauche). MM. Plichon, négociant; Huon de Kermadec, juge-de-paix; Delahaye, doyen; Henocq,

cultivateur.

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, négociant; Mathieu, directeur des mines de Douchy: Bouchez, idem; de Maingoval, prop.; Fauville, cultivateur; Nutly, juge-de-paix; Moreau, curé, Courtin, cultivateur.

CANTON DE CONDÉ. MM. Bonnier, juge-de-paix; Croquey, doyen; Defontaine, Victor, rentier; Waternau; Taffin, curé; Carlier,

maire.

# École normale primaire du département

Établie à Douai.

M. Hilaire, directeur-économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres-adjoints, MM. Dupont, Maury, Dubus, Toussaint. — Aumónier, M. l'abbé Leclercq. — Directeur de l'école annexe, M. N...

Le département entretient 37 bourses et 7 demi-bourses dans cette école.

# Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons: l'une pour les garçons, au faubourg de Fives; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance, MM. Richebé (O. \*), maire, président; Verley, \*, vice-président; Lesebvre, \*, archipêtre, doyen-curé

de Saint-Etienne, trésorier; Le Glay, \*, archiviste du département; Reust, \*, négociant; Oscar de Brigode, Théodore Aronio, F. Dehau.

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel. Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 28,200 fr. pour l'entretien de 9 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 30 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

# CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

# RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siège de Cambrai, établi au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, fut érigé en archevêché en 4559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne diguité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Réné-François RÉGNIER (O. \*), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulème, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, agréés par le gouvernement: Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien; Sudre, Augustin, vicaires-généraux honoraires.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis

neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, secrétaire général; Delefortrie, Joseph-Séraphin, secrétaire.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire général, official; Leleu, vicaire-général, vice-official; Bury, chanoine, promoteur; Delefortrie, chanoine honoraire, greffier.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse; ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet,

Debord, Dallennes, Leleu, Bury, Cailliau, Delefortrie.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ancien-vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, \* A. Lefebvre, \* Pique, Martin, Denis, Aernout, Heroguer, Dehaëne, Deconynck, Reniez, Wicart, Thénard, Deregnaucourt, Maes, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Cateaux, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Cappelle, Honoré, Leconte, \* Bouillon, Monnier.

Diacre du chapitre, M. Lesage; sous-diacre, M. Gosse.

# SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. --- BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, trésorier; Duprez, chanoine, secrétaire; Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire; Teissandier, économe du grand séminaire; Hannoye, économe du petit séminaire.

#### GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Monteil, Wénès, Antier, Guillaume.

Econome, M. Teissandier.

#### PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier. Directeur, M. Hannoye.

Professeurs, MM. Guillemot, Meurisse, Desilve, d'Hérin, Courtois, Delcroix, Thobois, Rigaux, Bécar, Plez, Delnatte, Massart, Maniez, Lecœuvre, Ducarne.

Econome, M. Hannoye.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

# Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant

chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants:

Canton d'Hazebrouck-Sud, chef-lieu de cure, à Morbecque.

o de Cysoing , » Templeuve. o de Pont-à-Marcq , » Mons-en-Pévèle

de Saint-Amand', (rive gauche) » Lecelles.
d'Avesnes-Sud, » Etrœungt.

de Quesnoy-Ouest, Sommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-cinq succursales.

# ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, archidiacre.

# ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Picquet, archiprétre.

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, doyen; N..., vice-doyen. — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, doyen; Basuyau, curé de Paillenconrt, vice-doyen. — Le Câteau, MM. Wallez, doyen; Leduc, curé d'Inchy, vice-doyen. — Carnières, MM. Brunet, doyen; Bresson, curé de Rieux, doyen honoraire; Bécar, curé de Saint-Hilaire, vice-doyen. — Clary, MM. Coulmont, doyen; Quiquempoix, curé de Villers-Outréaux, vice-doyen — Marcoing, MM. Leriche, doyen; Lecerf, curé de Doignies, vice-doyen. — Solesmes, MM. Rousselle, doyen; N..., vice-doyen.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, archiprêtre.

DEGANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, doyen; Lecocq, curé d'Aniches, vice-doyen. — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Héroguer, doyen; Lefebvre, curé de Lallaing, vice-doyen. — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, doyen, Lamorisse, curé de Cuincy, vice-doyen. — Arleux, MM. Quiquempoix, doyen; Blondel, curé de Gœulzin, vice-doyen. — Orchies, MM. Cudot, doyen; Desmarescaux, curé de Nomain, vice-doyen. — Marchiennes, MM. Rousselle, doyen; Carpentier, curé de Somain, vice-doyen.

# ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, archidiacre.

# ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1ºº SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, \*, archiprêtre.

DÉCANATS. — Armentières, MM. Catteaux, doyen; Hooft, curé de La Chapelle, vice-doyen. — La Bassée, MM. Gérin, doyen; N..., vice-doyen. — Haubourdin, MM. Ravaux, doyen; Pouillaude, curé de Wavrin, vice-doyen. — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), M. Aernout, doyen. — Lille-Ouest (Saint-André), M. Vandenbussche, doyen. — Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne), M. Lefebvre, &, doyen. — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, doyen; Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, vice-doyen. — Seclin, MM. Plaetvoet, doyen; Jaclin, curé de Gondecourt, vice-doyen. — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, doyen; N..., vice-doyen.

#### ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2° SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, archiprêtre.

DÉCANATS. — Comines, M. Renier, doyen. — Lannoy. MM. Delahaye, doyen; Gahide, curé d'Annappes, vice-doyen. — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, \*, doyen. — Lille-Centre (La Madeleiue), M. Bafaleur, doyen. — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, doyen. — Quesnoy-sur-Deûle. M. Decottignies, doyen. — Roubaix (Saint-Martin), MM. Maes, doyen; Direz, curé de Croix, vice-doyen. — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, doyen. — Tourcoing-Sud (Saint-Christophe), M. Deregnaucourt, doyen. — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, doyen; Bliecq, curé d'Halluin, vice-doyen.

# ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, archidiacre.

# ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, archiprêtre.

DÉCANATS. — Dunkerque-Est (Saint-Éloi). M. Delaeter, doyen. — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Deconynck, doyen. — Dunkerque (Saint-Martin), M. Deswarte, doyen. — Bergues, MM. Delautre, doyen; Vanhever, curé de West-Cappel, vice-doyen. — Gravelines, M. Landsheere, doyen. — Hondschoote, MM. Salomé, doyen; Hopsomer, curé de Rexpoëde, vice-doyen. — Wormhoudt, MM. Caillé, doyen; N..., vice-doyen. — Bourbourg, MM. Cadet, doyen; Lips, curé de Looberghe, vice-doyen.

# ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, archiprétre.

DÉCANATS.—Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), M. Devulder, doyen; Verstavel, curé de Lynde, vice-doyen.— Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, doyen; N..., vice-doyen.— Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquart, doyen; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, vice-doyen.— Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), MM. Dehaene, doyen; Deboudt, curé de Merris, vice-doyen.— Cassel, MM. Arnoult, doyen; Vanderbauvède, curé de Wemars-Cappel, vice-doyen.— Steenvoorde, MM. Pauwels, doyen; Maës, curé d'Eecke, vice-doyen.— Merville, MM. Legrand, doyen; Ducroquet, curé d'Estaires, vice-doyen.

## ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, archidiacre.

#### ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, archipretre.

DÉCANATS. — Bouchain, M. Grau, doyen; N..., vice-doyen; — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, doyen; Garçon, curé de Maing, vice-doyen. — Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Pique, doyen; This, curé d'Onnaing, vice-doyen. — Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Capelle, doyen; Delattre, curé d'Anzin, vice-doyen. — Condé, MM. Croquey, doyen; Taffin, curé de Fresnes, vice-doyen. — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Joffrain, doyen; N..., vice-doyen. — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Lahaye, doyen; Petit, curé de Rosult, vice-doyen.

#### ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1ºº SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, archiprétre.

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, doyen, N..., vice-doyen. — Avesnes-Sud (Etrœungt), MM. Desforges, doyen; Delattre, curé de Floyon, vice-doyen. — Landrecies, MM. Prou-

vost, doyen; Desruelles, curé de Maroilles, vice-doyen. — Solre-le-Château. MM. Agache, doyen, N..., vice-doyen, — Trélon, MM. Larsonneur, doyen; Charles, curé de Fourmies, vice-doyen.

# ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2° SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, archiprêtre.

DÉCANATS. — Bavai. MM. Libert, doyen; Bury, curé de Feignies, vice-doyen. — Berlaimont. MM. Legrand, doyen; Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, vice-doyen. — Maubeuge, MM. Babeur, doyen; Chocquet, curé de Villers-Sire-Nicolle, vice-doyen. — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Lotte, doyen; Pierchon, curé d'Englefontaine, vice-doyen. — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies) MM. Lambert, doyen; N..., vice-doyen.

# CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DR FEMMES.

1<sup>re</sup> SECTION. — Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.

COMMUNES où sont situées les communautés.  Bergues
Bourbourg
Lille

2 ° SECTION. — Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai Paris Paris	Cambrai, hôp. StJulien Cambrai (Hosp. Gén.). Cambr.(h. Vanderburch) Cambrai	Filles de la Charité	Soin des malades. Soin des vieill. et enf. Soin, inst. des j. filles. Salle d'asile.
(Vendée). Esquermes	Cambrai	Dames Bernardines Sœurs des écoles chr.	Pensionnat de demois. Idem.
Douai St-Sauveur Amiens	Avesnes-lez-Aubert Bantouzelle		Idem. Idem. Idem
	Beauvois	Idem Dames de la Ste-Union Sœurs de St-Augustin	Instr. des jeunes filles. Idem. Idem. Idem.
Amiens Douai	Doignies	Sœurs de la SteFam. Idem Dames de la Ste-Union Sœurs de la Ste-Fam.	Idem. Idem. Idem. Idem.
Amiens Douai	Fontaine-au-Pire Gouzeaucourt Haussy Honnecourt	Sœurs des écoles chrét. Idem	Idem. Idem. Idem. Idem.
Douai St-Laurent Cambrai.	Iwuy. Le Câteau. Le Câteau. Marcoing	Augustines	l dem. Salles d'asile. Soin des malades. Instr. des jeunes filles
Paris Amiens Douai	Maretz	Filles de la Charité Sœurs de la Ste-Fam. Damcs de la Ste-Union	Idem. Idem. Idem. Idem. Idem.
St-Laurent St-Sauveur Donai	Paillencourt Romeries Saint-Aubert	Idem	ldem. Idem. Idem. Idem. Idem.
Douai Le Cateau.	Solesmes	Ideni	Idem. Idem. Idem.
Douai Douai Amiens	Viesly	Idem Sœurs de la Ste-Fam.	Idem. Idem. Idem. Idem.
Paris Paris Lille Paris	Douai(Hospice-Général) Douai	Filles de la Charité	Soin des vieil. et enf. Secours à domicile. Idem. Pensionnat, asile, soin
Douai St-Sauveur	AnicheCagnoncles	Dames de la Ste-Union Sœurs des écoles chrét.	des malades. Instr. des jeunes filles. Idem.

<u> </u>			
Chef-lieu	COMMUNES	NOM	OBJET
de la	où les établissements	de	de
congrég.º"	sont situés.	chaque communauté.	l'institution.
Donei	М	Damas da la Sta IIian	Instruction Client
Douai Amiens	Mœuvres	Dames de la Ste-Union Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles Idem.
Amiens		Sœurs de la SteFam.	Idem.
Lille		S. N-D. de la Treille.	Idem.
	Bouvignies	Dames de la SteUnion	Idem.
Douai	Cuincy	Idem	Idem.
Douai	Dechy	Idem	ldem.
	Ecaillon	Idem	Idem.
Cambrai.,	Fenain	Augustines	Idem.
Douai	Flers	Dames de la SteUnion	Idem.
	Flines lez-Raches	Dames de Flines	Idem.
	Gœulzin	Dames de la SteUnion	Idem.
Poitiers .	Hornaing	Sœurs de St-André	Idem. Idem.
	Lallaing	Sœurs de la Providence Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai	Lambres Lauwin-Planque	Idem	Idem.
Amiens	Lécluse	Sœurs de la SteFam.	Idem.
Donai	Marchiennes	Dames de la SteUnion	Idem
	Nomain.	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux .		ldem	Idem.
Lille	Orchies (hospice)	Filles de l'EnfJésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai	Pecquencourt	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
	Roost-Warendin	Idem.	Idem.
Douai		Ideni.	Idem.
Paris	Somain	Filles de la Charité	Instruction des jeunes
D	e	S 1. 1. D 1.	filles et s. des malades
Portieux. Douai		Sœurs de la Providence Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles. Idem.
	Vred	Filles de la Sagesse.	Instruction des jeunes
(Vendée).	, ,, and and	Times de la Dagesse	filles et s. des malades
Paris	Lille (h. des VH. et B.)	Filles de la Charité	Soin des vieillet enf.
Paris	Lille (h. de Stappaert)		Soin des enfants.
Paris	Lille (secours à domic.).	Idem	Secours aux ind. mal.
Paris	Lille	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville
Lille	Lille (Hospice Général)	Filles de l'EnfJésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hop. StSauveur)		Soin des malades.
	Lille (hosp. Ganthois).	Idem	Soin des vieilles femm.
	Lille (asile d'aliénées)	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
	Lille	Dames du Bon-Pasteur Filles de la Sagesse	Pens. de filles repenties Inst. de sourdes-muett.
	Lille	Idem	Salles d'asiles.
Paris	Lille	Dames de St-Maur	Inst. des jeunes filles.
Rennes	Lille		Soin des vieillards.
	Annappes		Instr. des jeunes filles.
Paris	Annappes	Filles de la Charité	Soin des vieillards.
	Armentières	Filles de la Charité	Soin des vieillards et
			Instr. des jeunes filles.
Paris	Armentières	Dames de St-Maur	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'EnfJésus	Idem.
	Aubers		ldem.
	Avelin		Idem. Idem.
Douai	BaisieuxBeaucamps	Filles de l'Ent - Itana	Idem.
m	l meancambs	Tames de l'Entsesus.	AUCIII.

Chef-lieu	COMMUNES	NOM	OBJET
de la	où les établissements	de	de
congrég.º	sont situés.	chaque communauté.	l'Institution.
Douai	Bersée	Dames de la SteUnion	lnstr. des jeunes filles.
Douai	Bondues	Idem	Idem.
Lille	Bondues (Hospice)	Filles de l'EnfJésus.	Soin des vieillards.
Douai	Camphin	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai	Capelle	Idem	Idem.
Lille	Comines	Filles de l'EnfJésus.	Idem.
Cambrai		Augustines	Soin des malades.
Douai	Croix	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai		Idem	Idem.
Lille	Deulémont	Filles de l'EnfJesus.	Idem.
Douai		Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai		Idem	Idem.
Douai		Idem	Idem.
Douai		Idem	ldem.
	Fives	ldem.	ldem.
	Flers	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille	Frelinghien	Filles de l'EnfJésus .	ldem.
	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Genech	Dames Franciscaines .	ldem.
S'-Laurent	Halium	Filles de la Sagesse.	Idem.
	Haubourdin	Filles de la Sagesse	ldem.
Lille	Hellemmes	Dames franciscaines	Idem.
	Hem	Dames de la Ste-Union	ldem.
	Herlies	Filles de l'EnfJésus.	ldem.
	La Bassée	Dames de la Ste-Union Filles de l'EnfJésus	Idem . Soin des vieillards.
Doitions	La Bassée (Hospice) La Madeleine	Sœurs de St-André	Instr. des jeunes filles
Lille		Filles de l'EnfJésus	Idem.
Douai		Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai.			Idem.
	Leers Lesquin	Idem	Idem.
Lille		Filles de l'EufJésus.	Idem.
		Sœurs de la SteFam.	Idem.
Argentan.		Dames de l'éduc, chrét.	Idem.
Angers		Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris		Filles de la Charité.	Soin des malades.
Lille		Dames Franciscaines .	Idem.
Douai.	Marcq-en-Barœul	Dames de la SteUnion	Instr. des jeunes filles.
Lille	Mons-en-Barœul.	Filles de l'EnfJésus	Inst. des jeunes filles.
Douai		Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille		Dames Franciscaines.	Idem.
Douai		Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai	Pont-à-Marcq	Idem	ldem.
Lille	Previn.	Dames Franciscaines	Idem.
Paris	Quesnoy-sur-Deûle	Filles de la Charité	Idem.
Paris	Roncq	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille	Roubaix (Hospice)	Filles de l'EnfJésus	Soin des vieillards.
Lille	Roubaix (Hôpital)	Idem	Soin des malades.
Douai	Roubaix		Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix	Filles de la Sagesse	Salles d'asile.
Paris	Roubaix	Sœurs de Bonsecours.	Soin des malades.
Lille	Sailly	Filles de l'EnfJésus.	Instr. des jeunes filles

1 Ct	CONFIGURA	21.632	0.00
Chef-lieu	COMMUNES	NOM	OBJET
de la	où les établissements sont situés.	de	de
congrég.02	sont situes.	chaque communauté.	l'Institution.
Donai	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Instr. des Jeunes filles
	Santes		Salles d'asile.
Cambrai	Seclin (hospice)	Filles de la Sagesse Augustines	Soin des malades.
Rouen	Seclin		
Lille		Filles de l'EnfJésus.	Idem.
Paris		Filles de la Charité	Secours à domicile
	Tourcoing	Sœurs de la Providence	
1	104100125		filles et soins des vieill.
Amiens	Lomme	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles
Douai	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Idem.
	Tourcoing	Filles de l'EnfJésus.	Idem.
Lille	Tourcoing (hospice)	Idem.	Idem.
Douai	Tourmignies	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
	Verlinghem	Filles de l'EnfJésus,	Instr. des jeunes filles.
Lille	Wambrechies	Idem	Idem.
Rouen	Wambrechies	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille	Wasquehal	Filles de l'EnfJésus.	Inst. de s jeunes filles.
Lille	Wattrelos	Idem	ldem.
Douai	Wavrin	Dames de la SteUnion	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes)	Sœurs de la Providence	ldem.
Douai	Lille (Wazemmes)	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille	Lille (Wazemmes) Wervicq	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille	Wervicq	Filles de l'EnfJésus.	Soin des malades.
	Willems	Filles de la Charité	Instr. des jeunes filles
	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'EnfJésus.	Instr. et visite des m.
Lille	Dunkerque (m.on de ch.)		Soin des vieill. et enf.
	Dunkerque	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
	Dunkerque	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Paris	Bergues (hospice)	Filles de la Charité	Instr. des jeunes filles.
	Bourbourg (hospice)	Filles de l'EnfJésus	Soin des vieillards, etc.
	Gravelines	Filles de l'EnfJésus.	ld. et inst. jeunes filles
	Esquelbecq	Dames de la SteUnion	Hospice et asile.
		Idem	Instr. des jeunes filles. Idem.
		Idem	Idem.
	Téteghem	Idem Dames de la SteUnion	ldem.
		Idem	Idem.
		Sœurs de S-Vinc. de P.	Soin des vieillards
		Dames de la Ste-Union	Inst. des jeunes filles.
Lille		Filles de l'EnfJesus.	Soin des vieillards.
		Filles de l'EnfJésus	Inst. des jeunes files.
		Dames de StMaur.	Idem.
		Dames de la Ste. Union.	Iden.
		Filles de l'EnfJésus.	Idem.
Lille (		Idem	Soin des vieill, et enf.
Douai	Doulieu	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris	Estaires	Filles de la Charité	Soin des orphelins.
Douai ]		Dames de la SteUnion	Instr. des jeunes filles.
	Godewaersvelde		Idem.
Douai I	Hondeghem		Idem.
Douai I		[dem	Idem.
	La Gorgue		ldem.
	• ,		

	<b>11</b>		
Chef-lieu	COMMUNES	NOM	OBJET
dela	où les établissements	de	de
congrég.ºº	soat situés.	chaque communauté.	l'institution.
	<del></del>		
Lille	Merville	Filles de l'EnfJésus.	Soin des vieillards.
Lille	Merville	Idem	Instr. des jeunes tilles.
Lille	Morbecque	Filles de l'Enfant-J.	Idem
Amiens	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai	Neuf-Berquin	Dames de la Ste-Union	ldem.
Douai	Nieppe	Idem	Idem.
Douai	Oudezeele	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai	Renescure	Idem	Idem .
Lille	Steenbecque	Filles de l'EnfJésus.	Idem.
Douai	Bergues	Dames de la Ste-Union	Ideni.
Douai	Bourbourg	ldem	Idem.
Lille	Hondschoote	Filles de l'Enfant-Jésus	ld. et soin des vieillards
Douai	Petite-Synthe	Dames de la Ste-Union	Idem
Lille	Steenvoorde (hospice)	Filles de l'EnfJésus.	Soin des vieill.et malad.
Lille	Steenvoorde	Idem	Instr. des jeunes filles.
Lille	Steenwerck	Idem	Idem.
Lille	Steenwerck		Soin des vieillards. Idem
Amiens	Vieux-Berquin		Soin des vieillards.
Lille Avesnes	Vieux-Berquin Valenciennes	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris	Valenciennes	Filles de la Charité	Secours à domicile et
1 4115	Valenciennes	cines de la Charite	instr. des jeunes filles.
St. Laurent	Valenciennes	Filles de la Sagesse	Salles d'asile.
Lille	Abscon	Filles de l'EnsJésus.	Instr. des jeunes filles
	Anzin	Sœurs de la Providence	
Paris	Anzin.	Filles de la Charité	Soins des malades.
Paris	Aubry	Idem	Inst. des jeunes filles.
Amiens.	Aulnoy	Sœurs de laSte-Famille	
Amiens	Avesnes le-Sec		ldem.
Amiens	Bellaing		ldem.
Amiens	Beuvrages	Idem	Idem.
Douai	Bouchain	Dames de la Ste-Union	ldem.
Douai	Brillon	ldem	Idem.
Douai		Idem	Idem.
Lille	Condé	Filles de l'EnfJésus.	ldem.
Douai	Denain	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris	Denain	Filles de la Charité.	Soin des malades.
Douai	Douchy	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai			Idem.
Lille			ldem. Idem.
Amiens			
Douai			ldem.
Douai	Lecelles.		Idem.
Douai	Mastaing.		Idem.
Douai		Dames de la Ste-Union	
Fortieux.		Sœurs de la Ste-Famille	
Amiens.			
Douai		1	Idem.
Lille		Filles de l'Enfant J	
	Quaroube	Filles de l'EnfantJes.	ldem.
	Raismes		
	Saint-Amand		
-	•	•	•

Chef-lieu	COMMUNES.	NOM	OBJET
de la	où les établissements	de	de
congrég.01	sont situés.	chaque communauté.	l'institution.
Amiens	Saultain	Sœurs de laSte-Famille	lnstr. des jeunes filles.
Douai		Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai		Idem	Idem.
Douai		Idem	ldem.
Douai		Idem.	Idem.
Douai	Wallers	ldem	ldem.
Douai		Idem	Idem.
Cambrai.,	Aymeries	Augustines	Idem. Idem.
Avesnes		Sœurs de la Providence.	Idem.
Douai	ln	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesues.	Bellignies	Sœurs de la Providence	
Lille	Bousies	Filles de l'EnfJésus	Idem.
Lille		Sœurs de ND. de Tr.	Soins des malades.
Douai	Famars	Dames de la Ste-Union	
Douai	Maing	Idem	Idem.
Portieux.	Maulde	Sœurs de la Providence	
Lille	NDau-Bois	Filles de l'Enfant-Jésus	
Paris	Raismes	Filles de la Charité	Id. et soins des malades
	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	
Avesnes		Sœurs de la Providence	
	Cousolre	Dames de la SteUnion	
	Engle-Fontaine	Idem	Idem.
Douai		Idem	Idem.
Avesnes	Etrœungt	Sœurs de la Providence	Idem. Idem.
	Forest	Filles de l'EnfJésus Sœurs de la Providence	Idem.
	Frasnoy	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes	Glageon	Sœurs de la Providence	
	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
	Hargnies	Idem	Idem.
	Landrecies	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy	Idem	Idem.
Lille	Le Quesnoy (hospice)	Filles de l'EnfJésus.	Soins des vieill. etorph
Avesnes	Marbaix	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille		Filles de l'EnfJésus.	Idem.
	Maubeuge	Sœurs de la Providence	Soins des vieill, et instr
Avesnes .	Ohain	Idem.	Instr. des jeunes filles
	Pont-sur-Sambre	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf-Jésus.	Idem.
Lille	Robersart.	Filles de l'enfant Jés. Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai	Ruesnes	Sœurs de la Ste-Union	Idem.
Douai	SainsSolre-le-Château	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux.	Trélon	Sœurs de la Providence.	Idem.
Douai.	Wargnies-le-Petit	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Wignehies	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes.	Cartignies	Sœurs de la Providence	Idem.
	Le Quesnoy	Filles de la Charité	Id. et visite de malades.
Avesnes.	Leval	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
St-Sauveur	Moustiers	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
	Vendegies-au-Bois	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
/	. 1	. 1	

### CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille,

Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs: MM. Eschenauer et Clarke, à Lille; Lebrat, à Roubaix, Levasseur, dit Durelle, à Quiévy; N..., à Walincourt; N..., à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint Amand.

# CULTE HÉBRAIQUE.

Les juis existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Minisire officiant. M. Lœvensohn.

# ORGANISATION JUDICIAIRE.

# COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les

mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

#### COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. de Moulon (O. \*). — Premier Président honoraire, M. Preux, (O. \*). — Présidents, MM. Danel, (O. \*), Dumon, \*, Demeyer, \*, Binet, \*. — Président honoraire, M. Petit, \*.

Conseillers, MM. Tailliar, \*; De Warenghien, \*; Benoist; Vanderwallen, \*; Cahier, \*; Souquet; Lenglet; Francoville, \*; Minart, \*; Lagarde; Devinck; Cotteau; De Guerne, \*; Daman; Courtin, \*, Bottin; Faucher; Danniaux; Decaudavaine, \*; Fiévet; Bertault; Drouart de Lezey; Rossignol; Duhem; Hazard.

— Conseillers honoraires, MM. Dubrulle, \*; Le Bihan, \*.

PARQUET. — Procureur-général impérial, M. Pinard, (Ó. \*). — Premier avocat-général, M. Morcrette, \*. — MM. Carpentier, Preux, avocats généraux. — Substituts pour le service du parquet,

MM. Mengin de Bionval; Gimelle.

GREFFE. — Greffier en chef, M. Cuvelle. — Commis-greffiers assermentés, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1<sup>ex</sup> novembre 1863.

#### PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. de Moulon (O. \*); président, M. Demeyer; Conseillers, MM. Tailliar, \*, Vanderwallen, \*, Lenglet, Lagarde, Devinck, Courtin, \*, Bertauld, Rossignol.

### DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Dumon, \*; Conseillers, MM. De Warenghien, Souquet, Minart, \*, Grimbert, Daman, Bottin, Faucher, Fiévet, Drouard de Lézey.

#### CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Danel, (O. \*); Conseillers, MM. Vanderwalle, \*, Lagarde, Rossignol, Duhem.

# CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Binet, \*; Conseillers; MM. Benoit, Cahier, \*, Francoville, \*, Cotteau, de Guerne, \*, Danniaux, de Cau-

davaine, Duhem.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Flamant, Clavon, Delebecque, Merlin, Lemaire, Legrand, Demarquette, Delaby, de Beaulieu, Lemaire, Delaby, Rossignol, Flamen, Maurice, Dubois, Desuède, Honoré, Beharelle, Brassart, Hattu, Quinion, Francoville, Lavoix, Bommart, Fliniaux, Tarlier, Boucher-Cadart, Lancien, Houcke, Dalbersanson.

Avocats admis au stage, MM. Bommier, de Coussemacker, Danvin, Dupont fils, Choque, Soyez, Petit, Joets de Metershof, Loin-

geville, Dubois, Emile, Goffart, Boutique.

Avoués près de la Cour, MM. Debeaumont, Estabel, Huret, Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Brackers d'Hugo, Remoleux dit d'Artois.

Huissiers-audienciers, MM. Bracq, Vaillant, Leclercq, Coppin,

Pinsart.

# TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à onze heures.

Président, M. Verleye. — Président honoraire, M. de Lesdain. — Juges, MM. Parenty, juge d'instruction, Deley, Lucas; Juge suppléant, M. Hovelt. — Procureur impérial, M. Bagneris. — Substitut, M. Desticker. — Greffier, M. Dejaeghère. — Commis-Greffier, M. Guitton.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Willems, bâtonnier; de Lesdain, Cousin, Lemaire, Bogaert, Schadet, Lefebvre, Regodt.

Avoués, MM. Carpentier, Hovelt, Quenez, Montenuis. Ducha-

teau, Liem, Lebleu.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Duchatel, Destombes et Barbier, à Dunkerque; Seggers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Vandershuys, à Gravelines; Ryngaert, à Hondshoote; Marchand, â Rexpoëde; Cassella, à Watten; Debryver, à Wormhoudt.

# JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Baillart, \*, Suppléants, MM. Carpentier et Lefebvre. Greffier, M. Demaegt. Huissier-audiencier, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Choussy. Suppléants, M. de Clebsattel, \*, et Willems. Greffier, M. Cleys. Huissier-audiencier, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, Debaëque, Darras, Choquet, Delval.

Commissaires-priseurs, MM. Nagel fils et Thilliez.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes. Juge-de-paix, M. Vandeper. Suppléants, MM. N... et Pluvier. Greffier, M. Isoré. Huissier-audiencier, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, a dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kicken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. Jugede-paix, M. Descarpentry. Suppléants, MM. Deschodt et Bondu. Greffier, M. Boin. Huissier-audiencier, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschaeve, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. Juge-de-paix, M. Wanwormhoudt. Suppléants, MN. Demarle et Loos-dregt. Greffier, MM. Bellon. Huissier-audiencier, M. Vandersluys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6° CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes, Juge-de-paix, M. Duvet. Suppléants, MM. Goudaert et Vanderheyde. Greffier, M. Debil. Huissier-audientier, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Vanderheyde, à Hondscoote; Deprez à Rexpoëde.

7° CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. Juge-de-paix, M. Vernimmen. Suppléants, MM. Villette, à Bollezeele, Deliaëne, à Wormhoudt. Greffier, M. Caboste Huissier-audiencier, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, a dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette fils, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

# TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

#### de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles . les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières.

Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les dé-

libérés en la chambre du conseil.

Président, M. Loy. — Juges, MM. Lespagnol, juge d'instruction, Quenson. — Juges suppléants, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen. - Procureur-impérial, M. Doé de Maindreville. - Substitut, M. Pelletreau. - Greffier, M. Caboche. - Commis-greffier, M. Vanderputte.

Le gresse est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Alf. Kien, Deblock.

Avoués, MM. Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Bruneel, Tersen, Frison, Debert, Paresys, à Hazebrouck; Bernoux, Herry, à Bailleul; Lynde, Fernagut, à Cassel, Jourdain, à Steenvoorde; Lancry à Merville.

#### JUSTICES DE PAIX.

1er canton. — hazebrouck-nord. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Bieswal. Suppléant, M. Leseu. Greffier, M. Legrand. Huissiers-audienciers tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2º CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Massiet. Suppléant, M. Alf. Kien. Greffier, M. Cauwel. Huissier-audiencier, M. Bru-

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck. MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck; Rousel, à Renescure; Decool, à Wallon-Cappel; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffer du tribunal, M. Wavyn.

3° CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. Jugo-de-paix, M. Hindré. Suppléants, MM. Leclercq et Stoppelgast. Greffier, M. Séname. Huissier-audiencier, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4° CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Deswarte. Suppléants MM. Leurs et H. de Coussemaker. Greffier, M. Lovigny. Huissier-audiencier, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Liem, Lhottéfils, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Debaeker.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5° CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. Juge-de-paix, M. Smagghe. Suppléants, MM. Dehandschoewerker. et Desmyttère. Greffier, M. Peresys. Huissier-audiencier, N...

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis , à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis , à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert à Rubrouck.

6° CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. Juge-de-paix, M. Arnould, à Merville. Suppléants, MM. Duquenne et Verhaeghe. Greffer, M. Vanuxem, à Merville. Huissier audiencier, M. Lancry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville; Menche, à Estaires.

7° CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. Jugede-paix, M. Beck. Suppléants, MM. Hem et Vercamer. Greffier, M. Legrand. Huissier-audiencier, M. Jourdain.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux sainedis, à dix morres.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, â Steenvoorde; Stoffaes, à Winnezeele.

### TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

### de l'arrondissement de Ltlle.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles: les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. \*.) — Vice-président, M. Lallier. — Juges, MM. Le Roy, Bourdon, Tournier, de Coussemaker, \* 1-1. Juges d'instruction, MM. Loingeville, \*, Artaud, \*. — Juges suppléants, MM. Desrousseaux, \*, Brielman. Telliez, Procureur impérial, M. Villedieu, \*.— Substituts, MM. Sauvage, Lefebvre. — Secrétaire du parquet, M. Dierckens, — Greffier, M. Cresson. — Commis-greffiers, MM. Lutun, Lelièvre, Lelièvre jeune et Démarchelier. — Interprète judiciaire, M. Dierckens.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Delannoy, Théry, Ladureau, Dupuis, Dubus, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, S. Nepveur, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Dericke-Descamps.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Philippe, Jules Lefebvre, Hector Lefebvre, Paquet, Théry fils, Werquin, Desante,

Blondeau.

Avoués, MM. Samin, Ed. Desrousseaux, Hurtrel, Coquelle,

Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau fils.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huart, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Vanhove, Lécutiez, Doutreligne jeune, Tiprez, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Ruffelet, à Tourcoing.

### JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Delerue. Suppléants, MM. Pajot et Delannoy. Greffier, M. Lequenne. Huissier-audiencier, M. Huart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e. CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Blondin. Suppléants, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. Greffier, M. Gruson. Huissier-audiencier, M. Pannier.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e. CANTON. — LILLE SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef lieu. Juge de-paix, M. Bougenier. Suppléants, MM. Deledicque et Flamen. Greffier, M. Beckaert. Huissier-audiencier, M. Doutreligne jeune.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e. CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Lejosne, Suppléants, MM. Mas, Théry. Greffier, M. Leborgne. Huissier-audiencier, M. Vanhove.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e. CANTON. — LILLE-OURST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Dancoisne. Suppléants, MM. Blondeau et Hurtrel. Greffier, M. Wanneschot. Huissier-audiencier, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Nataires des cinq cantons de Lille, MM. Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, \*, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, J. Danel, Courmont, Lebigre, Meunier, \*, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, Werquin, J. Lefebvre, Piat, à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Delfosse, Cotti-

gnies, Jude, à Lille.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6e. CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, Juges-de-paix, M. Lesage, Suppléants, MM. Butin et Dansette, \*, Greffier, M. Samin. Huissier-audiencier, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyne, à Armentières; Houzé, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7e. CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. Juge-depaix, M. Revel. Suppléants, MM. Delinselle et Delerue, à Cysoing. Greffer, N.... Huissier-audiencier, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à neuf houres du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing; Bommart, à Templeuve.

8e. CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. Jugo-de-paix, M. Tierce. Suppléants, MM. Menche et Duverdyn. Groffier, M. Spanneut. Huissier-audiencier, M. Lys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Beghin, à Haubourdin, Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9e. CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. Juge-depaix, M. Duthildt. Suppléants, MM. Dutilleul et Ybert. Greffier, M. Beghin. Huissier-audiencier, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Cousin, Rose, à La Bassée; Deron, à Aubers; Dutilleul, à Fournes.

10e. CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes Juge-de-paix, M. Boutet, à Lannoy. Suppléants, MM. Deffrennes et Delerue. Greffier, M. Marquette. Huissier-audiencier, M. Doutreligne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11e. CANTON. — PONT-A-MARCO. — Il est composé de quinze communes. Juge-de-paix, M. Delecluse. Suppléants, MM. Bruneau et Josson. Greffier, M. Desmazières. Huissier-audiencier, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Josson, à Pont-à-Marcq; Cousin, à Phalempin

12c. CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. Jugo-de-paix, M. Desplanques. Suppléants, MM. Fauvarque et N.... Greffier, M. N.... Huissier-audiencier, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures. Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deule, MM. D'halluin, à

Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.

13e. CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes. Juge-de-paix, M. Parel. Suppléants, MM. Cottigny et Lanvin. Greffier, M. Taquet. Huissiers-audienciers, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à

dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Duchange, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14e. CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. Juge-depaix, M. Cayet. Suppléants, MM. Collette fils et Cottignies, Greffier, M. Cornillot. Huissier-audiencier, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

15e. CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Dathis. Suppléants, MM. Deroubaix et Hassebroucq. Greffer, M. Vanaverbecq. Huissier-audiencier, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16e. CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Duchochois. Suppléants, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine. Greffer, M. Farvaque. Huissier-audiencier, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebroucq, Delahaye, Delepoulle, à Tourcoing; D'halluin, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire priseur, M. Delahaye.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

### TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi at le

vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure, depuis la rentrée jusqu'au 1<sup>er</sup> mai; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demie.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxièmes et quatrièmes samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction, par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, \*. Juge d'instruction, M. Le Clercq. Juges, MM. Quecq, Asselin. Juges suppléants, MM. Renard, Dutemple. Procureur impérial, M. D'houdain. Substitut, M. Hibon. Greffier, M. Dourlez. Commis-greffiers, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, \*, Dutemple, Cirier, Lefranc, Delattre, Hattu.

Avocats stagiaires, MM. Hattu, Delambre, Christian, Léonce, Delattre, Nochez.

Avoues, MM. Hourie, Rondeau, Glinel, Lavoix, Berna, Lefebyre.

Huissiers, MM. Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doudecame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Decupère, à Cambrai; Pierrin, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau; Marchandise, Pruvost, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

#### JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef lieu. Juge-de-paix, M. Lestoquoy. Suppléants, MM. de la Brunière et Cirier. Greffier, M. Fliniaux. Huissier-audiencier, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2º CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Lancelle. Suppléants, MM. Déjardin et Delattre. Greffier, M. Masson. Huissier-audiencier, M. Décupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Mallet, Ledoux, Lefebvre, Cattelin, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Chemet et Castelain, à Cambrai.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3° CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. Jugede-paix, M. Bouly. Suppléants, MM. Tellier et Bricout. Greffier, M. Lansiaux. Huissier-audiencier, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Lorriaux, à Quiévy.

4° CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. Juge-de-paix, M. Wauters. Suppléants, MM. Eraux et Sartiaux. Greffier, M. Delevar. Huissiers-audienciers, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector Flayelle, au Câteau; Basquin, à Câtillon.

5° CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes, Jugo-depaix, M. Delfosse-Boudinier. Suppléants, MM. Blanchard et N... Greffier, M. Galièque. Hussiers-audienciers, MM. Marchandise et Pruyost.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt; Décupère, à Clary; Grimbert, à Caudry.

6° CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. Juge-de-paix, M. Savary. Suppléants, MM. Trocmez et Daillard-Bris. Greffier, M. Dron. Huissier-audiencier, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Soualle, à Flesquières: Dupuick, à Gouzeaucourt.

7° CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom et

seize communes. Juge-de-paix, M. Decaux. Suppléants, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. Greffier, M. Decaux. Huissier-audiencier, M. Blanchard

Jours d'audience: l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

### TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

### de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc.; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Parmentier. — Juges, MM. Bourgois, Tabary et Hannoye. — Juge d'instruction, M. Tabary. — Juge suppléant, M. Quenson. — Procureur impérial, M. Lalande. — Substitut, M. Quinion. — Greffier, M. Carniaux. — Commis-greffiers, MM. Roques et Hazard. — Expéditionnaire, M. Calet.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Delaville, Mary, Pillion, Is. Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard.

Avoués. MM. Pécart, Paul, Caffiery, Couronne, Gauchet, Passage,

Dupont.

Huissiers, MM. Pourrier, Colinet, Cardon, Adam et Lequime, à Avesnes, Friard, à Berlaimont, Ringuet, Lobry, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge; Duchâteaux, Lenclub, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy; Baudson, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Pagniez et Quillot, à Bavai.

### JUSTICES DE PAIX.

1er canton. — Avesnes-nord. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Georges. Suppléants, MM. Fauquet et Gauchet. Greffier, M. Farce. Huissier-audiencier, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2° CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. Jugo-de-paix, M. Evrard. Suppléants, MM. Couronne et Marchand. Greffier, M. Lefebvre. Huissier-audiencier, M. Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Canquelain, Arnoult, Marchand, Baudry et Pierart, à Avesnes; Demoulin, à Dourlers, Cottéreaux, à Etrœungt; Lambert, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier. M. Renau.

2º CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. Juge-de-paix, M. Régnier. Suppléants, MM. Coulmont et Crappez. Greffier, M. Erouart. Huissiers-audienciers, MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf

heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Dupas.

4° CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. Juge-de-paix, M. Tamboise. Suppléants, MM. Paul et Emond. Greffier, M. Taulet. Huissier-audiencier, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures. Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5° CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. Juge-de-paix, M. Béthune. Suppléants, MM. Bonnaire, Déquesnes.

Greffier, M. Madoulé-Lavice. Huissiers-audienciers, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Meurice, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6° CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Piette. Suppléants, MM. Vaniekant et Dupont. Greffier, M. Carion. Huissiers-audienciers, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix

heures.

7º CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Mésange. Suppléants, MM. Rigolet et Lefranc. Greffier, M. Loiseau. Huissiers-audienciers, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont sixées aux jeudis, à dix heures. Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Gossart, Lesranc et Legrain, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gom megnies.

### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8° CANTON. — MAUBRUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. Juge-de-paix, M. Delefosse. Suppléants, MM. Froissard et Ouverlaux. Greffier, M. Lesne. Huissiers-audienciers, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9° CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Braure. Suppléants, MM. Rouez et Leroy. Greffier, M. Baligant. Huissier-audiencier, M. Baudson.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Godfrin, à Solre-le-Château.

10° CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. Juge-de-paix, M. Bourgeois Suppléants, MM. Macaigne et N.... Greffier, M. Loones. Huissiers-audienciers, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis , à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Macaigne, à Trélon; Clavon, à Fourmies; Devouge, à Wignehies.

#### TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

### de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. de la Gorce. — Juges, MM. Dorlencourt, Juge d'instruction, Deuzy, Dubrulle. — Juges suppléants, MM. Honoré, Lemaire, Maurice. — Procureur impérial, M. Lesrançois. — Substitut, M. Gentil. — Greffier, M. Dubron. — Commis-greffiers, MM. Vallée, Dubron fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Avocats, les mêmes que ceux de la cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boniface, Desplanque, Barbedienne,

Deltombe.

Huissiers, MM. Delgrange, Bracq, Campion, Copin, Montaigne, Dellefoly, Vaillant, Tétar, Pinsart, Caplain, à Douai; Vasseur, à Arleux; Delannoy et Tilmant, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

### JUSTICES DE PAIX.

1er Canton. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Théry. Suppléants, MM. Duclersays et N... Grefser, M. Duhem. Huissieraudiencier, M. Vaillant.

Jonrs d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2° CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Déprès. Suppléants, MM. Lagache et N... Greffier, M. Wautiez. Huissier-audiencier, M. Tétar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3° CANTON. — DOUAL-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Nutly. Suppléants, M. Huret, N... — Greffier, M. Jovenet. Huissier-audiencier, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Demont, Moreau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet.

Commissaires priseurs, MM. Magnant, Foucart, Delcambre, à

Douai.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4º CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes.

Juge-de-paix, M. Luiset, à Arleux. Suppléants, MM. Leclercq et Pennequin. Greffier, M. Peugniez, à Arleux. Huissier-audiencier, M. Vasseur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, M. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5° CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Horrie. Suppléants, MM. Théry et Debonte. Greffier, M. Fourot. Huissier-audiencier, M. Delannoy. Jours d'audience : les audiences sont sixées aux mercredis, à neuf

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6° CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. Juge-de-paix, M. Girard de St.-Gérand. Suppléants, MM. Josson et Gamonet. Greffier, M. Dépret. Huissier-audiencier, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis. à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

### TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

#### de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. de Warenghien, \* Juges, MM. Maniez, juge d'instruction; Boulanger, \*, Dupont. Procureur impérial, M. E. Bottieau. Substitut, M. Bultot. Greffier, M. Malicorne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption

Avocats, MM. Dubus, bâtonnier; Regnard, Girard, Deruesne, Thellier, de Poucheville, Foucart, Didiez, Collet, Doutriaux, Theillier jeune et Alfred Girard.

Avoués, MM. le Barbier, Delsart, Devillers, Libert, Podevin,

Wintrebert.

Huissiers, MM. Leslan, Syndic, Berquet, Cochinart, Chartier, Bulté, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiau, Bourse, Pillon, à Valenciennes; Avis, Tétar, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

#### JUSTICE DE PAIX.

1er canton. - valenciennes-nord. - Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Charamont. Suppléants, MM. Gamblon et Boulan. Greffier, M. Baboma. Huissier-audiencier, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2º CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre uue partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Honore. Suppleants, MM. Paillard et Desruesnes. Greffier, M. Godon. Huissier-audiencier, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

2° CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Paillard. Suppléants, MM. Girard et Collet. Greffier, M. Squalard. Huissier-audiencier, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Baudrain, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Paillard, Bultot, Delcourt, Mabille, Herbert, Deltombe, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dayez, Delhaye, à Va-

lenciennes.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delgrange.

4° CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. Juge-de-paix, M. Nutly, à Bouchain. Suppléants, MM Bouchez, Cogé. Greffier, M. Dupont, à Bouchain, Huissier-audiencier, N....

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Qennesson, Duverger, à Bouchain.

5° CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. Juge-de-paix, M. Bonnier. Suppléants, MM. Waterneau, Martel, à Condé. Greffer, M. Richard. Huissier-audiencier, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé. Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6° CANTON. — SAINT-AMAND. — (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-depaix. M. Dupont. Suppléants, MM. Debettignies et Desbrosses. Greffier, M. Copin. Huissier-audiencier, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures. 7° canton. — saint-amand (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit

dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge de-paix, M. Huon de Kermadec. Suppléants, MM. Hédon et Waché. Greffier, M. Joly. Huissier-audiencier, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Mariage, à Saint-Amand.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Gresser du tribunal, M. Reignier. Commis gresser, M. Dupire.

### ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

#### COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. \*), premier président honoraire à la Cour impériale, président; Petit, vérificateur de l'enregistrement; Leroy, ancien avocat; Dupont, avocat; Honoré, idem; de Beaumont, avoué.

#### TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

MM. Lambert, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; de Lesdain, avocat, Hovelt, avoué; Lesebvre, avocat.

### TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK

MM. Behaeghel, vérificateur de l'enregistrement; Kien, membre du conseil municipal; Vandewalle, ancien magistrat; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat.

#### TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Delannoy, avocat, président; Cleenewerck de Crayencour, conseiller de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Chombart avocat; Hurtrel, avoué; Cresson, secrétaire.

#### TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy A, ancien notaire; Dutemple, avocat; Perrioud,

vérificateur de l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

### TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Isid. Lebeau, bâtonnier de l'ordre des avocats; Mary, avocat, président; Paul, avoué; Davoine, ancien notaire; N...., vérificateur de l'enregistrement; Carniaux, greffier-secrétaire.

#### TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Lefebvre, Emile; Boca, ancien magistrat; Theillier aîné, avocat; Devillers, avoué; Delabaume, vérificateur de l'enregistrement.

### TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1810, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

### TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. A. Carlier, \*. — Juges, MM. Durin, A. Hamoir, Govare, Coquelin. — Juges suppléants, MM. Dessurne, Broquant, Péron. — Greffier, M. Gasteau; Commis-greffier, M. Dodanthun.

### TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. E. Delesalle. — Juges, MM. Kiener; Danel; P. Derode; Wallaert-Mille, \*. — Juges suppléants, MM. Th. Bernard, Decoster, Barrois, Labbe H. — Greffier, M. Blondeau; Commis-greffier, N....

### TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Alp. Lallier. — Juges, MM. Moraux, Bricout-Moletz, Cornaille-Leroy, Viart-Pinquet. — Juges-suppléants, MM. Tilloy, Gustave; Parsy fils, E. Soyez, Pagniez-Leroy. — Greffier, M. Pellereau.

#### TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Lefebvre, Em., \*. — Juges, MM. Durieux, Dutemple, Giard, Hamoir. — Juges-suppléants, MM. Delame, Pesier Em., Carlier Em. — Gréffer, M. Decle.

.. . .. .. ..

### CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

LILLE. — Président, M. Descat-Leleux, \*; vice-président, M. Faucheur-Deledicque. — Patrons, MM. Vernier-Druez, Schouttetten, Druez, Leblanc, Descamps-Crespel, Vendenem-Meurisse. — Ouvriers, MM. Bécar, Brunin, Fiévet, Millécamps, Dhellain, Doignon, Philippo.

ROUBAIX. — Président, M. Lefebvre Louis; vice-président, M. Watine, Louis. — Patrons, MM. Duhamel, Duthilleul-Lorthiois, Duburcq, L., Wattine, Parent, G., Delattre. — Ouvriers, MM. Barot, Lecomte, Martin, Clarisse, Selosse, Lainé.

Tourcoing. — Président, M. Roussel-Defontaine; vice-président, M. Bernard-Cuvillier.—Patrons, MM. Leserre, Duprez, Duvillier-Delattre, Darras-Lemaire, Delmazure, Destombes-Leroy, Duhamel fils, Dervaux-Couvreur.— Ouvriers, MM. Delahaye, Jouvenel, Penillot, Corman, Dervaux, Tiberghien, Catteau, Hus.

ARMENTIÈRES. — Président, M. Fauquembergue; vice-président, M. Reynaert. — Patrons, MM. Pouchain (Victor), Pouchain (J.-B.), Bouchez, Fauquembergue, Descamps. — Ouvriers, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles.

VALENCIENNES. — Président, M. Lewille, \*; vice-président, M. Marquis. — Patrons, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Val, Buisine. — Ouvriers, MM. Raux, Serret, Lennes, Bastien, Prignet, Hecquet, Lamorici, Couvreur.

DOUAI. — Président, M. Dubrulle-Plet; vice président, M. Deloffre. — Patrons, MM. Moreau, Détrain, Havez, Dubourg, Carton, Mailliez, N...— Ouvriers, MM. Ruggieri, Dassonville, Lecas-Chrétien, Triou.

CAMBRAI. — Président, M. Doudan-Canonne; vice-président, M. Hattu. — Patrons, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Germe. — Ouvriers, MM. Coffiaux, Beaudumont, de Beaumont, Descamps, Hermine.

Le Catrau. — Président, M. Rousseau; vice-président, M. Dutrieux. — Patrons, MM. Ognier, Valeine, Robert, Crépin, Collart. — Ouvriers, MM. Barbet, Dutrieux, Berlement, Dervallée.

HALLUIN. — Un décret du 30 novembre 1862 a établi, dans cette commune, un conseil de prud'hommes composé de huit membres, dont la juridiction s'étendra sur les communes d'Halluin, Roncq et Bousbecques. — Nous ne pourrons donner que l'année prochaine la composition de ce nouveau conseil.

# ORGANISATION MILITAIRE.

### 3° DIVISION.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le Nº 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

### COMMANDEMENT DE LA 3º DIVISION.

M. Maissiat (G.-O. \*), général de division commandant la division.

Galotti, capitaine, aide-de-camp; Minot, lieutenant au 9° cuirassiers, officier d'ordonnance.

M. de Belgarric (O. \*), lieutenant-colonel, chef d'état-major cla 3° division.

M. Feydeau de Brou, \*, chef d'escadron d'état-major,

M. Granthil, \*, idem.

M. Doreau, capitaine d'état-major.

M. Huet, \*, capitaine, secrétaire-archiviste de la division.

#### PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Raoult (C. \*), général de brigade commandant la première subdivision, à Lille. — MM. Pagès, \*, capitaine, aide-de-camp; de Liabbé, lieutenant, officier d'ordonnance.

# ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Desmaretz (O. \*), colonel, commandant de place.

M. Chabal (O. \*), capitaine, commandant la citadelle; M. Leblond, \*, major de place.

MM. Sexe, \*, Violette, \*, Varos, \*, Beaulieu, \*, capitaines, adjudants de place; MM. Lauer, \*, Lepage, lieutenants, adjudants

de place; Bussat, sous-lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES. — M. Quincy (C. \*), colonel, commandant de place; MM. Curutchet, \*, capitaine; Courtois, \*, idem; Maurel, \*, lieutenant, adjudants de place.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Roudière (O. \*), colonel, commandant de place; MM. Pourpour, \*, capitaine, adjudant de place; Payart, \*, lieutenant, idem.

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE. — M. Babut (C. \*), colonel, commandant de place; MM. Barbier, \*, capitaine, adjudant de place; Leroy, lieutenant, idem; de Glaubitz, \*, capitaine, commandant le Fort-de-Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI. — M. le baron d'Andrée (O. \*), colonel, commandant de place; MM. Pecquereau, \*, capitaine, adjudant de place; Chabalet, \*, lieutenant, idem.

Place de Maubruge. — M. Courbier (O. \*), lieutenant-colonel, commandant de place; Charousset, \*, capitaine, adjudant de place.

PLACE DE CONDÉ. — M. Ficatier (O. \*), chef de bataillon, commandant de place; M. Moriceau \*, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY. — M. Galle (O. \*), chef d'escadron, commandant de place.

PLACE D'AVESNES. - M. Durieux (O. \*), chef d'escadron, idem.

Place de Landrecies. — M. Rabiat, \* , idem. idem.

PLACE DE BOUCHAIN.— M. Chatelain (O. \*), idem. idem.

Place de Bergues et Fort-Français.—M. Francès, \* , major, idem.

Place de Gravelines. - M. Gibon (O. \*), chef de bataillon, idem.

#### ARTILLERIE.

M. Lefrançois (C. \*), général de brigade, commandant l'artillerie de la 3° division militaire; M. Demay, \*, capitaine de 1re. classe, aide de-camp, à Douai.

Ecole d'artillerie de Douai. — M. Salvador, \*, lieutenantcolonel, directeur de l'école; MM. Merklein, \*, professeur de
sciences appliquées; Malet (O.\*), professeur de dessin et de fortifications; de la Monneraye, lieutenant, adjoint aux professeurs;
Duprez, garde d'artillerie de 1<sup>re</sup> classe; Baron, \*, idem de 2° classe;
Parisol, \*, maître artificier.

Fonderie de Doual. M. Martin, \*. lieutenant-colonel, directeur; MM. Ponsart, \*, capitaine de 1 re. classe, sous-directeur; Wartelle, capitaine en 2e., adjoint; Guérin, \*, idem, idem; Himmelspach, gardo d'artillerie de 1 re classe; Desmulles, idem de 2e classe; Cartier, contrôleur à la fonderie; Desforges, idem; Michel, maréchaldes-logis d'ouvriers d'artillerie, adjoint aux contrôleurs.

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE DOUAI. M. Brougniart, \*, lieute-nant-colonel, directeur, à Douai; MM. Boileau, \*, chef d'escadron, sous directeur, à Douai; Marnet, capitaine en 2e., adjoint; Clau-

del, idem, idem; Lequeux, idem, idem; Beauvais, \*, idem, idem, à Douai; Spy, \*, capitaine en 1er, commandant l'artillerie à Lille; Blet, \*, capitaine en 1er, commandant l'artillerie, à Cambrai; Cluhr, \*, idem, idem, à Condé; Parod, \*, idem, idem, à Maubeuge; Flick, \*, idem, idem, au Quesnoy; Montaigu, \*, idem, idem, à Avesnes; Roverolis de Rigaud de Saint-Aubin, capitaine en 2e, idem, à Landrecies; Nicolle, garde principal à l'arseual de Douai; Peugniez, \*, garde de 1re classe, à Douai; Malacroix, garde de 2e classe, agent spécial, à Douai; Pature, garde de 1re classe, à Lille.

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE SAINT-OMER. MM. Jorry, \*, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Dunkerque; N..., capitaine, idem, à Bergues; N..., idem, à Gravelines.

Poudres et Salpétres. — Raffinerie à Lille. — MM. Clerc, \*, inspecteur; Violette (O. \*), commissaire des poudres de 1re classe; Jourville, \*, garde d'artillerie; Baratte, maître raffineur.

#### GÉNIE.

### 5° DIRECTION. — LILLE.

M. Cadart (O. \*\*), colonel, directeur des fortifications; M. Boulenger, garde, au fort Saint-Sauveur.

PLACE DE LILLE. M. Massu (O. \*), lieutenant-colonel, ingénieur en chef; MM. Tessier, \*, Faugeron, \*, d'Arnault, Laloy, Baratier, Lamarle, capitaines; Abraham, Mériaux, Pironneau, \*, Vahé, Chrétien, \*, Darloy, Mervant, \*, gardes.

PLACE DE DOUAI. MM. Antoine, \*, chef de bataillon, ingénieur en chef; Drouin, \*, capitaine; MM. Géraud, \*, Deladerrière, gardes.

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. MM. Oudot, \*, chef de bataillon, ingénieur en chef; Marion, capitaine; MM. Chauvey, Vanoy, Raux, gardes, à Valenciennes; Guerlot, \*, garde, à Bouchain.

PLACE DE CONDÉ. M. Bailly (O \*), chef de bataillon, ingénieur en chef; M. Nadeau, \*, garde.

PLACE DE CAMBRAI. M. Milliroux, \*, chef de bataillon, ingénieur en chef; MM. Minvielle, Richard, gardes.

PLACE D'AVESNES. M. Ledoux, \*, capitaine, ingénieur en chef; M. Gaigne, garde.

Places de Maubeuge et de Landrecies. M. Gauché-Chaumont, \*, chef de bataillon, ingénieur en chef; MM. Rhumeau et Houad, gardes, à Maubeuge; M. Caron, \*, idem, à Landrecies.

PLACE DU QUESNOY. M. N..., capitaine, ingénieur en chef; M. Coiffiez, \*\*, garde.

### DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Lebleu (O. \*), chef de bataillon, ingénieur en chef; Poncet, capitaine; MM. Portes, Girard, \*, Salomez, gardes.

PLACE DE BERGUES. M. Requières, \*, garde.

Place de Gravelines. M. Ador, \*, chef de bataillon, ingénieur en chef; M. Chassang, garde.

# CONSEILS DE GUERRE DE LA 3º DIVISION.

1er Conseil. — MM. de Vogelsang, commissaire impérial; Normand, capitaine, substitut; Andouard, capitaine, rapporteur; Meyret, capitaine, substitut; — Gaillard, greffier.

2º Conseil. — MM. Larsonneur, commissaire impérial; N..., capitaine, rapporteur; Watringue, lieutenant, substitut; Aubry,

greffier.

### ADMINISTRATION MILITAIRE.

#### INTENDANCE.

litaire de la 3º division, à Lille; Metzinger, \*, sous-intendant de 1re classe, à Lille; Guerin, \*, sous-intendant de 2e classe, à Lille; Raizon, adjoint de 2e classe; Picot de Moras, \*, sous-intendant de 2e classe, à Douai; Lejeune, \*, adjoint de 1re classe, à Cambrai; Plannaz. \*, sous intendant militaire de 2e classe, à Valenciennes; Pusseney. \*, adjoint de 1re classe, à Dunkerque; Saunier, adjoint de 1re classe, à Maubeuge ; Lejeune, officier de 1re classe d'administration, chef des bureaux de l'intendance de la 3e division militaire, à Lille; Bompy, adjudant en second, à Lille; Tabo, officier d'administration en Že, à Valenciennes; Paternotte, adjudant d'administration en 1er, à Lille; Raymond, idem, à Dunkerque; Gravelle, officier d'administration en 2e, à Douai; Leleu, adjudant d'administration en 2e, à Douai; Gandin, idem, à Cambrai; Legendre. idem, à Lille; Emard, idem en 1er, à Maubeuge; Sallard. idem en 2e, à Lille; Normain, idem, idem.

#### PLACE DE LILLE. - HOPITAL MILITAIRE.

MM. Leclerc (O. \*), médecin principal de 1re classe; Ladureau, \*, médecin major de 1re classe; Strauss (O. \*), idem; Witlich, idem; Dulierre-Boyer, \*, pharmacien major; Vieyres, pharma-

cien aide-major de 1re classe; Clarisse, auménier de 20. classe; Purfort de la Broye, \*, officier d'administration comptable de 1re classe; Bilco, adjudant d'administration en premier; Cuvru, idem en second.

#### PLACE DE VALENCIENNES. - HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Varlet, \*, médecin principal de 2e classe; Bachelet, \*, pharmacien-major de 1 classe; Clarisse, aumonier de 4e classe; Laloë des Longchamp, \*, officier d'administration comptable de 2e classe; Fournier, adjudant d'administration en premier.

### PLACE DE CAMBRAI. - HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Fenin (O. \*), médecin principal de 1re classe; Senville (O. \*), médecin major de 1re classe; Besnier, pharmacien-major de 2e classe; Desmidt, auménier de 4e classe; Sauvage, \*, officier d'administration comptable de 2e classe; Keller, adjudant d'administration en premier.

# PLACE DE DUNKERQUE. -- HOPITAL MILITAIRE.

MM. Villette, \*, médecin principal de 2e classe; Londe, médecin aide-major de 1re classe; Hallemès, pharmacien-major de 1re classe; Campagnie, aumónier de 4e classe; Laput, officier d'administration comptable de 2e classe; Clémeur, adjudant d'administration en premier.

### PLACE DE MAUBEUGE - HOPITAL MILITAIRE.

MM. Jourdeuil, \*, médecin major de 1re classe; Berquier, pharmacien-major; Wastin, aumónier de 4e classe; Laviron, \*, officier d'administration comptable de 1re classe; Martin, adjudant d'administration en premier.

#### HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, officier d'administration de 1re classe, comptable du magasin d'habillement, à Lille.

#### SURSISTANCES MILITAIRES.

MM. Poisnel, \*, officier d'administration de 1re classe, chef du bureau de centralisation, à Lille; Vignon, \*, idem, comptable des vivres et fourrages, idem; Lataix, idem, comptable des vivres, à Valenciennes; Grégory, idem, idem, à Cambrai; Maindron, idem, idem, à Douai; Daguerre, idem de 2e classe, idem, à Maubeuge; Polin, idem, idem, à Dunkerque; Bouffard, adjudant d'administration en premier; Villet, Belisson, Schmidt, adjudants d'administration en premier, à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE. M. Paquin, entrepreneur de la 3º division, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Caillebotte, directeur du service pour la 3º division, à Lille; N..., préposé, à Dunkerque; Mlle. Larzillière, garde-magasin, à Cambrai; Delecluse, idem, à Valenciennes; Bréau, idem, à Douai; Pollet, idem, à Maubeuge.

Service des transports de la guerre. M. Delgutte, agent principal préposé, à Lille.

## GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24° légion, dont le chef-lieu est Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. Robbe, \*, chef d'escadron commandant, à Lille, MM. Riff, \*, capitaine, à Lille; Blanchart, \*, lieutenant-trésorier, idem; Faure, \*, capitaine, à Douai; Malvaux, capitaine, à Dunkerque; Duphil, lieutenant, à Hazebrouck; Gretten, capitaine, à Cambrai; de Montreuil, lieutenant, à Avesnes; Peuchet, \*, capitaine, à Valenciennes; Moucheront, sous-lieutenant, commandant la 2e section de l'arrondissement de Lille, à Roubaix; Bascourt, maréchal-deslogis, adjoint au trésorier, à Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 54 brigades, dont 38 à cheval et 16 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

#### COMMANDANTS.

Une à cheval à Dunkerque MM.	Lebrun, maréchal-des-logis.
Une id. à Bergues	Buisson, idem.
Une id. à Gravelines	Folton, brigadier.
Une à pied à Hondschoote	Rolo, idem.
Une id. à Wormhoudt	Lecaille, idem.
Une id. à Watten	Dubuche, brigadier.
Une id. à Hazebrouck	Bertein, marechal-des-logis.

Une à cheval à Bailleul MM.	Delaunay, brigadier médaillé.
Une id. à Cassel	Deflandre, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville	Gamait, idem, médaillé.
Une id. à Steenvoorde	Lalie, brigadier.
Trois à cheval à Lille	Codevant, marécdes-logis-ch.
	Chotin, brigadier.
	et Renaud, idem.
Une id à Lannoy	Bouché, idem.
Une id. à Seclin	Tellier, idem.
Une à pied à Wazemmes	Flamant, maréchal-des-logis.
Une à cheval à Roubaix	Divry, idem.
Une id. à Pont-à-Marcq.	Hivet, idem.
Une id. à Armentières	Masson, brigadier.
Une id. à Fournes	Bour, idem.
Une à pied à Tourcoing	Ducat, maréchal-des-logis.
Une id. à Cysoing	Deloffre, brigadier.
Une à cheval à Quesnoy-s-D.	Morlet, idem.
Deux id. à Cambrai	Martin, maréchal-des-logis.
Zous ia. a dampiai	et Carnel, brigadier.
Une id. au Càteau	Carpentier, maréchal-des-logi
Une id. à Clary	Richard, brigadier.
Une id. à Solesmes	Godard, idem.
Une id. à Clary Une id. à Solesmes Une id. à Masnières	Boucly, idem.
Une id. à Avesnes	Pécheux, maréchal-des-logis.
Une à pied à Avesnes	Bertrand, brigadier.
Une à cheval à Berlaimont	Burgan, idem.
· Una à niad à Manhanga	Corroyette, marechal-des-log
Une id. à Trélon	Descarpentries, brigadier.
Une id. à Trélon Une id. à Landrecies Une id. au Quesnoy Une id. à Bavai Une id. à Solre-le-Chât. Une id. à Hautmont	Ancelin, idem médaillé.
Une id. au Quesnoy	Cnapelynck, idem.
Une id. à Bavai	Damien, idem.
Une id. à Solre-le-Chât.	Galopin, maréchal-des-logis 🛥
Une id. à Hautmont	Crochet, brigadier.
Deux à cheval à Douai	Chrétien, maréchal-des-logi
·	et Boubet, brigadier.
Une à pied à Douai	Legrand, idem.
Une à cheval à Orchies	Dureigne, idem.
Une à pied à Marchiennes	Bachelet, idem.
Une id. à Aniche	Leroy, idem.
Une à cheval à Aubigny-au-B	Messance, idem.
Une id. à Valenciennes	Lohé, *, maréchal-des-lo gis.
Une à pied à Valenciennes	Grave, brigadicr.
Une id. à Denain	Demory, marechal-des-log =s.
Une id. à Bouchain	Houin, brigadier.
Une id. à Condé	Tourtois, idem.
•	

Une à cheval à Saint-Amand. MM. Delemer, maréchal-des-logis.
Une à pied à Anzin . . . . . . . Pol , brigadier.
Une id. à Cysoing . . . . . Deloffre , idem.

# MARINE ET COLONIES.

### PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

#### -SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-

de-Calais \.

Etat nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

#### ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Fournier, Aug. (O. \*), commissaire de la marine de première classe, chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque; Jolly, sous-commissaire de première classe, chargé des détails administratifs; Fournier, P., sous-commissaire de deuxième classe, chargé de l'inscription maritime; Wood, aide-commissaire, chargé du bureau central des invalides; Quiquet, commis de la marine; Cattoën, idem; Isaac, \*, idem; Ricot, trésorier des invalides de la marine; Terquem, professeur d'hydrographie; Meneboo, \*, médecin civil, chargé du service de santé de la marine; Rouillé, syndic des gens de mer.

#### ADMINISTRATION DU SOUS-OUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, aide-commissaire chargé de l'inscription maritime; Torris, préposé du trésorier des invalides; Debaecker, inspecteur des péches; Delahaye, syndic des gens de mer.

# ORGANISATION FINANCIÈRE.

## TRÉSOR PUBLIC.

### SERVICE DES RECETTES.

Receveur général du département du Nord, M. Akermann (O. \*),

à Lille. Fondé de pouvoirs, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, M.M. de Montaignac, à Dunkerque; Delalleau, à Hazebrouck; Berard, à Cambrai; Monnayeur, à Avesnes; de Chataux, \*\*, à Douai; comte Ledochowski, à Valenciennes.

### SERVICE DES DÉPENSES.

Payeur du Trésor impérial, M. Le Rouge, à Lille. — Fondé de pouvoirs, M. Delattre.

PERCEPTEURS.

# Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 mai 1850

COMMUNES composant chaque réunion.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.	NOMS des titulais
·	ARBONDISSEMENT	DE DUNKERQUE.	
BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Vanhoucke, Jules	Bourbourg-Ville Bourbourg-camp.  Brouckerque Spycker	Courdain, C
BOLLEZEELE	, \	4 DUNKERQUE	Pigalle, Juh
Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Behague L.	GRAVELINES Craywick StGeorges Loon	Dhaines Jul

<sup>(1)</sup> Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui set commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(a) Le commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

MUNES		COMMUNES	
hique réunion.	NOMS	composant chaque réunion.	Noms
Noms.	des titulaires.	Noms.	des titulaires.
SCHOOTE  1 28 (les) ERGHE	Dabhadie, Jean.	( Rехроере Bambecque ) Oost-Cappel ( Warhem	Trentesaux, Julien.
lebroucq ham errebroucq	Witz.	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. 7 (Ghyvelde	
re-Synthe als-Cappel -Cappel alemnet Cappel yok	Hovelt, Hippolyte.	Leffrinckoucke Uxem Zuydcoote	Dubus, Célestin.
de Synthe	)	WATTEN Holque	`)
zeele nte shem	Derouhaix, Ed.	5 Millam StMomelin Wulverdinghe	Dujardın, Louis
DYPRE -Cappel	) Alavoine, Hector.	Wormhoudt Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Debavay, Alexand.
	ARRONDISSEMENT	D'HAZEBROUCK.	
scheure dpeene zzeele ouck ezeele	Facon, Emile.	EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescure Screus Staple Wallon-Cappel	⟩ Deberdt , César.
Jans-Cappel	Pierre Béliaghel.	ESTAIRES La Gorgue	Vermersch, Aug.
ifort Marie Cappel Bre aers-Cappel wene	Delamare, Alph.	Boeschépe Godewaersvelde StSylvestre-Capp Terdeghem	Debrock , Jean.

NO	COMMUNES mposant chaque réunion.	NOMS	COMMUNES apposant chaque reunion
des tit	Noms.	litulaires.	Noms.
Enaux, S	( Merville   Haverskerque   Neuf-Berquin	Pierre.	HAZEBROUCK Borre Caëstre
Iserby, I	Morbecour Boeseghem Steenbecque Thiennes		Hondeghem Pradelles Strazeele
Bonnet ,	( Nieppe ( Steenwerck	sha Charl	MÉTEREN Berthen
Riquet, I	(STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezeele	che, Charl.	Flêtre   Merris   Vieux-Berquin
	DE LILLE.	RONDISSEME	
Leroy.	(Bassée (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	, (0. 森)	Annappea Ascq Flers Forest
) Messéan,	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	oucke, Léon.	Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin
Bataille,	(Caoux Wasquehal Wattrelos	Jules.	ARMENTIÈRES Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.
Bellaigue (	Cysoing Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Hélantois Wannehain	e, Henri.	BAISIBUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems

F61				
1MUNES chaque réunion.	Noms	COMMUNES composant chaque réunion NOMS		
Noms	des titulaires.	P Jes titulaires.		
ères-en-Weppes		Lille extmuros: / Inlle(Fgs de Fives		
inghem-le-Sec becques nil (le) nghem	Ferru, Alphonse.	etde Št-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la)		
INES	)	(Mons-en-Barœul Ronchin		
nelles es uin-en-Weppes	Delegrange, PJos	(MARCQ-EN-BARGEUL) 3 Bondues Follet, Félix. (Mouveaux		
es	) set it i	Mons-en-Pévèle Bersée		
becques  q  alles	Fievet, Waldemar.	La Neuville Moncheaux Ostricourt Dholomain		
ılle-en-Ferrain	) a(	/Phalempin Thumeries Wahagnies		
ourdin nes-lez-Haubourdin ne	Lefevre, Bernard.	PONT-A-MARCQ Attiches Avelin 7 (Ennevelin ) Mantoulet , Hipp.		
bdin LINES	)	Fretin Mérignies Tourmignies		
ighem ighien esque	Baude, Eugène.	QUESNOY-SUR-D. Lompret Pérenchies Verlinghem  Quesnoy-sur-D. Cuvelier, Pierre.		
YC	)	4 ROUBLIX Leconte, Vincent.		
lers	Quary	4 SAINT-ANDRÉ Lambersart Marquette Wambrechies Hochard, Alexandre		
4.re division 2e division 3e division 4e division	B. Poupart. Dibos, #. Ed. Chevalier Badin.	SANTES Beaucamps  Emmerin. Ligny Wavrin		

con	COMMUNES posant chaque réunion.	NOMS	COMMUNES composant chaque réunion	NO
Numbre.	Noms.	des titulaires.	Noms.	des tit
	SECLIN Gondecourt Houplin	Renau, F. J.	4 Tourcoing (Wattignies Lesquin	Nepveur,
74	TEMPLEUVE Bachy Cappelle Cobrieux Genech Louvil	Lejariel, Augustin.	5 Noyelles Templemars Vendeville	Vasseur I
l	Mouchin	1		
		arrondissemen	T DE CAMBRAI.	
9	ABANCOURT Blécourt Aubencheul-au-Bac Cuvillers Bantigny Fressies Hem-Lenglet	Chardot, Louis.	CATEAU (LE) Montay Saint Benin Saint-Souplet Pommereuil (CATILLON Basuel	Génédor,
Ì	Paillencourt Sancourt AVESNES-LEZ-AUB. Quiévy Rieux Saint-Aubert Saint-Hilaire Villers-en-Cauchies	) > Bonnay, Théodore.	La Groise Mazinghien Ors CAUROIR Awoingt Cagnoncles Forenville Naves	Liegey, C
5 }	BEAUVOIS Bethencourt Bevillers Boussières Fontaine-au-Pire	Bévenot, Eugène.	Naves (Niergnies CLARY Bertry 5 Busigny Marest Montigny	Thevenot
5 {	Cambrat Estourmel Cattenières Carnières Seranvillers Wambaix	Delesalle, Antoine. François.	Gouzeaucourt Banteux Bantouzelle 7 Gonnelieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich	Legrand,

MMUNES - chaque réquion.	NOMS	COMMUNES composant chaque réunion.	комь
Noms.	des titulaires.	Noms.	des titulaires.
ssy trecourt zoir t-Waast ain r udœuvres	Dissard.	NEUVILLE-StREMY Fontaine-ND. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Midy, Émile.
in ars illies i-Lévêque i-StMartin	Libert, Emile	Solesmes Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond
ncourt ry ery 3 ourt	Maubec, Pierre.	Inchy Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois	Delannoy, Victor
ières ecœur uières ain oing wourt	Dumotiez, Th. fils.	Neuvilly Reumont  Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Béhaghel , Jules
vaes ux sies aing nies s-sur-l'Escaut	⟩Foulon, Benjamin.	WALINGOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Bonnay , Clovis.
	# •••••	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

1....

NO	COMMUNES composant chaque réunion.	NOMS	COMMUNES omposant chaque réunion.
des tit	Noms.	des titulaires.	Noms.
	INT D'AVESNES.	ARRONDISSEMI	
Pavot, Ja	COLLERET Cerfontaine Jeumont 7 Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Lambert, Henri.	Avesnes Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Haumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire
Dujardin	COUSOLRE Aibes 5 Berelles Bousignies Estrud	Basset , Louis.	BAVAI Audignies Houdain Ilonhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies
De Jouffi	ENGLEFONTAINE	Royaux , Auguste.	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies
Annibert	Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	#8 (0) 8	Saint-Remy-Hal-Bâti Wattignies  BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval
Planchen	6 EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Boyer.	Monceau-SWaast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies (Cartignies Beaurepaire
Carré.	3 ETROBUNGT Floyon Larouillies	Estassin, Marcel.	Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix
	:	<b>.</b> .	

IMUNES chaque réno	Noms	COMMUNES composant chaque réunion.		Nons
Noms. des tit	des titulaires.	Nombre.	Noms.	des titulaires.
MIES 1 1ehies IEGNIES	Lion, Léopold.	6 Bo Ec Hi	ont-sus-Sambre achant cussières cuelin argnies deux-Mesnil	Bris.
noy c-au-Sart guies-le-Grand	Delpature, Hector.	5 Ra	ins olleries amousies omeries ninsars	Salomé, Mélici.
gnies-le Petit ONGUEVILLE nies -Mesnil nières-sur-Hon	Delerue.	7 Be Be Fl Gu	ant-Waast infroipret ellignies ermeries sttrechies amengrie ( la )	Dupont, Louis.
es  ine-au-Bois  t-au-Bois  rsart	Baltard, Eugène.	Be Cl Cl Di Di Ec	per containes	George , Louis.
egnies ignies etz nies-Quesnoy	Dapont , Louis.	So Tr	ekton akton ageon agin	Renon, Célestin.
reau  OILLES  Il  hes  Pres-eu-Thierache	Cantel, Victor.	6 A Second	ILLERS POL nlain aresches rsinval gesnes ppmeries	François, Désiré.
neuge vent sois ère-la-Grande mont	Latimier-du-Clézieux.	7 El Ge	ettignics esmes egnies Chausséo airieux ieux-Rengt	Balicq, Jules.

		172	* i=		ů
	COMMUNES	Ī		COMMUNES	****
N(	omposant chaque réunion.	CO	NOMS ·	oosant chaque réunion.	com
des tit	Noms	Nombre.	des titulaires.	Noms.	Nomire.
	r de douai.	ENT	ARRONDISSEMI		
١	/Marchiennes-ville		1	Arleux	1
ı	Alnes	1	1	Gœulzin	(
Bommart	5 Bouvignies	5	1	Cantin .	1
(	Tilloy	•	Laplanche, Ant.	Estrées	7{
}	Wandigmes			Lécluse	
<i>.</i>	W. V. Harris (Orange )	1		Hamel	- {
	ORCHIES	ı	<i>)</i>	Brunémont	١,
)	Auchy				
Guilbert.	Coutiches	4		Bugnicourt	- 1
<b>)</b>	Faumont	ı		Erchin	
,	(2000000	i	1	Villars_on_Tertre	1
1	/ PECOUENCOURT	1	( .	Monchecourt	_ )
1	Bruille	1	(Fleurinck, Jean.	Fressin	8 (
(	5 Alarchicunes - Campagne	K	,	Marcq	
Rennuit,	Rieulay	1 "		Aubigny-au-Bac	ı
}	Vred	1	,	Féchain	- (
•	(	1	•		
١	/RACHES	1	١	CUINCY	7
1	Anhiers	1		Λuby	1
	Flings	1	<i>'</i>	Flers	
Dislère,	6 Lallaing	6	Leclercq, Gustave	Lauwin-Planque	7 (
1	Raimbeaucourt		Lection eq, dubinave	Esquerchin	
)	Roost-Warendin	1		Courchelettes	- 1
/ * .	, 200001	1	1	Lambres	1
1	(Sin	1			
) ·	Dechy	ı	Denabrif.	DUAI	1 I
1	Férin	1			
⟩Ch. Coli	6 Guesnain	6	\ :	LANDAS	1
1	Roucourt		1	Aix	١
) .	Waziers		Delannoy, Alexis.	Beuvry	5.
,	, ======			Nomain	
. :	Somain	•	J	Saméon	(
	Erre	ı	•		•
Carton,	5 Fenain	ĸ	1	LEWARDE	1
(	Hornaing	ľ	1	Aniche	1
<i>)</i>	Villers-Campeau	•		Auberchicourt	
Ì			Roussel.	Ecaillon -	7.
				Loffre	
	,		1. ti ii :	Masny	
· " <u></u>		ı	1	Montigny	. 1

MMUNES t chaque réunion.	NOMS	COMMUNES composant chaque réunion	NOMS
Noms.	des titulaires.	Noms.	des titulaires.
	ARRONDISSEMENT	DE VALENCIENNES.	
n ry aing /rages ry t-Saulve	Rennuit, Carlos.	FRESNES Crespin SEscaupont Odomez Vicq LECELLES	Panckoucke, Victor
lers  CHAIN rchicourt lain quette	) Minne, Amaury.	Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Buligand, Martin.
taing snes-au-Bac echain-sous-Faulx		MARLY (Curgies 5) Préseau ) Saultain	Filz, Philippe
gnies t-Aybert rencelles ix-Condé	Famery.	Sebourg Onnaing Etrœux Ouaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Thaunberg
con indain eluy smes ilx echain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye 7 (Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Delsart, Alexis.
snes-le-Sec pres i-Saint-Amand rches ville elles	Fromont.	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
es 10y 10g chaux renaing	Dumulz , Louis.	SAINT-AMAND Bousignies.  5 Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	De Lamartinière.
hain-Maugré		4 VALENCIENNES	Sarrazin.

. 8.3 Percepteurs Surnuméraires. MM. Fiévet, Edmond; Druart. Alphonse; Clochez, Alfred; Baude, Emile; Lebleu, Beroit; Rennuit, Victor; Mollet de Chanvry, Henri; Cumont, Charles; Bégagle, Auguste.

### ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 4794.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit près de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur de 1<sup>ro</sup> classe. M. Vieillard d'Estrées, \*, à Lille, rue de Béthune, 15. — Premier commis de la direction. M. Lefebyrt, de 1<sup>ro</sup> classe. — Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, M. Saulnier, à Lille. — Vérificateurs. MM. Perrioud, de 3<sup>o</sup> classe, à Cambrai; Desmarêts, de 3<sup>o</sup> classe, à Lille; Villette, de 3<sup>o</sup> classe, à Lille; Rey, de 2<sup>o</sup> classe, à Douai; Paillassier, de 3<sup>o</sup> classe, à Dunkerque; Behaghel, de 3<sup>o</sup> classe, à Hazebrouck; Delabeaume, de 3<sup>o</sup> classe, à Valenciennes; Thévenet, de 3<sup>o</sup> classe, à Avesnes. — Garde-magasin, contrôleur du timbre, M. Jacquinot. — Receveur du timbre extraordinaire, M. Sarlat, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bu-

reaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, No 58, un autre, rue de Paris, No 404, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs des douanes, placés dans les communes rurales du département.

### BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT:

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demool, Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque enregistrement, M. Houillon; domaines et actes judiciaires, M. Brunaud-Desjardins; hypothèques, M. Follet; Gravelines, M. Malot; Hondschoote, M. Favié; Wormhoud, M. Grard.

Arrondissement d'Hazebrouck — Bailleul, M. Delesalle; Cassel, M. Vaillant; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Calenne;

bypothèques, M. Guittet; Merville, M. Tate; Steenvoorde, M.

Léonard.

Arrendissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Léridon; Haubourdin, M. Thomas; La Bassée, M. Morel; Lannoy, M. Cuvelier; Lille, enregistrement et timbre, M. Gabella; successions et timbre, M. Bélime; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Destelle; hypothèques, M. Colin; Pont-à-Marcq, M. Lourdel; Quesnoy-sur-Deûle, M. Delatte; Roubaix, M. Sy; Seclin, M. Brasseur; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Baudot.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Galup; hypothèques, M. Delcamp; Carnières, M. Gisbert; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. de Montchaux; Marcoing; M. Monbrun; So-

lesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Bernard; hypothèques, M. Samin; Bavai, M. Léguay; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Carton; Le Quesnoy; MM. Gleyze; Maubeuge, M. Pouillaude de Carnières; Solre le-Château, M. Dufraigne; Trélon, M. Gobled.

Arrendissement de Douai. — Arleux, M. Jolly de Sailly; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Catusse; Marchiennes,

M. Bacaud; Orchies, M. Caboche.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fourré; Condé, M. Cornet; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Pérronnet; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Piérard; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Ballard; hypothèques M. Leconte.

Surnuméraires, MM. N..., à Avesnes; Deloffre, à Cambrai; Delagorce, à Douai; N..., à Douai; Ackein, à Dunkerque; Guittet, à Hazebrouck; Désir, Darras et Farrodesche, à Lille; N..., à

Valenciennes.

#### DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, et se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, \*, rue du Pont-Neuf, à Lille. Inspecteurs, MM. Bussière et Garreau, à Lille.

Commis principal de la direction, M. Charmeil, à Lille.

Controlour principal, M. Guerre, à Lille.

Controleurs hors classe, MM. Bouschet, à Roubaix; Regnault, à Valenciennes; de Morcourt, à Dunkerque; Lefebure, à Lille; Buffel, à Douai; Ryembault, à Tourcoing; Duchastelet, à Maubeuge; Muset, à Cambrai.

Controlours de promière classe, MM. Boue, à Cambrai; Peignian,

à Valenciennes; Masse, au Cateau; Lelièvre, Béhaghel, Cornée, à Lille; Joly de Sailly, à Douai; Menu, Avesnes.

Centroleurs de deuxième classe, MM. du Locle, à Valenciennes; Daubigny, à Hazebrouck; Toulet, à Cassel; Lessens, au Quesnoy.

Surnuméraires, MM. Vermesch, Bauvin, Honoré.

#### CADASTRE.

M. J. Ponsot, géomètre en chef par intérim, à Lille.

N..., géomètre triangulateur.

MM. Durand, Couteaux, Leblanc (Charles), Desroches, Leblanc (Pierre), Brayer, Tacquet, géomètres de 1ºº classe.

# SERVICE DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributons indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siège est à Lille.

Le département du Nord est donc ainsi divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Ele touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myrismètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons tilés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre VI de la loi du 28 avril 1816, à l'exception, toutefois, des produits mentionnés dans les traités de commerce récemment passés avec l'An-

gleterre et la Belgique.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois prin-

cipalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne,

deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

<sup>(1)</sup> Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennest la direction de Charleville.

## DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, \*, directeur, à Lille.

Bureaux de la direction. — Douanes, MM. Hugon, 1er commis; Duhem, 2e commis; Berthélemy, 3e commis; Mantoulet et Leroy, commis attachés; Salomé, Lecoutre de Beauvais, Charreyon, Legris, surnuméraires.

Contributions indirectes, MM. Merchez, 1er commis; Bournens,

2º commis; Cormon, 3º commis.

## SERVICE DES DOUANES.

#### INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, inspecteur.

Service des bureaux. — MM. Hébert, receveur principal; Petitclerc, commis principal de 1<sup>re</sup> classe; commis de 1<sup>re</sup> classe, MM. Grimont, Sauguet, Doste et Hibon.

Bureau particuliers de la principalité d'Armentières. — Sceau.

MM. Platelle, receveur; Gannet, commis. — Pont-de-Nieppe,

MM. Derudder, receveur; Deydier, commis. — Houplines, M.

Deman, receveur. — Bizet, M. Laude, receveur. — Pont-Rouge.

MM. Baranger, receveur; Planet, commis. — Deûlémont, MM.

Henrion, receveur; Obron, commis. — Quesnoy, M. Weyer, receveur. — Pont-de-Warnêton, M. Gautier, receveur. — Comines,

MM. Chouffe, receveur; Chardot, commis. — Werwicq, MM. Dugard, receveur; Carez, commis. — Rue de la Lys, M. Verron, receveur. — Steenwerck, M. Doez, receveur, — Wez-Macquart,

MM. Milani, receveur; Vandeville, commis. — Péreuchies, M.

Nonnon, receveur. — L'Armée, M. Crombez, receveur.

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Cousin, capitaine, à Armentières; Caffier, lieutenant à Houplines; Douay.

idem, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sceau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funquereaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Panier, capitaine, à Comines; Vernez, lieutenant, à Werwicq; Hibon, idem, à Deulémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnéton, Comines, Werwicq, Rousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. Lefebvre, capitaine, à Rue de la Lys; Deneuville, lieutenant, à Wez-Macquart; Pion, idem, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

#### INSPECTION DE LILLE.

MM. Bersot, inspecteur principal; Lecoutre de Beauvais, impecteur sédentaire.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Boucher-Précour, receveur principal; Lespinette, sous-inspecteur sédentaire; Hinet, contrôleur. — Vérificateurs, MM. Smet-Jamar, Sainsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Cornille, Langevin et Vandaele. — Commis principaux de 1<sup>ro</sup> classe. MM. Tesmoingt, Millot, Famechon et Minon. — Commis principaux de deuxième classe. MM de Ste.-Valière, St.-Quentin, Chellonneix, Chavériat, Bourgain, Huet et Lebilly. — Commis de deuxième classe, M.

Lelong et Demazur. — Garde-magasin, M. Delvas.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille. — Halluin. MM. Woirhaye, receveur; Desmidt, vérificateur; Lemonnier et Debertrand, commis. — Riscontout. MM. Deligny, receveur Faudacq, commis. — La Marlière. M. de Launoy, receveur. — Le Touquet. M. Grandin, receveur. — Tourcoing. M. de Percy, sousinspecteur; Vandeville, receveur; Delaunoy et Duparcq, vérifica-teurs; Saint-Amour, Lefrançois, Chuquet, commis. — Roubaix. MM. Vandeville, receveur; Copin, vérificateur; Rouslacroix, Lancel et de Bonnay de Breuille, commis. — Wattrelos. MM. Morin de la Pillière, receveur; Gérard et Baes, commis. — Leers, MM. Arné, receveur; Marchand, commis. - Tousslers. MM. Delaporta. receveur; Dru, commis. - Lannoy. M. Vidal, receveur. - Baisieux. MM. Glenisson, receveur; Cousso, vérificateur; Wautier, commis. — Saint-André. MM. Leleu, receveur; Blondel, commis. - Marcq-en-Barœul. MM. Basset, receveur; Henricy, commis. -Mons-en-Barœul. M. Mundtveiller, receveur. — Fives. M. Doyelle, receveur. - Entrepôt réel de Douai. MM. Dorigny, contrôleurreceveur; Cary, vérificateur; Hallais et Champanhet, commis; Gosselin . garde-magasin.

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, capitaine, à Tourcoing; Legris, lieutenant, à Tourcoing (ville); Lafontaine, lieutenant, à Tourcoing (station); Lecomte, lieutenant, à

Roncg; Corsin, lieutenant, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHERENG. MM. Grandjean, capitaine, à Chérengi. Suvelier, lieutenant, à Lannoy; Lalou, lieutenant, à Baisieux.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufilers, Laaney, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, capitaine, à Lille; Dubois, lioutenant, à Saint-André; de Gency, lieutenant, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

#### INSPECTION D'ORCHIES.

M. Journel, inspecteur.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Maupin, receveur principal: Guilbert, vérificateur; Vendenvaere, commis de

première classe; Fister, commis de deuxième classe.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies; Pont-à-Marcq, MM. Magnin, receveur; Lemerle, commis. — Cysoing. M. Rogier, receveur. — Wannehain. M. Champagne, receveur. — Mouchin. MM. Mullier, receveur; Caille, commis. — Bouvignies. M. Durand, receveur. — Coutiches. M. Fornier, receveur.

Service actif. — CAPITAINERIE DE TEMPLEUVE. MM. Pauchet, capitaine, à Templeuve; Vasseur, lieutenant, à Sainghin; Dequeker,

lieutenant, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN. — MM. Coquille, capitaine, à Mouchin; Houry, lieutenant, à Cysoing; Foigne, lieutenant, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Challier, capitaine, à Orchies; Salmon, lieutenant, à Cappelle; Fourcy, lieutenant, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

## SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

#### INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. de Vauquerin, à Lille. Receveur-général, M. Sorbier, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Tortey, 1er commis; Mallet, Boullet, de Somer, commis, Raoul, surnuméraire. — Entreposeur des tabacs, M. Boudeville, à Lille. — Sous-inspecteur sédentaire, M. Ramecourt, à Lille. — Contrôleurs, MM. Marage, Raoul, Guegniaud, à Lille. — Receveurs particuliers, MM. Piquet (Lille), Rochoux (quartier de Wazemmes) et Germain (quartier des Moulins). — Receveur de navigation, M. Ouda (quartier de Wazemmes-La Barre). — Contrôleur de la garantie, M. Dufey, à Lilla. RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. Contrôleur de ville, M. Enou, receveur

particulier sédentaire, M. Davidi. — RÉSIDENCE DE ROUBAIX. — Contrôleur de ville, M. Passe; receveur particulier sédentaire, M. Dethoor. — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. — Receveur particulier sédentaire, M. Hibon-Lafresnoy — RÉSIDENCE DE SECLIN. — Receveur particulier sédentaire, M. Croin. — RÉSIDENCE DE TOURCOING. — Contrôleur de ville, M. Martinot; receveur particulier sédentaire, M. Soulier.

#### INSPECTION DE DOUAL.

Inspecteur, M. Kolb, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Spyket, idem.

Commis de la recette principale, MM. Barnetche, 1er commis; Maes, 2º commis; Passe, surnuméraire. — Contrôleur de ville, M. Desjardin. — Receveurs particuliers sédentaires, MM. Faguet de Champcourt, à Raches; Cartier, à Marchiennes; Villette, à Arleux. — Receveurs de navigation, MM. Molliaire, à Auby; Donzel, à Douai.

### SERVICE DES SUCRES.

#### INSPECTION DE LILLE.

Inspecteurs, M. Rosot, à Lille. — Contrôleurs, MM. Boullet, à Lille; Verlynde, à Bondues; Merlant, à Beauvin, Bruneel, à Pont-à-Marcq.

#### INEPECTION DE DOUAL.

Inspecteur, M. de Percy, à Douai; contrôleurs, MM. Biard, à Douai; Doublat, à Marchiennes; Hautcœur, à Cantin; Frémont, à Phalempin.

#### ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Controleur, M. Crochard; receveur particulier buraliste, M. Goirand.

# DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Verlingue, \* , directeur.

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Bouly de Lesdain, premier commis; Guillet, second idem; Caron, troisieme idem; Tortel, commis attaché; Bourdon, idem; Deuwel, Jannin, surnuméraires.

contributions indirectes. MM. Lefebvre, premier commis; Frédrick, deuxième idem; Gugelot, surnuméraire.

#### SERVICE DES DOUANES.

#### INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Van Cassel, inspecteur divisionnaire; Demanche, inspecteur sédentaire.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. M. Mayan, receveur principal.

M. Juré, sous-inspecteur sédentaire.

M. Danican, idem.

Contrôleurs, MM. Lauwers, Peris, Mathorez et Pétiaux.— Vérificateurs, MM. Honoré, Bouvy, Cornemont, Doué, Gête, Evrard, Blanc, Buhot, Simon, Delattre, Leclercq, Delavaivre. — Commis principaux, MM. Espicier, Olivier, Carion, Cheffre, Angois, Lecomte, Gervoson, Cardock, Tortel. — Commis, MM. Thévenet, Duvaucel, Martin, Plancke, Herbart, Collet, Schmitter. — Gardesmagasins, MM. Arduser et Verhaege.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque — Gravelines, MM. Deborde, receveur; Martin, vérificateur; Theubet, commis principal; Ghyvelde, MM. Villevieille, receveur; Vanheeger, commis. — Bergues, M. Choquet, receveur. — Labrouskstraete, N..., receveur. — Oost-Cappel, MM. Cahagnet, receveur; Gourdin, commis. — Wormhoudt, M. Eloi, receveur. — L'Etoile,

MM. Lefèvre, receveur; Collet, commis.

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Faudacq, \*, capitaine, à Dunkerque; Mondelli, lieutenant, à Dunkerque; Bimon, idem, à Dunkerque; Morin, idem, à Dunkerque; Rombý, idem, à Fort-Philippe; Tesmoing, idem, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipion, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe et Dunkerque.

CAPITAINERIE D'HONSCHOOTE. MM. Duval, capitaine, à Hondschoote, Monart, lieutenant, à Ghyvelde; Réveillon, idem, à Rexpoëde; Rousse, idem, à l'Étoile.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mærkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede et Hondschoote.

CAPITAINERIE DE BERGUES. MM. Beaucertain, capitaine, à Bergues; Degiganon, lieutenaut, à Teteghem; Baude, idem, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael, Tente-Verte et Esquelbecq.

#### INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. de Rancourt, inspecteur.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Deseille, receveur principal; Fécheroulle, Strack, commis.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. Hubrecht, receveur. — Steenvoorde. MM. Paravicini, receveur; Marche, vérificateur; Aubry, commis. — Boeschèpe. M. Choteau, receveur. — Schaexhen. M. Salemon, receveur. — L'Hazewinde. M. Willaye, receveur. — Bailleul. MM. Delevacque, receveur; André, vérificateur; Olivier, Aubert, Beaunier, commis. — La Cornette. M. Morin, receveur. — Outtersteene. M. Ruffin, receveur.

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, capitaine, à Steenvoorde; Eissendeck, lieutenant, à Houtkerque; Venet, idem, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Dromaux, capitaine, à Méteren; Sauvage, lieutenant, à Berthen; Goube, idem, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. MM. Boville, capitaine, à Hazebrouck; Delmotte, lieutenant, à Strazeele; Mignonet, idem, à Bayinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Verte-Rue.

#### SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

#### ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Le Tribot, à Dunkerque.

Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Moulin, à Dunkerque; commis, MM. Benac, Guillaume, à Dunkerque. — Rece-

veur particulier sédentaire, à Dunkerque, M. Denis.

Contrôleurs de ville, MM. Labbe et Greslé. — Contrôleur de garantie, M. Bisserie, à Dunkerque. — Commis de première classe, MM. Boissonnet, Larière, Bergé, Roissard, Bélec, Marsilloux, Geffroy, Bellais; Leroux, Poulet, Monhée; de deuxième classe, MM. Demarcy, Bimon, Ratel, Lenglet, Bonnel, Decherf, Bouchez, Caillet, Bouquet, Marchand; de troisième classe, M. Wiscart. — Préposé sédentaire de première classe, M. Bouclet. — Surnuméraires, MM. Witry et Boudry. — Reveveur de navigation, à Dunkerque, M. Sevin; surveillant de navigation, M. Meurs.

RÉSIDENCE DE BERGUES. Contrôleur, M. Couppey; receveur particulier sédentaire, M. Johard; commis de deuxième classe, MM. Mélan et Bufquin; de troisième classe, MM. Bocher et Cavry, commis principal, chef de service, M. Appourchaux, à Steene; commis de deuxième classe, M. Wallon; préposés sédentaires de première classe, MM. Dollez et Lordez; receveur buraliste de navigation, M. Marbais, à Bergues. — résidence de bourbourg. Receveur particulier sédentaire, M. Parsy; commis principal chef de service, M. Vasseur; commis de troisième classe, M. Schillinger; receveur buraliste de navigation, M. Janssoone. — résidence de Watten. Receveur particulier sédentaire, M. Spilleux; commis principal, chef de service, M. Borde; commis de troisième classe, M. Hart.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. Receveur, M. Lebeau, commis principal de deuxième classe, M. Vanstrazeele; receveur buraliste, M. Bouve. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. Receveur, M. Collin; commis principal de deuxième classe, M. Guillaume; receveur buraliste, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. Receveur, M. Lenevé; commis principal de deuxième classe, M. Brulley.— Poste de Craywick. Commis principal de deuxième classe, chef de service, M. Chapey; commis de deuxième classe, M. Carré.

#### ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Flament, à Hazebrouck; receveur principal et entreposeur de tabacs, M. Cagin, à Hazebrouck; commis, M. Le oucher-Duvigny, à Ilazebrouck; contrôleur, M. Grolleron, à Hazebrouck; commis de deuxième classe, MM. Piette et Trousson; idem de troisième classe, MM. Ravinet et Daullé; surnuméraires, MM. Verhaeghe, Henneguier et Tersen.

RESIDENCE DE BAILLEUL. Receveur particulier sédentaire, M. Michel; contrôleur, M. Coz; commis de deuxième classe, MM. Laniez et Clayssen; idem de troisième classe, MM. Labarthe et Somon.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. Receveur, M. Jouveneau; commis principal de deuxième classe, M. Béquart; receveur buraliste, M. Ballée. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. Receveur, M. Lemarchand; commis principal de deuxième classe, M. Mahé; receveur buraliste, M. Cédé. — RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. Receveur, M. Renaud; commis principal de deuxième classe, M. Coppens; receveur buraliste, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BOESEGHEM. Receveur, M. Hamel: commis principal de deuxième classe, M. Taverne; receveur buraliste, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. Receveur, M. Dupont; commis principal de deuxième classe, M. Chevresson; receveur buraliste, M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE D'ESTAIRES. Receveur, M. Dupont; commis principal de deuxième classe, M. Chorin; receveur buraliste, M. Roch.

## DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Gréterin, \* , 4 , directeur.

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Charligny, premier commis; Dany, deuxième idem; Duthillœul, troisième idem. MM. Grétérin, Vanderwallen, Mélot, commis attachés. MM. Souquet, Capelier, surnuméraires.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Génin, premier commis; Lajoie, deuxième idem; Laporte, troisième idem; Derome, quatrième idem.

## SERVICE DES DOUANES.

### INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalié dont le chef-lieu est à Condé.

Sous-inspecteur divisionnaire, M. Prévost.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. MM. Serval, receveur principal, à Condé; Fournier, sous-inspecteur, idem; Hencart, Sarthe-Sarrivatet, vérificateurs de première classe; Rincheval, idem de deuxième classe; Penaud, commis principal de deuxième classe; Leblanc, Gibert, commis de première classe.

Mortagne, M. Bocquillet, receveur; Magnin, vérisicateur; Dremaux, commis. — Hergnies, M. Tricot, receveur. — Vieux-Condé, M. Moucheront, receveur. — Le Coq, MM. Fontaine, receveur;

Poulaine, commis.

Saint Amand, MM. Lesage, receveur; Bize, commis. — Rumegies, MM. Gobin, receveur; Blanchard, commis. — Maulde, MM. Cordon, receveur; Fisné, commis. — Raismes, M. Mathieu, receveur. — Hasnon, M. Drapier, receveur. — Brillon, M. Buissart, receveur.

#### INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Rogier.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Nollen, receveur principal; Lagarde, sous-inspecteur; Mineur, contrôleur; Lefebvre, Genez, Nicollet, Jeannin, vérificateurs de première classe; Lenoir d'Espinasse, commis principal de première classe; de Bonnet de Viller, Buyssens, Lefebvre, commis principaux de deuxième classe; Lépidi, commis de première classe; Bouteleux et Maniez, commis de deuxième classe.

Blanc-Misseron, MM. Sautteau, receveur; Rollier, vérificateur; Troussier, Demarbaix, commis. — Marchipont, M. Bouchez, receveur. — Sebourg, MM. Courteville, receveur; Valin, commis. — Bruay (route), M. Venet, receveur. — Bruay (canal), M. Lebeau, receveur. — Saint-Saulve, M. Noirtier, receveur. — Marly, MM. Malet, receveur; Mineur, commis. — Crespin, M. Savornin, receveur. — Saint-Vaast, M. Lécuyer, receveur.

#### INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Josset, inspecteur, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, receveur principal à Feignies; Perret, sous-inspecteur; Malingre, vérificateur de première classe; Lhôte, Savoye de Puineuf, vérificateurs de deuxième classe; Guiomar, commis principal de première classe; Meurisse, commis principal de deuxième classe; Lenglet, Edmond, commis de première classe; Debaecque, commis de deuxième classe, à Feignies.

Bellignies, MM. Pichoir, receveur: Desmazières, commis. — Hergies, M. Le Buhotel, receveur. — Hon, M. Mercier, receveur. — Malplaquet, M. Riocreux, receveur. — Gognies-Chaussée, M. Fournier, receveur. — Le Quesnoy, M. Cocquelet, receveur. — Pont-sur-Sambre, M. Huet, receveur. — Bavai, M. de Valensart,

receveur.

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rochez, receveur principal; Allot, sous-inspecteur; Nortier, contrôleur; Lebrun, Deman, Sapin, de Saint-Martin, Beyrie, vérificateurs de première classe; Lavison, Lefebvre, vérificateurs de deuxième classe; Dumont, commis principal de première classe; Honoré, Cerfon, Teiteix, commis principaux de deuxième classe; de Beffroy, commis de première classe; Schilloger, Choffez, Bocahut, commis de deuxième classe.

Bettignies, MM. Housquains, receveur; Vanbambeke, commis.
— Villers-sire-Nicole, M. Delemotte, receveur. — Vieux-Rengt,
M. Vassel, receveur. — Maubeuge (ville), MM. Feret, receveur;
Laigle, commis. — Maubeuge (station), M. Jaugeon, receveur.
— Hautmont, M. Billet, receveur. — Aulnoye, M. de Varenes,

receveur.

#### INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Willemin, inspecteur; Rousset de Pomaret, receveur principal; De Lamustière, vérificateur de deu-

xième classe; Truelle, commis de première classe.

Cousoire, MM. Defontaine, receveur; Fosset, commis. — Hes trud, M. Fauconnier, receveur. — Solre-le-Château, MM. Rognion, receveur; Gosselin, commis. — Clairfayts, M. Lhot, receveur. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, receveur. — Wallers, M. Lemoine, receveur. — Trélon, M. Perin, receveur. — Ohain, MM. Vinchon, receveur; Ginisty, commis. — Avesnelles, M. Lefebyre, receveur.

#### INSPECTION DE SAINT-AMAND. .

Service actif. - CAPITAINERIE DE LECELLES. - MM. Gérard,

capitaine, à Lecelles, Lefevre, lieutenant, à Saméon: Fouquet, lieutenant, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Derbecq, capitaine, à Hasnon; Lesrel, lieutenant, à Tilloy; Chassaing, lieutenant, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Landon. capitaine, à Notre-Dame-au-Bois; Dineur, lieutenant, à Bruille; Colmant, lieutenant, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

#### INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Dromaux, capitaine, à Onnaing, Beuzard, lieutenant, à Blanc-Misseron; Cuirot, lieutenant, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Pourcelot, capitaine, à Valenciennes; Jacquart, lieutenant, à Valenciennes (station); Coquelet, lieutenant, à Anzin; Ridon, lieutenant, à Vendegies-sur-Écaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Ruant, capitaine, à Wargnies-le-Petit; Lemaître, lieutenant, à Saint-Vaast; Canneaux, lieutenant, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

#### INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, capitaine, à La Longueville; Louvel, lieutenant, à Bavai; Dubray, lieutenant, à Feignies (station); Desbordes, lieutenant, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergnies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, capitaine, à Jolimetz,

Germain, lieutenant, à Berlaimont; Gaillard, lieutenant, à Beaudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBBUGE. MM. Huart, capitaine, à Maubeuge; Robert, lieutenant, à Villers-sire-Nicole; Aubert, lieutenant, à Cerfontaine; Sindely, lieutenant, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

### INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Vallette, capitaine, à Solre-le-Château; Beaudet, lieutenant, à Beaurieux; Paris, lieutenant, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, capitaine, à Glageon; Bertholet, lieutenant, à Trélon; Mathieu; lieutenant, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Willies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, capitaine, à Avesnelles; Mondelli, lieutenant, à Dompierre; Petit, lieutenant, à Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

#### SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, inspecteur, à Valenciennes; Rayolles, sousinspecteur divisionnaire, à Cambrai. — Contrôleurs, MM. Louis, à Valenciennes; Fallague, à Onnaing; Couplet, à Bouchain; Carlier, à Cambrai; Bruneel, à Denain; Jossé, à Saint-Amand; Mahieu, à Famars; Reinslet, à Jenlain; Faviaux, à Solesmes.

## SERVICE GÉNÉRAL.

#### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Péroche; sous-inspecteur, M. Boursy, à Valenciennes; receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Curmer;

premier commis de la recette principale, M. Tanton; deuxième id., M. Parisel; troisième idem, M. A. Bouët; contrôleurs, MM. Boulanger et Lucas, à Valenciennes; receveur de navigation, M. Demorgue, à Valenciennes; contrôleur de garantie, M. Boulanger, à Valenciennes; receveur particulier, M. Peignot.

RÉSIDENCE D'ANZIN. Contrôleur, M. Lacombe; receveur particulier sédentaire, M. Lucas. — RÉSIDENCE DE SAINT-AMAND. Contrôleur, M. Guillemin, receveur particulier sédentaire. M. Dupont. — RÉSI-DENCE DE CONDÉ. Contrôleur, M. Legrand; receveur particulier sé dentaire, M. Carnolle; receveur de navigation, M. Grosdemange. - RÉSIDENCE DE FRESNES. Receveur particulier et de navigation, M. Touchebœuf. — RÉSIDENCE DE DENAIN. Contrôleur, M. Cattin; receveur particulier sédentaire, M. Montiton; receveur de navigation, M. Thiriet. — RÉSIDENCE D'ONNAING. Receveur particulier sédentaire, M. Duquesne. — RÉSIDENCE DE VIEUX-CONDÉ. Receveur de navigation, M. Jacquot. — RÉSIDENCE DE BOUCHAIN. Receveur ambulant, M. Thibault. - RÉSIDENCE DE DOUCHY. Receveur ambulant, M. Degrave. - RÉSIDENCE D'ESCAUDAIN. Receveur ambulant, M. Callau. - RÉSI-DENCE DE MAING. Receveur ambulant, M. Guillemin. - RÉSIDENCE DE MARLY. Receveur ambulant, M. Gouëre. - RÉSIDENCE DE MORTAGNE. Receveur ambulant, M. Boutry.

#### ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Letocart, à Avesnes; sous-inspecteur, M. Mons, idem. Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Morisot, idem. Premier commis, M. Brondel; deuxième idem, M. Lemire. Contrôleur, M. Tressange, à Maubeuge. Receveurs particuliers sédentaires, MM. Duval, à Maubeuge, Bazenerie, à Landrecies. Receveurs ambulants, MM. Evrard, à Avesnes, Jan et Delcourt, au Quesnoy; Laby, à Solre-le-Château; Georges, à Bavai; Godard, à Berlaimont; Gérard, à Trélon; Delanchy, à Maroilles; Hecquet, à Maubeuge.

#### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Meunier, à Cambrai. Sous-inspecteur, M. Dupuich Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Maës, à Cambrai Premier commis, M. N...; deuxième idem, M. Vandermarcq. Contrôleur de ville, M. Guillon, à Cambrai. Receveur de navigation, M. Arbinet, à Cambrai. Receveurs particuliers, MM. Derome, à Cambrai, Thervay, au Câteau. Receveurs ambulants, MM. Coupois, à Cambrai; Terrien, à Carnières; Seguin, au Câteau; Galy, à Clary; N...., à Gauzeaucourt; Desert, à Iwuy; Dhaussy, à Masnières; Largillière, à Solesmes; Girardin; à Walincourt.

#### SERVICE DES TABACS.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux. Par suite de cette décision, Lille est devenu chef-lieu d'une direction qui comprend la manufacture de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins et la culture des départements du Nord et du Pas de-Calais.

Le département du Nord est autorisé, pour 1863, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, 835 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816, soit 157 hectares, et au total 1002 hectares.

Ces 1002 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 kilogrammes de tabac.

#### MANUFACTURE.

#### Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, M. Drouet d'Aubigny, 🛧, à Lille.

Ingénieur de la manufacture, N...

Sous-ingénieur, M. Lesage, faisant les fonctions d'ingénieur. Contrôleur, M. Décocq.

Garde-magasin, M. Rocaz.

Bureaux. — MM. Lesueur, premier commis; Labitte, deuxième commis; Guermonprez, commis de première classe; Durigneux, commis de deuxième classe; Gruer, commis de troisième classe; Dardenne, commis de quatrième classe; Koch, idem; N..., surnuméraire.

#### MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque. Contrôleur de magasin, M. Louet, idem.

#### CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Pouget, à Lille; commis de l'inspection, M. Robin.

#### MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — Entreposeur, M. Rolland; contrôleur de magasin, M. Mérel; commis aux écritures, M. Caille; contrôleur de culture, M. Boursy.

Magasin  $N^{\circ}$  2. — Entreposeur, M. Héron; contrôleur de magasin, M. Mallard; commis aux écritures, M. Bon; contrôleur de culture, M. Petit.

#### MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Tulle, à Merville; contrôleur de magasin, M. Guillost, à Merville; contrôleur de culture, M. Cointe, à Merville.

## ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,445 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 904 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt

lers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wal-

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières, y compris celles de Chambéry et de Nice.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Théry, \*, à Douai.

MM. Petit, sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation; Lambert, sous-inspecteur, attaché à la conservation; Boisin, brigadier sédentaire, chargé de la comptabilité; Gottiniaux, garde sédentaire; de Villongue, idem.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

#### INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. le baron d'Hastrel, inspecteur, chef de service, à Lille; Sorreau, garde sédentaire attaché à l'inspection; Cayet, sous inspecteur, à Valenciennes; Clauzet, garde général, à Hazebrouck.

#### INSPECTION DU QUESNOY.

e inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de

de Maillier, inspecteur, chef de service, au Quesnoy; Pin-, commis temporaire, attaché à l'inspection; Lambert, sousteur, au Quesnoy; Dambrun, garde général, à Landrecies; saux, garde général adjoint, chargé de l'intérim du cantonne-de Trélon; Cotte, garde général adjoint, à Locquignol,

#### POSTES AUX LETTRES.

ECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Chapuis, \*, inspecteur stes et relais du département, à Lille. is-inspecteur, M. Doniol.

. Louvart de Pontlevoy, premier commis adjoint à l'inspec-Champon, commis, idem. gadier-facteur, M. Dutoit.

a dans le département du Nord soixante-onze bureaux de postes ttres, sept directions composées, cinquante un bureaux simples et distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont plaprésente le nom du directeur de chaque bureau.

ECTIONS COMPOSÉES. Lille. MM. Labitte, directeur; Vaffier, ileur; Méo, idem. — Préposés de bureaux supplémentaires : Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme Asbroucq, quartier azemmes. — Avesnes, M. Adam, directeur. — Cambrai, camp, idem. — Douai, M. Bausse, idem. — Dunkerque, obinet, idem. — Roubaix, M. Veilhan, idem. — Valenes, M. De Loë, idem; M. Hubert, commis principal. ECTIONS SIMPLES. Aniche, Mile Dhaisne; Anzin, Mile Aubertin; x, M. Delcambre; Armentières, M. Houde; Bailleul, M. Cat; assée, M. Houde; Bavai, Mme Salles; Bergues, Mme ois; Berlaimont, Mme Ménet; Bouchain, M. Chanudet; ourg, Mlle Desjardins; Busigny, Mlle Felhoen; Cassel, Desmidt; Le Cateau, M. Campion; Caudry, M. Chevalier; , Mme Lucas-d'Agenville; Comines, Mme Hanguillard; , Mlle Bossel; Cysoing, Mlle Bauvin; Denain, M. Dufour; es, M. Duretz; Fourmies, Mlle Sévené; Gravelines, Veillot; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hazebrouck, ettre; Hondschoote, Mlle Lion; Jeumont, M. Disneur, \*; ecies, Mlle Richez; Lannoy, Mme Simon; Marchiennes, Baillet; Masnières, Mme veuve Mollien; Maubeuge, M. Mad; Merville, Mme Barthès; Onnaing, Mme Mahistre; Orchies, Royer; Pont-à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Dubuisson; Le Quesnoy, M. Dekeyser; Raches, Mme Dumay; ies, M. Dehaisnes; Saint-Amand, M. Daussy; Seclin, Bocquet; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes;

Mlle Marlierre; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme veuve Duvet, Tourcoing, M. Renouard; Trélon, Mme Balasse; Walincourt, Mlle Cornillot; Watten, Mme veuve Letu; Wormhoudt, Mlle Des-

champs.

BUREAUX DE DISTRIBUTION. Carnières, Mme veuve Horrie; Crespin, Mlle Cartier; Esquelbecq, Mlle Tancrez; Étrœungt, Mlle Godbille, Fournes. Mlle Rousselot; Gouzaucourt, Mme Devaux; Halluin, Mme Wallart; Hautmont, Mlle Delaporte; Iwuy, Mlle de Bornier; Lourches, Mlle Nicolet; Marcq-en Barœul, Mlle Duchet; Maroilles, Mlle Barthélemy; Templeuve, Mme Pottier.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM. Laporte, à Lille; Vial, à Busigny; Courtin, à Cambrai; Cendro, à Douai; Courtois, à Hazebrouck; Gabelle, à Somain; Lejeune, à Valenciennes.

#### FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes, la Gouvernante des Enfants de France.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées: l'Empreur, l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde,

la princesse Marie-Clotilde Napoléon;

La dame d'honneur S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'État, les aides de camp de l'Empereur, de service; les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A. I. Mme la princesse

Mathilde, la Gouvernante des enfants de France. Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand

Le president du Senat, le president du Corps legislatif, le graud référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministrels, le président du Conseil d'État, le président du Conseil d'État, le président du contentieux du Conseil d'État, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des

tration des contributions directes, le directeur de l'administration des tabacs, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des cultes, le directeur de l'imprimerie impériale, le directeur général des lignes télégraphiques.

### TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a cinq ans, dans notre recueil, les notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des colonies françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a de changements que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyions pas devoir les indiquer ci-après:

1er TARIF.  Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, compris les directions situées en Corse et en Algérie.		2° TARIF.  Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.		8° TARIF.  — Taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté).
dication du poids.	Lettres  affran- chies. non affran- chies.	Indication du poids.	Lettres  affran affran chies.	Indication du poids.
i-dessous de 10 gr. isqu'à 10 gr. inclus. t-dessus de 10 gr. isqu'à 20 gr. inclus. t-dessus de 20 gr. isq. 100 gr. inclus. i-dessus de 100 gr. isq. 200 gr. inclus. t-dessus de 200 gr. isq. 300 gr. inclus. ainsi de suite, en a chaque 100 gr. ou 100 gr. excédant, isses d'affranchisses 10 e. en cas de non	fr. c. fr. c. 0 20 0 30 0 40 0 60 0 80 1 20 1 60 2 40 3 60 joutant, par fraction de 80 cent. en ent, et 1 fr.	De 100 à 200 gr. id.	fr. c. fr. c 0 10 0 15 0 20 0 36 0 40 0 60 0 80 4 20 joutant par fraction de t0 cent. en nt et 60 c.	Ir. c.  Jusqu'à 15 gr. exclus. 0 10  De 15 gr. à 30 gr. exc. 0 20  De 30 idem à 60 idem 0 30

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

#### Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre chargée, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

#### Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles paient 1 p. % de la valeur estimée à partir du 1 er janvier 1863. (Loi du 2 juillet 1862.)

Indépendamment du droit de 1 p. %, l'expéditeur doit acquitter un droit de timbre de 50 centimes pour la reconnaissance qui lui est donnée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 40 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

#### Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 4 p. % depuis le 1<sup>et</sup> janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. %, un droit de timbre de 50 centimes.

Nota. L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paie d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

#### POIDS ET MESURES.

#### PERSONNEL.

Caux, vérificateur; Henry, premier vérificateur adjoint; elahaye, deuxième vérificateur adjoint; Delavenne, troisième à Lille; Dawint, vérificateur, à Dunkerque; Boone, idem, brouck; Boucher, idem, à Cambrai; Girod, idem, à Avesnes; er, idem, à Douai; Loriaux, idem, à Valenciennes.

## SCIENCES ET ARTS.

#### SOCIÉTÉS SAVANTES.

## mission historique du département du Nord.

Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 no-1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments ces historiques du département, et de se livrer à toutes les hes qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie de.

est composée de vingt-deux membres et a des correspondants laque arrondissement du département.

#### Membres honoraires.

. de Saint-Aignan (O.  $\divideontimes$ ), ancien préfet du Nord , à Paris , eur de la Commission .

eau. MM. Le Glay, \*, \*, archiviste du département, cordant de l'Institut, président; De Coussemaker, \*, \*, \*, cordant de l'Institut, vice-président; Chon, professeur d'histoire iculté des sciences, secrétaire-général; Ch. Vincent, chef de là la préfecture, secrétaire-archiviste.

#### Membres résidants.

. Balson, conseiller de préfecture; Benvignat. architecte; rd, H., négociant, conseiller général; Blanquart-Evrard, \*, étaire, photographe; l'abbé Carnel; Colas, professeur à de peinture; De Caulaincourt, propriétaire; Deligne, Jules, seur; De Melun, \*, propriétaire, conseiller-genéral; De la que, propriétaire; Desmyttère, médecin en chef de l'asile ées de Lille; Gentil-Descamps, \*, propriétaire, ancien adumaire de Lille, Le Glay, Jules, employé à la section histoles Archives; Paeile, \*, bibliothécaire et archiviste; Van, chef d'institution.

## Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Brun-Lavainne, secrétaire de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; Derbigny, conseiller de Préfecture, à Haubourdin, ancien membre résidant; l'abbé Dervaux, à Comines.

Arrondissement d'Avesnes.MM.Cabaret \*, ancien receveur particulier des finances, à Avesnes; Fiévet.architecte, à Avesnes;

Michaux, secretaire de la sous-préfecture d'Avesnes.

Arrondissement de Cambrai. MM. De Baralle, architecte à Cambrai; de Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Bra, \*, statuaire à Douai; Brassart, secrétaire des hospices à Douai; Cahier \*, conseiller à la cour impériale de Douai; Preux, avocat général; Tailliar, \*, conseiller

à la cour impériale de Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Chamonin, vice-consul d'Espagne, à Dunkerque; Cousyn, avocat, à Dunkerque; Debaecker, ancien juge-de-paix, propriétaire à Bollezeele; Develle, architecte à Dunkerque, Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement; Raymond de Bertrand, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Ig. Plichon, \*, membre du conseil-général, député au Corps législatif, à Bailleul; Deschodt, membre du conseil-général, à Hazebrouck; Desmyttère, maire à

Cassel; Quenson, juge au tribunal d'Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Grar, Edouard, \*\*, à Valenciennes; Grimault, architecte, à Valenciennes; Lelièvre, \*, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; De la Fons, baron de Melicocq, archéologue, à Raismes; Hédouin, commissaire de surveillance au chemin de fer du Nord, à Valenciennes.

## Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, \*\*, ingénieur à Lens (Pas-de-Calais); Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris, Carlier, ancien agent de change, à Paris; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard; baron de Bry (O. \*\*), ancien président de la Commission, préfet de la Côte-d'Or, de Courmaceul, ancien jnge-de-paix, à St.-Amand, Imprimeur à Nantes; de Fontenay, président de la Société Eduenne, à Autun; de Girardot, \*\*, sous-préfet à Montargis; de Godefroy de Menilglaise, \*\*. propriétaire à Paris; de Linas, \*\*, propriétaire, à Arras; Didron ané, directeur des annales archéologiques à Paris; de Rosny, Lucien, membre de la société des Antiquaires de France, à Paris; De Sauler

(O. \*), sénateur, membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie, à Paris; J. Lefebvre, \*, F., Préfet du Morbihan; Edward Le Glay, \*, F., sous-préfet à Libourne, ancien membre résidant; Mille, \*, F., ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris, ancien membre résidant; Robert (O. \*), sous-intendant militaire à Paris, ancien membre résidant.

## Correspondants à l'étranger.

MM. De la Frémoire, \*, ingénieur du chemin de fer, à Namur; De Reume, capitaine d'artillerie, à Bruxelles; De Roisin (le baron), propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant; Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid.

## Société Impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

## Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier president de la Cour impériale; le procureur-général impérial, le préfet du département du Nord, le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des facultés.

## Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, \*\*, président du tribunal de Saint-Omer; Preux (O. \*\*), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine; Maugin, docteur en médecine; Danel, \*\*, membre du conseil général et président à la Cour impériale; Honoré père, avocat à la Cour Impériale; Plazanet, \*\*, colonel du génie en retraite; De Lagrange, \*\*, colonel d'artillerie en retraite, ancien député au Corps législatif; Lagarde, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, \*\*, conseiller, idem; Leroy (de Béthune), avocat; Lequien, docteur en

médecine; Dubois, \*, ancien sous intendant militaire; Corne, ancien représentant; Bra, \*, statuaire; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Desfontaines d'Azincourt, (O. \*), membre du conseil municipal; Cahier, \*, conseiller à la Cour impériale; Vasse, professeur de physique au lycée; Jouggla, médecin vétérinaire.

#### Fonctionnaires de la Société.

MM. Maurice père, \*, président; Cahier, \*, premier viceprésident; Martin, deuxième vice-président; Offret, secrétaire général; Preux fils, premier secrétaire adjoint; Maurice fils, deuxième secrétaire adjoint; Le comte de Guerne, \*, économe; Paix, trésorier; Brassart, conservateur des jardins et archiviste.

#### Membres résidants.

MM. Minart, conseiller à la Cour impériale; Nutly, juge-de-paix; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; Delplanque, médecin vétérinaire; Bagneris fils, 'docteur en médecine; Paix, négociant; De Maingoval, propriétaire; Comte de Guerne, \*, conseiller à la Cour impériale; Dupont, avocat à la Cour impériale; Petit, \*, président à la Cour impériale; Mercklein, ¥, professeur des sciences à l'école d'artillerie : Talon, avocat à la Cour impériale; Meurant, architecte de la ville de Douai; Thurin, propriétaire; Robaut, dessinateur; baron de Guerne, propriétaire; Copineau, \*, officier supérieur en retraite; Martin, \*, directeur de la fonderie; Asselin, avocat; Leroy, Emile, avocat; Fleury, \*, proviseur du lycée; Delannoy, docteur en médecine; Courtin, \*, conseiller à la Cour impériale; Butruille, négociant; Offret, professeur adjoint de physique au lycée; Dehaisnes, professeur à l'institution Saint-Jean; Liégard, vérificateur des domaines; Tarlier, propriétaire; Preux fils, substitut du procureur général; Lecq, maître de postes; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, avocat.

## Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Burrau. MM. Chon, président; Violette, vice-président; Guiraudet, secrétaire-général; Houzé de l'Aulnoit, avocat, secrétaire de correspondance; Bachy, trésorier, Chrestien, bibliothécaire.

#### Membres honoraires.

MM le Préset du département du Nord; le Maire de Lille.

#### Membres résidants.

MM. Delezenne, \*, correspondant de l'Institut; Verly, architecte; Kulhmann (O. \*), chimiste, correspondant de l'Institut; Bailly, \*, docteur en médecine; Danel, \*, propriétaire; Moulas, littérateur; Le Glay, \*, archiviste du département, correspondant de l'Institut; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve, \*, docteur en médecine; Delerue (O. A.), juge-depaix; Bachy, propriétaire; Chon, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, chimiste-agronome; Lavainne, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, professeur à l'école de médecine; Lamy, professeur à la Faculté des sciences; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, \*, imprimeurphotographe; Colas, peintre; Violette, (O. \*), commissaire des poudres; Garreau, professeur à l'école de médecine; Girardin, (O. \*), doyen de la Faculté des sciences; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, \*, manufacturier; Fiévet, ingénieur-mecanicien; Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté des sciences; Paeile, 🕹, bibliothécaire de la ville; Violette, Ch. (O. A.), professeur à la Faculté; Mathias, \*, F, ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; De Meulun, F, propriétaire; Bos, professeur au lycée; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; Van Hende, chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, professeur à la Faculté des sciences ; De Coussemacker, 💥 , 🤻 , 🕂 , juge ; Hinstin , professeur au lycée Dareste; suppléant à la Faculté des sciences; le baron Meunier, \* . conseiller municipal; Rouzière-Cavalier, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, avocat; Deplanck, homme de lettres; Eschenauer, pasteur de l'église réformée; David, professeur à la Faculté des Sciences; De Norguet, propriétaire; Lethierry, entomologiste; Richaud, proviseur du lycée.

#### COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Le Glay, \*, +, archiviste du département; Verly, architecte; Chon, professeur d'histoire au lycée.

#### COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette (O. ★), Corenwinder; Bachy, à Fives; Kuhlmann (O. ★); Meurein; Girardin (O. ★).

## Société centrale de médecine du département à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but: 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3° de faciliter la formation et le développement d'associa—

tions médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

Bureau pour 1863. MM. Castelain, \*, docteur en médecine, président; Joire, vice-président; Petit, secrétaire-général; Féron, secrétaire-adjoint; Rey, secrétaire des consultations gratuiles; Simon, bibliothécaire; Despinoy, pharmacien, trésorier.

### Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (O. \*), conseiller d'état; Despinoy, pharmacien; Simon, id.

#### Membres titulaires résidants.

MM. Bailly, \*, Brequin, Binaut, Cappelle, Castelain, Cazeneuve, \*, Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Delezenne, Dewaele, Dujardin, Féron, Godefroy, Joire, Houzé de l'Aulnoit, Ladureau, \*, Mazurel, Meurein, Morisson, Olivier fils, Parise, Petit, Pilat, Pommeret, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpetegem, Wannebroucq.

### Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, \*, Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff.

#### Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'interêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau. MM. Wilbert, président; Renard, vice-président; Lefebvre, secrétaire; Bruyelle, bibliothécaire-archiviste; Lestoquoy, trésorier.

#### Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai, MM. Vallon (G. O. \*), préfet du Nord; Guillemin, \*, recteur de l'Académie; Petit-Courtin, \*, maire de Cambrai.

## Membres résidants.

MM. Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Abel Berger, directeur de la même école; Boucher, sous-bibliothécaire de la ville; Bruyelle, receveur des hospices; Carion, rédacteur en chef de l'Emancipateur; Crépin, agriculteur; de Baralle, architecte; de Beaumont, docteur-médecin; H. de Try, maître de chapelle; Durieu, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Hardy, docteur-mé-



decin; Houzé, secrétaire de la mairie; Lefebvre, régent au collége; Leleu, agriculteur; Roth, négociant; Renard, avocat; comte Charles de Vendegis; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance; Lestoquoy, juge-de-paix; Evrard, \*, ingénieur civil.

## Société des Amis des Arts, à Doual.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Choque, \*, maire, président; Desmarets, avocat, trésorier; de Guerne, \*, conseiller à la cour impériale; le baron de Lagrange (O. \*), ancien député au Corps-législatif; Lequien, \*, docteur en médecine.

## Société des Amis de l'Industrie, à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par le Préfet le 19 du même mois.

MM. Choque, \*, maire, président; Lequien, \*, vice-président; Thorez-Corbitt, secrétaire; Pinquet, adjoint, trésorier; de Guerne, \*, conseiller à la Cour impériale; Dubrulle-Chevalier, plombier; Petit, \*, président à la Cour impériale; Robaut(Félix), lithographe.

Société médicale de Douai.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Duhem, président; Léonardi, secrétaire; Bagnéris, père, docteur en médecine, trésorier; Faucheux, docteur en médecine, archiviste; Maugin, Tesse, Fontaine, Watelle, docteurs en médecine; Bagnéris fils, Delplanque, vétérinaire; Gelez fils. Membres honoraires, MM. Lequien, \*\*, et Gelez père.

## Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., \*, président; Defontaine, premier viceprésident; V. Bultot, deuxième idem; Martin, Ad., escrétaire-général; Tardieu, secrétaire-adjoint; Cellier, archiviste; Marquis, trésorier; Lecat, rapporteur-général.

#### Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, \*\*, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Boudousquié (O. \*\*), ingénieur en chef des mines; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

### Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., 🛠, à Valenciennes ; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne ; Delgrange, à St.-Saulve; Lewille, \*, adjoint au maire, ancien capitaine d'artillerie; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyencuré de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collège, idem; Cassiaux, prof. de rhétorique au collège, idem; Boudousquié (O. \*\*), ing. en chef des mines, idem; Cellier, rédacteur du Conrrier du Nord, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, \*, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustaye, \*, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur, à Valenciennes; Monchicourt, Achille, industriel, à Marly; Debettignies, fabricant de porcelaines, à Saint-Amand; Bultot, substitut du procureur impérial; Dormoy, ingénieur des mines; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; de Warenghien, ¾, président du tribunal civil; Tardieu, ingénieur civil; Médart, commissaire de surveillance administrative; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufactieur à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem, Louise, professeur de seconde, au collége, idem.

#### Association lilloise,

## pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté du Préfet, du 17 septembre 1836, compte un grand nombre de membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, \*, archiviste du département, président honoraire; le comte de Melun, \*, propriétaire, président; Kolb-Bernard, \*, vice-président; de Vogelsang, vice-président; Fockedey, secrétaire-général; N..., trésorier; Lejosne, propriétaire; Rouzière-Cavalier, idem; de la Chaussée, idem; Dorémieux; Bouton; Arnold; Deplanck; J. Philippe fils; Pajot fils; L. Delcourt; Fiévet-Laurent; G. Constant; L. Lefebvre; J. Millot; Frappé fils.

### Société Dunkerquoise,

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1851, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

BURRAU. MM. Gojard (O. \*), président; Terquem, vice-président; Delye, secrétaire-perpétuel; Thélu, médecin, archiviste; Allart, négociant, trésorier.

M. Mollet, \* , maire de Dunkerque, président honoraire.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, banquier, Armand, substitut du procureur impérial; Bernaert, banquier; Bonvarlet fils, négociant; Boutoille, principal du collége; Carlier, Am., \*, négociant; Chamonin, \*, (Esp.), idem; Chappuy, ancien médecin; Conseil, ¾, ancien capitaine de port; Cousin (Louis), avocat ; de Bertrand (Raymond), propriétaire; de Clebsattel, \*, avocat, député; Delye, juge au tribunal de Dunkerque; Derode (Victor), conseiller municipal; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Duriau, docteur en médecine, Dussausoy, propriétaire; Everhaert, idem; Flament, architecte adjoint de la ville; Gervoson, commis principal des douanes; Gojard (O. \*), ingénieur en chef des ports; Güthlin, professeur d'allemand au collége; Hovelt, notaire; Hubert, \*, propriétaire; Mathorez, ancien professeur; Millet, professeur au collége; Mollet, \*, maire de la ville; Morel, professeur au collége; Muotz, employé des ponts-et-chaussées: Nys-Boudin, propriétaire; Plocq, \*, ingénieur des ponts-et-chaussées; Quiquet, directeur du cours professionnel; Terquem, professeur d'hydrographie; Thélu, médecin; Zandyck, docteur en médecine.

Membres titulaires non résidants. MM. Bergerot, à Esquelhecq; Hervin, propriétaire à Bergues, Morael, docteur en médecine à Wormhoudt, Lernout, docteur en médecine, à Wormhoudt.

#### Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Burrau. MM. de Coussemaker (\*, \*, \*), président; Victor Derode, vice-président; A. Bonyarlet, secrétaire; l'abbé Carnel, idem; R. de Bertrand, trésorier; C. Thélu, archiviste.

### Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

BUREAU. MM. Cabaret, président; Michaux, vice-président; Caverne, secrétaire; Colinet (Cyr), trésorier; Bourgeois, bibliothécuire-archiviste.

Membres résidants. MM. Bevière, propriétaire; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (Cyr); Colinet (Elisée), sous-inspecteur des enfants trouvés; Fiévet, architecte; Hannoye, propriétaire; Tordeux, filateur; Viroux, imprimeur; Pauquet, propriétaire; Gossart, aîné, négociant; le comte de Mérode, propriétaire; de Colnet, idem; Bourgeois, juge-de-paix; Ledoux, capitaine du génie; Dagalier, agent-voyer principal.

## Société d'horticulture du département du Nord

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, président d'honneur; Tripiez-Jonglez, président; Lemoinier, vice-président; Doyen, docteur en médecine, secrétaire-général; Rouzière-Chevalier, archiviste; Paillart, trésorier.

général; Rouzière-Chevalier, archiviste; Paillart, trésorier.

Conseil d'administration. MM. Aldebert (Amand), horticulteur;
Bernard (Paul), propriétaire; Cousin, idem; Danel, \*, idem;
Descamps (Ed.), idem; de Vogelsang, idem; Dibos, \*, idem;
Dubus, négociant; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Schlacter, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

## BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

#### BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 33,954 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, A, bibliothécaire; Gailliez, sous-bibliothécaire;

Magot, sous-bibliothécaire adjoint.

Commission de surveillance. MM. Richebé, (O. \*), maire, président; Blondeau, avocat; Blocquel, \*, conseiller municipal; Paillart, propriétaire; Girardin, (O. \*), doyen de la faculté; de Coussemaker, \*, \*, +, juge; P. Legrand, avocat; Paeile, +, secrétaire.

#### BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1<sup>er</sup> février 1856, est ouverte au public tous les jours, savoir : les dimanches et fêtes, de dix heures à une heure, les mardis, jeudis et samedis de neuf heures à midi et les trois autres jours de la semaine, de quatre à neuf heures du soir. Elle contient environ 3,000 volumes imprimés et 15 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XV<sup>e</sup> siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 18.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan.

## BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle.—Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés.

Bibliothécaire, M. Bouchez.

Ouverture: tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix à une heure. Ce dépôt est peu fréquenté; c'est à peine si 4 ou 6 lecteurs y rendent journellement.

#### BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; bibliothécaire-adjoint, M. l'abbé Dehaisne.

## BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collège communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 21,000 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

nnee une somme nxe pour acnat de nvres nouveaux.

## Bibliothécaire, M. Gambart; inspecteur, M. Cassiaux.

## Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

#### BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 7,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf houres du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, président; A. Philippe, propriétaire; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

#### BIBLIOTHÈQUE DU GATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835 Elle a été formée

à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Commission de surveillance, MM. de Lasons, président; Cassine,

Maréchal.

Conservateur, N...

## BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,028 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la Mairie.

#### BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements. à 2,266 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Conservateur, M. Bourgeois, Adolphe.

#### BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,162 volumes imprimés et 10 mauuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

#### BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

#### BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

#### BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 3,507 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

## BIBLIOTHÈQUE "

publiques, il existe à Lille, à Établie dans un magnifique locr' r jires localités du département, des thèque renferme environ 37. , suscriptions particulières et ayant ces derniers il en est de As lectures instructives, amusantes et do la classe moyenno et ouvrière. Les ces dépôts sont des romans religieux, des marque quelques éditir Les jours d'ouver semaine, de trois ' serales et particulières, des biographies, des que physique, chimie, etc., mises à la portée et l'été, et depui a la portée de personnes connues; on en prête aussi aux curés et aux mairos de institutions ronders. 40 lecteurs er personnes connues; on en prête aussi aux prisons, aux curés et aux maires des comcomparation de la loisirs d'un grand nombre de personnes controllement les loisirs d'un grand nombre de personnes cure de la société de la soci Biblioth Dehaisr

de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société d'un grand nombre de personnes et en se de la société de un grand nombre de personnes et en servir de celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de instituté. C tic moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

#### LILLE. - MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouver-

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, \*.

Commission de surveillance. MM. Reynard, \*; Grodée; H. de Jouffroy; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture, Benvignat, architecte.

#### MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition:

MM. Benvignat, architecte; Verly, architecte; Chon, professeur d'histoire; Colas, professeur à l'académie; Ch. Bachy, propriétaire.

#### MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les rties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des aux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois ies humaines provenant des ruines de Thèbes.

musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la

& des sciences.

Commission de surveillance. MM. A. Flamen, représentant le maire; le doyen de la Faculté; le président de la société des sciences; Lacaze Duthiers, professeur à la Faculté des Sciences; le docteur Bailly, \*, membre de la Société des Sciences.

Conservateur des collections, M. Lacaze-Duthiers, professeur à

la Faculté.

#### MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers debris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a

délégué à cet effet :

MM. Le Glay, ※; Verly; Chon; de Coussemaker, ※, ❖, ❖, ↓; Van-Hende.

#### MUSÉE MOILLET

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. A. Flamen, conseiller municipal, délégué pour la présidence; Chrestien, docteur en médecine; Bachy, propriétaire; Violette, (O.) \*, membres de la Société des Sciences.

#### MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Violette (O. \*\*), président; Verly; Bachy.

#### DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renserme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les essorts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 4844; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, président de droit; A. Philippe, vice-président; Gaspard fils, secrétaire; Schoutheer fils; Develle; Dagneau; Cuel (O. \*); Duthoit fils; Ponchez fils; Fr. Darras, Lambert; L. Caux; E. de Forcade, conservateur.

#### DOUAL.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre, Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur préparateur, M. Potiez, Louis.

## Commission générale.

MM. le maire de Douai, président; le baron F. de Guerne, vice-président; Watelle, secrétaire-général; Gelez fils, secrétaire adjoint.

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Copineau, \*, propriétaire, président; Lepreux, secrétaire de la mairie, secrétaire, Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller; Taillart, idem; le comte de Guerne, \*, idem; Rossignol, idem; Honoré, ancien maire de Douai; Moutée, docteur-ès-lettres; Estabel-Luce, bibliothécaire; l'abbé Dehaisne, bibliothécaire-adjoint.

Section d'archéologie et des beaux arts. MM. Asselin, président de Warenghien, conseiller; Delannoy, pharmacien; Imbert de la Phalecque, propriétaire; Dubrulle fils, architecte; G. de Baillen-

court; Preux fils; de Baillencourt; Thomassin.

Section d'histoire naturelle. MM. de Guerne, Fred. propriétaire; Delplanque, vétérinaire; Desmarets Emile, avocat; propriétaire; Tesse, docteur; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur; Gelez fils, idem; Maugin, idem; Maurice Léon, avocat; Gelez fils; Foulon.

#### CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846, qui renferme des tableaux, des statues en marbre, quelques bas—reliefs, des médailles anciennes, des collections d'oiseaux et de coquillages.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, président. Evrard, \*\*, ingénieur civil; Berg er père. professseur de dessin, Bruyelle, receveur des hospices; le comte de Vendegies.

#### VALENCIENNES.

Les musées de Valenciennes sont composés de belles galeries de peinture et de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission per-

manente. Les membres de cette Commission sont :

MM. Delanoue, géologue, vice-président; E. Pesier, chimiste, secrétaire; Charles Courtin, naturaliste; Dutemple, chirurgien; Delgrange, naturaliste; De Bracquemont, ingénieur civil.

## **BOUBAIX** (musée industriel).

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales: 4° douze carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° onze carnets d'échantillons de nouveautés des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan.

### JARDINS BOTANIQUES.

#### LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

#### DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

## THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. S. Levy.

Douai et Roubaix ont des troupes sédentaires dirigées par MM. Clément-Martin et Levasseur.

Les théatres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de :

MM. René, Corail et Rancy.

## ÉCOLES SPECIALES ET COMMUNALES.

## Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉGOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de Société du grand Concert, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de Conservatoire secondaire de Paris. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attaches à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique

à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets

distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronnage et de surveillance, MM. le maire, président; Danel, \*. vice-président; F. Crespel, E. Desrousseaux, Tilloy-Casteleyn, Théry.

ADMINISTRATION. Directeur, M. Magnien; secrétaire-archiviste, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. Professeurs. Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle. Florin. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfège. Pour les demoiselles: 1<sup>re</sup> classe. M. Français, 2° classe, M. L. Delannoy. Pour les garçons, les deux cours sont dirigés par les mêmes professeurs. Classe élémentaire, M. Bar. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1<sup>re</sup> classe, M. Lavainne; 2° classe, Mlles. Platel, Sellier et Meyronnet. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Miot. Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

# ÉCOLES ACADEMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, président; Reynart, \*, vice-président; Barrois, manufacturier; Kolb (O. \*), ingénieur en chef; Herlin, négociant; de Joussroy, receveur municipal; comte de Melun, \*, propriétaire; Menche de Loisne, \*, ingénieur des ponts-et-chaussées; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Verly, architecte.

Peinture. M. Colas, professeur.

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, professeur-directeur; Rondeau, professeur en second.

Ecole d'architecture. M. Benvignat, professeur.

Cours de perspective linéaire, M. Vanriscotte, professeur.

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. Houzé de l'Aulnoit, professeur.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Granofski, professeur.

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive, M. Granosski, professeur.

Dessin géométrique et levée de machines, M. Granofski, professeur.

Dessin linéaire, M. Vanriscotte, professeur.

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — Commission de surveillance; MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire, Steverlynck-Mallet.

Directeur du manége, M. Ruelens, Ferdinand.

## Roubaix,

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Piat, Sadou, Bayart.

Professeurs, M. Lepers, architecte; professeur-adjoint, M. Letombe.

ECOLES DE MUSIQUE. Commission de surveillance. MM. Brun-Lavaine, président; Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége, M. Victor Delannoy; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, flûte, hauthois et basson, M. Lebacq; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau; petits instruments de cuivre, M. Heinewetter.

## Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. Commission administrative. MM. le maire, président; F. Defontaine, \*, président honoraire; J. Leblan, vice-président; Saint-Amour, secrétaire; Caulliez-Catteau, conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine; Jules Lavis.

Dessin et peinture, M. Chérier, professeur.

Architecture, M. Maillard, professeur.

Musique vocale et instrumentale, M. Rosoor, professeur-directeur-Professeurs-adjoints, MM. Leroy, Couliez et Boissière.

#### Dunkerque.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, professeur.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin, MM. le maire, président; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Flamant; dessin et peinture. MM. Dubuisson et Desmit.

#### Bailleul.

#### ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire et la peinture.

Commission d'administration, MM. le maire, président; Béhaghel, conseiller général; Stoppelgast, conseiller d'arrondissement; Van Merris, Alloo, Crocs, Durie, Baelde, secrétaire.

Professeur, M. Swynghedauw.

#### Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. Administrateurs, MM. D'Houdain, procureurimpérial; de Liénard, Pagniez-Delloye, Parsy fils, Evrard, \*, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs, MM. Detry, professeur de violoncelle; Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Bonnays, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN. Commission de surveillance, MM. le maire, président; Maréchal, vice-président; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir; Flayelle, négociant; directeur, M. Berger fils; professeur, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. Commission de surveillance, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, de Baralle fils, architecte; professeur, M. Grohain.

## Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, président; M. Bailland, directeur.

#### Doual.

Commission des écoles académiques, M. le maire, président. SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, vice-président; Meurant, architecte de la ville, secrétaire; Asselin, Robaut père, propriétaire; Dubois, propriétaire.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Desuède, vice-président; A. Duthillœul,

secrétaire; Demon, notaire; Desmarets, avocat; Dislère, percepteur; Thomassin, propriétaire.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, M. Malet fils, professeur.

Ecole d'architecture, M. Malet fils, professeur; M. Pope, professeur-adjoint.

Ecole de dessin, M. Petit; professeur-adjoint, M. Cellier.

Ecole de modelure, M. Potiez Louis.

RCOLE DE MUSIQUE. MM. Heisser, professeur de vocalisation; Noury aîné, professeur de cor; François, professeur de violoncelle; Noury aîné, professeur de solfége; Hellebecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint; Decarpentrie, professeur de clarinette; Heisser, professeur de piano; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide.

Cours de demoiselles. Mme. Copin, professeur de piano; Mile. Gindre, professeur de solfége.

#### Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE À L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, président; N..., vicsprésident; Ewbanck, secrétaire; Rousseau, Baisier, artiste peintre; De Warenghien, Hamoir, Courtin, de Saint-Ouen, Rédouin, Dutouquet, Prignet.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Detrez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, professeur de physique; Pesier, professeur de chimie.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. Membres administrateurs, MM. le maire, président; Teinturier, vice-président; Girard, secrétaire; Lesebre fils, Perriquet, Durieux.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; Mohr, clarinette; Hilario, flûte et hauthois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor

et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

## LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Blocquel, Danel Louis, Lefort, Castiaux fils, Léonard Danel, Reboux, Danel-Bigo, Lefebvre, Horemans, Levy, Leleux, Destigny, Béhague, Mme. Ducatteau, M. Taffin. — A Armentières, M. Cado. — A Roubaix, M. Reboux, Ve. Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbeck. — A Dunkerque, MM. Kien, Lorenzo, Ve. Dhubert. — A Bergues, MM. Focqueur, Christiaens. — A Hazebrouck, M. Guermonprez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Carion, Régnier. — Au Câteau, M. Dunesnil. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Lévêcque, Decaussenne. — A Douai, Ve. Ceret-Carpentier, MM. Wartelle, Dechristé, Ve. Adam, M. Crépin. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour.

Imprimeurs-lithographes. A Lille, MM. Blocquel, Mayeur, Salomé, Bauchet, Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Leiebvre, Choquet, Horemans, Danel Léonard, Bayart (Mme.), Lévy, Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Vannebrouck, Tribout, Ghémar, Petit, Bayart Jules, Choquet Paul. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve. Béghin, Courmont, Hazebrouck, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Courmont. — A Haubourdin, M. Schouteer. — A Bergues, M. Sifantus-Maes. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Ve. Dhubert. — A Cambrai, MM. Simon Jean, Simon Henri, Lepage. — Au Câteau, MM. Dumesnil, Terrin. — A Avesnes, MM. Dubois, Regnaudin, Poulet. — A Bavai, M. Jouglez. — A Hautmont, M. Cazaux. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Decaussenne. — A Trélon, MM. Tricot, Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Ve. Adam, Wartelle. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour. — A Valenciennes, MM. Giart, Torret, Prignet fils, Henry.

Imprimeurs en taille douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schoeller, Tribout.

Libraires. A Lille, MM. Blocquel, Lefort, Foucart, Fremaux, Delle), Laurent fils, Castiaux, Reboux, Danel-Bigo, Druart,

Horemans, Beghin, Puisaye; Leleu, Dufour, Zevort (Dlle), Labitte, Rousselle, Wilmot, Billaux, Danel, Lévy, Dubois, Salomé, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Langlet, Cufay, Béhague, Cambray, Dubois, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Dupontieux, Destigny, Courtois, Bauchet René. — Annœullin. MM. Couvreur. Béghin. — A Armentières, M. Cado, Legrand (Dlle), Ve Nollent. - A La Bassée, Mme Bailly, M. Cambiez. - A Cysoing, M. Mouque. — A Haubourdin, Mme Schoutter. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Cocheteux, Florin, Plouvier, Courmant. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbeck, J.-B. Lepers.— Dunkerque, M. Gillet, Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Vancauwenberghe, Maillart, Pauwels (Ve), Théry (Dame), André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Vve Lachèvre, Dhubert (Vve). — A Bergues, MM. Barbez, Debever, Coudeville (Ve). — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq fils. —A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon, Parisis. — A Hondschoote, MM. Hennegraeve, Haemers. — A Rexpoëde, M. Marchand. -A Wormhoudt, M. Cavry. - A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Lemesre, Deredonville. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, M. Roussell. Dufour. — A Hazebrouck, MM. Réant fils, Guermonprez, Gobrecht (Dame), Bernart (Dame). - A Merville, MM. Lemire, Wantier. - A Steenwerck, MM. Walle, Plouvier. - A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Caron, Denis, Baladier, Dewitter (Dame), Dubus. — Au Câteau, MM Dumesnil, Terrin (Dlle), Pilloy (Ve). — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve). — A Avesnes, MM. Michaux, Bourgeois, Vandepitte (Dame), Dubois. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). - A Berlaimont, Dlle Hallez. - A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet. — A Maroilles, Ve Bévenot. — A Maubeuge, Dlle Virlet, M. Lé vêque, Dame Courtin, M. Delgorge. — Au Quesnoy, Navez (Dlle), M. Dupont, Mme Bellain, Beaugrand (Dlle), M. Dauverchain. -A Trelon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Vinois, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Foucart, Adam (Ve), Dame Cuelenaere, Wartelle, Bonnart, Marlière. — A Orchies, MM. Dubois, Carpentier. — A Somain. M. Mio. — A Saint-Amand, MM. Raviart, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Santo (Dlle). — A Condé. M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes. MM. Giart, Lemaître, Descamps, Sé gard, Désert, Marlière, Binois, Dame Blary.

## INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

Lille, M. Druez, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe; à Valenciennes, bouys, id. de 2<sup>e</sup> classe; à Dunkerque, M. Dessurne, id. de sse.

## ÉCRITS PÉRIODIQUES

. .

# Publiés dans le département du Nord.

# JOURNAUX POLITIQUES:

:S	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS						
sent		du Propriétaire. ou du gérant.		de l'Imprimeur.				
ARRONDISSEMENT DE LILLE.								
L'Echo du Nord Leleux, gér Leleux Leleux.  Le Mémorial de Lille et du nord de la France Boutteau Destigny Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais H. Lefebvre L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix Mathon Mathon Mathon Le Journal de Roubaix Reboux Reboux Reboux								
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.								
nnes. Le Courrier du Nord Benoît Henry. Cellier Benoît Henry. L'Eche de la Frontière Bealas frèr. et tessire Lemaire Prignet L'Impartial du Nord Prignet Prignet Idem.								
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.								
ue.   L'Autorité   Benj. Kien   Benj. Kien.   Bcnj. Kien.								
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.								
• • • •	L'Indépendant Le Courrier Douaisien	Vve. Cëret et		Vve Adam. Veuve Céret.				
	ARRONDISSEMENT	r de Cambrai	•					
••••	L'ÉmancipateurLa Gazette de Cambrai	Carion (Louis) Renoud	Carion (L). Lévêque	Carion (L). Renier, Boutteau				
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCE.								
ıck  L'Indicateur d'Hazebrouck   Guermonprez   Guermonprez.   Guermonprez.								
ARBONDISSEMENT D'AVESNES.								
• ••	L'Observateur des arrondisse- ments d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes		Dubois	Dubois.				

#### JOURNAUX NON POLITIQUES.

	Arrondissem. <sup>18</sup>	Villes.	Titres et Sous-Titres.	n o n s des ProprGérants	HON'S des Imprimeurs,
	Lilie	Lille	L'Echo de Lille	Lévy	Lévy.
H	ldem	ldem	Le Prix courant légal des marchandises en gros	[	
ı			marchandises en gros	court. de com.	
ı	Idem	Idem	Affiches et Annonces, Jour-	comerce com.	Delenvie.
l			nal de Lille	Danel et de	ı
H		l		Franciosi	Danel.
1	Idem	ldem	Guide du Voyageur sur le Che-		
	Idem	Idem	min de fer du Nord La Revue du mois		
I	Idem		La Fauvette du Nord		
1	Idem		Le Courrier du Commerce, de		vic Dayan.
ı			l'Industrie et de l'Agricul-		
ı			ture du Nord		
ı	Lille		Le Dimanche	Boutteaux	Destigny
H	Idem	Idem	La Revue indépendante, Vé- rité universelle	Winen	Tafah
ı	ldem	Idem	Le Canard	H. I. Lizot	Horemans.
ı		Valenciennes	La Revue agricole, indus-		
I			trielle et littéraire Journal de Bergues	Henry	Henry.
I	Dunkerque	Bergues	Journal de Bergues	Focqueur, ainé	Focqueur
	Idem		Le Pilote Dunkerquois L'instituteur du Nord et du		Vve D'Habert
I	Douai	Doual	Pas-de-Calais		Adam
H	Idem	Idem	Jurisprudence de la Cour	Auam	Adam.
H			impériale	Delebecque	Obez.
ı	Idem	Idem	L'Industrie du Nord et du Pas	· ·	
ı		l	de-Calais	Crépin	Crépin
ı	ldem	ldem	Souvenirs de la Flandre wal-	Dechristé	Dachmins
	Cambrai	Le Câteau	lonne. Le Journal du Câteau et du dé-	Decutions	Decutate
ı			partement du Nord		
I			L'Industriel	Morcrette	Simon.
I	Idem	Idem	Courrier de l'Escaut	Denis	Rouler of Boutism
I	Cambrai,	Cambrai	Le Diogène.	Ch. Louveau	Ch. Louveau .
ij	Avesnes	Avesues	Le Glaneur, Feuzlle d'assiches de l'arrrondis. d'Avesnes.	Carton	Carton
L			av i alliunuis. u Avesnes	Carion, , , ,	CE, 10H.

Par arrêté en date du 21 octobre 1862, M. le Préfet du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1863, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés:

Pour l'arrondissement de Lille, le Mémorial de Lille; pour l'arrondissement d'Avesnes, l'Observateur d'Avesnes; pour l'arrondissement de Cambrai, la Gazette de Cambrai; pour l'arrondissement de Douai, l'Indépendant; pour l'arrondissement de Dunkerque,

l'Autorité; pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'Indicateur d'Hazebrouck; pour l'arrondissement de Valenciennes, le Courrier du Nord et l'Impartial du Nord.

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 32 à 35 lettres effectives. Le coût du N° justificatif est fixé à 50 c.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le *Mémorial de Lille*, un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

# AGRICULTURE.

## CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procedé à la réorganisation des chambres

consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. \*), conseiller général, vice-président; Vercoustre, secrétaire; Delaetre, propriétaire, à Dunkerque; Dufour, cultivateur, à Brouckerque, Vandercolme, \*, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe; Dewaele, maire d'Hoymille.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, cultivateur à Vieux-Berquin, vice-président; Deberdt, propriétaire, secrétaire; Dequidt, cultivateur et propriétaire, à Sainte-Marie-Cappel; Seingier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Claudorez, idem, à Hazebrouck; Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.

AMRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Des Rotours, \* propriétaire et agriculteur, à Avelin, vice président; Beaucarne-Leroux, cultivateur et maire à Croix, secrétaire; Leroy-Dubois, cultivateur et maîre à Illies; Demesmay, \*, cultivateur, à Templeuve; L'alle-

mant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec; Kuhlmann (O. \*), fabricant de produits chimiques, à la Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, à Bois-Grenier; O'Delant, maire d'Hellemmes; Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur, à Lille; Deleplanque, cultivateur à Loos; Bonduelle fils, cultivateur à Bousbecque; Lecat-Butin, \*, cultivateur et maire, à Bondues; Ed. Defontaine, \*, \*, conseiller général à Marquette; G. Heddebault, cultivateur à Houplin; N...

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.MM. Monier, cultivateur à Aubencheulau-Bac, vice-président; Boulanger, cultivateur et maire à Doignies, Raoult, cultivateur et maire à Iwuy; Leleu, idem, idem, à Tilloy; Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre à Boistrancourt (Carnières); De Beaumont, président du comice agricole; Bauchart, cultivateur

et maire à Ligny, N...

ABRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Godart-Desmarest, \*\*, propriétaire et député à Trélon, vice-président; De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Delhaye, propriétaire et ancien notaire, à Bavai; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies; Bever, adjoint et cultivateur à Solre-le-Château; Mary, agriculteur, à Aymeries; Darche, maire de Gognies-Chaussée; Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies; Baudry, maire et agriculteur à Boulogne; Manesse, conseiller d'arrondissement à Fresnoy; Poulet, secrétaire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin, vice-président; Vasse, professeur au lycée, secrétaire; Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, idem, à Somain; Guilbert-

Estevez, \*, propriétaire et maire, à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Grar, Ed., \*, raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valenciennes, victo-président; Hamoir, \*, cultivateur à Saultain, secrétaire; Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, \*, agriculteur à Denain; Bonnier, juge-de-paix, à Condé; Blanquet, cultivateur et maire, à Famars; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand.

# SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

#### DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormoudt et d'Hondschoote.

Bureau. MM. Cuel (O. \*\*), ingénieur en chef en retraite, président; Harcourt, trésorier; Bessat, secrétaire.

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre Sciences et Arts.

Mombres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, \*, vice-président; Carlier, \*, président du tribunal de
commerce; Nys, propriétaire à Dunkerque; Delelis, adjoint au
maire de Dunkerque; de Causans, propriétaire, id.; Debavelaere,
cultivateur à Coudekerque-Branche; Foubel, cultivateur à Teteghem; Caudilier, propriétaire, à Dunkerque; Bigorne, idem,
idem; Steen, maire à Uxem; Walkens, médecin, idem; LebecqueGomel; Romain-Daullé, maire à Teteghem; Debavelaere, cultivateur à Teteghem; Wemaere, cultivateur à Lessrinckhoucke.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu fils, vice-président; Plock, \*, ingénieur des ponts-et-chaussées; Hubert aîné, propriétaire à Dunkerque; Gaspard père idem idem; Gaspard fils, docteur en droit, idem; Cardock, cultivateur à Petite-Synthe; Clément, idem à Grande-Synthe; Maegherman, maire à Petite-Synthe; Coquillier, cultivateur à Grande-Synthe.

Canton de Bergues. MM. N..., vice-président; Wæmaere, cultivateur à Armboutscappel; Courtroy, fabricant à Steene; Vanhove, cultivateur à Pitgam; Herrewyn, percepteur à Bergues; Demazure, à Bergues; Gerssen, vétérinaire, idem; Demeesemaker, propriétaire, idem; Ryssen, cultivateur à Socx; Coudeville, cultivateur à Bierne; Meezemaker, idem, idem; Duewel, cultivateur à West-Cappel; Lelieur, cultivateur à Quaëdypre; de Breyne, idem, idem; Janssens-Benynck, idem, idem; Dousselaert, idem, idem; Dewaele, idem à Pitgam; Decrocq, idem, idem; Debaecque, homme de lettres à Bergues; Boutten, cultivateur à Armboutscappel; Verhille, propriétaire, idem; Dewaele, cultivateur à Hoymille; Demeesemaker fils, propriétaire à Bergues; Miksels, médecin à Quaedypre.

Canton de Wormhoudt. MM. Vandenkerkhove, vice-président, à Volkerinckove; Vanhoutte, cultivateur à Herzeele; Houtters, id., idem; Bergerot, maire à Esquelbecq; Sapelier, cultivateur à Zeggers-Cappel; Blanquaert, idem, idem; Marcotte, idem, idem; Deseize, idem, à Wormhoudt; Denielle, idem, idem; Dehaele, idem, idem; Liévin, Ate, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. MM. Regodt, vice-président, aux Moëres; Danotte, cultivateur à Killem; Wemaere, idem à Rexpoëde; Dewaele, idem, idem; Vandaele, idem à Warhem; Bollingier, id., idem; Vandenbavière, idem, à Bambecque; Vandermeersch, id. à Hondschoote; Lelieur, idem, idem; Coppens, idem, idem.

Membres résidants hors de la circonscription. MM. Hamereel, cultivateur à Spycker; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg; Bortier, propriétaire à Ghistelle près Furnes; Landron, cultivateur à Brouckerque.

#### BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantens de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, \*, maire de Bourbourg, président; Vandenbavière, cultivateur à Loon, vice-président; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, secrétaire; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, secrétaire-adjoint; Deschodt, propriétaire, trésorier bibliothécaire.

\* Membres honoraires. MM. Vanwormhoudt, conseiller d'arrondissement, à Gravelines; Bachelier père, ancien maire, à Cappelle-

brouck.

Membres titulaires. - Canton de Bourbourg. MM. Decoussemaker, \* + , conseiller général à Bourbourg; Decarpentry, juge de-paix, idem; Vercoustre, propriétaire, idem; Lysensoone, herbager, idem; Lysensoone, propriétaire; Deschodt, cultivateur, idem; Delecourt, pépiniériste, idem; Porquet-Dourin, cultivateur, idem; Duval, vétérinaire; Louf, cultivateur à Bourbourg-Campagne; Tettart, Aug., idem; Belle père, propriétaire, idem; Belle, Ed., cultivateur, idem; Vercoustre, Vict., idem, idem, idem; Ryckevaert, idem, idem; Dereude-Vandenbrouck, idem. idem; Duytsche, idem, idem; Desmidt, idem, idem; Waguet, idem, idem; Meesmacker, idem, idem; Dereudre-Dehorter, idem, idem; Dufour, idem, à Brouckerque; Debavelaere. idem, idem; Francke, idem; Landron, idem, idem; Mahieu, idem, à Cappelle brouck; Schallier, idem, à Cappellebrouck; Meesemacker, idem, idem; Dericke, idem, idem; Deram, idem, idem; Landron, Désiré, idem, idem; Bellangé, idem, idem; Hauw, idem, à Looberghe; Bogaert, idem, idem; Wemaere, maire à Spicker; Se naene, J., cultivateur, idem; Senaene, B., idem, idem; François, idem, à Saint-Pierrebroucq.

Canton de Gravelines. MM. Vanwormhoudt, entrepreneur et cultivateur à Gravelines; Geersen, idem, à Craywick; Longueval, maire à Loon; Fétel, cultivateur, idem; Caron, idem, idem; Fétel-Longueval, idem, idem; Thelliez, idem, idem; Hubert, idem, idem; Fournier, idem, idem; Backeroot, idem, idem; Fétel-Devos, idem, à Loon; Stevenodt, adjoint à Loon; Devos, cultivateur, id.;

Louf, à Saint-Georges.

#### HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, président; Deschodt, vice-président;

Deberdt, secrétaire; Margeries, trésorier.

Membres. MM. Senellart-Pannier, à Merville; Cleenewerck, \*, conseiller général; Dezeure, à Wallon-Cappel; Villette, a Pradelles: Joie, à la Gorgue; Dequidt, à Sainte-Marie-Cappel; Bouillez-Verhaeghe, à Merville; Beck, à Steenvoorde; Dumont, à Ebblin-

ghem; Schrevere, à Zuydpeene; Lutun, à Merville; Mooreel, à Ecke; Deschodt, à Hazebrouck; Lobbedez, idem; Duquenne, à La Gorgue; Demeerseman, à Borre; Loridan-Hullebert, à Estaires; Vandaele, à Zermezeele; Claudorez, à Morbecque; Reumaux, à Wemaers-Cappel; Rohart, à Estaires; Warein, à Hazebrouck; Lespagnol, idem; Bieswal, idem; Smagghe, idem; Margerein, idem; Debaecker, idem; Guermonprez, idem; Houvenaghel, id.; Omaere, Louis, idem; H. Omaere, idem; Joetz, idem; de la Serre, à Renescure; de Palmaert, à Ebblinghem; Carlier, à Steenbecque, Hadout, à Merville; Cattoir-Flahaut, à la Gorgue; Vandenbussche, à Arnêke; Decanter, à Steenvoorde; Deroo, cultivateur à Morbecque; Coustenoble, à Merville; Lerouge, à Estaires; Gombert Dupont, à Merville; Sockeel, a Winnezeele; Houvenaghel, à Hazebrouck; Pocqueur, à Staple; Deboudt, idem; Courin, idem; Oudoive, à Borre; Léturgie, à Sainte-Marie-Cappel.

#### BAILLEUL.

Bureau. MM. Béhaghel, conseiller général, président; Gourmez-

Caboche, secrétaire; Baelde, P., trésorier.

Membres résidants. MM. Stoppelgast; Decoussemaker, Henri;
Declercq; Decoussemaker, Maximilien; Duverlie; Salomé; Lauwerière; Delerue; Delangre; David; Hopsomer; Dumetz, docteur en médecine; Deswarte; Devos; E. Flahaut; H. Flahaut; Vandewalle, Henri.

## LILLE. - COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT.

Créé par arrêté du Préfet du 22 août 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 180 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préset du Nord, président; le secré-

taire-général de la Préfecture, le maire de Lille.

Bureau. MM. Lefebvre (O. \*). propriétaire, président honoraire; Girardin (O. \*), doyen de la Faculté, président; Demesmay, \*, cultivateur, vice-président; Heddebauld, idem; Charles, medecin-Vétérinaire, secrétaire-général; Lethierry, secrétaire-adjoint; Defontaine, F., propriétaire, bibliothécaire archiviste; Jules Lefebvre, bibliothécaire-adjoint; Tripier-Durieux, idem, trésorier.

#### AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, président; Tordeux, E., vice président; Caverne fils, secrétaire; Fosset, secrétaire-adjoint; Delflache, trésorier; Bourgeois, bibliothécaire; Mailliart, bibliothécaireadjoint.

Membres. MM. Tordeux, filateur à Avesnelles; Legrand, Th. filateur à Fourmies; Azambre, propriétaire à Avesnes; Hennet, à Bavai; Mary, propriétaire à Aymeries; Lelong, maître de postes à Avesnes; Douai-Macaretz, fabricant de sucre à Ghissignies; Darcy, idem, à Sains; Dequesnes, adjoint à Landrecies; Godard-Desmaret, \*, député. à Trélon; de Saint-Aubin, fabricant de sucre à Sassegnies; Wagnier fils, idem, à Semousies; Poncet, vétérinaire au Quesnoy; Waquier, idem, à Dourlers; Hédon, id., à Cartignies; Sury, idem, à Berlaimont; Blanchard, propriétaire à Baslieu; Evrard, juge-de-paix à Avesnes; de Colnet, propriétaire à Dompierre; Martin, capitaine en retraite à Fayt; Brillet. négociant à Dourlers; Juniet, propriétaire à Saint-Hilaire; Lambert, notaire à Cartignies; Gosse, propriétaire à Petit-Fayt; Lengrand, idem, à Haut-Lieu; Letorel, idem, à Trélon; Marchand, notaire à Avesnes; Collart fils, à Baslieu; Madoulé, vétérinaire à Landrecies; Noquet, idem, à Maroilles; Hulin, propriétaire à Cartignies; Bevière-Saint-Fleury, idem, à Avesnes; Bourgeois, juge-de-paix, à Trélon; de Préseau, propriétaire à Avesnes; Maillard, idem, idem; Guillain-Tiébaut, idem à Dompierre; Dineux-Havée, idem à Avesnes; Dubreucq, cultivateur à Wargnies le-Grand; Emond, notaire à Berlaimont; Compagnie, propriétaire à Landrecies; Hubert, banquier, idem; Lelong, à Landrecies; Bricart, propriétaire à Boulogne; Bricart, Em., idem, idem; Couppé-Brillet, négociant à Dourlers; Brochet, ingénieur civil, à Landrecies; Viroux, propriétaire à Avesnes; Renaux, meunier à Floursies; Bachy, pharmacien à Maroilles; Brulin, instituteur, idem; Demoulin, notaire à Dourlers; Ansieau, brasseur à Trélon; Dubois Viroux, imprimeur à Avesnes; Tabary, idem; Cuvillier, adjoint à Trélon; Coquelet, filateur à Fourmies; Defontaine, instituteur, idem; Malengreaux, propriétaire à Trélon; Collignon, maître de verreries, idem; Hostelet, propriétaire, idem; Marcoux, idem, idem; le comte H. de Nédonchel, idem, à Jolimetz; Blanchart, propriétaire à Baslieu; Renoirt fils, à Flaumont; Lefebvre, propriétaire à Saint-Hilaire; Lamendire, à Baslieu; Devaux, propriétaire à Saint-Hilaire; Bonnaire, brasseur à Landrecies; Samain, propriétaire à Cartignies; Fretin du Sartel, idem à Potelle; Laurent, idem à Villereau.

#### MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, président honoraire; Walrand, notaire, président; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, vice-président; Bailliant, marchand, à Maubeuge, secrétaire; Levecque, receveur municipal, à Maubeuge, trésoris; de la Torre, conseiller-général, maire à St.-Vaast, président de comice de Bavai; Coulmon, conseiller d'arrondissement, à Bavai,

vice-président du comice de Bavai; Bever, notaire à Solre-le-Château, président du comice de ce canton; Rouez, conseillergénéral et maire à Solre-le-Château, vice-président de ce comice.

#### VALENCIENNES.

## Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — Agriculture, M. Hamoir, Gustave, \*, président; — horticulture, M. Bultot, président; M. Farez, professeur de botanique au collège, secrétaire.

Condr. — M. Bonnier, juge-de-paix, président; M. Waternau,

secrétaire.

Saint-Amand. — M. Nicolle, président; M. Waché, Séraphin, secrétaire.

DENAIN. — M. Deslinsel, président; M. Gouvion, J. secrétaire.

#### CAMBRAI.

Bureau. MM. De Beaumont, propriétaire, président; Leleu, cultivateur, membre du Conseil général, vice-président; Evrard, \*, ingénieur civil, secrétaire; Ledoux, notaire, trésorier.

#### Haras.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1853.

Il existe dans le département cinq stations d'étalons impériaux; elles sont placées à Lille, Valenciennes, Avesnes, Le Cateau et Bourbourg, et comprennent ensemble 45 étalons.

Les étalons départementaux, au nombre de vingt-deux, sont répartis dans les divers arrondissements.

Outre les étalons désignés ci-dessus, il existe dans le département du Nord 43 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte.

Des fonds sont affectés, depuis plusieurs années, au budget départemental, à l'amélioration de la race chevaline, et le Conseil général a inscrit au budget de 1862 une somme de 3,000 fr. destinée à encou-

rager l'achat d étalons par l'industrie privée.

Le 14 novembre dernier, M. le Préfet, de concert avec la commission constituée à cet effet, a inauguré le nouveau mode proposé en décernant trois primes de 1,200 fr., 1,000 fr. et 800 fr. aux trois reproducteurs du type le plus remarquable, qui ont été achetés pour être répartis dans le département. Les conditions de concours étaient celles ci : les étalons devaient être âgés de trente mois au moins à cinq ans au plus; ils devaient mesurer au garrot le minimum de taille de 1 m. 55 cent et être exempts de tares et vices redhibitoires. Six chevaux ont été amenés et ont été très-appréciés pour leurs formes bien proportionnées et leurs

allures légères et vigoureuses. L'un des trois étalons primés a été, sur l'avis de la commission, immédiatement cédé par M. le Préfet à un propriétaire qui le réclamait moyennant un prix approximatif de celui que le département venait de conclure, ce propriétaire s'engageant à faire faire la monte par ce reproducteur et à le garder pendant cinq ans pour ce service. De cette façon, M. le Préfet à pu intervenir ensuite, de l'avis de la commission, pour faciliter l'acquisition d'un quatrième cheval faite par un autre propriétaire qui a souscrit au même engagement.

Ce nouveau système a démontré ce qu'on peut espèrer dans l'avenir. L'acquisition directe, en effet, par les particuliers, d'étalons départementaux de valeur est souvent impossible, parce que ces animaux, même quand on les désire, sont très-difficiles à trouver et à choisir. Le mode d'achat avec primes et de revente par le département, stimulera les marchands de chevaux à se procurer de jeunes sujets dans les pays producteurs. Les amateurs, par suite, auront la certitude de pouvoir faire, au chef-lieu du département, à jour fixe, les meilleurs choix désirables, et la question de l'amélioration de la race chevaline entrera dans une voie sérieuse et féconde en heureux résultats.

## Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétérinaire, à Lille Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

## Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 24 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

# INDUSTRIE. — COMMERCE.

#### CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853 par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, président d honneur; Kuhlmann (O. \*), président; Verley, \*, vice-président; Rouzé, \*, trésorier; Wattine-Bossut, Tilloy-Casteleyn, Loyer, Scrive Bigo, \*, Descat-Leleux, \*, Bonte, Vanderhagen, Bernard, Delesalle, Descamps, Decroix, V. Saint-Léger.

Membres correspondants. MM. Wallerand, G. Tilloy, dans l'arrondissement de Cambrai; Patoux, Giroud, dans l'arrondissement

de Douai.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. Morel-Agie, \*, président; A. Carlier, \*, Durin, Becq, Choquet, Hector Féron, \*.

Secrétaire de la chambre, M. E. Delbeke.

valenciennes. MM. Lefebvre, Emile, \*, président; Canonne, \*, vice-président; Delame, trésorier; Bracq, \*, Lewille, \*, Durieux, Blanquet, \*, Hamoir, Aug.; Renard.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes. MM. Dumont, \*, maître de forges à Ferrière-la-Grande; Hamoir, idem, à Maubeuge; Lucq aîné, à Maubeuge.

Secrétaire de la chambre, M. E. Bouton.

# CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Cinq chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent:

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, président; Jourdain-Defontaine, Leplat-Desnoulet, Lucien Nollet, Lorthiois-Desplanques, Motte, Jonglez-Wattel, Deroubaix, Leurent, Laloy, Duvillier-Duriez, Lamourette, F. Masurel; secrétaire, M. Elie Brun.

MOUBAIX. MM. Paul Defrenne, président; Bossut, Ecckmann, Mimerel fils, \*, Lefebvre, Delfosse, Descat, Réquillart-Screpel, Wattine-Bossut, Grimonprez-Bossut, J. Delattre, Screpel, A. Boissière; secrétaire, M. Brun-Lavainne.

CAMBRAI. MM. Wallerand, Pierson, Cornaille-Leroy, Lallier,

Seydoux, \*, Milcent, Tilloy, G. Mallet, Bertrand, Brabant, Quin-

chon, Petit, H. Huart; secrétaire, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES. MM. N..., vice-président; Mailliet, filateur à Avesnes; Dumont, ¾, maître de forges à Ferrière-la Grande; Rouez, Zénon, filateur de laine ; Tordeux, idem ; Godard Desmarest, \*, maître de verreries; Coquelet-Boniface, filateur à Fourmies; Hamoir, directeur de hauts-fourneaux à Maubeuge; Hazard, marchand de bois à Beugnies; Sculfort, fabricant; Clavon, filateur de soie; Herbecq.

manufacturier; George; secrétaire, M. Tordeux.

DOUAI. Un décret du 3 août 1862 ayant autorisé l'établissement d'une chambre consultative des arts et manufactures à Douai, il a été procédé à l'élection des douze membres qui doivent la composer. Cette opération a amené la nomination de MM. Fiévet, fabricant de sucre à Masny; Giroud, raffineur de sucre à Douai; Patoux, maître de verreries à Aniche; Dejaeghere, brasseur à Douai; Guilbert-Estevez, \*, fabricant de sucre à Orchies; Villemain, directeur des mines d'Auberchicourt; Butruille, fabricant de toiles à Douai; Hanotte, entrepreneur, idem; Bacley, fabricant de tulle, idem; Boulanger, marchand de vin, idem; Dupont, banquier, idem; Paix, Edm., négociant en grains, idem.

bureau de conditionnement des soies et laines à Roubaix.

Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, \*, F. Frasez, J. Lagache, conseillers municipaux; Delfosse, A. Mimerel, fils, #, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur, M. Musin.

BUREAU DE PESAGE POUR LES MATIÈRES TEXTILES.

Institué par arrêt préfectoral du 27 août 1358.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

## Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont.

## COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. - MM. le Préfet (G. O. \*), président; De Melun, conseiller-général, vice-président; Durieux-Forret, propriétaire, secrétaire; Dupont, inspecteur; Malfait, prop.; Caux, vérificateur des poids et mesures; Ed. Defontaine, \*, ancien président du tribunal civil; Fr. Desontaine, propriétaire; De Caulait

court, propriétaire; de Germiny, idem; Rouzière-Cavalier, ancien négociant; Jonglez-Deligne, propriétaire; Vandercruyssen fils, propriétaire; Durieux Forret, à Lille; Boussemaert, ancien notaire, à Armentières ; Fretin, \*, maire, à Quesnoy-sur-Deûle ; Du-buisset, docteur en médecine, idem ; Bulteau, brasseur, à Pont-à-Marcq; Six, tanneur, idem, Decottignies, commercant, idem; Briffault, cultivateur, à Flers; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin; Leclercq-Grandel, propriétaire, à Lille; Brasme, rentier, à Haubourdin; Auffray, capitaine en retraite, idem, Lecomte, propriétaire, à Moulins-Lille; Denniel, idem; Jeanson, pharmacien, à Armentières; Prevost, conseiller muuicipal, à Templeuve; Menche, propriétaire et maire, à Haubourdin; Lesebvre-Crombez, négociant à Tourcoing; Célarier, ancien commissairepriseur, à Loos; Billon, docteur en médecine, idem; Billet, marchand, à Halluin; Demeestère, \*, propriétaire, idem; Dujardin, proprietaire à Roubaix; Prouvost, propriétaire, idem; Pennel, propriétaire à Ronchin; Flippo, propriétaire; Dubar Delespaul; négociant, idem; Delahave, pharmacien à Seclin; Messéan, percepteur à Comines; Catteau-Lauwick, propriétaire, idem; Nollet, négociant à Tourcoing; Masnou, avocat à Lille; Derbigny, conseiller de préfecture, propriétaire à Haubourdin; Duverdyn, propriétaire, idem; Bonte, idem, idem; Flament-Charvet, propriétaire à Lille ; Debuchy, idem ; à Roubaix ; Brulois, i dem , idem ; Delemer-Peuvion, idem, à Lille; Lepercq, brasseur à Quesnoy-sur-Deûle; Ollivier-Charvet, propriétaire à Lille; Henry, docteur en médecine à Seclin; Dujardin, rentier, idem; Quecq, avocat à Lille; Taillar fils, propriétaire, idem; Honoré, idem, à Marcq-en-Barœul; Poullet-Brunel, idem, idem; Gruez, capitaine de douanes en retraite à Wambrechies; Butin, pépiniériste, idem; Destombes-Leroy, proprietaire à Tourcoing; Delpuite, fabricant, idem; Apprederis, propriétaire, idem; Baudoux, ancien notaire à Phalempin; Pipelart, marchand, idem; Brulois, cultivateur à Wasquehal; Selosse, idem, idem; Mille, propriétaire à Lille; Mourcou, idem, à Lille; Guichard-Evrard, idem; Rouzé, propriétaire à Willems; Moutardier, receveur à Tourcoing; Rameau, propriétaire à Templeuve; Lefebvre, pro-priétaire à Hellemmes; Rouzière, idem, à Lille; Houzé de l'Aulnoit, avocat, idem; Dupire-Duponchel, propriétaire à Roubaix; Ducourouble, idem, à Lille; Brice, ancien notaire, idem; Jules Lefebyre, propriétaire, idem; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine à Lille; Ployette, propriétaire, idem; Dorémicux, conseiller municipal, idem; Dechin, rentier à Lille; Gennevoise, avoué, idem; Rômont, propriétaire, idem; Collet, professeur, idem; Chombart, avocat, idem; Delerue, propriétaire à Ascq.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St.-Eloi à Dunkerque; Morel, conseiller municipal, idem; Mene-

boo, \* , docteur en médecine, id.; Bonvoisin, inspecteur primaire id.; Deleflie, maire de Watten; Hilst, id., à Armsbouts-Cappel; Favier, receveur d'enregistrement à Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Béhaghel, membre du con seil-général, à Bailleul; Arnould, négociant à Merville; De lassus, id., id.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, au Câteau; Sartiaux, prop.; Desrousseaux, curé de St.-Géry, à Cambrai; Stiévenart, prop., id.; Bouchez, vérificateur des poids et mesures, id.; Crépin, conseiller-général, à Proville; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé à Rumilly; Sorlin, prop. à Banteux; Delafons, id. au Câteau; Flayelle, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.; Rousseau-Charlet, négociant au Câteau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wery, prop. à S aint-Hılaire, Darcy, père, id. à Stains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, prop. à Etrœungt; Marsy, pharmacien à Landrecies; Philippe. brasseur à Maubeuge; de Lagorce, prop. id; Mathieu, médecin à Hautmont; Marchant, prop. à Maubeuge; Baillon-Pluchart, prop. au Quesnoy; Lustremant, médecin à Wargnies-le-Petit, Carlier fils, prop. à Villers-Pol; Lefebvre-Douay, prop. au Quesnoy; Couvez, marchand de bois à Solre-le-Château; Divry, notaire à Fourmies: Delloue, prop. à Anor; Delhaye, ancien notaire à Bavai; De Colnet, conseiller général à Dompierre; Bernaille, maire à Anor.

ABRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Boutique, avoué à Douai; Tréca-Leleu, propriétaire, id.; Imbert de la Phalecque, avocat, idem; Potiez, propriétaire, idem; Lavoix, receveur municipal, idem; Desuède, propriétaire, idem; Bourgeois, inspecteur de l'instruction primaire, idem; Branque, maire à Lecluse; baron de Bouteville, conseiller général à Hornaing; Piédanna, médecin à Marchiennes; Leleu, conseiller d'arrondissement à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, maire à Bruille-St.-Amand; Deslinsel, maire à Denain; Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes; Renard, membre du conseil général à Fresnes; Bouchez, conseiller d'arrondissement à Bouchain; Deslinsel, propriétaire à Onnaing; de Monchaux, contôleur à Valenciennes; Barbieux, notaire à Saint-Amand; Bouchelet, maire à Lourches; Morelle, idem à Haspres; Waterneau, médecin; Castiaux, maire à Vieux-Condé; Bracq, \*, idem, à Valenciennes; Tancrède fils, idem, à Marly; Lecuyer, \*, idem, à Saint-Saulve; Manouvrier, médecin à Valenciennes; Courtin, proprié

taire à Valenciennes; Dutouquet, architecte, idem; David, sousinspecteur des enfants assistés.

## BANQUE DE FRANCE — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

Directeur, M. Verley, \*; administrateurs, MM. Bernard; Descamps (Alfred); Gihoul; Heurté; Huet; Rouzé, Th., \*; Scalbert, A.; Verstraete, Em; Wallaert, Aug., \*; censeurs, MM. Charvet-Barrois; Marracci; Pollet.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. Directeur, M. Delcourt-Dubois; administrateurs, MM. Delame-Lelièvre; Dupont; Lefebvre; Dècle; Hollande; Ewbanck; Bracq-d'Abancourt, \*; Hamoir; censeurs, MM. Canonne, \*; Lebret, \*; Blanquet; caissier, M. Véron;

comptables, MM. André et Bourriot.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. Etablie par décret du 13 juin 1855. — Directeur, M. Coffyn; administrateurs, MM. Beck père. Thierry, Vancauwemberghe, Collet-Taverne, Z. Chocquet, Durin, Bonvarlet; censeurs, MM. Carlier, A., \*; Féron, \*; de Cleebsattel, \*; caissier, M. Hernu; contrôleur, M. Champeaux; expéditionnaire, M. Bardin.

## COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 mai 1854.

Directeur, M. Kiener; caissier, M. Grimbel; conseil d'administration. MM. Catel-Béghin, Derode, P., Descat-Leleux, \*, Droulers, \*, Gentil, Arthur. Grandel-Parvillez, Groulois, Honnorat, Kuhlmann (O. \*), Loncke-Maccartan, Noyelle, Scrive; censeurs, MM. Richebé (O. \*), Maracci, Vanderhagen, Alex.

## BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

Sauvage, premier adjoint: Alibert, deuxième adjoint; Sergent, Deman, A. Sapelier, H. Spiers, Leroy, Vandercolme fils, Lefebvre, de Baillu, Plaideau.

BOURSE DE LILLE. Agents de change. MM. Ch. Duquesnoy, syndic; Dupuis, Verbiest, Liagre, Prat, Labielle.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Salembier, syndic; Mercier, premier adjoint; Roland, denzième adjoint; Degueuser, Blancho, Desmyttère, Werquin, Desoubry.

BOURSE DE DOUAI Agents de change courtiers de commerce. MM. Jeannin, syndic; Pouille, premier adjoint; Lefebvre, deuxième adjoint; Lasorne, Campion, Cambier, Maure, Dumoutier.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change;

aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Courtiers de commerce. N...., syndic; MM. Maqueron, syndicadjoint; Derombies, Canu, Delgrange, Denoyelle.

# Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; Bourdon, consul de Prusse; Allard. consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des Etats-Unis d'Amérique; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Jodocius, vice-consul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Alf. Morel. agent consulaire d'Autriche; Chamonin, - (Esp.), vice-consul d'Italie et vice-consul d'Espagne; E. Darras, consul de Mecklembourg; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique; Norman-Pringle, consul d'Angleterre; Vanderest, consul de la Confédération-Argentine; P. Debaecque, vice-consul de Russie; P. Debaecque, consul de Costa-Rica; Collet, consul de la republique de Vénézuela.

LILLE. MM. N..., consul de Belgique; Decock fils, vice-consul

idem.

VALENCIENNES M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique. GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

# COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1<sup>er</sup> juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de départements ou d'arrondissements comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de départements et d'arrondissements. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les commissions cantonales de statistiques du département du Nord sont composées comme suit :

#### ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Cantons de Lille. MM. le Préfet du Nord, président : le maire de Lille, vice-président; Bernard, cons. gén.; Kuhlmann, id.; Rouzé, cons. d'arr.; Lefebvre, \*, doyen-c.; Honoré, id.; Aernouts, id.; Leconte, \*, id.; Bafaleur, id.; Vieillard-d'Estrées, dir. des dom.; Renard, dir. des cont.; Leroy, dir. des douan.; Bourdon, juge; Lejosne, j.-de-p.; Dancoisne, id.; Bougenier, id.; Delerue, id.; Brame, v.-prés. des hosp.; Cazeneuve, docteur-méd.; Le Glay, arch.; Bernot, dir. de l'éc. prof.; Verley, dir. de la b.; d'Hastrel, insp. des for.; Marteau, architecte; Marquette, agentvoyer chef hon.; Brigandat, docteur; Cleenewerck, cons. de préf.; Binaut, doct.; Desrousseaux, notaire; Deledicque, id.; Delannoy, avocat; Gentil-Descamps; anc. adjoint; Théry, avocat; Degrimonpont-Vernier, filateur; Delesalle, idem; Longhaye, nég.; Scrive, fabricant; Dorémieux, propriet.; Machu, père, fabricant; Mas, nég.; Verstraete, id.; Charvet, id.; Toussin, fil.; Steverling-Mallet, nég.; Bernard, id; Danel, imp.; Ricouart, entrep.; Steverlyng-Desmons, fil.; Daumas, nég.; Courbon, fil.; Calaisse, nég.; Fays, prop.; Dehau-Deleruyelle, prop.; Derode, prop.; Séon, vét.; Delefosse, av.; Werquin, prop.; Bacq, idem; Defontaine, id.; Obert, id.; Sénéchal-Ovigneur, id.; Venot-Cazier, id.; Hautbois, méd.; Frappé-Leloir, cult.; Richebé, prop.; Bachy, prop.; Castel, fab.; O'Delant, maire; Montaigne, id.; Bajeux, cultivat.; Bigo-Tilloy, fabricant; Houvenaghel, propriétaire; Vanlaton, curé; Mourmant, adjoint; Loyer, propriétaire; Herlemont, curé; Le-febvre, fab.; Olivier, doct.; Lesaffre, maire; Gadenne, cult.; Picavet; id.; Cornille, id.; Masquelier, id.; Hochart, percept.; Desmazières-Maquet. prop.; Defives, ferm.; Bailly, pép.; Salembier, maire; Leroy, adj.; Claies, cult.; Danset, man.; Vte Obert, maire; St.-Léger, cure: Delos, cult.; Pollet, id.; Catry, prop.; Deshonnets, cult.; Morelle, maire; Panckoucke, perc.; Dubuisset, cult.; Lefebvre, maire; Baudoux, cult.

Canton d'Armentières. MM. le maire d'Armentières, président; Pouchain-Boutry, adj.; Rogeau, cult.; Boussemar, not. hon.; Jeanson, ph.; Cerf, perc.; Bouvart, princ.; Dernoncourt, sec. de la m.; Lemor, insp. de douan.; Musin-Lespagnol, écon.; Briait, maire; Brame, adjoint; Decoster, sec. de la m.; Villers, maire; Decherf, adj.; Duhem, maire; Deron, cult.; Samyn, sec. de m.; Roussel, cult.; Delobel, id.; Pollet, maire; Denoyelle, cult.; Legourmand, maire; Delannoy, brass.; Wicart, march.; Messéan,

maire; Prin, adj.

Canton de La Bassée. MM. le maire de La Bassée, président; Ybert, méd.; Leleux, rent.; Denabrif père, id., Costement, géome Cousin, not.; Duchâteau, inst.; Lesage, vét.; Lestarquit, cult.; Beghin, id.; Dilly, id.; Marsy, id.; Denis, id.; Lefebvre, id.;

Degruson, curé; Lemaire, cult.; Nepveu, cult.; Barbry, fab.; Danel, id.; Dubrulle, cult.; Chombart, maire; Brunelle, adj.; Cogez, fab.; Desurmont, prop.; Haage, cult.; Boulogne, id.; Chombart, maire; Chombart, cult.; Lezie, id; Caudrelier, curé; Romon, maire; Brassart, curé; Lallemand, cult.; Conia, cult.; Méplaux, id.; Lecocq, id.; Pionnier, id.; Delfosse, rentier; Waymel, id; Dutilleul, not.; Denis, pharmac.; Lys, méd.; Boidin, prop.; Catteaux, id; Tilloy, fab.; Sauvage, march.; Ridez, cult.; Chombart, maire; Delgrange, perc.; Adam, cult.; Canyn, curé; Carré, cult.; Lesebvre, id.; Pannequin, curé; Cordonnier, maire; Brasme, cult.; Leroy-Leroy, fab.; Féron, méd.; Derom, not; Adam, cult.; Leclercq, id.; Piquet, brass.; Appourchaux, cabar.; Leclercq, cult.; Leroy-Dubois, maire; Rigaut, cult.; Delemasure, id.; Rigaut, id.; Delerue, id.; Desnoulet, inst.; Becquet, cult.; Bonnel, id.; Vincent, id.; Lemaire, id.; Gruson, id.; Delangre, curé; Leclercq-Mortelecque, maire; Delecourt, cult.; Pionnier, curé: Pollet, cult.; Duchatelet, inst.: Mortelecque, marchand; Houde, dir. de poste; Beghin, gref. de just-de-paix; Duthild, jug.-de paix; Leroy, rec. m.; Morel, rec. enreg.; Dufossé. inst.; Boulinguez, id.; Fardel, prof.; Triquez, id.; Legrand, c. de p.; Bacle, adj.; Danisset, cult.; Chombart, cons. gén.

Canton de Cysoing. MM. le maire à Cysoing, président; Brame, cons. gén.; Revel, j.-de-p.; Delerue, adj.; Rousselle, curé. Legentil, adj.; Desmons, brass.; Lefebvre, cult.; Druon, maire; Dauchy, cult.; Maigret. id.; Huin, maire; Carpentier, secrét.; Foutry, maire; Lecocq, cult.; Deffontaine, adj.; Thierrie, cult.; Cretin, adj.; Mulle, cult.; Carpentier, id.; Dufresnoy, id.; Caby, id.; Mouque, id.; Castel, id.; Lefebvre, maire; Dutilleul, cult.; Pollet, maire; Pollet, cult.; Pollet B., id.; Baratte, maire; Lancelle, doyen-c.; Delannoy, ex-percep.; Cocheteux, fab.; Demes-

may, agron.; Wartel, adj.; Hovine, maire.

Canton d'Haubourdin. MM. le maire d'Haubourdin, président; Ravaux, doyen-curé; Tierce, juge-de-paix; Derbigny, conseiller de Préfecture; Thomas, rec. de l'enr.; Labbe, arpenteur; Delesalle, maire; Delfortry, curé; Cazier, maire; Desplanques, curé; Cazier, Ed., propriétaire; Lutun, cult.; Lelong, maire; Picavet, J.-B.; Descamps Le Nory; Sauvage, L.; Lefebvre, Jules; Hochart, id.; Bécuwe. curé; Platel; De Garsignies, maire, Foucart, adj.; Carlier, maire; Lutin, adj.; Coisne, ancien maire; Vandenem, pr.; Josson, not; Billon, maire; Hochsteter, chim.; Platel, ferm.; Galloo; Defives, adj.; Bernard, maire; Fremaux, cult.; Salomé, maire: Becquart, adj.; le comte O. D'Hespel, maire; Deleporte, maire; Menu, not.; Flament, prop..

Canton de Lannoy. MM. le maire de Lannoy, président : Brame,

idjoint; Delecroix; de la Girennerie, maire; Reuflet, id.; Havez, d.; Salembier, id.; Duquennoy, id.; Crespel, id.; Libert, id.; Loridant, id.; Salembier, id.; Delannoy, id.; Hespel, adj.; Rouzé, d; Agache, cult.; Deleplanque, maire; Delahaye, id.; Boutemy, d.; Delattre, secrét. de mairie; Romain, maire.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. le maire de Pont-à-Marcq, présilont; Dujardin; curé; Delecluse, j.-de-p.; Mantoulet, percept.; Six, adj.; Carton. inst.; Delemer, prop.; Roger, maire; Lefebyre-Durot, cult.; Legrand fils, march.; Cormon, cult.; Des Rotours, naire; Jacquart, cult.; Theys, prop.; Wartelle, cult.; Lefebvre, ab de sucre; Bernard, cult.; Levaillant, maire; Durot. fab.; hardot, percept.; Lepeuple, cult.; Lambelin, maire; Favier, idj.; de Maulde, prop.; Trézé, cult.; Lambelin, maire; Favier; idj.; de Maulde, prop.; Trézé, cult.; Lecoufre, idem; Lemesre, naire; Delannoy, curé; Chussart, cult.; Mathias. off. de s.; Lenaire, cult.; Lecouffe, id.; Wauquier, fab.; Tiers-Mallet, cult.; Dancoisne, id.; Mazingue, maire; Denneulin, cult; Vallois, fab.; 3runeau, maire; Leboucq, propr.; d'Hancarderie. id.; Wigniolle; nstit.; Durieux, maire; Heddebault. prop.; Devienne, cultiv.; Choquet, meunier; Vallois, maire; Desmoutiers, c. gén.; Derenaucourt, doyen-curé; Lefebvre, cult.; Boutry, id.; Agache, id.; Dubois, maire; Duprez, cult.; Liétard, id.; Pollart, id.; Dillies, naire; Coget, fab., Pipelart, march.; Delval, fab.; Brunet, cult.; Denneulin, maire; Cogent, fab.; Heddebaut, propr.; Duquesnes, orop.; Duflot, cult.; Moreau, maire; Favier, cult.; Broutin, prop.; Havet, cult.; Grauwin, maire; Plouvier, prop.; Macquart, cultiv.; Legrand, cultivateur.

Canton de Quesnoy-sur-Deule. MM. le maire de Quesnoy, prétident; Desplanque, juge-de-paix; Fauvarque, dist.; DesrumeauxCailleret, ind.; Lepercq, fabricant; Dubuissez, docteur-médecin;
Decottignies, doyen-curé; Delattre, rec. de l'enr.; Lambelin J.-B.
cult.; Lepercq J., brass.; Gervoson, gr. du j.-de-p.; Ghestem,
rent.; Cuvelier, percept.; Régnier.d.-curé; Meurillon, adj.; Cuvelier, doc.-méd.; Desbonnets, adj.; Messéan, perc.; Catteau-Béghin,
man.; Cuvelier Edouard, cult.; Goeman, id.; Chouff, rec. des
douanes; Vandermersch-Paret. ad.; Dumortier, secrét. de m.;
Liénard, cult.; Ghestem, id.; Duthoit, maire; Delattre, cult.; Pollet, adj.; Fauquembergue, maire; Deleforterie, adj.; Castelain de
Lispré, prop.; Lambelin, maire; Flipo, march. de c.; Ghestem,
adj.; Delebecque, maire; Billard, id.; Vanelslande, adj.; Duflos,

march. de lin; Philippo, fabricant; Vanelslande, cult.

Canton de Roubaix. MM. le maire de Roubaix, président; Herrengt, d.-curé; Lanvin, not.; Dethoor, rec. des cont. indir.; Roussel-Dazin, fab.; Grimonprez-Bossut, ad. des hospices; Destombes, d. du bar. de bienf.; Liagre, doct-méd.; Lepers, arch.; Brulois,

prop.; Chieus, méd.-vét.; Boyaval, prop.; Débuchy, id.; Leconte, perc.; Delebecq-Desfontaines, cult.; Lepers-Villers, id., Ducateau, id.; Richard-Jovenelle, boulang.; Fournier, meun.; Mazure-Prouvost, boucher; Sy, rec. de l'enr.; Pannerot, cont. des contrib.; Musin, ch. du bur. de cond.; Brun-Lavainne, sec. de la m.; Dubar Delespaul, pr.; Lefebvre, cult.; Lepers, id.; Tiers, id.; Beaucarne, maire; Briet, prop.; Direz, curé; Delannoy-Descamps, prop.; Gadenne, id.; Ducroquet, m. de charb.; Sélosse, adj.; Béghin, maire; Singier, curé; Bettremieux-Willoquet, prop.; Fourlinnie, écon. de l'hosp.; Droulers, cult.; Mulliez-Desrumeaux, idem; Lezy, fab.; Duthoit, cult.; Brulois, maire; Delannoy, curé; Houssez, cult.; Spriet, id.; Sabreux, inst.

Canton de Seclin. MM. le maire de Seclin, président; Collette, cons. gén.; Duport adj.; Desmazières, id.; Delacourt, sec. de la m.; Mollet, cult.; Fournier, id.; Dujardin, id.; Duquesnes. prop.; Collette, maire; Delespaul, j.-de-p.; Flinois, sec, de m.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Mauroy père, maire; Debarge, adj.; Denoullet, id.; Mauroy fils, cult.; Courmont, sec. de m.; Lemaire, maire; Godin, méd.; Marsillies inst; Gravelaines, maire; Le Conte, sec. de m.; Delacourt, cult.; Vandaele, curé; Ledoux, maire; Desprez, adj.; Dorlencourt, inst.; Fiévet de Chaumont, maire; Deleval, adj.; Dufour. inst.; Marquant-Couvreur, maire; Delebecque, adj.; Couvreur fils, inst.; Couvreur père, sec de m.; Marquant fils, adj.; Descamps, maire; Dubois, inst., Descamps, cult.; Parent, maire; Heddebault, prop.; Liénard, cult.; Bonnet, inst.; Durot, cult.; Marchand, maire; Taffin-Peuvion, fab.; Lamblin, sec. de m.; Carpentier, inst.; Malfait, maire; Dubuchy, cult.; Legrain, maire; Thobois, cult.; Grard, fab; Isbled, sec. de m.; Rose, maire; Lefebvre, curé; Dassonville, cult.; Delezenne, inst.; Dilly, id.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Gravelaines, maire; Leconte, sec. de m.; Delacourt, cult.; Couvreur père, sec. de m.; Marquant fils, cult.; Descamps, maire; Descamps, cult.; Bonnet, inst.; Durot, prop.; Marchand, maire; Carpentier, inst.; Legrain, maire; Isbled, sec. de m.; Carré, cult.; Hocedez. maire; Waymel, adj., Pouille, arp.; Desprez, inst.; Carpentier, s. de m.

Canton de Tourcoing. MM. le maire de Tourcoing, président;
J. Leblan, adj; Bernard, adjoint; Duchochois, adjoint; Hasse broucq, notaire; Vandebeulque, cult.; Toulemonde, march. de grains; Plouvier, cult.; Dassonville-Stras, grain.; Montagne-Ducroquet, cult.; Lerouge id.; Dalle-Facon, maire; Bonduelle-Dalle, fab.; Courouble, rent.; Pollet, cult.; Demeester, maire; Lemaître, fab.; Lemaire, id.; Mignon, cult.; Lefebvre, maire; Clarisse, cult.; Vanandreswelt, idem; Mullie-Catteau, cult.; Dewitte-Lemaître, cult.; Rousselle-Samain, idem; Ghestem Catteau, rent; Labbe, maire; J.-B. Destombes, cult.; J.-B. Lelong, idem; Lecat-Butin, maire; de Wazières, prop.; Botelle, cult.; Lefebvre,

id.; Delos, maire., Ducrocq, not.; Despatures, adj.; Honorez, id.; Ducroquet, cult.; Liénart-Binault, brass.; Bourgeois, maire; Picavet, cult.; Desbouvrie, id; Mullier, id.; Deswitte-Tiers, prop.

#### ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Cantons de Dunkerque. MM. le sous-préset, président; le maire de Dunkerque, vice-président; de Clebsattel, député; Cuel, cons. gén.; Carlier, id.; Verlingue, directeur des douanes; Delaetre; doyen-curé; Deconinck, id.; Lambert, vérificateur des domaines; Féron, négociant; Choussy, juge-de-paix; Plocq. ingén. des pontet chauss.; Beck, cons. mun. Bessat, id.; Lemaire, médecin des épidém.; Delaetre, prop.; Derode, nég.; Hovelt, not.; De Boe, id.; Bonvoisin, insp. prim.; Vandewalle, prop.; Demorcourt, contr. des contr. dir. Lebleu, ag. v. princ.; Lemaire, présid des Waet.; Bigorne, cult.; Schodduyn, maire; Matieu, maire; Candeliez fils, fab.; Caudron, maire; Cabaret, cons. mun.; Evrard, prop.; Leuregaus, maire; Wemaere, cult.; Geersen, maire; Clément, cult.; Maegherman, maire.; Cardock-Lebecque, cult.; Pacquet, prop.; Daulle, maire.; Deschilt, curé; Waelkens. prop.; Steen, maire Paraviccini, recev. des douanes; Adam, maire; Vanoudendyck, id.; Sauvage, indust.; Delaeter, desservant.

Canton de Bergues. MM. le maire de Bergues, président; Delautre, grand-doyen; Deberdt, j.-d.-p.; Pluvier, cons. mun.; Michiels, doct. méd.; Alavoine, percept.; Vanhoucke, id.; Duhamel, prop.; Vernaelde, cons. mun.; Demeezemaker, anc. maire; Deblock, cons. mun.; Delporte, not.; Demol, rec. de l'enr.; Deschamps, rec, mun.; Bloem. c. de p.; Gersen, vét.; Demeunynck, nég.; Carpentier, secrét. de la mairie; Hilst, maire; Meezemaker, maire; Bastaert, cons. mun.; Caenens, maire; Cooren, id.; Cokenpot, cult.; Beyart, cult.; Decrocq, maire; Dewaele, ancien maire; Debavelaere, maire; Debreyne, cult.; Denide, c.-m.; Deroubaix, pero; Vanhove-Vanoudendicke, cult.; Stevenoot, id; Lelieur, id.; Duyck-Quenton, maire; Ruyssen, cult.; Delylle, maire; Deuwel, cult.; Verriele, maire; Meneboo, maire; Decourtroy, indust.; Dumont, maire.

Canton de Bourbourg. MM. le maire de Bourbourg, président; Decarpentry, j.-de-p.; Cadet. doyen-curé, Vercoustre, cond. des Waet.; Blaevoet, prop.; Deschodt, adj.; Joos, sec. de m.; Bondu, prop.; Belle, maire; Meullemeestre, cult.; Vercoustre, id.; Steve-Loodt, id.; Franck, cons. mun.: Landron, id., Banraet, maire; Isoré, sec. de la m.; Desmidt, maire; Maegherman, adj.; Dauchel, ancien maire; Vanderhaeghe, cult.; Landron, maire; Bellenge, cult.; A. Meesmacker, adj.; D. Landron, id.; Moreau, cult; Porteman, maire; Castier, maire; Boin, brass.; Wemaere, prop.; Delrue, inst.; Landeau fab.; Casella, huissier; Drieux, maire: Deleflie id.; Coolen, sec. de la m; Vergriete, adj.; Vercoustre, cultiv.,

François, idem; Vanderhaeghe, idem; Lysensoone, cultiv.; Ghys,

id.; Foncel, Desmidt, maire.

Canton de Gravelines. MM. le maire de Gravelines, président; Deborde, recev. des douan ; Malot, id. de l'enreg.; Landsheere, doyen-curé: Hauteseuille, doct. en méd.; Noël-Catrice, id.; Lootdregt-Gerard, not.; Salomé, id; Vanwormhoudt, entrep.; Anquez Caron, cult.; Debavelaere, id.; Vandenbavière, maire; Delattre, curé; Petit-Anicet, cult.; Fournier, id.; Tettart, maire; Bacquet,

id.; Geerssen, id.; Tassaert, cult.

Canton d'Hondschoote. MM. le maire d'Hondschoote, président; Bollengier, adj.; Duvet, j-de-p.; Salomé, doyen-curé; Goudaert, not.; Cornaille, comm. de p; Outters, brasseur; Favié, recev. de l'enreg.; Dabbadie, percept.; Demeerseman, nég.; Vanderheyde, el. de not.; Rolo, brig. de gend.; Vanbokstael, maire; Atteleyn, cult.; Blankaert, id; Loby, maire; Millevieille, recev. des douan.; Deswaert, cult.; Debrauw, maire; Dannoot, cult., Mallengier, maire; Bollengier, cult; Gérard, maire; Cahaniez, recev. des douan.; Deprez, maire; Dewaele, cult.; Vanbokstael, id.; Galle, maire; Wemaer, id; Dezeure; officier de santé; Vandael, cult.

Canton de Wormhoudt. MM. Dehaene, maire, président; Deram, cult.; Bergerot, maire; Bilvas, gard. for.; Bogaert, cult.; Bous, arpent.; Caillié, doyen-curé; Dewulder, maire; Creton, cult.; Cloet, id.; Coloos, prop; Quenson, secrét. de mair.; Debavay, percept.; Debreyne, not.; Denièle, cult.; Devey, not.; Heem, prop.; Hoets, rentier; Lebeau, recev. des contr. ind.; Liévin, brasseur; Béhague, percept.; Morael, doct. en méd.; Marcotte, cult.; Outters Hilst, maire; Seize, cult.: Stevenoot, id.; Vandenbilke, maire; Vanden-kerckhove, idem; Vandenkerckhove, prop.; Vandercolme, id; Vanhaecke, cult.; Vankerseeke, id.; Vanhoocke, id.; Villette, prop.; Woestelandt, cult.

## ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Cantons d'Hazebrouck. MM. le sous-préset, président; le maire d'Hazebrouck, vice-président; Deschodt, cons. gén.; Doe de Maindreville, proc. imp.; Warein, pr.; Vandewalle, id; Decapol, man.; Daubigny, contr. des contr. dir.; Cleenewerck, cons. gén.; Bieswal, juge de-paix; Massiet, id.; Caboche, greff. du trib.; Prevost, méd.; Schmit, insp. des contrib. indir.; Pouvillon, prop.; Omaere, cult.; Waringhem, maire; Deberdt, id.; Van Pradelles de Palmaert, maire; Declerck, id.; Degroote, id.; Dupuis, id.; Hanotte, id.; Cousyn, id.; Vermesch, id.; Delattre, id.; Joots, id.; Legillon, id.; Villette, adj.; Claudorez, maire ; Coubronne , id.; Ruckebusch, id.; Lobbedez, id.

Cantons de Bailleul. MM. le maire de Bailleul, président; Bacquaert, doyen; Delesalle, receveur de l'enregistrem.; P. Baelde, rec. mun.; Plichon, cons. mun.; Behaghel, cons. gén.; L. Lotthé, not.; Hie-Vandermeersch, man.; Salomé, vét.; Lauwerière, agr.; Delerue, id.; Meurant, ag.-v; Vermersch, curé; Petitprez, cult.; Réant, curé; Vannuxem, maire; B. Vannuxem, brass.; Savage, meunier; Billiau, maire; Plaetevoet, curé; Naye, brass.; Henebel, maire; Debout, curé; Goethals, rent; Savaete, cult.; Leurs, prop.; Plouvier, adjoint; H. Plouvier, doct.-méd.; Jourdin, cult.; Delangre, maire; Cornette, curé; Schodduyn, emp. des cont.; Chieus-Brasme, brass.; Dervaux, cult; Plouvier, maire; Lefranchois, curé; Seingier-Legris, conseiller municipal; Peuvion, fab.; Plouvier-Hennion, brass.; Decherf-Hennion, cultivateur, Wicart, maire; Degraeve, adjoint; Acquaert, curé; Lagersie, brasseur; Castrique, march.; Cappon, agr.

Canion de Cassel. MM. le maire de Cassel, président; Windrif, méd.; Behaghel, c. neg.; Colpaert, cult; Merchier, perc.; Baelde, vét.; Régent, march.; Pastoors, secrét. de mair.; Barbier, maire; Dequidt, id.; Barbier, id.; Baelen, id.; Baelen, id.; Duvet, id.; Pierrens, id.; Faes, id.; Looten, id.; Reumaux, id.; Franchois, id.

Canton de Merville. MM. le maire de Merville, president; Gombart-Dupont, adj.; Lutun, agr.; Verhaeghe-Duquenne, not.; Duhamel, man.; Hennion, maire; Loridan-Hullebert, agr.; Depecker, id.; Duquenne, maire; Marsy, cult.; Petitprez, maire;

Dequirez, idem.

Canton de Steenvoorde. MM. le maire, président; Vangraeschepe, ad.; Haeu, j.-de p.; Bailleul, sec. de m.; A. Legrand, gr. du j.-de-p.; Vanbambeke, rec. de l'oct.; Cordier, huissier; Klein, nég.; Venière, off. de santé; Decanter, maire; Damman, curé; Merchier, cult.; Giloots, maire; Maes, curé; Moreel, prop.; Devick, maire; Legrain, curé; Staes, march. brass.; Vanthielke, maire; Ruyssen, curé; Muylle, ag. d'aff.; Blavoet, maire; Duvertie, curé; Deschoit, prop.; Serien, maire; Briche, cult.; Boulangier, cult.; Deschodt, maire; Falcke, cult.; Carolus, cult.; Wickaert, maire; Verhiele, cult.; Stoffaes, not.; Sockeel, prop.

#### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cantons de Cambrai. MM. le sous-préfet, président; le maire de Cambrai, vice-président; Delloye, indust.; de Beaumont, doct.-méd.; Monier, cult.; Brabant aîné, manuf.; Wallerand, id.; de Baralle, arch.; Lermoyer, ing des p.-et-ch.; Bruyelle, ag.-voy. p.; Wilbert, avocat; Bruyelle, recev. des hospices; Houzé, sec. de la m.; Banse, vét.; Bouchez, vérif. des poids et mes ; Millot, agr.; les maires d'Awoingt. Cagnoncles, Cauroir, Escaudœuvres, Etrun, Eswart. Forenville, Iwuy, Naves, Niergnies, Romillies, Thun d'Evêque, Thun-St.-Martin, Abanconrt, Aubencheul-au-Bac, Bantigny, Blécourt, Cuvillers, Fontaine-N.-D., Fressin, Haynecourt, Hem-Lenglet, Morenchies, Neuville-St-Remi, Paillencourt, Raillencourt, Sailly, Sancourt, Tilloy.

Canton de Carnières. MM. le maire de Carnières, président; Bouly, j.-de-p.; Lansiaux, greff. du j.-de-p.; Lecouvez, secrét.de m.; les maires de St.-Aubert, Avesnes-lez-Aubert, Beauvois, Béthencourt, Bévillers, Boussières, Cattenières, Estourmel, Fontaineau Pire, St-Hilaire, Quiévy, Rieux, Séranvillers, Villers-en-Cauchies, Wambaix.

Canton du Câteau MM. le maire du Câteau, président; Carlier, cons d'arr.; Sartiaux, adj; Taine, id; Wauters, j.-de-p.; Delvart, greff. de la j.-de-p.; Collart, sec. de la mairie; Durieux, agr.; les maires de Basuel, Beaumont, St.-Benin, Catillon, Honnechy, Inchy, La Groise, Mazinghien, Montay, Neuvilly, Ors, Pommereuil, Reumont, St.-Souplet, Troisvilles.

Canton de Clary. MM. le maire de Clary, président; N..., j.-de-p., Gaillièque, greff. de la j.-de-paix; les maires d'Auden-court, Bertry, Busigny, Caullery, Deheries, Elincourt, Esnes, Haucourt, Ligny, Malincourt, Maretz, Montigny, Selvigny, Villers Outreau, Walincourt.

Canton de Marcoing. MM. Malet, maire, président; Crépin, conseiller général; Boulanger, cons. d'arr.; Savary, j.-de-p.; Dron, greff. de la j.-de-paix; les maires d'Anneux, Banteux, Bantouzelle, Boursies, Cantaing, Crévecœur, Flesquière, Gonnelieu, Gouzeau-court, Rumilly, Villers-Guislain, Villers-Plouich.

Canton de Solesmes. MM. le maire de Solesmes, président; Decaux, j.-de-p.; Taisne, greff. de la j.-de-p.; Robache, secrét.; Richez, agr.; Dhouailly, inst.; les maires de Beaurain, Bermerain, Briastre, Capelle, Escarmain, Haussy, St.-Martin, Montrécourt, St.-Python, Romeries, Saulzoir, Sommaing, St.-Vaast, Vendegies, Vertain, Viesly.

## ARRONDISSEMENT D'AVESNES,

Canton d'Avesnes. MM. le sous-préfet, président; le maire d'Avesnes, vice-président; Georges, j.-de-p.; Evrard, id.; Lambert, percept.; Lecousturier, insp. des contr. ind.; Adam, dir. des post; le présid. du trib.; Fosset, direct. de l'école prim.; Fiévet, arch.; Mailliet, cons. gén.; Collinet, insp. des enf. tr.; Denis, doyen-c.; Caverne, pharm.; Lelong, m. des postes; Carniaux, gr. du trib.; Trifet, doct.; Cabaret, anc. rec. des fin.; Maillart; Dubois-Viroux, lib.; Hazard, maire; de Colnet, cons. gén.; Brillet, maire; Maillard, id.; Pecquerieaux, fil.; Herbecq, meun.; Renaux, cult.; Bosquette, prop.: Martin, cap. en ret.; Toussaint, cult.; Pierard, maire; Contesse, id.; Edmond, prop.; Caullery, cult.; Maufroid, maire; Darcy, régiss.; Devise, c. d'arr.; Wery, prop.; Gérard, cult.; Michaud, id.

Canton de Bavai. MM. le maire de Bavai, président; Gravis, méd.; Crapez, ancien perc.; Delay, anc. not.; Gravis, not.; Collez, rent.; Lebrun, cult.; Peyron; id.; Levent-Motte, id.; Decroué, br.; de La Torre, cons. gén.; Marchand, cult.; Prévot, maire; Prévot, cult.; Moreau, maire; Maudron, id.; de Fourmestraulx, id.; Hottelart, id.; Lerat, ex-maire; Brasseur père, cult.; Glineur, maire; Carlier, adj.; Defrance, cult.; Brasseur, maire; Prévot, id.;

Crasquin, id.; Deharveng, id.

Canton de Berlaimont. MM. le maire de Berlaimont, président; Delcroix, j.-de-paix; Hennet, perc.; Legrand, doyen-curé; Emond, not.; Eliez, id.; Piérard, rec. de l'enreg.; Soyez, offic. de santé; Guilbert, maire; Dollet, ancien maire; Belot, maire; Minaire, id; Lucq, marbrier; Ohresser, indust.; Collard, maire; Haplancourt, idem; Courtin, idem; Grard; idem.

Canton de Landrecies. MM. le maire de Landrecies, président; Béthune, j.-de-p.; Desse, doyen-curé; Dequesnes, cons. d'arr.; Descamps, rec. mun.; Marsy, pharm.; Stievez, not.; Bonnaire, rent.; Madoulé, sec. de m ; Daussy, maire; Boucher-Pottier, arp.;

Hallez, maire; Deruez, id.; Bachy, id.; Lenain, id.

Canton de Maubeuge. MM. le maire de Maubeuge, président; Deladrière, adj.; Babeur, doyen-c.; Horrie, j.-de-p.; Quivy, perc.; De Carnières, rec. de l'enr.; Autier-Carion, banq.; Levecque, recev. mun.; Lucq, rec. des hosp.; Ouverlaux, not.; Deharveng, Philippe, brasseur; Bayart, Pierre; Hamoir, dir. des hauts-fourn.; Renau, adj.; Trempont, prop.; Jenot, maire; Bulteau, prop.; Debavay, brasseur; Darche, maire; Fournier, recev. des douanes; Gillet, maire; Loiseau, prop; Michaux, maire; Blavier, maire; Renon, maire; Labbé, prop., Poulet, maire; Hannoye, arp.; Parée, maire; Gilloteau, id.; Jouf, cult.; Colson, prop.; Leroy, maire; Drapiez, id.

Cantons du Quesnoy. MM. le maire du Quesnoy, président; Lotte, doyen-c.; De l'Épine, cons. gén.; Dupont, rec. de l'enreg.; Baillon, rec. de l'hosp.; Blaringhem, princip. du collège; Piette, cons. gén.; Jan, recev. des cont. ind.; Beauvois, adj.; Dupont, perc.; Delesalle, ag.-voyer; Carion, greff.; Lefrancq, not; Vandamme, sec. de m; Lesne, cult.; Cren, id; Douay, prop., Lambert, doyencuré; Carlier, prop.; Flament, maire; Cantineau, prop.; Carlier-Gravelle, prop.; Gravelle, maire; Noël, gér. de suc.; Manesse, prop.; De l'Epine, fabr.; Michaux, maire; Wattremez-Guyot, id.; Willot, id.; Banteignies, cult.; Boulanger-Lecuyer, idem;

Boez, maire.

Canton de Solre-le-Château. MM. le maire de Solre-le-Château, président; Béver, not; Michaux, nég.; Baligant, secr. de m.; Plancq, maire; Suin, id.; Lhomme, id.; Planart, id.; Payen, id.; Lefebvre, id.; Levecq, id.; Henry, id.; Solasse, id.; Harlet, id.;

Imbert, id.; Geoffroy, id.; Bever, id.

Canton de Trélon. MM. le maire de Trélon, président: Godard-Desmarest, conseiller genéral; Larsonneur, doyen-curé; Macaigne, supp du j.-de-p.; Loones, secr. de m.; Perin, rec. des douanes; Sant, cap. id.; Malengraux, propr.; Letoret, meun.; Denent, cult.; Pobled; Boutard, filat.; Bousis, maire; Th. Legrand, filat.; Clavon, id.; Moutier; Hufety, maître de forges; Renon, perc.; Basselart, maire; Blaise, id.; Cavrois, id.; Bertaux, id.; Hancart, id.; Plotteaux, id.; Gıllion, cult.

#### ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton de Douai. MM. le sous-préfet, président; le maire de Douai, vice-président; Lequien, cons. d'arrond.; Fiévet, conseill., Nutly, j.-de p.; Desprès, id.; Bertin, ing. des p.-et-ch.; Héroguer, gr.-doyen; Dumont, not.; Vasse, prof. de phys.; Cahier, cons. à la cour; Bagnéris fils, médecin; Locoge, prop; Parsy, sec. de la sous-préf.; Brassart, sec. des hosp.; Dubrulle, arch.; Thurin, prop.; Lavoix, rec. mun.; Wantier, vér. des poids et mes.; Raison, agent compt.; Coulmont, sec. de m.; Dupuis, maire; Buisset, id.; Moguet, id.; Luce, id.; Jacquart, id.; Humez, id.; Marquette, id; Larosse, id.; Caron, id.; Fiévet, id.; Dovillers, id.; Debruille, id.; De Chatenay, id.; Becquet de Mégille, id.; De Castro. id.

Canton d'Arleux. MM. le maire d'Arleux, président: Luiset, j.-de-p.; Carpentier, maire; Ladrière, id.; Dupuis, prop.; Lanvin, maire; Cambrai. id.; Wiart, id.; Grivilliers, id.; Parsy, id.; Billet, man.; Quiquempois, doyen; Pannequin, not.; Branque,

pharm.; Tétin, sec. de m.; Lepeuple, adj.

Canton de Marchiennes. MM. le maire de Marchiennes, président; Horrie, j -de p.; Théry, not.; Rousselle, doyen; Poitau, sec. de m.; Demory, brig. de gend; Dauchy, maire; Marécaux, id.; Desontaine, Delin, id.; Copin, id.; Vilain, id.; Caudrelier, id.; Wilbaut, id.; Morelle, id.; Briquet; Remy de Campeau, id.; Lenoir, id.; Mottez, id.; Leclercq, adj.

Canton d'Orchies. MM. le maire d'Orchies, président; Cordondonnier-Jacquart, adjoint; Girard de St.-Gérand, juge de-paix; Gamonet, notaire; Caille, doct.-méd.; Defontaine, maire; Quique, id.; Leleu, id.; Larose, id.; Poupart, sec. de m., Piquet, maire;

Lepretre id.; Quique, id.; Robert, id.; Delannoy, perc.

# ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Cantons de Valenciennes. MM. le sous-préfet, président; le maire de Valenciennes. vice-président honoraire; Charamond, j.-de-paix; Paillard. id.; Masquelez, ing. des ponts-et-chaussées; Ed. Grar; Dayez père. cultivat.; Stiévenard, maire; Durieux, cultivateur; Cheval, maire; Cheval, Ad., cult.; Peutin, dit Tancrède, maire; Monchicourt. fab.; Deslinsel, maire; Fréville. fab.; Dassonville, maire; Tacquet-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adj.; Boulangé, maire; Sauteau, rec. des douanes; Deloroix-Mallez, maire; Tacquet-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adj.; Boulangé, maire; Sauteau, rec. des douanes; Deloroix-Mallez, maire; Debiève, cult.; Hamoir, maire; Moty, cultivat.; Legrand,

maire; Delcroix, cult.; Quillacq, maire; Pluchart-Dupas, brasseur; Maillard, maire; Gosselin, cultivateur; Lengrand, maire; Delfosse, cult.; Guigand, maire; Landrieu, prop.; Hautcœur, maire; Dorchies, brasseur; Chevalier, adj.; Lécuyez, maire; Durieux, adj.; Berteaux, id.; Dumez, adj.; Berteaux, brasseur, Guérit, maire; Dhaussy, cult.; Leduc, maire; Miroux, cultivateur; Blanquet, maire; Dolobel-Lesens, ad.; Mocq, maire; Tison, brasseur; Breucq, maire; De Baillencourt, fab.; Ledieu, maire; Dupas, cultivat.; Delsart, curé; Hallette, maire; Mambre, maire; Bassuaux, maire; Hubert, cult.; Lecompte, maire; Mette, cult.; Landrieux, maire; Clément, sec de m.; Mariage, maire; Chermiret, fab; Fontaine, maire; Leclecq, maître de forges; Bailleux,

maire; Dhainaut, desservant.

Canton de Bouchain. MM. Regnier, maire, président; Nutly, juge-de-paix; Bouchez, cons. d'arrond.; Coez, maire; Guillemot, brasseur; Despinoy, maire; Lanthiez, cult.; Deslinsel, maire; Lebret, conseil. général; Jenart, brass.; Waternau, maître de forges; Rigault, maire; Bridoux, cult.; Hayez, maire; Remy, adj.; Flamant, cult.; Cartigny, maire; Jonas, cult.; Morelle, maire; Moreau, curé; Sorreau, maire; Carron, cultiv.; Varlez, maire; Brassart, cult.; Caudmont, maire; Ghienne, secrét. de mairie; Bruneau, maire; Fauville, brass.; de la Perrettière, maire; Mathieu, directeur de mines; Leroy, maire; Cachera, cultivat.; Coquelle, cult.; Leriche, maire; Fauville, cult.; Flamen, maire;

Canton de Condé. MM. Mention, maire, président; Caudron, docteur; Cornet, rec. de l'enr.; Petit, sec. de mairie; Carlier, adj.; Saintenois, maire; Defrennes, cultivat.; Delannoy, maire; Tassin, cult.; Crépin, cult.; Clément, maire; Alglave, adjoint; Renard, maire; Wargny, adj.; Guiot, secrét. de mairie; Defermez, maire; Dupas, cult., Pouille, id.; Hecquet, maire; A. Bocquet cultivat.; Gilmant, maire; Mayeur, cult.; Pisson-Verchain, maire; Dahiez, cult.; Richard, id.; Castiaux, maire; Haubourdin, brass.; Decout,

secrét. de mairie.

Canton de Saint-Amand. MM. Nicole, maire, président; De Bettignies, fabricant; Sterlin-Dubois, négociant, Davaine, cult.; Lorthioir, secrétaire de la mairie; Lemer, maire; André, adjoint; Camberlin-Lemer, cult.; Despret, maire; Camberlin, adj., Barbieux, maire; Cateaux, nég, Lenclud, maire; Tison, institut.; Baligand-Cochin, maire; Morival, ad.; Leleu, maire; Blaise, ex-inst.; Leroy, maire; Manouvrier, fab.; de Braquemont, direct. de mines; Dupont, juge-de-paix; Hennocq, maire; Dubois. cult.; Remy, maire; Debéthune, cult.; Monnier, maire; Legrand, prop.; Hornel, maire; Gorez, cult., Lecocq, maire; François, institut.; Legrand, maire; F. Legrand, cult.; Liermain, maire; Desauw, cult.; Dubois, maire; Doby, cult.; Raviari, maire; Hourdeau, cult. Chatelain, cult.; Gaignot, nég.; Risbour, maire; Cousille, cult.; Bouchez, maire; Fournet, cult.; Deslinsel, maire; J.-B. Deslinsel, cult.; Lahure, maire; Bracq, cult.

# DEUXIÈME PARTIE.

# DOCUMENTS STATISTIQUES.

# NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

## Topographic.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis , sauf quatre communes , et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois , dans les arrondissements de Lille , Douai et Cambrai , et dans ce dernier , cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche; au nord-est, la Belgique; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longeur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 1 kilomètre seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

#### Aspect.

EMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque: celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschépe, le Mont-Noir, le

Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mélé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicg; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valencieunnes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont.

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7

met. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longeur de 26,000 mètres, sur

une largeur de 1,200 mètres, et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon: longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500

à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre

de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, ou ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de

Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Péene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel

et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennesjusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La

Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Ha-

zebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deule, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la

ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-

Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pasde-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jetter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de

<sup>(1)</sup> Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut,

à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du departement et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans

l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon,

et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

RUISSEAUX. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de Steenwerck, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de Nieppe, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en saire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autresois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissment de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

#### Météorologie.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les departements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence; la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chalcurs en août.

Mériores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquéfois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants sont : ouest, sud ouest, nord-onest, et amènent ordinairement des pluies.

252 Observations météorologiques faites à Lille en 1861 (1).

	'ipi	.ibi	E	AUD	123	.69			-	NOM	NOMBRE DE JOURS DE	E	Jon	RS D	a	1
MOIS.	Tempéralui m é sunsyom	erusuusH m k sudmotsd	Pluie.	Grêle.	Neigo.	Epaisseur de la couche de nei	Eau météoriq totale du mo	Brouillard.	Pluie.	Gréle	Neige. Orage,	tonnerre.	sans tonnerre.	Gelée. Sereins.	Nuagenx,	Couverts.
	degrés.	mill	millim.	millim.	millim.	centim.	millim.	0	ς	-	-	-	-	_	_	_
Janvier	20.13		13.7		10.8	17.9	24.5	90	4		*		61		_	
Février	88.07	768	35.6	e	1.9	2.6	37.5	*	15		67	_	9	*	-	17
Mars	60.98		7.06	a	•		90.7	60	21	0	0		*	-	_	70
Avril	90.34		76.0	16.0	e		23.0	61	6			-	_	-	-	
Mai	130.58		81.2	•	8		81.9	63	52		1		_	-	_	
Juin	180.31		115.5	£			115.5		11				_	-	-	
Juillet	180.53		117.7	2			117.7		91		" #	-	7	-	_	
Août	190,83	762	35.7				32.7		=		-	-		-	-	
Septembre	150.94	758	88.6	4.5			93.1	7	13	_		-	_	_	-	
Octobre	130.01	761	6.3			a	6.2	1,4			-	-		=	_	
Novembre	50.22	756	82.7	4	10.1	12.0	8.56	80	13	1	3 .	-	_	_	6	Cr4
Décembre	30.61	765	36.0	*	8 5	8.0	44.5	=	80			*	-	10	15	
1861	100.62	160	707.6	20.5	21.3	40.5	759.4	69	1891	1	1	-	1	9	197	108
1860	80.69	168	817.8	19.3	77.5	0.89	914.3	237 247	247 3	30	2 17	4	9	_	•	
					DII	DIRECTIONS DU VENT	DU VENT	6								
			,	N. NB.	-	E. SE.	- 8	80.	-	0	0. 30.	=				
	Hiver				urs.	18 jours.	_	jours	-	40	jours.	oó.				
	Eté.		$\widetilde{}$	3 00 5			25.		2 04	00 00	• •	-				
	Autom						:	1	1	,	1	-				
	Annea			200	outro	56 fours.	141	fours.	_	86	jours	8				

<sup>(1)</sup> Ce tableau est un résumé des observations faites par M. Meurein, pharmacien à Lalle, membre de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de la même ville.

#### Division du Territoire.

Le département se compose de 660 communes, réparties en sept rrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Haze-rouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arron-

lissement, est ci après:

Parmi les 660 communes du département, on compte 36 villes

que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, de la 3° division militaire et l'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; aculté des sciences; ville d'industrie et de commerce. — Population: 131,827 habitants. — Distance de Paris: 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de canton, à 11 kil. de Lille; ville de grande

industrie. — Population: 49,274 âmes.

Tourcoing. Chef lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille, ville

d'industrie. — Population : 33,498 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture, et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population: 32,113 habitants. — Distance de Lille: 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille: 51 kil. — Population: 24,966 habitants.

Doual. Chef-lieu de sous-préfecture, siège de la cour impériale et d'une académie universitaire; faculté des lettres; place fortifiée. —

Population: 24,486 habitants. — Distance de Lille: 33 kil.

CAMBRAI. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille: 59 kil. — Population: 22,557 habitants.

Armentières. Chef lieu de canton, ville ouverte, à 16 kil. de

Lille. — Population: 11,901 habitants.

MAUBRUGE. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranchée. — Population: 10,557 habitants.

DENAIN. Ville forte, à 11 kil. de Valenciennes. — Population :

10.254 habitants.

St-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville

ouverte. — Population: 10,210 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population: 10,102 habitants. — Distance de Lille: 29 kil.

LE CATEAU. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille.

— Population: 9,312 habitants.

HAZEBROUCK. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 8,273 habitants.

ESTAIRES. Ville ouverte, à 30 kilomèt. de Lille. — Population: 7,113 âmes.

MERVILLE. Ville ouverte; 6,521 habitants. — Distance de Lille:

36 kil.

GRAVELINES. Chef-lieu de canton; place fortifiée et port de mer.
— Population: 6,428 âmes. — Distance de Lille: 97 kil.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille; place fortifiée.

— Population: 6,022 habitants.

COMINES. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population: 5,838 âmes.

CONDÉ. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille. — Population: 5,804 habitants.

CASSEL. Chef-lieu de canton; ville ouverte, de 4,260 habitants.

- Distance de Lille: 49 kil.

LANDRECIES. Chef-lieu de canton; place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population: 4,193 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 3,978 habitants.

— A 11 kil. de Lille.

LE QUESNOY. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée. — Population: 3,758 habitants. — Distance de Lille: 68 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population: 3,757 habitants.

AVESNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte. — Population : 3,516 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

ORCHIES. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population: 3,708 habitants.

HAUBOURDIN. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille. — Population: 3.654 habitants.

LA GORGUE. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population: 3,293 âmes.

MARCHIENNES. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille-Population: 3,180 habitants.

LA BASSÉE. Chef lieu de canton, ville ouverte. — Population: 2,958 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de

Lille: 97 kil. — Population: 2,615 habitants.

BAVAI. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population: 1,646 habitants.

LANNOY. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. -

Population: 1,638 habitants.

BOUCHAIN. Place fortifiée, chef-lieu de canton, de 1,501 âmes de

population. — Distance de Lille: 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population: 1,104 habitants.

### SUPERFICIE.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉS	SIGNATION	ore nunes.	SUPER	FICIE
des arrondissements.	des cantons.	Nombre de communes	par canton.	par arrondissem <sup>‡</sup> .
			hect, ares	hect. ares
Dunkerque.	Bergues Bourbourg Dunkerque (Est) Dunkerque (Ouest Gravelines Hondschoote Wormhoudt	13 13 8 4 4 8	11959 75 14081 41 6713 ** 4715 28 6942 93 13638 58 14109 37	72160 32
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est). Bailleul (Sud-Ouest). Cassel. Hazebrouck (Nord). Hazebrouck (Sud). Merville. Steenvoorde.	5 13 10 7 5 9	9595 75 6787 07 11758 81 12530 25 8383 26 8272 95 11992 88	693 <b>2</b> 0 07
Lillb	Armentières. Bassée (La) Cysoing. Haubourdin Lannoy Nord-Est Centre Lille Sud-Est. Sud-Ouest Ouest Pont-à-Marcq. Quesnoy-sur-Deûle Roubaix Seclin Tourcoing-Nord Tourcoing-Sud	8 11 14 16 16 16 2 2 3 2 4 15 9 4 6 6 3	6277 76 7009 86 9617 23 8730 67 7878 85 1572 57 285 12 1216 79 1151 35 2967 90 11645 05 6497 81 3780 79 9487 21 6222 67 3097 15	87438 78
Cambrai	Cambrai-Est. Cambrai-Ouest. Carnières. Cateau (Le). Clary. Marcoing. Solesmes.	14 17 16 17	8896 01 7901 64 10149 ** 15925 96 13672 02 19942 95 12772 64	89260 33

DÉS	SIGNATION	Nombre	SUPEI	RFICIE
des arrondissements.	des cantons.	Nombre de commune	par canton.	par arrondissem
		7=1	hect. ares	hect, are
/	Avesnes (Nord)	14	12965 76	1
1	Avesnes (Sud)	12	15119 07	1
	Bavai	18	12725 15	1
	Berlaimont,	14	8747 (6	
. ]	Landrecies,	10	11467 93	139723 2
AVESNES )	Maubeuge	15	20829 69	( 100120 2
	Quesnoy (Est)	14	18023 75	
	Quesnoy (Quest)	27	7983 49	1
1	Solre-le-Château	16	13490 39	1
	Trélon	13	18370 35	
1	Arleux	15	8573 20	1
	( Nord	6	5956 85	
DOUAL	Douai & Sud	10	5787 66	47205 8
DOUAL )	Ouest	11	6345 55	(
	Marchiennes	15	10279 81	1
1	Orchies	9	10262 78	1
1	Amand Saint- (RG.)	10	11246 04	1
1	Amand Saint- (RD.)	8	5860 92	1
	Bouchain	21	14227 19	Leave of
VALENCIENN.	Condé	10	8346 21	62978 2
A Production of the Control of the C	( Nord	8	6735 36	141014
	Valenciennes Est	10	8002 29	1
A	( Suč	14	8560 28	/
		660	568086 88	568086 8

### ÉTAT DES DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect. 158,087 410,000
	568,087
Sol riche de terreau	77,000 hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	<b>84,13</b> 6
— de gravier	1,550
— pierreux	<b>55,600</b>
— sablonneux	<b>28</b> ,600
- argileux	<b>2</b> 99,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	D
·	568,087
Le territoire du département se divise, par natu comme suit:	
comme suit:	re de propriétés,
comme suit:	re de propriétés, 349,793 hect
comme suit:	re de propriétés, 349,793 hect 95,833
comme suit:	349,793 hect 95,833 35,827
comme suit:  Terres à labour	349,793 hect 95,833 35,827 16,355
comme suit:  Terres à labour	349,793 hect 95,833 35,827
comme suit:  Terres à labour	349,793 hect 95,833 35,827 16,355 109
comme suit:  Terres à labour	349,793 hect 95,833 35,827 16,355 109 1,096
comme suit:  Terres à labour	349,793 hect 95,833 35,827 16,355 109
comme suit:  Terres à labour .  Prés .  Bois .  Vergers, pépinières et jardins .  Oseraies , aulnaies , saussaies .  Etangs , abreuvoirs , mares et canaux d'irrigation .  Landes, pâtis, bruyères .  Canaux de navigation .	349,793 hect 95,833 35,827 16,355 109 1,096 7,568 361
comme suit:  Terres à labour .  Prés .  Bois .  Vergers, pépinières et jardins .  Oseraies , aulnaies , saussaies .  Etangs , abreuvoirs , mares et canaux d'irrigation .  Landes, pâtis, bruyères .  Canaux de navigation .	349,793 hect 95,833 35,827 16,355 109 1,096 7,568
comme suit:  Terres à labour	349,793 hect 95,833 35,827 16,355 109 1,096 7,568 361 3,731
comme suit:  Terres à labour	349,793 hect 95,833 35,827 16,355 109 1,096 7,568 361 3,731 4,652
Terres à labour Prés Prés Vergers, pépinières et jardins Oseraies, aulnaies, saussaies Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation Landes, pâtis, bruyères Canaux de navigation Cultures diverses Superficies des propriétés bâties Routes, chemins, places publiques, rues, etc. Rivières lacs, ruisseaux Forêts domaniales, terrains improductifs ap-	349,793 hect 95,833 35,827 16,355 109 1,096 7,568 361 3,731 4,652 15,832
comme suit:  Terres à labour	349,793 hect 95,833 35,827 16,355 109 1,096 7,568 361 3,731 4,652 15,832 3,084

260
TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

<u> </u>							-11	-
		es en kil		ż	Principal	com	ntimes munaux	
Noms	a	u chef-li	eu.	A TION.	des quatre		~	TOTA
des		de la		5	contribu- tions	انها	[	coatrit
	đu	sous-	de la	5	directes	á	Montant	direc
COMMUNES.	canton.	prefec-	préfec- ture.	POPUL	pour 1862.	Nombre.		pour t
1	2	ture.	1	В	6	7	8	١,
ARRONDIS	CEMEN	עים ד	ZERBU	UCK 7	cantone !	54 CO.	nmunae	
AMMONDIS				leul Nor		JJ (UI	nmanes	
Bailleul-Nord-Est.	( n	17	1 28	5280	68725	32	22328	1 1935
Jans-Cappel (St).	30	17	31	1070	5710	52	2983	111
Nieppe.	9	26	20	4060	20632	71	16369	481
Steenwerck.	6	19	36	4786	25303	100	25414	854
Totoma	1		1	45400	120370	-	07001	
Totaux	•	l Taméan	i da Daill			56	67094	2471
Bailleul Sud-Ouest.		canton (	ae Baiii 1 <b>2</b> 8	eul S <b>u</b> d   48 <b>23</b>		- Do41	leul Nor	4 10-4
Bailleul Sud-Ouest. Berthen.	6	16	35	583	3601	r Ban 191	1601 NOP   3272	~
Flêtre.	7	10	35 35	1078	7357	41	3021	144
Merris.	6		35 35	1149	6985	48		
	3	10 14	33 32	2623	16013	66	3697	131
Meteren.	-					1	10964	. 36
Vieux-Berquin.	8	12	37	3367	16986	63	10762	341
Totaux	j	l į		13522	50942	62	31722	100
		Ca	inton d	e Cassel				
Arnéke.	7	20	58	1425	10944	59	6361	93!
Bavinckhove.	3	10	55	885	6287	53	3364	19
Buysscheure.	12	19	63	821	5419	42	2262	100
Cassel.	n	10	51	4260	27860	21	5629	45
Hardifort.	3	13	54	529	4239	51	2168	
Marie-Cappel (Ste)	3	7	50	777	6164	34	2133	11
Noordpeene.	7	26	58	1435	9766	59	5830	19
Ochtezeele.	7	20	57	467	4464	68	3052	
Oxelaëre.	2	10	52	507	3679	37	1380	
Rubrouck.	12	21	63	1396	12349	35	4299	23
Wemaers-Cappel.	4	13.	54	476	3156	74	2329	
Zermezeele.	4	14	55	385	3315	54	1939	
Zuydpeene.	7	13	56	803	7860	45	4226	16
Tolaux		1	<u> </u>	14166	105502	43	44972	201
		Canton	d'Haze	brouck-	Nord.			
Blaringhem.	i 12	1 12	1 56	1773	12048	1 63	ı 7660	1 24
Caëstre.	7	7	38	1556	10622	47	5081	99
Ebblinghem.	9	9	54	751	5599	34	1829	111
Hazebrouck-Nord.	,	, ,	45	4286	58597	31	17878	183
Hondeghem.	1	1 4	59	1325	10442	29	3047	18
Lynde.	9	9	55	765	6477	28	1879	1
Renescure.	12	12	57	1839	11976	37	4450	3
Sercus.	7	7	51	480	3800	68	2610	
Staple.	8	8	53	972	7929	55	4400	ű
Wallon-Cappel.	5	5	50	662	4797	62	2989	1 1
•	1	1	"		<del></del>			·
Totaux	1	1	1	14409	132287	30	51823	950
8								

261
TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

***	Distan	ces en kil	omètres	Z	Principal		ntimes nupaux.	TOTAUX
NOMS	8	u chef-lie	u.	1	des quatre	~	<u> </u>	des
des		i de la		T.	contribu- tions			contribut.
OMMUNES.	du	80M8-	de ta préfec-	POPULATION	directes	Nombre	Montant	directes pour 1862.
	canton	prefec- ture.	ture.	P.	pour 1862	Ş.		
1	2	3	A.	8	6 .	7	8	9
		Canton	d'Haze	brouck-	Sud.			
ghem.	11	11	56	1018	6054	41	2415	11966
•	4	- 4	41	73 <b>3</b>	4895	45	2227	10631
prouck-Sud			55	3987			orouck-N	
ecque.	4	4	49	3733	19129	29	5569	34936
illes.	5	5	4	362	2526	61	1526	5275
becque.	7	7	52	1894	10850	54	5856	22134
eele.	8	8	38	584	3934	58	2292	7671
mes.	10	10	51	1094	6216	55	3414	19509
Totaux	1	}		13405	53604	44	23359	105122
				Mervill				
res.	7	20	30	7113	40522	34	13932	72045
rskerque.	7	10	45	1594	7687	85	6550	18468
)rgue.	5	17	32	3293	17963	35	6435	32405
ille.	•	12	37	6521	38822	38	12879	73424
Berquin.	4	15	34	1393	5835	65	3789	13384
Totaux			1	19914	110829	39	43585	209726
		Cant	on de Si	leenvoor	rde.			
chepe.	9	16	36	2011	8872	47	4142	1 18319
e.	4	10	40	1116	8555	55	4804	17360
waersvelde.	5	15	40	1670	8807	78	6890	20659
kerque.	9	20	58	1274	9061	45	4334	17744
zeele.	6	16	54	983	5987	71	4248	12866
ıwoorde.	n	11	48	3993	26885	31	8357	55904
stre-Cap. (St)		7	46	1010	6972	40	2866	13179
eghem.	4	10	53	592	6131	38	2343	11424
ıezeele.	4	15	52	1426	9197	72	6770	19836
Totaux		İ		14077	90467	49	44756	187291
ARROND	ISSEMI	ENT DE	LILLE	, 16 ca	ntons, 13	3 com	munes.	
				menliè				
entières.		1 16	1 16	11901	ı <b>81</b> 988	1 29	1 23222	1138343
Grenier.	5	16	16	1194	6908	63	4364	16282
nghem.	8	8	8	287	2145	149	3214	6436
elle d'Arment.	3	13	13	2531	12837	52	6.386	28752
inghem Lys.	3	19	19	1823	10674	79	8106	24460
nghien.	5	13	13	2149	14255	80	12247	34847
dines.	3	16	16	2596	15506	77	11492	35631
esques.	. 7	9	9	1073	5575	123	6752	15152
Totaux				23554	149888	51	76283	209903
								••

262
TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS		ces en kil u chef-lic		POPULATION.	Principal des quatre	con	entimes munaux.	TOTAUX
des		de ta		1 2	contribu-	1 .	1	des contribut.
COMMUNES.	đu	Sous-	de la préfec—	💆	tions directes	檀	Montant	directes
COMMUNES.	canton	préfec-	ture.	2	pour 4862	Nombre		pour 1862
1		ture. 3		-	6	7	8	•
		Cani	on de l	a Bass	i e		·	•
1								1 400.00
Aubers. La Bassée.	10	23 24	23	1840	8186	69	5989	17962
Fournes.	9	16	16	2958	21403	13	2639 2489	32633
Fromelles	10	23	23	1548 1328	15598 6406	80	5145	19365 14968
Hantay.	5	24	24	465	2248	108	2327	5712
Herlies.	7	20	20	1018	6481	81	5311	14509
Illies.	1	24	24	1540	8536	77	6538	19207
Marguillies.	8	21	21	1129	6347	35	2247	10014
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2203	8507	50	4232	18259
Salomé.	3	24	24	1035	7433	38	2761	13157
Wicres.	6	19	19	243	2250	81	1807	5525
Totaux				15307	89695	47	41485	171304
		Car	ilon de	Cysoina		,	,	
Bachy.	4	18	18	910	1 5273	1 53	2767	10604
Bourghelles.	9	16	16	1260	6394	48	3080	13576
Bouvines.	8	13	13	579	3266	41	1333	6103
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1408	7077	30	2165	12712
Cappelle.	8	18	18	1421	8296	47	3878	16455
Cobrieux.	4	17	17	461	2096	111	2322	5563
Cysoing.	7	14	14	2993	17340	68	11776	38127
Genech.	5	16	16	1154	5196	67	3500	11110
Louvil.	3	14	14	707	2786	63	1735	5758
Mouchin.	9	23	23	1433	7368	60	4439	15328
Péronne.	5	12	12	680	9101	60	1209	4520
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1828	11031	21	2296	18375
Templeuve.	7	18	18	3114	20375	69	12548	42776
Wannehain.	i	18	18	564	2636	89	2242	5898
		••	10					
. Totaux	1	( Compte		18512	101235	<b>5</b> 5	55390	206914
N .			•	<b>u</b> bou <b>rd</b>	171.			I
Beancamps.	6	13	13	964	4814	63	3029	10534
Emmerin.	3	10	10	1688	5441	30	1632	9621
Englos.	3	10	10	389	1598	103	1640	4033
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1635	10246	61	6284	21287
Erquinghein-le-Sec	5	13	12	233	1592	102	1616	4016
Escobecques.	5	12	12	272	1729	107	1838	4491
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	683	4743	160	4705	12318
Haubourdin.		7	7	3654	80602	50	15363	59351
Le Maisnil.	10	17	17	518	2712	193	5231	8196
Ligny.	6	13	13	132	866	17	144	1329
Lomme.	7	6	6	295%	17597	31	5346	37644
A reporter	•	ı	ļ	13117	81933		46838	179750

263
TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

						C	entimes	
270346		es en kil		z	Principal		munaux.	TOTAUX
Noms	aı	u chef-lie	u.	POPULATION	des		<u> </u>	des
des		de la		\ <del>\</del> \	contribu- tions		1	contribut.
COMMUNES.	đu	sous-	de la préfec-	Ď	directes	1 5	Montant	directes pour 1862.
COMMUNES.	canton.	prefec-	ture.	ا ق	pour 1862.	Nombre	1	pour 100z.
1	2	ture.	4	5		5	6	7
Report		-		13117	81933	<del></del>	46838	172750
Loos.	3	5	5	5172	20591	66	13002	42815
Radinghem.	8	15	15	1170	6603	66	4369	14199
Santes.	8	10	10	1696	9283	77	7049	21536
Sequedin.	3	10	10	640	4062	115	4620	10638
Wayrin.	7	14	14	3106	14638	26	3725	27390
Wallin.	•	14	1.4	3100				
Totaux				24901	137110	58	79603	289328
		Ca	inton d	e Lanne	oy.			
Annappes.	7	6	. 6	2118	13622	56	7622	28700
Anstaing.	9	10	10	550	3394	41	1342	6438
Ascq.	8	8	8	2030	10222	40	4113	18901
Baisieux.	9	15	15	1997	11240	61	6921	23756
Chereng.	8	12	12	1429	6255	61	3865	12380
Flers.	8	6	6	2893	16163	51	8284	31626
Forest.	5	12	12	804	2265	49	1100	4131
Gruson.	10	12	1 1	394	2730	42	1131	5238
Hem.	3	11	11	1516	14718	49	7302	28903
Lannoy.	10	13	13	1638	9087	36	3155	15851
Leers.	4	16	16	3210	10065	78	7178	21894
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1700	6591	65	4289	13668
Sailly.	3	14	14	1026	52.59	70	3603	11040
Toufflers.	2	14	14	1100	3785	65	2446	8665
Tressin.	7	10	10	464	2416	108	2526	55.6
Willems.	5	15	15	2093	8474	63	5314	18537
Totaux					400070		70404	022021
	1			25962	1 <b>2</b> 6276	55	70191	255274
		Canto	n de Li	lle Nord	i-Est.			
Hellemmes-Lille.	4 1	4	4	1265	7147	76	5183	15462
Lille Nord-Est.		n	19	27883	1511630	18	270726	24(5)68
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1557	71.64	7.5	5125	16530
Totaux				30796	1525941	18	281034	2437560
100001	•	Can	ton de I	ille-Cer				2101000
Lille-Centre.		-	) »	18781		Lilla	Nord-Es	
Madeleine (La).	2	9	2	4015	22702	1 56	11825	54009
1 ' ' '	-	•	~	<u> </u>		-		
Totaux				30705	23702	56	11825	54009
		Canto	n de Li	ile Sud	-Est			
Faches.	6 1	6	6	2505	9020	69	6249	19636
Lezennes.	6	6	5	1381	3840	95	3616	
Lille Sud-Est.	,	,	10	18538			le Nord-	
Ronchin.	5	5	5	1780	8813	30	2668	17380
Walanc				9/90/	94.070	-	19500	10000
Tolaux	1	1	l i	24204	21673	63	12533	46633
·								

264
TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS   des		_			سسسم				
NOMS   des   de la   de la   de la   sous-canion.   de la   préfec-la   la   de la   préfec-la   la   la   la   la   la   la   la		Distan	ces en kil	omètres	يخ ا	Principal			
Canton de Lille Sud-Ouest.   .   .   .   .   .   .   .   .   .	NOMS	a	u chef-lie	u	2	des quatre	~	_	
Canton de Lille Sud-Ouest.   .   .   .   51465   Voir Lille Nord-Est	des		i de la	-	3		و		contribut.
Canton de Lille Sud-Ouest.   .   .   .   51465   Voir Lille Nord-Est	COMMUNES.		sous-		P	directes	8	Montant.	
Canton de Lille Sud-Ouest.   .   .   .   .   51465   Voir Lille Nord-Est	00220113.	canton.			2	pour 1862	ē		Pour 1002
	4	2		4	Б	6 .		8	•
Canton de Lille-Ouest.   André (St.)   3   3   3   1615   12729   50   6116   25620	·		Canto	n de Li	ille Sud	-Ouest.			
André (St.)  Lambersart.  3 3 3 1467 12172 43 5044 23218  Lambersart.  3 3 3 1615 12729 50 6116 25630  Lille Ouest.  Marquette.  5 5 5 2489 15371 54 7890 26832  Wambrechies.  7 7 7 3849 26712 69 18323 06698  Totaux   Canton de Pont-à-Marcq.  Attiches.  Avelin.  Bersée.  5 19 19 1755 10959 45 5051 21030  Ennevelin.  5 11 11 2011 13020 46 5970 25486  La Neuville.  7 17 17 388 2254 43 961 4172  Mérignies.  2 16 16 948 7493 56 4202 14077  Moncheaux.  9 23 23 1030 4642 77 3573 10502  Mons-en-Pévèle.  5 19 19 1944 13673 64 8557 29691  Ostricourt.  11 23 23 855 4951 65 3191 10867  Phalempin.  8 15 15 1442 10578 49 5435 21956  Pont-à-Marcq.  Totaux  Canton de Quesnoy-sur-Deùle  Comines.  8 18 18 5838 35904 33 12047 65210  Pérenchies.  8 19 19 928 6053 41 2434 11103  Tourmignies.  S 16 16 16 1943 12938 62 8412 23430  Canton de Quesnoy-sur-Deùle  Comines.  8 18 18 5838 35904 33 12047 65210  Deûlémont.  5 16 16 1943 12938 62 8412 23430  Canton de Quesnoy-sur-Deùle  Comines.  8 18 18 5838 35904 33 12047 65210  Pérenchies.  6 8 8 1179 7821 86 6608 18024  Quesnoy-sur-Deûle.  Comines.  6 8 8 1179 7821 86 6608 18024  Quesnoy-sur-Deûle.  Comines.  6 8 8 1179 7821 86 6608 18024  Verlinghem.  4 7 7 1697 10837 97 10454 29299  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 16 267 2747 61 1664 5788  Warnéton-Bas.  6 16 16 16 267 2747 61 1664 5788	Lille Sud-Ouest.	1	•	• ]	51465	· Voir Li	lle No	ord-Est	
Lambersart.			Can	ton de	Lille-Ou	est.			
Lambersart.	Andrá (St.)				1 410	1 40483			1 00010
Lille Ouest.									
Marquette.   5   5   5   2489   15371   54   7890   26832   Wambrechies.   7   7   7   3849   26712   69   18323   60698		_	1 -						
Totaux   Totaux .   Totaux   Totaux .   To									
Totaux   24580   66984   56   37373   136358    Canton de Pont-d-Marcq.  Attiches.   4									
Attiches.   4		1 '	1 .	1 '	- 50.48		<del>اٽٽ</del>	10020	
Attiches.	Totaux	l	į		24580	66984	56	87373	136358
Avelin.  Bersée.  5 19 19 1755 10959 45 5051 21030 Ennevelin.  Fretin.  5 11 11 2011 13020 46 5970 25486 La Neuville.  7 17 17 388 2234 43 961 4172 Mérignies.  9 16 16 948 7493 56 4202 14077 Moncheaux.  9 23 23 1030 4642 77 3573 10302 Mons-en-Pévèle.  5 19 19 1944 13673 64 8557 29691 Ostricourt.  11 23 23 855 4051 65 3191 10867 Phalempin.  8 15 15 1442 10578 49 5435 21956 Pont-à-Marcq.  7 14 14 830 6595 67 4330 1499 Thumeries.  8 19 19 928 6053 41 2434 11103 Tourmignies.  8 19 19 806 5047 50 2433 9737  Totaux  Canton de Quesnoy-sur-Deûle  Comines.  Beûlémont.  5 16 16 1943 12928 62 8112 23430 Lompret.  7 8 8 635 3853 83 2163 9129 Pérenchies.  Quesnoy-sur-Deûle.  7 11 14 446 32417 35 10372 68500 Verlinghem.  4 7 7 1697 10837 97 10837 97 10454 29298 Warnéton-Bas.  6 16 16 267 2747 61 1664 5788 Warnéton-Sud.  5 15 15 109 1407 52 752 2802 Wervick-Sud.  10 18 18 2608 12635 36 4492 2338			Canlo	n de Po	nl-à-Mo	ırcq.			
Bersée.    S	Attiches.	1 4	1 14	1 14	853	6242	1 68	4225	19904
Ennevelin.	Avelin.	3	12	12	1728	14438	40	5845	28826
Fretin.		5	19	19	1755	10959	45	5051	21030
La Neuville.		8	17	17	1601	10187	72	7305	22753
Mérignies.         2         16         16         948         7493         56         4202         14077           Moncheaux.         9         23         23         1030         4642         77         3573         10302           Mons-en-Pévèle.         5         19         19         1944         13673         64         8557         29691           Ostricourt.         11         23         23         855         4951         65         3191         10867           Phalempin.         8         15         15         1442         10578         49         5435         21956           Pont-à-Marcq.         14         14         830         6595         67         4330         14299           Thumeries.         8         19         19         928         6053         41         2434         11103           Tourmignies.         3         16         16         550         2316         105         2361         4899           Wahagnies.         3         16         16         550         2316         105         2433         9737           Canton de Quesnoy-sur-Deûle           Canton de Q		5	11	11	2011	13020	46	5970	25486
Moncheaux.			17	17	388	2254	43	961	4172
Mons-en-Pévèle. 5 19 19 1944 13673 64 8557 29691 Ostricourt. 11 23 23 855 4951 65 3191 10867 Phalempin. 8 15 15 1442 10578 49 5435 21956 Pont-à-Marcq. 7 14 14 830 6595 67 4330 14299 Thumeries, 8 19 19 928 6053 41 2434 11103 Tourmignies. 3 16 16 550 2316 105 2361 4899 Wahagnies. 8 19 19 806 5047 50 2433 9737 Totaux 17669 118448 56 65873 242302 Canton de Quesnoy-sur-Deûle    Comines.   S   18   18   5838   35904   33   12047   65210					948	7493			1
Ostricourt. 11 23 23 855 4951 65 3191 10867 Phalempin. 8 15 15 1442 10578 49 5435 21956 Pont-à-Marcq. n 14 14 830 6595 67 4330 14399 Thumeries. 8 19 19 928 6053 41 2434 11103 Tourmignies. 3 16 16 550 2316 105 2361 4899 Wahagnies. 8 19 19 806 5047 50 2433 9737 Totaux 17669 118448 56 65873 242302 Canton de Quesnoy-sur-Deûte    Comines.   8   18   18   5838   35904   33   12047   65210								1	
Phalempin.		•							
Pont-à-Marcq.					1				
Thumeries. 8 19 19 928 6053 41 2434 11103 Tournignies. 8 19 19 806 5047 50 2361 4899 Wahagnies. 8 19 19 806 5047 50 2433 9737 Totaux 17669 118448 56 65873 242302  Canton de Quesnoy-sur-Deûle  Comines. 8 18 18 5838 35904 33 12047 65210 Deûlémont. 5 16 16 1943 12928 62 8112 23430 Lompret. 7 8 8 635 3853 83 2163 9129 Pérenchies. 6 8 8 1179 7821 86 6608 18024 Quesnoy-sur-Deûle. • 11 11 4446 32417 35 10372 665400 Verlinghem. 4 7 7 1697 10837 97 10454 29298 Warnéton-Ras. 6 16 16 267 2747 61 1664 5788 Warnéton-Sud. 5 15 15 109 1407 52 752 2802 Wervick-Sud. 10 18 18 2608 12635 36 4492 23338									1
Tourmignies. 3 16 16 550 2316 105 2361 4899 Wahagnies. 8 19 19 806 5047 50 2433 9737 Totaux 17669 118448 56 65873 242302 Canton de Quesnoy-sur-Deûle  Comines. 8 18 18 5838 35904 33 12047 65210 Deûlémont. 5 16 16 1943 12928 62 8112 23430 Lompret. 7 8 8 635 3853 83 2163 9129 Pérenchies. 6 8 8 1179 7821 86 6608 18024 Quesnoy-sur-Deûle 11 11 4446 32417 35 10272 65500 Verlinghem. 4 7 7 1697 10837 97 10454 22928 Warnéton-Bas. 6 16 16 267 2747 61 1664 5788 Warnéton-Sud. 5 15 15 109 1407 52 752 2802 Wervick-Sud. 10 18 18 2608 12635 36 4492 23338									
Wahagnies.         8         19         19         806         5047         50         2433         9737           Totaux         Canton de Quesnoy-sur-Deûte           Canton de Quesnoy-sur-Deûte           Comines.         8         18         18         5838         35904         33         19047         65210           Deûlémont.         5         16         16         1943         12928         62         8112         23430           Lompret.         7         8         8         635         3853         83         2163         9129           Pérenchies.         6         8         8         1179         7821         86         6608         18024           Quesnoy-sur-Deûle.         11         11         4446         32417         35         10372         68500           Verlinghem.         4         7         7         1697         10837         97         10454         29298           Warnéton-Bas.         6         16         16         267         2747         61         1664         5788           Warnéton-Sud.         5         15         15         109         1407									
Totaux   17669   118448   56   65873   242302      Canton de Quesnoy-sur-Deûle		-							
Canton de Quesnoy-sur-Deûle  Comines.	anagnics.		19	19	806	5047	30	2438	9/3/
Comines.         8         18         18         5838         35904         33         12047         65210           Deûlémont.         5         16         16         1943         12928         62         8112         23430           Lompret.         7         8         8         635         3853         83         2163         9129           Pérenchies.         6         8         8         1179         7821         86         6608         18024           Quesnoy-sur-Deûle.         11         11         4446         32417         35         10272         68500           Verlinghem.         4         7         7         1697         10837         97         10454         20298           Warnéton-Bas.         6         16         16         267         2747         61         1664         5788           Warnéton-Sud.         5         15         15         109         1407         52         752         2802           Wervick-Sud.         10         18         18         2608         12635         36         4492         23338	Totaux	}		}	17669	118448	56	65873	242302
Deûlémont.         5         16         16         1913         12928         62         8112         23430           Lompret.         7         8         8         635         3853         83         2163         9129           Pérenchies.         6         8         8         1179         7821         86         6608         18024           Quesnoy-sur-Deûle.         11         11         4446         32417         35         10272         68500           Verlinghem.         4         7         7         1697         10837         97         10454         29298           Warnéton-Bas.         6         16         16         267         2747         61         1664         5788           Warnéton-Sud.         5         15         15         109         1407         52         752         2802           Wervick-Sud.         10         18         18         2608         12635         36         4492         23338			Canton	de Ques	noy-sui	r-Deúle			
Deûlémont.         5         16         16         1913         12928         62         8112         23430           Lompret.         7         8         8         635         3853         83         2163         9129           Pérenchies.         6         8         8         1179         7821         86         6608         18024           Quesnoy-sur-Deûle.         11         11         4446         32417         35         10272         68500           Verlinghem.         4         7         7         1697         10837         97         10454         29298           Warnéton-Bas.         6         16         16         267         2747         61         1664         5788           Warnéton-Sud.         5         15         15         109         1407         52         752         2802           Wervick-Sud.         10         18         18         2608         12635         36         4492         23338	Comines.		1 18	1 12	5838	1 35904	1 33	19047	1 65910
Lompret.         7         8         8         635         3853         83         2163         9129           Pérenchies.         6         8         8         1179         7821         86         6608         18024           Quesnoy-sur-Deûle.         -         11         1446         32417         35         10272         68500           Verlinghem.         4         7         7         1697         10837         97         10454         29298           Warnéton-Bas.         6         16         16         267         2747         61         1664         5788           Warnéton-Sud.         5         15         15         109         1407         52         752         2802           Wervick-Sud.         10         18         18         2608         19635         36         4492         23338									
Pérenchies.         6         8         8         1179         7821         86         6608         18024           Quesnoy sur-Deûle.         •         11         11         4446         32417         35         10272         68500           Verlinghem.         4         7         7         1697         10837         97         10454         29298           Warnéton-Bas.         6         16         16         267         2747         61         1664         5788           Warnéton-Sud.         5         15         15         109         1407         52         752         3802           Wervick-Sud.         10         18         18         2608         12635         36         4492         2338					1	1	1		
Quesnoy sur-Deûle.     11     11     4446     32417     35     10372     68500       Verlinghem.     4     7     7     1697     10837     97     10454     29398       Warnéton-Bas.     6     16     16     267     2747     61     1664     5788       Warnéton-Sud.     5     15     15     109     1407     52     752     3802       Wervick-Sud.     10     18     18     2608     12635     36     4492     2338							1	1	
Warneton-Bas. 6 16 16 267 2747 61 1664 5788 Warneton-Sud. 5 15 15 109 1407 52 752 2802 Wervick-Sud. 10 18 18 2608 13635 36 4492 23338	Quesnoy-sur-Deule.		11	11	4446	32417	35	10272	68500
Warneton-Sud. 5 15 15 109 1407 52 752 2802 Wervick-Sud. 10 18 18 2608 12635 36 4492 2338			7	7	1697	10837	97	10454	29298
Wervick-Sud. 10 18 18 2608 12635 36 4492 23338								1	
Totaux 18722 120549 48 57564 245519		10	18	18	2608	19635	36	4492	23338
	Totaux		1 .		18722	120549	48	57564	245519

265
TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

	Distan	ces en ki	lomètres	ن ا	Principal		entimes munaux	
NOMS		u chef-lie		POPULATION	ies quatre			TOTAUX des
des		de la		TA.	contribu- tions	وة ا	l	contribut.
COMMUNES.	du	sous-	de la préfec-	l È	directes	죔	Montant	directes
	canton	préfec- ture.	ture.		pour 1862	Nombre.		pour 1862
4	2	3	4	5	6	7	8	9
		Ca	nlon i	Rouba	ix.			
Croix.	3	1 8	1 8	2593	1 12839	64	7336	28171
Roubaix.	•	11	11	49274	439976	8	33072	643458
Wasquehal.	4	7	7	2501	12630	36	4567	25873
Wattrelos.	4	15	15	12315	36327	35	12226	68233
Totaux				66683	501772	12	57201	765735
		C	anton d	le Secli1	<b>1</b> .			
Allennes-les-Marais.	7	17	17	1003	6145	80	4951	14137
Annœullin.	3	19	19	3883	18704	12	2294	28166
Bauvin.	13	24	24	1731	758 <b>8</b>	41	3139	14064
Camphin-en-Carem.	6	17	17	918	7862	29	2329	13891
Carnin.	6	17	17	403	2735	70	1855	5918
Chemy.	4	15	15	385	3575	42	1535	6840
Gondecourt.	4	15	15	1806	10120	35	3691	20816
Herrin.	6	16	16	486	2884	67	1921	6029
Houplin.	3 7	14	14	1436	7302 9870	44	3081	13898
Lesquin. Noyelle <b>s.</b>	7	7 9	7 9	1296 353	2481	46 31	4581 779	21825 4339
Provin.	11	20	20	1397	5952	35	2122	10947
Seclin.	",	11	11	3978	35867	33	11382	68959
Templemars.	Ä		8	866	4967	54	2640	10048
Vendeville.	ő	l š	l š	489	2430	102	2477	6112
Wattignies.	5	7	7	2233	10041	47	4675	18889
Totaux		'	1	22654	138523	38	53352	264871
		Canto	n de To	urcoing	-Nord.			
Bousbecques.	1 8	1 16	1 16	1892	1 10422	69	7005	21501
Halloin.	9	17	17	10410	41866	65	26350	85382
Linselles.	7	13	13	4086	20344	67	13381	46365
Neuville-en-Ferrain	3	17	, 17	3421	11303	41	4508	20737
Roncq.	5	14	14	4948	21938	47	10071	42123
Tourcoing-Nord.		14	14	11894	316801	29	69458	420203
Totaux	ł		1	37044	352477	37	130773	636311
Ī		Cant	n de T	ourcoin	g-Sud.			
Bondues.	7	8	8	3375	19880	85	16755	43302
Marcq-en-Barceul.	8	5	5	5922	23088	53	17513	63183
Mouveaux.	3	10	10	2583	10860	71	7610	23456
Tourcoing-Sud.	•	14	14	21604	<b>V</b> o	ir To	urcoing-l	Nord.
Totaux	l			33484	63828	66	41878	129941

### TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

							ntimes	
NOMS		ces en kil u chef-lie		No	Principal	com	muoaux.	TOTAUX
<del>-</del>		LE CHEI-HE	u.	POPULATION	des quatre contribu-			des contribut.
des		de la	de ta	7	tions	9		directes
COMMUNES.	du	sous- prefec-	préfec-	5	directes	Nombre	Montant	pour 1862.
		ture.	ture.	ı	•			
1	2	3	4	1 5	6	7	8	9
ARRONDIS	SEMEN	T DE C	AMRRA	T 7 car	ntons 11	t com	mnnes.	
maco: Dib				ımbrai-	•		munou.	
Awoingt.	1 6	6	1 65	524	4591	38	1685	8450
Cagnoncles.	7	7	66	861	5820	60	3514	19191
Cambrai-Est.	,		59	9498	217683	21	45638	355583
Cauroir.	6	6	65	670	5106	59	3058	10919
Escaudœuvres.	3	3	62	1770	8360	30	2562	14471
Estrun.	11	11	58	582	2342	102	2402	5937
Eswars.	7	7	63	489	2684	95	2537	6206
Forenville.	7	7	63	67	2210	28	629	3794
lwuy.	9	9	62	3770	17313	21	3702	28831
Naves.	7	7	66	876	5183	92	4756	12718.
", Niergnies.	5	5	64	575	3398	90	3051	8436
Ramillies.	5	5	65	526	5335	52	2792	10812
Thua-Lévéque.	8	. 8	63	824	4955	56	2797	10335
Thun StMartin	8	8	66	867	6717	25	1695	12718
Totaux	1		1	21899	291697	28	80813	501401
	1	Cantor	ı 1 de Car	nbrai-O			, 00010	002102
Abancourt.	7	7	54	606	5946	1 70	3709	11922
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	492	3457	12	402	5151
Bantigny.	7	7	62	511	2963	84	2466	6925
Blécourt.	6	6	56	417	3320	79	2629	7395
Cambrai-Ouest		A .	59	13059			mbrai-Es	
Cuvillers.	6	6	56	387	2195	97	2128	5446
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1915	9371	49	4544	19101
Fressies	10	10	51	727	3678	24	889	6545
Haynecourt.	7	7	54	476	5226	58	3052	11260
Hem-Lenglet.	10	11	54	734	3854	25	1004	5982
Morenchies.	3	3	59	127	1344	11	137	2094
Neuville-StRémy.	2	2	57	1007	5137	76	4015	11352
Paillencourt.	10	11	60	1274	5963	98	5793	13039
Proville.	3	3	62	497	5540	39	2190	10331
Raillencourt.	5	5	65	1022	7760	76	5959	16350
Sailly.	5	4	56	540	3097	47	1463	6908
Sancourt.	6	6	53	452	3700	56	2086	7879
Tilloy.	3	3	57	390	2848	80	2276	6740
Totaur				24633	74699	60	44747	153920
		Cani	ion de i	Carnièr				
Auber! (St)	8	15	74	2516	8595	73	6283	18455
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3228	8394	68	5712	17389
Beauvois.	5	12	71	1307	5977	94	5368	14798
			•					
A reporter				7051	<b>23</b> 96 <b>6</b>	l	17763	50685
1								,

267
TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS		ces en kil		POPULATION.	Principal des quatre	con	entimes nmunaux.	TOTAUX
des				5	contribu-	1	Ī	contribut.
11 465	du	de la sous-	de la		tions	E	Montant	directes
COMMUNES.	cauton.	préfec-	préfec-	1 5	directes pour 1862	Nombre.	Montant	pour 1862
1	,	ture.	ture.	5	6	Ž 7	8	9
Report	1			7051	22966	i	17763	50635
Béthencourt.	9	16	74		6042	85	5069	15251
Bévillers.	1	14	73		4435	60	2680	9483
Boussières.	2	12	71	912	4076	91	3716	10796
Carnières.	. "	11	70	1760	9588	66	6100	22:49
Cattenières.	5	10	69	1129	4323	78	3396	10072
Estourmel.	4	8	67	701	3619	110	3972	9463
Fontaine-au-Pirc.	6	13	72	1380	5575	83	4607	13191
Hilaire (St).	7	14	72	2164	7366	94	6908	15621
Quiévy.	6	18	76	3374	10176	104	9969	274:4
Rieux.	5	11	69	2056	8132	10	349	13560
Séranvillers.	8	9	66	552	3155	69	2199	6849
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1481	7011	82	6138	17101
Wambaix.	6	9	68	781	4352	87	3780	10647
Totaux	- 1	_		25899		76	76764	232802
		Can	r <b>ion d</b> u	Câteau	<b>.</b>			
Basuel.	4	28	87	1256	7972	56	4437	17087
Beaumont.	7	17	76	941	3209	50	1581	6342
Benin (St).	4	28	87	722	3572	71	2477	8136
Câteau (Le).	ъ	24	83	9212	69485	28	19475	118296
Catilion.	8	31	90	2662	18863	34	6471	3:835
Honnechy.	8	26	84	1360	4554	82	3599	10013
Inchy.	6	18	77	1744	6229	48	3066	12412
La Groise.	11	35	93	1035	7995	47	3774	16482
Maurois.	8	2.5	83	881	3430	89	2255	7229
Mazinghien .	9	33	80	1262	5082	49	2440	10083
Montay.	2	26	85	461	4199	20	811	7047
Neuvilly.	5	25	84	2357	10721	9	991	17318
Ors.	7	31	90	1149	8174	78	6614	<b>1</b> 9 <b>8</b> 60
Pommereuil	4	28	87	1551	6504	53	3452	17033
Reumont.	6	25	82	1036		115	3006	7173
Souplet (St).	6	30	89	2806	9714	52	4813	21375
Trois-Villes.	6	22	81	2096	8316	73	5944	24106
Totaux	- 1		1		181021	42	75306	356827
	_	Car	ilon de	Clary.				
Audencourt.	6	17	76	307	1433 (	126	1806 f	3084
Bertry.	3	23	82	2849	8027	95	7390	18978
Busigny.	8	28	85	3412	15858	76	11835	35581
Caudry.	5	15	74	4421	17390	60	10520	36118
Caullery.	2	17	77	890	2198	90	2202	5497
Clary.	n	20	77	2597	8516	121	10726	26166
Deheries.	6	17	77	65	659	104	678	1580
Elincourt.	5	20	78	1824	5214	114	5950	13794
A reporter	1.	. 1		16365	59288	}	51107	141398

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS	Distanc	es en kil u che(-lie	omètres u	10N.	Principal des		entimes nmunaux.	TOTAUX
des COMMUNES.	du canton.	de la sous- prefec- ture.	de la préfec- ture.	POPULATION.	contribu- tions directes pour 18-2.	or Nombre	Montant	contribut directes pour 1862
	-			_		10		
Report	. 1			16365	59288		51107	141398
Esnes.	8	11	69	1602	9776	38	3799	19065
Haucourt.	6	13	71	656	2392	106	2521	5812
Ligny.	4	16	74	1991	7349	93	6693	17620
Malincourt.	8	18	75	975	4734	99	4698	11066
Maretz.	4	24	82	3138	13088	70	9106	28882
Montigny.	2	20	79	1146	3800	95	3536	9468
Selvigny.	4	17	75	790	3007	100	3008	7824
Villers-Outreau.	10	21	78	2866	6986	82	5763	16498
Walincourt.	5	15	74	2411	8959	77	6775	24083
Totaux				31930	119379	82	97006	281721
		Can	ton de M	farcoin	g.			
Anneux.	6 1	9 (	681	539	4184	44	1863	8056
Banteux.	9	14	82	880	3503	88	3156	8471
Bantouzelle.	10	14	83	1072	4792	69	3280	10291
Boursies.	12	15	74	794	6518	43	2822	12488
Cantaing	4	8	67	650	6246	70	4407	14481
Crévecœur.	6	10	79	2328	20129	52	10341	39053
Doignies.	13	17	76	860	6592	68	4505	13002
Flesquières.	5	13	72	737	4804	82	3997	13775
Gonnelieu.	8	16	75	1008	3963	82	3236	9661
Gouzaucourt.	9	18	77	2550	11756	43	5055	21647
Honnecourt.	10	17	76	1671	9287	62	5743	18076
Lesdain.	8	12	71	1071	4783	51	* 2474	9758
Marcoing.	,	8	66	1811	10735	18	1849	17433
Masnières.	3	7	66	1766	12328	46	5426	23205
Mœuvres.	12	14	73	880	5199	62	3199	11770
Novelles.	2	6	64	651	5737	46	2653	11547
Ribecourt.	3	12	68	682	5513	63	3490	11012
Rumilly.	4	6	64	1890	7503	33	2515	13513
Villers-Ghislain.	10	18	77	2036	10905	42	4521	21060
Villers-Plouich	6	16	75	942	6258	68	3992	14514
Totaux	7			24818	150735	52	78524	302813
		Can	ton de S	olesmes				
Beaurain.	5 1	25	84	454	1322	104	1 1402	3770
Bermerain.	10	24	82	1281	6071	45	2700	11206
Briastre.	4	21	79	958	7077	58	4054	14537
Cappelle.	8	28	83	374	3553	23	837	5761
Escarmain.	7 1	27	81	1200	5702	58	3389	12661
Haussy.	5	19	85	3174	14538	77	11114	35154
Martin (St).	9	29	82	700	4205	27	1122	7082
Montrécourt.	8	19	89	324	2191	92	2015	5177
Python (St)	2	18	77	1871	8807	47	4129	18198
A reporter.			9	10336	53463		30762	113546

### TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS		ees en ki u chef-li		TION.	Principal des quatre		entimes munaux	TOTAUX
des COMMUNES.	du canton.	de la sous- prefec-	de la prefce- ture.	POPULATION	tions directes pour 1862	Nombre.	Montant	contribut directes pour 1861
1	2	ture.	1	5	6	7	8	9
Keport	1			10300	00400 1		1 31410	1100-6
Romeries.	3	23	82	957	5948	80	4729	13062
Saulzoir	9	20	80	2422	10629	62	6678	21095
Solesmes.	n	20	89	6000	38156	36	13602	82250
Sommaing.	10	30	79	597	2957	79	2355	6741
Vendegies-sur-Ecail.	9	29	80	1325	6721	28	1 1625	11836
Vertain.	4	24	85	1268	5658	3'.	2125	12489
Viesly.	6	10	78	2977	11358	43	4788	25040
Vaast (St).	6	14	73	1803	5762	42	2504	11161
Totaux			150	27685	140652	49	69168	297226
ARRONDIS	SEMEN					3 cor	nmunes.	
2000-0000				snes-No				
Aubin (St).	6	6	92	538	5610	26	447	9599
Avesnes-Nord.	9	10	105	2338	27755	11	3030	41861
Bas-Lieu.	3	3	102	412	5106	28	1641	9004
Beugnies.	8	8	109	559	5040	26	1298	8658
Dompierre.	8	8	92	1005	8861	23	2004	15093
Dourlers.	7	7	99	950	7071	41	2924	18239
Felleries.	8	8	114	1723	11536	36	4061	20951
Flaumont et Waud.	4	4	109	388	3189	59	1872	6557
Floursies.	8	8	100	248	2163	31	670	3956
Hilaire (St -).	3	3	93	900	7943	17	1354	13033
Ramousies.	9	9	115	511	3483	61	2145	7564
Semeries.	6	6	111	782	6528	41	2687	12586
Semousies.	6	6	93	316	2084	60	1232	4259
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	853	6992	27	1863	12988
Totaux				11523	103361	28	28228	179341
		Canto	on d'At	esnes-S	ud.			
Avesnelles.	2	2	107	1333	10439	30		
Avesnes-Sud.		0	105	1178			Voir Av	snes-N.
Beaurepaire.	14	14	93	558	3639	58	1 2127	7869
Boulogne.	7	7	101	446	5468	45	2433	10634
Cartignies.	8	8	96	1913	14550	54	7815	28193
Etrœungt.	-7	7	113	2306	21098	39	8172	41647
Fayt-le-Grand.	11	11	93	596	6167	22	1311	10158
Fayt-le-Petit.	10	10	95	435	4397	31	1353	7722
Floyon	11	11	108	1227	10502	31	3280	20187
Haut Lieu.	4	4	111	398	4188	47	1971	8131
La Roullies.	9	9	116	523	4078	40	1625	8095
Marbaix.	7	7	97	898	5632	28	1650	10865
Sains.	8	8	105	1653	11097	39	4236	20571
Totaux			-	13464	101255	38	39071	191322

TAALBAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

	l			1 .	<u> </u>		entimes	
NOMS		ces en kil u chef-lie		N.	Principal		munaux	TOTAUX
des	<u> </u>			POPULATION	contribu-		Ī	des contribut
	du	de la	de la	1 2	tions	Nombre.	Montant	directes
COMMUNES.	canton	sous- préfec-	préfec-	🚪	directes pour 1862		Montant	pour 1862
1 1	2	ture.	ture.	K	1	7	8	
1	1 2		<u> </u>	1 6	1 6	1 7	1 8	<u> </u>
		Ca	i <b>nt</b> on d	le Bava i	•			
Amfroipret.	1 6	l 26	1 74	319	1469	71	1038	3156
Audignies.	9	23	75	176	1853	31	564	3296
Bavai.		24	73	1646	13736	17	2432	20631
Bellignies.	4	28	77	873	3558	38	2131	10758
Bermeries.	5	26	62	448	3435	39	1358	6711
Bettrechies.	· 5	29	73	335	2578	47	1203	4903
Feignies.	9	21	85	2247	14190	32	3136	24889
Flamengrie (La	6	30	70	344	1652	66	1098	3163
Gussignies.	7	29	80	470	2787	40	1116	5055
Honhergies.	4	28	77	1081	10147	27	2739	19633
Houdain.	2	26	73	904	9139	20	1804	15033
Longueville (La)	5	21	77	1246	12278	9	1103	19443
Louvignies Bavai.	1	23	74	804	6203	29	1765	11072
Mecquignies.	3	22	73	984	4243	37	1565	7428
Neuf-Mesnil.	9	18	83	465	1389	25	342	2437
Obies.	4	22	77	1152	4951	50	2474	9905
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1249	13179	40	5221	24579
Waast (St)	3	27	70	676	6629	14	898	10554
Totaux				15419	115416	28	81985	202938
ı		Canto	n de B	erlaimoi	nt.		•	
Aulnoye.	1.1	14 (	83	409	5778	15	943	9179
Aymeries.	2	14	84	262	2909	12	365	4484
Bachant.	5	14	89	895	5917	35	2142	11930
Berlaimont.	n	14	82	2619	18806	21	3994	28551
Boussières.	11	16	85	300	2156	24	518	3694
Ecuelin.	8	9	90	154	1478	55	817	3361
Hargnies.	7	18	80	590	3141	20	682	5597
Leval.	4	11	87	649	4679	24	1119	8433
Monceau-StWaast	5	9	88	665	4153	58	2416	8186
Noyelles.	8	13	95	473	6431	24	1512	10683
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1435	10455	24	2498	17494
Rémy-Chausséc(St)	6	8	88	740	3784	39	1459	6912
Sassegnies.	8	17	85	438	3590	51	1830	7402
Vieux-Mesnil.	8	18	85	423	2822	25	714	4923
Totaux	j			10052	76399	28	21002	1 30168
	•	Canton	•	ndrecies	-	•	1	
Bousies.	6 1	25 1	79	1809 1	7958 1	46 t	3629 I	14654
Croix.	9	28	80	604	2942	51	1487	6651
Favril	4	19	85	695	6162	35	2143	12140
Fontaine-au-Bois.	Ä	23	83	1150	6824	38	2581	12520
Forest.	9	28	81	1765	7389	14	1051	13100
A reporter				6023	81370	l	10891	58774
	•	'		2000	-10.0	,		

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

	20 Tr + 27 - 47 Table							
	Distan	ces en ki	lomátnos	1	Principal		entimes munaux.	]
NOMS		u chef-lie		POPULATION.	des quatre	COU	munaux.	TOTAUX
des		i de la		Į ₹	contribu-	_	1	des contribut.
	du	sous-	de la	ğ	directes	Ä	Montant	directes
COMMUNES.	canton.	préfec-	préfee- ture.	Ö	pour 1862.	Nombre	atoutum.	pour 1862.
ŧ	2	ture.		E	6	7	8	- 9
Report		<u> </u>	<u>'</u>	G023	31270	<del></del>	10891	58774
irecies.		19	89	4193	35450	11	4023	54782
villes.	6	13	88	2142	26485	16	4210	46492
x-au-Bois.	6	24	76	1660	4769	56	2679	9979
hes.	8	13	90	1481	11735	20	2185	21258
rsart.	5	24	77	291	1864	66	1224	3672
Totaux				15790	111573	23	25212	194957
'		Cant	on de k	Faubeud	16.		•	
vent.	4 1	21 .	89	157	, 1370 I	73	993	3036
fort.	8	11	96	1318	7331	17	1269	12029
illies.	6	24	93	186	1679	46	757	8174
gnies.	6	25	92	186	2425	41	994	4661
sois.	5	23	92	529	3856	25	1376	8050
intaine.	5	19	91	425	1987	51	1010	4011
ret.	9	21	95	1156	8534	10	863	13107
ousies.	8	14	96	304	1558	58	903	3226
bes.	10	10	97	332	2144	27	568	3745
mes.	4	23	91	513	4107	32	1325	7388
ere-la-Grande.	4	18	90	2046	12813	10	1216	19179
ère-la-Petite.	6	17	94	836	4548	22	981	7882
ies · Chaussée ·	8	27	95	883	4744	39	1876	9194
mont.	. 5	15	86	3335	27793	25	6804	49614
ont.	10	29	96	1731	15444	7	1162	23020
nt-Fontaine.	9	10	97	589	3223	40 38	1285	5634
roil.	2 5	17	89	1468	9687	15	3677	18030
ent.	8	23 25	26	503 700	3828 3599	20	601 717	63 <b>24</b> 5764
euge.	,	19	87	10557	66483	3	1973	99000
chies.	9	14.	97	297	1985	23	426	3401
relon.	9	23	94	268	1154	72	833	2634
nignies.	6	23	94	914	0641	13	830	10134
7-Mal-Bati (St)	8	14	93	535	2968	45	1927	5652
ies.	4	20	91	537	4308	19	836	7001
t-Reng.	8	27	94	928	7180	32	2267	19475
rs-Sire-Nicole.	8	27	95	1290	9021	26	2343	17244
ignies.	10	12	99	244	1526	50	755	3016
Totaux	- 1	J		3 <b>27</b> 67	221886	18	39967	367625
		Cantor	du Q	uesnoy-	Est.			
lignies.	5	31	71	1235	6642	26	1707	10679
Fontaine.	7	26	74	1882	9228	30	2743	16343
ignies.	4	29	70	566	4582	30	1382	8327
	9	25	. 76	549	1915	57	1094.	4168
ietz.	4.	-26	71	963	5786	27	1558	10931
A reporter	l	l	į	5194	28153		8484	50448

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

The same and the s			_					
	Distan	ces en ki	lomètres	Π.			ntimes	
NOMS		u chef - li		Ž	Principal	com	munaux.	TOTAUX
11.	_		_	ĮĔ	des quatre contribu-			des
des	,	de la	1 40 10	1 3	tions	ģ		contribut.
COMMUNES.	du	sous-	de la prefec-	5	directes	a	Montant	directes pour 1862.
COARUMES.	canton.	préfec-	ture.	POPULATION	pour 1862.	Nombre		Pour 100v
1	2	ture.	4	E	6	7	8	,
)						<u>'                                    </u>		
Report				5194	28158		8484	50448
Locquignol.	8	22	75	635	6052	52	3160	16853
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1120	7288	49	3581	14866
Neuville.	8	31	75	656	2801	55	1559	6528
Poix.	8	28	74	1943	8303	38	3140	16728
Potelle.	3	27	70	254	2814	45	1266	5452
Quesnoy-Est.	8	8	67	1899	27465	18	4995	45158
Raucourt.	6	24	72	286	1288	53	678	. 2711
Ruesnes.	Ĭ	33	70	530	4532	22	1020	7725
Salesches.	8	30	74	601	3783	64	2425	8489
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1137	6794	49	3283	15102
vendegles-au-bois.	10	29	. "	1137	0/94	49	3203	13193
Totaux	l	}		14255	99273	84	33584	190000
		Canton	du Ou	esnoy-O	ruest			
ji								
Bry.	9 1	31 1	63	360	2217	79	1769	4974
l Eth.	10	32	62	318	3190	43	1360	6330
Frasnoy.	5	28	71	504	5753	25	1446	9708
Gommegnies.	6	25	68	3308	17663	14	2445	27586
Jeniam.	7	85	60	979	6622	25		11534
Maresches.	7	35	58				1674	
Orsinval.	3			947	5441	23	1819	9931
,,		81	64	486	3739	30	1131	6776
Preux-au Sart.	7	27	66	433	8750	18	670	6848
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1859			y-Est.	_
Sepmeries.	7	35	60	884	4835	55	2654	8807
Villereau.	3	27	68	992	6319	38	2383	13476
Villerspol.	5	32	61	1458	11071	18	1980	17469
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	860	5932	31	1867	10409
Wargnies-le-Petit.	ě	29	65	809	4999	20	1009	8444
Totaux			•	14197	81515	27	22191	142496
	•	ا						,
	•	canton	ae Solf	e-le-C h	ateau.			
Aibes.	8	19	100	344	2646	45	1205	1 5214
Beaurieux.	3	17	106	305	2015	38	1010	4043
Berelles.	5	19	101	194	1508	11	667	2961
Bousignies.	45	29	105	666	4642	14	657	7053
Choisies.	8	15	98	96	668	53	855	1321
Clairfayt.	3	16	107	405	2790	76	2123	6141
Cousoire.	12	26	102	1912	11894	111	1369	17891
Dimechaux.	5	13	99	272	1687	51	851	,
Dimont.	11	11	101	449				3270
Eccles.	11	18		,	2784	37	1025	4979
	3	13	104	188 368	832	56	467	1837
Fontaines (lez).		13	101		1767	17	288.	2780
Treportef		"	1	5199	33233		10011	57974

273

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS		ces en ki u chef-lie		ION.	Principal des quatre		entimes imunaux.	TOTAUX
des COMMUNES.	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.	or POPULATION.	contribu- tions directes pour 1862	Nombre	Montant 8	contribut directes pour 1862
Report	-		109	5199	33233 [		10011	57274
ud.	6	20	119	503	2336	38	867	4381
ies.	7	13	106	1061	4709	16	730	8122
Poteries.	5	10	103	1392	0868	29	2007	13611
-le-Château.		14	103	3001	19974	8	1568	29020
ines.	4	16	102	211	1522	41	622	2813
Totaux	100	37		11367	68642	23	15805	116121
7,00,200.0		Ca	nton d	e Tréton				
	9	22	121	2929	13793	15	2101	21121
S.	7	23	121	283	2207	18	381	3424
-Sauvage.	10	25	124	772	7359	11	790	11357
1.	8	12	117	655	6015	33	1999	11941
mies.	9	17	115	5357	35097	23	8212	57282
on.	2	14	112	1499	8144	7	549	12010
tier.	10	25	124	195	2200	42	918	4116
	3	18	117	1126	4935	18	867	7585
ars.	12	8	114	264	2282	37	844	4015
n.	0	16	114	2435	20224	15	2134	30704
ers.	6	21	120	462	2765	17	473	4736
ehies.	10	15	108	2256	12942	8	1091	19568
es.	9	15	111	456	1978	33	660	3591
Totaux				18687	119941	19	21019	191450
ARROND	ISSEME			I, 6 can	itons , 66 c	omm	unes.	
4		- 1						
X.		14	47	1660	15309	13	2021	23799
ny-au-Bac-	7	14	47	1037	5048	24	1217	8225
mont.	6	13	46	535	2271	41	917	3924
court.	5	11	44	778	6283	35	2224	10743
n.	3 1	8	41	968	12469	48	5993	23881
		4.0						400
n.	8	10	44	482	4702	55 .	2579	
n. es.	8 3	9	44	482 1062	6045	32	1959	10880
n. es. in.	8 3 12	9 17	44 42 43	482 1062 1219	6045 5103	32 38	1959 1940	10070 10880 9436
n. es. in. ain.	8 3 12 8	9 17 13	44 42 43 36	482 1062 1219 843	6045 5103 6660	32 38 33	1959 1940 2172	10880 9436 11729
n. es. in. ain. zin.	8 3 12 8 6	9 17 13 6	44 42 43 36 39	482 1062 1219 843 938	6045 5103 6660 6338	32 38 33 38	1959 1940 2172 2401	10880 9436 11729 11641
n. es. sin. ain. sin.	8 3 12 8 6 3	9 17 13 6 13	44 42 43 36 39 44	482 1062 1219 843 938 480	6045 5103 6660 6338 3570	32 38 33 38 25	1959 1940 2172 2401 883	10880 9436 11729 11641 6021
n. es. sin. ain. sin. sin.	8 3 12 8 6 3 7	9 17 13 6 13	44 42 43 36 39 44 46	482 1062 1219 843 938 480 1730	6045 5103 6660 6338 3570 7271	32 38 33 38 25	1959 1940 2172 2401 883 823	10880 9436 11729 11641 6021 11050
n. es. in. ain. zin. il. se.	8 3 12 8 6 3 7	9 17 13 6 13 13	44 42 43 36 39 44 46 53	482 1062 1219 843 938 480 1730 548	6045 5103 6660 6338 3570 7271 5622	32 38 33 38 25 11 60	1959 1940 2172 2401 883 823 3376	10880 9436 11729 11641 6021 11050 12371
n. es. ein. ain. cin. eil. se. I. hecourt.	8 3 12 8 6 3 7 12 10	9 17 13 6 13 13 22	44 42 43 36 39 44 46 53 50	482 1062 1219 843 938 480 1730 548 840	6045 5403 6660 6338 3570 7271 5622 7981	32 38 33 38 25 11 60 30	1959 1940 2172 2401 883 823 3376 2382	10880 9436 11729 11641 6021 11050 12371 14134
n. es. sin. ain. rin. !l. se.	8 3 12 8 6 3 7	9 17 13 6 13 13	44 42 43 36 39 44 46 53	482 1062 1219 843 938 480 1730 548	6045 5103 6660 6338 3570 7271 5622	32 38 33 38 25 11 60	1959 1940 2172 2401 883 823 3376	10880 9436 11729 11641 6021 11050

274
TABLEAU STATISTIQUE DES. COMMUNES PAR CANTON.

NOMS		ces en ki u chef-li		ION.	Principal des quatre	COL	entimes munaux	TOTAUX
des	_	de la	_	1	des quatre contribu- tions	ا ا		des contribut.
COMMUNES.	du canton.	sous- prefec-	de la préfec- ture.	POPULATION	directes pour 1862.	Nombre.	Montant	directes pour 1863.
1	2	fure.	4	5	6	17	8	۱ ,
:		Canlo	n de D	ouai-No	ord.			
Anhters.	1 8	8	28	410	2124	31	652	8719
Douai-Nord.		n	33	8871	<b>251</b> 580	18	27224	381525
Flines-lez-Raches.	12	12	28	3849	23135	9	1987	35131
Lallaing.	8	8	38	1991	7575	12	398	11794
Sin.	8	3	35	3931	20612	16	3363	32344
Waziers.	3	3	39	1454	7600	11	810	12137
Totaux	l i			20506	312626	11	34964	476580
1 .		Canto	on de D	ouai-Su	d.		•	
Aniche.	14	14	45	4156	20235	4	2945	31396
Auberchicourt.	13	13	48	1744	10694	31	3318	18974
Dechy.	4	4	36	1620	10241	11_	1118	15784
Douai-Sud.	<u>"</u>	n	33	5821			ouai-Nord	
Ecaillon.	12	12	37	663	4776	48	2277	9457
Ferin.	6	6	39	724	8312	17	1397	12980
Guesnain. Lewarde.	6 7	6 7	43	440	4756	23 36	1329	8574
Loffre.	7	7	40	1161	6966		2500	11970
Masny.	10	10	40	908 925	2501 8615	16 16	1148 1381	4646 16785
Montigny.	10	10	46	772	6087	21	1276	9417
Roucourt.	7	7	42	286	8466	37	1287	6518
Totaux		- 1		18520	86649	23	19976	146451
	•	Canlo	n de Do				100.0	1
Auby.	7 1	7 1	40 (	1177	9657 (	19	1169 I	15281
Courchelettes.	4	4	40	261	3327	31	1034	6051
Cuincy.	i	i	87	1023	10308	22	2215	17075
Douai Ouest.	,	n	33	9794	v	oir D	uai-Nord	
Esquerchin.	6	6	38	624	5679	17	953	9189
Flers.	5	5	35	1024	8142	38	8129	15558
Lambres.	3	3	37	899	13322	20	2742	21740
Lauwin-Planque.	4	4	37	681	5341	18	974	8889
Raches.	7	7	26	1554	9039	34	3060	15880
Raimbeaucourt.	9	9	28	2185	14156	25	3473	22861
Roost-Warendin.	7	7	28	1868	9150	12	1093	13997
Totaux	1	l		12085 i	88031	23	19835	147521
	_		i de Ma					
Alnes.	4 1	93	37	672	8025	55	1666	6364
Bouvignies.	5	15	48	1864	9484	39	3694	17747
Bruille-lez-March	6	14	47	851	4570	77	3517	9864
Erre.	9	18	43	1109	5455	14	780	9275
A reporter	I	1	٠ [	4496	22534	ļ	9657	43190

275
TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

8 .		b	11	١.	[ painainal		entimes	1
. NOMS		ces en ki u chef-lie		8	Principal des quatre		imunaux.	XUATOT
2,000	_	u 01101-110		ÌĚ	contribu-			des
. des		de la	de la	3	tions	( €	1	contribut.
COMMUNES.	du	sous-	préfec-	POPULATION.	directes	Nombre.	Montant.	pour 1862.
	canton.	préfec- ture.	ture.	2	pour 1862	2		1
<b>T</b> . 1	2	3		8	6	7	8	} •
Report		<del></del>	1	1 4496	22534	. 10	9657	43190
Fenain.	8	17	42	1960	9322	10	929	15166
	10	20	40	1180		29		
Hornaing.		19	34		8351		2438	14822
Marchiennes-Ville.				3180	22269	10	2267	33834
Marchiennes-Camp.	5	16	39	427	3300	48	1561	6481
Pecquencourt	8	12	42	1426	9703	16	1557	14980
Riculay.	5	16	39	459	1696	78	1334	3868
Somain.	6	15	40	3650	20683	18	3754	33409
Tilloy.	4	24	38	538	3339	50	1736	7283
Villers-Campeau.	7	16	40	169	2244	21	479	3942
Vred.	6	15	39	1429	3632	20	733	5648
Wandignies et Ham.	4	24	38	1006	6161	17	1062	10508
1			l					
Totaux			1	19920	113234	24	27507	193131
I .		Ca	mfom d	'Orchie				
1		Ca		Orchie	5.			
Aix.	5	<b>23</b> 3	82	1021	6814	95	6450	16721
Auchy.	3	19	23	1690	9684	36	3470	15863
Beuvry.	4	21	30	1936	12123	70	8496	28433
Coutiches.	5	13	28	2119	14034	25	3468	23841
Faumont.	10	12	21	1543	9921	30	2998	17974
Landas.	5	22	81	2271	14395	64	9204	32688
Nomain.	ă.	21	30	2388	19635	71	13878	43628
Orchies.	n	17	26	3708	33282	9	3010	49750
Saméon.	8	26	34	1802	9928	65	6490	22053
Sameon.		•	- 04	1002	3326	-00	0490	22033
Totaux				18478	129821	44	57464	250251
				•	•	•		
ARRONDISSEM	ENT D	E VALI	ENCIEN	NES, 7	cantons,	81 (	commune	s.
1	Canto	m de Sa	int.Am	and (ri	ve droite).			Π
				•		_		1
Amand (St) rive dr.	•	13	37	5212	73991	8	6119	112150
Bruille-StAmand.	7	17	44	2029	11051	23	2553	18824
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	807	4924	34	1695	8889
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1907	11106	15	1702	17983
Hasnon.	5	18	39	3584	13248	13	1701	20500
Mortagne.	8	21	38	1104	7603	8	618	11533
Petite-Forest-de-R.	14	4	51	885	4471	95	4239	10485
Raismes.	8	5	44	4305	30054	8	2333	46024
	1	- 1	-					
Tolaux		l		19833	156448	14	20960	246388
	Canto	n da So	int-Am	and (ri	ve gauche	١.	•	1
						•		1
Amand (St) rive-g.	•	13	37	4998			and rive	
Bousignies.	7	20	34	341	2639	18	312	4099
Brillon.	8	20	34	704	<b>5</b> 045	21	1054	8041
Lecelles.	4	16	33	2149	17452	35	4391	29636
H: 1	!	ı				- 1		<del></del>
A reporter	l	Ţ		8192	<b>2513</b> 6	- 1	<b>5</b> 757	41776

276
TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR GANTÓN.

						Ca	- 11	_
<b>3</b>	Distan	ces en kil	omètres	ی ا	Principal		ntimes nunaux.	1 1
NOMS		u chef-lie		POPULATION.	des quatre	-		TOTAUX
des				E	contribu-	1		des contribut.
1 465	dn	de la	de la	]	tions	Nombre		directes
COMMUNES.	canton.	préfec-	préfee-	ਵ	directes	8	Montant	pour 1862.
K I		ture.	ture.	<b>X</b>	Pour 100x.	£		•
1	2	8	4	, B	6	7	.8	9
Report				8192	25136		5757	41776
Maulde.	7	20	37	1191	5617	37	2058	8741
Millonfosse.	3	16	38	599	4144	3	121	6170
Nivelle.	8	16	40	1200	6341	62	3919	12108
Rosult.	6	19	34	1340	10647	58	6170	21923
Rumegies.	8	20	29	1600	8744	51	4457	17429
	9	20	31					
Sars et Rosières.	:	17		568	3138	44	1376	5810
Thun.	•	17	43	620	3573	8	285	5591
Totaux	1 1	-		15310	67340	36	24143	119548
1	•	Can	l fom de 1	Bouchai			A7170	119000
1.5								
Abscon.	8 (	19	42	1608	10249	11	1107	15566
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1728	9610	150	14481	30234
Bouchain.	n	19	49	1501	19920	24	4789	30165
Denain.	10	11	49	10254	53703	20	11786	86897
Douchy.	6	12	53	1897	12392	47	· 5808	23578
Emerchicourt.	7	26	49	191	4355	8	339	- 6748
Escaudain.	8	15	44	2635	14342	67	9498	30903
Haspres.	11	17	57	8315	14078	12	1751	21499
Haveluv.	14	14	50	830	4199	20	930	6518
Hélesmes.	15	15	45	1188	5942	11	667	9111
Hordain.	3	20	52	1433	7181	70	5173	15073
Lieu-StAmand.	9	18	51	728	4680	84	4383	11722
Lourches.	7	15	51	3352	9063	79	7153	20723
	5	22	49	2152	9836	24	2387	16831
Marquette.	"	19			0.00	37		
Mastaing.			47	819	6000		2286	10759
Neuville-sur-l'Esc.	6	15	54	940	6613	38	2538	12108
Novelles-sur-Selle.	6	13	53	681	5324	129	6890	10724
Rœulx.	6	16	49	1301	5964	31	1869	13807
Wasnes-au-Bac-	5	25	51	832	4462	68	8019	8267
Wavrechain-sDen.		19	50	326	3001	8	234	4534
Wavrechain-sFaulz	( 3	22	51	713	4152	26	1072	7131
Totom	ł	Ì	l	20101		41	99499	202017
Totaux	·J	l _	1	•	215166	1 +1	88160	392837
			inton d	e Condé	•			
Aybert (St)	1 6	18	57	330	4859	16-	794	7929
Condé.	n	14	51	5804	43210	10	4326	64006
Crespin.	7	14	58	1500	15858	10	1531	24547
Escaupont.	2	10	51	1031	7073	9	852	10493
Fresnes.	9	10	49	5017	32793	1 4	1136	47944
Hergnies.	6	18	47	3255	12821	13	1597	19647
Odomez.	7	15	44	454	2242	41	923	4393
Thivencelles.	1 4	16	55	555	4930	35	1681	8952
Vicq.	5	10	59	906	4604	8	365	7150
Vieux-Condé.	1 3	16	49	5134		8		
Ticus-Conuc.		10	48	3134	19938	-	1608	30532
Totaux	.1	ł	·	23989	149328	1 10	14813	226198

177
TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

						C	utimes	
*****	Distan	ers en kil	omètres	z	Principal		munaux.	
Noms	a	u chef-lie	u.	POPULATION.	des quatre			TOTAUX des
des		de la		- 4	contribu- tions	خو ا		contribut
COMMUNES.	đu	80US-	de la préfec-	5	directes	ā	Montant.	directes.
COMMUNES.	canton	préfec-	ture.	ō	our 1862.	Nombre		pour 1862
4		ture.	1	5	6	7	8	9
	<u>'</u>				<u> </u>	<del>'                                    </del>	<u>'                                    </u>	
	•	Canlon	de Vale	ncienne	s-Esl.			
Curgies.	6 1	6	56	1171	9423	39	3543	17234
Etrœux.	7	7	57	566	6142	105	6419	14506
Marly.	2	2	51	1532	20077	30	7938	36691
Onnaing.	6	6	55	3544	22901	20	4638	36306
Préseau.	7	7	57	1891	9236	14	9594	20623
Quaroube.	8	8	55	2433	14887	20	2923	24832
Quiévrechain.	12	12	61	988	6818	41	2765	14180
Rombies.	12	12	<b>5</b> 9	560	4577	57	2603	9110
Saultain.	4	4	54	1053	8221	61	5126	19583
Sebourg.	10	10	60	1773	13390	41	5773	26188
Valenciennes-Est.	•	10	50	7199	281997	9	25514	422541
Totaux	]		۱ ,	22708	397669	19	76835	641794
Canlon de Yalenciennes-Nord								
Anzin.	9	. 2	1 48	6305	45681	1 9	1 4474	68128
Aubry.	5	5	53	921		77	3898	12006
Bellaing.	9	9	51	394		64	2013	6279
Beuvrages.	Ă	۱ĭ	48	1303		17	3017	14265
Bruay.	5	5	52	3060		35	5112	29834
Saulve (St)	2	9	. 59	2031	21990	28	6094	38158
Valenciennes-Nord.		:	50	8110			ciennes-1	
Wallers.	12	12	48	3460		3	575	29842
Totaux		l	l	25884	116537	21	25183	198512
	C	anton d	le Valen	cien <b>nes</b>	-Sud.		•	
Artres.	1 9	1 9	1 59	ı <b>9</b> 69	7549	1 61	1 4770	15494
Aulnoy.	3	3	59	1740		51	4730	19561
Famars.	5	5	55	849		37	2809	13732
Haulchin.	9	9	53	771		50	3914	15956
Hérin.	7	7	53	1383		24	1899	12627
Maing.	8	8	57	1873		18	2166	20318
Monchaux.	14	14	56	494	1	91	3712	8847
Oisy.	8	8	59	246	1		866	4470
Prouvy.	8	ı e	53	801		111	524	7231
Quérenaing.	8	8	58	540		68	1601	7220
Rouvignies.	8	8	53	256		35	999	4858
Thiant.	12	19	54	1208		33	3287	17599
	7	7	55	3271		14	2941	33891
Trith-StLéger.	1 :	1	50				ı zyəi ennes-Es	
Valencicones-Sud. Verchalo et Maugré.	14	14	59	9364 1397		65	6151	1 21078
Tetaux				25162	110106	89	40369	202883
	•		•			•	,	19

278 Récapitulation par canton.

NO	) M S	10N.	Principal des quatre	communaux.		TOTAUX	
	les	POPULATION	contribu- tions directes	Nombre	Montant	contribut. directes pour 1862	
ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	04 3	pour 1862.	or No	6	7	
	ARRONDISSEMENT	DE DUN	KEROHE			_	
,	Bergues.	15958	The state of the s		1 404601	25106	
(	Bourbourg.	13636	112303	29	32835	19549	
	Dunkerque-Est.	21471	323095	20	65908	47859	
	Dunkerque-Ouest.	21190	27813	38	10542	5285	
DUNKERQUE.	Gravelines.	9188	56680	20	11392	9336	
Dell'ability of	Hondschoote.	13594	98050	39	38223	17762	
	Wormhoudt.	15140	111847	41	45924	21729	
	Totaux	110177		28	245281	146621	
,	ARRONDISSEMENT	TELESE.			1 -10-0-1		
				100		01707	
1	Bailleul   Nord-Est.     Sud-Ouest	15190 13522	120370 50942	62	31722	24787 10637	
1	Cassel.	14166	105502	43	44972	20140	
	Cassel.	14409	132287	39	51823	25061	
HAZEBROUCK.	Hazebrouck   Nord-	13405	53604	44	23359	10519	
HAZEBROUCK.	Merville.	19914	110829	39	43581	20972	
	Steenvoorde.	14077	90467	49	44756	18729	
(	Totaux		664001	_	307311	130841	
	ARRONDISSEMI	1000000		**	1 00.011	.00041	
	Armentières.	23554		51	1 762831	29990	
1	Bassée (La).	15307	89695	47	41485	17130	
	Cysoing.	18512	101235	55	55390	20691	
	Haubourdin .	24901	137116	58	79593	28932	
	Lannoy .	25962	126276	55	70191	25527	
	( Nord-Est .	30705		18	281034	243756	
	Centre.	22796	22702	56	11825	5400	
	Lille Sud-Est .	24580	21673	63	12533	4663	
LILLE.	Sud-Ouest.	51465	n	10	n	19	
	Ouest.	24580	66984	56	37373	13635	
	Pont-à-Marcq.	17669	118448	56	63873	24230	
V	Quesnoy-sur-Deûle.	18722	120549	48	57164	24551	
	Roubaix.	66683	501772	12	57201	76573	
	Seclin.	22654	138523	38	53352	26487	
	Tourcoing Nord.	37044	352477	37	130773	63631	
1	Sud.	33484	63828	66	41878	12994	
1	Totaux		3537101	30	1072348	618196	
1	ARRONDISSEMEN'	L DE C	MBRAI.				
	Cambrai Est.	21899			80813	50140	
	/ Ouest.	24633	74699	60	44747	15392	
	Carnières.	25899	100816	76	76764	23280	
	Câteau (Le)	32531	181021	42	75306	35682	
CAMBRAI.	Clary.	31930	119375	82	97006	38172	
	Marcoing.	24818	150735	52	78524	30281	
	Solesmes.	27687	140652	49	69168	29722	
1	Totaux	189395	1058999	49	522328	212670	

279
Récapitulation par canton (SUITE).

NI (	N C	z	Principal		ntimes munaux.	
l u	OMS	POPULATION	des quatre	-		TOTAUX
	des	₹	contribu-	نه		des contribut.
	^	Ę	directos	đ	Montant	directes
ARRONDISSEMENTS	CANTONS.	2	pour 1862	Nombre.		pour 1862.
4	CANTONS.	3		5	6	7
		<u>'                                      </u>	<u> </u>			<u></u>
	ARRONDISSEM	ENT D'A	VESNES.			
1	Avesnes   Nord.	11523	103361	28	28228	179341
1 . /	Avesiles   Sud.	13464	101255	38	3907₺	191322
11	Bavai.	15419	115416	28	31985	202938
1	Berlaimont.	10052	76399	28	21002	130168
li I	Landrecies.	15790	111573	23	25212	194957
AVESNES.	Maubeuge.	32767	201886	18	39967	367625
1	Ouesnoy Est.	14255	99273	34	33584	190000
i .	· (Ouest.	14197	81515	27	22191	142496
1	Solre-le-Château.	11367	68642	23	15805	116121
<b>!</b>	Trélon.	18687	119941	19	21019	191450
\	Totaux	157521	1099061	25	278064	19 6118
ı	ARRONDISSEMI	•		-		
1	Arleux.	1 13542		32	31909	175398
1	Nord.	20506	312626	11	34964	476580
1 .	Douai Sud.	18520	86649	23	19976	146451
	Ouest.	21085	88031	23	19835	147521
DOUAI.	Marchiennes.	19920	113234	24	27507	193131
H #	Orchies.	18478	129821	44	57464	250251
1	Totaux	112031			191655	
j '			,		FA1039	1 130/332
٠.	ARRONDISSEMENT					ı
i	Amand (St.) rive-g.	19833			20960	
ł \	· '( rive-u.	15310	67340	36	24143	119548
(i	Bouchain.	38424	215166	41	88160	392857
VALENCIENNES.	Condé.	23989	148328	10	14813	226198
VALENCIENNES.	Walangianna (Est.	22703	397669	19	76835	641794
	Valenciennes \ Nord	23884	116537	21	25183	198;12
1	(Sud.	25162	110106	39	40369	20:882
1	Totaux	171305	1211594	24	290463	2028179
Réc	apitulation par	r arro	ndisse	me	nt.	
					ntimes	<del>,</del>
I		<u> </u>	Principal		nmunaux	
ł		POPULATION.	des quatre	~		TOTAUX des
ARRONDI	SSEMENTS.	AT	contribu- tions			contribu.
		ļ ļi l	directes	Nombre	Montant	directes
<b>l</b> .		l ö	pour 1862.	0		pour 1862.
•	4	3	3	F	8	6
Dunkerque		110177	8739381	28	2452811	1466215
Hazebrouck		104689	664001	46	307311	1308411
Lille		458242	3537101	30	1072348	6181962
Cambrai			1058999	49	522328	2126708
Avesnes		157521		25	278064	1906418
Douai		112051	829086	23	191655	1389332
Valenciennes.			1211594	24	290463	2028179
			9273970			16407229
Totaux	<b>. </b>	1909990	2219A10	91	#201430	10401228

## ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

# ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL. Session de 1863.

Le 25 août 1862, à deux heures de relevée, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 15 juillet précédent, s'est réuni à l'hôtel de la préfecture, au lieu ordinaire de ses séances. — Après avoir donné communication du décret précité, M. le Préfet lit un autre décret en date du 11 août qui nomme Président du Conseil général, pour la session de 1862, M. MIMEREL, sénateur; Vice-Présidents, MM. DANEL, président de chambre à la Cour impériale de Douai, et le comte Dubois, conseiller d'État; Secrétaires, MM. de CLEBSATTEL, avocat, membre du Corps législatif, MAILLIET, banquier à Avesnes.

Voici le résumé, par ordre alphabétique, des délibérations du Conseil, pendant la session de 1862:

AGRICULTURE. — Allocation de subsides montant ensemble à 15,100 fr. aux associations agricoles du département. — Vœu pour que le Code rural soit terminé le plus tôt possible; il satisfera sans doute aux demandes formulées pour l'établissement de prud'hommes ruraux; la solution de la question de l'échenillage et de l'échardonnage, et de celle des vices rédhibitoires concernant l'espèce bovine. — Ajournement de la question de l'établissement d'une ferme-école dans le département. — L'assemblée pense, avec M. le Préfet, que l'on ne peut prescrire d'une manière obligatoire comme le demande le Conseil d'arrondissement de Lille, que la vente des grains sur les marchés se fasse au poids et non à la mesure. — Elle s'associe au témoignage de satisfaction donné par ce magistrat à M. Bonnier pour sa statistique agricole et industrielle de l'arrondissement de Valenciennes.

ALIENES. — Rapport statistique sur le service des aliénés dans les asiles du département. — Compte rendu des dépenses des aliénés indigents, pendant l'année 1861, et vote d'un crédit de 148,280 f. pour le service de ces dépenses, pendant l'exercice 1863.

ART VÉTÉRINAIRE. — Vote d'un crédit de 1,800 sr. pour la pension des élèves du département à l'Ecole d'Alfort, et prière à M. le Préset de transmettre à ces élèves l'expression du mécontentement du Conseil général, au sujet des notes désavorables dont ils ont été l'objet de la part du Directeur de l'Ecole, en leur saisant connaître que la

bienveillance du département ne peut leur être continuée, si elle n'est mieux justifiée.

BATELIERS. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes demandant qu'à l'avenir tous les bateliers, sans exception, soient tenus de justifier ou de faire choix d'un domicile, afin d'être soumis aux charges qu'implique leur nationalité respective, et notamment à celles qui résultent du service militaire.

Burraux du Conseil. — Renvoi à la session de 1863 d'une proposition déposée par 17 membres ayant pour objet de fixer à 10 le nombre des membres de chaque bureau, et d'établir chaque année un roulement obligatoire entre les membres des divers bureaux par la voie du sort.

CADASTRE.— Crédit de 17,000 fr. pour achever de solder les travaux de renouvellement du cadastre dans les cantons de Berlaimont et d'Haubourdin, et pour les communes dans le canton d'Hondschoote.— Avis favorable sur les demandes des communes de St.-Benin et Rosendael, à l'effet de renouveler leurs cadastres à leurs frais.— Vœu renouvelé pour que la loi du 7 août 1850 soit modifiée et que les départements soient autorisés à pourvoir au renouvellement du cadastre par des centimes additionnels à la contribution foncière.

CAISSE D'EPARGNE. — Rapport sur la situation et le service des caisses. Elles continuent à être en progrès. Leur nombre dans le département est aujourd'hui de 23 et celui des succursales de 13. Plusieurs communes font des instances pour en fonder de nouvelles, et quand M. le Ministre du Commerce aura répondu favorablement à leurs demandes, comme on l'espère, on comptera 25 caisses d'épargne et 15 succursales.

CAISSE DÉPARTEMENTALE DES RETRAITES. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite de la situation de cette caisse. — Délibération portant qu'il y a lieu d'accorder une pension de retraite de 2,800 fr. à M. Mallebrancq, ancien chef de division à la Préfecture — Un décret du 22 juillet 1862 donne satisfaction aux vœux émis par le Conseil général depuis plusieurs années, en admettant au nombre des associés à la Caisse départementale des retraites: 1° les agents et employés des asiles d'aliénés de Lille et d'Armentières; 2° l'Inspecteur des enfants assistés; 3° le Secrétaire ou principal employé de chacune des Sous-Préfectures.

CATHÉDRALE DE CAMBRAI. — L'assemblée remercie M. le Préfet de ses efforts pour obtenir du Gouvernement la reconstruction de la cathédrale de Cambrai; — prie ce magistrat de la continuer jusqu'à ce qu'il obtienne une entière satisfaction; — s'associe de la manière la plus vive au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Cambrai, pour la reconstruction immédiate de cet édifice.

CENTINES FACULTATIFS.— Le Conseil vote la perception, en 1863. des 7 c. 1/2 autorisés par la loi, pour le service des dépenses facultatives.

Chasse.— Prière à M. le Préfet de modifier sur les points suivants son arrêté réglementaires de la police de la chasse: 1° la chasse sur le bord de la mer sera ouverte chaque année, à partir du 1° août; 2° la chasse au marais à une distance de 20 mèt. des francs bords des canaux et rivières pourra s'exercer jusqu'au 15 avril, et sans qu'il soit nécessaire de se servir de batelet ou de huttes; 3° il en sera de même dans les prairies de la vallée de la Sambre, soumises aux inondations; — 4° l'usage du chien d'arrêt sera permis pour la chasse à la bécasse dans les bois et sutaies jusqu'au 15 avril, comme pour la chasse au marais.

CHEMINS DE FER. — Vœu pour que l'embranchement de Raismes à Saint-Amand, qui forme du côté de Valenciennes la tête de ligne du chemin direct de Lille à Valenciennes soit mis aux enquêtes immédiatement; que la concession en soit faite le plus tôt possible, et que l'Etat cède gratuitement les terrains de sla forêt de Saint-Amand, nécessaires à l'établissement des voies ferrées; — Vœux : 1º pour que la Compagnie du Nord procède dans le plus bref délai à la confection et à la mise en état de viabilité des embranchements de Valenciennes à Hirson, et de Lille à Tournai, qui lui ont été récemment concédés; — 2° pour qu'il soit procédé a l'étude d'un chemin de fer destiné à relier en ligne directe les villes de Lille et de Valenciennes; — 3º qu'il soit procédé à la concession d'un chemin dé fer de Lille à La Bassée; - 4° pour que le gouvernement prescrive l'étude d'un chemin de fer de Calais à Dunkerque; — 5° pour que l'administration examine avec intérêt le projet d'un chemin de fer de Lille à Comines, et qu'elle en pro voque la concession aussitôt que l'instruction de l'affaire sera régularisée; - 6° qu'il en soit de même en ce qui concerne le projet d'un chemin de fer de Tourcoing à Menin ;— 7° pour que M. le Préfet fasse examiner la demande du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, tendant à l'établissement d'embranchements d'Hazebrouck à Poperinghe, et de Lille à Aire; — 8° pour que le projet d'un chemin de ser de Valenciennes à Condé et Péruwelz soit, dans un bref délai, l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'un décret de concession; — 9° pour que le chemin de fer de Rousies à Ferrière-la-Grande soit relié vers Avesnes au chemin d'Hirson à Valenciennes.

CHEMINS VICINAUX. — Après la lecture d'un rapport sur la situation du service, le Conseil déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande du Conseil d'arrondissement de Cambrai pour la

création d'un quatrième agent-voyer dans cet arrondissement, le moment n'étant pas venu de remanier un service si nouveau; signale à l'attention de M. le Préset un vœu du Conseil de Dunkerque, tendant à ce qu'un fonds de 8,000 fr. soit inscrit au budget pour subvention à accorder aux communes qui voudront empierrer leurs chemins; - recommande à ce magistrat un vœu du Conseil de Cambrai, pour que le projet d'un chemin d'intérêt commun d'Esnes à Cattenières et de Cattenières à Iwuy soit modifié et que les chemins soient pavés; — est d'avis qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération le vœu émis par le même Conseil pour que les communes aient la faculté d'élever à 10 le nombre des centimes spéciaux affectés aux chemins vicinaux. — Le Conseil vote le recouvrement en 1863 de deux centimes additionnels au principal des quatre contributions, autorisés par la loi du 28 juin 1861, pour le service des chemins vicinaux d'intérêt commun, ainsi que l'inscription au budget de deux crédits à titre d'emploi du prodult de ces centimes, — il vote en outre, pour le même service, une imposition extraordinaire de 5 centimes additionnels devant produire une somme de 460,000 fr. environ, et à réaliser, à raison d'un centime par année, à partir de 1860; — déclare qu'il n'y a aucun inconvénient à autoriser l'administration, dans les cas de nécessités évidentes, à prélever une partie des fonds destinés aux travaux neufs des chemins d'intérêt commun pour les employer aux réparations les plus urgentes, étant bien entendu qu'ils seront rendus intégra. lement et dans le plus bref délai possible à leur destination.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION. — L'assemblée donne acte à M. le Préfet de ses diverses communications et approuve l'emploi fait, en 1861, des fonds départementaux affectés à ce service; — vote le recouvrement, cn 1863, des 3 c. 2/10 dont l'imposition a été autorisée par la loi du 11 juin 1859 et des 8/10 de centime autorisés par la loi du 6 juillet 1862; — vote le recouvrement des 5 centimes spéciaux dont l'imposition est autorisée par la loi du 21 mai 1836; — applique au budget des travaux extraordinaires de 1863, conformement aux propositions de M. le Préset, après les prélèvements nécessaires au service de l'emprunt, les ressources disponibles des 3 c 2/10 créés par la loi du 11 juin 1859 et dont il vient de voter le recouvrement; — ouvre au budget de 1863 un crédit de 253,838 fr. au titre de la loi du 6 juillet 1862 et autorise M. le Préset à contracter, pour le compte du département, un emprunt de 178,844 fr., amortissable au moyen des ressources créées par ladite loi du 6 juillet 1862; — décide que lorsque l'établissement des fils d'eau sera jugé nécessaire dans les traverses des communes, les matériaux spéciaux formant saillie et destinés à appuyer un trottoir seront transportés aux frais des communes du rivage à pied-d'œuvre : - vote une imposition extraordinaire de 3 c. 1/10 additionnels au principal des 4 contributions directes à percevoir en 1864, pour le produit en être effecté jusqu'à due concurrence aux travaux extraordinaires de restauration des chemins vicinaux de grande communication; — déclare intéresser : la ville de Dunkerque au chemin de grande communication N° 1; les communes de Moëres et de Pitgam au chemin N° 3; la commune de Saultain au chemin N° 50; — fixe le rachat des prestations d'après le tarif antérieurement arrêté par le Conseil général; — décide que les communes intéressées seront obligées de concourir à l'exécution de nouveaux travaux de restauration des routes jusqu'à concurrence du cinquième de la dépense, et que leur part contributive sera réglée d'après les bases de leur contingent actuel dans les dépenses d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.

CIMETIÈRES. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à ce que les cimetières soient transférés hors des centres de population, partout où cette mesure est nécessaire, et remerciements à M. le Préfet de l'assurance qu'il donne que l'administration s'occupe avec sollicitude de cet important objet.

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. — Avis savorable à une demande de la commune d'Estrun, tendant à obtenir la reunion à son territoire de portions de terrains dépendant des communes de Bouchain et d'Hordain. Une portion de 20 hectares séparée du territoire d'Estrun par le canal de la Sensée sera cédée en échange à la commune de Bouchain, et la partie du territoire de Thun-L'évêque qui avait été comprise dans la demande de la commune d'Estrun, sera maintenue dans la circonscription communale dont elle sait aujourd'hui partie.

COMPTE DÉPARTEMENTAL. — Le Conseil sénéral, après avoir vu et vérifié le compte départemental de l'exercice 1861 ainsi que les pièces à l'appui, arrête et fixe provisoirement les recettes et les dépenses comme suit : recettes, 2,953,153 fr. 82 c.; dépenses, 2,642,395 fr. 37 c.; excédant des recettes, 310,758 fr. 45 c. Cette somme, moins celle de 268,775 fr. 45 c., montant des mandats restant à payer et des dépenses allouées au budget primitif restant à exécuter, constitue le reliquat disponible de 41,983 fr. à subdiviser entre les diverses sections du budget de 1863.

Concours d'animaux de boucherie. — Renouvellement du vœu émis en 1861 pour que ce concours qui avait lieu précédemment à Lille et qui, aux termes d'une décision ministérielle, doit être ouvert en 1863 à St.-Quentin, soit rétabli à Lille au moins en 1864.

Concours régional. — Rapport du 4° bureau sur l'organisation du concours régional qui doit avoir lieu à Lille, en 1863. Le Conseil s'associe au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille tendant à

ce que ce concours soit international, et vote une somme de 10,000 f pour être ajoutée à celle de 4,000 allouée pour la ville de Lille, afin de subvenir aux frais généraux. Vote également une somme de 15,000 fr applicable à un concours hippique qui devra se tenir à Lille, en 1863, en même femps que le concours régional d'agriculture.

Conseils de Prud'houmes. — L'assemblée considérant que les Conseils municipaux de Condé, St.-Amand et Denain ne trouvent pas d'utilité à l'établissement des Conseils de prud'hommes demandés en 1862 par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, déclare que le vœu de ce Conseil ne peut recevoir de suite.

Contributions directes. — Approbation du projet de répartement pour 1863. — Approbation du compte d'emploi des fonds de non valeurs et réimpositions de l'exercice 1861 présenté par M. le Directeur des Contributions directes. — Vote du crédit ordinaire de 6,440 fr. pour frais de division des cotes de contribution foncière entre les fermiers et les propriétaires.

Courses de Lille. — Il est rendu compte des courses qui ont eu lieu à Lille en 1862, pour la première fois. 28 chevaux ont été inscrits et sur 13 prix 10 ont été réservés aux chevaux nés ou élevés dans le département. L'idée des courses au trot, qui montre le but sérieux que l'on poursuit, est venue du Comice agricole de Lille. — Vote pour les courses qui auront lieu, en 1863, d'une allocation spéciale de 1,500 fr. qui prendra le titre de: Prix du Conseil général.

COURSES DE VALENCIENNES. — Allocation du crédit ordinaire de 4,000 fr. pour les courses. — Remerciements au Gouvernement des encouragements qu'il veut bien donner aux courses de Valenciennes. Vœu pour que ces encouragements soient encore augmentés et que, comme pour les autres courses de France, les secours accordés par le Gouvernement soient en rapport avec les sacrifices que s'imposent le département et les habitants.

DOUANES. — L'assemblée s'associe à un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai en faveur de la fixité aussi complète que possible de la législation douanière.

ECOLE DES MINES. — Le Conseil recommande à l'attention de M. le Ministre du commerce et des travaux publics, mais sans engager le concours financier du département, le vœu déjà émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes et qu'il renouvelle cette année qu'une école de mineurs soit établie à Valenciennes, centre de charbonnages importants et d'une population considérable d'ouvriers des mines.

ECOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE DE LILLE. — Les cours sont constamment en progrès, et les jeunes gens sortant de l'École sont

appréciés partout où ils se présentent. Le Conseil général, comme témoignage de sympathique satisfaction pour la honne direction de l'école et le zèle des professeurs, accorde à cet établissement un supplément de subside qui permettra de faire nommer titulaire deux professeurs adjoints, sous la réserve, toutefois, que cette allocation ne pourra être invoquée comme précédent pour mettre à la charge du département seul des dépenses nouvelles.

ECOLE PROFESSIONNELLE DE LILLE. — Comme témoignage d'intérêt en faveur de l'Ecole professionnelle et pour lui permettre de se maintenir jusqu'à ce que le gouvernement ait pris des mesures définitives, alloue à cette école une somme de 2,000 fr., destinée à créer un certain nombre de bourses ou de demi-bourses; — persistant dans la préférence qu'il a plusieurs fois exprimée, le Conseil renouvelle avec instance le vœu qu'une école professionnelle soit établie dans le département le plus tôt possible.

ELÈVES ARTISTES. — Allocation d'un crédit de 6,000 frs pour la pension de six élèves artistes, savoir : MM. Delettré, sculpteur; Bodin, peintre; Darcq, musicien; Dutert, architecte, et Barrez.

EPIZOOTIES. — Maintien de la résolution prise en 1844 sur l'organisation du service vétérinaire départemental, et vote du crédit ordinaire de 1,000 fr. pour le service des épizooties.

Exposition départementale d'agriculture. — Un concours régional devant avoir lieu à Lille en 1863, les dispositions relatives à la sixième exposition départementale d'agriculture sont ajournées à la prochaine session.

Foires et Marchés. — Acte à M. le Préfet de sa communication concernant le rejet, par M. le Ministre du Commerce, de la demande de la commune de Bollezeele pour l'établissement de deux foires annuelles. — Ajournement du vœu de la ville de Douai pour que le marché aux bestiaux soit fixé au mardi au lieu du samedi de chaque semaine. — Ajournement de la demande de la commune d'Annœullin pour que le marché hebdomadaire qui se tient dans cette localité soit étendu à la vente du grain. — Avis favorable à la demande de la commune d'Hondschoote pour que les marchés qui se tiennent les mardis et vendredis, et notamment celui du vendredi, soient étendus à la vente des céréales, des grains et graînes et des lins. — Appui à la demande de la commune de Somain pour l'établissement d'un second marché le lundi de chaque semaine; — Appui également au vœu de la commune d'Escaudain pour l'établissement d'un marché le vendredi de chaque semaine.

Fonds communs. — L'assemblée insiste de la manière la plus pressante auprès de M. le. Ministre de l'Intérieur pour obtenir une plus large part dans l'allocation du fonds commun, en raison surtout

des énormes sacrifices que s'impose le département et du déficit signalé dans les dépenses d'entretien pour les routes.

GARDES-CHAMPÉTRES.— Appui itératif à un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, pour l'embrigadement des gardes-champêtres. Cette question trouvera sans doute sa solution dans le Code rural.

HÔTEL DE LA PRÉFECTURE. — L'assemblée, sans admettre qu'il y ait lieu de procéder à la reconstruction totale des bâtiments affectés au service des bureaux, reconnaît la nécessité de leur agrandissement, et invite M. le Préfet à présenter, dans le cours de sa prochaine session, un projet tendant à acquérir pour le compte du département, la maison rue Négrier, N° 19. — Elle approuve le nouvel arrangement proposé par M. le Préfet, pour l'appropriation partielle des bureaux. — Elle vote divers crédits montant ensemble à 9,500 fr. pour grosses réparations aux bâtiments de l'hôtel.

Impositions extraordinaires. — L'assemblée vote l'addition aux rôles généraux de 1863, des 3 c. 54/100 extraordinaires, autorisés par les lois des 11 juin 1859, 28 juin 1861 et 6 juillet 1862, pour les travaux des chemins vicinaux, des routes départementales et les édifices départementaux.

INDUSTRIE HOUILLERE. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication faite d'un rapport de M. l'Ingénieur des mines sur cet important objet; — appuie de nouveau le vœu de M. l'Ingénieur relatif à l'expropriation des terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer d'embranchement des mines.

Industrie métallurgique. — L'assemblée persiste dans la vœu qu'elle a émis en 1861, de voir abroger le décret du 17 octobre 1857, sur l'introduction des fers étrangers.

Instruction primaire. — Lecture d'un rapport sur le service - L'assemblée délibérant sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce que l'instruction soit rendue obligatoire, considère qu'il paraît préférable de s'en remettre aux moyens actuels pour répandre de plus en plus les bienfaits de l'instruction et de l'éducation parmi les classes laborieuses, et déclare ne pas s'associer au vœu émis par le Conseil d'arrondissement; — appuie les vœux suivants, émis par les conseils d'arrondissement de Dunkerque et d'Avesnes : 1º Que les institutrices communales soient assimilées aux instituteurs, et qu'on leur assure un traitement de 500 fr.; que les communes puissent s'imposer six centimes au lieu de trois pour l'instruction primaire; — 2° Que des ouvrages traitant les questions agricoles ou industrielles soient mis à la disposition des élèves dans les écoles d'adultes; que les frais de perception de la rétribution scolaire soient supportés par les communes pour les écoles des deux sexes.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — Répondant aux questions posées par M. le Ministre de l'Intérieur relativement à l'extension des lignes télégraphiques dans le département, le Conseil décline d'abord tout engagement et toute responsabilité au point de vue de la dépense. — Dans le besoin qu'il signale et sous le bénéfice de cette réserve, il demande : 1° la plus grande extension au profit du public du service télégraphique; 2° l'autorisation pour les préposés des stations de chemin de fer non pourvues de bureau télégraphique de faire parveuir, moyennant la rétribution postale, les dépêches privées au plus prochain bureau de la ligne et de recevoir les réponses par la même voie; l'augmentation du nombre d'heures de tenue des bureaux. — Il propose d'établir une ligne télégraphique à la station de Bailleul; de dévier sur Bourbourg la ligne qui va d'Audruick à Gravelines; de mettre en rapport Solre-le-Château avec la ville la plus voisine.

LIVERTS AGRICOLES. — Adoption des conclusions du rapport de M. le Préfet qui promet d'appeler de nouveau l'attention de MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture sur la question de l'obligation du livret pour les domestiques et ouvriers agricoles, afin qu'elle reçoive une solution conforme aux intérêts des populations.

LOGEMENTS D'OUVRIERS.— L'assemblée s'associe à l'avis du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck sur l'utilité des primes accordées aux ouvriers, en récompense de la bonne tenue de leurs logements, en mentionnant que l'une des dernières circulaires de M. le Préfet, contient des instances pressantes à ce sujet.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE CÉRÉALES. — Délibérant sur la demande de M. Huart, ingénieur à Cambrai, qui sollicite du département la garantie d'un minimum d'intérêt de 5 % sur un capital de 400,000 francs, pour la création à Dunkerque d'un magasin de réserve de graines et farines, le Conseil déclare que le concours financier du département doit être refusé, en principe, à toute entreprise particulière en laissant à l'industrie privée le soin de la réaliser à ses risques et périls.

MONUMENT A AJACCIO. — Acte à M. le Préfet de sa communication annonçant que les noms des départements et des personnes qui ont pris part à la souscription seront inscrits sur ce monument.

Monument à Tourcoing. — Allocation à la ville de Tourcoing d'un subside de 3,000 fr., égal à celui qui lui a été accordé par l'Etat pour l'érection d'un monument à élever en commémoration de la victoire remportée en 1794 sur les armées coalisées par l'armée française, commandée par les généraux Souham et Moreau.

Navigation intérieure. — L'Assemblée émet les vœux suivants : 1° Que le Gouvernement continue à poursuivre avec la plus vive

sollicitude l'amélioration matérielle de nos voies navigables du Nord, en allouant les crédits nécessaires à l'exécution du complément des travaux qui, tout en sauvegardant les intérêts de l'agriculture et de la salubrité publique, tendent en particulier à obtenir l'établissement du tirant-d'eau de 2 mètres sur l'ensemble de nos voies, notamment de celles qui mettent les houillères du Pas-de-Calais en communication avec la ligne de Paris et le port de Dunkerque; — 2º Qu'il hâte l'accomplissement des formalités qui retardent la remise à l'Etat des canaux dont le rachat a été prescrit par des actes législatifs; — 3° Que ce rachat soit étendu à toutes nos voies navigables concédées en commençant par la Scarpe-Inférieure où cette mesure se recommande comme un acte d'équité et d'intérêt de premier ordre. Qu'en attendant la réalisation de ces mesures, MM. les Ingénieurs tiennent à l'exécution des clauses du cahier des charges des concessions. — 4º Que les grands travaux destinés à obtenir une navigation continue et l'augmentation du tirant-d'eau sur la Scarpe-Inférieure, sans préjudice aux intérêts du desséchement, soient activés autant que possible, tant en France qu'en Belgique; — 5º Qu'il y ait une conclusion, la plus prompte possible, des conférences internationales ouvertes pour l'amélioration des canaux de Dunkerque et de Bergues a Nieuport combinée avec le desséchement du pays, - Que les conférences entre les Ingéniurs du Nord et du Pas-de-Calais amènent une prompte solution dans la grave question de l'amélioration de la navigation de l'Aa et du canal de Bourbourg; — 7° Que les crédits annuels d'entretien de nos voies soient élevés et mis en rapport avec les besoins; que des crédits spéciaux suppléent aux crédits d'entretien la où l'état navigable de nos voies exige de grands travaux pour être amenées à un état où leur entretien rentre dans des conditions normales; — 8° Que des réductions nouvelles soient apportées à nos droits de naviga-tion autant que l'exige le maintien d'un certain équilibre entre les transports par voies d'eau et par chemin de fer, et surtout pour permettre à notre industrie de mieux supporter les conséquences de notre nouvelle législation commerciale; — 9º Que l'on donne à nos tarifs de navigation une uniformité nécessaire pour faciliter leur application et permettre au commerce de mieux combiner ses opérations en faisant disparaître les anomalies que le Conseil général a déjà signalées à l'attention du Gouvernement : — 10° Que dans l'intérêt de la célérité et de l'économie de notre navigation, les règlements applicables à ce service soient l'objet de la constante méditation du Gouvernement sans que l'adoption du principe de la liberté de halage fasse obstacle à des améliorations que l'expérience déjà acquise et des études nouvelles peuvent conseiller; — 11° Que le Gouvernement encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le perfectionnement de le traction des bateaux : qu'un crédit spécial soit affecté aux essais qu'il peut lui paraître utile de tenter

pour arriver plus rapidement et plus sûrement au résultat désiré; que malgré quelques insuccès l'application des moteurs à vapeur soit l'objet d'études incessantes de la part de nos ingénieurs; qu'en attendant sur ce point de nouveaux progrès, l'Administration mette en application sur une plus large échelle, les heureux résultats obtenus à la traversée des souterrains du canal de Saint-Quentin. - Le Conseil, en outre, réitère son double vœu tendant : 1° au rachat de la concession de la Scarpe; 2° à l'obtention du crédit de 448,000 fr. pour les travaux de desséchement, insistant pour que ceux-ci soient commencés dans le plus bref délai. — Le Conseil recommande à l'examen de M. le Préfet la demande de la commune de Fressies pour que le pont qu'elle a construit sur le canal de la Sensée, et qui aurait dû être à la charge du concessionnaire soit, après le rachat de la concession, entretenu aux frais de l'Etat; — Appui le vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour la reconstruction du pont-barrage sur l'Escaut et l'établissement d'un contre-fossé latéral à cette rivière; — Emet le vœu que les Compagnies concessionnaires de la Sambre canalisée et du canal de la Sambre à l'Oise s'occupent sans plus de retard de l'exécution des travaux compris dans le projet qui a reçu, en 1860, l'approbation de la Commission mixte; — insiste auprès de M. le Préfet pour l'instruction de la demande des communes de Roussois et Becquignies pour que la construction d'un pont à péage n'éprouve pas de retard; - recommande à M. le Préset l'instruction de la demande du Conseil d'arrondissement de Lille pour l'établissement d'une passerelle à côté du pont du canal d'Aire à La Bassée, sur la route Impériale, Nº 41.

PALAIS-DE-JUSTICE DE DUNKERQUE. — Inscription en recette, et en dépense au budget de 1863, d'une somme de 50,000 fr. pour la vente autorisée en 1859 des bâtiments du tribunal de commerce,

et le paiement des nouvelles constructions.

Pharmaciens. (Inspection.) — Il est rendu compte des résultats constatés pendant l'exercice 1861 par MM. les inspecteurs de pharmacies. Ils signalent des irrégularités dans les officines des pharmaciens et des sophistications dans les objets qui se vendent pour la consommation dans les magasins d'épiceries. La pharmacie du bureau de bienfaisance de Lille laisse à désirer. — Le Conseil s'associe aux vœux que MM. les inspecteurs renouvellent chaque année pour la réglementation de l'exercice de la pharmacie, du commerce de la droguerie, de la vente des remèdes secrets et pour que les officiers de santé des campagnes soient contraints à n'avoir en leur possession que quelques medicaments de première nécessité. Il pense en outre que l'autorité ne saurait se montrer trop sévère contre les guérisseurs et devrait parfois rappeler à MM. les pharmaciens que la loi ne leur a point laissé la faculté de se livrer à une thérapeutique souvent préjudiciable à la santé des malades.

Police de Roulage. — Le Conseil général demande avec instance que M. le Préfet soit investi des pouvoirs nécessaires pour, sur l'avis du Conseil général, réglementer la police du roulage et même pour interdire exceptionnellement, en temps de dégel, toute circu-

lation sur les routes et chemins du département.

Ports Maritimes. — Emission des vœux suivants : En ce qui concerne les travaux d'amélioration du port de Dunkerque : 1º que la totalité des crédits nécessaires soit ouverte le plus tôt possible sur l'exercice courant pour payer les indemnités réglées par le jury à 620,000 fr. pour les expropriations de la rue de Bergues, afin que la démolition de ses immeubles soit exécutée immédiatement, et donne du travail aux ouvriers pendant l'hiver, et que la Compagnie du chemin du Nord puisse enfin poser les rails sur le quai Est du bassin du Commerce; - 2º Que le génie militaire soit, le plus tôt possible, mis en demeure de commencer la partie des travaux qui le concerne et dont l'exécution est urgente, pour permettre d'utiliser de nouvelles chasses par le canal de dérivation et l'écluse du fort Revers; — 3º Que les travaux civils soient entrepris dans l'ordre suivant, s'ils ne peuvent l'être simultanément, faute de crédits suffisants: exécution de l'écluse des Chantiers pour assurer dans un court délai les besoins si intéressants des constructions navales; élargissement et approfondissement de l'avant-port et du port d'échouage dans toutes les parties possibles et notamment devant l'écluse du nouveau bassin; exécution de cette nouvelle écluse, dont le sas pourra servir de bassin de radoub, tant que le bassin ne sera pas creusé; — 4º Que l'achèvement du matériel des guideaux soit poussé avec la plus grande activité, afin d'obtenir, dès cette année l'approfondissement qui doit résulter de ce système nouveau et si remarquable qui constitue un prolongement de jetée mobile, n'ayant pas les inconvénients des estacades fixes; — 5° Que le commerce dunkerquois, la Chambre de commerce et le Conseil municipal s'occupent, conformément au vœu du Conseil général de l'année dernière, de compléter l'œuvre technique de l'Etat, en ajoutant aux travaux d'art, aux bassins, aux voies ferrées, l'outillage d'exploitation qui complète l'organisation pratique et économique d'un port de commerce qui se résume dans le mot dock dont la création si générale dans tous les ports d'Angleterre et d'Amérique n'est encore à peu près complète qu'à Marseille et au Havre, et est ébauchée à Rouen et à Saint-Nazaire. — En ce qui concerne les travaux d'amélioration du port de Gravelines: 1º Que ce port figure au chapitre des ports maritimes de la deuxième section du budget des travaux publics; que les travaux autorisés par la loi du 5 juin 1861 soient continués activement et recoivent une allocation d'au moins 100,000 fr. pour assurer promptement les améliorations nécessaires pour les chasses du port et celles que réclament le commerce local pour établir la communication de la battellerie avec

le port: - 2º Que les nouvelles études et les avant-projets qui ont donné lieu à un accord complet entre la localité et les administrations publiques deviennent l'objet d'un décret qui en déclare l'utilité publique et ordonne l'exécution d'ouvrages pour lesquels la ville de Gravelines a offert de contribuer pour une somme de 100,000 fr. - En ce qui concerne les travaux de balisage et d'éclairage de la rade et des bancs de Flandre: 1º Qu'il soit donné suite au renouvellement des bouées en cours d'exécution; — 2º Que les feuxflottants soient mouillés et allumés le plus tôt possible, et que le fanal vert de la jetée soit promptement installé; — 3º Que la ceinture de bouées du large soit réalisée dans son ensemble et suivant les projets de l'administration des phares et des travaux publics. — En ce qui concerne les crédits d'entretien et de grosses réparations des deux ports du département : Que les fonds d'entretien soient portés à 135,000 fr. en 1863; que le crédit des grosses réparations soit fixé à 60,000 fr. au moins pour plusieurs exercices; qu'un crédit spécial soit ajouté au crédit ordinaire d'entretien pour subvenir aux frais de fonctionnement des guideaux.

Postes. — Remerciements à M. le Préfet de ses démarches pour obtenir de l'administration des postes les améliorations qui ont été

demandées et prière de vouloir bien les continuer.

RACE CHEVALINE. — Autorisation à M. le Préfet d'envoyer les étalons départementaux au concours qui se tiendra à Lille en 1863, en indemnisant les détenteurs des frais que leur aura causés ce déplacement. — Vote au budget 1863: 1° d'une somme de 12,000 f. pour achat d'étalons départementaux; 2° d'une somme de 3,000 fr. pour primes à accorder dans un concours aux meilleurs reproducteurs, appartenant à l'industrie privée; d'une somme de 400 fr. pour indemnité annuellement accordée à M. Pommeret, pour frais de réception et d'inspection des étalons départementaux.

REGISTRE DE L'ÉTAT-CIVIL. — L'assemblée décide que la dépense à faire pour rétablir les doubles des registres de l'état-civil détruits, en 1845, dans l'incendie du greffe du Tribunal de Lille, sera supportée par le département et les communes par parties égales, et

prie M. le Préfet de traiter la question dans ce sens.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Le Conseil renouvelle avec instance la demande que les tableaux statistiques imprimés des routes expriment les quantités employées de cailloux et de sable, la carrière d'extraction, leur prix à la carrière et leur prix de transport; — Vote la reconstruction du pont de La Gorgue sur la Lawe, dépendant de la route N° 9, et recommande à la plus sérieuse attention de M. le Préfet et du Conseil général des ponts et-chaussés, les con sidérations du rapport en ce qui concerne la partie des propositions relatives au redressement de la route; — vote le classement parmi les routes départementales, sous le N° 26, du chemin de grande communication N° 75, formant ceinture autour de Cambrai; —

vote le recouvrement, en 1863, d'un centime 8/10 pour les travaux des routes et l'inscription au budget des crédits affectés à l'entretien, aux grosses réparations, et aux travaux neuss; — vote en saveur de trois veuves d'anciens conducteurs une somme de 500 fr., à répartir entre elles; — recommande à MM. les Ingénieurs un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, relatif à un rechargement de la route N° 5, dans la traverse de Solre-le-Château; — remercie M. le Préset qui, remplissant un vœu émis dans la dernière session, a placé sous les yeux du Conseil un tableau qui permet de juger de la progression des recettes et des dépenses départementales de 1842 à 1861; — vote une imposition extraordinaire d'un centime 1/2 à recouvrer en 1864, pour le service des routes départementales, grosses réparations.

ROUTES DEPARTEMENTALES. — Autorisation pour la vente d'un terrain de 18 ares 44 c., dépendant de deux parcelles acquises pour la rectification de la route N° 12. et devenu inutile au service. — Rejet d'un crédit de 3,502 fr. 41 c. proposé pour remise au sieur sieur Alexandre, ancien entrepreneur de la route N° 21, d'un débet résultant de réadjudication à folle enchère, et allocation à titre grâcieux au sieur Dupuy, son bailleur de fonds, d'une indemnité de 1,500 fr.

Routes impériales. — L'assemblée renouvelle le vœu émis les années précédentes pour que la loi sur la police dn roulage soit révisée; — demande avec instance que M. le Préfet soit investi du pouvoir nécessaire pour, sur l'avis du Conseil général, réglementer la police du roulage, et même pour interdire exceptionnellement. en temps de dégel, toute circulation sur les routes et chemins du département.; — remercie M. le Préfet de ses efforts auprès de l'administration supérieure en faveur de l'amélioration des routes impériales; — tout en remerciant M. le Ministre du supplément d'entretien de 20,000 fr., alloué cette année, renouvelle le vœu que de nouveaux crédits, en rapport avec les besoins impérieux signalés par MM. ies Ingénieurs, soient accordés aux routes impériales; · réclame la prompte exécution des travaux approuvés pour l'amélioration des traverses des fortifications des places de guerre; recommande à la sollicitude de l'administration les vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour l'amélioaation des routes No 29, 45 et 48; — appelle l'attention de l'administration sur la nécessité de rectifier et d'élargir la rue de la Cloris, dependant de la route impériale N° 43, dans la traverse de Douai; émet le vœu, comme le demande le Conseil général de l'Aisne que la route impériale No 39 soit prolongée depuis le lieu-dit le Chapeau Rouge, jusqu'à la rencontre de la même route au territoire de Catillon.

Salubrité publique. — Le service d'inspection établi dans le département a obtenu de nouvelles et importantes améliorations dans la tenue des établissements industriels, au point de vue de l'accomplissement des conditions préservatrices des inconvénients qu'ils présentent, et notamment de l'écoulement des résidus dans les cours d'eau. Le rapport de l'Inspecteur signale diverses améliorations à obtenir en ce qui concerne les conditions hygiéniques des ateliers de filature de lin au mouillé et de filature de laine, la fermeture des citernes à engrais, la substitution de tuyaux d'étain aux tuyaux en plomb des pompes à bière, etc. — Remerciements à M. le Préfet de la bonne situation de cet important service.

SECOURS POUR RECONSTRUCTION D'ÉGLISES. — Subvention supplémentaire de 1,500 fr. à la commune de Clary. — Elévation de 3,000 fr. du secours de 2,000 fr. accordé à la commune d'Escaud'œuvres. — Rejet de la demande de la commune de Neuville-en-Férain d'un secours pour l'achèvement de son église, cette commune ayant déjà reçu un subside pe 3,000 fr.; — Secours de 3,000 fr. aux

communes de Somain et d'Esquerchin.

SERVICE HYDRAULIQUE. — Le Conseil adopte la proposition faite par M. le Préfet d'après les instructions de M. le Ministre des Travaux publics de creer au budget départemental un fonds d'avance pour le paiement des frais de curage d'office des cours d'eau non navigables, sauf recouvrement à la charge des intéressés; — est d'avis qu'il y a lieu de recommander à MM. les Ingénieurs de procéder, suivant ce nouveau mode, avec circonspection et avec tous les ménagements propres à concilier les divers intérêts; — est en outre d'avis qu'il ne soit procédé d'office, qu'après que l'administration aurait fait de nouvelles tentatives pour triompher des obstaclos qu'elle a rencontrés jusqu'ici; prie U. le Préfet de donner ses soins pour que l'étude des travaux projetés par la première section des Waeteringues, afin de jeter à la mer, à Gravelines, les eaux de crue de son territoire, soit poursuivie avec activité; demande qu'il soit fait des études pour opérer l'écoulement des eaux des 2º et 3º sections de Waeteringues, par le canal d'évacuation à ouvrir dans la 1<sup>re</sup> section; — émet le vœu que les devis des travanx de Waeteringues soient, avant leur approbation, déposés à la Sous-Préfecture et que les intéressés soient appelés à en prendre connaissance; appuie le vœu du Conssil d'arrondissement d'Avesnes pour que l'administration du canal de la Sambre facilite au syndicat de Berlaimont l'exécution des travaux qu'il a projetés; prie M. le Préset d'examiner la demande du même Conseil, tendant à ce que les usiniers concourent dans une juste proportion aux dé penses de curage des cours d'eau sur lesquels ils ont des barrages.

Société du Prince Impérial. — Le Conseil, à l'ouverture de la session et avant toute discussion, déclare à l'unanimité au nom du département, s'associer comme donateur à l'œuvre de la So-

ciété du Prince Impérial pour une somme de 2,000 francs. Sourds-Murts et Jeunes Aveugles.— D'après des renseignements recueillis, il existerait dans le département environ 5000 individus affectés de surdo-mutité, de cécité et des trois infirmités à la sois. et sur ce nombre, 150 enfants seraient en âge d'être admis dans les établissements subventionnés par le département. — L'assemblée recommande à la bienveillante attention de M. le Préfet les questions que soulève une situation aussi fâcheuse; — elle vote, comme l'année dernière, un crédit de 31,300 fr. pour la pension des Sourds-Muets et jeunes Aveugles entretenus par le départetement dans les institutions spéciales de Lille; — elle donne acte à M. le Préset de la communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur faisant connaître qu'il n'y a pas lieu d'inscrire au budget de 1863 le crédit de 800 fr. continué depuis plusieurs années et resté toujours sans emploi pour la propagation d'une méthode d'enseignement des Sourds-Muets.

Sous-Préfecture d'Hazebrouck — Renouvellement du vœu exprimé dans les précédentes sessions, pour que cette Sous-Préfec-

ture soit élevée à la 2º classe.

Sucreme indicens. — L'assemblée reproduit avec une nouvelle insistance le vœu qu'elle a émis dans sa session précédente pour que les sucres raffinés indigènes puissent être exportés aux mêmes conditions que les sucres coloniaux étrangers, et prie M. le Préfet de l'appuyer de tout son pouvoir auprès de M. le Ministre du commerce.

Tabacs. — Nouvel appui au vœu réitéré par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour que dans la fixation du prix des tabacs livrés
à la Régie, le Gouvernement augmente le taux des prix assignés
aux différentes qualités et notamment aux tabacs non marchands.
Il s'agit, non des tarifs qui ne sont pas contestés, mais de l'application qui en est faite. L'assemblée s'en rapporte à cet égard à la
sagesse du gouvernement sur les moyens à employer pour rendre
cette application équitable. — Désignation de MM. Desrousseaux
et Cleenwerck pour faire partie des commissions de délivrance des
permissions de culture en 1863 dans les arrondissements de Lille
et d'Hazebrouck.

TAXE PERSONNELLE. — Maintien pour 1863 des fixations du prix de la journée de travail servant de base à la contribution personnelle. TIMBRES MOBILES. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondisse-

ment d'Avesnes tendant à ce que des timbres mobiles puissent être employés pour les traites et les lettres de change imprimées.

Tour de St.-Amand. — Acte à M. le Préset de ses bonnes dispositions en saveur de la tour de St.-Amand et prière à ce magistrat de réitérer ses démarches auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, pour faire classer cet édifice au nombre des monuments historiques.

. Travaux départementaux. — L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de déférer au Conseil d'Etat l'arrêté du Conseil de Préfecture du 22 août 1862 qui alloue aux sieurs Hermand et Alard, entrepreneurs, une somme de 4,735 fr. 71 c. pour travaux exécutés en 1853, 4854 et 1855 aux édifices départementaux de Valenciennes, et vote au budget de 1863 un crédit pour le paiement de cette somme.

Travail des enfants dans les manufactures. — Le Conseil, après la lecture d'un rapport sur le service d'inspection, renvoie à M. le Ministre du Commerce les vœux émis par les Conseils d'arrondissement de Lille et de Douai à l'effet d'obtenir que les dispositions destinées à compléter celles de la loi du 22 mars 1841 soient prochainement adoptées par les pouvoirs législatifs, saus cependant qu'elles aient un effet rétroactif à l'égard des enfants en-dessous de 12 ans, actuellement occupés dans les fabriques. — Il est constaté que les instructions de M. le Préfet pour l'enseignement des travaux de couture pour les filles dans les écoles de midi ont eu d'heureux résultats. — Mme. Vandermersch, de Bailleul, continue son œuvre de bienfaisance, et l'Académie française lui a accordé cette année, une mention honorable avec médaille. — L'assemblée remercie MM. les membres des Commissions d'inspection du zèle et du dévouement avec lesquels ils ont secondé M. l'Inspecteur spécial.

Tribunaux de Cambrai. — Le Conseil maniseste sa surprise des exigences nouvelles de la ville de Cambrai et du refus qu'elle fait aujourd'hui de ratisser nn arrangement dont la proposition émanait de son administration, et avait été admise par le Conseil général dans la croyance que toute difficulté à ce sujet était levée. — Rejette peremptoirement la proposition de traiter avec la ville sur les nouvelles bases établies par la délibération du Conseil municipal, en date du 8 août 1862; — et quaut au projet d'acquisition ou de construction d'un édifice approprié à la destination d'un palais-dejustice, invite M. le Préfet à rechercher de nouveau les moyens d'assurer le service des tribunaux de Cambrai, soit par un retour au traité proposé primitivement pour le loyer des locaux à y affecter, soit par la construction d'un palais-de-justice sur un terrain qui réunirait les conditions de développement suffisant et de proximité du centre de la ville que ne présentent pas complètement les hôtels qui ont fait l'objet des rapports de l'architecte du département en consacrant de préférence à ces acquisitions et constructions une somme que le Conseil général estime ne devoir pas dépasser 300,000 fr.

VACCINE. — Rapport sur la situation de ce service en 1861. Le nombre des opérations a été sensiblement égal à celui de 1860. Les vaccinations ne rencontrent plus d'autres difficultés que l'indifférence des parents et celles de certaines administrations charitables qui n'attachent pas assez d'importance à l'exécution de l'art. 19 de l'arrêté du 19 mars 1858, en ce qui concerne les secours aux parents qui négligent de faire vacciner leurs enfants. — Allocation du crédit ordinaire de 2,400 fr. pour le service de la vaccine en 1869.

# BUDGET DEPARTEMENTAL.

### EXERCICE 1863.

#### Promière section. — Dépenses ordinaires.

### SOUS-CHAPITRE 1er

ART. 1. Réparations aux bâtiments de l'hôtel de la Préfecture	9,500	•
2 Archives départementales. — Peintures intérieures	3,000	v
3. Sous-Présecture d'Avesnes. — Persiennes, etc	500	*
4. Tribunal de Lille. — Appropriation	3,957	17
5. — d'Avesnes. — Calorifère	600	٠
6. Tribunal de Commerce de Valenciennes. — Travaux	1,500	٣
7. Maison d'arrêt de Lille Planchers	6,415	12
8. — de Dunkerque, — Gitages	1,630	*
9. de Valenciennes. — Dortoir	250	19
10. — de Douai. — Fosses d'aisance	3,000	*
11 d'Hazebrouck Pavage	195	n
12. Caserne de gandarmerie de Cambrai. — Sellerie	2,660	*
13. de Bouchain. — Réparations diverses.	870	**
14. — de Lille. — Toitures	5,541	*
15 du Quesnoy Planchers	1,130	ņ
16 de Cassel Ecurie	200	*
17. Dépôt de sûreté de Bailleul et de Cassel	150	٠
Entretien.		
18. Hôtel et bureaux de la Présecture	4,000	*
19. Hôtel et bureaux des Archives	650	10
. 20. Sous-Préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.	1,800	))
21. Tribunaux	2,500	17
22. Prisons	3,200	•
23. Casernes de gendarmerie	2,500	n
24. Frais de vente des matériaux	50	))
25. Traitement de l'architecte du département	5,000	'n
TOTAL du sous-chapitre I.er	60,798	
Lozas de sous-empleo I	••,	•

### SOUS-CHAPITRE II

# Contributions. - Néant.

### SOUS-CHAPITRE III.

Loyers des hôleis de Sous-Prefecture,		
ARTICLE UNIQUE. Loyers des Sous-Préfectures	4,600	•
SOUS-CHAPITRE IV.		
Mobiliers des hôleis de Préfecture et de Sous-Préfecture	<b>8.</b>	
Annual A. Titani de la Dette sausa		
ART. 1. Hôtel de la Préfecture	3,850	n
9. Hôtels des Sous-Préfectures	9,340	*
3. Frais de vente du mobilier hors de service	100	
TOTAL du sous-chapitre IV	13,290	•
SOUS-CHAPITRE V.		
Casernement de la gendarmerie.		
And A Walainen des secomes et sessale coment de despesses	900	
Ant 1. Eclairage des casernes et remplacement de drapeaux	800	
2. Loyers et frais de baux des casernes	40,580 1,600	•
a. indemnite de literies aux gendarmes sortant de la figue	1,000	
Total du sous-chapitre V	42,480	•
SOUS-CHAPITRE VI.		
Cour d'assises el Tribunaux.		
ART. 2. Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département  3. Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux  4. Acbat ou renouvellement du mobilier :	14,870 1,000	•
Tribunal de Dunkerque	1	
— de Lille	l	
- de Valenciennes 230	<b>8,8</b> 80	٠
- de commerce de Valenciennes 350 »	)	
5. Frais de vente du mobilier hors de service	50	
6. Menues dépenses et frais de parquet	18,570	
7. Menues dépenses des justices de paix	4,980	•
9. Dépenses des Chambres d'Agriculture	1,700	
TOTAL du sous-chapitre VI	50,050	<u>,</u>
COLIC CITA DIMBER AND	<del></del>	-
SOUS-CHAPITRE VII.		
Entretien des routes départementales.		
ART. 1. Route N. 1. De Lille à Valenciennes	9,500	•
2. — 2. De Lille à Ypres	11,000	•
A reporter	20,500	-

Report	. 20,500	
3. Route N.º 3. De Douai à Tournai	7,500	
6. — 6. De Cambrai à Tournai	9,500	
5. — 5. D'Avesnes à Philippeville	11,000	,
6. — 6. De Landrecies à Chimay	85,000	
7. — 7. De Condé à Mons	5,300	•
8 — 8. De Condé à Valenciennes	5,300	**
9. — 9. De Lille à Saint-Omer	26,000	,
10. — 10. De Valenciennes à Bohain.	81,000	
11. — 11. De Cambrai à Guise		n
12. — 12. D'Avesnes au Quesnoy	. 7.151	19
43. Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc	53,500	
15. Dépenses diverses	1,000	*
16. Indemnités proportionnelles accordées aux ingénieurs	. 2,739	<b>5</b> 3
TOTAL du sous-chapitre VII	. 225,490	72
SOUS-CHAPITRE VIII.		
Enfants trouvés, abandonnés, orphetins pauvres.		
ATICLE UNIQUE. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 400 e 1.º Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc 2.º Traitement de l'inspecteur et frais de tournée	30,800	n .
A déduire :	35,000	•
1.º Le produit présumé des amendes 5,000 » 2.º Le contingent des communes 6,000 »	11,000	u
Reste à la charge de la 1. re section	21,000	
SOUS-CHAPITRE IX.		
Aliénés.		
ar. 1. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 625 aliénés	150,847	03
SOUS CHAPITRE X.		
Impressions.		
at f. Frais d'impression de budget, comptes, etc	900	n
rales et du jury, etc	2,000	•
Total du sous-chapitre X	2,900	•

# SOUS-CHAPITRE XI

# Archives du département.

Aut. 1. Appointements du conservateur, etc. 2. Dépouillement extraordinaire des archives. 3. Frais de vente de papier de rebut	9,600 2,700 50	11 11
TOTAL du sous-chapitre XI	12,350	
SOUS-CHAPITRE XII.		
Dépenses diverses ordinaires.		
Aar. 1. Corps-de-garde de la préfecture. — Chauffage et éclairage 2. Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents. 3. Tables décenules de l'état-civil	500 1,000 12,380 600	, ,
Mesures contre les épidémies	1,000	,
6. Primes pour la destruction des animaux nuisibles	100	,
9. Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200	1
TOTAL du sous-chapitre XU	16,782	
SOUS-CHAPITRE XIII.		
Delles départementales ordinaires; complément des dépenses ordexercices 1861 et antérieurs.	linaires (	<b>16</b> 1
§ Ier. — 1861.		
ART. 1. Loyer du tribunal de Cambrai (Solde)	5,600 10,247 4,830 56 32 78	59 89 16
§ II. — 1860 et années antérieures.		
ART. 1. Dépenses arriérées des aliénés de 1854 à 1859	3,517 221 4,735	1
TOTAL du sous-chapitre XIII	29,319	2:
Deuxième section. — Dépenses facultatives.		_
SOUS-CHAPITRE XIV.		
Travaux neufs des bâtiments départementaux.		
Aux. 1. Palais-de-Justice de Dunkerque	50,000 916	02
Total du sous-chapitre XIV	50,916	02

# SOUS-CHAPITRE XV. Travaux des roules départementales.

8	4 er	- Sm	plément	aux	fonds	ď	entretien.
м	1	- 54	рисшене	aus	101170	Ψ.	endenen.

3 1. Duppiement aux route & cuttetet.		
Aur., 1. Route Nº 12. d'Avesnes au Quesnoy	10,848	81
2. — 13. De Maubeuge à Maroilles	10,800	
8. — 14. De Lille à Courtrai	17,000	
4. — 15. De Dunkerque à Furnes	8,200	
5. — 16. De La Bassée à Estaires	4,500	
6. — 17. D'Hazebrouck à Aire.	6,500	•
7. — 18. De Cassel à la frontière	4,500	
8. — 19. De Roubaix à Saint-Amand	20,500	•
9 20. De Cassel à la frontière	6,400	
10. — 21. De Bergues à StMomelin	14,500	
11. — 22. De Lille à Tourcoing	6,800	•
12. — 23. De Cambrai à la frontière	34,500	
13. — 24. D'Hélesmes à Denain,	4,500	
14. — 25 Ceinture de Maubeuge	2,500	
§ II. — Travaux de grosses réparations.		
Annual The A. Wall of A. Climatica	<b></b>	
ART. 1. Route No 2. Amélioration	7,000	1)
2 4. Construction d'un pont.	10,00€	
3. — 6. Rechargement	10,000	
4. — 7. Améliorations	2,000	n
5. — 8. idem	2,000	"
6. — 9. Reconstruction d'un pont.	7,848	
7. Indemnités proportionnelles aux ingénieurs	2,090	95
8. Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conducteurs.	1,800	_
Total du sous-chapitre XV	194,788	09
SOUS-CHAPITRE XVI.		
Subventions aux communes.		
4. Primes pour l'établissement de pompes à incendie	4,000	•
2. Subvention pour entretien des malades dans les hospices	3,000	
3. Subvention à l'école secondaire de Médecine et de Pharmacie	5,000	
4. Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises	- *	
et autres édifices	14,000	
5. Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales	17,000	
Total du sous-chapitre XVI	43,000	-
SOUS-CHAPITRE XVII.		
Encouragements et secours.		
1. Secours à d'anciens employés de la Présecture, etc	2,050	
3. Indemnité aux employés de la Préfecture pour travaux extraor-	<b>2</b> ,000	-
dinaires pendant la session du Conseil général.	2,200	•
and the second second and account to the second sec		

A reporter . . . 4,250 .

3		Report	4,250	
Sociétés d'agriculture   15,400   Vérification des engrais   1000   10,70		Gratification pour belles actions.		
Vérification des engrais   Encouragement à l'agriculture, concours de reproducteurs. Concours régional   25,000		' (Sociétés d'agriculture	.,	
Encouragement à l'agriculture, concours de reproducteurs. Concours régional .		) Vérification des engrais 600 »	6 A 700	
ART. 5   Entretien d'élères aux écoles vétérinaires   1,400   20,900   20,900   20,900   7.   Bourses l'école de la maternité de Paris   2,155   8. Traitement du professeur du cours d'accouchement   1,500   9.   Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité, traitement etc., de l'inspecture   1,500   1,		Encouragement à l'agriculture, concours de	40,700	•
Encouragement pour les courses de chevaux	_	reproducteurs. Concours régional 25,000 » )		
Achat d'étalons, primes, etc.  7. Bourses à l'école de la maternité de Paris  8. Traitement du professeur du cours d'accouchement.  9. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité, traitement, etc., de l'inspecteur.  10. Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers.  11. Bourses à l'école professionnelle.  12. Conservation des monuments historiques  13. Souscription au monument de Tourcoing.  14. Bourses à l'école professionnelle.  15. Conservation des monuments historiques  16. Conservation des monuments de Tourcoing.  17. Conservation des monuments de Tourcoing.  18. Souscription au monument de Tourcoing.  19. Conservation de Cambrai.  10. Conservat	ART.		1,400	•
7. Bourses à l'école de la maternité de Paris		6. I A lea d'italene primes etc.	20,900	
8. Traitement du professeur du cours d'accouchement.  9. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité, traitement, etc., de l'inspecteur.  10. Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers.  11. Bourses à l'école professionnelle.  2. Conservation des monuments historiques  12. Conservation des monuments historiques  13. Souscription au monument de Tourcoing  Société des sciences de Lille.  1,000  14. Conservation des de médecine  2000  1,000  15. Souscription au monument de Tourcoing  16. Contrale de médecine  17. Conservation de Cambrai  17. Conservation de Cambrai  18. Conservation de Cambrai  19. Conservation de Cambrai  19. Conservation de Cambrai  10. Conservation		7 Rourees à l'école de la maternité de Paris	•	
9. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité, traitement, etc., de l'inspecteur.  10. Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers.  11. Bourses à l'école professionnelle.  12. Conservation des monuments historiques  13. Souscription au monument de Tourcoing.  Société des sciences de Lille.  - d'émulation de Cambrai - centrale de médecine.  Bodin, peintre.  Bodin, pei				
10. Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers   1,000     11. Bourses à l'école professionnelle   2,000     12. Conservation des monuments historiques   500     13. Souscription au monument de Tourcoing   1,000		9. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité traitement	2,000	-
10. Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers. 1,900 .  11. Bourses à l'école professionnelle . 2,000 .  12. Conservation des monuments historiques . 500 .  13. Souscription au monument de Tourcoing . 1,000 .    Société des sciences de Lille . 1,500 .		etc., de l'inspecteur.	8,580	
12. Conservation des monuments historiques  13. Souscription au monument de Tourcoing  14. Société des sciences de Lille.  1500  16. Centrale de médecine  16. Dunkerquoise.  17. Dunkerquoise.  18. Dutert, idem.  19.00  19. Dutert, idem.  19.00  10. Marnold, architecte  19.00  10. Marnold		10. Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers		
13. Souscription au monument de Tourcoing   1,000			2,000	
Société des sciences de Lille. 1,500    - d'émulation de Cambrai 500    - d'émulation de Médecine 900    - Dunkerquoise. 500    - Dunkerquoise. 6    - Dunkerquoise. 7    - Dunkerquoise. 6    - Dunkerquoise. 6    - Dunkerquoise. 7    - Dunkerquoise. 8    - Dunkerquoise. 9    - Dunkerquoise. 8    - Dunkerquoise. 9				•
		13. Souscription au monument de Tourcoing	1,000	•
Centrale de médecine   800   500   1000		Société des sciences de Lille	1	
Dunkerquoise.  Encouragement aux sieurs Delettré, sculpteur. 1,000  Bodin, peintre 1,000  Arnold, architecte 1,000  Dutert, idem 1,000  Huidiez sculpteur 1,000  Barré, idem 1,000  Barré, idem 1,000  15. Souscriptions en faveur des Colonies de Mettray et de Saint-Firmin  16. Subvention à la Société humaine de Dunkerque 500  17. Souscription à la Société du Prince Impérial 2,000  Total du sous-chapitre XVII 99,835  SOUS-CHAPITRE XVIII  Culte catholique.  Alt. 1. Indemnités : à Mgr. l'archevêque , 5,000 fr.; aux trois vicairesgénéraux , 3,600 fr.; aux dix chanoines , 10,000 fr 18,600  Cultes non catholiques  2. Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé 1,200  Total du sous-chapitre XVII 20,300  SOUS-CHAPITRE XIX  Assistance publique.  Alt. 1. Dépenses des aliénés 20,000  SOUS-CHAPITRE XIX  Assistance publique  Alt. 1. Dépenses des aliénés 20,000  Sous-chapitre xviii 20,000 3  Sous-chapitre xviii 20,000 3 3 3 3 3 3			1	
Encouragement aux sieurs Delettré, sculpteur. 1,000 soudin, peintre 1,000 soudin, peintr			. [	
Bodin, peintre . 1,000 p 10,800 Arnold, architecte . 1,000 p Dutert, idem		Encouragement aux sieurs Delettré, sculpteur 4.000		
Arnold, architecte 1,000 p Dutert, idem 1,000 p Huidlez, sculpteur 1,000 p Dareq, musicien 1,000 p Barré, idem 1,000 p Barré, idem 1,000 p  15. Souscriptions en faveur des Colonies de Mettray et de Saint- Firmin 5,000 p  16. Subvention à la Société humaine de Dunkerque 500 p  17. Souscription à la Société du Prince Impérial 2,000 p  Total du sous-chapitre XVII 99,835 p  SOUS-CHAPITRE XVIII.  Culte catholique  Alt. 1. Indemnités : à Mgr. l'archevêque , 5,000 fr.; aux trois vicaires- généraux , 3,600 fr.; aux dix chanoines , 10,000 fr. 18,600 p  Cultes non catholiques  2. Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé 1,200 p  Sous-Chapitre XVII 20,300 p  Total du sous-chapitre XVIII 20,300 p  SOUS-CHAPITRE XIX.  Assistance publique.  Alt. 1. Dépenses des aliénés 20,000 p  Sous-chapitre XVIII 20,300 p  Sous-chapitre XVIII 20,300 p  Sous-chapitre XIX.  Assistance publique.  1. Dépenses des aliénés 20,000 p  Sous-chapitre XVIII 20,300 p  Sous-chapitre XVIII 20,000 p  Sous-chapit			10.300	
Dutert, idem 1,000 "Huidiez, sculpteur. 1,000 "Barré, idem 1			, ,	
Darcq, musicien . 1,000 .  Barré, idem . 1,000 .  15. Souscriptions en faveur des Colonies de Mettray et de Saint-Firmin		— Dutert, idem 1,000 m		
15. Souscriptions en faveur des Colonies de Mettray et de Saint-Firmin			· I ·	
15. Souscriptions en faveur des Colonies de Mettray et de Saint-Firmin			· 1	
Firmin			) I	
16. Subvention à la Société humaine de Dunkerque				
TOTAL du sous-chapitre XVII . 99,835 .  SOUS-CHAPITRE XVIII.  Culte catholique.  ART. 1. Indemnités : à Mgr. l'archerèque , 5,000 fr.; aux trois vicairesgénéraux , 3,600 fr.; aux dix chanoines , 10,000 fr 18,600 .  Cultes non catholiques  2. Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé. 1,200 .  Secours pour le culte israélite . 500 .  TOTAL du sous-chapitre XVIII . 20,300 .  SOUS-CHAPITRE XIX.  Assistance publique.  ART. 1. Dépenses des aliénés		Firmino		Þ
SOUS-CHAPITRE XVIII.  Culte catholique.  Alt. 1. Indemnités: à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicairesgénéraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr. 18,600 Cultes non catholiques  2. Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé. 1,200 Secours pour le culte israélite 500 Contact du sous-chapitre XVIII 20,300 SOUS-CHAPITRE XIX.  Assistance publique.  Alt. 1. Dépenses des aliénés 20,000 Lindemnité pour la propagation de la vaccine 2,400 Soubsention aux sociétés de secours mutuels 1,500 Lindemnité pour la propagation de la vaccine 3,000 Soubsention aux sociétés de secours mutuels 3,000 Soubsention aux sociétés de secours mutuels 3,000 Soubsention aux sociétés de secours mutuels 3,000 Soubsention de la vaccine 3,000 Soubsention aux sociétés de secours mutuels 3,000 Sou				•
SOUS-CHAPITRE XVIII.  Culte catholique.  Alt. 1. Indemnités : à Mgr. l'archerèque , 5,000 fr.; aux trois vicairesgénéraux , 3,600 fr.; aux dix chanoines , 10,000 fr		17. Souscispiton and Societe du l'entre Imperiar	2,000	_
Culle catholique.  ART. 1. Indemnités: à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicairesgénéraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr. 18,600 Culles non catholiques  2. Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé. 1,200 Secours pour le culte israélite 500 Secours pour le culte israélite 500 SOUS-CHAPITRE XIX.  Assistance publique.  ART. 1. Dépenses des aliénés 20,000 Secours mutuels 20,000 Secours de la vaccine 24,000 Secours de la vaccine 3. Subvention aux sociétés de secours mutuels 1,500 Secours des sourds mutuels 3,000 Secours des sourds mutuels 3,000 Secours des sourds mutuels 3,000 Secours des sourds mutuels 31,300 Secours des sourds mutuels dans les institutions spéciales 31,300 Secours des sourds mutes dans les institutions spéciales 31,300 Secours des sourds mutes dans les institutions spéciales 31,300 Secours de la vieillesse		Total du sous-chapitre XVII	99,835	٠
ART. 1. Indemnités : à Mgr. l'archevêque , 5,000 fr.; aux trois vicaires- généraux , 3,600 fr.; aux dix chanoines , 10,000 fr		SOUS-CHAPITRE XVIII.		
généraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr				
2. Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé. 1,200 .  3. Secours pour le culte israélite	ART.	<ol> <li>Indemnités: à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicaires- généraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr.</li> </ol>	18,600	•
2. Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé. 1,200 .  3. Secours pour le culte israélite		Culles non catholiques		
Total du sous-chapitre XVIII . 20,300 .  SOUS-CHAPITRE XIX.  Assistance publique.  Ant. 1. Dépenses des aliénés		• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	4 900	
SOUS-CHAPITRE XIX.  Assistance publique.  Ant. 1. Dépenses des aliénés				
SOUS-CHAPITRE XIX.  Assistance publique.  Alt. 1. Dépenses des aliénés				
Assistance publique.  Ant. 1. Dépenses des aliénés		Total du sous-chapitre XVIII	20,300	•
Assistance publique.  Ant. 1. Dépenses des aliénés		SOUS-CHAPITRE XIX.		_
ART. 1. Dépenses des aliénés		Assistance muhlinue		
2. Indemnité pour la propagation de la vaccine. 2,400 ° 3. Subvention aux sociétés de secours mutuels. 1,500 ° 4 Id. à la Caisse des retraites de la vieillesse 3,000 ° 5. Entretien des sourds muets dans les institutions spéciales. 31,300 °	A		90.000	
3. Subrention aux sociétés de secours mutuels	MAI.	2. Indemnité nour la propagation de la vaccine		-
5. Entretien des sourds muets dans les institutions spéciales. 3,000 ° 31,300 °		3. Subvention aux sociétés de secours mutuels.		•
5. Entretien des sourds muets dans les institutions spéciales 31,300 •				•
			31,300	•
A reporter 58,300 •		-		-
	•	A reporter	58,200	

Report	58,200 7,600	
7. Secours effectifs en aliments dans le cas d'extrême misère.	1,000	
TOTAL du sous-chapitre XIX	66,800	_
SOUS-CHAPITRE XX.		
Dépenses diverses.		
3. Frais de publication des délibérations du Conseil général . 3. Achat d'ouvrages administratifs	5,390 600 16,000	02
5. Etablissement thermal de St-Amaud—Redevance au domaine. 6. Frais d'illumination des édifices départementaux	* 50 200	*
8. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues	80,000 1,000 5,200	*
9. Frais d'inspection du travail des enfants.  10. Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cyboing 11. Frais de division des cotes de contributions.	250 6,440	*
12. Salaires des concierges au Palais-de-Justice de Lille et de Va- lencieunes 13. Indemnité de logement aux aumôniers des prisons de Lille et	1,050	•
de Douai	900 1,000	•
Total du sous-chapitre XX	118,080	80
SOUS-CHAPITRE XXI.		
Delles déparlementales autres que celles ordinaires.		
12 1. Indemnité aux ingénieurs	90 810	90
Remise d'un débit à un entrepreneur      Subvention aux communes pour placement de malades      Solde de pensions d'élèves sages-femmes	1,500 218 56	43
6. Impression du rapport du Conseil général	1,890 8 <b>8</b> 9	03
TOTAL du sous-chapitre XXI	4,455	81
Treisième Section. — Dépenses extraordinaires.		
SOUS-CHAPITRE XXII.		
§ 1er — Edifices. (Loi du 6 juillet 1863.)		
2. 1. Construction de la caserne de gendarmerie d'Avesnes	<b>53,</b> 500 16, <b>2</b> 90	0
TOTAL du § 1er	68,790	

3	§ 2. — Routes Departementales.  de la Route départementale № 23
	Total du § 2
§ 3. — Achèv	ement des chemins vicinaux de grande communication.
	(Loi du 11 juin 1859.)
	Fonds d'impositions extraordinaires
A 4 (Al) No.	•
ART. 1. Chemin No	
<del></del>	8
*****	6
<del></del> , ,	11
	13
	20
	21
	28
· = .	24
_	27
	34
	35
	38
	89
	<u>61</u>
	42
	43
	la petite vicinalité
	Total du § 8
	Total du § 8
•	. — Chemins vicinaux. (Loi du 28 juin 1861)
•	. — Chemins vicinaux. (Loi du 28 juin 1861) s aux communes pour travaux
ART. 1" Subventions	•
ART. 4 Subventions	s aux communes pour travaux
ART. 4 Subventions	vicinaux de grande communication. (Loi du 6 juillet 1862)
ART. 4 Subventions	s aux communes pour travaux
ART. 4 Subventions	vicinaux de grande communication. (Loi du 6 juillet 1862)
ART. 4 Subventions	s aux communes pour travaux

.

## Report   Report   Report	51,786 20,000 2,568 6,775 813	91 96
Total du § 6	81,894	n
§ 7. — Service des emprunts départementaux. — Intérêts, Loi du 11 juin 1859. — Chemins	ete. 39,534 4,050 41,120 6,249	41 n n
Тотад du § 7	60,953	42
AA21A A22 A DYMD D TY 21772 *		
SOUS-CHAPITRE XXIII.		
Fonds d'emprunt. (Loi du 6 juillet 1862.)		
§ 1er. Achèvement des chemins vicinaux de grande communica	tion.	
Chemin No 20	3,000	n
<b>– 23</b>	12.350	94 .
- 43	2,000	
#A	14,000 22,500	»
	13,500	:
- 62	21,511	*
- 69.	6,000	•
- 71	7,357	*
<del> 76</del>	76,655	00
Total du § 1er	178,884	*
Quatrième Section. — Chemins vicinaux,		
•		
SOUS-CHAPITRE XXIV.		
ipenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.	rolés par	r le
T. 1. Subvention pour travaux	397,193	
2. Traitement des agents-voyers.	83,600	
8. Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses	2,000	•
Total du sous-chapitre XXIV	482,793	64
SOUS-CHAPITRE XXV.		
penses des chemins vicinaux de grande communication, im conlingents communaux, souscriptions particulières,	elc.	
nds de subvention à répartir par le Préfet, par ligne vicinale	<b>913</b> ,913	•
···		

# POPULATION.

# Mouvement pendant l'année 1861.

# NAISSANCES.

# Tableau général par classes.

ARRONDISSEMENTS.		TOTAL.			
· ·	légitimes.	naturels reconnus.	naturels non reconnus.	IOIAL,	
Dunkerque Hazebrouck	3625 3535	62 42	182 187	8869 8714 16300	
Lille	14578 5404 8683	410 238 122	1917 958 - 288	6000 4043	
Douai	8028 5066	118 255	166 248	8087 5569	
Totaux	88909	1247	2646	42802	

Les naissances avaient été, en 1860, de 41,666; celles de 1861 s'élèvent à 42,802. Elles se sont conséquemment accrues de 1,136 et ont ainsi recouvré une partie de la différence en moins que présentait le mouvement de 1860 sur celui de 1859.

Cet accroissement s'est particulièrement produit dans les arrondissements ci-après :

Dunkerque a eu un excédan	t de	643	ou de	20 p.	0/0;
Hazebrouck		<b>296</b>		9 -	_
Lille		464	. —	3	
Cambrai.		AA		1	_

Les autres arrondissements ont éprouvé des diminutions, mais peu sensibles.

L'augmentation des naissances que nous constatons se répartit à raison de 2 p. 0/0 sur les enfants légitimes et de 11 p. 0/0 sur les enfants naturels.

La production a été, en 1861, par rapport a la population totale du département, de 3,55 p. 0/0 dans l'arrondissement de Lille, de 3,54 dans celui d'Hazebrouck, de 3,51 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 3,25 dans celui de Valenciennes, et de 3,17 dans celui de Cambrai; elle n'a été que de 2,95 dans l'arrondissement de Douai, et de 2,57 dans celui d'Avesnes.

La moyenne pour le département a été de 3,29 p. 0/0.

Division par sexe.

Arrondissements.	ENF.	ANTS	ENFANTS naturels reconnus.		nati	ANTS irels connus.	TOTAL.		
	gar- çons.	filles.	gar- çons.	filles	gar- çons.	filles,	gar- çons.	filles.	
Dunkerque Hazebrouck. Lille Cambrai Avesnes Douai Valenciennes.	1875 1878 7480 2767 1856 1560 2528	1750 1657 7098 2637 1827 1463 2538	25 19 205 139 68 57	27 28 205 99 54 61 122	107 73 666 181 131 84 124	75 64 651 177 107 82 124	2017 1970 8351 3087 2055 1701 2785	1852 1744 7949 2913 1988 1606 2784	
Totaux	19944	18965	656	591	1866	1280	21966	20836	

Le rapport entre les sexes est, comme en 1860, de 21 garçons pour 20 filles. — Dans la classe des enfants légitimes, il est de 19 pour 18, mais les naissances naturelles offrent un plus large écart dans la proportion; elles ont donné, en effet, 18,7 filles pour 20 garçons.

Les naissances naturelles sont toujours aux naissances légitimes dans le rapport de 1 à 10. Cette proportion varie toutefois, suivant les arrondissements: elle est de 12 p. 0/0 dans celui de Lille, de 11 à Cambrai, de 10 à Valenciennes, de 9 à Douai, de 7 à Dunkerque et Avesnes et de 5 p. 0/0 dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les naissances se sont divisées par mois de la manière suivante : janvier, 3,659. avril,4,021. juillet, 3,351. octobre, 3,252. février, 3,639. mai, 3,800. août, 3,251. novemb., 3,389. mars, 4,097. juin, 3,441. septem., 3,257. décemb., 3,645.

La moyenne mensuelle a été de 3,567. — Les mois de mars; avril, mai, janvier, février et décembre ont excédé cette moyenne, les autres sont restés au-dessous.

Naissances multiples.— On a constaté, en 1861, 469 naissances doubles; eiles ont produit 938 enfants, savoir: 491 garçons, dont 430 vivants et 61 mort-nés; et 447 filles dont 401 vivantes et 46 mort-nées. — 161 de ces naissances ont produit 2 garçons; 139, deux filles, et 169, un garçon et une fille.

Les naissances triples ont été au nombre de 4, ayant donné 7 garçons dont 3 vivants et 4 mort-nés et 5 filles dont 2 vivantes et 3 mort-nées. Ces naissances ont produit : Une, 1 garçon et 2 filles,

et trois, une fille et 2 garçons.

#### MARIAGES.

Les mariages ont été, en 1861, au nombre de 10015. C'est 636, ou 7 p. % environ de plus qu'en 1860.

Ces 10015 mariages se divisent comme suit :

		ARRONDISSEMENTS:							
	Dun- kerque	Haze- brouck	Lille.	Cam- brai.	Aves- nes.	Donai.	Valen- cienn.	TOTAL.	
Entre garçons et filles.  — garçons et veuves  — veuis et filles.  — veus et veuves.	773 51 78 57	723 36 73 27	2847 110 294 95	1190 38 102 42	1045 28 81 31	862 25 77 26	1139 42 84 . 46	8572 830 789 · 324	
Tolaux	959	859	3346	1372	1185	990	1304	10015	

Tous les arrondissements du département ont participé à l'augmentation du nombre des mariages. Ceux de Douai et de Dunkerque y ont pris la plus forte part; — l'accroissement a été relativement assez saible dans les autres arrondissements potamment dans celui d'Avesnes.

Le nombre des mariages, comparé à la population de chaque arrondissement, donne les résultats suivants: Dunkerque, 1 sur 115 habitants; Hazebrouck, 1 sur 122; Lille, 1 sur 137; Cambrai, 1 sur 137; Avesnes, 1 sur 133; Douai, 1 sur 113; Valenciennes, 1 sur 131. La moyenne pour l'ensemble du département est d'un mariage sur 130 habitants. Les mariages se sont répartis par mois comme suit :

Janvier	924	Mai	1007	Septembre.	966
Février	852	Juin	<b>756</b>	Octobre	867
Mars	363	Juillet	926	Novembre	854
Avril		Août	626	Décembre	498

Parmi les mariés, 12,040 ont signé leur nom, dont 6,752 hommes et 5,288 femmes; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne pas savoir écrire, sont au nombre de 7,990, dont 3,365 hommes et 4.625 femmes.

Les 12,040 mariés qui ont signé appartenaient savoir : 6,095 aux populations urbaines et 5,945 aux populations rurales. Les 7,990 qui n'ont pas signé avaient leur domicile : 4,051 dans les communes urbaines et 3,938 dans les communes rurales.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux

est de 34. Neuf mariages avaient été l'objet d'oppositions.

3,131 mariages, dont 1,493 dans les villes et 1,638 dans les

campagnes, ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 1 mariage entre neveu et tante, 2 entre oncles et nièces; 23 entre-beaux frères et belles-sœurs, et 79 entre cousines et cousins germains.

Les veuss qui ont contracté mariage ont été au nombre de 1,113;

654 veuves seulement ont convolé en secondes noces.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés, est de 1,307; c'est donc un mariage réparateur sur 7,6 mariages. Le chiffre des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de 1,018.

## DÉCÈS.

Le nombre des décès a été, en 1861, de 30,349, et se trouve résumé dans les tableaux qui suivent :

Mort-nés
on décédés avant la déclaration de naissance.

•			ARRON	DISSEN	ENTS:			
	Dan	Haze- brouck	Lille.	Cam- braf.	Aves- nes.	Douai.	Valen- cienn.	TOTAL.
Légitimes { Garçons	86 80	85 58	472 303	147 111	101 56	58 40	135 98	1084 746
Naturels Garçons	8	1 3	· 56	27 23	14 8	11 5	17 16	144 116
TOTAUX	182	147	897	308	174	114	266	2088

Le chiffre total des morts-nés est sensiblement égal à celui de l'année précédente. Toutefois, les nombres ont un peu augmenté dans les arrondissements de Lille, Avesnes et Dunkerque, et il a diminué dans les autres, notamment dans ceux d'Hazebrouck et de Valenciennes. Dans l'ensemble il y a eu agmentation de 37 sur la classe des garçons, et diminution de 58 sur celle des filles.

# Décès ordinaires.

Sexe masculin.

•		Į.	RRONI	DISSEM	ENTS			
	Dun- kerque	Haze- brouck	Lille.	Cam- brai.	Aves- nes.	Donai.	Valen- cienn.	TOTAL.
D'un jour ( Légitimes. à 3 mois. ) Naturels.	283 31	258 29	725 138	240 53	139 16	97 18	156 44	1898 329
De 3 à 6   Légitimes. mois.   Naturels.		90	349 74	78 18	43	46	83 13	808 · 126
De 6 mois   Légitimes. a un an.   Naturels.		74	458 60	99 <b>2</b> 5	63 6	67 8	83 20	950 126
De 1 à 15 ans	247	233	1255	426	216	311	531	3219
De 15 à 50 ans. Garçons Homm. mar. Veufs	121 122 10	94 101 10	673 541 53	185 182 13	150 135 6	145 99 9	200 165 15	1568 1345 116
De 50 à 90 ans. Garçons	51 263 136	67 289 143	210 819 537	48 321 250	62 360 203	48 217 152	35 350 213	521 2619 1634
De 90 à 100 ans. Garçons	n 5	" 1 8	1 6 11	1 1	" 3 5	1 1 5	1 1 6	3 13 41
De 100 ans { veufs	20	•	•	•	•	•.	· »	•
Tolaux	1510	1402	5910	1940	1410	1228	1916	15316
•		Sexe	fémin	in.				
D'un jour { Légitimes. à 3 mois. { Naturels	188 15	149 46	531 131	153 50	91 11	71	142 39	18 <b>2</b> 5 313
De S à 6 Légitimes mois. Naturels	109 19	6 <b>8</b> <b>5</b>	<b>951</b> 63	60 10	34 3	30 10	55 9	607 119
De 6 mois { Légitimes. sun an. { Naturels	96 10	84	348 87	81 <b>2</b> 6	47 3	50 6	111	817 152
De 1 à 15 ans	268	254	1320	448	219	299	615	3493

•			ARRON	DISSE	MENTS	:		
-	Dun- kerque	Haze- brouck	Lille	Cam- brai.	Aves- nes.	Douai.	Valen- cienn.	TOTAL
De 15 à 50 Filles Femmes mai Veuves	89 145 15	93 120 8	535 682 61	156 250 24	106 178 6	101 158 13	162 275 19	1242 1808 146
De 50 à 90 ans. Filles Femmes mar Veuves	55 156 233	94 185 279	278 510 761	78 260 364	68 271 337	58 169 <b>241</b>	52 235 317	683 1786 2532
De 90 à 100 { Filles Femmes man Veuves	n n 8	1 n 8	9 19	12	2 3	1 8	10	6 2 71
De 100 ans et au-dessus Veuve	,		"	'n	1	•	, ,	1
Totaux	1406	1402	55 <b>6</b> 9	1974	1391	1236	2055	15033

# Récapitulation des décès

Sexe masculin	151 <b>0</b>	1402	5890	1940	1410	1228	1916	15 <b>3</b> 16
Sexe féminin	1406		5569	1974	1391	1236	2055	15033
Tolaux généraux	2916	2804	11459	3914	2801	2464	3971	30349

# Les décès se résument ainsi suivant l'état-civil des personnes :

Garçons	•		•	9,548	Filles		8,687
Hommes mari	és	•		3,977	Femmes mariées		3,596
Veuss	•	•	•	1,791	Veuves		2,750

Les décès, après s'être accrus en 1857 et 1858, avaient diminué en 1859 et 1860. Ils ont augmenté de nouveau en 1861; la différence en plus sur 1860 est de 2290 ou d'un douzième.

La diminution qui a eu lieu en 1860 s'était particulièrement produite sur les garçons et les filles d'un jour à un an et d'un à 15 ans. L'accroissement de décès que nous signalons pour 1861 a affecté les mêmes classes.

Cet accroissement a été d'un quart dans les arrondissements de Dunkerque et de Valenciennes, d'un sixième dans ceux d'Hazebrouck et de Douai, d'un huitième dans les arrondissements de Lille et de Cambrai; il a été à peu près nul dans celui d'Avesnes. L'augmentation pour l'ensemble du département a été d'un septième.

Ce surcroît d'extinctions a surtout affecté les filles dans les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Valenciennes, et les garçons dans ceux de Lille, Cambrai et Douai.

Dans les deux premiers arrondissements, la mortalité s'est remarquablement portée sur les filles d'un à 15 ans, et sur les garçons du premier âge, d'un jour à trois mois. Dans l'arrondissement de Lille, c'est la classe des enfants mâles de moins de trois mois qui a éprouvé le plus de pertes.

Si on compare aux naissances les décès qui se produisent dans les plus jeunes âges, on est conduit aux résultats suivants: Pendant les douze premiers mois de la vie des enfants les décès sont du 5° au 6° des naissances; d'un jour à 15 ans, la mortalité est à peu près du tiers.

Ces proportions cependant ne sont pas égales pour les deux sexes. Jusqu'à un an, la mortalité est du cinquième pour les garçons, et du septième pour les filles; jusqu'à 15 ans, elle est du quart pour les filles, tandis qu'elle est du tiers pour les garçons.

C'est dans les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Lille que le rapport des décès aux naissances est le plus grand parmi les enfants de la première année. Il y est de 2/7° et de 1/5°, alors qu'il n'est que de 1/7°, 1/9°, 1/10° et de 1/11° dans les autres parties du département. La proportion est à peu près la même partout pour les enfants d'un jour à 15 ans; elle ne varie que d'un peu moins à peu plus du tiers.

Les décès, parmi les adultes, n'offrent guères de particularités dignes de remarque. Ils ont augmenté un peu toutefois dans tous les arrondissements, excepté dans celui de Dunkerque, qui a éprouvé une diminution d'un dixième. Les augmentations, là où elles se sont produites, se sont presque entièrement portées sur la partie féminine de la population.

# Les décès se divisent entre les sexes de la manière suivante :

	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier	1561	1568	3129
Févrièr	1261	1320	2584
Mars	1448	1368	2816
Avril	1344	1283	2627
Mai	1345	1326	2671
Juin	1183	1125	2308
Juillet	1110	1155	2265
Août	1234	1179	2413
Septembre	1340	1329	2669
Octobre	1196	1081	2277
Novembre	1143	1121	2263
Décembre	1148	1178	9326
TOTAL	15316	15093	30349

Les mois qui ont produit le plus de décès sont ceux de février, mars, avril, mai et septembre. Ceux qui ont fourni le moins sont les mois de juillet, octobre, novembre et décembre.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année donne les résultats ci-aprés :

	Nais- sances.	Décès.	Excédant des nais- sances sur les décès.		Nais- sances.	Décès.	Excédant des nais- sances sur les décès.
Janvier	3659	3129	530	Juillet Août	3351	2265	1086
Février	3639	2584	1055		3251	2413	838
Mars	4097	2816	1281		3257	2669	588
Avril	4021	2627	1394		3252	2277	975
Mai	3800	2671	1129		3389	2263	1126
Juin	3441	2308	1133		3645	2326	1319

Les mois pendant lesquels l'excédant des naissances sur les décès a été le plus considérable sont ceux d'avril et décembre. Les mois pendant lesquels il a été plus faible sont ceux de janvier et septembre.

Au total Et les dé	çès de									42,802 30,349
La popul dus, de					omp •	re	a' 10	aiv •	1-	12,453

Equivalant au 105° de la population totale du département.

# STATISTIQUE ÉLE TORALE.

Nous donnons ci-après le tableau du nombre des électeurs par canton.

	ÉLEC	TEURS			ÉLEC	TEURS	
CANTONS.	domi- ciliés.	militai- res.	Total.	CANTONS.	domi- ciliés.	militai- res.	Total
Arrondissement de				Lannoy	5085	206	5291
Dunkerque.			1	Lille-Centre	4055	132	4187
Dunner que.	1000			Lille-Nord-Est	4828	16	4844
Bergues	4114	202	4316	Lille-Ouest	4305	138	4443
Bourbourg	3482	161	3643	Lille-Sud-Est	4156	54	4210
Dunkerque Est	4055	349	4404	Lille-Sud-Ouest	7116		7116
Dunkerque-Ouest	4440	327	4767	Pont-à-Marcq	4987	213	5200
Gravelines	2141	120	2261	Quesnoy-sur-Deûle .	4160	164	4324
Hondschoole	3051	178	3229	Roubaix	10882	339	11221
Wormhoudt	4217	227	4444	Seclin	5969	249	6218
Contract Con	DIC	528		Tourcoing-Nord	5449	240	5689
Totaux	25500	1564	27064	Tourcoing-Sud	5978	241	6219
				Totaux	85738	2851	88589
Arrondissement				4470-01010		100	2.5
d'Hazebrouck.				Arrondissement de			
Bailleul-NE	3368	170	3598	Process of a college of the college of a college of the college of			
Bailleul-SO	3413	184	3597	Cambrai.		133	3.4
Cassel	3729	221	3950	Cambrai-Est	5722	216	5938
Hazebrouck-Nord	3698	241	3939	Cambrai-Ouest	6341	270	6611
Hazebrouck-Sud	3730	199	3929	Carnières	6514	269	6783
Merville	5457	350	5807	Clary	8056	310	8366
Steenvoorde	3440	150	3590	Le Câteau	8380	405	8785
Ciccaroorae		100	-	Marcoing	6564	311	6875
Totaux	26835	1515	28350	Solesmes	6938	328	7266
		-	-	Totaux	48515	2109	50624
Arrondissement de Lille.				201111111			
	334		201	Arrondissement			
Armentières	4296	234	4530	d'Avesnes.			
Cysoing	4716	219	4935				
Haubourdin	5708	202	5910	Avesnes-Nord	3365	126	3491
La Bassée	4048	204	4252	Avesnes-Sud	3434	114	3548

	ÉLEC	TEURS			ÉLECTEURS		
CANTONS.	domi- ciliés.	militai- res.	Total.	CANTONS.	domi- ciliés.	militai- res.	Total
Bavai. Berlaimoni Landrecies Mauheuge Quesnoy-Est Quesnoy-Ouest Soire-le-Château Tréion.	3920 2624 4202 6133 4178 3438 2777 4596	128 85 181 193 208 111 121 157	4048 2709 4383 6326 4386 3549 2898 4753	Arrondissement de Valenciennes.  Bouchain	5117	237 268 262 251 246	9480 5199 5215 4896 5476
Totaux	38667	1424	40091	Totaux	39338		5264 41293
Arrondissement de Douai.				Récapitulation par arrondissement.			
Arleux	3697 4592 4515 4280 5346 4957	167 193 150 119 267 253	3864 4785 4663 4399 5613 5210	Dunkerque	25500 26835 85738 48515 38667 27387 39338	1515 2851 2109 1424	27064 28350 88589 50624 40091 28530 41293
Totaux	27387	1149	28536	Totaux	291980	12567	304547

Voici la comparaison du nombre des électeurs à la population :

Arrondissemen	t de Dunkerque	1	électeur pour	4.07	habitants.
	d'Hazebrouck	1		3.69	
	de Lille	1	-	5.17	<del>-</del>
	de Cambrai	1	1446	3.74	
	d'Avesnes	1		3.93	
· · ·	de Douai	1		3.93	
	de Valenciennes.		-	4.15	
Moyenne pour	le département	1		4.28	

Les différences que présentent ces proportions s'expliquent en ce que la population des arrondissements comprend un plus ou en moins grand nombre d'étrangers.

# JURY. 🚁

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composé de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitans, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 1er octobre 1862, M. le Préfe

a procédé à cette répartition comme suit :

Carnières   Carn	CANTONS				
Dunkerque   Bergues   6	Dunkerque   Sergues   6	CANTONS.	de jurés pour chaque	CANTONS.	de jurés pour chaqua e
Arrondissement de Litle.         Arrondissement de Douai.           Armentières         9           Cysoing         7           Haubourdin         9           La Bassée         6           La Bassée         6           Lannoy         10           Lille-Centre         9           Lille-Nord-Est         12           Lille-Ouest         10           Lille-Sud-Est         9           Lille-Sud-Ouest         9           Pont-à-Marcq         7           Quesnoy-sur-Deûle         7           Roubaix         26           Scelin         9           Tourcoing Nord         14           Tourcoing-Sud         13           Arrondissement de Cambrai.         Valenciennes-Sud           Valenciennes-Sud         Valenciennes-Sud	Arrondissement de Lille.         Arrondissement de Douai.           Armentières         9           Cysoing         7           Haubourdin         9           La Bassée         6           La Bassée         6           Lannoy         10           Lille-Centre         9           Lille-Nord-Est         12           Lille-Ouest         10           Lille-Sud-Est         9           Lille-Sud-Ouest         20           Pont-à-Marcq         7           Quesnoy-sur-Deûle         7           Roubaix         26           Seclin         9           Tourcoing Nord         14           Tourcoing-Sud         13           Arrondissement de Cambrai.         Valenciennes-Sud           Valenciennes-Sud         Valenciennes-Sud	Dunkerque.  Bergues. Bourbourg. Dunkerque-Est Dunkerque-Ouest Gravelines. Hondschoote. Wormhoudt Arrondissement d'Hazebrouck. Bailleul NordEst. Bailleul SudOuest Cassel Hazebrouck N Hazebrouck Sud Merville.	5 8 8 3 5 <b>6</b> 6 5 5 5 5 8	Clary Le Câieau Marcoing Solesmes  Arrondissement d'Avesnes  Avesnes-Nord Avesnes-Sud Bavai Berlaimont Landrecies Le Quesnoy-Est Le Quesnoy-Ouest Maubeuge Solre-le-Château	12 13 10 11 4 5 6 4 6 5 13
Cambrai-Ouest 10		Arrondissement de Litte.  Armentières Cysoing Haubourdin La Bassée Lannoy Lille-Centre Lille-Ouest Lille-Ouest Lille-Sud-Est Lille-Sud-Dest Pont-à-Marcq Quesnoy-sur-Deûle Roubaix Seclin Tourcoing Nord Tourcoing-Sud Arrondissement de Cambrai.	9 7 9 6 10 9 12 10 9 20 7 7 1 26 9 14 13	Arrondissement de Douai  Arieux Douai-Nord Douai Ouest Douai-Sud Marchiennes Orchies  Arrondissement de Valenciennes  Bouchain Condé StAmand, r. g StAmand. r. d Valenciennes-Est Valenciennes-Sud	\$ 8 8 7 8 7 8 7

# STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

# GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-cinq routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

is es		g.		LONGUEUR	
N. os des routes.	D DENOMINATION.		en pavé.	en empier- rement.	dans le départ.
-		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k,
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles	00 10	0 00	20 74
16	2.0	par Mons	28.49	8.25	36.74
17		De Paris à Dunkerque	54.40	0.11	54.51
25	2.0	De Paris à Lille et à Ostende	96.22		96.22
29	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	•	15.41
39	3.6	De Rouen à Valenciennes	55.93	40.00	55.93
40		De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.74	10.29	40.03
40	3.	De Paris à Dunkerque et à Menin			01.00
		par Bruges et Ypres	34.22	•	34.22
41	3.6	De Saint-Pol à Lille et Tournai.	40.15	,	40,15
42	3.6	De Lille à Boulogne	53,10	2.48	55.58
43	3.6	De Bouchain à Calais	27.91		27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai,	4.30	2.39	6.69
45	3.0	De Marles à Valenc, et à Tournai,	46.25	13.87	60,12
48	3.6	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.27		18.27
49	3.0	De Valenciennes à Maubeuge et à			1
	100	Philippeville	26.45	16.39	42.84
50	3,6	De Douai à Arras	3,95		3.95
		Тотацх	534.79	53 78	588.57
	1	ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	1 k.	t k
4	De I	ille à Valenciennes	25.980		25,980
2		ille à Ypres	15.322		15.322
3	De I	Douai à Tournai	16.040		16.040
A	De C	ambrai à Tournai	18.624		18.624
5	D'As	resnes à Philippeville	0.555	15,510	16.06
6		andrecies à Chimay	6.210	35,420	41.630
7		ondé à Mons	9.030	00,220	9,030
8		ondé à St-Amand	12.250		12.25
9		ille à St-Omer	46.350		46.350
10		Valenciennes à Bohain	42 130	1	42.130
11		Cambrai à Guise	18 860	1 2	18.86
12	D'A	vesnes au Quesnoy,	8.460	19.370	27.83
13		Maubeuge à Maroilles	0.400	20.180	20,18
14		ille à Courtrai	22,300	20.100	22.30
15	Del	)unkerque à Furnes	0,680	12.960	13.64
16		a Bassée à Estaires	0.290	4.880	5 17
1.5.00		azebrouck à Aire	0.200	7.090	7.09
17	Dal	Béthune à Armentières	2 220	2.670	4.89
19		Koubaix à Tournai et Saint-Amand	43,570	2.070	-43.57
20		Cassel à la frontière	11,320		11.32
21	De I	Sergues à St-Momelin	4.560	47 200	21,95
	De I	Bergues à St-Momelin	9.110	17.390	
22	The I	Lille à Tourcoing	19.230	33,560	9.11
23	De	élessaes à Denain	7,120	30,300	7.12
24	Chi	iture de Manbeuge	7.120	1.940	1.94
1 20	- well	rente de Memberke		1.040	1.94

#### CHEMINS DE FER.

# RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé à la Compagnie du Nord par la loi du 15 juillet 1845. Longueur dans le département.	kilomèt. 224
Embranchement de Saint-Quentin à Erquelines	63
Embranchement de Busigny à Somain par Cambrai	51 ,
Ces deux lignes ont été concédées à la même compagnie par décret du 18 février 1852.	
Chemin de fer d'Hautmont à Mons, concédé par décret impérial du 19 août 1854, à M. le baron James de Rostchild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Il est exploité par la Compagnie du Nord.	10 •
Chemin de fer des houillères du Pas-de-Calais, con- cédé à la Compagnie du Nord par décret du 26 juin 1857. Cette ligue est dirigée d'Arras sur Hazebrouck, par Lens, Béthune, Lillers (Pas-de-Calais) et Thiennes (Nord), avec embranchement de Lens sur Ostricourt	11 40
Chemin de fer de la ligne de Saint-Quentin à Erque- liues à la ligne de Soissons à la frontière. Un décret impérial du 6 juillet 1862 déclare ce chemin d'utilité publique et convertit en concession définitive la conces- sion qui en a été faite à titre éventuel à la Compagnie du Nord par la convention du 21 juin 1857.	·
Le chemin dont il s'agit se détachera de la ligne de Saint-Quentin à Erquelines, près d'Achette, au-dessus de Landrecies, passera à ou près Avesnes, Fourmies et aboutira à la ligne de Soissons à la frontière à ou près Apor.	1. 1 1. 1 1. 2 1. 2 1. 3

Un autre décret du même jour, 6 juillet 1862, déclare d'utilité publique et concède à la Compaguie du Nord:

- 1° Un chemin de fer de Valenciennes à la ligne de Saint-Quentin à Erquelines, à ou près Achette;
- 2º Un chemin de fer de Lille à la frontière belge, dans la direction de Tournai.

La Compagnie a un délai de 8 ans pour la construction de ces diverses lignes.

#### LIGNES SPÉCIALES.

D'Anzin à Somain, concédée à la Compagnie des mines d'Anzin par décrets des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846	18	,
D'Aniche à Somain, concédée à la compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850	1	ď
De Ferrière-la-Grande à Rousies, concédée à M. Du- mont, *, maître de forges à Ferrière-la-Grande, par décret impérial du 23 avril 1859. Sa construction vient d'être terminée	3	50
Un décret impérial du 26 avril 1862 a déclaré l'utilité publique du chemin de fer projeté de Dunkerque à la frontière de Belgique vers Furnes. L'adjudication de cette ligne a eu lieu le 16 juin suivant, en faveur de M. Petyt, pour 98 ans, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part du Gouvernement.		
Total de la longueur des voies ferrées construites dans le département	381	90

### CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 72. Nous en donnons ci-après le détail. (1)

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.0s des	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empier- rement.	Longueur totale.
	•	Mètres.	Mètres.	Mètres.
1 8 4 6 7 8 9 10 11 2 3 14 15 6 17 8 9 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon D'Hondschoote à Watten De Bergues à Furnes De Lille à Lannoy De Lomme à Fournes De Douai à Seclin De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17. De Douai à Bapaume De Cassel à Gravelines De Linselles à Quesnoy-sur Deûle De Valenciennes à Somain D'Armentières à Ypres D'Esnes à Busigny De Solesmes à Caudry D'Hondschoote à Wormhoudt De Bailleul à Ypres De Sainghin à Pont-à-Marcq De Soire à Rond-Buisson et Hirson De Saint Amand à Hélesmes D'Englos à Haubourdun De Bailleul à Estaires et Merville De Gussignies à Avesnes D'Arleux à Orchies D'Arleux à Orchies D'Etrœungt à Landrecies D'Etrœungt à Landrecies D'Hazebrouck à Merris D'Auberchicourt à Abscon De Douai à Saint-Amand	1210 16164 314 314 314 314 314 314 315 9358 3176 510 9359 113 16085 9734 16085 9734 1619 9252 1890 1831 61 20018 7601 7601	18610 19258 11535 1535 2358 235676 5824 15950 2987 21724 13384 8618 20270 8155	19820 35492 11849 8040 9558 28356 11534 6546 35096 6334 19373 7113 16085 9734 17013 4106 9252 86404 9252 1598 21785 20018 13881 8665 7601 20270 10655 4704 27232
		•	J	

<sup>(1)</sup> Les chemins N.08 2 , 5 , 26 , 29 et 31 ont été convertis en routes départe-

N.0s des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en	Longueur en empier-	Longueur
		pavé.	rement.	totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deule & Tourcoing	20186	•	20186
87	De Lannoy à Néchin	580	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau	838	16300.	17138
39	De Seclin à La Bassée	11962	0000	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin	10395	4,000	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes	15566	7743	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote	37	7745	7780
45	De Denain à StVaast, par Haspres et			
امدا	Villers-en-Cauchies	16819	10178	16812
46 47	De Millam à Lederzeele	40548		- 10178
48	D'Auberchicourt à Bugnicourt	10545	, ,	10545
63	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	8831 908 <b>0</b>		3831
50	De Denain à Mastaing		10440	9080
51	De Fresnes à Jenlain	8270	10220	18710
52	De Seclin à Pont-à-Marcq	4640	5555	4640
53	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise	4118	3330	555 <b>5</b>
54	De Courchelettes	i .	4878	4118 4878
55	D'Etrœungt au Nouvion	1549	10814	
56	De Bailleul à l'Abeele.	710	395	12356 1105
57	De Bethune à Estaires De Caestre à Vieux-Berquin,	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée.	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench, au-Bois	6186	10370	16586
60		15136	100.0	15138
61	De Marquette à Neuville-StRemi De Cassel à Lederzeele	4500	6600	12118
62	D'Estaires à Don	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout.	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	00.0	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor		12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	450	3870	4320
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle .	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de De-	l	1	
	nain	10913		10213
71	De Maubeuge à Erquelines	•	10400	10400
72	De Prisches au Nouvion	•	8394	3394
73	De Trélon à la Capelle	•	5821	5821
74	De Solre à Sivry	•	6192	4192
75	Ceinture de Cambrai (en construction)		2271	2271
76	De St. Waast à la Guizette (idem)	7544		7544
77	D'Oisyà Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	D	2380	2380
	Terror	120486	489062	859548

# CHEMINS VICINAUX D'INTÉRET COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 106, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos	-		Longueur
1.	Chemin	dit Straenstraet, de la route départementale	Mètres
		5, au chemin de grande communication Nº 4, à	
		ghem	4390
2.	Chemin	de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.	5230
3.		de Bergues au Sprewkot	10535
4.	-	de Radinghem à Beaucamps	2950
5.		d'Eswars à Cambrai	6580
6.		de Renescure au Schoubrouck,	1085
7.		de Trélon à Eppe-Sauvage	9950
8.		de Villers-Sire-Nicole à Bersillies	4472
9.		de Bettrechies à Bellignies	1500
10.		de Féchain à Aubigny-au-Bac	4000
11.		de Douai à Roost-Warendin	3996
12.		d'Haubourdin à Wattignies	<b>6900</b>
13.		de Sequedin à Haubourdin	1868
14.		de Bermerain, Capelle et Escarmain	7700
15.		de Bruille à Maulde	9663
16.		(Déclassé)	
17.		de Godewaersvelde à Flêtre	7051
18.	_	d'Erchin à Lewarde	7030
19.		de Wannehain à Baisieux	7900
20.		de Rieulay et Marchiennes-Campagne à Somain	4540
21.		(Déclassé)	
<b>22</b> .		(Id.)	
23:		de Steenwoorde à Winnezeele	<b>5913</b>
24.		de Sailly à Willems	6806
<b>25</b> .		(Classé de grande communication)	
<b>26.</b>	-	de Rumilly a Escaudœuvres	1210
<b>27</b> .	-	d'Avesnes au Nouvion	17003
28.		de Flesquières à la route impériale N° 29	6320
<b>2</b> 9.		de Clary à la route impériale N° 39	8360
<b>30</b> .	-	de West-Cappel à Bergues	9265
31.	_	de Tourmignies à Avelin	4190
32.		de Roost-Warendin à Auby	5281
. 33.	😁	de Bruille-lez-Marchiennes à Pecquencourt	6325

Nos			Longueur Mètres
34.	_	de Douchy à Noyelles	2887
35.		d'Ors à Basuel	3230
<b>36</b> .		de Ledringhem à la route impériale N° 16	4015
37.		de la Croix-de-pierre à la Lys	8705
38.		de Villereau à Orsinval	2786
<b>39</b> .		de Roucourt à Louvignies-Quesnoy	2568
40.		d'Esquerchin à Douai	4930
41.	<b>—</b> ,	de Templeuve à la route départementale N° 1.	2400
42.		de Feron à Fourmies	6200
43.		de Sommaing à Vendegies-sur-Ecaillon	1000
44.		d'Haverskerque à Aire	7130
45.	_	de Cassel à Oudezeele	5069
<b>46</b> .		de Noyelles à Fontaine-ND	4130
47.		de Baisieux à Bourghelles	2720
48.		d'Hazebrouck à Blaringhem	11940
49.	-	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	9435
<b>50</b> .		(Déclassé)	
<b>51</b> .		d'Hazebrouck à Hondeghem	8215
<b>52</b> .		de Villers-Guislain à Gonnelieu	2860
<b>53</b> .		de Lederzeele à Watten	7003
<b>54</b> .		de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	4405
<b>55</b> .	_	de Rexpoede à Hondschoote	5880
<b>56</b> .	-	d Esnes à Marcoing	11750
57.		de Saint-André à la Lys (chemin de Messine).	11014
<b>58.</b>		de Lille à Lambersart	3538
<b>59</b> .		d'Étreux à Saultain	2275
60.		de Valenciennnes à Orsinval	11140
61.	-	d'Haveluy à Wallers	<b>2392</b>
<b>62.</b>		de Bois Grenier à Wavrin	7717
63.	-	d'Ennetières-en-Weppes à Englos	7080
64.	_	de Bondues à Bousbecques	8415
65.	-	de Douai à Oisy	7875
<b>66</b> .	_	de Marcq à Marquette	2025
67.	-	de Saint-Souplet au Cateau	3900
68.		de Wayrechain à Denain	1365
69.	-	de Wulverdinghe à Volkerinkhove	8500
70.	-	de Cuvillers à Bantigny	750
71.	_	d'Estrun à Paillencourt	990
<b>72</b> .	_	de Dunkerque au pont de Leffrinkoucke	5295
73.		d'Arneke au Ménégat à Nordpeene	2818
74	_	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-St-Amand.	5266
<b>75.</b>	-	de Zermezeele à Cassel, dit Steenstraete	2782
76.	. —	de Niergnies à Cambrai.	2700

Hos			Longueut Mètres
77.		d'Estaires à Steenwerck	7800
<b>78</b> .		du bac de Wavrin	8430
<b>79</b> .	. —.	de Steenbecque à Ebblinghem	6136
80.	<b></b> .	de Beugnies à Sains	11041
81.	_	d'Hornaing à Marchiennes	7761
<b>82</b> .		d'Avelin à Pont-à-Marcq	2250
<b>83</b> .	. —	d'Ohain à Momignies	2395
84.		de Bavai à la frontière	7061
85.	=	de Solesmes à Haspres	10100
<b>86</b> .	-	de Quesnoy au Caieau	17225
87.		de Gommegnies à Roisin	7233
88.		de Dunkerque au Rosendael	2475
<b>89</b> .	-	de Bailleul au Mont-Noir et à la frontière	3573
90.		de Genech à Baisieux	9530
91.		de Leers à Tourcoing	7850
<b>92</b> .	_	d'Aubers au Fin-de-la-Guerre	5852
93.		de Seclin à Haubourdin	5150
94.		de Seclin à Vendeville	5200
95.	-	de la Longueville au bois des Dames	8714
96.	•	de Berlaimont à Villereau	13110
97.	. —	de Montigny à Lallaing	4370
98.	. —	de Maing à Famars et Valenciennes	2651
99.	. —	d'Hasnon à Raismes	5950
100.		d'Artres à la route départementale N° 10	2694
101.		de StAubert à la route départementale N° 8.	
102.		de Condé à Bruille St -Amand	<b>63</b> 67
103.	. —	de Millonfosse à Sars et Rosières	4565
104.	_	de Neuville à Noyelles-sur-Selle	
105.	_	de Wallers à Hasnon	
106	. —.	de Solrinnes à Dimechaux	
107.		de Caestre à Steenvoorde	5290
108.	_	de la Madeleine à la route départementale N°14	2000
109.		de Ceinture à Douai	
110.		de Wattignies à Faches	3000
		-	

# NOTIONS

# SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

-	Dunkerdue.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	iennes	TOTAL.
		m (				ă	Valenciennes	
(impériales		66570	m 110740	m 102770	m	m	m	m
roules départementales	40219	57786	100838	71028	110420	52390 43805	82210	581880
( neharsementales		07780	100000	71020	108302	43805	58970	510948
Total	99999	124356	211578	173798	248722	96195	<b>14118</b> 0	1095828
		1		Ī				
gueur ( de grande communic. )	132175	106627	179963	114308	159514	81870	76577	851034
hemins ordi- empierrés.	222302	256574	503334	200303	754087	216195	201391	2357159
( turel	470452	714055	73 <b>9</b> 009	765779	392029	316212	661712	4055278
Total	822929	1077256	1422306	1080390	1305600	612277	942713	7263171
neur totale des routes et des che- ains pavés ou empierrés	454476	487557	894875	489409	<b>116229</b> 3	394260	422151	4304021
neur totale de toutes les voies y ompris les chemins en soi na- urei	922928	1201612	1633884	1254188	1554322	708472	1083893	8359299
•	h	h	h	h	h	h	h	ь
rficie territoriale de chaque ar-	72160	<b>6</b> 93 <b>2</b> 0	87439	89260	139723	47206	62978	568087
ation de chaque arrondissement .	110177	104689	458242	189395	157521	112051	471305	1303380

	- 17	ARRONDISSEMENTS.							
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Doual.	Valenciennes	TOTAL
	des routes impériales	*,83	,96	1,29	1,15	•,79	1,11	1,30	1,03
	des routes départemen-	>,56	>,83	1,24	»,80	,99	»,93	*,94	*,90
Rapport à la	des chemins de grande	1	15.4	79.0			-51		
superficie	des chemins vicinaux	1,84	1,52	2,03	1,17	1,14	1,73	1,22	1,67
territoriale de la	pavés ou empierrés	3,00	3,52	5,61	2,15	B,36	4,51	3,12	4,05
longueur.	de toutes les voies con- struites	6.29	7,04	10,24	5,47	8,32	8,35	6,70	7,58
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel	12,79	47,33	18,69	14,06	11,12	15,01	17,21	14,73
	des routes impériales	*,59	.,64	»,30	»,58	•,76	*,52	»,53	·,51
	des routes départemen- tales	•,38	»,55	*,25	»,40	•,92	-,42	>,36	*,62
Rapport à la	des chemins de grande communication	1,24	1,01	*,50	±,59	1,14	»,8t	»,51	»,69
population de la	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	2,13	2,32	»,98	•,95	3,49	1,75	1,02	1,67
longueur.	de toutes les voies con- struites	4,12	4,66	1,95	2,57	7,38	3,52	2,46	3,30
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel	8,73	11,69	4,64	6,98	10,33	6,67	6,65	6,90
	qui contribuent aux che- mins de grande com- munication	34	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins	25	20	30	67	59	21	40	261
Nombre des communes.	traversées pardes routes impériales ou dépar- tementales ou des chemins de grande communication.	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemius	34	26	70	73	95	38	38	378
	isolées des voies de communication					1		1	

Un auteur distingué a évalué en moyenne, à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré, l'étendue des voies de communication désirables. On voit par le tableau qui précède que le département du Nord, dont la superficie est de 5,680 kilomètres carrés, possède 4,304 kilomètres courants de voies construites, ce qui équivaut à 76/100 de kilomètre courant par kilomètre carré.

# STATISTIQUE DES TRAVAUX.

# Travaux des ponts-ct-éhaussées.

## Exercice 1861.

#### ROUTES IMPÉRIALES.

1 <sup>re</sup> catégorie. — Entretien	450,000	» ) 810,639 »					
vaux d'art	360,639	. 1020,000					
RIVIÈRES.							
1 <sup>re</sup> catégorie. — Entretien	181,000	345,285 »					
vaux neufs	164,285	» )					
CANAUX.							
1 <sup>re</sup> catégorie	153,135	» 1200 040 -					
<b>1<sup>re</sup></b> catégorie	244,883	» {398,018 »					
ÉTUDES ET DESSÉCHEM	IENTS.						
Dépenses		. 6,000 »					
PORTS.							
1 <sup>re</sup> catégorie	91,000 232,414	» 323,414 »					
Total	l	1,883,356					
Travaux départementaux.							
aravaux ucpartem							
Exercice 1861.							
Exercice 1861. Bâtiments des préfectures et sous-préfect		18,453					
Exercice 1861. Bâtiments des préfectures et sous-préfect	ures	' ^					
Exercice 1861.  Bâtiments des préfectures et sous-préfect idem tribunaux	ures	' ^					
Exercice 1861.  Bâtiments des préfectures et sous-préfect idem tribunaux		. 45,649 . 48,052 . 10,941					
Exercice 1861.  Bâtiments des préfectures et sous-préfect idem tribunaux	ures	. 45,649 . 48,052 . 10,941 . 450					
Exercice 1861.  Bâtiments des préfectures et sous-préfect idem tribunaux	ures	. 45,649 . 48,052 . 10,941 . 450 . 8,650					
Exercice 1861.  Bâtiments des préfectures et sous-préfect idem tribunaux	cures	. 45,649 . 48,052 . 10,941 . 450 . 8,650 . 573,922					
Exercice 1861.  Bâtiments des préfectures et sous-préfect idem tribunaux	cures	. 45,649 . 48,052 . 10,941 . 450 . 8,650 . 573,922 de					
Exercice 1861.  Bâtiments des préfectures et sous-préfect idem tribunaux	cures	. 45,649 . 48,052 . 10,941 . 450 . 8,650 . 573,922					

# Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1861, ont donné lieu à une dépense de 6,413,546 fr., savoir :

					ÉDIFICES commu- naux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
idem idem idem	de Dunkerque d'Hazebrouck de Lille de Cambrai d'Avesnes de Douai de Valencienne		:	:	265373 19809 1976986 144598 101701 143875 1946624 4598966	117884 103997 363508 361641 345547 142935 289068	383357 213806 2346494 506239 447248 286810 2235692

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Clochers.	Presbytères	Ecoles.	Salles d'asile.	Mairies.	Ponts.	Abattoirs,	Halle.	Chapelle d'hospice.	Square.
Dunkerque	n		,	3	10	2	n	33	1		
Hazebrouck	.0	n		0	0		2		n		10
Lille		1	3	6	2	1	39	1	n	1	1
Cambrai	1	n	1	2	n	n	1	n		10	n
Avesnes	19	n	1	3	33	10	1		n	n	0
Douai	'n	n		n	n	19	n	15	0	n	10
Valenciennes.	1	33	1	2		10	1		n	0	10
Totaux	2	1	6	16	2	3	5	1	1	1	1

# Récapitulation.

	•	1	ota	l.				10,104,723 »
	communaux et d'hospice	S	•	•	.•	•	•	6,413,546 »
· —	départementaux							1,807,821 »
Travaux	des ponts-et chaussées							1,883,356

## CHEMINS VICINAUX.

## Statistique des cinq années antérieures a 1862.

Nombre et longueur des chemins vicinaux.

Les relevés statistiques formés pour la période quinquennale de 1857 à 1861 inclusivement, fournissent les renseignements sui-

Les chemins vicinaux sont au nombre de 4,344. Ils ont ensemble une longueur de 7,520 kilomèt., et comprennent environ 6,392 hectares représentant la 92° partie de la superficie du département. La moyenne, pour chaque commune, est de 7 chemins et de 11 kilomètres 4 dixièmes;

Les chemins se répartissent dans les trois divisions ci-après :

	Nombre	Dévelop- pement.
Chemins vicinaux de grande communication	72	855
Chemins vicinaux d'intérêt commun	105	599
Chemins vicinaux ordinaires	4167	6066
Totaux	4314	7520

Ce qui fait par chaque ligne, une longueur moyenne de 1 kilom. 731 mètres.

La moyenne de chaque catégorie est :

Pour les chemins de grande communication, de 11 kilom. 875;

Pour les chemins d'intérêt commun, de 5 kilom. 705;

Pour les chemins vicinaux ordinaires, de 1 kilom. 696.

# Ressources affectées au service des chemins.

Les chemins vicinaux sont entretenus conformément à la loi du 21 mai 1836, au moyen, soit des ressources ordinaires, des cen-

times spéciaux additionnels et de prestations en nature.

Pendant les cinq années de la période, les communes ont voté sur leurs revenus ordinaires, des allocations montant ensemble à 615,544 fr., et sur leurs ressources extraordinaires une somme de 955,358 fr. Les crédits ouverts d'office sur leurs fonds libres se sont élevés à 8,765 fr. Le total de ces ressources est de 1,579,667 fr.

Le relevé des bases imposables à la prestation en nature, d'après les états matrices, dans 609 communes, a donné les résultats suivants:

umus .									
ı	d'hommes .								116,449
	de chevaux.								58,951
	de mulets								1,243
Nombre recensé	d'ânes			٠,					3,028
Nombie recense	de bœufs								1,661
	de vaches .								835
	do voituros (	à	à deux roues. à quatre roues.						5,778
	de voitures ?	à	q	uai	tre	17,045			
	•		•						

Le nombre d'articles portés aux états-matrices est de 80,981. La valeur d'une journée de prestation, dans toutes les communes qui ont des chemins vicinaux, est de 392,614 fr.

## Ressources réalisées.

D'après les rôles spéciaux des mêmes cinq années, le nombre total des journées votées ou imposées d'office a été, savoir :

Lesquelles ont représenté, d'après le tarif de conversion, une valeur totale de 4,263,228 fr., dont:

Pour journées votées . . . . . 4,194,223 fr. — imposées d'office . 69,005

Chaque chef de famille assujetti à la prestation, a supporté une charge de 10 fr. 48 c.

Le relevé des impositions établies en argent, pour les cinq années de 1857 à 1861, a donné les résultats ci-après:

Centimes spéciaux votés	 1,913, <b>9</b> 35 fr.
Impositions extraordinaires,	1,189,322
Centimes spéciaux imposées	16,812
Total.	 3,120,069

Les ressources diverses réalisées indépendamment de celles qui précèdent, sont les suivantes :

Ressources éventuelles	Impositions sur les propriétés de l'Etat	<b>14,607</b> fr.
eventuenes	dations extraordinaires Souscriptions particulières	453,885 191,037 255,697
•		

915,226

Fonds votés par le Conseil général :  Sur les centimes facultatifs	3,713,051
TOTAL des ressources diverses	4,628,277
Résumé général des ressources réalisées	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Allocation sur les revenus des communes Montant des rôles de prestations évaluées en	1,579,667 fr.
	4,263,229
Centimes spéciaux et impositions extraordinaires	3,120,069
Produits éventuels	915,226
Fonds votés par le Conseil général	3,713,051
Total général des ressources	13,591,242 fr.

Chacune de ces ressources entre dans la masse générale pour la

proportion suivante:

Revenus communaux, 11,5 p. %; prestations, 31 p. %; centimes speciaux communaux, 14 p. %; impositions extraordinaires communales, 9 p. %; ressources éventuelles, 7 p. %; fonds départementaux, 26 p. %.

Les journées de prestations de toute espèce, disponibles pendant la période de 1857 à 1861, étaient au nombre de 3,244,850, et

représentaient une valeur totale de 5,889,210 fr.

Les communes ont versé spontanément 2,506,082 journées évaluées 4,194.123 f. Les journées votées sont aux journées qui étaient

disponibles dans la proportion de 77 p. %.
Les journées imposées d'office se sont élevées en nombre, à 41,400, et en valeur, à 69,005 fr., représentant 1,17 p. % des journées disponibles, et 1,64 p. % des journées votées.

L'importance annuelle des 5 centimes spéciaux, pour toutes les communes du département, est de 450,000 fr. environ, et pour cinq années, de 2,250,000 fr.

Les centimes votés se sont élevés à 1,913,935 fr., et représentent 4 centimes 25 dix-millimes ou 85 p. % du total disponible.

Les centimes imposés d'office ont donné un produit de 16,812 fr. égal à 0,8 p. % des centimes votés, et à 0,75 p. % du montant

La somme de 13,591,242 fr., formant l'importance des ressources du service pendant la période de 1857 à 1861 a été répartie de la manière suivante entre les chemins des trois catégories :

Aux chemins de grande communication, ci Aux chemins vicinaux d'intérêt commun Aux chemins vicinaux ordinaires Au personnel	4,781,389 fr. 1,338,944 7,090,709 380,200
Total	13,591,242 fr.
Cette répartition donne les proportions qui suive	nt:
Chemins de grande communication	. 53 . 2 . tiers des res-
EMPLOI DES RESSOURCES.	
Chemins de grande communication.	
La somme de 4,781,389 fr., indiquée comme aff des chemins de grande communication, a été augn quats montant à 78,828 fr. des ressources des anno ce qui a formé un total de 4,860,217 fr.	nentée des reli-
Les dépenses faites se sont élevées à la somme dainsi divisée.	e <b>4,521,794</b> fr.,
Dépenses diverses, frais d'études, indemnités de terrains, etc	41,436 fr. 427,408 4,052,950
Total	4,521,794 fr.
- 1/ 1 · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•

Les dépenses des travaux exécutés depuis 1837 jusques et com-

d'entretien, étaient au 31 décembre 1856, éva-

vement.

## Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

#### CHEMINS

ordinaires.

57,896

d'intérêt comm

9,899

I a mantia das massauras affantia	_	
La partie des ressources affectée au service de ces chemins et qui	•	•
s'élève à	1,338;944 fr.	7,090,709 fr.
Construction	641,442	2,177,981

Entretien et grosses réparations. 687,603 4,854,832 Les dépenses de construction ont eu pour objet pour les chemins d'intérêt commun, l'établissement de 65 kilomètres de chaussées neuves, dont 18 en pavé et 47 en empierrement, pour les chemins vicinaux ordinaires, l'établissement de 263 kilomètres de chaussées,

dont 113 en pavé et 150 en empierrement.

Autres travaux neufs . . . .

## Situation matérielle.

Les chemins des diverses catégories étaient au 31 décembre 1861, dans l'état indiqué ci-après :

	CHEMINS						
	de grande commu- nication.	d'intérêt commun.	vicinaux ordinaires	Total.			
Longueurs à l'état d'entretien .	850	400	2092	3342			
- de 1er empierrement	10	96	49	149			
<ul> <li>de simple terrassem.</li> </ul>	1	4	563	<b>568</b>			
— en sol naturel	4	99	3369	3465			
Totaux	855	599	6066	7520			

Service de 1861.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, le service de la vicinalité est confié, savoir: pour les chemins de grande communication, à MM. les Ingénieurs des pontset-chaussées, et pour les chemins d'intérêt commun et de vicinalité ordinaire à MM. les agents-voyers.

## Chemins vicinaux de grande communication.

Ces chemins sont au nombre de 72,	et ont ensemble un dévelop-
pement de 850 kilomètres 934 mètres,	dont:

Les parties restant à construire ou à terminer ont une longueur de 5 kilom.

Les dépenses du service des chemins vicinaux de grande communication se sont élevées en 1861 à la somme totale de 660,473 fr. 68 c. . ainsi divisée:

Construction.								80,901 28
Entretien								581,380 70
Frais de person	nel							83,600 »
Dépenses divers	ses					•	•	1,413 35
			7	ΓοτΑ	L.		•	747,295 33

Il a été pourvu à ces dépenses par le département et les communes dans les proportions suivantes :

Le département, sur ses ressources spéciales. Les communes, sur leurs centimes spéciaux,	469,176 41
leurs revenus ordinaires, leurs ressources extraordinaires et sur le produit des sub-	0×0.449.00
ventions industrielles	278,116 92
TOTAL	747,295 33

## Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Savoir:	
Revenus ordinaires	178,125
Prestations en nature évaluées en argent	955,350
Centimes spéciaux	376,107
Impositions extraordinaires et emprunts	178,397
Fonds libres, produits d'aliénation d'immeu-	•
bles, etc	312,425
Souscriptions particulières	47,888
Subventions imposées à des établissements in-	•-,
dustriels, par suite de dégradations extra-	
ordinaires	9,574
Impositions sur les propriétés de l'Etat	2,091
Allocations de l'Etat et du département	105,956
Somme égale	2,145,913

Vingt-trois communes ont été imposées d'office, savoir: 7 à des prestations en nature, 9 à des centimes spéciaux et 7 à des journées

et des centimes. Ces communes se divisent ainsi par arrondissement: Hazebrouck, 1; Lille, 3; Avesnes, 9; Douai, 5; Valenciennes, 5. Les produits de ces impositions d'office sont compris dans les ressources générales déjà énoncées.

Les ressources générales ci-dessus indiquées ont été employées jusqu'à concurrence de 2,145,913 fr., et de la manière suivante :

	CHEMINS	VICINAUX
	d'intérêt com	ordinaires.
Construction de chaussées et d'aqueducs	163,058	369,906
ducs	174,349	625,351
Entretien des chemins en terrair	1	,
naturel	. »	450,230
Outils et faux frais	, »	6,686
Salaires des piqueurs et ouvriers, etc	. »	<b>25,000</b>
Totaux pour 1861.	337,407	1,477,173
<b>7</b>		4,580
En ajoutant à cette somme les dé- penses des années antérieures jus- qu'en 1860	-	58,559
-	·	<del></del>
On arrive à un total de dépenses de	. 1,87	73,139

Les résultats matériels de ces dépenses sont :

La construction de 27,101 mètres courants de pavés neufs, de 27,903 mètres courants d'empierrement neuf, et de 50 ponts et aqueducs; la réparation de 758,733 mètres courants de chaussées pavées, de 1,596,007 mèt. d'empierrement, de 3,678,737 mèt. de chemins de terre, et de 194 aqueducs.

Les dépenses se répartissent comme suit entre les arrondissements:

Arrondissements.	CHEMINS d'intérêt commun.	CHEMINS vicinaux ordinaires	TOTAL.
Dunkerque Hazebrouck Lille Cambrai Avesnes Douai	fr. 44,130 33,196 98,772 71,876 54,963	fr. 403,754 460,804 264,736 289,765 290,584	117,884 193,997 363,508 361,641 345,547
Valenciennes	16,169 48,301 337,407	126,766 240,767	142,935 289,068 1,814,580

Comme on le voit, les chemins d'intérêt commun ont reçu à peu près 1/6 des dépenses, et les chemins de vicinalité ordinaire les 5/6.

Les prix moyens du mêtre courant de chaque espèce de travail se

sont établis comme suit :

Chemins d'intérêt commun. Pavage neuf, 17 fr. 86 c.; relevé à bout de pavage 3 fr. 61. — Empierrement neuf, 5 fr. 95 c.; rechargement, 3 fr. 32 c.; entretien d'empierrement, 54 c.; entretien de pavage 32 c.

Chemins vicinaux ordinaires. Pavage neuf, 11 fr. 57 c.; entretien de pavage, 22 c. — Empierrement neuf, 5 fr. 80 c.; entretien

d'empierrement, 32 c.

## CHEMINS DE FER.

#### Service et situation en 1861.

VOIE. — L'entretien des voies ne laisse rien à désirer. Sur plusieurs points, la Compaguie poursuit la substitution du gravier ou du laitier au sable fin.

Le rail à base plate dit rail Vignole est toujours employé à l'exclusion du rail à champignon symétrique. Le nombre des traverses, substituées de 1854 à 1861, s'élève à 109,484 entre Lille, Calais et Dunkerque.

On continue l'application des sonneries électriques aux disques à distances invisibles au point de manœuvre. Ces appareils répétiteurs

donnent de bons résultats.

Un nouveau système de signaux, installé à chacune des bifurcations de la ligne, permettra d'obtenir une sécurité plus complète. Ce système comprend: 1° Un signal fixe placé à 800 mètres avant la pointe des aiguilles et indiquant aux trains arrivants l'approche de la bifurcation; 2° un disque d'arrêt placé à 60 mètres avant la bifurcation même et tourné au rouge en vertu de son propre poids. Ce disque porte un pétard placé au bout d'une tige horizontale dont le mouvement est solidaire du mouvement de rotation des disques. Si le disque est fermé et que le mécanicien persiste néanmoins à avancer, il écrase le pétard et l'explosion devient une preuve irrécusable de sa faute. Enfin, ce système est complété par l'emploi de l'appareil Vignières, qui rend le mouvement des disques solidaire de celui des aiguilles et prévient toutes méprises de l'aiguilleur.

GARES ET STATIONS. — Les halles aux marchandises de Landrecies, d'Aulnoye et d'Hautmont ont été agrandies. On a terminé, à Somain, le bâtiment et l'abri définitifs pour les voyageurs, une halle aux marchandises et un quai à bestiaux. On a établi à Fives une nouvelle demi-rotonde pour 21 locomotives; des voies supplé-

mentaires de garage et de manœuvre satisfont à l'accroissement

considérable des transports.

Les projets définitifs pour l'agrandissement de cette gare et pour la construction d'une nouvelle gare aux marchandises à l'intérieur de Lille ont été dressés.

A Tourcoing, on a terminé une halle aux marchandises et remplacé par un pont le passage à niveau situé en deça et la gare. La Compagnie a dressé un projet d'agrandissement de cette gare. La gare de Roubaix doit aussi être agrandie.

Le projet définitif de la nouvelle gare de Sainte-Hélène, près Lille, est soumis à l'approbation de l'Administration.

Les bâtiments définitifs des gares d'Armentières et d'Hazebrouck sont acheves; ces hâtiments satisfont très-convenablement à l'importance des besoins qu'ils doivent desservir. La gare d'Hazebrouck sera couverte sur une largeur de 4 voies.

La nouvelle voie de raccordement de la gare avec le pont de Dunkerque est entièrement achevée; la Compagnie procède à l'agrandissement de la halle aux marchandises de cette importante

station.

Enfin un projet de reconstruction complète de la gare de Maubeuge est en instruction.

MATÉRIEL. — Le nombre des machines locomotives du chemin de fer a été augmenté, en 1861, de 10 machines à marchandises moyennes. Sur ce nombre, le dépôt de Fives en a reçu six. — Le nombre total des machines est actuellement de 472 pour tout le réseau.

Le matériel roulant a été augmenté de 506 véhicules, dont : voitures de 1<sup>re</sup> classe, 40; idem de 3<sup>e</sup>, 3; wagons-poste, 1; wagons à pierres, sable, bois, 35; wagons-plats-longs, 1; wagons à houille, 127. — Le nombre total des voitures à voyageurs se trouve par ces additions porté à 853, et celui des wagons de toutes sortes, à 10,436. — Un nouvel appareil de communication électrique a été appliqué aux principaux trains express de Calais et Boulogne. Cet appareil a pour objet : 1º de faire communiquer entre eux les agents du train avec le conducteur-chef placé dans le fourgon de tête; 2º de signaler automatiquement toute rupture d'attelage qui se produirait en cours de marche. Les moyens employés à cet effet par M. Prud'homme, leur inventeur, atteignent leur but d'une manière satisfaisante. On se propose d'en étendre l'application à tout le réseau.

ITINÉRAIRE ET NOMBRE DES TRAINS. — L'ouverture des diverses sections de la nouvelle ligne des houillères du Pas-de-Calais a eu lieu dans l'ordre suivant : de Carvin à Lens, le 1er mai 1861; d'Hazebrouck à Béthune, le 5 septembre 1861; de Béthune à Lens, le 15 octobre suivant; d'Arras à Lens, le 5 janvier 1862. La section d'Hazebrouck à Béthune comprend deux stations situées dans le département du Nord, Steenbecque et Thiennes.

L'ouverture de la ligne complète entre Arras et Hazebrouck a amené des changements notables dans l'exploitation de l'ancien réseau par Douai et Lille. La Compagnie s'est efforcée de maintenir ces deux grands centres en relations fréquentes et commodes avecla nouvelle ligne directe de Paris à la mer.

Le service des voyageurs a reçu une amélioration réclamée depuis longtemps: un compartiment de 1re classe est réservé dans

chaque train pour les dames voyageant seules.

La Compagnie a institué, dans l'intérêt de la sécurité de la circulation, un ordre d'agents nouveaux qui portent le titre d'inspecteurs et de sous-inspecteurs. Ces agents ont pour mission: 1º de suivre l'application et l'exécution des règlements, ordres, etc., concernant la sécurité de la circulation des trains; 2º de vérifier l'état du matériel et des signaux; 3º de constater l'exactitude des agents et leur obéissance aux instructions et ordres généraux ou particuliers qui concernent chacun d'eux

ACCIDENTS. — Les accidents survenus dans le département du Nord peuvent se résumer ainsi qu'il suit : individus morts ou ayant reçu blessures mortelles, 10, dont 5 appartenant au service de la Compagnie et 5 étrangers à ce service; blessures graves, 6, dont 5 reçues par les agents de la Compagnie; blessures légères ou contusions, 17, dont neuf reçues par les agents de la Compagnie. L'imprudence des victimes a causé tous les accidents arrivés aux agents de la Compagnie et la plupart de ceux qu'ont éprouvés les personnes étrangères à son service. Il y a eu en outre quatre contusions dues à l'imprundence des agents. — Sept voyageurs et un charretier ont reçu des blessures légères.

EXPLOITATION COMMERCIALE. — Du 1er juillet 1861 au 1er juillet 1862, la Compagnie a établi des tarifs à prix réduits dits tarifs spéciaux pour les bois, les céréales, les sucres bruts, la houille et le coke, les bières en fûts, les oléines, dégras et huilles grasses, les charbons de bois.

Des tarifs communs pour le transport de diverses marchandises ont en outre été concertés entre la Compagnie du Nord et celles des chemins de Ferrière-la-Grande, d'Orléans, des Ardennes, de l'Est et de Lyon.

MOUVEMENT ET PRODUITS EN 1861. — Le tableau ci-après donne les produits des diverses gares et stations comprises dans le département du Nord. La première colonne indique le rang de chaque gare dans l'ordre des stations du département, eu égard à l'importance de leurs recettes; la dernière, le rang que ces mêmes gares occupent dans l'ordre de toutes les stations du réseau.

	NOMBRE	PRODUIT								
IONS.	de	des		des marchand	ises	des marchandi	ies			n <sup>e</sup> d'ordre. Ensemble du réseau.
	Voyageurs.	Voyageur	s.	grande vite		à pelite viles		, TOTAUX	_	Ens
: <b>9</b>	47300	538775	66	927191	73	4100726	04	4866693	<b>4</b> 3	2
	722728	1419300	80	232687	23		51	4018868	54	3
	40763	398212	24	17660	97	3340746	65	3756619	86	4
e	83084	229951	57	166857	94	2400486	66	2797296	17	6
nes	122597		12	70445	33	1043515	68	1488679	13	8
	43769	0	28	6386	45		63	1409433	36	11
• • • • • • • •	49247		57	201816	58	•	47	1369117	62 52	1 <b>2</b> 13
• • • • • • • •	181558		10	61459	10	596517 420059	32 68	1121068 826599	71	16
• • • • • • • • •	297274 11193	235595 18993	44 95	170944 628	59 30		95	677804		18
••••	11193 167347		95 87	61311	99	266220	10	621690	96	20
• • • • • • • • •	88278		33	45731	93	276186	30	572008	56	92
	22010	26836	78	1 .	58		84	571224	20	23
	12596	26033	05	1109	36	439647	60	466783	01	27
3	65638	129005	69	14654	60	307222	91	450881	90	28
s	31161	87578	n	12349	71	222577	17	322504	88	32
;	148398	105832		27761	19		52	267789	38	37
'es	76566		21	8333		158655	60	256177	81	39
ck	55331	114787	66	10149	47	96814	59	221751	72	45
1	36057	99220	58	9426	11		91	219469	60	46 47
· · · · · ·	14505	32810	60	6046	16	175880 142147	33 90	214737 185157	09 50	51
• . • • • • • •	18317 55607	37432 69340	72 85	5576 8272	88 58	88675	70	166289	13	54
•••••••	27841	5 <b>83</b> 57	99	9100	96	34436	20	101794		72
•••••	38523	41518	76	1682	81	39030	87		44	73
	28700		26	3658	٠,	38848	65	81019	:	75
	18245	83254	55	8841	25	33833	36	75929	16	76
seron	6744	7121	11	461	16	63322	05	70904	32	80
	14955	24802	41	1803	43	345 <b>35</b>	10	61140	94	84
	10498	11659	14	608	19	37971	15		41	88
	10318		24	642	90	37075	75	49647		89
	11994	16033	75	2063	30	30162	35	48259	40	90
	11566		09	1264	89	27730	23	47439	14	91
• • • • • • • •	18547	80754	14	1620	13	9954	15 58	42328	42 49	93 94
	12983	12789	40	2246 2539	51 24	25167 9480	62		76	101
<b>q</b>	<b>2527</b> 5 9961	21354 13493	90 95		05	9480	75	23622	75	110
:k	7740	10208	18	438	90	11098	71	21745	79	112
S	5814	8789	46	540	78	8965	95	18996	19	114
13	7559	11848	32	501	02	4293	10	16642	44	116
8	7487	7573	45	2657	54	5485	50	15716	49	117
	2693	3344	06	657	25	7331	92	11333	23	119
m	5496	7778	25	285	80	79	10	8064	05	122
ue	851	1246	24	130	33	939	28	2315	85	٠,
• • • • • • • •	387	449	83	24	33	13	50	487	<b>6</b> 6	*
!AUX	2675501	5741819	72	1411662	41	20617893	93	27771376	06	

du Nord entre pour 41 0/0 environ dans la recette totale du chemin, levée en 1861, à 68,148,188, fr. 10 c.

## PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

## DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'Etat y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879, la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

Le port de Dunkerque a un tirant d'eau moyen de 6 mètres en vive eau et de 5 mètres en morte eau; il peut donc recevoir en vive eau des navires de 800 tonneaux ou frégates de 3° rang, en morte eau des navires de 500 tonneaux ou corvettes, et en tout temps les vapeurs de 4 à 5 chevaux. Mais ses installations sont insuffisantes et la nécessité de leur agrandissement a été reconnue. Un décret impérial du 14 juillet 1861, déclare d'utilité publique les travaux nécessaires évalués à 15 millions; les expropriations pour l'établissement des quais complémentaires du bassin du commerce compris dans les grands travaux dont nous venons de parler, ont eu lieu en 1862.

Le système des guideaux pour donner aux chasses toute leur efficacité va être complété et assurera le maintien de la passe d'une

manière continue dans le prolongement du chenal.

Une mesure importante a été récemment prise dans l'intérêt de la navigation maritime. L'administration supérieure a autorisé l'établissement de quatre feux flottants dans la rade de Dunkerque. Deux pontons-portefeux ont été construits en 1862; les deux autres seront probablement entrepris en 1863.

Le service de remorquage par bateaux à vapeur établi par la Chambre de commerce fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> août 1861 et produit

de grands avantages.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit les marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Il y est entré, en 1861, 3216 navires ayant en marchandises un tonnage total de 371,956 tonnes; il en est sorti 3,189 portant 373,779 tonnes de marchandises. Total: 6,405 navires et 745,735 tonnes. Le mouvement de 1860 avait été de 5,120 navires et 546,887 tonnes; celui de 1861 présente conséquemment une différence en plus de 1,285 navires et de 198,848 tonneaux de marchandises. Cette importante augmen-

tation dans le mouvement du port est due à l'importation considérable de céréales qui a eu lieu par suite de l'insuffisance de la récolte et à l'application des nouvelles mesures économiques inau-

gurées par les récents traités de commerce.

Le tonnage moyen des navires qui fréquentent ce port, lequel était, en 1848, de 78 tonneaux, s'est successivement accru et s'est élevé, en 1861, à 116 tonnes, conséquence naturelle des travaux d'amélioration exécutés depuis 15 ans et de l'augmentation de son tirant d'eau.

Dix ports français ont envoyé, en 1862, à la pêche de la morue dans les mers d'Islande, 231 navires montés par 3731 matelots. Dunkerque seul figure, en 1862, pour 134 navires jaugeant 13,007 tonneaux et montés par 2157 matelots, c'est-à-dire 8 navires et 151 marins de plus qu'en 1861.

Les bâtiments mis à l'eau pendant le cours de 1861, sont au

nombre de 18 formant un ensemble de 1606 tonneaux.

Le chiffre des navires naufragés en 1861, a été de 5 d'une capacité de 444 tonneaux. La perte qui en est résulté a été de 128,950 fr. Les

équipages ont été tous sauvés.

Les droits de douanes de navigation perçus en 1861 se sont élevés à 6,219,086 fr.; ils avaieut été en 1860, de 6,928,661 fr.; la différence en moins est de 709,575 fr. Elle est entièrement due à la modification des tarifs.

#### GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longeur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 50, en vive eau et de 5 mètres 25 en morte eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1861 est représenté par les chiffres suivants: navires entrés 372, portant 24,124 tonnes de marchandises; navires sortis 350, portant 23,315 tonnes, total 722 navires portant en marchandises 47,439 tonnes. Le mouvement avait été en 1860 de 602 navires et de 35,685 tonnes; il y a donc eu, en 1861 augmentation de 120 navires et de 11,754 tonnes de marchandises.

Le tonnage moyen de ce port qui, en 1848, n'était que de 41 tonneaux s'est aussi accru et est aujourd'hui de 66. Cette augmentation provient de ce que la navigation de Gravelines est entrée

dans la voie du progrès et de ce que les navires qui le fréquentaient il y a plusieurs années, étaient d'un tonnage inférieur à celui que pouvaieut comporter les conditions nautiques de cet intéressant petit port.

Le port de Gravelines a eu une grande part dans les sinistres maritimes: 7 navires, en effet, d'une capacité réunie de 515 tonneaux ont fait naufrage devant sa passe; cinq ont été entièrement perdus et deux matelots ont disparu. La perte en argent est évaluée à

53,400 fr.

L'effectif de la marine de ce port consiste en 99 navires à voiles occupés par la marine marchande, 19 bateaux employés à la pêche de la morue et 59 bateaux destinés à la pêche du littoral; en tout

174 bâtiments jaugeant ensemble 7,255 tonnes.

Des travaux importants évalués à 610,000 fr. sont également projetés pour l'amélioration du port de Gravelines. On espère qu'ils seront prochainement autorisés. Un décret du 5 juin 1861 autorise d'autres travaux estimés 470,000 fr. pour assurer l'écoulement des eaux du pays et parer aux inondations de l'Aa. Ces derniers ouvrages sont en voie d'exécution.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de six, savoir:

Noms des bâtiments.		de de marchandises.	Force des machi- nes.	Station des Navires.		Mar- chan- dises.
Albert	60	400,000 k., plus 100,000 kilog. charbon	chevx. 150	Indéterminées dans les limi- tes du grand et du petit ca-	19	tonn.x 6000
Nord	60	380,000 k., plus 100,000 kilog. charbon.	180	botage. Id.	845	5000
Baltique	. 60	880 000 k,, plus 120,000 kilog. charbon.	180	Id.	861	6000
Néwa Flandre	50 20	320,000 kilog. 200,000 k., plus 11,000 kilog. charbon.	100 59	Id. Le Hâvre,	43 228	6500 7000
Normandie.	20	180,000 k., plus 11,000 kilogr. charbon	59	Id.	261	7000

## NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. Rivière de l'Aa. — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longeur dans le département est de 25,000 m. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

Nº 2. Canal de la Colme. — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa

longueur est de 24,180 mètres.

Nº 3. Canal de Bourbourg. — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'ecluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

Nº 4. Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote. — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique

jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

Nº 5. Canal de Dunkerque à Furnes. — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13.240 mètres.

N° 6. Canal de Bergues à Dunkerque. — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2° et 3° sections de Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

No 7. Canal des Moëres. — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canai navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3° section des Waeteringues.

N° 8. Canal de la Cunette. — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. Canal de Mardyck. — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête

en crête, de 64 mètres.

Nº 10. Canal de Saint-Omer ou du Neuf-Fossé. — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebronck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

Nº 11. Rivière de la Lys. — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de

55,000 mètres.

N° 12. Canal de la Nieppe. — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. Canal d'Hazebrouck. — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur

est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

Nº 14. Canal de Préavin. — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du

Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

Nº 15. Rivière de la Bourre. — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

Nº 16. Rivière de la Lawe. — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de la Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est

de 2,300 mètres.

No 17. Canal de la Haute-Deûle. — Ce canal commence à l'écluse

du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. Rivière de la Basse-Deûle. — Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

Nº 19. Canal de La Bassée. — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale

de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

Nº 20. Canal d'Aire à La Bassée. — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. Canal de Roubaix. — Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souter-

rain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 29. Rivière de la Scarpe. — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. Rivière de l'Escaut. — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est

de 63,000 mètres.

N° 24. Canal de Saint-Quentin. — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N° 25. Canal de la Sensée. — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

Nº 26. Canal de Mons à Condé. — La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord,

est de 5.058 mètres.

Nº 27. Rivière de la Sambre. — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 54,446 mètres.

# NAVIGATION.

# TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en 1861.

	Concédés		nbre iteaux		TONNAGE	2
CANAUX OU RIVIÈRES	ou non concédés.	à charge	à vide.	Absolu.	Kilomé- trique	Rapporté au parcours tota
	Ligne de	Paris	en B	elgi <b>que</b> .	Tx	Tx
Sambre canalisée	Concédé.	4572	4198	801,568	36,532,122	679,979
Canal de jonction de la						ļ
Sambre à l'Oise	Concédé.	3594	2548	<b>658</b> ,643	38,407,459	
Canal de Mons à Condé .		5598	5412	1,069,904		1,065,937
Escaut	id.	6285	4.99	2,019,657		
Canal de Saint-Quentin .	id.	6266	2643	2,000,625	111,185,821	1,201,424
	Autres ligne	es nav	igable	s du dépa	rtement.	
Canal de Dunkerque à	! 1	1106	698	54,782	674,133	50,674
Furnes	Concédé.			<i>'</i>	•	,-
Canal de Bergues	Expl.parl'Etat.	1690	901	93,552	760,111	93,555
Canal de Bourbourg	id.	5430	2402	356,140	6,109,540	292,778
Canal de la Haute-Colme.	id.	3324	2334	157,531	3,261,571	131.814
Canal de la Basse-Colme.	id.	1105	1059	49,612	292,710	23.01
Canaux d'Hazebrouck	id.	2110	1725	56,414	488,840	18,000
Rivière de la Lys	id.	4082	2135	337,920	7,788,562	
Canal de Roubaix	Concédé.	1347	1347	156,056	1,130,239	136.201
Deûle (haute, moyenne et						
basse)	Expl. par l'Etat,	7714	6415	1,568,282	37,599,826	569,000
Scarpe inférieure	Concédé	4206	3165	536,609	15,615,485	433,763
Scurpe supérieure	Expl. parl'Etat.	3515	2810	477,984	2,741,413	391,611
Canal de la Sensée	Concédé.	3245	698	332,648	7,735,754	308,886

Les quantités de bois flottés qui ont été transportées sur les canaux et rivières du Nord; pendant le cours de 1861, sont les suivantes:

Canal	de Dunkerque à	Fu	rnes	s.			» stères.
	de Bourbourg.						4063
	de la Colme						2343
	de Bergues						
	Deûle						8772
	Lys						335
	Canaux d'Hazebi	ouc	k.				3125
_	Scarpe inférieur	e.					2972
	Scarpe supérieur	e.					240
	Sensée						
						2	5 688

# STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

# Production pendant l'année 1861.

## HOUILLES.

NOMS	Etendue	NOMS	No	mbre	de	Nom	bre d	es	Quantité du
des mines.	de la surface concédée ( hectar. )	des exploitants.	Puits d'ext.	Puits d'épui- sement.	Avaleresses.	ouvriers.	chevaux.	machines.	produit brut. ( Quintau métriques.
ine de Fresnes	2073	Compaguie d'Anzin.	3 5	2		693	30	5	670155
- de Vieux-Condé.	3966	Id		1	1	1159	90	7	1582655
de Raismes	4819	Id	5	1	1	1317	143	7	1309571
d'Anzin	11851	Id	21	5	1	4791	217	27	4614157
de StSaulve	2200	Id	19	n	1	116	2	2	130509
de Denain	1344	Id	2	<i>w</i>	1	801	30	3	845018
d'Odomez	316	Id	1	n	53	4	n	1	0
d'Aniche	11850	Compagnie d'Aniche .	7	2	2	2277	62	16	2879114
de Douchy	3419	- de Douchy	7	9	n	1160	61	7	1391585
de Bruille	403	- de Bruille	33	10	n	n	'n	n	35
de Château-l'Ab .	916	- de Vicoigne		n	10	n	n	10	n
de Crespin	2842	Libert et consorts	'n	))	n	0	n	n	13
de Marly	3313	Compagnie de Marly .	1)	0	'n	0	n	- 39	33
d'Hasnon	1488	- d'Anzin et cons .	n	8	10	n	n	n	
d'Azincourt	3052	- d'Azincourt .	2	1	1	517	41	5	460432
d'Escaupont	110	- de Fresnes-midi.	2	1	1.	345	5	4	437766
de Thivencelles .	981	- id	20	n		55	2	n	
de Saint-Aybert .	455	- id	n		n	n	17	n	38
de Vicoigne	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	v	654	94	6	1056616
de l'Escarpelle	4721	- de la Scarpe	3	0	10	851	32	6	1022347
D'Annœulin	920		10	10	99	136	23	_1	105119
Totaux	62339		62	15	9	14 876	832	97	16505544

Les 14,876 ouvriers employés dans les mines de houille en 1861 ont donné 4,154,880 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 9,284,937 fr. . soit 2 fr. 24 c. par journée.

010	
Production et importation. — Consommation et e	xportation.
L'exploitation des mines de houille du départeme	nt a produit en
<b>1861.</b> une quantité de	
Il a été importé dans le cours de la même année :	.,,,
Du bassin du Pas-de-Calais 3,329,500	
Des bassins anglais 249,000	
Du bassin de Mons	
Du bassin de Charleroy 11,800,000	•
	44,878,500
Total de la production et de l'importation.	61.384.044
La consommation dans le département, en 1861,	0-,004,044
est évaluée à une quantité de 24,079,540	
Il a été exporté pendant la même année :	
Sur les autres départements:	
Pas-de-Calais, Somme, Alsne, Oise,	
Ardennes, Seine - Inférieure, Seine,	
Seine-et-Oise, etc	
Sur l'étranger, (Belgique) 390,000	
	04 004 044
Total égal 61,384,044	61,384,044

Développement de la consommation dans le département, en 1861.

	Machines en ac		Quantité de combustible consommé.				
	Nombre	Force totale en chevaux	Dans les machines à vapeur.	Dans les usines les ateliers, pour le chauffage, etc.	TOTAL.		
Mines de houille Minières de fer et car-	97	4,450	774,800	359,000	1,033,800		
rières de marbre	15	90	10,690		10,690		
Industrie du fer Usines minéralogiques	177	4,213	141,480	3,907,520	4,049,000		
et ateliers industriels Locomotives et bateaux	1,856	23,650	3,210,410	5,666,940	8,877,350		
à vapeur	90	7,070	847,200	0.074.500	347,200		
Chaunage domestique.	, ,	•	"	9,674,500	9,674,500		
	2,235	39,473	4,484,080	19,507,960	23,992,040		

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 9,554,500 quint., ce qui, pour une population de 1,303,380 habitants, donne une moyenne de 7 quint. 42 kil. par individu, ou environ 30 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 63 fr. 90 c.

La consommation totale pour l'alimentation des machines à vapeur a été de 4,484,080 q. pour 2,235 machines et une force de 39,473 chevaux, ce qui fait 2,007 kil. par machine et, pour 300 jours de travail de 12 h. pendant l'année, 3 kil. par cheval etpar h.

MINES DE FER. Production des mines et minières métallurgiques pendant l'année 1861.

SHON	Etendue	NOMS	NOMBRE DES	R DES	NATURE			į	
des MINES.	de la surface concédée.	des Exploitants.	ouvriers	machines.	des PRODUITS.	POIDS.	VALEUR.	MOTEN.	
Trélon et Ohain	1,600	Mérode-Westerloo.	a	a	Oligiste rouge		6	-	94
Glageon	275	Beuret et Cie.	89	7	Peroxyde hydrat.	20.20	<del>-</del>	4 70	0 4
Féron	250	.bl	ນ	-	- hydrat.		8	-	1 10
Fourmies	275	Id.	ಖ	2		A .	<b>A</b> A	a: a	
Les Pizons	426	Hamoir-Serret et Cie.							
Minières exploitées dans l'arrondisse- ment d'Avenes (groupe de Maub.)	. 🕿	•	624		Peroxyde hydrat. 1,316,754 658,377	1,316,754	658,377	<b>e</b> t	•
	2,526		702	-		1,418,708 753,047	753,047	08 +	6

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoy. Les salaires des 702 ouvriers employés dans cette industrie ont été, en 1861, de 407,609 fr

# MINIÈRES, CARRIÈRES.

On compte dans le département :

275 minières de fer, réparties sur 30 communes, occupant 610 ouvriers, dont 301 à l'intérieur et 309 à l'extérieur.

220 carrières de pierres, marbre et sable dans l'arrondissement

d'Avesnes; 550 ouvriers y sont employés.

60 carrières de craie et de sable dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Lille, occupant 285 ouvriers, dont 90 à l'intérieur.

## USINES A PLOMB ET ARGENT.

Il en existe une à Blanc-Misseron. Elle a employé, en 1861, 12,000 q. m. de minerais d'une valeur de 336,000 fr. et a consommé 8,400 quint. de houille valant 15,120 fr. Elle a produit, 1° 8,400 q. m. de plomb d'une valeur de 537,600 fr., et par quint. 64 fr.; 2° 2 quint. d'argent d'une valeur de 40,000 fr., à raison de 200 fr. le kil. Elle a employé 60 ouvriers dont le salaire a été de 39,600 francs.

## APPAREILS A VAPEUR.

TABLEAU des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1861.

	NOMBRE des établisse-	des MACHINES.			CHAUDIÈRES.		
	ments.	Nombre.	Force. chevaux	Motrices.	Calori- fères.	Réci- pients de vapeur.	
Filatures	404	529	10905	642	250	783	
de sucre	141	311	2975	195	391	1758	
Distilleries	84	100	928	89	104	534	
Fonderics et at. de m.	163	181	1148	194	n	6	
Teintureries, apprêts.	57	74	860	91	60	366	
Mines de houille	72	125	4964	220	p	14	
Huileries	31	33	454	40	n	33	
Brasseries	67	65	438	64	3	31	
Tissage	41	44	510	54	- 6	107	
Usines à ser	15	98	3053	216	•		
Apprêts, blanchisser.	22	26	350	29	27	78	
Minoteries	87	88	987	96	3		
Battage du blé (locom.)	73	76	426	76	•	,	
Divers	399	434	4770	475	23	485	
Totaux	1656	2184	32768	2481	872	4195	

Ont chômé, en 1861, 69 établissements contenant 77 machines d'une force totale de 910 chevaux et 106 chaudières dont 84 motrices et 22 calorifères.

Les chiffres indiqués pour la force des machines ne sont que nominaux, la force réelle étant souvent plus que double de la force nominale et presque toujours plus de moitié en sus de cette dernière force (le cheval vapeur étant compté à 75 kilogrammètres). — Ainsi la force réelle des 2,261 machines actives ou inactives ne doit pas être évaluée à moins de 58, 800 chevaux, soit 26 chevaux par machine, tandis que nominalement la force moyenne est de 15 chevaux.

La distinction entre les chaudières motrices et celles calorifères n'est que nominale, la plupart d'entre elles servant alternativement

aux deux usages.

On évalue à 455,000 tonnes de 1,000 k. la quantité de houille nécessaire pour faire marcher, dans leurs conditions actuelles toutes les machines qui existent dans le département et à 1,146,000 tonnes la quantité qui peut être brûlée pour la production totale de la vapeur.

## TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes et restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation, pendant l'année 1861, a donné les résultats

suivants:

	POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
	quint. mét,		
Arrondissement de Dunkerque. – Plateau comprenant les communes de Cappellebrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Teteghem, War-			
hem et Merckeghem (27 exploitations).	120,000	115,000	» 95
Arrondissement de Lille. — Vallées de la Deûle et de la Marque. (3 expl.)	-	400	1 »
Arrondissement de Douai. — Commune d'Arleux.	2,400	2,400	1 »
	122,800	117,800	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arroudissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, à deux seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1861, 282 ouvriers dont le salaire a été de 33,720. Les produits extraits servent au chauffage domestique dans les villages voisins des tourbières.

# SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 16 juillet 1859, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le departement est de 894, dont:

Réceptions dans les formes anciennes. Officiers de santé, 2

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine: 213; docteur en chirurgie, 1; officiers de santé, 283; sagesfemmes élèves de la Maternité de Paris, 123; sages-femmes reçues par le jury médical, 105; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 45; pharmaciens reçus par le jury médical, 122, herboristes, 0.

#### VACCINE.

Ls service des vaccinations, pendant l'année 1861, a donné les les résultats consignés dans le tableau ci-après:

	Nombre		NOMBRE DE						
ARROND	de naissances	vacci- nations	sujets atteints de la variole sujets.				vacci- nations aux		
	en 1861.	opérées avec succès.	après avoir été vaccinés.	n'ayant pas été vaccinés.	morts de la variole.	Défigurés ou restés infirmes.	p. %		
Dunkerque Hazebrouc Lille Cambrai Avesnes Douai Valencien.	3815 3714 16548 6000 4004 3414 5569	2990 2124 11967 5228 2804 2710 6038	12 24 107 1	2 7 3 63 2 2 66	1 10 2 6	11 28	78 57 79 87 70 79 108		
Totaux	43064	33861	238	138	19	39	79		

Les chiffres consignés dans le tableau qui précède sont le résultat des renseignements recueillis, mais ils présentent d'importantes lacunes

Un grand nombre de vaccinations restent inconnues parce que dans les parties du département, voisines de la frontière, beaucoup d'entre elles sont pratiquées par des médecins de la Belgique, qui ne rendent aucun compte de leurs opérations et parce que, dans différentes localités, des inoculations sont pratiquées par des personnes étrangères à l'art de guérir. Au total, la situation est satisfaisante; l'empressement des familles à faire vacciner leurs enfants est une preuve incontestable que partout dans le pays, le bienfait de la

vaccine est justement apprécié.

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1861. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine. La médaille d'or a été décernée à M. Lequien, docteur en médecine, à Douai; une médaille exceptionnelle en argent et 32 médailles, aussi en argent, ont été distribuées entre un même nombre de vaccinateurs; 64 médecins, officiers de santé et sages-femmes ont, en outre, obtenu des livres de médecine.

#### ALIÉNÉS.

# Mouvement de la population pendant l'année 1861.

La population de ces établissements était, au 1<sup>st</sup> janvier 1861, de 1,503 individus dont 1,076 hommes et 427 femmes. Il en est entré pendant l'année, 388. Il en est sorti par guérison 190, et par décès 170. Il y restait, au 31 décembre 1861, 1,531 malades, dont 1,075 hommes et 436 femmes.

Ce chiffre de 1,531 est réparti entre les asiles, comme suit : Armentières (hommes), 582 ; Lommelet (hommes), 513; Lille (femmes), 436.

Les causes de l'aliénation sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 48; idiotisme, 187; irritabilité excessive, 21; excès de travail, 43; dénuement, misère, 43; onanisme, 22; coups, blessures, 18; maladies syphilitiques, 7; hydrocéphale, 11; épilepsie, convulsions, 104; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 29; excès alcooliques, 114; maladies de la peau, 4.

Causes morales. — Chagrins, 110; amour et jalousie, 62; orgueil, 19; événements politiques, 25; ambition, 35; sentiments religieux poussés à l'excès, 46; causes inconnues, 850; hérédité, 93.

Les 1,891 aliénés qui ont séjourné dans les asiles appartenaient aux professions ci-après:

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 110; rentiers, propriétaires, 110; artistes, 27; militaires et marins, 33; négociants, commerçants, 51; marchands en détail, 89

Professions manuelles ou mécaniques. — Ouvriers en bois, 75; en fer, 32; en or et argent, 8; en autres métaux, 0; en filature et

tissage, 139; en bâtiments, 41; en cuirs et peaux, 15; en teinture, 6; en objets d'habillements, 142; en comestibles, boissons et objets de bouche, 57; gens occupés de travaux agricoles, 220; domestiques, journaliers, 184; gens de peine, 88; sans profession, 274; professions inconnues, 190.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants:

Nord, 1,078; Pas-de-Calais, 278; Seine, 219; Somme, 235; Aisne, 29; divers autres départements, 20; aliénés étrangers, 16. Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations suivantes:

Les sorties par guérison, dont le chiffre a été de 190, se répartissent ainsi: Armentières, 47; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 6,65 p. %; Lommelet, 53 ou 8,55 p. %; Lille, 98 ou 15,96 p. %.

Les 170 décès se divisent comme suit: Armentières, 78 ou 11,03 p.  $^{\circ}/_{a}$ ; Lommelet, 54 ou 8,71 p.  $^{\circ}/_{a}$ ; Lille, 38 ou 6,74 p.  $^{\circ}/_{a}$ .

#### ÉPIDÉMIES.

Nous trouvons dans le recueil des travaux du Conseil central d'hygiène et de salubrité publique du département sur les épidemies qui ont régné pendant l'année 1861, les renseignements suivants:

Aucune maladie présentant le caractère épidémique n'a été signalée dans les arrondissements de Dunkerque, Lille, Douai et Cambrai. Dans la commune de Meteren, arrondissement d'Hazebrouck, qui compte 2,566 habitants, l'angine couenneuse et le croup ont sévi depuis la fin de mars 1860 jusqu'à la fin de février 1861. Le développement de cette maladie est attribué à la contagion et comme faisant suite aux cas qui se sont présentés successivement à Hazebrouck en 1857, à Hondeghem en 1858 et en 1859 à Saint-Sylvestre-Cappel. On évalue à 300 le nombre de sujets de tout âge et de tout sexe et particulièrement d'enfants de 2 à 12 ans qui ont été atteints. Ce nombre de 300 malades n'est qu'approximatif, car il ne repose que sur des rapports verbaux. Le médecin des épidémies n'aurait été appelé qu'au déclin de l'épidémie. Cependant 41 cas de croup auraient été constatés. Une femme et 48 enfants ont succombé. Aucun détail sur la marche et le traitement, etc., de la maladie n'accompagne les renseignements ci-dessus.

Dans l'espace de 4 mois (août à décembre) douze cas de fièvre typhoïde ayant causé 4 décès ont été observés à Boeseghem (1014 habitants), mais le médecin des épidémies considère cette affection comme ayant présenté le caractère sporadique plutôt que celui qui est propre aux épidémies.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, la commune de Wallers (3190 habitants) a dans l'espace de 8 mois, eu 197 malades atteints de la fièvre typhoïde; 60 hommes, 65 femmes et 72 enfants. Il y a eu 12 victimes. Malheureusement le rapport se borne à cette simple statistique et ne donne aucun renseignement sur la marche de la maladie, les phénomènes qu'elle a présentés, surtout chez ce grand nombre d'enfants et sur le traitement, seulement il est dit que cette maladie est due à l'encombrement.

La même cause a déterminé le développement de la même affection:

- 1º A Quaroube (2274 habitants) où pendant l'espace de 3 mois on a observé 27 cas de maladie et 3 décès;
- 2º A Etrœux (578 habitants), 6 malades et 1 décès dans l'espace de 2 mois.

A Avesnes-le-Sec la maladie s'est développée sous des influences inconnues, et dans l'espace de 2 mois elle a, sur 1690 habitants, atteint 27 individus, près de moitié enfants et occasionné 3 décès. Du reste, même absence de détails. — Il ne serait peut-être pas téméraire de considérer l'affection développée dans ces 3 localités comme ayant le caractère sporadique plutôt que celui qui appartient aux maladies épidémiques, et due principalement, au moins quant à sa propagation, à l'inobservance des règles de l'hygiène.

La variole qui a régné pendant 5 mois dans la commune de Préseau a atteint 32 individus (18 adultes 14 enfants) et a causé 2 décès (1 adulte et 1 enfant). De ces 32 malades 8 avaient été

vaccinés, 1 avait eu la petite vérole.

A Petite-Forêt (868 habitants) la même maladie a atteint 18 adultes, 9 enfants, et fait 3 victimes. Sur ce nombre de malades 10 avaient été vaccinés et 1 avait eu la variole.

Dans la ville de Valenciennes (24,229 habitants) il y a eu dans l'espace de 6 mois 28 varioleux adultes et 16 enfants; 5 de ces malades ont succombé; 27 avaient été vaccinés.

A la vue de pareils chiffres ne peut-il pas venir à la pensée que chez ce grand nombre de vaccinés devenus varioleux la vaccination n'avait pas eu tous les caractères d'une vaccination parfaitement légitime.

Dans l'arrondisssement d'Avesnes, la commune de Fourmies a présenté, du 10 août au 15 novembre, 85 cas de fièvre typhoïde dont le développement est attribué à l'influence des émanations provenant des cours d'eau qui reçoivent des filatures les eaux sales, résultant du dégraissage des laines. La mortalité a été peu considérable, 6 malades seulement ont succombé. Parallèlement à cette affection et sous la même influence, du 15 août au 20 octobre, on a observé 16 cas de dyssenterie et 3 décès. On a, du reste, pendant

le cours de ces deux épidémies, observé un grand nombre de cholérines plus ou moins intenses, mais qui n'ont donné lieu à aucun décès.

## GARDE NATIONALE.

Les deux corps d'artillerie organisés dans le département se composent:

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé). 500 hommes. Valenciennes, de trois compagnies de (id). 323

Total. . . . . . . 823

## SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps de sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements:

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque	11 17	584 7 <b>7</b> 6	32 31
Lille	70	3753	128
Lille	39	1417	54
Avesnes	35	1427	50
Douai	28	1195	36
Valenciennes	49	1846	67
Totaux	249	10998	398

# RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1861, levée en 1862, a dû fournir 100,000 hommes à l'armée.

La vérification préalable des tableaux de recensement dans le département, a amené le retranchement de 21 inscriptions pour décès, pour double emploi ou pour cause d'extranéité constatée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 3,200 hommes sur 10,301 inscrits aux listes du tirage, y compais 48 omis

des années précédentes, savoir :

-	·	Inscrits.	Contingent.
Arrondissen	nent de Dunkerque	971	<b>3</b> 01
	d'Hazebrouck	920	<b>285</b>
· —	de Lille	3,049	947
	de Cambrai	1,648	512
_	d'Avesnes	1,286	401
	de Douai	922	287
	de Valenciennes	1,505	467
	Totaux	10,301	3,200

Le nombre des inscrits a diminué dans les arrondissements de Cambrai, de Dunkerque et de Valenciennes; il a augmenté dans les autres arrondissements, notamment dans ceux de Douai et de Lille.

619 fils d'étrangers ont réclamé, avant le tirage, contre leur inscription sur les tableaux de recensement. Sur ce nombre, 540 ont eu leurs demandes admises par le Préfet; 20 ont été reconnus Français, et 59 ont été ajournés comme se trouvant dans les conditions déterminées par la loi du 7 février 1851.

16 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des

listes de tirage par le Conseil de révision.

Le Conseil a statué, pour former le contingent, sur 5,677 jeunes gens dont:

Se sont présentés	5, 175
Se sont fait représenter	410
Ont été examinés au lieu de la résidence	51
Absents, ne se sont pas fait représenter	41
Ensemble	5,677
Ont été exemptés :	
Pour infirmités ou défaut de taille	1,431
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la	
loi du 21 mars 1832	1,046
Total	2,477
Jeunes gens désignés pour former le contingent :	
Que les cantons n'ont pu fournir	D
Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et	
de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850	409
Déclarés bons pour le service	2,750
Inscrits conditionnellement	41
Nombre égal au contingent	3,200
	24

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 4,608.

Les jeunes gens qui se sont fait exonérer du service sont au nombre de 591, ainsi divisés par arrondissement: Dunkerque, 48; Hazebrouck, 45; Lille, 164; Cambrai, 92; Avesnes, 88; Douai, 55; Valenciennes, 97.—108 demandes d'exonération irrégulières ou incomplètes n'ont point été admises.

Les exonérations ont été aux jeunes gens du contingent dans les proportions suivantes: arrondissement de Dunkerque, 16 pour cent; d'Hazebrouck, 16; de Lille, 18; de Cambrai, 16; d'Avesnes, 22; de Douai, 19; de Valenciennes, 21. — Moyenne pour le département, 18 pour cent.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement vo-	
lontaire	303
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc	56
Elèves de l'école polytechnique	4
Elèves de l'école polytechnique Instituteurs adjoints des écoles publiques Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement pri-	5
maire	8
vouées à l'enseignement	7
léges et lycées	1
léges et lycées	25
Total	409

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque	687 619 1899 1037 957 578 965	19 14 19 6 16 9	245 284 1037 579 306 333 503	20 9 88 25 5
	6752	90	3287	166

Ces chiffres indiquent la mesure dans laquelle l'instruction est répartie dans les diverses parties du département. Ainsi, on voit que le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire est à celui des inscrits dans les proportions suivantes: Arrondissement de Dunkerque, 71 pour cent; d'Hazebrouck, 67; de Lille, 62; de Cambrai, 63; d'Avesnes, 74; de Douai, 63; de Valenciennes, 61. La moyenne pour le département est de 65.

Les arrondissements d'Avesnes, de Dunkerque et d'Hazebrouck sont au-dessus de la moyenne générale; les autres sont audessous.

En 1857, le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire était de 5843. Il s'est élevé, en 1858, à 6084; en 1859, à 6255; en 1860, à 6528 et il a été, en 1861, de 6742. L'amélioration est donc constante et progressive.

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés:

	ARRONDISSEMENT DE							
JEUNES GENS:	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	TOTAL.
De 1"560 à 1"569. De 1.570 à 1.597. De 1.598 à 1.624. De 1.625 à 1.651. De 1.652 à 1.678. De 1.679 à 1.705. De 1.706 à 1.732. De 1.706 à 1.732. De 1.788 à 1.814. De 1.815 à 1.841. De 1.842 à 1.868. De 1.869 à 1.895. De 1.809 à 1.992. Au-delà de 1 <sup>m</sup> . 923. Dont on n'a pu connaître la taille.	1 17 34 46 26 35 27 12 7 3 1	3 13 39 42 39 47 37 18 7 2	20 85 119 170 123 133 99 39 15 14 2 2 1	2 56 60 77 61 69 48 27 13 9 3	3 29 51 71 53 66 42 35 6 4 1	22 27 44 48 36 29 29 14 5 4 2 2	6 46 56 88 67 69 47 19 8 7	37 273 403 542 405 448 320 164 61 43 10 1 2
	301	285	94 Ï	512	400	287	467	3200

Les arrondissements d'Hazebrouck et d'Avesnes sont ceux qui ont fourni le plus grand nombre d'hommes de haute taille; après eux viennent les arrondissements de Dunkerque et de Cambrai. Les arrondissements de Lille, Douai et Valenciennes, sont ceux dans lesquels les hommes de petite taille ont été le plus nombreux.

# Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

Ouvriers agricoles  — en pierres  — en bois  — en métaux  — en cuir  — des manufact.  Meuniers  Boulangers  Cuisiniers , cafetiers  Tailleurs d'habits  Chapeliers  Perruquiers , barbiers  Bateliers , mariniers  Rouliers , cochers	1165 200 204 225 68 616 25 17 22 9 14 4 8	Chaufourniers, briquet. Potiers, verriers, etc Couvreurs! Peintres, vitriers, etc Imprimeurs, libraires, papetiers Horlogers, bijoutiers Commerçants, coms-mds, voyageurs, colport Artistes, peintres, sculpt. musiciens, etc Employes de bureau Professions diverses Propriétaires et rentiers Sans profession	3 22 12 11 10 9 91 19 104 264 10
		Total	3,200

# Enumération des maladies et infirmités qui ont donné heu à l'exemption prévue par la loi.

Système Appareil	cutané de la vue	48 102	Organes du bas-ventre. — génit. urinair.	70 60
	de l'ouïe	26	Membres	111
_	de la mastica-		Système osseux	104
	tion	38	- nerveux et en-	
	de la voix	14	céphale	34
-	de l'odorat	$\dot{2}$	Faiblesse de constitution	347
Région d	lu cou	79	Infirmités diverses	142
Organes	de la poitrine.	23	Défaut de taille	231
		•	Total	1,431

Les cas d'exemption pour cause d'infirmités se sont répartis entre les arrondissements de la manière suivante :

	NOM	PROPOR-	
	d'inscrits.	TION P %.	
Dunkerque	971	96	10
	920	113	12,3
	3,049	465	15,2
	1,648	291	11,6
Avesnes	1,286	116	9
	922	148	16
	1,505	202	13,4
	10,341	1,431	13,8

Les cas de faiblesse de constitution sont toujours les plus nombreux; ils ont été plus particulièrement constatés dans les arronde Cambrai, de Lille et d'Hazebrouck; ils ont été rares dans l'arrondissement d'Avesnes. Les affections scrophuleuses ont été surtout remarquées dans ceux de Lille et Cambrai. Les défauts de tailie, toujours nombreux, l'ont été le plus notablement dans les arrondissements de Lille, de Valenciennes et de Cambrai.

On a, du reste, constaté une amélioration réelle dans la proportion; c'est ce qui explique la diminution du chiffre des réformes qui ne s'est élevé qu'à 1431 en 1861. Il avait été, en 1860, de 1791.

## Nature et nombre des exemptions légales.

Aînés d'orphe	lins.		•									69
Fils de veuves												336
Petits-fils de v	euves					,		:				))
Fils )	d'ave					. '	•					4
et petits-fils	de se	ptua	gén	aires	3			•				22
Puinés (	aveug	les										<b>»</b>
de frères.	impot	ents										2
Aînés de deux	frère	s du	mê	me t	iras	re				•		. 8
Frères de mili	taires	sous	les	drai	peai	ĺΧ				•		538
t	morts											58
Frères	-46-		(	pou	r h	les	sur	es				2
de 〈	reio	rmés	, {	pou	r ir	fir	mit	és				7
militaires.	admi	s à la	a (	pou								, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
		aite.	ં કે	pou								))
			`	1			_	otal			-	1,046

#### PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionuelle départementale, sept maisons d'arrêt

et neuf dépôts de sureté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens mili-

taires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison centrale y a été aussi installée,

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

Deux autres établissements d'éducation correctionnelle existent, l'un pour les garçons au hameau de Guermanez, commune d'Emmerin, l'autre pour les filles, à Lille, au monastère du Bon-Pasteur.

## POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1862.

### MAISON CENTRALE DE LOOS.

MAISON CHITTAND DE LOOS.
Le nombre des détenus était, au 31 octobre 1862, de 1,462 savoir :
Criminels
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnemeut. 269
Total 1,462
Les détenus appartiennent aux départements ci-après : Nord, 488; Pas-de-Calais, 207; Somme, 244; Aisne, 210; Oise, 258; Seine, 29; Marne, 15; Ardennes, 8; Seine-et-Oise, Calvados et Seine-Inférieure, 3.
Etablissement d'éducation correctionnelle de Loos.
Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient

man journes flows detterns places dums out translatement.	
au nombre de 300 au 31 octobre 1862, dont:	
Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code	
pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci	6
Idem, à plus de deux ans	13
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du	
Code penal	281

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dé pendances de la maison centrale.

Colonie agricole de Guermanez — Établissement d'éducation correctionnelle, autorisé en 1855, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Directeur. M. le docteur Faucher.

L'établissement renfermait, au 31 octobre 1862, 215 enfants, dont 6 condamnés en vertu des articles 67 et 69 du Code pénal et 212 acquittés par l'application de l'article 69, mais retenus en correction.

Cette colonie est à l'état de progrès et renferme tous les éléments d'un bon établissement de ce genre. Les terres qu'elle exploite ont une superficie de 105 hectares en majeure partie employée à la culture des céréales et de plantes potagères de toute nature. On y rencontre, en outre, des pépinières d'arbres fruitiers et forestiers et de vastes serres pour la multication des semis et des légumes de primeur.

Les élèves sont appliqués aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire. Outre les récompenses quotidiennes ou mensuelles accordées aux enfants qui se distinguent par la bonne conduite et le travail, il se fait, chaque année, une distribution solennelle de prix aux élèves les plus méritants.

#### MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

Candamata i un an d'ammissana	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonne- ment et au-dessous	143	n	143
MAISONS D'ARI	RÉT.		
Population au 31 déce	mbre 1861.		
DUNKERQUE			
Détenus pour dettes	1 8 41	5 15 1	71
HAZEBROUCK			
Prévenus ou accusés	. 4	» /	
d'un an d'emprisonnement  Jeunes détenus	32 2	17	55
A rep	orter	: <del></del>	269

. <del>-</del>

.

•

	Hommes. Report		68,	Tota 269
LILLE.	_			
Détenus pour dettes	42	6	1	
Prévenus ou accusés	36	9		
Condamnés à moins d'un an	168	66	\	33
Id. à plus d'un an	3	n	1	
Jeunes détenus	1	D	)	
CAMBRAI.			•	
Détenus pour dettes	5	10	1	
Prévenus ou accusés	14	5	-	
Condamnés à moins d'un an	48	15	}	
Idem à plus d'un an	2		}	
AVESNES	•			
Détenus pour dettes	1	10	١	
Prévenus ou accusés	7	3	-	
Condamnés à moins d'un an	56	11	}	8
Id. à plus d'un an	1	9	١	
Jeunes détenus	6	D	)	
DOUAI.				
Détenus pour dettes	1	n	١	•
Prévenus ou accusés	32	6		
Condamnés à un an et au-dessous	63	32	(	13
Id. à plus d'un an	8	2	7	13
Id. aux travaux forcés	1	D	١	
Jeunes détenus	3	<b>»</b>	1	
VALENCIENN	ES.			
Détenus pour dettes	<b>26</b>	1	• )	
Prévenus ou accusés	14	6	}	8
Condamnés à moins d'un an	31	7	)	
dép <b>ô</b> ts <b>de</b> su	RETÉ.			
Prévenus	. •	n	1	(
Total				99
Récapitulai	ion.			
Maison centrale		• • • •	1	,46
Etablissement d'éducation correction	nelle	• • • •	•	48
Maison correctionnelle départemental				14
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté.		• • • •		85
	des prisons.			,94

### ADMINISTRATION COMMUNALE.

## Impositions extraordinaires.

Presque toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires, qui ont été autorisées et perçues

pendant l'année 1861, se sont élevées savoir :	
1º Pour le traitement des gardes-champêtres	285,153 fr.
2º Pour le service des dépenses municipales ordi-	,
naires	956,835
3º Pour le service ordinaire du culte paroissial.	189,380
4º Pour le service ordinaire de l'instruction pu-	•
blique	267,942
blique	418,996
6º Pour travaux et autres dépenses extraordinaires	,
d'intérêt communal	585,436
Total	2,683,742

Ces impositions se divisent encore comme suit :

		sitions s à couvrir	
	les dépenses du service ordinaire.	les dépenses extraordinaires.	TOTAL.
rrondiss, de Dunkerque · · · .	154,426 *	90,855 »	245,281 »
— d'Hazebrouck	202,335		307,311 »
- de Lille	740,969 »		938,857 »
- de Cambrai	385,384 »	1	482,219
- d'Avesnes		1	278,062 n
- de Douai	152,207 »	39,448 »	191,655 »
- de Valenciennes	250,598 n	00.00	290,463 n
	2,118,406 .	615,442 »	2,733,848

Cette somme de 2,733,848 fr., comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui s'élève à 9,273,970 fr., présente un taux moyen de 30 centimes additionnels.

## OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1861.

Arrondissement de Duni	erque.	Quesnoy-sur-Deule	9,510
Danman	10.010	Roubaix	566,909
Bergues	46,249	Seclin	17,770
Bourbourg-Ville	9,835	Tourcoing	295,688
Bourbourg-Campagne	6,431		
Coudekerque - Branche	1,889	Arrondissement de Cai	nbrai.
Dunkerque	<b>261</b> ,3 <b>6</b> 6		
Gravelines	30,705	Cambrai	215,122
Hondschoote	9,526	Le Câteau	45,325
	•	Solesmes	14,658
Arrondissement d'Hazel	rouck.	Arrondissement d'Ave	
		Al l'Unussement & Ave	a nca.
Bailleul	59,068	Avesnes	27,289
Cassel	15,819	Bavai	6,656
Estaires	26,073	Landrecies	20,414
Hazebrouck ,	64,933	Maubeuge	67,859
La Gorgue	8,221	Le Quesnoy	21,789
Merville	27,630	Solre-le-Château	10,798
Morbecque	7,769	Solle-10-Chateau	10,100
Steenvoorde	10,217	Arrondissement de Do	mai.
Vieux-Berquin	6,340		
vicux-berquiu	V,040	Aniche	11,621
tunan dia amand da V	!!! <u>~</u>	Douai	314,570
Arrondissement de L	ue.	Orchies	9,459
Annœullin	8,687	Arrondissement de Valen	ciennes.
Armentières	112,200		
La Bassée	6,075	Amand (Saint-)	<b>30,550</b>
Comines	9,428	Anzin	31,611
Halluin	16,376	Condé	27,536
Haubourdin	12,644	Denain	50,686
Lannoy	7,067	Valenciennes	323,681
Lille	430,205	Vieux-Condé	7,014
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		•
Récapi	lulation par	arrondissement	
Dank	erque	366,001	
	brouck		
TIULO		220,010	

Dunkerque			366,001
Hazebrouck			<b>22</b> 6,070
Lille			2,492,549
Cambrai			275,105
Avesnes			154,805
Douai			335,650
Valencienne	S.		471,078

4,321,258

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 10 fr. 09 par habitant.

#### Taxe municipale sur les chiens.

Une loi du 2 mai 1855 a établi une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	n D
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	D D

L'applicatoin de ces taxes faite, en 1862, a donné les résultats suivants:

	Non	bre de cl imposés.		Prod	uits des t	axes.
Arrondissements.	1re caté- gorie.	2° caté gorie	Total.	are caté- gorie.	caté- gorie.	Total.
Dunkerque Hazebrouck Lille	897 619 3019 1393 1716 850 1446	4610 4939 11819 5102 5159 3528 3969	5507 5551 14881 6425 6875 4378 5415	7264 4896 26924 10776 13784 6816 11892	9236 9910 23674 10276 10344 7076 7966	16500 14806 50598 21052 24128 13892 19858
Total	9856	39126	48982	82352	78482	160834

48,847 articles ont été portés à la taxe simple; 60 ont donné lieu à la double taxe, 62 à la triple taxe et 3 à la quadruple taxe pour déclarations inexactes ou incomplètes, ou pour défaut de déclarations.

# ASSISTANCE PUBLIQUE.

## HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1862:

·	PC	PUL ordin	ATIC	ON	]		CETT rdinaire			SES les.	
ĖTABLISSEMENTS-	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Reven dotau		Allocations municipales	Total		DÉPENSES anduelles.	
		Arre	ondiss	semen	i de Du	nke	rque.	-			
Bergues	28	40 40		108	31540 17588		1	31540 17588		26522 17405	1
Bourbourg Dunkerque	32	147		249	50855		38000			88819	d
Gravelines	52 n		. 10		1138	0.1			01	4138	٦,
	"			•				1100	-1	2.30	١
		Arro	ondis:	semen	t d'Haze	bro	uck.				
Bailleul	6	80	20	6	23000	n	4300	27300	w	27154	
Cassel	10	30	30	60	9573	85	2000	11573	85	11973	49
Estaires	n	14	39	4	3488	n	1000	4488	-	4488	
Hazebrouck	4	70	30	4	13796	21	6000	19796	21	18774	45
La Gorgue	10	10		0	79	ก	1620	1620	'n	1620	•
Merville	n	12	20	2	519	'n	4000	4519	n	4495	
Steenvoorde(h.civ.)	n	32	10	32	8325	25		8325	25	8088	,
Steenwerck	10	33	2	35	5601	n	6000	11601	n	11052	
Vieux-Berquin	10	15	,	5	2180	n	500	<b>268</b> 0	•	2675	50
		A	rond	issem	ent de 1	Lille	<b>:</b> .				
Armentières (h.civ.)	21	91	48	160	88257	18	6400	44657	18.	40013	54
La Bassée (h. civil).	3)	36	2	38	11339	07		11339			
Bondues	2	40	9	42	12596	20		12596		11271	9
Comines	22	28		50	17434	67	•	17434	67	17185	
Halluin	33	30			2828		8000	5828		5789	
Haubourdin	5	11	6	22	7742	77	•	7742	77	7469	2
Lille	421		1034		737846	3,	79400	817246	n	851180	
Linselles	n	21	n	21	450		4400	4850		4850	
Quesnoy-sur-Detile	n	36	n	. 36			•	5308	•	5208	9
Roncq	9	20	10			10	2000	2810	•	2809	0
Roubaix	83	248		331	58171		55000	113171	1	111707	
Seclin	21	57	*	78	44215		40000	44215		42507	
Tourcoing	42	113	74	229	39822		40900	80722		80719	
Wambrechies	10	40	n	40				8004		7998	41
Wattrelos	10	36	99	36	11374	74	•	11374	74	.8492	*
li .		10				- 1			- 1		

						_			T		==
	PO	PUL.		N	R :		ETT dinaires			SES les.	
ÉTABLISSEMENTS.	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus	- 1	Allocations municipales	Total.		DÉPENSES annuelles.	
		Arr	ondis	semei	nt de Cai	mbı	rai.				
Cambrai	60	208	57	320	230334	22	10	230334	22	220848	55
		Ar	rondi	sseme	nt d'Ave	sne	s.				
Avesnes Landrecies Maubeuge Le Quesnoy Solre-le-Château	96 " 27	85 74 41	16 •	35	9219 42626 27630	40 24 10	3 1) 2)	25727 9219 42626 27690 570	40 24 10	8242	79
•		Ar	rondi	sseme	nt de Do	<b>u</b> a	i.				
Douai	494	588	,	1082	258997	26	n	258997	26	258995	10
Orchies	12	26	16	54	20391	36	•	20891	36	18396	50
		Irron	dissor	nent	de Valer	ıcie	nnes.				
Amand (Saint-) Condé Valenciennes	70	10	n	10	3426	80		<b>36368</b> 3826 275851	80	34965 3799 288419	15
Totaux	1406	4316	1593	7315	2094949	56	257920	2852869	56	2350770	31

La population des hospices et hôpitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 178 habitants.

rale du département dans la proportion de 1 pour 178 habitants. La dépense de 2,350,770 fr., répartic sur les 7,315 individus entretenus dans les établissements hospitaliers, donne pour chacun d'eux, et pour l'année, une somme moyenne de 321 fr. 37 soit par journée, 0 fr. 98 c.

#### ENFANTS ASSISTES.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes securus temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés

en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers. Le tableau ci-après indique le mouvement de la population de ces enfants et le montant des dépenses auxquelles ils ont donné lieu pendant l'année 1861.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1er janvier ' 1861.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1861.
Dunkerque Lille Cambrai Douai Valenciennes	35 260 30 25 14	17 133 10 30 17	12 106 10 19 6	1 42 "	39 245 30 36 21	1886 05 29353 57 2170 55 2407 72 1246 23
Totaux	364	207	153	47	371	30064 12

Les 371	enfants resta	ant d	u	31	déc	eml	ore:	<b>18</b> 6	<b>1</b> a	ppar	tena	ient	aux
catégories	cı-après :												
Enfants	trouvés.					•			•		2		
	abandonnés										34	.2	
_	secourus ter	npo	raiı	rem	ent							6	
Outre le	es frais de n	oùrr	itu	re e	et p	ens	ions	i ci-	-des	sus r	appe	ortés	. le
départeme	nt et les com	mur	ies	on	t év	à	sup	por	ter (	d'aut	res (	dépe	nses
montant er	semble à 4,	709	fr.	29	) c.			4			•		<b>7</b>
Frais d'i	inspection.			•					_	3.6	00	D	
1)épense	s diverses.	•							•		22		
•										•			

#### BUREAUX DE BIENFAISANCE.

La population indigente du département est évaluée à 226,744 individus, soit à un sixième environ de la population totale du département.

Cette population indigente se divise à peu près comme suit :

Cette population indigen	ite se di	ivise à pe	u j	près	com	me suit:
Veuves et chefs de famil	le surc	hargés d	'en	fant	s.	75,000
Vieillards et infirmes .					•	50,000
Orphelins						4,000
Individus secourus en	cas d	e malad	ie	ou	de	•,
manque de travail						97,744
	Tota	l égal.			-	226,744

Ces indigents sont secourus par les bureaux de bienfaisance qui leur distribuent, surtout en hiver, des aliments, des vêtements et du chauffage.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent en outre, dans beaucoup de communes, des secours de

loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'as-

sistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent en outre de ces administrations les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquesois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

### MONTS DE PIÉTÉ.

### Résumé des opérations de l'année 1861.

	Bergues.	Lille.	Cambrai.	Douai.	Valencienn	TOTAL
Nombre de gages reçus pen- lant l'année Sommes prétées sur ces	74863	238571	27642	27097	58078	426251
Valeur moyenne de chaque	437346	1419574	149859	145697	469300	2614776
urticle	5 f. 84	5 f. 92	5 f. 40	5 f. 38	8 f. 08	6 f. 13
Nombre de gages retirés Sommes recouvrées par les	75116	<b>22</b> 0571	25763	25230	5 <b>07</b> 7 <b>3</b>	397253
légagements	457939	1296945	134704	130253	387270	2407111
Sombre de gages (vendus	-2869	7863	898	990	3647	16267
( renouvelés . Produit des ventes et renou-	2354	4017	1864	1552	4324	14111
reliements.	49677	151822	17686	14075	85653	318913
	}					!U

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est de 2 gages 3/100° par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 33 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3,06 habitants. La valeur moyenne des nantissements retirés est de 6 fr. 06. Les dégagements sont aux engagements dans la proportion de 83

pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre de l'importance des nombres, sont ceux d'octobre, juillet, août et septembre. Ceux qui ont produit le moins sont les mois de février, mars et janvier.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois d'août et octobre, et particulièrement plus rares dans ceux de janvier et

avril.

Le nombre des prêts se divise, par quotité, de la manière suivante: au-dessous de 5 fr., 248,675; de 5 à 10 fr., 135,036; de 11 à 25 fr., 24,142; de 26 à 50 fr., 6,746; de 51 à 100 fr., 3,177; de 101 à 500 fr., 1,377; de 501 à 1,000 fr., 35; au-dessus de 1,000 fr., 7.

CAISSES D ELARGRE.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné, en 1861, les résultats suivants :

VILLES		NOMBRE DE LIVRETS	E DE L	IVRETS		SOLDE	T A	INTÉRÈTS	ABRÉBAGES de rentes	REMBOU effectués pe	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année	SOLDE
les Caisses d'épargue.	Existant au fer. Janvier 1861.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1861.	aux deposants au rer. janvier 1861.	effectues pendant l'année.	alloués aux ùéposants.	perçus par les caisses.	en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	aux déposants au 31 décembre 1861.
Armentières.	766	128	-	98	808	267341	81140	9324	•	8414	64210	285183
Avesnes	1184	311	12	108	1399	447977	267421	16892	£	1855	204234	526201
Bailleul	1221	148	**	76	1327	498714	143221	17539	1304	9230	131834	519714
Bergues	1055	265	-	160	1161	451604	192031	17489	e	6730	140780	513614
Bourbourg.	<del>-</del>	<b>8</b>	-	35	384	109665	28888	4007	175	6923	89579	127337
Cambrai	3948	703	2	779	4077	1199275	433343	43732	192	20209	449878	1206455
Cassel	<del>.</del>	102	es .	97	310	86221	68324	3464	Q	4562	30459	117988
Comines	-	=	-	24	668	123092	45265	1387	•	£	4:062	127703
Douai	6338	1218	6	846	6801	2424618	784243	91240	06	16161	753071	2530958
Dunkerque.		697	2	362	5364	1627328	563661	58315	268	93732	544250	1611891
Estaires.	_	39	٥	20	<b>36</b>	76323	20390	2512	•	•	25505	73719
Gravelines	_	83	က	£	· C 🕈	•	6330	12	•	*	•	6357
Hazebrouck.	. 1115	178	-	8	1203	391516	139207	14213	•	19171	123769	401997
La Bassée	234	26	61	88	257	117532	33259	8977	•	28081	•	127152
Landrecies	•	20	9	99	63	•	12144	င်း	e	•	•	12197
Jille	14196	2153	121	2270	14500	196267	1483551	157138	1781	119787	1508015	• 4608620
Maubeuge.	1726	311	6	273	1773	210999	258904	34834	•	22779	230736	696260
Merville	375	88	۶	75	379	107887	27829	3304	•	865	39629	98396
Roubaix	. 3851	101	'n	561	4056	1676572	790687	63364	257	34505	410858	1733893
Steenvoorde.	62	88	£	40	145	34900	50759	1803		9830	,	77633
Tourcoing.	1808	355	£	270	1983	978364	328076	36789	64 64	13826	214463	1014964
Valenciennes	1087	978	56	806	1267	1625358	504938	22393	•	29811	504322	1651556
	49186	8537	103	6901	51993	76670544	5838009	630946	6887	146571	7990975	18069797
			3									
		,						-		-		

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit:

sume comme suit:	Nombre	<b>a</b>	Moyenne
Dépôts de :	des livrets.	Crédits.	des erédits
500 fr. et au-dessous	34,924	5,062,144	144,95
501 à 800 fr	7,680	4,690,107	610,69
801 à 1,000 fr	5,270	4,784,140	907,80
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le	·		
délai de trois mois	3,297	3,394,662	1,029,62
1,001 et au-dessus exemp- tés par la loi de la réduc-			•
tion	<b>52</b>	138,744	2,668,15
-	51,223	18,069,797	352,75
•			

La moyenne des dépôts par caisse s'établit de la manière sui vante: Armentières, 353 fr.; Avesnes, 376 fr.; Bailleul, 392 fr.; Bergues, 442 fr., Bourbourg, 332 fr.; Cambrai, 295 fr.; Cassel, 326 fr.; Comines, 427 fr.; Douai, 372 fr.; Dunkerque, 300 fr.; Estaires, 281 fr.; Hazebrouck, 334 fr.; La Bassée, 495 fr.; Lille, 325 fr.; Maqueuge, 393 fr.; Merville, 260 fr.; Roubaix, 428 fr.; Steenwoorde, 536 fr.; Tourcoing, 512 fr.; Valenciennes, 335 fr.; Gravelines, 141 fr.; Landrecies, 194 fr.

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1861 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants:

Ouvriers	. 2,634	520,082
Domestiques . 2	. 1,010	159,907
Employés	000	71,678
Militaires et marins ,	. 383	115,751
Professions diverses	. 2,337	<b>527,286</b>
Mineurs	. 1,769	203,128
Société de secours mutuels.	. 11	6,023
	8,537	1,603,855

Le compte des rentes sur l'Etat, achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant:

210 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, an premier janvier 1861, 222 inscriptions, montant ensemble à 4,744 fr.

485 autres titres de rente, d'une valeur totale de 18,635 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 483 déposants.

474 titres montant ensemble à 18,605 fr., ont été retirés par 484 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 233 inscriptions appartenant à 209 titulaires, et d'une valeur de 4,764 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, en 1861, de 23, y compris celle du Câteau, qui n'a commencé ses opérations qu'en 1862.

Quatre nouvelles succursales ont, en outre, été établies à Fourmies, Trélon, Maroilles et Wormhoudt, ce qui porte à douze le nombre des annexes.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre en était, au premier janvier 1861, de 49,186 et

au 31 décembre de 51,223; l'augmentation est de 2,037.

Les versements n'ont pas suivi la même progression. Ils s'étaient éleves, en 1860, à 6,220,470 fr., et n'ont été, en 1861, que de 5,838,092 fr. Toutefois, les intérêts et les arrérages de rentes des capitaux déposés ayant été de 634,635 fr., et les remboursements ne s'étant élevés qu'à 5,907,235 fr., le crédit total des déposants s'est fixé, au 31 décembre, à 18,069,797 fr., ce qui constitue sur l'année précédente, une augmentation de 565,503 fr.

Le solde au dernier jour de l'année représentait 13 fr. 86 c. par

habitant.

Le nombre des comptes ouverts étant de 49,144 revient à un livret pour 25,4 habitants.

## Statistique générale des Caisses d'épargne pour l'année 1860.

Il n'est pas sans intérêt de comparer les résultats de cette statis : tique avec ceux du service dans le département du Nord.

Le nombre des Caisses ouvertes en France était, au 31 décembre 1860, de 433; il était, dans le département, de 20, ce qui fait 1/21° du total.

Le crédit général de 433 Caisses était à la même époque de 377,270,992 fr. Les 20 Caisses du Nord y étaient comprises pour 17,504,776 fr. Ce crédit, qui forme le 21° du total, était le plus considérable de tous les départements après celui de la Seine. Les crédits qui viennent ensuite sont ceux de la Seine-Inférieure qui avait 15.617,000 fr.; du Rhône, 13,176,000 fr.; de Seine-et-Oise, 11,316,000 fr.; de la Gironde, 10,467,000 fr. Aucun des autres départements n'avait atteint 10 millions.

Le nombre des livrets ouverts dans l'ensemble des départements était de 128,122 et le crédit moyen de chacun d'eux, de 309 fr. 71 c. Dans le Nord, ce nombre était de 49,139, soit 4 p. % ou un 1/25°, et chaque livret avait un crédit moyen de 356 fr. 15 c.

La division des livrets et des crédits par quotité était établie pour toute la France comme suit :

	Livrets.	Crédits.
De 500 fr. et au-dessous	74 %	33 %
De 501 à 800 fr	12.	26
De 801 à 1,000 fr	8	23
De 1,001 fr. et au-dessus	5	17
De 1,001 fr et au dessus, exemp	ts	
de la réduction	1	1
	100	100
Dans le département cette division s	e traduisait	ainsi :
De 500 fr. et au-dessous	68 %	28 %
De 501 à 800 fr		27
De 801 à 1,000 fr		26
De 1,001 et au-dessus	6	18
De 1,001 et au-dessus exempts	de	
la réduction	1	1
	100	100

On voit par cette comparaison que les moyennes particulières au département du Nord sont plus faibles dans les crédits inférieurs et plus fortes dans les crédits supérieurs que celles des autres départements.

La répartition des livrets et des crédits par catégorie de déposants donnait pour toute la France les résultats suivants :

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers	. 35	35,6
Domestiques	. 17	14,3
Employés	. 4,8	4,7
Militaires et marins	. 4,5	6
Professions diverses	. 22,6	28,5
Mineurs	. 16	10,5
Sociétés de secours mutuels		0,4
_	100	100

Cette répartition se résumait comme suit dans le département du Nord :

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers	33,1 %	34,1 °/
Domestiques	11,7	9,4
Employés	4,7	4,7
Militaires et marins	5,4	7,6
Professions diverses	24,3	31
Mineurs		13
Sociétés de secours mutuels		0,2
-	100	100

La seule remarque à faire sur ce parallèle est que les dépôts sous les titres de professions diverses et de mineurs dominent davantage dans le Nord que dans les autres départements.

# SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

# Résumé du service pendant l'année 1861.

		SOCIÉTES	
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
Nombre des membres hono- raires des sociétés au 1er jan-			
vier 1861	4,260	52	4,312
Entrés pendant l'année	495	9	504
Ensemble	4,755	64	4,816
Sortis	322	9	331
Reste au 34 décembre	4,433	52	4,485
Nombre des membres actifs au 1er janvier 1861	19,959	14,717	34,676
Entrés pendant l'année	2,953	1,488	4,481
Ensemble	22,952	16,205	39,457
Sortis	2,004	1,523	3,527
Reste au 34 décembre	20,948	14,682	35,630
TOTAL des membres au 31 décembre 4861	25,381	14,734	40,115
Capitaux des sociétés au 1er janvier 1861	215,787	84,881	300,668
Recettes pendant l'année	247,142	167,391	414,833
Total	463,229	252,272	715,501
Dépenses	234,410	171,169	405,579
Reste en caisse au 31 décembre 1861	228,819	81,103	309,922
,		l	

#### SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1861, au nombre de 119 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés.		IBRE mbres parti- cipants	Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins.	Frais pharmaceu- tiques.	Total.
Dunkerque	4 15 78 2 2 7 11	514 730 2122 70 22 390 585	796 2171 12986 177 449 2509 1861	4109 10601 79994 586 1128 12825 11074	1384 1877 15870 877 490 2122 2445	4222 2171 14153 850 354 6179 2105	9715 14649 110017 2313 1972 21126 15624
	119	4433	20948	120317	<b>25</b> 065	30034	175416

Le département compte en outre 192 sociétés non approuvées qui ont dépensé pendant l'année une somme totale de 171,169 fr., qui a été employée en secours aux malades, veuves et orphelins, en pensions, honoraires de médecins, frais pharmaceutiques, frais de gestion et dépenses diverses.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves, qui étaient à la fin de 1860 de 215,788 fr., se sont encore accrues; elles s'élevaient au 31 décembre 1861 à 228,819 fr.

Le département du Nord occupe le troisième rang parmi ceux qui comptent le plus grand nombre de sociétés de secours mutuels approuvées. Les soins de l'administration ne tarderout sans doute pas à le faire arriver au premier.

## INSTRUCTION PUBLIQUE.

#### Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des colléges communaux pendant l'année 1862 :

	Villes où les étab sont situé		me	ents				Pension- naires.	Demi- pension- naires.	Externes.	Total.
LYC	ÉES {Lille Douai					:		200 215	87 62	201 72	488 349
	Dunkerque Bailleul	:						31 46	3 9	139 85	173 140
	Cassel Estaires Hazebrouck			• •	•	:	•	1 7 130	12 10	56 51 75	57 70 <b>21</b> 5
ES.	Armentières Tourcoing							30	12 18	142 186	184 343
COLLÉGES	Cambrai Cateau (Le)	•					:	62 18 46	31 5 3	97 71 53	190 94 102
	Avesnes							46 88	9	105 40	160 134
	Saint-Amand Condé	:			•	•		4 1 135	5 39	96 74 200	105 75
	Valenciennes Totaux		•		•	•	•	1199	311	1743	374

#### INSTRUCTION PRIMAIRE.

## Extrait du rapport sur la situation de ce service.

Le département du Nord possède actuellement 1,116 écoles communales, c'est-à-dire vingt écoles de plus que l'an dernier. Cette augmentation a porté entièrement sur les écoles de filles, dont dix ont été ouvertes dans des communes qui n'avaient antérieurement que des écoles mixtes et les dix autres déjà existantes comme écoles libres sont devenues communales.

Écoles de filles.	•	٠	•	•	•	· Tak		•	•	_	416 + 446
	•	•		•	•	•	•	•	•	٠	244
Écoles publiques o	le g	arç	ons.		•		•	•	•		456
Les écoles se com	pose	ent	ainsi	i :							

La séparation des sexes dans les écoles, qui est l'objet de nos constantes préoccupations, s'est donc effectuée dans dix communes qui n'avaient que des écoles mixtes.

Parmi les écoles de garçons ou mixtes, 638 sont dirigées par les Instituteurs laïques, dont:

75	ont un m	inimum	de	traiteme	nt de				1,500 fr.
75		_					•	•	1,200
100		_		-					1,000
200		_		_					800
1		:-:		J. COO C	_ ~:	4	14-		 li

et les autres un minimum de 600 fr. qui est dépassé pour plusieurs d'entre eux; 56 par des Instituteurs congréganistes; et 6 écoles mixtes sont confiées aux soins de religieuses. Il y a 192 écoles publiques de filles dirigées par des la ques et 224 écoles congréganistes.

Le nombre des enfants inscrits aux registres matricules des écoles publiques, a été, en 1861, de 140,616 ou 44 élèves de plus que l'an dernier. Cette population se décompose en 72,155 garçons et 68,461 filles, dont 7,744 ou un peu plus du dixième suivent les écoles mixtes.

On compte 55,739 garçons dans les écoles laïques, et 16,416 dans les écoles congréganistes.

Pour les filles, 28,051 suivent les écoles laïques, et 40,410 les écoles congréganistes.

Outre les écoles publiques, le département compte 363 écoles libres ainsi décomposées :

Ecoles laïques de garçons					82
Mixtes					3
Écoles congréganistes de garçons					<b>2</b> 3
Ecoles laïques de filles	•	٠	•	•	137 118
	Tota	. 1	•	•	363
	TOIS	и.	•	•	อบอ

Il y a donc sept écoles libres de plus que l'an dernier. Ces écoles réunissent les nombres suivants d'élèves :

Caraana	( Ecoles laïques				4,927
Garçons.	l Congréganistes			•	4,181
Filles.	\ Laïques		•		8,202
rines.	l Congréganistes	•			13,833
	Total.				. 31,143

Ou 1,902 élèves de plus que dans la précédente année. Ces écoles sont généralement dans des conditions passables ou bonnes. En réunissant la population des écoles libres à celle des écoles communales, on obtient 171,759 élèves ou 1,946 de plus que le

chiffre du précédent rapport.

Si on veut avoir la totalité des élèves qui, à des degrés divers, ont reçu l'enseignement primaire en 1861, il convient d'ajouter au total précédent 6,946 adultes et 10,485 apprentis qui ont suivi un enseignement spécial. Il faut donc porter la population des écoles du département à 189,180, nombre inférieur au sixième, mais supérieur au septième de la population du département que le dernier recensement porte à 1,303,380. On évalue cependant encore à 11,606 le nombre des enfants qui sont parvenus à l'âge de treize ans sans avoir fréquenté les écoles et sans avoir reçu d'instruction dans la maison paternelle.

Le nombre des salles d'asiles publiques est de 104, dont 29 dirigés par les laïques et 75 par des religieuses. Nous avons en outre 24 asiles libres laïques et 60 congréganistes. Dans ce nombre, trois sont spéciaux aux garçons et quatre n'admettent que les filles. Il n'y a pas cette année d'accroissement dans le nombre des asiles, et plusieurs communes importantes ont résisté jusqu'ici aux pressantes invitations de l'administration qui appelait leur attention spéciale sur l'avantage qu'elles procureraient ainsi à la population peu aisée. Lille en a ouvert deux nouveaux et en édifie un troisième.

Les asiles publics sont fréquentés par 19,845 enfants et le nombre

des garçons y est à peu près égal à celui des filles.

Les asiles publics reçoivent 8,281 enfants.

Nous comptons donc en tout 28,126 enfants dans les asiles.

## Partie pédagogique.

La direction des écoles est en progrès, et les rapports journaliers, comme les rapports généraux de MM. les Inspecteurs primaires constatent les efforts des Instituteurs pour l'amélioration de leurs procédés, une distribution plus méthodique des exercices et un meilleur emploi des moyens disciplinaires. L'amélioration de leurs traitements a ranimé leur ardeur et l'espoir de l'avancement a doublé leur activité. Ils sont devenus plus réguliers et plus exacts, ils font leurs efforts pour conserver plus longtemps leurs élèves, pour obtenir des succès, certains qu'il leur sera tenu compte de leur bonne volonté. Aussi l'ensemble des classes est meilleur, le travail y est mieux ordonné et il y a plus de régularité dans la fréquentation des classes.

Le programme du 20 août 1857 est généralement suivi dans les écoles laïques et le cours d'études du journal des Instituteurs qu'ils ont adopté en grand nombre, les a puissamment aidés dans leur tâche et a déterminé des progrès sérieux quand il a été suivi avec

discernement.

Presque partout l'enseignement religieux est donné à la satisfaction de MM. les Curés, et au moment de la première communion, les Instituteurs n'hésitent pas à donner à cette partie de l'enseignement le temps nécessaire pour assurer une bonne préparation.

L'enseignement de l'histoire sainte ne se borne plus dans les bonnes écoles à quelques leçons apprises par cœur sans explications; les narrations et les lectures du maître, faites de manière à captiver l'attention des enfants et reproduites par eux, leur gravent mieux dans l'esprit les faits saillants et les enseignements moraux qu'on en déduit.

La lecture a fait des progrès notables, et bien qu'il y ait encore beaucoup à gagner sous le rapport de la prononciation au milieu des patois si divers de nos campagnes, elle devient cependant plus nette et plus intelligente.

L'écriture est toujours la partie qui laisse le plus à désirer, elle manque encore trop souvent de principes et les Instituteurs n'attachent pas encore assez d'importance à cette partie du programme. Cependant nous avons pu envoyer à l'exposition de Londres un assez bon nombre de pages d'un mérite réel comme travail des élèves.

L'enseignement de la langue française a gagné dans un trèsgrand nombre d'écoles et principalement dans les écoles laïques de Lille depuis que nous avons obtenu dans cette ville la division des classes et l'adjonction d'un ou de plusieurs maîtres à l'Instituteur.

L'arithmétique est en progrès dans la plupart des écoles de garçons et dans un grand nombre d'écoles de filles.

Les leçons de couture se donnent avec régularité dans les écoles de filles et dans un très-grand nombre d'écoles mixtes dans lesquelles la femme ou la fille de l'instituteur, ou des personnes payées par les communes, en font l'objet d'un enseignement régulier. On s'attache de plus en plus aux travaux d'utilité pratique. Les écoles de jeunes ouvrières de fabrique, sur la recommandation de M. le Préfet, consacrent aussi deux leçons par semaine à l'apprentissage des travaux d'aiguille, et on est assez rapidement parvenu à triompher de la résistance qui avait d'abord accueillices prescriptions si utiles, et dans les écoles de Tourcoing où l'on réunit près de sept cents jeunes filles des fabriques, les directrices ont dû, pour procurer aux élèves des ouv rages qu'elles n'apportaient pas, leur imposer la tâche d'achever les vêtements qu'elles portaient sans s'être donné la peine d'y raettre la dernière main.

L'enseignement facultatif ne se do ine complètement que dans un petit nombre d'écoles des villes et dans quelques pensionnats L'histoire et l'arpentage font, d'ans quelques écoles communales l'objet de leçons données à un petit nombre d'élèves, et pour l'his-

toire surtout, il donne très-peu de résultats.

Les notions d'agriculture et d'horticulture sont données avec fruit dans quelques écoles, mais nous n'arriverons à des résultats complets que quand l'école normale aura pu éclairer, par une pratique bien suivie, l'enseignement théorique qu'elle donne à ses élèves, et que les Instituteurs seront mis en possession de jardins ou de cultures suffisamment étendus.

L'enseignement du chant demeure toujours trop limité, et si nous avons pu constater quelques progrès dans cette branche d'enseignement, nous sommes encore loin de le voir se généraliser

autant que nous le désirerions.

Nous avons donné tous nos soins au développement des réunions dominicales dans les écoles de filles, et les résultats de nos instances ont été souvent heureux.

#### Asiles.

La direction des asiles est encore loin d'être partout soumise à des règles, et les méthodes rationnelles ne s y introduisent pas toujours aussi facilement qu'on le voudrait. Trop souvent les exercices ne sont pas assez variés, les enfants restent trop longtemps au gradin, et on s'adresse plus à leur mémoire qu'à leur intelligence. Cependant des améliorations sérieuses ont été constatées dans plusieurs établissements, et nous regardons comme un devoir de signaler les succès obtenus par la congrégation de l'Enfant-Jésus de Lille dont les religieuses se sont livrées au travail le plus assidu pour se pénétrer de l'esprit des bonnes méthodes, et dirigent avec tout le talent désirable les asiles confiés à leurs soins.

#### Ecole normale.

L'école normale de Douai est maintenant pourvue d'un champ d'expériences de 90 ares où l'on a commencé à prendre des dispositions nécessaires pour compléter par une application intelligente les leçons théoriques dont les résultats ont été peu satisfaisants jusqu'ici.

Une maison contiguë à l'école a été acquise pour le logement de.M. l'aumônier qui pourra se mêler ainsi plus intimement à la vie des élèves, et prendre une part plus active à la direction

morale.

Le personnel des élèves a été porté à soixante à partir du mois d'octobre dernier et se trouve ainsi plus en rapport avec les besoins du service.

L'école est dirigée avec talent, de manière à donner les plus sérieuses garanties au double point de vue moral et intellectuel, et nous avons lieu d'être également satisfaits des progrès de l'édu-

cation et de l'instruction des élèves.

L'enseignement, sauf pour le dessin, qui laisse toujours à désirer, est donné d'une manière complète; les examens pour la lecture, l'écriture et la langue française ont montré que si tous les élèves ne possèdent pas au même degré les connaissances qu'on doit exiger d'eux, ils ont tous fait des progrès sérieux et en rapport avec les ressources de leur intelligence. J'ai été particulièrement satisfait des progrès en arithmétique et en arpentage.

Au cours normal d'institutrices, les dames de Flines continuent à se montrer dignes à tous égards de la confiance du département et elles s'acquittent de leurs fonctions avec un zèle et un dévouement

au-dessus de tout éloge.

Dans les deux établissements, l'exercice des élèves aux écoles annexes sous la direction des maîtres et des maîtresses leur assure une connaissance assez complète des procédés d'enseignement.

### Brevets de capacité.

Dans ses deux sessions d'examen pour le brevet de capacité, la commission d'examen a eu à interroger, en 1861, 137 candidats, 59 ont été reconnus aptes au brevet élémentaire, et parmi eux 17 ont obtenu la mention de quelques unes des matières comprises dans le 2° § de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, trois ont obtenu le brevet complet.

Sur 93 aspirantes inscrites, la commission en a déclaré 29 dignes du brevet de second ordre, dont 7 avec mention de quelques-unes des matières facultatives, et 12 ont été jugées dignes du brevet de

premier ordre.

La connaissance des procédes d'enseignement fait toujours défaut chez les candidats et les aspirantes qui n'ont pas été formés dans les écoles normales, Le style est aussi une partie toujours plus faible chez les candidats que chez les aspirantes.

Enfin, le nombre des brevets complets chez les jeunes gens est très-petit relativement au nombre des brevets de premier ordre ac-

cordés aux jeunes personnes.

# Inspection.

MM. les Inspecteurs primaires, dont le nombre a été porté à sept, remplissent avec ardeur et intelligence une tâche souvent pénible dans nos arrondissements si populeux et je n'ai qu'à me louer du du concours régulier et empressé qu'ils prêtent généralement à l'inspection académique.

Les encouragements que le Conseil général a bien voulu leur

accorder ont été pour eux un motif pour redoubler de zèle.

Bon nombre de délégations cantonales continuent à remplir leur importante mission avec un zèle au-dessus de tout éloge et ont puissamment contribué à l'amélioration de l'instruction primaire. Nous serions heureux qu'elles voulussent bien toutes s'assujettir à des réunions régulières et nous adresser leurs rapports auxquels le

conseil départemental attache le plus haut intérêt.

En résumé, nous avons chaque aunée à constater un accroissement dans la population des écoles, les élèves s'y montrent de plus en plus assidus et les maîtres font les plus sérieux efforts pour perfectionner leurs méthodes et améliorer leur enseignement. Les enfants seuls de nos fabriques, bien que la loi pour leur instruction soit généralement observée, ne peuvent, dans une heure de classe, acquérir une instruction sérieuse quand ils n'ont pas préalablement reçu des notions de lecture et d'écriture, et nous ne pouvons que remercier le Conseil général d'avoir bien voulu appuyer le vœu que nous émettions l'an dernier de voir reculer jusqu'à onze ou douze ans l'âge d'admission des enfants dans les manufactures.

# PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publies du département pour l'année 1860 se sont élevés à la somme de 80,702,193 fr., suivant le détail ci-après:
Contributions directes
Enregistrement. 10.608 580
Produits des sorêts et de la pêche
Douanes et sels
Contributions indirectes
Postes
Produits éventuels affectés aux dépense du departement . 678,530
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles. 508.274
Produits divers
Total 80,702,193
Les mêmes produits pour l'année 1859 ont été de 88,638,335
La différence en moins pour 1860 est de
Cette diminution porte presque tout entière sur les contributions indi-
rectes et les douanes.
Les produits de ces divers services se sont élevés en 1860 pour tous les départements de l'Empire, l'Algérie et les Colonies à 1,719,644,241 fr. Si on
compare à ce chiffre les reveous perçus dans le département du Nord, dont
le montant est de 80,702,193fr., on voit que le département fournit plus du
vinatième des recettes du Trésor.
La proportion de ces revenus par rapport au total de chaque nature de
nradnite e'établit comme suit. Contributions directes 30°. Enregistrement
produits s'établit comme suit : Contributions directes, 30°; Enregistrement, 36°; Forêts, 21°; Douanes et Sols, 9°; Contributions indirectes, 16°;
Postes, 36°; Produits éventuels, 31°; Retenues, etc., pour pensions, 25°;
Produits divers, 41°.
Deux seuls départements, ceux de la Seine et de la Seine-Inférieure;
fournissent des recettes supérieures à celles du département du Nord. Dans
la Seine-Inférieure le produit total est de 81,334,000 fr.; la différence en
plus sur les recettes du Nord n'est que de 632,000 fr.
Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administra-
tions financières du département pour 1860,
Les rôles des contributions directes de l'exercice se sont élevés en totalité
à 16,070,425 fr., savoir:
Contribution foncière
Personnelle et mobilière,
Portes et fenêtres
Putentes
Taxe du premier avertissement aux contribuables 21,513
Total (1) 16,070,425
Le montant des contributions directes a été, en 1859, de 15,587,607
Différence en plus en 1860 82,818
(1) Cette somme de 16,070,425 fr se répartit comme suit
Fonds du trésor 9,605,531
Centimes départementaux et communaux . 6,464,891
Somme égale 16,070,425

Le nombre des patentés a été en 1860 de 60,444. Ce nombre représente le 28° des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,678,377.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière. — Centimes généraux, fonds de secours et de non valeurs, 2; centimes départementaux, 37,4; centimes communaux, 45,9; total: 85,3.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 20; centimes départementaux, 37.4; centimes communaux, 34,2; total: 91,6.

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 18,8; centimes départementaux, 12,4; centimes communaux, 30,7; total: 51,0.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 15,8; centimes départementaux. 12,6; centimes communaux, 27,3; total: 55,7.

#### ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

- / Enregistrement, y compris le décime pour franc	8,406,587
🚨 . Greffes, idem	90,030
를 (Greffes, idem 본동(Hypothèques, idem	72,475
Amendes de toute nature idem	106,128
Ħ ≝ Décime pour franc (loi du 14 juillet 1855)	3,289
원 절 \ Décime pour franc sur des attributions des gressiers	,
Enregistrement, y comprise decime pour franc.  Greffes, idem Hypothèques, idem  Amendes de toute nature idem Décime pour franc (loi du 14 juillet 1855) Décime pour franc sur des attributions des greffers les droits de greffe (loi du 6 prairial an VII).  Passeports et permis de chasse.  Recouvrements des frais de justice.  Idem de poursuites et d'instances.	2,253
Passeports et permis de chasse	87,158
Recouvrements des frais de justice	122,614
Idem de pour suites et d'instances.	2,522
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies.	55
Timbre	4,262,485
n- 1 1 1	5,399
Produits des terrains des fortifications et des bâti-	0,000
mente militaines	140,741
ments militaires	140,741
Dominages-interets adjuges a 1 Ltat, autres que ceux	
concernant les forêts et la pêche	993
Rentes (arrérages et rachats)	73 <b>8</b>
concernant les forêts et la pêche Rentes (arrérages et rachats) Prix de vente du mobilier et créances exigibles. Epaves, déshérences et biens vacants Domaines et bois engagés ou échangés. Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures Produits de l'ancien domaine extraordinaire	1,740
Epaves, déshérences et biens vacants	9,437
Domaines et bois engagés ou échangés	
Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850	
et antérieures	97,597
Produits de l'ancien domaine extraordinaire	. •
Produits des biens de l'ancienne dotation de la	
couronne	•
\ Recettes de diverses origines, y compris les reliquats	
' sur les biens des communes	825
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant	
	195,506
des ministères	200,000
l'Etat	• •
Total	10,608,580
Iotai	10,000,000
Les produits de 1859 se sont élevés à	10,578,004
The Tarrest and to a second contains at 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	,0.0,004
Différence en plus en 1860	30,576

#### PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

# Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1860 effectuées par les agents forestiers.

38,744 530 8,995 4,710 1,034 12,755 2,531 3 1,302	Chablis, plants, sur-mesures, etc Fruits, semences et herbes Minerai, terres, pierres et sables Redevances et indemnités Recettes diverses et imprévues Location de la chasse Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc) Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855) Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dansles bois del'Etat, etc. Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la
599	chasse, de la pêche, etc
1,942	Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois
2,041,531 1,851,612	Total Les produits de 1859 avaient été de
189,919	Différence en plus en 1860

#### DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1860.

_	,	Marchandises diverses Tabacs de santé ou d'habitude Sucres des colonies françaises étrangers	15,900,733 9,340 216,488 9,328 410,640
		A reporter	16,544,529

Report	16,546,529 274
à l'entrée ( Droit et demi-droit de tonnage des bâti-	
des   ments français et étrangers	191,142
Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés	
et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons	18,048
	10
Quart et trois quarts des consignations faites en ga- rantie de la réexportation des voitures de voyageurs	917
Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	9 ( 2 9
Droit de timbre	<b>2,453</b> · 63,077
Fonds recus des communes pour subvenir aux frais	
ou revenant de l'étranger	1,375
des navires. — Droits de sortie des colonies fran-	
çaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt	1,790
Recettes accidentelles	1,164
Produit des amendes et confiscations	103,606 <b>48</b> ,91 <b>2</b>
Taxe de consummation des sels	923,862
Total	17,903,149
Ces produits appartiennent : 1.º à la direction de Dunk 7,217,042 francs, et à chaque principalité de cette direct le détail ci-après :  Principalité de Dunkerque	cion, suivant
Total	7,217,042
2.º A la direction de Lille, pour 3,839,410 francs, et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :  Principalité d'Armentières	2.000.742
3,839,410	3,839,410
8.º A la direction de Valenciennes, pour 6,846,697 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après:	
Principalité de Condé	
de Feignies 1,275,381	
de Jeumont	
6,846,697	6,846,697
Total	17,903,149
Les douanes ont produit en 1859	
	3,458,564
Cette différence provient de la diminution des tarifs.	

#### CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1860.

Political Control 2000	
Boissons. Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	
Boissons. eaux-de-vie et liqueurs	4,132,684
( Droit de fabrication sur les bières	5,354,165
Sels	92,462
Sucre indigène	11,256,315
/ Licences de toute espèce	265,816
Navigation sur les rivières et canaux	966,180
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et usten-	
siles.  Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises.  Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales.  Timbre des expéditions et quittances délivrées  Cartes à jouer.  Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.  Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies.  Droits de dénaturation sur l'alcool.  Recettes extraordinaires.  Produit des amendes et confiscations.  Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres.	47,992
Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix	
de transport des marchandises	120,916
Garantie des matières d'or et d'argent et argues impé-	
iales	11,894
Timbre des expéditions et quittances délivrées	170,9 0
Cartes à jouer	11,400
Freievement sur les communes pour trais de caserne-	440.007
ment Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs	113,885
Fortion du tresor dans la repartition du prix des tabacs	4 000
et des poudres saisies.	1,329
Droits de dénaturation sur l'alcool	11
Recettes extraordinaires	175,530
Produit des amendes et confiscations	25,415
Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	45,872
- I muchinice pour mais de surventance des enfrepois	0 0#7
de sucre.	8,375
Recouvrements sur avances pour divers services	84,720
Tabacs	6,642,522
Poudres	229,811
Total	29,762,354
Les produits de 1859 se sont élevés à	35,264,137
Différence en moins en 1860	5,501,783
Elle a presque entièrement pour cause la diminution des sucres.	aroits sur les
POSTES.	
Bassing and affective our les modules des mostes mondant	l' ann de 4960
Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant	annee 1000.
Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	1,730,784
Droit de 2 p. 90 sur les envois d'argent	39,379
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent	
les valeurs cotecs	15,760
Recettes accidentelles	2,082
Total	1,788,005
Les produits de 1859 avaient été de	1,721,525
Différence en plus en 1860	66,480
_	

#### PRODUITS ÉVENTUELS.

# Développement des produits éventuels du service départemental qui ont été appliqués aux dépenses de l'exercice 1860.

	Produits éventuels affectés aux dé- penses ordinaires	3,263
Produits éventuels ordinaires.	tives	101
	culières pour travaux de routes . Emprunts autorisés par des lois spé-	<b>37,</b> 566
Contingents commu	ciales	346,000
pour travaux des c	hemins vicinaux de grande communi-	291,600
	Total	678,530

#### PRODUITS DIVERS.

# Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1860.

m a company of the second of t	440 51-
Taxe des biens de main-morte	109,546
Produits des mines	250,118
Droits de la vérification des poids et mesures	82,241
Produit de la taxe des brevets d'invention	38,865
maires	10,892
Produits destinés au service de l'instruction primaire Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de	589
la guerre	47,824
Desette de dimensitablissements endaines	
Recettes de divers établissements spéciaux	17,083
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par	
l'ordonnance du 31 mai 1838	312,148
Recettes par divers débets de comptables et créances litu- gieuses non comprises dans l'actif de l'administration des	
finances	821
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de	V
force et de correction	210,109
Produit des taxes de la télégraphie privée	144,417
Divers produits	116,697
Divoro production	110,001
Total	1,341,343

#### CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1862.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement:

Arrondissements.	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	TOTAL.
Dunkerque Hazebrouck Lille	465044 415280 1310465	111684 85446 452298	112944 84665 593706	184256 78593 1180632	873928 664004 3537101
Cambrai	572773 643838 466420	135416 120918 102065	129532 115723 1039 <b>5</b> 0	221278 218781 156649	1058999 1099260 829984
Valenciennes	628387 4502207	1160924	1282584	288066	9273970

# AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des recoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer:

Récoltes en grains faites en 1862 dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplue, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 4862,	Produit par hectare en 1862.	Produit total de chaque espèce de grains en 1862.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1862.
70- III		Hect.			Hect.	Hect.	/ Kilog
Froment	138039	1,87	12,65	12,73	23,81	3286503	77 "
Meteil	11884	2,18	14,75	9.66	21,07	250423	73 "
Seigle	9516	1,88	13,54	11,89	22,37	212910	73 »
Orge	12825	2,37	18,16	17,46	41,39	530814	59 n
Epeautre	3678	2,86	15,92	15,92	45,55	167528	63 n
Sarrazin	54	1,78	15 n	15,64	27,85	1504	62 r
Avoine	45592	2,73	17,69	20,63	56,33	2568273	45 n
Légumes secs	14935	2,42	10,23	8,01	19,39	289614	81 n
Autres menus grains	9998	2,53	14,30	7,19	18,19	181861	71 "
Totaux	246521					7489430	

393

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.  Arrondissement de Dunkerque id Hazebrouck id. Lille id. Cambrai id. Avesnes	17,328 20,158 25,233 26,100 18,805	h. 20 65 24 n 25 39 22 76 23 n	h.   357,873   483,792   640,472   594,036   432,515
id. Doual id. Valencienucs	14,316 16,099	22 87 27 71	327,343 450,472
Totaux	138,039	23 81	3,286,503
MÉTEIL.  Arrondissement de Dunkerque id. Hazebrouck id. Lille id. Cambrai id. Avesnes id. Douai id. Valenciennes	24 114 1,338 720 9,324 119 245	20 89 13 08 25 44 21 20 20 ** 23 ** 24 **	4,429 1,491 34,042 15,264 186,480 2,837 5,880
Tolaux	11,884	21 07	250,423
\$EIGLE. Arrondissement de Dunkerque	667 329 1,013 2,130 1,813 1,183 2,380	18 24 20 x 24 62 20 80 21 n 21 n 26 n	12,167 6,580 24,937 44,304 38,073 24,943 61,906
Totaux	9,516	22 37	212,910
ORGE.  Arrondissement de Dunkerque	2,118 92 475 5,560 2,418 701 1,461	40 73 29 60 40 90 42 90 25 n 42 n 64 n	86,278 2,723 19,431 238,524 60,450 29,904 93,504
Totaux	19,825	41 39	\$30,814

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare	Produit total.
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque	4,763	53 96	257,042
id. d'Hazebrouck .	3,168	53 20	169,538
id. Lille	7,683	57 70	443,310
id. Cambral	7,910	54 83	433,705
id. d'Avesnes	11,366	51 .	579,666
id. Douai	5,723	60 n	346,482
id. Valenciennes	4,979	70 »	348,530
Totaux	45,592	56 33	2,568,273
LĖGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque	1. 2,424	15 51	47,549
id. d'Hazebrouck	8,359	17 25	144,160
id. Lille	1,601	27 45	43,954
id. Cambrai	875	22 71	19,871
id. d'Avesnes	436	15 *	6,540
id. Douai	865	21 0	18,165
id. Valenciennes	375	35 n	9,375
Totaux	14,935	19 39	289,614

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

N A T U R E des		litres de gi	PROXIMATI rains annue saire.		TOTAL des
GRAINS.	ture des	ture des animaux domestiq.	les	brasseries et autres usages.	BESOINS annuels.
Froment Méteil Seigle Orge Epeautre Sarrasin Avoine Légumes secs Autres menus grains	3043560 .165045 58582 122 27566 7 128295	10055 1615 145216 30313 1247 7078 2073318 190372 104085	260552 7436 17558 24917 10841 54 120167 34321 23812	7740 10 99344 792782 14034 * 64800 * 2713	3321907 174106 320700 848134 53388 7132 2258285 352988 135822
Tolaux	3428382	2563299	499658	981423	7472762

D'après ces tableaux,	les	gra	ains	r	éco	ltés	en	18	<b>62</b>	ont donné un
nombre d'hectolitres de Les consommations ét	ant	de	•	•	•		:	•	:	7,489,430 7,472,762
Il résulte un excédant	de			•		•				16,668

Equivalent au 450° du montant des produits.

## POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1862, un nombre de 17,805 hectares qui ont produit chacun en moyenne 165 hectolitres 33 litres, ce qui fait pour la totalité. 2,943,716 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants . . 1,882,502 Pour celle des animaux domestiques . 515,049

Pour les sémences Pour les distilleries , etc			282,740 11,321	2,691,612
Les produits de 1862 pro un excédant de				252,104

La clémence de l'hiver de 1861-1862, et ueuceur hâtive du printemps, ont été exceptionnellement favorables a la végétation des céréales. Les campagnes de nos contrées présentaient, en effet, dès le mois d'avril et de mai, les plus belles apparences et promet taient les plus riches produits. Ces espérances n'ont pas été déçues. Des pluies et des orages survenues pendant l'été ont un peu nui, il est vrai, à la floraison et à la maturation des grains, et ont même, pour un moment, inspiré quelques craintes, mais des jours meilleurs n'ont pas tardé à succéder à ces intempéries et la moisson a pu s'accomplir dans d'excellentes conditions. Comme on peut le voir par les tableaux qui précèdent, la récolte de 1862 a fourni, 7,489,430 hectolitres de grains et farineux, et dépasse celle de 1861, dont le rendement avait été de 6,117,479 hectolitres d'une quantité de 1,371,951 hectolitres. Le froment, le méteil et le seigle présentent seuls une différence en plus de 915,000; les avoines, de leur côté , donnent un excédant de 253,000 hectolitres.

La culture des pommes de terre a eu un succès plus remarquable encore. Du nombre de 1,676,257 hectolitres, auquel il s'était arrêté en 1861, le produit s'est élevé, en 1862, à 2,943,716, ce qui fait 1,267,459 hectolitres ou 76 p. °/<sub>o</sub> en plus.

A la différence des autres années, le département, dont les produits sont ordinairement inférieurs aux consommations, possède,

cette fois, d'importants excédants disponibles.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants du départemet est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 25 litres; seigle, 10 litres ; épeautre, 8 litres ; légumes secs, 12 litres ; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. — Total par individu et par année : 4 hectolitres 25 litres.

## DRAINAGE.

Les opérations de drainage: ontinuent à se multiplier dans le département. La superficie des terres drainées qui était, à la fin de l'année 1860, de 13,529h 06a 69°, s'élevait, au 31 décembre 1861, à 18,442h 08a 39°, ce qui fait une différence en plus, pour l'année 1861, de 4,912<sup>h</sup> 01<sup>a</sup> 71<sup>c</sup>. La situation par arrondissement est indiquée dans le tableau suivant:

		TER	RA	INS	DRAI	nés			T	OTAUZ	ζ.	
Arror dissements.	AV	ANT 18	_	E	N 1861	Ī	_		_		_	
ALLY LOC DOMESTICS	Nombre de proprié- taires.	Sur	fac	ə.	Nombre de proprié- taires.	Sur	Nombre de proprié- taires.	Surfa		ə. —		
Dunkerque Hazebrouck Lille Cambrai Avesnes Douai Valenciennes	704 364 180 118 694 177 432	5462 1284 1156 524 4054 482 862	41 85 82 53 80	20	329 375 107 73 611 83 108	1451 974 345 226 1475 178 260	99 24 ,, 86 ,,	10	1033 739 287 191 1305 260 540	6614 2259 1502 750 5530 660 1123	40 09 82 39 80	95 90
	2669	13529	06	69	1686	4912	01	70	4355	18441	08	39

Les terres drainées appartiennent à 4,355 propriétaires, ce qui fait un peu plus de 4 hectares pour chacun d'eux.

## FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

## ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — Bourbourg, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras; le mardi avant la fête de l'Ascension; franc marché le premier mardi de chaque mois. — Dunkerque, le 1<sup>er</sup> janvier, quinze jours; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — Esquelbecq, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — Gravelines, le 15 août, neuf jours. — Herzeele, le 15 août, un jour. — Hondschoote, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le deuxième dimanche de

juillet, cinq jours. — Warhem, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — Wormhoudt, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

## ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — Caestre, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — Cassel. les 1er, 3°, 5°, 7°, 9° et 14° jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. - Estaires, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — La Gorgue, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — Hazebrouck, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour; le lundi après le 12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour ; le lundi de la Toussaint, un jour. - Merville, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. - Morbecque, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. - Steenvoorde, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. Steenwerck, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

#### ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois. — La Bassée, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — Comines, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — Cysoing, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième

jeudi de chaque mois, un jour. — Haubourdin, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — Lannoy, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — Lille, le 26 août, quinze jours. — Roubaix, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — Seclin, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — Templeuve, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — Tourcoing, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille (Wazemmes), le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

#### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, le 1er mai, neufjours; le 28 octobre, neufjours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — Le Câteau, le 22 septembre, neufjours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — Catillon, franc marché le 10 de chaque mois. — Crèvecœur, le 25 juin, un jour. — Gouzeaucourt, le 8 de chaque mois, un jour. — Solesmes, franc marché le 4 de chaque mois. — Walincourt, le 12 avril, un jour; le 22 octobre, un jour.

## ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois d'avril et d'octobre , un jour. — Avesnes, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le premier septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois.—Bavai, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour. — Berlaimont, le 17 de chaque mois, un jour. — Cousolre, le 18 de chaque mois, un jour. — Etrœungt, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — Felleries, le premier mercredi de chaque mois. — Fourmies, le premier lundi de chaque mois, un jour. — Gommegnies, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. - Landrecies, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. - Maroilles, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour.—Maubeuge, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour. — Prisches, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. —

Le Quesnoy, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — Solre-le-Château, le premier mars, un jour; le premier octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — Tréton, le dernier lundi de ehaque mois, un jour. — Wignehies, le dernier mardi de chaque mois.

#### ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour.— Marchiennes, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.— Orchies, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

#### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — Bouchain, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — Condé, le premier octobre, neuf jours. — Valenciennes, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

## MARCHÉS HEBDOMADAIRES.



## ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — Bergues, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — Bollezeels, mercredi. — Bourbourg, mardi et vendredi; mardi pour les grains. — Brouckerque, dimanche. — Cappellebrouck, dimanche. — Dunkerque, mercredi et samedi; samedi pour les grains. — Esquelbecq, dimanche, mercredi et samedi. — Ghyvelde, jeudi. — Gravelines, mercredi et vendredi. — Herzeele, dimanche. — Hondschoote, mardi et vendredi. — Les Moëres, dimanche et mercredi. — Looberghe, jeudi. — Loon, jeudi. — Pitgam, dimanche. — Rexpoëde, jeudi et dimanche. — Volkerinchove, jeudi. — Warhem, dimanche. — Wormhoudt, mercredi.

## ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailloul, mardi pour les grains. — Caestre, dimanche pour les légumes. — Cassel, jeudi pour les grains. — Estaires, mércredi et

jeudi; jeudi pour les grains. — Hazebrouck, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — Houtkerque, mercredi. — Merville, tous les jours; mercredi pour les grains. — Steenwoorde, samedi pour les grains. — Steenwerck, vendredi pour les menues denrées et grains.

## ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annæullin, mardi pour les fruits, légumes et comestibles. — Armentières, lundi, vendredi et samedi; lundi pour les grains. — La Bassée, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — Comines, lundi et jeudi. — Cysoing, mardi et samedi. — Fournes, vendredi. — Halluin, samedi. — Haubourdin, mardi et samedi. — Lannoy, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — Lille, mercredi et samedi; mercredi pour les grains. — Linselles, vendredi. — Pont-à-Marcq, vendredi. — Quesnoy-sur-Deule, jeudi. — Roubaix, mardi, jeudi, samedi et dimanche, — Seclin, samedi. — Tourcoing, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — Wattrelos, dimanche et jeudi. — Lille (Wazemmes), mardi et vendredi. — Willems, vendredi.

#### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — Cambrai, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — Clary, vendredi. — Le Câteau, mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains. — Maretz, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — Masnières, vendredi. — Solesmes, samedi. — Walincourt, vendredi.

## ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — Bavai, mardi et vendredi. — Berlaimont, mardi et samedi. — Etræungt, jeudi. — Fourmies, mercredi et samedi. — Jeumont, jeudi. — Hautmont, mardi et vendredi. — Landrecies, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — Maroilles, mardi et vendredi. — Maubeuge, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — Le Quesnoy, mardi et vendredi. — Sars-Poteries, jeudi. — Solre-le-Château, mardi et vendredi. — Trélon, lundi.

#### ARRONDISSEMENT DE DOUAL.

Aniche, vendredi. — Auberchicourt, mardi. — Douai, tous les jours, mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — Fenain, mardi. — Marchiennes, samedi. — Orchies, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — Somain, jeudi.

## ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNÈS.

Saint-Amand, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — Bouchain, mardi et vendredi; vendredi pour les grains. — Condé, mercredi et samedi. — Denain, mardi, jeudi et samedi. — Lourches, mercredi et vendredi. — Marquette, jeudi. — Raismes, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — Valenciennes, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et les chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valen-

ciennes.

## PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la première quinzaine de novembre 1862.

GRAINS ET FARINEUX.

408

## COMESTIBLES DIVERS.

DESIGNATION	ent.	1	Pain	. (	Le k	il.	<del></del> )	e terre.	Ĵ		γ	ia	nde.	. (	Le	ki	log.	)	-
DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.		Blanc.	Bis-	blanc.	Ď.	DIS.	Pommes de terre	(L'hect.)	,	Bœuf.	1.74	vacne.		veau.		Monton.	١	Forc.
Bergues	D	ļ,	51	,	40	»	30	4	16	1	50	1	40	1	50	1	50	,1	80
Bourbourg	45 n	»	54	•	47	n	32	3	51	1	60	1	60	1	60	1	60	1	80
Dunkerque	29 33	'n	44	»	36	•	32		α	1	60	1	60	1	60	1	60	1	80
Bailleul	3	'n	47	,	37	n	27		10	1	60	1	60	1	60	1	60	1	60
Cassel	10	'n	49	n	33	,	28	6	•	1	60	1	60	1	60	1	60	1	70
Estaires		•	87	»	32	D	21	4		1	50	1	50	1	50	1	50	1	60
Hazebrouck	30	'n	46		37	»	28		<b>n</b>	1	60	1	60	1	60	1	60	1	80
Merville	ĸ	n	38	»	30		<b>2</b> 6		n	1	<b>5</b> 0	1	50	1	50	1	50	1	70
Steenvoorde	n	'n	49	n	<b>3</b> 3	•	28		*	1	80	1	80	1	80	1	80	1	90
Armentières	37 :	n	44	n	38	n	30	4	18	1	80	1	80	1	80	1	70	1	90
La Bassée	42 n		38	, ,	10	'n	30	4	<b>5</b> 0	1	40	1	40	1	40	1	50	2	10
Cysoing	37 "	9	44	»	38	n	31		n	ı	<b>5</b> 0	1	40	1	50	1	50	1	80
Lannoy	40 50	'n	44		38	»	30		1)	1	30	1	30	1	80	1	60	ı	30
Lille	40 50		44		38	»	30		n	1	60	1	50	1	80	1	80	1	90
Roubaix	'n	'n	38	,	34	'n	30	7	25	1	50	1	40	1	60	1	60	2	n
Tourcoing	n	,	38	»	34	"	30	5	Þ	1	60	1	60	1	80	1	80	1	40
Cambrai	»	'n	38		))	,	34		))	1	35	1	30	t	45	1	50	1	55
Le Câtcau	39 50	p	39	n	35	0	32	1	5 p	1	40	1	30	1	40	1	60	1	60
Solesmes	40 »	'n	39		35				n	1	40	1	30					1	80
Avesnes	40 »	0	35	10	31		28		19	1	30	1	30	1	60	1	80	1	60
Le Quesnoy	79	,	36	»	•	'n	32	١	n .	1	40	1	30	1	60	1	70	1	50
Maubeuge	40 n	,	34	,	31	»	n		))	1	20	1	20	1	40	1	40	1	60
Douai	40 50	'n	39	'n	35	,	31		n	1	40	1	20	1	40	1	40	2	n
Marchiennes	10		39	,	85	,,	31		n	1	30	1	10	1	40	1	40	2	n
Orchies	n	,	38	»	84	,,	30		n	1	30	1	30	1	40	1	40	1	80
Somain	40 n	,	89	D	35		31			1	40	1	20	1	6 <b>0</b>	1	60	1	80
Bouchain	40 n	'n	35	,,	34					1	30	1	30	1	50	1	50	1	60
Saint-Amand	10	,	38			,	30	5	16	1	30	1	20	1	50	1	50	1	70
Valenciennes	40 50	,	38		n		30		n	1	50	1	30	1	60	1	60	1	80

494
FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

	Four	rages.			ustibles.	
DESTINATION		ntal mé- lue.		ois. stère.)		rbon tolitre.)
des Marchés.	Foin.	Paille.	Chêne.		<b>`</b>	fossile.
	<u> </u>		<u> </u>	1 Segume	<u> </u>	<del>!</del>
bergues	4 93	3 20	10 .	9 "	4 »	4 50
Bourbourg	6 75	3 *	9 50	9 50	3 .	3 25
Dunkerque	7 31	3 73	*	11 .	3 75	2 62
Bailleul	5 +	4 •	10 •	9 *	1 75	2 50
Cassel	8 »	4 50	9 2	10 "	4 50	2 85
Estaires	6 »	<b>\$</b> 60	•	•	2 50	2 •
Hazebrouck	8 2	8 =	9: 7	12 .	2 75	1 85
Merville	7 50	3 20	13 n	13 "	1 90	1 90
Armentières	5 9 <b>5</b>	3 25	17 50	19 »	3 n	2 20
La Bassée	13 0	9 *	9		2 10	1 40
Cysoing	5 75	4 50	,	13 •	5 .	2 20
Lille	8 33	5 25		•		1 90
Roubaix		<b>»</b>	70 20	מי	4 .	2 .
Tourcoing	4 n	6 »	9 .	7 .	<b>3 2</b> 5	2 50
Cambrai	7 95	4 50	16 •	14 .	3 »	1 65
Le Câteau	6 66	3 66	7 n	12 »	2 .	2 •
Solesmes	6 30	3 25	•		•	2 25
Avesnes	5 10	4 75	5 n	7 50	2 ,	3 •
Le Quesnoy	<b>7 3</b> 5	6 •	6 20	7 "	2 20	2 10
Maubeuge	5 75	4 75	8 +	10 »	2 40	1 65
Douai	8 80	4 95	15 »	18 »	2 45	1 90
Marchiennes	10 ,	5 »	8 »		1 60	
Orchies	8 »	4 .	•	. "	•	2 .
Somain	20	•	10	,	•	1 80
Bouchain	8 55	4 10	<b>»</b>	,		
Saint-Amand	6 33	3 93	8 *	7 60	3 50	1 50
Valenciennes	7 30	4 60	9 n	10 n	2 .0	1 50

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1862.

DESIGNATION des		MARC	HÉS DE		Quantités vendues sur tous les
ÉPOQUES.	Bergues.	Lille.	Donai.	Cambrai.	marchés du départem t
Janvier. 1re quinz.  — 2e n  Février. 1re n — 2e n  Mars. 1re n — 2e n  Avril. 1re n — 2e n  Jain. 1re n — 2e n  Juillet. 1re n — 2e n  Juillet. 1re n — 2e n	97 75 97 76 97 76 97 73 96 78 95 24 95 23 94 92 96 33 95 60 94 44 94 03 95 45 96 23 96 39	28 55 28 67 28 37 27 09 27 53 26 82 25 02 26 95 26 09 25 18 24 57 25 90 26 23 27 69 25 88 26 05	26 88 27 02 26 41 26 15 25 60 24 37 23 55 26 66 24 34 23 44 23 48 23 77 24 59 25 01 23 92	25 04 24 76 24 46 23 73 24 " 23 71 22 90 23 73 23 02 22 44 21 70 22 23 22 23 23 41 23 22	24,709 25,749 23,172 22,841 23,081 24,685 22,058 20,511 25,437 25,316 10,712 25,642 20,974 23,932 14,143
	26 32 24 42 24 35 23 72 21 87 23 00 22 80 21 18 20 80	26 05 24 66 24 22 24 n 23 75 24 37 24 16 22 45 22 08	24 57 23 07 22 71 22 95 22 85 23 34 22 28 21 56 20 79	22 51 21 38 21 31 21 20 21 70 21 74 21 13 20 31 19 64	24,277 28,178 25,950 41,802 42,491 25,857 33,234 41,874 38,419

## INDUSTRIE.

## ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX. INCOMMODES OU INSALUBRES

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1862.

## 19 Établissements de 1re classe.

Amidonnerie, 2; — citernes aux engrais, 1; — distillation de résines et de graisses, 1; — distillation du charbon, 1; — distilleries de goudron, 2; — équarrissage (ateliers d'), 6; — gobleterie de verre, 1; — fonderies de suif en branches, 2; — porcherie, 1; — potasse (fab. de), 1; — routoir, 1; — verrerie, 1.

## 1.000 Etablissements de 2º classe.

Battes mécaniques, 2; — blanchisserie de fils, 1; — brique teries permanentes, 20; — chandelles (fab. de), 1; chaudières et appareils à vapeur, 678; — colle gélatine (fab. de), 1; — corroieries, 4; — distilleries de jus de betteraves, 9; — distilleries de grains, 4; — distillerie de mélasse, 1; — épuration d'huile, 1; — fonderies de cuivre, 2; — fonderie de fer, 1; — fonderie de plomb, 1; — fonderie de suif au bain-marie, 1; — fourneau à la Wilkinson, 1; — fours à chaux, 17; — gazomètres, 17; — glaces (fab. de), 1; — liqueurs (fab. de), 1; — machines à vapeur, 186; — machines locomobiles, 6; — mégisserie, 1; — — meûnerie, 1; — moulin à farine, 1; — noir animal (fab. de), 1; — noir animal (révivification du), 1; — oignons brûlés (fab. de), 1; — os et chiffons (dépôts d'), 6; — papiers (fab. de), 1; — poteries (fab. de), 4; — produits céramiques (fab. de), 1; — tuyaux de drainage (fab. de), 1; — salaison de poissons (ateliers de), 4; — sucre (fab. de), 5; — tanneries, 11; — teillage de lin, 3; — teintureries, 5; — vinaigre (fab. de), 1.

#### 256 Etablissements de 3º classe.

Brasseries, 17; — briqueteries temporaires, 204; — buanderie, 1; — chicorée (fab. de), 11; — fours à chaux temporaires, 2; — lavage de laines, 1; — moulin à huile, 1; — moulin à vent, 1; — rassineries de fil, 2; — savonneries, 5; — teintureries, 2; — tueries, 9; — vacheries, 3.

# Production des distilleries, des sucreries et des brasseries établies dans le département :

		OMBR BLISSEN		QUAN	NTITÉS FABR	IQUÉES.
ARRONDISSEMENTS.		Sucre- ries.	Bras- series.	Alcool.	Sucre.	Bière. (2)
Dunkerque Hazebrouck Lille Cambrai Avesnes Douai Valenciennes	6 26 8 13 9	3 25 16 7 35 56	88 85 95 156 150 79 146	h. 17,000 124728 10806 4503 27416 56761	k. 681,054 11,042,501 8,597,525 2,722,359 18,520,299 23,403,597	h. 162,222 108,288 655,973 451,315 467,078 214,534 417,744
	85	136	799	241,234	64,967,335	2,477,654

## Travail des enfants dans les manufactures.

Dans sa tournée de 1861-1862, M. l'Inspecteur spécial s'est rendu dans 138 communes, et y a visité 633 établissements industriels occupant 10,946 ouvriers âgés de moins de 16 ans. Ces chiffres se répartissent entre les arrondissements de la manière suivante:

ARRONDISSEMENTS.	Nombre des communes.	Nombre des établissements.	,	re des é employé ces étab	is	NOMBRE des procès- verbaux de contra- vention
Dunkerque	10	15	174	272	446	n
Hazebrouck	8	12	42	770	812	n
Lille	49	451	4129	3376	7505	3
Cambrai	22	20	236	242	478	n
Avesnes	22	49	66 L	232	893	»
Douai	12	33	162	72	234	5
Valenciennes	25	53	5 <b>02</b> .	76	578	1
Totaux	148	633	5906	5040	10346	9

Cette diminution sur les chiffres de l'année précédente s'applique surtout aux enfants âgés de moins de 12 ans, dont les industriels ne se chargent que lorsqu'il y a insuffisance de bras, en raison de l'obligation de ne les employer que huit heures par jour, divisés par des repos.

<sup>(1)</sup> Campagne industrielle de 1861-62. — Campagne de 1861.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES. — RÉSULTAT DES TRAVAUX EN 1861.

<b>-</b>	<b>a</b>	/ _ ( , <u>si</u>	 _						****	_	 <del>-</del>
HEURE AS.	deva	Nombre des inculpés ac- con- uittés. damnés	 •				•		-		 -
POLICE INTÉRIEURE DES ATELIERS.	portées le consei	( =	•	¢	<b>69</b>	۶	a	*	•	•	91
7071C	Affaires portées devant le conseil.	Nombre des juge- ments.	•	\$	က	£	e	2	۰	e	3
restant	31 décembre 1861	au bureau genéral.	£	£	•	ę		-	•	•	-
Affaires restant	31 décem	en au concilia- bureau tion. genéral	£	۶	¢		¢	<b>69</b>	ş	•	64
		-	*	a	s	-	۶	£	£	•	-
LL.	EMENTS	dont ii a été interjeté appel cob- frmés.   indrmés.   rozak.	۶	e	£	-	•	•	a	*	-
GÉNÉRAL.	NOMBRE DES JUGEMENTS	1	2	*	e	•	•	۶		۶	۶
!! i	NOMBRE	en sus- dernier ceptibles ressort. d'appel.	<b>9</b> 1	•	æ	-	F	•	•		L3
BUREAU		en dernier ressort.	13	က	8	69	*	-	11	e	89
BU	NOMBRE 8 affaires	retirées avant le juge- ment.	6	9	87	ro	6		125	e	193
	NOMBRE des affaires	portées au bureau genéral.	\$5	6	70	œ	*	<b>o</b>	169	9	1961
gR.		non conci- lies.	*	13	91	88	2	œ	142	•	320
ICULII	PAIRES	retirées avant la décision.	127	68	372	164	181	•	80	64	1068
PART	NOMBRE DES AFFAIRES	con-	<b>9</b> 2 <b>†</b>	129	433	14	329	551	251	1.7	2265
BUREAU PARTICULIER.	NOMBRE	portées devant le bureau.	627	245	808	68.89	516	558	473	96	3652
BUI		restant à juger au 31 dé- cembre 4860.	a	*	2		£	n	£	,	က
	SIEGE	des Consells.	Lille	Armentières.	Roubaix	Tourcoing	Cambrai	pouai	Le Caleau	Valenciennes	

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES

DE 1862.

#### RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS DU DÉPARTEMENT.

Le département du Nord a été dignement représenté à l'Exposition universelle de Londres de 1862, soit que l'on considère le nombre des exposants de nos contrées qui ont envoyé leurs produits à ce grand concours industriel, agricole et artistique des nations, soit qu'on envisage la supériorité des objets qu'ils ont exposés et les récompenses qu'ils ont obtenues.

Nous aurions vivement désiré pouvoir insérer dans ce recueil les noms de tous les lauréats, car nous savons qu'ils sont nombreux, mais le *Moniteur* n'ayant pas encore publié la liste des médailles et des mentions honorables, nous devons nous borner à mentionner ci-après les décorations qui ont été décernées, par l'Empereur en personne, le 25 janvier dernier. Elles concernent:

## Pour la croix d'officier :

- M. Dickson, fabricant de toiles à Dunkerque. Services rendus à la marine par l'amélioration de la fabrication des toiles à voiles; chevalier depuis 9 ans
- M. Seydoux (Auguste), fabricant de tissus au Câteau. Excellence dans l'industrie de la filature et du tissage de la laine; chevalier depuis 9 ans.

## Pour la croix de chevalier:

- M. Casse fils, fabicant de toiles de lin à Lille. Supériorité dans la fabrication des tissus de lin damassés.
- M. Cordonnier (Louis), fabricant à Roubaix. Supériorité dans la fabriaction des tissus de laine mélangée.
- M. Fiévet (Constant), agriculteur à Masny. Progrès dans la culture de la betterave et du lin.
- M, Lagache (Julien), fabricant à Roubaix. Supériorité dans la fabrication des tissus de laine pour gilets.
- M. Motte-Bossut, filateur à Roubaix. Supériorité dans la filature des cotons fins et mi-fins.
- M. Patoux (Adolphe), fabricant de verre à Aniche. Supériorité dans la fabrication du verre à vitre.

Le département du Nord a été l'un des plus favorisés dans la distribution de ces distinctions. Il vient, en effet, suivant le nombre des récompenses obtenues, immédiatement après Paris et le département de la Seine. On est heureux de constater ce fait qui prouve le rang élevé que l'industrie de nos riches contrées a su conquérir et conserver et l'appréciation marquée que le gouvernement veut bien en faire et dont il vient de donner une nouvelle preuve.

## COMMERCE EXTÉRIEUR.

incipales marchandises importées et exportées, en 1861, par les bureaux de douanes du département.

	DIRECT	DIRECTION DE DOUANES			
JRE DES MARCHANDISES.	de Dankerque	de Lille.	de Valenciennes	TOTAL.	
IMP	ORTAT	ONS.			
en barres kil.	1 128,9461	8,573	4,053	141,572	
les à coudre id.	2,205	432		2,651	
s litre.	45,308	41,926		97,572	
ation sur tulle valeur.		79,156	2,997	22,153	
4	292	n	.,	392	
des	0		335	335	
	690	14,222		22,833	
4.4	11,895	587,645		600,338	
	530,811	4,001		515,472	
votione	75,467	3,001		75,467	
d'acaj, en billes id.	92,357	14,215	2	106,574	
id.	3,175,848	553,890	159,210	3,888,908	
id.		335,030	105,210	0,000,000	
de cachemire pièce.	1,081,825	23,262	114,321	1,221,408	
re teillé kil.	35	594	391		
aux de paille pièce.				1,020	
on de bois , m, cub		790		3,854	
ıx têtes,		1,134		5,578	
s kil,	31	54	40.7.7	340	
rute id.	8,070	842		8,927	
ille id.	561	19	D	561	
quint	420	3,695		3,083,136	
en laine kil.	838,365	156,221	71	994,657	
id.	57,040	11,833	1,919	70,812	
les valeur		2,820,103		3,167,343	
brut kil.	49,815	26,515	85,783	112,113	
nes ouvrées pour la bà-	1 .1		1		
(pierres) valeur		343,897		433,607	
ré en barres kil.	81,370	<b>25,8</b> 63		754,013	
·lin id.	205,615	1,357,693		1,565,188	
coton id.	29,089	304,300		339,413	
médicinales id.	302	3,701		24,954	
id.	15,851,015	93,457		25,409,882	
es exotiques pures id.	248	158		406	
s oléagineuses id.	19,726,989	<b>6,582,</b> 397	154,872	<b>26,464,2</b> 38	
es de bœufs, moutons et	1	•		1	
s id.	902,926	136,836		1,075,309	
quint.		1,301,251	875	4,339,967	
n id.	153,224	244,484	791	398,499	
, quint.		730,234	27,415,244	28,394,297	
d'Olive kil.	207,041	48,200	255	255,496	

	DIRECTION DE DOUANES							
NATURE DES MARCHANDISES.	de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	TOTAL.				
Huiles! de palme de coco, etc. kil.	218,049	3,717	, n	221,766				
Huiles de palme de coco, etc. kil.	3,509,272		11,705	3,539,229				
Indigo id.	33,211		13	41,091				
Laines id.	7,565,561	3,399,175	881,904	11,846,640				
Liu teillé et étoupes id.	9,575,833		190,115	2,997,185				
Machines et mécaniques id.	1,36",709	2,036,076	710,223	4,119,008				
Manganèse id . Marbres en bloc et en tranches id .	6,032.233		358,830	6,497,777				
Marbres en bloc et en tranches id.  Mercerieid.	149,2 <b>2</b> \ 288	<b>20,6</b> 82	3,332,553	3,502,465				
Moutons et agneaux têles.	<b>2,288</b>		2,888 78,332	14,383				
Nacre de perle kil.	29,842	219	10,352	30,091				
ii (denotesse :1	65,061		,	65,061				
de soude id.	35,30	19	,					
Peaux brutes grandes fraiches. id.	172,613	326,404	703,380	1,202,399				
Porcs et cochons de lait têtes.	1,354	15,883	25,056	49,293				
Plomb brut kil.	3,806,261	<b>62</b> 3,786	863,352	5,293,399				
(morues id.	8,179,305	» í	10	8,179,305				
Poissons de mer harengs id.	63,415	•		63,415				
(autres)	30,069	86,553	1,043	67,665				
Poivre id.	90,515	,,	4	90,516				
Potasseid.	686,963		443	699,483				
Racines de chicoréeid.	201,279		865,925	4,803,503				
Riz en grains id. Rubans de soie ou de laine. id.	773,420		95,972	1,461,006				
Rubans de soie ou de laineid.  Sel brut et raffinéid.	9 470	37	120	137 2,179				
Soie écrue et bourre id.	2,479 153,759		994	160,883				
Sucres coloniaux et étrangers . id.	846,396			1,089,246				
Thé id.	3,220		25	3,957				
ll —	58,509		702	114,214				
teintes id.	10	41	99	140				
Veaux têtes.	322		2,640	13,205				
Viandes fraiches kil	8,614	219,637	17,268	245,619				
Viandes salées id .	16,334	102,608	7,271	126,213				
Vins hectol	1,991	611	322	2,924				
Zinc de première fusion kil.	767,012	»	116,846,960	17,613,97				
EXI	EXPORTATIONS.							
Alcool purlitre.	77,866	7,800	69,532	1 55,198				
Ardoises pour toitures pièce.	1,,000	62,000	,					
Batistes et linons kil	54	,,,,,,	13,222					
Beurre id	48,317	3,841		620,579				
Bois de fusil	'n	, ,	47,954	47,954				
Boissellerie kil	25,458			225,219				
Chapeaux, feutre ou paille valeur.	17,677	7,218	14,892					
Chardons cardières id.	7	1,200	, , , , ,					
Chevaux et mulets têtes. Déchets de laine kil.	379		260					
Eaux-de vielitre.	168,356							
Graines à ensemencer kil.	88							
Graines oleagineuses id	505, <b>1</b> 14	100,753						
Houilles quint.	271,528 13,442							
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	10,467	17,079	494,786	523,307				

	DIRECTION DE DOUANES				
NATURE DES MARCHANDISES.	de Dunkerque.	dc Lille.	de Valenciennes	TOTAL.	
Huiles de graines kil.	150,659	376,715	184,239	711,618	
Légumes secs et leurs farines, id.	412,340			560,455	
Lin et chanvre id.	734,532			2,939,407	
Livres, gravures et lithographies id.	36,443			97,830	
Machines mécaniques valeur.	129,070				
Marne kil.	22,577,200	15,364,800			
Mercerie, bimbeloterie id.	130,041				
Meubles valeur.	81,454		66,981		
Modes id.	20,255	65,718	6,994	92,964	
Moutons têtes.	154	259		1,329	
Papiers peints kil.	112,532	3,400	31,652	147,584	
Pendules id.	3,770	200	84	-,	
Perches nombre		200	. , ,		
Poissen de mer, morue kil.	25,523		14	25,537	
Pommes de terre id.	2,991,477				
Porcelaine id.	44,422				
Porcs et cochons de lait têtes.	788	- ,			
Peaux tannées, gants, etc kil.	12,217				
Soie écrue et bourre	3,307				
Sel marin id.	554,800		510	1	
Tissus de coton blancs ou teints id.	10,519				
Tissus de lin dentelles . valeur.		2,960			
( tones Kii.	77,049	72,300	2,250	151,599	
( autres que					
Tissus de soie dentelles id.	1,094				
(dentelles . valeur.		5,486	3,230	8,736	
Tissus de laine, draps, méri-	1 ,			4 87 950	
nos, etc id.	4,365				
Tourteaux de graines oléagin . id.		10,362,244	492,004		
Verres et cristaux id.	1,091,609				
Vins ordinaires litre.	523,033	1,915,845	2,009,429	4,448,307	

## BREVETS D'INVENTION.

Les brevets d'invention ci-après désignés ont été proclamés dans le cours de l'année 1861.

1º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dujardin, docteur en medecine, à Lille, pour

un télégraphe-imprimeur.

2º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 décembre 1859, an secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Baatard frères (Simon et Frédéric), maîtres de carrières, élisant domicile chez le sieur Lepez, marchand de pierres, rue de la Barre, à Lille, pour un appareil tailleur de pierres, destiné au travail en général des pierres dures et tendres.

3º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Degouy (Alphonse), carrossier, rue Sainte-Catherine, à Lille, pour une roue de voiture à bandage trapézoïdal rainé.

4° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Caruel-Dupont, à Crespin, pour une machine soufflante

5° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lezaire, négociant, rue des Tours, 20, à Lille, pour un moyen de fabrication de bandes de cuir.

6° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a éte déposée le 23 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Nasmith (James), rue Royale, 2. à Lille, pour des perfectionnements dans les méthodes de produire une force motrice.

7° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 30 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Grimonprez fils (Eugène), fabricant à Roubaix, pour un

procédé de tissage, duite à duite.

8° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Hallez (Victor), mécanicien, rue de la Caserne Saint-André, à Lille, pour un ressort propre à arrêter instantanément les machines à vapeur.

9° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Busk (Robert), mécanicien, rue Négrier, 4, à Lille, pour des moyens de construire et applications des peignes ou gills

pour peigner, carder et laminer les matières filamenteuses.

10° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leroy (Jules), papetier, rue de la Grande Chaussée, pour une machine à tracer le carton et couper les coins.

11° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 4 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord. par le sieur Vincent-Heimekens, fabricant de colle de poisson, rue de la Piquerie, 7, à Lille, pour un système de préparation, de concentration, d'épuration et de conservation de la colle de poisson brute de Russie en pâte.

12° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été deposée le 19 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Morel (Augustin), peigneur de laine, à Roubaix, pour un appareil dit chargeur mécanique de matières filamenteuses.

13° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Villain (Emile) et Taza, constructeurs-mécaniciens là Anzin, pour la création et l'application de deux fers E, destinés à la construction des cages d'extraction de charbon, chariots-porteurs, ponts mobiles, ponts de recette et pour les mines, pour ponts en général, charpentes en fer, etc.

14° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Boissau (François), directeur de charbonnage, élisant domicile chez le sieur Charles Lefebyre, rue des Anges, à Valenciennes, pour un appareil à extraire le charbon à toute profondeur,

sans corde.

15° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Guibal (Théophile), professeur à l'école des mines de Mons, représenté par le sieur Cabany, directeur des travaux des . mines d'Anzin, pour un système de bobines élastiques destinées à l'extraction des mines.

16° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Hainaut frères, mécaniciens à Iwuy, pour un système

de manége.

17° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord. par le sieur Dewever-Dassonville, chaudronnier à Tourcoing, pour un système de solivage.

18° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été dé-

posée au secretariat de la Préfecture du Nord, le 3 fevrier 1860, par le sieur Bacqueville, mécanicien, quai de la Haute-Deûle, 23,

à Lille, pour un robinet Boistard.

19° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 27 janvier 1860, par le sieur Bonehill 'Aaron), mécanicien à Trith-St. Léger, pour un système d'appareils propres à extraire le jus des betteraves et de toutes autres racines de fruits.

20° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord. le 1er février 1860, par le sieur Heyndrick-Percy (Joseph-Charles), \*brasseur, représenté par le sieur Lemaire, rue de la Clef, 22, à Lille, pour un procédé de traitement des matières crues dans la fabrication des

bières.

21° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 27 janvier 1860, par le sieur Houget (Jean-Pierre), constructeur, représenté par le sieur Grebel, à Denain, pour un système de crémaillière de tension à tiges.

22° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demaude a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 2 février 1860, par les sieurs Morel (Hippolyte) et Leleu (Benjamin), distillateurs et brasseurs, à Petite-Synthe, pour un moyen de faire avec les betteraves, un vin dit vin de Solferino.

23º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 9 février 1860, par le sieur Vopel (Antoine), à Maubeuge, pour des grilles économiques pour foyers de chaudière à vapeur et autres.

24º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 6 février 1860, par les sieurs Chavatte (Emile) et Lemaire (Edmond), à Anzin,

pour une modification aux coins des chemins de fer.

25° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 7 février 1860, par le sieur Gosselin, entrepreneur, rue St.-Jacques, 51, à Valen-

ciennes, pour une touraille pour brasserie.

26° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 16 février 1860. par le sieur Daubresse (Emile), ingénieur des mines, élisant domicile chez le sieur Ovigneur, avocat, rue Comtesse, 2, à Lille, pour un ventilateur à l'usage des mines.

27º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a éte déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 17 février 1860, par le sieur Vauvillé (Ernest), cultivateur, élisant domicile chez le sieur Gontard, entrepreneur, rue du Court-Debout, 7, à Lille,

pour suppression des sacs pour l'extraction du jus de betteraves.

28° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 20 février 1860, par le sieur Blocquel, serrurier, à Armentières, pour templet à tisser.

29° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 22 février 1860, par le sieur Nicaise (Benoît), industriel, élisant domicile hôtel du Commerce, à Lille, pour des appareils dits traverses Nicaise, propres à prévenir les accidents et déraillementr sur les chemins de fer.

30° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 25 février 1860, par le sieur Helson (Michel), employé à Hautmont pour la fabri-

cation des fers laminés à jour ou évidés.

31° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été dépose au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 28 février 1860, par le sieur Marmet (Désiré), mécanicien à Tourcoing, pour un piston de machine à vapeur.

32° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 29 février 1860, par le sieur Levent (Sylvère) et Cie., propriétaires de clouteries et platineries à Bavai, pour une machine à tarauder perfectionnée.

33° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 1er mars 1860, par le sieur Locqueneux (Michel), rentier, rue Comtesse, 6, à Valenciennes, pour un système distributeur de pression méthodique.

34° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été deposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 14 mars 1860, par les sieurs Cartier (frères), marchands de fer à Raismes, pour fabrication du fer à cheval.

35° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 mars 1860, par le sieur Delafosse (Victor), brasseur, rue du Beau-Bouquet, 14, à Lille, pour une amélioration dans la fabrication de la bière.

36° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 12 mars 1860, par le sieur Demande (Louis), ferblantier à Loos, pour un vase dit burette.

37° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 10 mars 1860, par le sieur Grimonprez-Delattre, fabricant à Roubaix, pour un genre de brochés sur tissus. 38° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 15 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Heindryckx, élisant domicile hôtel l'Avocat, à Lille, pour un système de tuyaux de pipes, dits tuyaux réfrigérateurs.

39° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 16 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Galopin et Warin, chaudronniers, représentés par le sieur Grebel, maître de fonderies à Denain, pour un bac-refroidissoir pour brasseries.

40° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 17 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Simon (Alexandre), ferblantier à Denain, pour une

burette-lanterne à bascule.

41° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dandrieux (Etienne), bandagiste, rue Famars, 34, à Valenciennes, pour un genre de bandage.

42° Le brevêt d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Hainaut frères, mécaniciens à Iwuy, pour un méca-

nisme de cloche.

43° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 28 février 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cachera (Lefebvre), arquebusier à Cambrai, pour un crochet à levier tournant, tout en cuivre, pour retirer les cartouches des fusils Lefaucheux, sans griffer ni entailler les canons.

44° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 4 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Prus (Henri), contre-maître à Roubaix, pour un système de

battants-brocheurs à plus de deux navettes.

45° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Mertens (Balthazar), fabricant d'allumettes chimiques, faubourg de Fives, route de Tournai, 128, à Lille, pour une pâte destinée à enduire les allumettes phosphoriques.

46° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pass (Jean-Gerhard), fabricant de vinaigre, rue de Soubise, 49, à Dunkerque, pour une machine dite pompe sur la

roue

47° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Carillier fils, Arnold et Cie, constructeurs-mécaniciens rue Princesse, 10, à Lille, pour un système de battant-brocheur, applicable à la fabrication des tissus en général.

48° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur De Bailliencourt (Rodolphe), fabricant de sucre à Herrin, pour une colonne à distiller, applicable à l'épuisement des jus

alcooliques mourrant par ébullition.

49° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 avril 1861, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Boucqueau (Ernest), maître de forges, chez le sieur Brassard, rue de Ban-de-Wedde, à Lille, pour un système de poutrelles.

50° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 avril 1860, par le sieur Delcroix (Hyacinthe), commisnégociant à Sainte-Olle-lez-Cambrai, pour un système à granuler

la chicorée

51° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 avril 1860, au secretariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Thieffry (Pierre-François), fabricant, rue du Molinel, 18, à Lille, pour un sac à pulpe.

52° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposee le 23 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Gruson (Charles), serrurier, rue Sainte-Catherine, 75,

à Lille, pour fermeture de coffres forts.

53° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 28 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Helson (Michel), employé à Hautmont, pour un système de fabrication de plaques de garde de chemins de fer.

54° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 4 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lermuziaux (Laurent), tourneur en cuivre à Anzin, pour

une lampe de sûreté à l'usage des mines.

55° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1er mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pannequin (Auguste), à Frevin Capel, élisant domicile chez le sieur Boudville, place de la mairie, 15 bis, à Lille, pour un système d'instrument à chute.

56° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 9 mai 1861, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Many (Benoît), menuisier à Berlaimont, pour une machine

à battre les grains.

57° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 18 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Debruyne, marchaud de bestiaux, à Roubaix, pour cordes de boyaux pour filatures.

58° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 21 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Baerd, menuisier, rue de l'Empereur, 9, à Roubaix.

pour une machine à fabriquer les rots ou peignes à tisser.

59° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Fontaine (Auguste), industriel, élisant domicile chez le sieur Leclerc, rue de la Clef, 1, à Lille, pour un procédé pour la fabrication de briquettes de charbons et du charbon de bois.

60° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Gobe (Olivier) et (Victor) et Devillez (Jean-Baptiste), verriers à Aniche, pour fours de verreries, à susion et à refroidir.

61° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Joires (Paschal-Joseph), mécanicien, chemin de Lommelet,

à Roubaix, pour robinet de chaudières à vapeur.

62º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1er juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Kermabon, directeur du télégraphe, à Valenciennes,

pour un appareil propre à l'extraction du jus de betterave.

63° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leman (Ghislain), cordonnier, élisant domicile chez le sieur Delvainquière, rue du Bleu-Mouton, à Lille, pour un genre de talons de chaussures et machine indispensable à leur fabrication.

64° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 6 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Harding-Gocke (Thomas-Richard), fabricant de peignes, représenté par le sieur Harding, même profession, à Lille, pour perfectionnements apportés aux peignes et aux cardes à peigner et

à carder ces substances filamenteuses.

65° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 juin 1860, au sccrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Bois frères, (Louis-Josué et Léon), ferblantiers, rue Voltaire, à Lille, pour lampe destinée à servir d'éclairage dans les

mines de charbon.

66° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bourriez (Jean-Baptiste), directeur d'usine, représenté pale sieur Denimal, à Lille, pour fabrication de briquettes et de poussières de coke, ainsi que pour la compression de la betterave ou tous autres produits et matières susceptibles d'être soumis à un travail d'agglomération ou de compression.

67° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 15 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Courtin et Sajot, fabricants de clous, à Raismes, pour

des échelles en fer.

68° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par par les sieurs Dupont (Antoine), cultivateur, et Ribeaucourt (Constant), forgeron à Thiant, pour un rateau-rasette.

69° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 juin 1860, par les sieurs Herbin, T. et Hillebrand, négociants, rue de la Grande-Chaussée, à Lille, pour une machine à coudre.

70° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Michaux et Cie., constructeurs à Anzin, pour un genre de lampe de sûreté pour les mines.

71° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Petit (Félix), représenté par le sieur Paquet, avocat, rue

Négrier, à Lille, pour un système de distillation des mélasses. 72° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 juin 1860, par le sieur Cordonnier-Jacquart, constructeur à Orchies, pour l'application de la fonte émaillée à la fabrication de tous les produits chimiques.

73° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 25 juin 1860, par le sieur Ghesquières et Viana, tourneurs en cuivre, rue Notre-

Dame, à Lille, pour un robinet graisseur.

74" Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 25 juin 1860, par le sieur Kints, serrurier-poëlier à Roubaix, pour un battant brocheur.

75° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfectuee du Nord, le 21 juillet 1860, par le sieur Waldemaer-Dejean, mécanicien à Lille, pour un système de robinet.

76° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 9 juin 1860, par le sieur Delaunay (Alexandre), directeur de serrurerie à Auby, près Douai, pour l'emploi de la fumée des générateurs et des va-

peurs perdues dans les sucreries et autres usines.

77° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 27 juin 1860, par le sieur Delgorge-Bombled, fondeur en métaux, représenté par le sieur Duriez, à Lille, pour un système de vis fixe appliqué aux presses et étaux.

78° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposee au secrétariat de la Présecture du Nord, le 30 juin 1860, par les sieurs Motte et Liégeois, directeurs de fabrique de sucre, représentés par le sieur Lezaire, négociant à Lille, pour un procédé de neutralisation et d'épuration des jus et sirops de sucre par l'emploi de l'acide sulfurique.

79° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 2 juillet 1860, par le sieur Mirland, pharmacien, élisant domicile chez le sieur

Philippe, à Lille, pour fabrication de la pâte de pommes.

80<sup>6</sup> Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été deposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 2 juillet 1860, par le sieur Cousin, industriel, élisant domicile chez le sieur Paquet, aubergiste à Crespin, pour un appareil destiné aux brasseries.

81° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 5 juillet 1860, par le sieur Petit, représenté par le sieur Paquet, avocat, à Lille, pour l'emploi du sulfure de barium au durcissement des pierres et autres matériaux de construction.

82° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 9 juillet 1860, par le sieur Morel, peigneur de laines à Roubaix, pour un appa-

reil dit régulateur de pression des corps élastiques.

83° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 11 juillet 1860, par le sieur Havez, mécanicien, rue de Dunkerque, à Lille, pour un système de machines motrices.

84° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 18 juillet 1860, par le sieur Flamant, fondeur en cuivre à Valenciennes, pour un

robinet avec ou sans syphon.

85° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Creusot-Debachy, tailleur, rue Esquermoise, 60, à Lille, pour une bou

cle à double pression.

86° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nor6, le 21 juillet 1860, par le sieur Vaud, inspecteur général des mines, en Belgique, représenté par le sieur Cabarry, ingénieur-directeur des mines d'Anzin, pour un système Fahrkanst servant à la translation des ouvriers dans les mines.

87° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 25 juillet 1860, par le sieur Stennackers, briquetier, élisant domicile chez le sieur Wartelle, rue de Tournai, à Lille, pour une tuile à double

rebord.

88° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été dé posee au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 30 juillet 1860, par le sieur Debligny, logeur, rue Poivré, 25, à Roubaix, pour une machine dite *l'incomparable* mouvement aspirateur servant à remplacer la machine à vapeur dans les ateliers.

89º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 14 août 1860, par le sieur Landrieu, fabricant de carreaux, à Tourcoing, pour

des carreaux incrustés imitant le marbre.

90° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat à la Prefecture du Nord, le 21 juillet 1860, par le sieur Boste-Gilquin, fabricant de tulle, à Lille, pour un genre de tissus dit tulle point Impérial.

91° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 23 août 1860, par le sieur Lemesre, mécanicien à Roubaix, pour un bobinoir dit

trameuse.

92° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 1er septembre 1860, par le sieur Bernier-Degorgue, quincaillier à Lille, pour un cric servant à fermer en même temps un châssis et la persienne.

93° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été dé posée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 1er septembre 1860 par le sieur Quillac, constructeur à Anzin, pour une machine d'ex-

traction de la houille, verticale et directe, sur le puits.

94° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 5 septembre 1860, par le sieur Carin, fabricant de navettes, à Haspres, pour un système de tampe destiné à tous les métiers à tisser, autres que ceux à faire de la toile.

95° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 8 septembre, par le sieur Bazin, à Anzin, pour un système de presse pour sucre-

ries.

96° Le brevet d'invention, de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Présecture du Nord, le 7 septembre 1860, par le sieur Pouillier-Longhaye, fabricant de fil de lin, rue du Croquet, à Lille, pour une machine double à lustrer le fil de lin retors en échevaux.

97° Le brevet d'invention, de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 7 septemboe 1860, par le sieur Suzan, mécanicien, à Cambrai, pour un porte-planche mobile et à faces changeantes, avec supports, pour imprimer la résine

98° Le brevet d'invention, pour 15 ans, dont la demande a été

déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 septembre 1860, par le sieur Baudet, (Alexandre), mécanicien, rue Coquerez,

à Lille, pour un coussinet graisseur.

99° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 14 septembre 1860, par le sieur Heyndrick-Percy, brasseur, représenté par le sieur Lemaire, à Lille, pour un procédé de brassage de bières.

100° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 20 septembre 1860, par les sieurs Farinaux et fils, constructeurs, à Lille, pour une presse double, à effet direct, pour la pulpe de betteraves supprimant les paillassons et les sacs.

101° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 24 septembre 1860, par le sieur Doutté, directeur de filature, à Tourcoing, pour

un démêloir continu.

102" Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 26 septembre 1860, par le sieur Farinaux, (Isidore), constructeur mécanicien, à Lille, pour un filtre de sucrerie, à cones superposés de noir animal.

103° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 4 octobre 1860, par le sieur Billet, (Alfred), distillateur, à Marly, pour une presse cylindre, pour l'extraction de la pulpe de betteraves et autres ra-

104º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 4 octobre 1860, par les sieurs Wannebrouck frères, négociants, Place aux Bleuets,

à Lille, pour tissus de coton à l'usage des sacs à pulpe.

105° Le brevet d'invention, de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 10 octobre 1860, par le sieur Gervois, élisant domicile chez le sieur Bluysen, place de Neufbourg, à Valenciennes, pour une machine à vapeur pour les charbonnages.

106° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 11 octobre 1860, par le sieur Parent, (Henri), fabricant, à Roubaix, pour des har-

nais métalliques.

107° Le brevet d'invention. de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 22 octobre 1860, par le sieur Verchain, mécanicien, à Quarouble, pour un système de barreaux de gril, pour les foyers de chaudières à vapeur.

108° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de de la Préfecture du Nord, le 31 octobre 1860, par le sieur Flinois, distillateur, à Denain, pour une colonne

à distiller;

109° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 30 octobre 1860, par le sieur Lemielle, rue St-Géry, à Valenciennes, pour un système d'extraction de charbon et de minerais.

110° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 31 octobre 1860, par le sieur Pérain, à Emmerin, pour une machine à

battre.

111º Le brevet d'invention, de 15 ans, dont la demande à été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 5 novembre 1860. par le sieur Huytens, fabricant de chasseurs, rue du Loup à Roubaix, pour un système d'outils au moyen desquels on nettoie, fore, cisaille et presse des chasseurs.

112º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 7 novembre 1860, par le sieur Nasmyth, rue Royale, à Lille, pour des perfectionne ments dans les méthodes de produire l'air chaud et de l'appliquer.

113º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 13 novembre 1860, par le sieur Heitman, chimiste, à St.-André, pour l'application de la manière gommeuse, dite Sagou ou moelle de palmier à l'impression des tissus de laine, coton, soie, toile et tissus mélangés, et pour apprêt pour les mêmes tissus et pour l'impression du pa pier.

114º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 13 novembre 1860, par le sieur Montpert, pharmacien, à Somain, pour un sys-

tème de conserve de fruits.

115° Le brevet d'invention, de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 novembre 1860, par le sieur Vourechem, horloger, élisant domicile chez le sieur Lenoble, rue des Fossés, à Lille, pour une lampe à brûler l'huile de schiste minéral.

116° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 novembre 1860, par le sieur Vermeirre, directeur de fiilature, représenté par les sieurs Beniest et Cie., élisant domicile chez le sieur Sixte-Villain, à Lille, pour des perfectionnements apportés aux cardes de filature de coton.

117º Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 20 novembre 1860, par les sieurs Delestraint, père et fils, mécaniciens à Lille,

1

pour un système de cuisinières.

118° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 23 novembre 1860, par le sieur Coudroy, à Dorignies-lez-Douai, pour un système d'app areil évaporisateur.

119° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 1er decembre 1860, par le sieur Hornez, carrossier, à Fontaine-au-Pire, pour

un essieu patent à fusées creuses.

120° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 30 novembre 1860, par les sieurs Marchand frères, à Dunkerque, pour application dans la fabrication d'huiles, d'étendelles à bordures mobiles

en fer, en remplacement de celles en crin. 121° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 26 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bulteau (Paul-Pierre), mécanicien, place de la Mairie, 7, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 9 no vembre 1859, pour un battant-brocheur à une ou plusieurs navettes sur une seule ligne.

122° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 27 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Houget (Jean-Pierre), constructeur à Denain, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 27 mai 1859, pour un système d'ouvrants aérateurs à bascule, fractionnés ou entiers.

123° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 28 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Rolland, père et fils, mécaniciens et physiciens, élisant domicile chez le sieur Bourrier, à Crespin, se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 4 août 1859, pour un électro-magnétique imprimant.

124° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 27 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Scrive frères, négociants à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 24 février 1859, pour un tissu employé dans la fabrication des cardes à carder toute espèce de filaments.

125° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 14 février 1860, par le sieur Guibal (Théophile), représenté par le sieur Cabany, ingénieur de la Compagnie des Mines d'Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 28 juillet 1859, pour un système de suspension de poulies d'extraction sur ressorts.

126° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 11 février 1869, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pimont (Prosper), élisant domicile hôtel de l'Europe, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 8 décembre 1856, pour perfectionnnements apportés aux séchoirs à tuyaux ou plaques fixes.

127° Le certificat d'additon, dont la demande a été déposée, le 2 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Deprez (Léopold), fondeur à Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 5 février 1857, pour un système de coussinets en fonte assemblés sur traverses en fer.

128° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 1<sup>er</sup> mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Locqueneux (Michel), rue Comtesse, 6, à Valenciennes, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 2 novembre

1858, pour un procédé fumivore continu.

129° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 6 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Meurisse (Charles), blanchisseur de linge, et Comber (Thimothée), directeur de tissage mécanique, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 30 juin 1859, pour une machine à repasser le linge.

130° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 15 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leclercq (Adolphe), maître de forges, à Trith St.-Léger, et se ratischant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 24 juin 1859,

pour un système de traverses coussinets en fer.

131° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 20 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Guibal (Théophile), élisant domicile chez le sieur Cabany, à Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le

24 avril 1858, pour un appareil de ventilation des mines.

132° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 23 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Heyndryck-Percy (Joseph-Charles), brasseur, représenté par le sieur Lemaire, rue de la Clef, 22, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 1er février 1859, pour un procédé de traitement des matières crues dans la fabrication des bières.

133° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 3 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Nasmyth (James), rue Royale, 2, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 23 décembre 1859, pour des perfectionnements dans les méthodes de produire une force motrice.

134° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 15 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Heindrick, élisant domicile hôtel l'Avocat, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 20 septembre 1859, pour un système de coussinets à l'usage des voies ferrées.

135° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le

18 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Delcroix, commis-négociant, à St.-Olle lez-Cambrai, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 10 avril 1860, pour un

système à granuler la chicorée.

136° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 5 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Heindryck, élisant domicile hôtel l'Avocat, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 20 septembre 1859, pour un système de coussinets à l'usage des voies ferrées.

137° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 7 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Houget, constructeur, représenté par le sieur Grebel, à Denain, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 27 janvier 1860, pour

un système de crémaillère de tension à tiges.

138° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 26 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Coudroy, mécanicien, à Douai, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 15 mai 1858, pour une machine à laver, épurer et sécher diverses substances par la force centrifuge.

139° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 19 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Harinkouck et Cuvillier, fabricants, à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 8 septembre 1859, pour

un genre de tissus.

140° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 19 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Harinkoucke et Cuvillier, fabricants, à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 8 septembre 1849, pour un genre de tissus.

141° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 5 juillet 1860, au secrétariat de la Présecture du Nord, par le sieur Kermahon, directeur du télégraphe, à Valenciennes, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 1er juin 1860,

pour un appareil propre à l'extraction du jus de betteraves.

142° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 21 juillet 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Vangindertaelen, fabricant, représenté par le sieur Denimal, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 7 septembre 1859, pour un réfrigérant pour le lessivage du liquide ou du gaz à refroidir.

143° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 30 juillet 1860, par les sieurs Desprez père et fils, fondeurs, à Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 7 novembre 1859, pour une machine d'extraction à bobines indé-

pendantes.

144° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 14 août 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lermuziaux, tourneur en cuivre, à Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 4 mai 1860, pour une lampe de sûreté à l'usage des mines.

145° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 15 septembre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Kermabon, directeur du télégraphe, à Valenciennes, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 1er juin 1860, pour un appareil propre à l'extraction du jus de betterave.

146° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 20 octobre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Delaunay, directeur de sucrerie, à Aubry, près Douai, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 9 juin 1860, pour l'emploi de la fumée des générateurs et des vapeurs perdues dans les sucreries et autres usines.

147° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 25 octobre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Farinaux et fils, constructeurs, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 20 septembre 1860, pour une presse double à effet direct pour la pulpe de betteraves, supprimant les paillassons et sacs.

148° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 13 novembre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Honnart frères, teinturiers, à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 14 juillet 1860, pour un

système de teintnre avec réserve.

149° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 16 novembre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Mirland, pharmacien, élisant domicile chez le sieur Philippe, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 19 avril 1858, pour la fabrication de la pâte de pommes.

## TROISIÈME PARTIE.

## TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Sur les propositions de M. le Préfet, M. le Ministre de l'intérieur a décerné, au nom de S. M. l'Empereur, des médailles d'honneur aux personnes ci-après dénommées, qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement.

#### année 1862.

Médaille d'or de 1<sup>re</sup> classe, à M. Janssoone-Vigreux, éclusier à Bourbourg-Campagne, en récompense des nombreux actes de cou-

rage qu'il a accomplis depuis 27 ans.

Médaille en argent de 1<sup>re</sup> classe, à M. Gambier, batelier à Douai, pour avoir sauvé au péril de ses jours, un enfant de 7 ans qui se noyait dans la Scarpe.

#### Médailles en argent de 2º classe.

1º à M. Laude, garde-champêtre à Gouzeaucourt, pour avoir arrêté, dans sa course, un cheval emporté, attelé à un cabriolet.

2º à M. Rudant, journalier à Armentières, pour avoir retiré de

la Lys une jeune fille qui s'y noyait.

- 3° à M. Patinier, cultivateur à Coudekerque-Branche, pour avoir retiré du canal de Bergues, une femme qui s'y jetée dans un accès de folie.
- 4º à M. Seize, fabricant de briques à Wormhoudt, pour avoir sauvé un jeune garçon qui était en danger de se noyer dans un cours d'eau et la mère qui s'y était jetée à son secours.

5° à M. Pacyment, ancien préposé de douanes, à Steenwerck, pour avoir retiré d'un fossé profond une femme qui s'y était préci-

pitée dans un accès d'alienation mentale.

6° à M. Duhem, préposé de douanes, à Saint-Amand, pour avoir exposé ses jours en sauvant un jeune garçon qui était en danger d'être écrasé par un chariot.

7° à M. Dupont, apprenti mineur, à Denain, pour avoir sauve

deux personnes qui étaient en danger de périr sous la glace.

8° à MM. Demessine, caporal des sapeurs-pompiers de Lille, et Legrand, sapeur-pompier de la même ville, pour s'être distingués dans un incendie. 9° à M. Béat, lieutenant de pompiers, à Wattignies, comme

récompense de ses longs et dévoués services.

10° à M. Rèche, ouvrier ajusteur à Maubeuge, pour s'être jeté dans la Sambre et en avoir retiré un enfant de 8 ans qui s'y noyait.

11° à M. Maes, ouvrier mécanicien à Lille, pour s'être particu-

lièrement distingué dans un incendie.

12º à M. Blaize, vérificateur des mines, à Douchy, pour divers

actes de courage et de dévouement.

13° à M. Para, maréchal-ferrant, à Rumilly, pour avoir retiré d'un abreuvoir deux personnes qui étaient en danger d'y périr.

14° à M. Ladein, garde-champêtre à Watten, pour avoir exposé sa vie, en arrêtant des chevaux attelés qui avaient pris l'épouvante.

15° à M. Potié, cultivateur à Merville, pour un pareil acte de

courage.

16° à M. Bouquillon, maréchal, au Ploegsteert (Belgique), pour avoir retiré de la Lys un jeune garçon qui y était tombé.

17° à M. Martel, ancien éclusier à Armentières, pour un pareil

acte de courage.

18° à M. Delfosse, journalier, à Valenciennes, pour un acte de dévouement accompli lors de l'écroulement d'une maison.

19° à M. Holbaert, sapeur-pompier à La Madeleine, pour avoir

fait preuve de courage dans un incendie.

20° à M. Paris, arpenteur à Arleux, pour s'être particulièrement

distingué dans un incendie.

21º à M. Pel, employé des contributions indirectes, à Douai, pour avoir sauvé une personne qui était en danger de se noyer dans la Scarpe.

## Récompenses pécuniaires.

Des gratifications, montant ensemble à 710 fr., ont été, en outre, accordées par M. le Préfet, pour actes de sauvetage et de dévouement aux personnes ci-après nommées:

1° à MM. Hadoux et Lefebvre, d'Erquinghem-Lys, pour avoir

sauvé un jeune homme en danger de périr sous la glace.

2º à M. Dumure, batelier à Hazebrouck, pour pareil acte de sauvetage.

3° à M. Legrain, de Lille, pour avoir porté secours dans des

incendies.

4° à M. Delesalle, bûcheron à Emmerin, pour avoir arrêté un malfaiteur dangereux.

5° à M. Rubin, maçon à Pérenchies, et sa sille, pour s'être dis-

tingués dans un incendie.

6º à Mile. Bridelance, âgée de 14 ans, d'Erquinghem-Lys, pour avoir sauvé deux enfants qui se noyaient dans un fossé profond.

7º à M. Wimiau, journalier, à Hazebrouck, pour avoir retiré de

la Lys un enfant qui était en danger de s'y noyer.

8<sup>6</sup> à M. Vaillant, ouvrier mineur à Lourches, pour avoir arraché à la mort un de ses camarades, dans une explosion de feu grisou.

9° à M. Ledru, maçon à Bantigny, pour avoir sauvé un vieillard

exposé à périr dans un incendie.

10° à M. Boussemart, ouvrier paveur à Annœullin, pour le sauvetage d'un ensant qui se noyait dans un abreuvoir.

11º à M. Verrez, tisseur, à Thun-l'Evêque, pour avoir retiré de

l'Escaut un homme en danger d'y périr.

12° Au jeune Lesecq, âgé de 9 ans 1/2, pour avoir sauvé une petite fille qui se noyait dans l'Escaut.

13° à M. Mauduit, receveur de navigation à La Bassée, pour

s'être exposé en sauvant un enfant tombé dans le canal.

14° à MM. Dirson, garde-champêtre, et Sorlin, tisseur à Beauvois, pour avoir arrêté un cheval emporté dont sa course faisait craindre des accidents.

15° à M. Norez, journalier à Maroilles, pour avoir sauvé un en-

fant qui se novait dans la Bourre.

16<sup>6</sup> à M. Marquant, garçon boulanger à Marquette, pour avoir retiré de la Deûle un enfant qui y était tombé.

17° à M. Deligny, employé au Mont-de-Piété de Lille, pour le

sauvetage d'un ensant tombé dans le canal des Stations.

18° au jeune Rodrigue, de Ferrière-la-Petite, pour avoir retiré de la Solre un jeune enfant qui s'y noyait.

19° Au sieur Lucrasse, ouvrier mineur, pour le sauvetage d'un

jeune enfant tombé dans la Scarpe.

20° Au sieur Couillez, jardinier à Verlinghem, pour avoir retiré

d'un large fossé uu jeune enfant qui y était tombé.

21° à M. Poupart, demeurant à Comines, pour le courage qu'il a montré en sauvant un enfant qui était en danger de périr entre deux bateaux.

22° à M. Dujardin, ouvrier cordier, à Marcq-en-Barœul, pour avoir fait preuve de courage, en opérant le sauvetage d'un jeune

garçon qui se noyait dans le canal de Roubaix.

23° Au jeune Vanderskaeldes, sabotier, pour avoir retiré d'un

fossé profond un enfant qui y était tombé.

24° à M. Remy, bourrelier à Saint-Python, pour s'être précipité dans la Selle et en avoir retiré deux jeunes enfants qui étaient en danger d'y périr.

25° à M. Dhermy, maréchal à Doignies, pour le courage qu'il a montré en sauvant une femme exposée à périr au milieu des

flammes.

26° à M. Dhooge, ouvrier cordonnier à Lille, pour avoir fait

preuve de dévouement en éteignant les flammes qui dévoraient les vêtements d'un jeune enfant.

27° à M. Dubois, journalier à Boussières, pour s'être exposé en sauvant une jeune fille qui était tombée dans la Sambre.

28° à M. Denis, garde du chemin de fer à Arnêke, pour s'être particulièrement distingué et avoir reçu une contusion grave dans un incendie.

29° à M. Coquelle, cabaretier à Steenwerck, pour avoir sauvé

une femme qui se novait dans un cours d'eau.

# NÉCROLOGIE.

#### DESMAZIÈRES.

Le 25 juillet 1862, s'est éteint à Lambersart M. Desmazières. un homme de bien, un savant modeste et distingué que la ville de

Lille était heureuse de compter parmi ses enfants.

Le jour de ses funérailles, une affluence considérable est venue lui rendre les derniers devoirs et plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe. Nous reproduisons ci-après les paroles de M. Lamy, président de la Société impériale de l'agriculture, des sciences et des arts de Lille:

#### a Messieurs.

» L'homme dont nous accompagnons la dépouille mortelle dans ce suprême et dernier asile fut un naturaliste des plus estimés dans le monde savant et l'un des membres les plus actifs et les plus éminents de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

» Jean-Baptiste-Henri-Joseph Desmazières a contribué, en effet, pour une large part à la haute réputation scientifique dont jouissent les publications de la Société. Dès 1812, son goût et sa finesse d'observation critique se révélaient dans une Analyse et description raisonnée de toutes les graminées qui croissent naturellement ou qui sont généralement cultivées dans les départements du Nord de la France. Nommé membre de la Société des sciences de Lille en 1817, il publiait, dans ses mémoires, l'année suivante, ses premières découvertes sur des genres nouveaux de champignons, préludant ainsi aux recherches pénibles et délicates auxquelles il devait consacrer sa longue et laborieuse carrière.

» En 1825, pour faciliter l'étude de ces humbles plantes, dont les organes de la reproduction ne sont pas apparents, et que la science a désignées sous le nom de cryptogames, Desmazières eut l'heureuse idée de publier en nature et en beaux échantillons de choix, tous les lichens, toutes les mousses, les phycées et diverses familles de champignons du nord de la France, en les accompagnant d'une synonymie fort étendue, de notes critiques, et toujours de descriptions complètes, lorsqu'il présentait des espèces qui n'avaient point été signalées avant lui. Les nombreux fascicules où sont renfermés ces trésors de la cryptogamie, comprennent plus de 2,400 espèces, et sont répandus aujourd'hui dans toutes les collections scientifiques importantes de l'Europe.

» Les travaux de Desmazières lui créèrent des relations avec de grands savants qui venaient le visiter dans sa modeste retraite de Lambersart. C'est là que, loin des distractions du monde, il se livrait tout entier à l'entraînement de ses études de prédilection, avec une ardeur dont sont victimes, plus fréquemment qu'on ne pense, les infatigables chercheurs de la science. Desmazières luimême en fit la triste expérience : des observations au microscope trop souvent répétées et prolongées dans les veilles de la nuit, le firent longtemps souffrir et craindre sérieusement pour sa vue.

» Nous permettra-t-on d'ajouter qu'il avait initié à ses travaux la compagne de son existence, et que Mme Desmazières avait acquis une grande habileté dans l'observation et la préparation des plantes

qui font la richesse des fascicules.

» La retraite même que s'était choisie Desmazières, hors de Lille, l'empêchait de se rendre assidûment aux séances de la Société impériale des Sciences. En 1848, il fut nommé membre honoraire, par considération pour l'importance de ses travaux, et, des ce moment, il ne reparut plus au sein de la Societé; mais il se rappelait à son souvenir par l'envoi des fascicules, à la publication desquels il a travaillé jusque dans les dernières années de sa vie avec toute l'ardeur de la jeunesse.

» Je passe sous silence de nombreux mémoires dont la simple énumération serait aussi longue que fastidieuse. J'ajouterai seulement qu'à toutes ses recherches de science pure, Desmazières a joint des travaux qui intéressent plus particulièrement l'agriculture. C'estainsi qu'avec la supériorité que lui donnait la haute position qu'il s'était faite en botanique, il a traité de la maladie de la betterave, de celle du lin, de la rouille des épis de blé, etc.

» Ce sont tous ces titres qui ont valu à l'habile micrographe du Nord la réputation et l'autorité dont son nom jouit partout où les

études cryptogamiques ont des interprètes.

» Pour tous ces titres, Desmazières, pour tous les progrès que tes efforts persévérants ont fait faire à l'esprit humain, reçois les hommages, avec les adieux, de ceux qui furent tes confrères, tes concitoyens. Ils sont fiers de l'éclat que ton nom a jeté sur la Société, sur la cité tout entière; ton souvenir restera parmi eux comme celui d'un homme de bien et d'un savant dont ses œuvres ne périront pas. »

#### CHANGEMENTS SURVENUS PENDANT LA PUBLICATION DE L'ANNUAIRE.

#### CULTES.

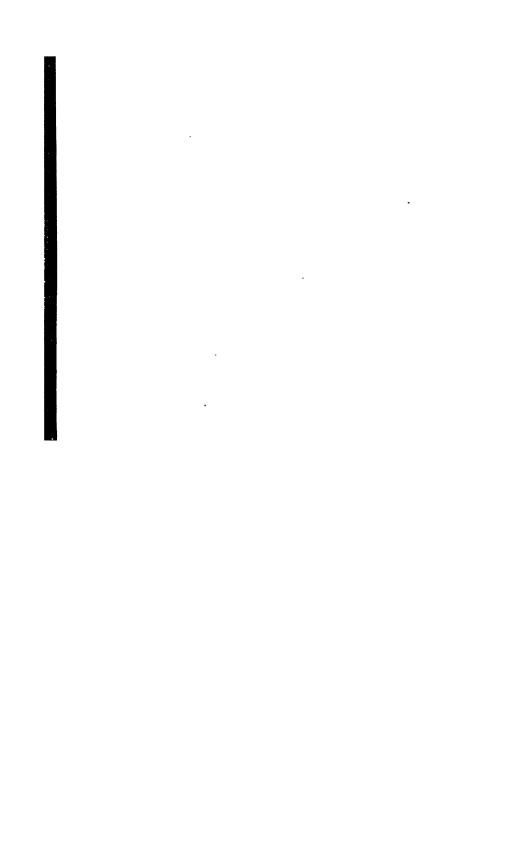
ARCHEVEQUE DE PARIS (page 35). Mgr. Dorboy, évêque de Nancy, à rayer du siège de ce diocèse.

#### ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Forêts. — Page 190. Mettre M. Bérot, aux lieu et place de M. Théry, conservateur, admis à la retraite.

#### INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES MANUFACTURES DE DOUAI. — page 230. Président, M. C. Giroud, raffineur de sucre à Douai; vice-président, M. Villemin, directeur des mines d'Auberchicourt; secrétaire, M. L. Dupont, banquier à Douai.



# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page 212	Avoués. ( Voyez tribunaux de 1.e
Académie de Douai	instance.)
Administration académique 107	Avoués près la cour impériale 137
Administrations communales 70et 365	Banque de France Succursales de
Administration départementale 36 et 280	Lille, de Valenciennes et
Administration diocésaine 123	de Dunkerque 233
Administrations des bureaux de bien-	Bibliothèques publiques 205 à 208
faisance 93	Bourses de commerce 233
Administration des forêts 190	Bureau de conditionnement à Rou-
Administrations des hospices ( per-	baix 230
sonnel)	Bureau de pesage à Roubaix 230
Administrations générales des re-	Brevets d'invention 414
venus publics	Budget départemental de 1863 297
Administrations financières 164	Bureaux de bienfaisance (personnel. 93
Administration militaire. Intendance 159	Bureaux de bienfaisance ( nombre
Administration municipale70 et 363	d'indigents et ressources) 370
Agents consulaires étrangers en ré-	Bureaux de la préfecture (personnel) 41
sidence dans le département 234	Cadastre
Agents sanitaires 65	Caisses d'épargne 98 et 373
Agents-voyers chargés du service des	Caisse de retraite pour la vieil-
chemins vicinaux ordinaires 55	lesse
Agriculture 221 et 392	Canaux et rivières 248, 327 et 346
Aliénés 97 et 353	Chambres consultatives d'agriculture 221
Analyse alphabétique des votes du	Chambres consultatives des ma-
conseil général, en 1862 280	nufactures, fabriques, arts et
Anciens préfets du département 36	métiers
Appareils à vapeur	Chambres de commerce 229
Architecte du département 55	Chanoines 124
Archives communales 44	Chemins de fer 50 et 318
Archives du département 44	Chemin de fer de Paris à la frontière
Art vétérinaire	de Belgique et au littoral 50 et 336
Artillerie	Chemins de fer (personnel) 50
Asiles publics d'aliénés97 et 353	Chemins vicinaux. 63, 320, 325 et 329
Assistance judiciaire 153	Citadelle de Lille
Association lilloise 202	Colléges communaux . 110 à 114 et 379
Associations syndicales Desséche-	Colonie agricole de Guermanez 69
ments	Comices agricoles de Lille, Avesnes,
Association pour la construction de	Maubeuge et Valenciennes , 225 ,
maisons d'ouvriers, à Douai 107	226 et 227
Avocats. ( Voyez tribunaux de 1re	Comités consultatifs 98
instance.)	Comité flamand de France 204
Avocats à la cour impériale 136	Comités de vaccine 63

Commerce. — Industrie229, 406 et 411	Culte catholique 123
Comestibles divers 403	Culte hébraïque
Commissaires de police 91	Culte protestant
Commissaires-priseurs ( Voyez tri-	Décanats
bunaux de première instance).	Décès en 1861
Commissaires de surveillance admi-	Délégués cantonaux de l'instruction
nistrative près les chemins de fer. 50	primaire
Commissions cantonales d'hygiène	Denrées (prix des) 402 et 403
publique 64	Densité des voies de communication. 325
Commissions cantonales de statis-	Département du Nord. — Aspect 246
tique	— Division du territoire. 253
Commission départementale des bâti-	Etat des divers sols 257
ments civils	Météorologie 251
Commissions des prisons 67	Topographie 246
Commissions d'inspection du travail	Desséchements51 et 327
des enfants dans les manufac-	Desséchements. Moëres 51
tures	Diocèse de Cambrai
Commission historique du départe-	Directions d'artillerie 157
ment du Nord 195	Direction de l'enregistrement et des
Commission sanitaire de Dunkerque 65	domaines
Communautés religiouses 128	Direction des contributions directes. 175
Composition du conseil d'Etat 20	Directions des postes aux lettres 191
Comptabilité communale 90	Directions du génie
Comptoirs d'escompte 233	Division du diocèse 125
Conditions des soies et laines à Rou-	Division du territoire 253
baix 230	Documents statistiques 246
Congrégations et communautés reli-	Douanes. Direction de Lille 177
gieuses de femmes 128	- Direction de Dunkerque . 180
Conseil académique	- Direction de Valencienes 183
Conseils d'arrondissement et sous-	Drainage. — Service départemental. 396
préfectures 45	Eaux et boues de Saint-Amand 67
Conseil départemental d'instruction	Ecoles académiques 213
publique 114	Ecole d'artillerie de Douai 157
Conseil de préfecture 38	Ecole normale du département éta-
Conseils des prud'hommes155 et 408	
Conseil d'Etat	Ecole préparatoire de médecine et de
Conseils d'hygiène publique et de	pharmacie
salubrité	
Conseil général, Analyse alphabé-	Ecole professionnelle du Nord 116
tique des votes. Session de 1862 280	
Conseil général du département 39	
Conseil général Renouvellement	politiques
des membres	
Conseils munic, des villes du départe-	Empereur des Français
ment	
Consommations diverses (tableau	Enfants assistés
des)395 et 403	
Contributions directes175 et 399	
Contributions indir179, 182 et 187	Enseignement secondaire 109 et 379
Corps impérial des ponts-et-chaus-	Enseignement supérieur 109
sées (personnel) 47	
Corps législatif	
Correspondance télégraphique pri-	modes ou insalubres 400
vée (tarifs)	
Cour impériale de Douai	faisance 92, 368 et 37
Cours des chauffeurs 417	Établissements libres d'enseigne-

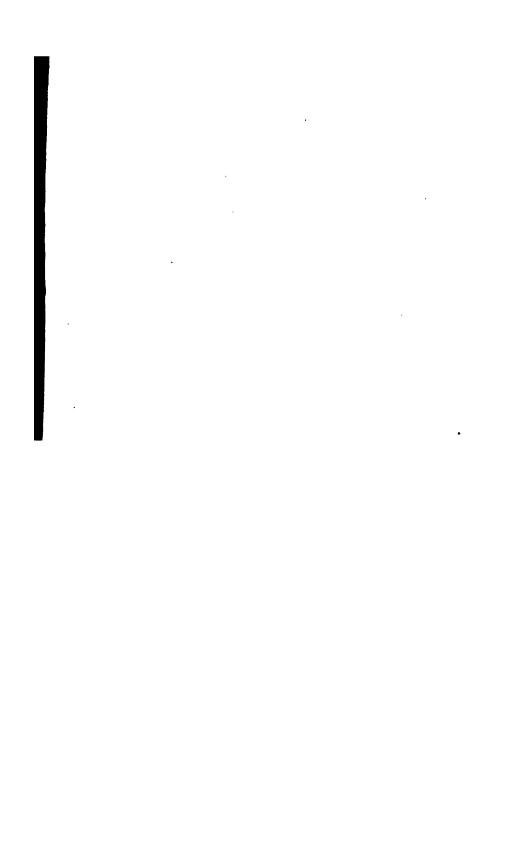
ment secondaire. Institutions ec-	Institut agricole de Guermanez. 69 et 363
clésiastiques	Instruction primaire (Bureau de l'). 44
Etablissements libres d'enseignement	Instruction primaire, statistique 379
secondaire, inst. laïques 116	Instruction publique 107 et 379
Etat-major des places du départe-	Intendance militaire 159
ment	Jardins botaniques 211
Etat des divers sols du département. 257	Journaux politiques et écrits pério-
Evéchés de France et des Colonies. 34	diques publiés dans le départe-
Exportations et importations 412 et 411	ment du Nord 219
Exposition universelle de Londres 409	Jury 316
Faculté des sciences de Lille 108	Justices de noix Avesnes 447
Faculté des lettres de Douai 108	Cambrai 145
Famille de l'Empereur 5	Gambrai
Foires et francs marchés 397	Dunkerane 437
Fonderie de Douai 157	Hazebrouck 430
Forets (administration des). 190 et 388	Tille AM
Fourrages et combustibles 404 et 418	Valenciennes 151
Franchises posteles 400	Libraires
Franchises postales	Ligner diligraphiques
Francs marchés et foires 397	Lignes télégraphiques 56 Liste des villes dont les revenus ex-
Garde nationale 91 et 356	
Gendarmerie impériale 161	cèdent 20,000 francs 90
Génie	Liste des imprimeurs et libraires 217
Gouvernement des Palais 6	Lycée de Douai
Gouvernement général de l'Algérie. 33	Lycée de Lille 109 et 379
Grains et farineux 392 et 402	Maison centrale de détention de
Grande Aumonerie de France 5	Loos 68, 862
Grande chancellerie de la Légion-	Maison correctionnelle départemen-
d'Honneur 33	tale
Grandes routes	Maisons d'arrêt du départem67 et 363
Haras 227	Maison de justice de Douai 68 et 364
Hopitaux et hospices 92 et 368	Maison de S. M. l'Empereur 5 à 8
Hôpitaux militaires 159	Maison de S. M. l'Impératrice 8
Hospices et Hôpitaux 92 et 368	Maison des Enfants de France 8
Houilles (Mines de) 347	Mairies 70 à 89
Huissiers. (Voyez tribunaux de 1.14	Maîtres des cérémonies 7
instance.)	Marais
Huissiers près la cour impériale 137	Marais de la Haute-Deûle 52
Hydrogaphie - Ecole de Dunkerque 214	Marais de l'Épaix et de Bruay 52
Impératrice des Français 5	Marchés hebdomadaires 405
Importations et Exportations 411 et 412	Mariages en 1861 308
Impositions extraordres communales 365	Marine et colonies 163
Imprimeurs	Médecins des prisons 68
Imprimeurs en taille-douce 217	Membres de la famille de l'Empereur 5
Imprimeries et librairies 217	Membres des conseils d'arrondisse-
Imprimeurs-lithographes 217	ment
Industrie Commerce. 229, 406 et 411	Membres du conseil général du Nord. 39
Industrie minérale 347	Membres du Corps législatif 15
Inspections de la librairie étrangère. 219	Météorologie 251
Inspection départementale d'instruction	Mines (personnel statistique) 55 et 355
publique	Météorologie
Inspection départementale de salu-	Mines de fer 349
brité	Minières
Institution de sourds-muets à Lille. 122	Ministères
Institutions ecclésiastiques 115	Ministres sans porteseuille 33
	Moëres
Institutions laïques	Monastère du Bon-Pasteur 69
dans les manufactures 230	Monts-de-piété98 et 374
Acres 109 Mighritanifigures 39A	. Troughtente him or

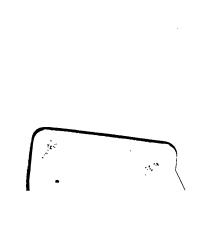
Mouvement de la population en 1861-306	Recrutement de l'armée 356 à 362
Mouvement de la population des	Renouvellement des membres du
asiles d'aliénés 353	Conseil général 41
Musécs 208 à 211	Rivières 248, 327, 346
Naissances en 1861 306	Routes départementales 317, 325
Navigation à vapeur 49 et 312	Routes impériales317, 325 et 327
Navigation	Ruisseaux 250
Nécrologie 433	Salles d'asile 383
Notaires. ( 1. tribun. de 1.10 inst.)	Santé publique
Notice topographique et statistique	Sapeurs-Pompiers 91 et 356
sur le département 246	Sciences et arts
Observat, météorologiques de 1861. 251	Secours publics 368
Octrois. Communes où ils sont établis	Secrétariat général de la Présecture. 38
ct personnel des employés 90	Séminaire diocésain 124
Octrois; produits	Sénat 9
Octrois; produits	Services de santé Epidémies. 62, 354
partement du Nord 36	Service des contributions indi-
Organisation financière 164	rectes179, 182, 187, et 390
Organisation judiciaire 135	Service des douanes, 177, 180, 183, 388
Organisation militaire 156	Service des routes, des irrigations
Organisation municipale 70	et des desséchements 48
Payeur du département 164	Service des Ports
Perceptions (état de classem. des). 164	Service des sucres
l'ersonnel des administrations des	Service des tabacs 189
hospices et des bureaux de bien-	Service spécial de la navigation 49
faisance 93	Service spécial du canal de Roubaix
Personnel des chemins de fer 50	et de la Deûle 48
Personnel des employ és des octrois. 90	Service de la voirie municipale, à
Personnel des poids et mesures 195	Lille 50
Personnel du corps impérial des	Services publics et départem 47 et 327
ponts-et-chaussées	Société archéologique d'Avesnes 204
Poids et mesures. — Personnel 195	Société centrale de médecine du dé-
Police de la pharmacie 64	partement, à Lille 199
Police sanitaire des ports 65	Société charitable de Saint-François-
Ponts-et-chaussées	Regis
Population. Mouvement en 1861 306	Société d'Agriculture à Dunkerque, 222
Ports maritimes 49, 327 et 340	Société d'Agriculture de Bourbourg 224
Postes electriques 57	Société d'agriculture d'Avesnes 225
Postes. Personnel ( Voir aussi le ta-	Société d'agriculture d'Hazeboruck 224
bleau des communes, page 191) 191	Société d'agriculture de Bailleul . 225
Poudres et salpêtres 158	Société d'agriculture, des sciences et
Prairies de Château-l'Abbaye et de	des arts de Valenciennes 201
Mortagne 52	Société de la Miséricorde 107
Prairies de Flines-lez-Mortagne 53	Sociétés de charité maternelle 105
Présecture 37	Société d'émulation de Cambrai 200
Présectures (tableau des) 34	Société des Amis de l'industrie, à
Frés Duhem 52	Douai
Princes français	Société des Amis des arts, à Douai. 201
Prisons 67 et 362	Sociétés de secours mutuels 102, 377
Prix des denrées 402 et 405	Société d'horticulture du départe-
Prix du froment 402	ment du Nord 204
Production des distilleries, bras-	Société Dunkerquoise pour l'encou-
series et sucreries	ragement des sciences, des lettres
Produits financiers du département 386	et des arts
Raffinerie de salpètre 158	Société impériale des sciences, de
Recette générale des finances 164	l'agriculture et des arts de Lille, 198
Receveurs municipaux 90	Société impériale et centrale d'agri-

culture, sciences et arts du dépar-	Travaux communaux	328
tement, établie à Douai 197	Travaux départementaux	327
Société médicale de Douai 201	Travaux des ponts-et-chaussées	327
Sociétés savantes 195		328
Solre et canal de Bourgogne 54	Trésorerie de la Couronne	7
Sourds-muets (institution de) 122		164
Sous-présectures et conseils d'arron-	Tribunaux de commerce	154
dissement 45	Tribunaux de première instance:	
Stations du chemin de fer-Produits 339	Avesnes	147
Statistique agricole 492 et 397	——— Cambrai	144
Statistique électorale 314	Douai	149
Statistique des travaux327	Dunkerque	137
Statistique des voies de communicat. 317	Hazebrouck	139
Superficie du département 255		141
Syndicat de Berlaimont 53		151
Syndicat de Maubeuge 53	Tribunaux de simple police. (Voyes	
Tabacs	tribunaux de 1.7º instance.)	
Tableau alphabétique des communes. 74	Usines à fer	349
Tableau de circonscriptions de per-	Usines à plomb et argent	350
ceptions	Vaccine65 et	
Tableau du mouvement de la navi-	Vaccine. — Comité central du départ.	65
gation sur les canaux et rivières	Vallées	247
du département du Nord 346	Vallée de la Basse-Deûle et de la Lys.	54
Tableau des présectures et des évê-	Vallée de laBasse-Sambre	58
chés de France 34	Vallée de la Haute-Deûle	59
Tableau statistique des communes	Vallée de la Haute-Sambre	58
par canton 258	Vallée de la Hayne et de l'Escaut	59
Taxe des lettres	Vallée de la Naville	54
Taxe municipale sur les chiens 367	Vallée de la Scarpe	59
Télégraphie Tarifs 57 à 63	Vallée de la Vergne	54
Theatres	Vénerie Impériale	7
Topographie du département 246	Vétérinaires	228
Tourbières	Waeteringues	51
Traits de courage		
Travail des enfants dans les manufac-		
tures and called and leg managed		









.

•